This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr
39.12
.9

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MORBIHAN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1857.

VANNES

TYPOGRAPHIE ET STÉRÉOTYPIE DE GUSTAVE DE LAMARZELLE.

1858

Fr 39.12.9

HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
(1857–1920;
Table 1826–90)

COMPTE-RENDU ANNUEL

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MORBIHAN.

ANNÉE 1857.

AVEC UNE REVUE RÉTROSPECTIVE DES ANNÉES 1853 et 1854.

MONSIEUR LE PRÉFET,

En vous présentant pour la première fois un compte-rendu de ses travaux, la Société Archéologique du Morbihan s'est proposé un double but : vous donner, ainsi qu'à MM. les Membres du Conseil général de ce département, un témoignage certain de son zèle à répondre à la bienveillance dont vous l'entourez, et que vous voudrez bien lui continuer tant qu'elle en sera digne; intéresser le public à l'œuvre d'une Société jeune encore, et dont on ne saurait méconnaître la noble mission : celle de répandre le goût d'études ingrates en apparence, en réalité pleines de charme, et surtout d'exciter le pays à la conservation des monuments anciens qui font sa gloire et sa richesse. Nous avons eu l'honneur de vous en adresser récemment le catalogue.

C'est une œuvre moins succincte que nous avons entreprise aujourd'hui, et cependant nous sommes encore obligés de nous restreindre. En présence des travaux de quatre années, deux modes de publi-

cation se présentaient à nous : reproduire *in extenso* les mémoires lus à nos séances, dont l'impression eût été approuvée, ou bien nous borner à une analyse de chacun d'eux; c'est ce dernier mode que nous avons cru devoir adopter. Outre que plusieurs des mémoires ont été, de la part de leurs auteurs, l'objet d'une publication spéciale, nous avons trouvé par ce moyen, que nous dictait d'ailleurs la modicité de nos ressources, la possibilité de comprendre dans un premier volume non-seulement le résumé des travaux de l'année 1857, mais encore une revue rétrospective de ceux de 1853 et de 1854, réservant pour l'année prochaine la lacune de deux ans qui restait encore à combler. Malheureusement, les mémoires lus pendant les deux premières années n'ayant pas été déposés aux archives, nous n'en pouvons publier qu'un très petit nombre que, pour cette raison, nous avons confondus avec ceux de 1857. Nous avons ensuite divisé notre compte-rendu en trois parties, suivant la nature des sujets : *philologie, histoire, tradition* et *archéologie* proprement dite. Cette dernière partie, d'un intérêt tout spécial, surtout en ce qui concerne les fouilles, a été, comme il était nécessaire, accompagnée de plans et de dessins. Enfin, on trouvera, avant la table des matières, la liste des dons faits au Musée et aux archives depuis 1853, et celle des Membres de la Société.

Nous avons indiqué notre but et la marche que nous avons suivie pour l'atteindre; puisse le résultat répondre à nos efforts; puissions-nous, pour y arriver, ne pas nous être trop écartés de notre devise : *Utile dulci.*

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président de la Société archéologique,
DE FRÉMINVILLE.

Le Secrétaire,
ROZENSWEIG.

PREMIÈRE PARTIE.

—

PHILOLOGIE.

VIE & OUVRAGES POÉTIQUES

DE M. L'ABBÉ NOURRY.

Extrait d'une Notice de M. l'abbé Le Joubioux (Novembre 1854), par M. Guyot-Jomard.

La linguistique est l'une des branches de l'archéologie, et il nous est permis, si même ce n'est pas pour nous un devoir, de nous en occuper. Assurément, les grands et nombreux monuments qui couvrent notre pays sont faits pour attirer notre attention, et nous serions bien inexcusables de ne pas les étudier et aviser au moyen de les conserver. Toutefois, la langue qui, grâce à Dieu, se parle encore dans les deux tiers de notre département, et qui, nous l'espérons, ne cessera jamais d'y être parlée, cette langue, contemporaine de nos monuments druidiques, mérite peut-être encore davantage notre attention, notre étude, et notre zèle pour la défendre contre les attaques dont elle est malheureusement l'objet.

Il n'y aura jamais à la dédaigner que ceux qui n'en ont pas la moindre connaissance. Ceux qui, sans cérémonie aucune, la traitent de barbare, savent-ils que c'était aussi cette qualification que donnaient à la langue romaine, du temps d'Auguste, les Barbares chez qui Ovide avait été exilé. « Les gens de cet horrible pays, écrivait ce

grand poète, ne me comprennent pas, ne se gênent point pour m'appeler barbare :

« Barbarus his ego sum quia non intelligor illis. »

La langue bretonne est plus riche que ne le supposent ses détracteurs. Vous ne soupçonnez peut-être pas l'existence de tragédies bretonnes? Et cependant, nous avons des tragédies, beaucoup de tragédies, des tragédies de toute couleur : religieuses, historiques, politiques même. Je ne veux pas vous dire ici si leur qualité est en rapport avec leur quantité.

Aujourd'hui, Messieurs, je veux vous parler d'un des hommes les plus connus dans la partie bretonne du diocèse de Vannes, d'un homme qui était tout à la fois poète tragique, poète élégiaque, poète lyrique, architecte distingué, orateur renommé, et, ce qui vaut beaucoup mieux encore, un saint prêtre. Je veux vous parler de M. l'abbé Noury et de ses poésies bretonnes.

M. l'abbé Noury naquit, en 1743, dans un village de la paroisse de Lauzach, appelé Kerglérec. Ses parents, riches du côté des qualités de l'âme, l'étaient bien peu du côté des biens de la terre. Ils habitaient une misérable chaumière où l'on a peine à croire que des créatures humaines puissent vivre. Le jeune Pierre Noury ne s'y est pourtant pas étiolé. A l'âge de dix ans, il était un vigoureux et intelligent enfant, et le recteur de Lauzach, qui avait été frappé des rares dispositions de son jeune paroissien, le plaçait à Vannes, pour y suivre les cours du collége alors dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Sous de tels maîtres, Noury fit de grands progrès dans la science et dans la piété...

Des lettres écrites en latin, que j'ai trouvées parmi ses manuscrits,

lettres qu'il adressait, pendant son émigration en Espagne, au vénérable évêque d'Orense, sont une preuve manifeste de la force de ses études littéraires. Ses études théologiques durent également être excellentes, car à peine était-il prêtre, qu'il obtint, au concours, la paroisse de Bignan. A vingt-sept ans, il eut à lutter contre des hommes blanchis dans l'étude et l'exercice du saint ministère, et il sortit victorieux du combat.

C'est depuis sa nomination à la place de recteur de Bignan qu'il s'occupa d'architecture et de poésie bretonne. L'abbé Noury était comme Fénelon, grand admirateur de l'architecture grecque, et c'est dans ce style qu'il fit bâtir l'église de Bignan et le porche de Carnac. Ses connaissances architecturales, qui d'abord ne furent pour lui qu'un utile amusement, devinrent, pendant l'exil, une ressource. A Lisbonne, le recteur de Bignan donna des leçons d'architecture. J'aurais mieux aimé, je l'avoue, l'entendre parler de poésie bretonne. Il eût parlé là d'une chose où il excellait.

Je vous entretiendrais, Messieurs, d'une œuvre de la jeunesse de M. Noury, d'une tragédie sur le sacrifice d'Abraham, si je n'avais à vous parler de véritables chefs-d'œuvre sortis de sa plume. Il y a bien, dans cette tragédie, une scène ou deux qui ne manquent pas de grâce ; mais entre les plus beaux vers de cette tragédie et les chefs-d'œuvre de M. Noury, il y a toute la distance qui sépare l'œuvre d'un faiseur de vers de celle d'un poète inspiré. Si ces vers ont de la douceur, ils n'ont aucune inspiration ; mais lorsque son cœur fut ému, M. Noury fut vraiment un grand poète.

Que ne puis-je vous faire comprendre, dans sa langue, cette admirable élégie qu'il écrivit de Portugal à son peuple, élégie qui a fait répandre tant de larmes, non-seulement dans la paroisse de Bignan,

mais dans presque toutes les paroisses de la partie bretonne du diocèse. Une traduction en a été donnée par M. de La Villemarqué; elle n'est pas mauvaise; je ne voudrais pas prendre l'engagement de la faire meilleure. Cependant, comparée à l'original, c'est vraiment une trahison.

Tradutore, traditore.

Je ne connais, dans aucune langue, des vers supérieurs à ceux de certaines strophes de cette élégie. J'ai lu les *Tristes* d'Ovide, et je crois que le poète breton bat le poète romain. André Chénier et Gilbert, parmi les poètes que je connais, sont les seuls qui, dans le genre élégiaque, surpassent M. Noury.

La lyre de M. Noury ne savait pas seulement gémir, elle chante aussi joyeusement et fait entendre des sons sublimes. Témoin un chant sur la naissance du Sauveur :

« Quel bruit sur la terre et quel chant frappe mes oreilles;
« Quelle ravissante mélodie dans les airs!
« Anges, dites-moi le sujet de vos chants. »

Horace n'a pas de plus heureux débuts dans ses *Odes*.

Ce cantique, de M. Noury, est remarquable du premier vers au dernier; mais ce n'est pas son chef-d'œuvre. Son chef-d'œuvre est son cantique sur la Communion. Je ne connais rien de comparable à ce chant, si ce n'est celui de sainte Thérèse sur le même sujet, et dont chaque strophe se termine par ce beau vers :

Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

Les cantiques de M. Noury ont dû être composés dans l'exil. Ne pouvant plus faire entendre sa voix à son peuple, le malheureux

proscrit chargeait le papier de transmettre à ce peuple chéri les sentiments qui se pressaient dans son cœur.

Quand des jours plus heureux vinrent luire sur la France, le pasteur accourut au milieu de ses ouailles, et eût oublié, dans le bonheur de vivre au milieu d'elles, la douleur d'en avoir été séparé; mais il ne devait plus y avoir ici-bas de bonheur pour M. Noury. La voix de son évêque l'appela à la place de curé de Saint-Pierre de Vannes. Il obéit; mais le sacrifice de s'éloigner de nouveau de son peuple fut trop pénible pour son cœur si aimant. Sa santé se dérangea; il ne fit plus que languir, et, au bout de deux ans, pendant lesquels il fit bon nombre de voyages à Bignan, comme pour y trouver la santé avec la joie, il mourut à Vannes, léguant son cœur à son premier peuple.

Signé : LE JOUBIOUX.

DEUXIÈME PARTIE.

—

HISTOIRE & TRADITIONS.

ESSAI

SUR LES

HISTORIENS DE LA BRETAGNE.

—

Analyse du Mémoire de M. l'abbé Mouillard (Septembre 1853), par M. H. Jaquemet, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Notre honorable confrère s'est donné pour problème dans cet essai de faire l'analyse des travaux entrepris sur l'histoire de Bretagne.

L'histoire de notre pays se divise naturellement en trois époques :

La première époque comprend l'état des Celtes ou Gaulois Armoricains, depuis leur origine, avant et pendant la domination romaine, jusqu'à l'arrivée des Bretons insulaires dans l'Armorique, arrivée qui eut lieu, selon les uns, à la fin du quatrième siècle, selon les autres, vers la moitié du cinquième.

La deuxième époque commence au moment où les Bretons Armoricains ayant secoué le joug Romain (en 419 ou en 476, suivant les différents auteurs) proclamèrent leur indépendance qu'ils conservèrent sous leurs Rois, sous leurs Comtes, sous leurs Ducs, jusqu'à la réunion de la Bretagne à la France, réunion définitivement opérée en 1532. A cette époque appartiennent les temps héroïques, la féodalité, la

chevalerie, les croisades, l'affranchissement des communes, toutes les querelles des Ducs de Bretagne et des Rois de France.

La troisième période renferme tous les événements qui se sont passés depuis 1532 jusqu'à nos jours. La Bretagne, en offrant à Louis XII la couronne du Duché avec ses armes, avait réservé ses droits et ses franchises. Aussi cette époque embrasse les luttes religieuses et morales de la Bretagne française pendant sa lente incorporation avec la monarchie : le soulèvement de la ligue, les troubles administratifs sous Louis XIV et Louis XV, la révolution de 89, les guerres de l'Ouest.

« Ce n'est pas chose aisée, dit éloquemment M. Mouillard, que de « raconter la triple existence religieuse, politique et privée d'une « nation nombreuse qui a tenu l'épée des batailles, manié les instru- « ments du labourage et fléchi le genou pour rendre grâces à Dieu « qui donne la victoire et envoie les tièdes ondées qui fertilisent. « Raconter les principales révolutions tant des Armoricains que des « Bretons de l'Ile, exposer les affaires ecclésiastiques et civiles, les « différends des Ducs avec les Rois, avec leurs voisins ou avec leurs « propres sujets, les guerres civiles ou étrangères, les négociations, « les traités, les assemblées, les ligues, les caractères des princes, « les tenues d'états, les lois, les coutumes, les portraits des mœurs, « les batailles, les siéges, en un mot tout ce qui peut faire connaître « et le pays et la nation qui l'habite, parcourir une période de deux « mille ans et plus, etc... »

L'honneur d'avoir frayé une route jusqu'alors inconnue revient à Alain Bouchard, auteur des grandes chroniques de Bretagne, depuis Brutus jusqu'à l'an 1531, et à Pierre Lebaud qui vivait du temps de la reine Anne, mais dont l'histoire ne fut publiée qu'en 1638 par les

soins de Pierre d'Hozier. Malheureusement ces deux auteurs ont mêlé le faux au vrai, les erreurs aux préjugés ; ils ont écrit d'ailleurs dans un style qui supporte à peine la lecture.

Encouragé par les libéralités des Etats de Bretagne, Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes, petit-fils, par sa grand'mère Perrine Lebaud, de l'historien Pierre Lebaud, a écrit en latin une histoire de Bretagne qui fut offerte, imprimée, au mois de décembre 1582, aux Etats réunis à Vannes.

« En prenant Pierre Lebaud pour guide, d'Argentré s'est égaré « avec lui, en le copiant même dans ses erreurs, et lorsqu'il l'a « abandonné pour les règnes du dernier Duc et de sa fille, que « Lebaud n'avait pas traités, ce n'est que pour s'égarer davantage. « Cette histoire dépourvue d'une saine critique, a beaucoup perdu de « sa réputation. Ecrite dans le style du temps, elle a beaucoup vieilli. »

Continuons à copier textuellement M. Mouillard dans l'appréciation qu'il fait de Dom Lobineau (1707) ; nous ne pourrions mieux dire :

« Ce bénédictin arrive, aborde franchement ce chaos, le débrouille, « arrange tous les faits, distingue le vrai d'avec le faux, renverse les « fables, établit la vérité autant que ses mémoires le lui permettent. « Laissant de côté l'Armorique, il prend les Bretons à leur arrivée « qu'il fixe à l'année 458, et conduit son histoire jusqu'à la réunion « de la Bretagne à la France. Cette histoire écrite dans un style qu'on « a trouvé dur et sec est d'une grande valeur. »

L'abbé Jacques Gallet, né à Lamballe, a composé une dissertation historique sur l'origine des Bretons, leur établissement dans l'Armorique et leurs premiers Rois. L'abbé Guyot des Fontaines publia ce travail pour en faire les tomes 5e et 6e de son *Histoire des Ducs de Bretagne*, qui parurent en 1737.

C'est dans ce mémoire que dom Morice a trouvé, discuté et élucidé, les points les plus importants de notre histoire, l'époque de l'arrivée des Bretons dans l'Armorique, la royauté de Conan Mériadec et de ses successeurs, l'établissement de la religion chrétienne en Bretagne à la fin du troisième siècle, après la persécution de Dioclétien et de Maximien, qui, dura pour les Gaules de 288 à 291. Hâtons-nous d'ajouter que l'abbé Gallet, comme dom Maurice lui-même, ont trop sacrifié au désir de l'unité, et que leur doctrine historique sur les premiers souverains de ce pays, beaucoup trop absolue sous ce rapport, a été battue en brèche par la critique de notre temps plus attachée à la réalité des choses.

Dom Morice, bénédictin (1742), complète le dossier déjà considérable de son confrère Dom Lobineau : il amasse de tous les côtés des matériaux. Il publie en trois volumes in-folio les titres qu'il a tirés des archives de Bretagne, de France et d'Angleterre : il se garde bien de rien tronquer ; il publie intégralement ces monuments, fondements de l'histoire qui ne se fait point, ne s'invente point, mais qui s'étudie, se discute, se coordonne.

Dom Morice prend pour point de départ de son histoire l'arrivée des Bretons insulaires dans l'Armorique : il fixe cette époque, avec Gallet contre dom Lobineau, à la fin du quatrième siècle (383), opinion soutenue par Bouchard, Lebaud, d'Argentré, Dupaz, adoptée par Baronius, Bollandus et Carubden, auteur anglais, suivie par dom Mabillon, Mézerai, Tillement, etc. Cette histoire est continuée jusqu'à la mort de Jean V, vingtième duc de Bretagne, arrivée en 1442.

Cette histoire supérieure à celle de dom Lobineau par les additions et les éclaircissements qu'elle renferme, l'emporte surtout par les

savantes dissertations que l'auteur ajouta sur l'origine des Bretons, sur l'époque de leur arrivée en ce pays, sur leurs mœurs, leurs coutumes, sur l'origine des barons, des fiefs, des états généraux. Il doit, il est vrai, le fond de ces dissertations à l'abbé Gallet, mais il les a beaucoup améliorées.

Jean Ogée, ingénieur géographe de Bretagne, a publié, en 1780, son *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, ouvrage rempli de recherches curieuses et utiles.

M. Lehuéron (1839), comme tous les généalogistes bretons, s'est tourné vers l'Asie où la Genèse a placé le berceau du genre humain, et d'où se sont dispersées les races. Notre histoire doit donc aussi, elle, remonter vers cette source originelle de toutes les nations.

« On n'a pas vu sans surprise, dit notre auteur, que des sons qui « se répètent depuis deux mille ans dans les chaumières de la Basse-« Bretagne, se conservent depuis trois mille ans dans la langue sacrée « des pagodes de l'Inde. Les inductions physiologiques sont venues « confirmer les comparaisons grammaticales, et ce fait précieux reste « définitivement acquis à la science : que les races Celtiques, comme « presque toutes les races occidentales, appartiennent à la famille « Indo-Germanique. La race bretonne, dernier débris de la race « celtique, se lie donc au berceau du genre humain, non point par « les Syriens, les Arabes, les Phéniciens et les Hébreux, mais par les « Romains et les Grecs, par les Germains, par les Slaves, par les Ar-« méniens, les Perses, les Mèdes, les Judéens. »

En abordant avec M. Lehuéron, la question des origines bretonnes, M. Mouillard se complaît à citer deux noms également honorables pour notre province. On lira avec le plus vif intérêt dans son mémoire le double éloge qu'il trace :

1° De l'écrivain-soldat de Carhaix, de la Tour-d'Auvergne (1792), retrouvant au milieu des camps, par de savantes recherches, les membres épars de cette grande famille dont nous sommes les derniers débris.

2° De M. Aurélien de Courson (1840) déposant dans son *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, les plus savants aperçus sur l'histoire primitive de notre Péninsule et montrant partout le développement de la liberté entièrement lié à celui de l'Eglise.

Nous renvoyons aussi à l'œuvre de notre savant confrère en ce qui concerne :

1° M. Daru (1826) qui a bien-mérité de la Bretagne en prouvant son indépendance dès le quatrième siècle, indépendance contestée par Nicolas Vignier (1780) dans son traité de l'*Etat ancien de la petite Bretagne*, par l'abbé de Vertot, dans son *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, et par l'abbé des Thuileries (1711) dans sa *Dissertation sur la mouvance de Bretagne par rapport à la Normandie.*

2° L'abbé Manet (1834), auteur d'une histoire de Bretagne qui embrasse les deux premières époques de notre histoire. Cet ouvrage qui n'est guère qu'un extrait des auteurs précédents est rendu prolixe et difficile à lire par la longueur des développements et la multitude des notes.

3° Le chevalier de Roujoux (1839), qui en qualité de descendant du bon d'Argentré, a cru devoir faire aussi une histoire de Bretagne, et qui n'a fait qu'un abrégé des historiens antérieurs et surtout de son ancêtre.

4° M. Pitre Chevalier (1844), dont tout le monde a lu l'œuvre non

moins consciencieuse que poétique, et fait aimer la Bretagne en même temps qu'il la fait connaître.

Si en ajoutant à cette liste les généalogistes Dupaz, Toussaint de Saint-Luc, Guy Leborgne et l'hagiographe le P. Albert-le-Grand, on a épuisé la série des écrivains qui ont travaillé à l'histoire générale de la Bretagne, M. Mouillard devait donner et a donné une mention particulière à l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne* (1777), composée par l'abbé Déric, grand-vicaire de Dol, qui prend cette histoire à sa naissance et la conduit jusqu'à l'an 1000.

Quand on parcourt le catalogue des évêques qui ont gouverné nos églises dans les premiers siècles, on n'en trouve presque aucun qui soit honoré du martyre. Cette observation induit à reporter l'établissement de ces églises jusqu'après les siècles des persécutions, c'est-à-dire après la nomination de Constance-Chlore au gouvernement des Gaules en 292. Jusque là, il pouvait bien y avoir eu des prêtres qui faisaient comme nos missionnaires des courses apostoliques ; mais il n'y avait point d'Eglise instituée et organisée.

Voilà pour l'époque.

Voici pour la manière : La lumière de l'Evangile nous est venue de deux points : 1° de Tours où vers l'année 252 fut envoyé Saint-Gatien, qui envoya en Armorique Saint-Clair, premier évêque de Nantes, que la tradition fait mourir à Réguiny, dans le diocèse de Vannes, vers l'an 292 ; 2° de la Bretagne avec les Bretons insulaires, parmi lesquels il y avait des chrétiens dès le second siècle.

Puis discutant l'époque et adoptant la chronologie de l'abbé Gallet et de Dom Morice, l'abbé Déric fait remonter l'église de Nantes à la fin du troisième siècle, comme nous venons de le voir ; celle de Rennes à peu près à la même époque ; celles de Dol et de Vannes sont

fondées sous Conan Mériadec. L'évêché de Quimper est de la même époque. Son premier évêque fut Corentin qui mourut vers l'an 454, après un long épiscopat. Saint-Pol-de-Léon est de 512; Saint-Malo de 540; Saint-Brieuc et Tréguier ne furent érigés qu'en 848 par les soins de Noménoé.

Cette époque qui s'étend de la fin du troisième siècle au commencement du cinquième, nous révèle, en effet, tous les monuments l'attestent, le complet épanouissement du Christianisme dans l'Armorique. Mais, et nous touchons ici à l'une des questions les plus palpitantes d'actualité que nous puissions citer, les recherches modernes tendent toutes à démontrer l'admirable puissance de propagation dont fut doué le Christianisme dès le premier siècle et le développement qu'il prit dans les Gaules. La tradition constante de l'Eglise de Nantes, tradition qui a obtenu les suffrages des plus habiles critiques, indique que ce fut à une époque peu éloignée du temps des apôtres que Saint-Clair, dépositaire du clou qui avait percé la main droite de Saint-Pierre sur la croix, vint annoncer l'Evangile à l'Armorique, et mit sous la protection de apôtres Pierre et Paul l'Eglise naissante qu'il avait fondée à Nantes. La persécution aurait-elle pu être bien vivace au fond de l'Armorique où régnait encore le Druidisme malgré la religion des vainqueurs, et où, comme tous les opprimés, il dut servir d'appui au culte nouveau, pour mieux résister lui-même?

Dom Tallandier qui a continué l'histoire de Dom Morice, de 1442 à 1598, a publié aussi un catalogue complet des évêques, abbés et abbesses de notre pays, utile à consulter.

C'est aussi comme dépendances de l'histoire ecclésiastique qu'il faut nommer Albert-le-Grand et son histoire naïve et légendaire intitulée : *Vie et miracles des Saints de la Bretagne Armorique.*

M. Mouillard a cru devoir à la généralité de son plan d'ajouter à la liste des historiens proprement dits, celle des écrivains archéologues ou poëtes qui ont écrit sur les antiquités monumentales de la Bretagne, ses curiosités, ses mœurs, ses costumes, ses usages, ses traditions, sa langue, ses contes et ses chants, ses hommes célèbres, etc., etc. Mais ces études étant toutes modernes, nous touchons à un terrain que plusieurs de nos collègues explorent tous les jours, et nous trouvons sous notre plume des noms qui nous sont chers et qui sont l'objet, dans ce recueil, d'hommages plus développés.

ORIGINE

DE

QUELQUES CROYANCES & PRATIQUES

QUI

ONT COURS EN BRETAGNE ET AILLEURS.

—

Analyse du Mémoire de M. l'abbé Mouillard (Décembre 1853),
par M. Jaquemet, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Cette note ne sera pas une analyse, Messieurs.

J'ai lu et relu avec attention l'important mémoire dont je viens de donner le titre, et je n'ai pu trouver moyen de le résumer à cause du grand nombre de citations et surtout de faits qu'il renferme.

C'est d'abord l'exposé de la religion des Celtes avant la conquête romaine, avec leur sacerdoce, leurs dogmes, leur morale, leur culte extérieur, et, par conséquent, leurs dolmens, leurs tumulus, leurs menhirs, leurs bois sacrés, leurs sacrifices, leurs danses, etc.

La religion des Celtes, après la conquête romaine, dut se modifier au contact de la religion des vainqueurs, religion sensuelle et brillante d'imagination, dont M. Mouillard est amené à esquisser les grands traits.

Ce double exposé conduit naturellement à l'introduction du chris-

tianisme dans l'Armorique, et à la lutte longue et pénible qu'eut à soutenir le culte nouveau contre le culte ancien, plus ou moins altéré par la conquête.

C'est à ces trois sources qu'il faut faire remonter les croyances et pratiques dont notre savant collègue fait la description.

A la religion druidique, il rattache le sabbat des sorciers, les danses aux fêtes des saints, la divination, le duel et autres ordalies, les sorciers, les tireurs de cartes, les amulettes, les fées, les poulpiquets, etc.

Au mélange de la mythologie romaine, il faudrait attribuer la croyance aux lutins et aux revenants, les feux de la Saint-Jean, l'esclavage, la vente des enfants et le barbare usage appelé sur nos côtes le *droit de bris*.

La fête des Fous, celle de l'Ane, l'innocente farce du *Roi boit*, et une foule d'autres usages plus ou moins améliorés par le christianisme, seraient encore un reste du paganisme.

En présence d'une œuvre aussi importante, qui peut servir de point de départ à une foule d'études partielles intéressantes, on ne pourrait supprimer qu'un très petit nombre de passages.

Il y a lieu de proposer, par exception l'impression, du mémoire, *in extenso*.

NOTA. — Les conclusions du Rapporteur ont été adoptées par la Société, mais l'abondance des matières nous oblige à reporter au bulletin de l'année 1859 la reproduction de l'intéressant mémoire de M. l'abbé Mouillard.

LE DINER DU CHEVALIER.

(XVe & XVIIe SIÈCLES.)

Par M. Rozensweig, Archiviste du Morbihan.

Vous avez dû lire avec intérêt, Messieurs, dans un des premiers numéros de la *Revue de Bretagne et Vendée,* l'article de M. A. de la Borderie, qui a pour titre : *Le Dîner du sire de Quélen* (XVIIe siècle). C'est un dîner analogue que je viens aujourd'hui vous offrir *pour vos étrennes,* comme dit mon honorable confrère, car le mien se sert également en janvier (il paraît que c'était un commun usage); seulement, permettez-moi de vous faire remarquer que mon vin sera plus vieux, car la première pièce que je vous présente est de 1439.

A côté de la puissante maison de Pontcallec, dans la paroisse de Berné, s'élevait la petite seigneurie de Kerlois, possédée, de haute antiquité, par la famille de la Sauldraye, et qu'une alliance fit passer, au XVIIe siècle, dans celle du Coëtdor. C'est dans un dossier de procédures relatives aux redevances payables à la seigneurie de Kerlois, que j'ai trouvé, mentionné particulièrement, le droit de *disner au chevalier.*

La lecture des principales pièces de ce dossier remplacera avec

avantage la froide analyse que je pourrais vous donner de ce repas annuel. Procédons par ordre chronologique.

Voici d'abord, à la date du 18 mars 1439, un aveu rendu à Jehan de la Sauldraye, par Jehan Le Boëdec; je suis heureux de pouvoir vous le donner *in extenso*, malgré la difficulté de lecture :

EXTRAIT DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN.

(Fonds de la famille du Coëtdor.)

« Sachient touz que en nostre court de Kempérelé en droit fut « présent Jéhan Le Boëdec lequel congneust et confessa et par la « tenour de cest congnoit et confesse tenir ligement soubz Jehan de « la Sauldraye de Berrené et Katherine de Kerpezequael sa fame à « cause d'iceluy, ung tenement de terre et ses appartenances ou « village de Sencec et en général tant quant qu'il a ou dit village en « la ditte paroesse de Berrené, et debvoir de cheffrente par chacun « an ausditz mariéz –,– dessus les dits héritages, les somères et « debvoyrs qui s'ensuyvent : Et premier ung maile à chacun premier « dymanche de juing par chacun an qui doit estre payé à notre « souverain seigneur le duc par la main du dit de la Sauldraye ; Item « douez deniers monnoye par chacun an à chacun premier dymanche « d'apvril ; Item douez deniers à chacun premier dymanche d'aougst ; « Item douez deniers au premier dymanche après la fest des touz « Saintz, à debvoir estre poyéz les dits six deniers à monseigneur du « Pontquellec par la main du dit de la Sauldraye ; avesques la dosième « partie de certain devoir de manger appellé viande de chevalier, a « estre poiez au moys de janvier par chacun an en la dite ville de « Berrené, au dit de la Sauldraye et sa dite fame à cause d'icelluy,

« lui et troys gentilz homes en sa compaignie, à ung jour de char, et « devent estre serviz honestement de rost et boest et leur sauxe appar- « tenante avesquez eulx, du paen de fouace, du paen choem (blanc), « du vin blanc et du vin vermail servi en belles taxes d'argent sur « blanche touaille et touaillons, juesques avoir leur souffisance « raesonable, et devent avoir chandeles de cire tant que ilz y seront « à table; et devent oboir au dit de la Sauldraye en sa court et à « cause des dits héritages, ainxin come le fié le requiert. Et ces « chosses et chacun certiffia et relata, certiffie et relate le dit Jehan « estre vroyes; et jura par son serment soubz l'obligacion de touz et « chacun ses biens meubles et héritages de non venir jamais « encontre.

« Don tesmoignaige le scell establi aux contratz de notre dite court « ad cest micz, le xviij^e jour de Mars l'an mill iiij^cc trante neuff.»....

(Signé) Passe **JEHAN LAMOLAEN.**
Passé par **HENRY LAESET.**

(Parchemin, était scellé sur simple queue).

Le deuxième titre, du 6 mars 1500, est encore un aveu rendu par Jehan Le Goff Tromelin au seigneur de la Sauldraye, pour une tenue en *Berné*. Entre autres redevances, il confesse lui devoir *ung disner pour viande de comte*, payable chaque année à la fête de l'Epiphanie.

Puis, viennent d'autres pièces, du XVIe et du XVIIe siècle, qui complètent les premières par quelques nouveaux détails, tout en conservant l'ensemble de la cérémonie. Mais ce ne sont plus seulement cette fois de simples aveux; il y a lutte entre le seigneur et les vas-

saux qui refusent le droit. Remarquons, avant d'aller plus loin, que ce droit de dîner était dû par les habitants du bourg de Berné et des villages voisins qui avaient des tenues sous la seigneurie de Kerlois, et que chacun d'eux y contribuait pour une part plus ou moins considérable, suivant que le nombre des contribuables était plus ou moins élevé. Ainsi, dans l'aveu de 1439, Jean Le Boëdec reconnaît devoir la douzième partie du dîner. Soit que la redevance de chacun fût devenue trop lourde par suite de la réduction des vassaux de Kerlois, soit que le droit lui-même fût tombé en désuétude, et qu'il fût assez difficile de le rétablir, toujours est-il que nous nous trouvons, l'année 1581, en pleine procédure.

Le vendredi, 6 janvier 1581, bannie est faite par le sergent de la cour de Pontcallec, à l'issue de la grand'messe paroissiale de Berné, à l'effet de rappeler aux habitants du bourg et des villages de Kerguonnet et de Censec qu'ils doivent et devront à l'avenir, tous les ans, un dîner à écuyer Jullien de la Sauldraye, à cause de sa seigneurie de Kerlois, et de les sommer de se tenir prêts à acquitter leur redevance le dimanche suivant.

Le dimanche, 8 janvier, point de dîner préparé; la journée se passe en écritures. Dans une longue requête, datée de ce jour et signée de Jullien de la Sauldraye, requête qui précède l'assignation donnée aux vassaux par le seigneur de Pontcallec, le seigneur de Kerlois, énumérant ses droits, insiste particulièrement sur celui du dîner. Il remontre :

. . . . . .

« Que entre aultres rentes les dits deffendeurs et leurs consortz « sont tenuz et doibvent payer, servir et continuer par chacun an, à

« ung jour de menger viande, au dit demandeur, à tel jour qu'il luy « plaira leur faire assigner au mois de janvier, au bourg parrochial « de Berné, ung disner appellé communément et de temps immé- « morial la viande au chevallier, leur faisant le dit demandeur donner « assignation du lieu et jour qu'il luy plaira l'accepter, à ban à l'issue « de la messe parrochialle du dit Berné; auquel disner, le dit « demandeur acompaigné de sa femme, sa damoiselle et trois aultres « gentilz hommes que le dit demandeur aura pour lui faire compai- « gnye, il doibt estre traicté honnorablement par les dits deffendeurs, « de rosty, bouilly, et aultres bonnes viandes avecq leurs sausses, de « pain de fouace et de choesme, de bons vins blanc et cleret, jusques « à leur suffizance, servy en belles taxes d'argent, et de beau et « blang linge, ainsi qu'il appartient à nobles personnes estre traictéz.

« Que davantage en la chambre où se mengera le dit disner sont « les dits deffendeurs et chacun d'eulx tenus d'assister personnelle- « ment pour servir le dit demandeur leur seigneur et sa compaignye, « ayans les deffendeurs leurs testes descouvertes, et durant icelluy « repas sont tenuz faire bonnes et seurres gardes aux portes de la « dite chambre, et de faire en icelle chambre beau feu de cherbon « sans fumée, y faire allumer chandelles de cire tout durant le dit « disner.»

(Papier, signé **JULLIEN DE LA SAULDRAYE.**)

Il termine en assignant ses vassaux pour leur faire rendre aveu et dénombrement des tenues qu'ils possèdent sous la seigneurie de Kerlois, et leur faire payer 60 sous d'amende à cause du dîner qu'ils ont refusé.

L'affaire se plaide à la sénéchaussée royale d'Hennebont; libelle présenté par les défendeurs; réplique du sieur de la Sauldraye, en

date du 16 février 1581. Il faut croire que les droits de ce dernier furent reconnus, car le 31 décembre de la même année, nous trouvons un acte de donation d'une maison et ses appartenances au bourg de Berné, faite à demoiselle Philippine Donnalen (précisément l'une des précédentes défenderesses), par écuyer Louis Rouxel et sa compagne, à la charge de payer 12 deniers de chef rente au seigneur de Kerlois, et de contribuer, avec les autres habitants du bourg de Berné et du village de Kerguonnet, au dîner du chevalier.

Puis, nous voyons le procès recommencer en 1584 ; les dépositions de onze témoins confirment la nouvelle requête de Jullien de la Sauldraye. Une lettre du 3 décembre, adressée à celui-ci par un sieur François Simardet, chargé de recueillir des renseignements à l'appui du procès, renferme un extrait du prisage de Kerguonnet, duquel il résulte que les vassaux du seigneur de Kerlois, dans ce village, lui doivent « *ung devoir de manger* à ung jour de Janvier, et doibvent « servir rost et boet, et par exprès deux cheffs de poulaille, ung pied « de porch frays, choeme et foace, ce qu'ils pourront manger, vin « blanc et cleret.»

Continuation du procès en 1585, qui se termine, le 5 octobre, par une sentence de la cour d'Hennebont, en faveur du sieur de la Sauldraye.

Nous arrivons à l'année 1650. Un conseil, réuni pour examiner encore la question si longtemps débattue, ne trouve pas qu'il y ait prescription pour le devoir du *dîner au chevalier*, attendu « *que la « coustume n'en admet pas entre le seigneur et le vassal pour les « choses de son fief.*»

Malgré conseils et sentences, la résistance est toujours la même. En 1682, après bannie et assignation pour le dimanche 25 janvier,

Bertrand Jourdain du Coëtdor, sieur de Kerlois, accompagné des notaires royaux d'Hennebont, dont il devine que la présence lui sera nécessaire, vient, après la grand'messe, réclamer le dîner d'usage dans la maison de l'hôtesse Marie Rofflet. Trois vassaux seulement se présentent pour acquitter leur dette ; le seigneur dîne néanmoins, paie son écot qui s'élève à la somme de 6 livres, et fait condamner à l'amende les défaillants.

Même bannie et assignation faite à requête de Mme du Coëtdor, pour le 25 janvier 1693... Fut-elle plus heureuse que ne l'avaient été ses prédécesseurs? Notre dossier reste muet à cet égard.

LES POTIERS DU PAYS DE RIEUX.

—

Par M. Rozensweig, archiviste du Morbihan (1857).

L'histoire de l'établissement primitif et de l'agglomération successive des potiers dans le pays de Rieux et spécialement dans la commune récemment formée de Saint-Jean-la-Poterie, succursale de Saint-Jean-des-Marais, nous est complétement inconnue, faute de documents. Leurs usages particuliers, leurs mœurs qui diffèrent encore aujourd'hui de celles des autres habitants, l'espèce d'isolement dans lequel ils vivent entre eux sans contracter d'alliances au-dehors, la grâce et la légèreté de leurs poteries cuites en plein vent sur un feu de bruyères, rendent assez précieux les titres fort rares qui les concernent. C'est pourquoi j'ai pensé que le suivant n'était pas sans valeur, quoique extrait d'une copie de déclaration non signée et très-incorrecte, qu'a bien voulu me communiquer M. l'abbé Denis, vicaire de Saint-Jean-des-Marais.

. . . . . .

« Droits de la potterye — au dit village de la Potterie il y a com-
« munauté et maîtrise de potterie, et ne peult aucun pottier qui est

« fils de maître se faire recevoir que par l'agrément du dit Seigneur,
« et est obligé de prester le serment et payer les droits accoustuméz;
« le dit seigneur comte a droit d'establir tous les ans six conteurs et
« deux revoyeurs pour prendre garde si aucun pottier fait plus grand
« nombre de pots que ce qu'il doit par jour, et s'ils contreviennent
« aux autres droits du dit seigneur ; et peult pareillement establir un
« desditz pottiers pour bastonnier, lequel a soing des affaires de leur
« communauté. Les pottiers mariéz ne peulvent faire chacun plus de
« trois douzainnes et demye de pots par jour, et par veuf ou veufve
« deux douzainnes ; ne peulvent les ditz pottiers cuir des potz les
« vigiles des festes commandées et en exposer en ventes les jours de
« dimanches ; et davantage les ditz pottiers faire des potz depuis le
« jour de St Nicollas sixième décembre jusques au premier jour de
« mars, sans la permission du dit seigneur advouant. Chacun pottier
« marié doit audit seigneur comte saize sols et un pot par chacun an
« au deuxième de may, payables sans assignation au devant de cha-
« pelle de St Jacques ; et en oultre doibvent lesditz pottiers mariéz
« chacun deux journées d'aoust, et par veuf et femme vefve, une
« . . . . . .

« Item au dit seigneur advouant appartient la chapellenye de
« St Jacques, desservie au dit lieu de la Potterye, appelée la chapelle
« des pottiers. . . . . .

« Item est deub au dit seigneur par les pottiers du dit Rieux une
« livre de poivre par chacunne année, qui doibt estre présentée par
« l'un desditz pottiers la veille de Noel à la messe de minuit. »

. . . . . .

(Copie non signée.— Extrait d'une déclaration des appartenances et dépendances du comté de Rieux, aite et rendue au Roi par M. de Guénégaud de Plancy, devant les commissaires de la sénéchaussée de Ploërmel, le 1er Avril 1681.)

BATAILLE NAVALE DE CONFLANS.

Extrait d'un Mémoire de M. l'abbé Piéderrière (1857), par M. Rozensweig, archiviste du Morbihan.

Parmi les attaques nombreuses que les côtes de Bretagne eurent à soutenir au siècle dernier contre les Anglais, outre leurs expéditions sur Lorient, Sauzon et Groix, et la déroute de Dupleix dans les parages de Brest, on doit signaler encore un autre combat naval moins connu, également funeste pour nous, et qui a pris place dans l'histoire sous le nom de : *Bataille de M. de Conflans* (1759). Notre honorable collègue, M. l'abbé Piéderrière nous adresse une relation inédite de cette bataille, qu'il vient de découvrir à la sacristie de Marzan.

Après avoir rappelé le passage de l'*histoire des îles d'Houat et d'Hœdic*, où l'abbé de Lalande rend compte du combat naval de Conflans, et où l'auteur se montre un peu sévère pour les vaincus bien inférieurs en nombre aux vainqueurs, M. Piéderrière nous transmet la note suivante écrite à l'époque, peut-être par un témoin oculaire, car elle est recueillie non loin du théâtre de l'action, tout près de l'embouchure de la Vilaine.

« Le 20 novembre 1759 eût lieu le combat entre la flotte fran-
« çaise, composée de 21 vaisseaux de ligne et 5 frégates, et la flotte
« anglaise, composée de 45 vaisseaux de ligne. La première était
« commandée par le maréchal de Conflans, vice-amiral de France, la

« seconde par l'amiral Howe. Comme la flotte anglaise était de beau-
« coup supérieure en nombre et en forces à celle de France, la flotte
« française a été dispersée. Sept de nos vaisseaux ont abordé à Ro-
« chefort-en-Mer ; huit se sont retirés dans la rivière de la Vilaine,
« ainsi que quatre frégates. Ils se sont placés dans la petite rade de
« Vieille-Roche, en Arzal. Un de nos vaisseaux, nommé le *Formi-*
« *dable*, a été pris par les Anglais ; deux autres ont été brûlés, le
« *Héros* par les Anglais, et le *Soleil royal* par ordre de M. de Con-
« flans ; et cela, après qu'ils ont été échoués sur les côtes du Croizic.
« Deux autres ont coulé à fond, grâce à la quantité d'eau qui est
« entrée par les sabords de la batterie basse, et desquels il ne s'est
« sauvé personne. Un autre vaisseau, nommé le *Juste*, est allé se
« perdre dans la rivière de la Loire, après avoir été criblé de coups
« de canon, et duquel il ne s'est sauvé qu'environ 150 hommes.

« Les vaisseaux qui se sont retirés dans la Vilaine sont : 1° le *Glo-*
« *rieux*, de 74 canons ; 2° le *Robuste*, de 74 canons ; 3° le *Brillant*,
« de 64 canons ; 4° l'*Eveillé*, de 64 canons ; 5° le *Sphinx*, de 64 ca-
« nons ; 6° le *Dragon*, de 64 canons ; 7° le *Bizarre*, de 64 canons ;
« 8° l'*Inflexible*, de 64 canons.

« Les frégates sont : 1° la *Vestale*, de 32 canons ; 2° l'*Aigrette*,
« de 32 canons ; 3° le *Calypso*, de 16 canons ; 4° le *Prince-Noir*,
« de 4 canons.

« Le présent combat s'est livré un peu au-delà de l'île du Met. »

M. Piéderrière ajoute que le souvenir de cette bataille est resté profondément gravé dans les esprits de la population du littoral, qu'elle est d'ailleurs attestée par la présence de débris de navires qu'on aperçoit encore à marée basse dans la petite baie de Vieille-Roche et près de la rade de Pénerf.

LE CHATEAU DU DIABLE.

—

Par M. Fouquet, Docteur-Médecin (1857).

Sur un charmant coteau des bords du Scorff, nommé *Mané-penn-enn-Drainfve* (en français, *Pointe de la trève ou Frairie*), s'élève une petite maison coquettement blanche qui n'est que d'hier, et un manoir du XVIIe siècle qui domine un des plus jolis points de vue de la contrée.

Le promeneur, attiré par la beauté du site, est tout surpris quand il arrive au sommet du coteau, de trouver un vaste amas de débris, des granits sculptés et les restes d'un *Lion-gargouille* qui trahissent le XIVe siècle. S'il demande aux gens de la ferme quelles sont ces ruines, il apprend que là s'élevait jadis le *Castel penn-enn-Drainfve* connu maintenant, dans tout le pays, sous le nom de *Château-du-Diable.* Il apprend encore que ce nom qui sent le soufre, fut imposé à ce castel, parce qu'un de ses propriétaires s'était vendu à Satan. Il apprend enfin que dans les vastes souterrains qui s'étendent sous le lit profond du Scorff, jusqu'au château de Tréfaven, sont enfouis les immenses trésors, fruits de son pacte avec l'ange maudit.

Si ce promeneur est ami du merveilleux, qu'il accepte cette

légende qui va si bien aux vieilles ruines, aux frais ombrages, au calme profond de ces lieux; mais s'il tient peu à la poésie et beaucoup, au contraire, au positif des choses, qu'il écoute alors ce que la tradition redit :

« Un modeste marchand d'Hennebont, assez bien dans ses affaires, avait, dans les premières années du XVIIe siècle, acquis le *Mané-penn-enn-Drainfve* et une pauvre ferme dont les champs et les landes étalaient au soleil leurs épis et leurs ajoncs, là même où depuis la Compagnie des Indes a creusé son port, établi ses magasins, là où Lorient a formé son arsenal, élevé ses maisons et dressé ses remparts.

« La vente à prix excessif de ses pauvres champs et de ses landes incultes, fit du modeste marchand d'Hennebont le plus opulent des propriétaires du pays, et comme alors on arrivait à tout par la fortune, il pourvut ses filles de nobles époux et ses fils des emplois les plus élevés de la magistrature, de l'armée, de l'église. Quant à lui, devenu seigneur, il bâtit sur sa terre noble de *Mané-penn-enn-Drainfve* le manoir qui, de nos jours, n'est plus qu'une maison de ferme. »

Le seigneur vendu au démon par la légende, c'est le marchand d'Hennebont enrichi et anobli, et le satan rémunérateur du pacte, c'est la Compagnie des Indes. Reste à trouver le souterrain dépositaire des écus maudits !

TROISIÈME PARTIE.

—

MONUMENTS.

LE PAYS DE QUESTEMBERT

SES ANTIQUITÉS, SES CROIX SCULPTÉES.

—

Extrait des Notices de MM. les abbés Marot & Piéderrière (1857), par M. Rozensweig, Archiviste du Morbihan.

M. l'abbé Marot, adressant à la Société un éperon et des menottes en fer, ainsi qu'un fragment de clochette aplatie, accompagne cet envoi d'une courte notice. Les deux premiers objets ne paraissent pas remonter plus haut que le moyen-âge; la clochette trouvée l'année dernière dans la lande de Lanvaux, sur une urne gauloise, semble plus ancienne. Ces différentes découvertes fournissent à M. Marot l'occasion de nous décrire un tumulus qu'on a détruit, il y a cinq ou six ans, au village de Boquignac, en la paroisse de Questembert. Dans un camp qui l'avoisinait ont été trouvés l'éperon en question, plusieurs poteries romaines, une hache gauloise, et quelques monnaies franques.

M. Marot nous parle également du camp de Karboued, découvert dans la lande de Lanvaux, ainsi que de plusieurs tumulus où ont été relevées des croix de pierre, et qui, suivant notre honorable confrère, pourraient bien être des tumulus chrétiens.

M. l'abbé Piéderrière nous adresse, de son côté, quelques notes relatives aux croix sculptées de Questembert et des communes environnantes. Ces pierres ne rappellent pas seules la lutte soutenue, au IXe siècle, contre les Normands. Le nom d'Alain s'est perpétué dans ceux de plusieurs villages, fermes et champs du pays, et les ossements qu'on rencontre en divers points accusent encore la forte taille des vaincus et les lieux où ils succombèrent.

GROTTES DE PLOUHARNEL DÉCOUVERTES EN 1849 PAR Mr. LE BAIL, MAIRE DE PLOUHARNEL.

Levé et dessiné par M.M. LUCAS *Capne du Génie, et* GRÉGOIRE *Ingénieur des Ponts et Chaussées.*

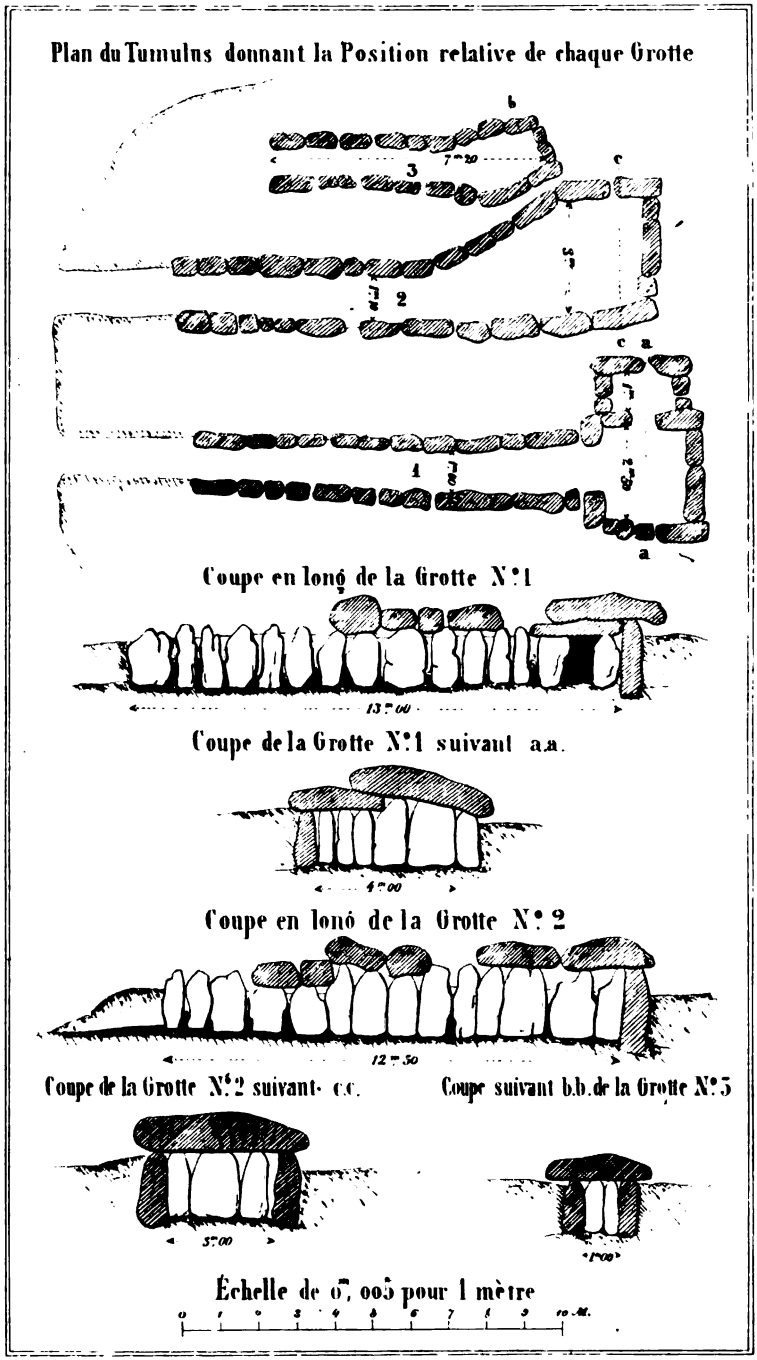

GROTTES DE PLOUHARNEL.

Extrait d'un Mémoire de M. Philippe Kerarmel, trésorier de l'Association bretonne (Septembre 1850), par M. de Fréminville, Ingénieur des ponts-et-chaussées.

Les fouilles qui ont conduit à la découverte des grottes ou allées couvertes de Plouharnel, ont été dirigées par feu M. Le Bail, lorsqu'il était maire de la commune de Plouharnel.

Le monument présentait, avant l'exécution des fouilles, l'aspect d'un tertre peu élevé, dont le sommet, très aplati, laissait voir quelques-unes des pierres de recouvrement des chambres que les touristes peuvent maintenant visiter.

La grotte centrale et la galerie qui en précède l'entrée ont été fouillées en premier lieu; elles étaient remplies de terre; on y a trouvé seulement quelques fragments de celtæ ou des haches en pierre.

La fouille de la seconde chambre, précédée aussi d'une allée couverte, a donné des résultats plus importants.

Les ouvriers ont rencontré, vers le milieu de cette chambre, une petite construction en pierres sèches, qu'ils ont démolie; elle paraissait établie de manière à garantir un vase en terre qui a été brisé et

qui renfermait des fragments d'os, des cendres, du charbon et deux colliers ou brassards en or absolument pareils.

Ce sont deux bandes d'or, minces, formant chacune un cylindre ayant 0m 36 de circonférence.

Ils sont fendus horizontalement sur la moitié de leur diamètre, de manière à présenter, dans le sens de la hauteur, douze petites bandelettes.

Leurs extrémités sont repliées en sens contraire, de manière à pouvoir être agrafées l'une sur l'autre.

La chambre qui renfermait ces objets précieux communique directement avec un petit réduit où l'on trouva, au niveau du sol, quelques débris d'ossements et de poteries grossières.

La troisième chambre renfermait aussi des fragments de poterie, et, posé sur le sol, un petit vase hémisphérique, ayant environ 0m 15 de diamètre; ce vase est tombé en morceaux quand on a voulu l'enlever.

Pl. 2.

GROTTE ET OBJETS DÉCOUVERTS EN 1853 dans le TUMULUS de TUMIAC, Commune D'ARZON.

Relevés et dessinés par Mr FOUQUET *Docteur-Médecin.*

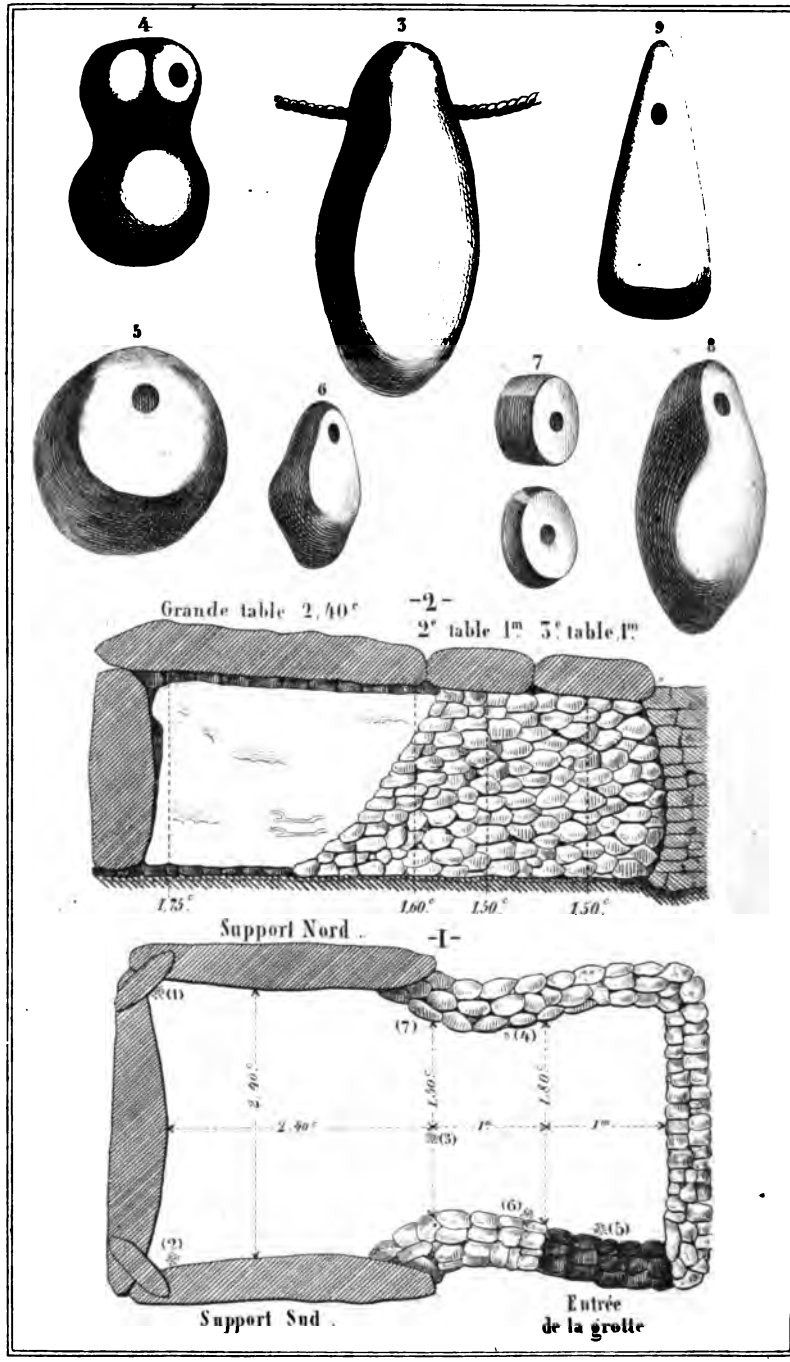

Lith. G. de Lamarzelle, (Tumiac).

DÉCOUVERTE

D'UNE

GROTTE SÉPULCRALE

DANS LE TUMULUS DE TUMIAC.

—

Extrait du Rapport de M. Fouquet, docteur-médecin, par M. de Fréminville, Ingénieur des ponts-et-chaussées.

Le tumulus de Tumiac, situé dans la commune d'Arzon, a été ouvert en 1853, et le résultat des fouilles a été consigné, par M. le docteur Fouquet, dans un rapport très intéressant, publié chez Cauderan, libraire à Vannes.

Nous renvoyons le lecteur à ce rapport, dont nous extrayons seulement la légende nécessaire pour l'intelligence de la planche.

Fig. 1re. — Plan de la grotte, formée par trois pierres debout supportant une grande table horizontale, et par des murets en pierres sèches, supportant deux autres pierres horizontales.

Fig. 2. — Coupe sur l'axe longitudinal de la grotte.

Le sol était revêtu d'un dallage en granit, sur lequel on trouva une couche de détritus onctueux au toucher, ressemblant à du terreau de

MONUMENT GALLO-ROMAIN

DE SAINT-GALLES EN ARRADON.

Communication verbale du 20 mars 1854.

M. J.-M. Galles fait part à la Société de la découverte d'un monument gallo-romain, trouvé dans sa propriété de Saint-Galles, en Arradon.

Au milieu de détritus de bois et d'ossements, on a recueilli un grand nombre d'anneaux en cuivre perlés, un celtæ et un morceau d'ambre. Quelques personnes pensent que ces anneaux étaient des ornements destinés à être portés aux bras et aux jambes. D'autres, à cause de leur grand nombre et de l'adhérence de quelques morceaux de bois, y voient la décoration d'une hampe d'enseigne. Ces divers objets ont été déposés au Musée archéologique.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN découvert en 1842 à St CHRISTOPHE Commune d'ELVEN, par Mr THAN Cap^e au 4e de Ligne.

Relevé et dessiné par M^r DE BRÉHIER

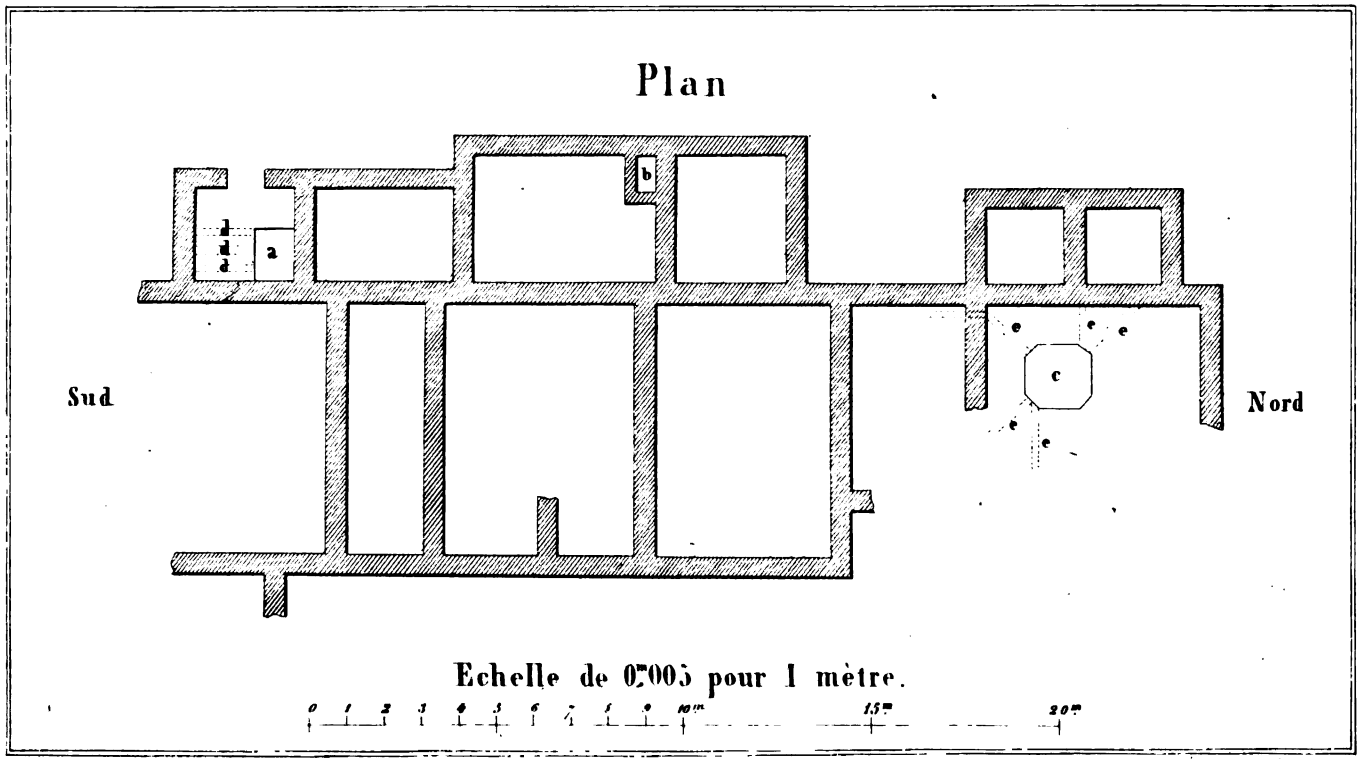

Pl. 3.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT EN 1842 AU VILLAGE DE SAINT-CHRISTOPHE, DANS LA COMMUNE D'ELVEN.

—

Note par M. de Fréminville, Ingénieur des ponts-et-chaussées.

Cayot Délandre donne dans son ouvrage (*le Morbihan, son Histoire et ses Monuments*) des détails étendus sur la découverte d'une habitation gallo-romaine, au village de Saint-Christophe, dans la commune d'Elven. Le plan, relevé par M. de Bréhier, fait connaître la disposition générale des parties de l'édifice qui ont été retrouvées, en 1842, par M. Le Than, capitaine au 4e régiment de ligne ; il complète la description donnée dans l'ouvrage que nous avons cité.

Les traits pointillés *d d d* --- *eee* --- indiquent des conduits d'hypocauste auxquels correspondraient, suivant M. de Bréhier, un præfurnium *a* pour les conduits *d d d.* — et un præfurnium *c* pour les conduits *eee.*

Tous les planchers des appartements sont en béton.

RESTES D'UN ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT AU LODO, COMMUNE D'ARRADON.

Extrait du Rapport de M. Jaquemet, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et président de la Société Archéologique du Morbihan (Mai 1857), par M. de Fréminville, Ingénieur des ponts-et-chaussées.

Les fouilles exécutées pendant les années 1856 et 1857, au Lodo, dans la commune d'Arradon, ont amené la découverte de trois groupes de constructions gallo-romaines représentés sur la planche N° 4.

Le groupe central se compose de deux corps de bâtiments qui se correspondent de telle sorte que leurs murs de façade, vers la mer, sont établis sur une même ligne.

Ces corps de bâtiments sont réunis par une longue galerie de 3m,00 de largeur dans œuvre et 60m,00 de longueur.

La destination du bâtiment, situé à l'extrémité Ouest de la galerie, ne paraît pas douteuse, il renfermait les pièces nécessaires pour prendre des bains.

La destination des appartements, situés à l'autre extrémité de la galerie, ne peut être précisée avec la même netteté. On y remarque surtout une grande chambre, dont le sol était recouvert d'un dallage

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT EN 1856 AU LODO, COMMUNE D'ARRADON.

Relevé et dessiné par M.M. GRÉGOIRE & DE FRÉMINVILLE, *Ingénieurs des Ponts et Chaussées.*

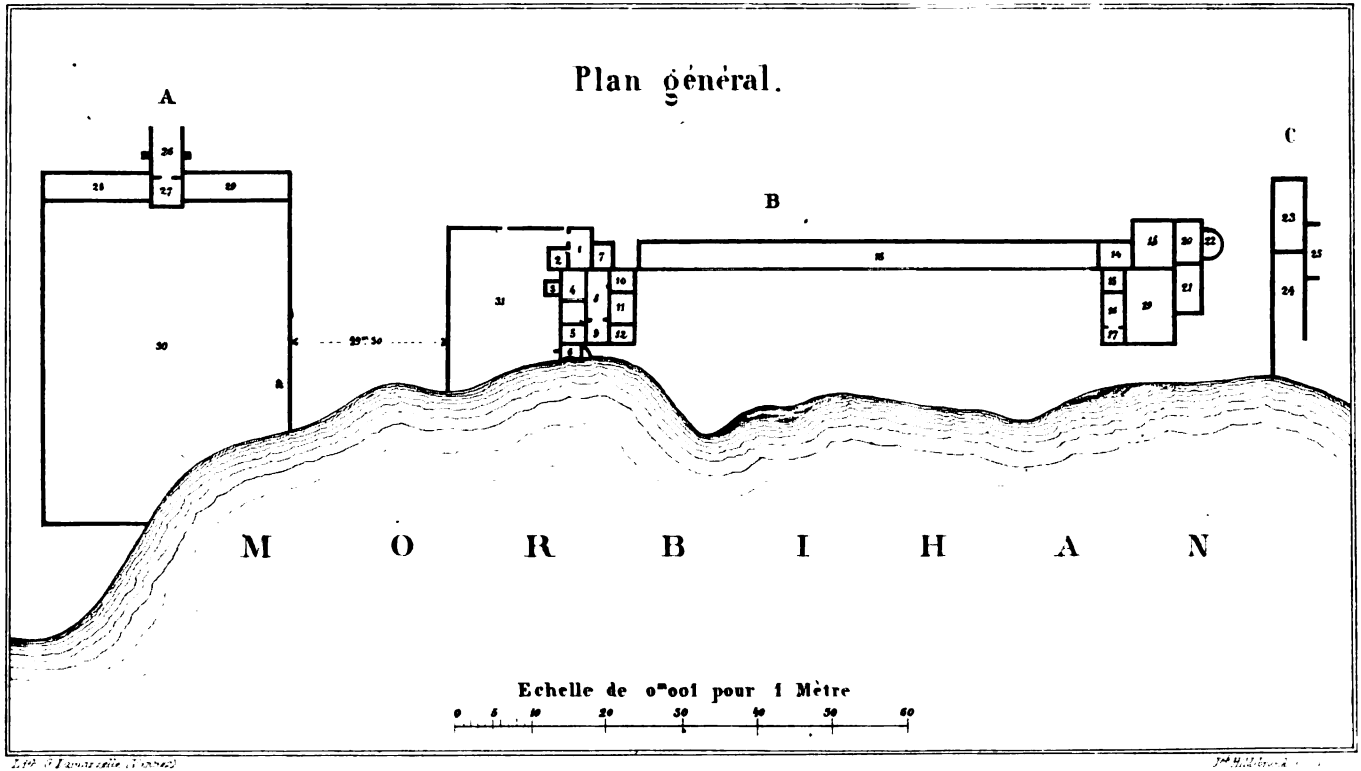

Pl. 4.

en ardoises et en pierres calcaires blanches formant un dessin régulier.

L'intérieur de la plupart des appartements était décoré avec des stucs diversement colorés, une partie assez considérable d'un revêtement de ce genre a été trouvée en place à l'angle ouest de la galerie.

Groupe à l'Est du bâtiment central.

Les constructions découvertes, de ce côté, n'ont pas présenté de traces d'ornementation comparables à celles des chambres du massif central, et seulement quelques petits fragments de stuc rouge.

On a remarqué surtout une quantité considérable de fragments de vases très-minces non vernis, qui paraissent avoir eu la forme de troncs de pyramides.

Groupe à l'Ouest du bâtiment central.

Ce groupe a été découvert en dernier lieu; il est situé sur le point culminant du terrain.

Les appartements, mis à découverts, ont présenté des traces d'une ornementation au moins égale à celles des chambres du groupe central.

On y a trouvé une console de grande dimension en marbre rouge, sur laquelle on remarque plusieurs trous de scellement qui ont reçu autrefois des crampons, mais dans l'état où les lieux ont été trouvés il a été impossible de retrouver l'emplacement probable occupé jadis par ce bloc de marbre.

Une cuve ou auge en plomb a été trouvée contre un des murs de la grande cour qui précède les édifices.

On a trouvé dans les trois groupes de constructions et principale-

ment dans les appartements de bains du groupe central, beaucoup de fragments de poterie, des débris de vases en verre, des fragments de verre plat; la majeure partie des débris de poterie appartient à des vases tout à fait communs. Deux vases seulement ont pu être reconstitués de manière à donner une idée complète de leurs formes.

Le nombre des monnaies trouvées dans les fouilles s'élève à 57; elles sont romaines, à l'exception d'un double tournois de Louis XIII, et d'un blanc d'argent de Henri III, rencontrés à l'extrémité E. des édifices.

Ces monnaies, à l'exception d'un grand bronze d'Antonin, appartiennent toutes à la période d'environ un siècle, comprise entre l'avènement à l'empire de Valérien (253 ans après J.-C.) et la mort de Constance II, arrivée en l'an 361. Elles forment une série presque continue de ceux des empereurs de cette époque qui ont régné dans les Gaules.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT EN 1856 AU LODO Commune D'ARRADON.

Relevé et dessiné par MM. GRÉGOIRE et DE FRÉMINVILLE *Ingénieurs des Ponts et Chaussées.*

PLAN des appartemens situés à l'éxtremité OUEST de la galerie (groupe B).

PLAN des appartemens situés à l'éxtremité EST de la galerie (groupe B).

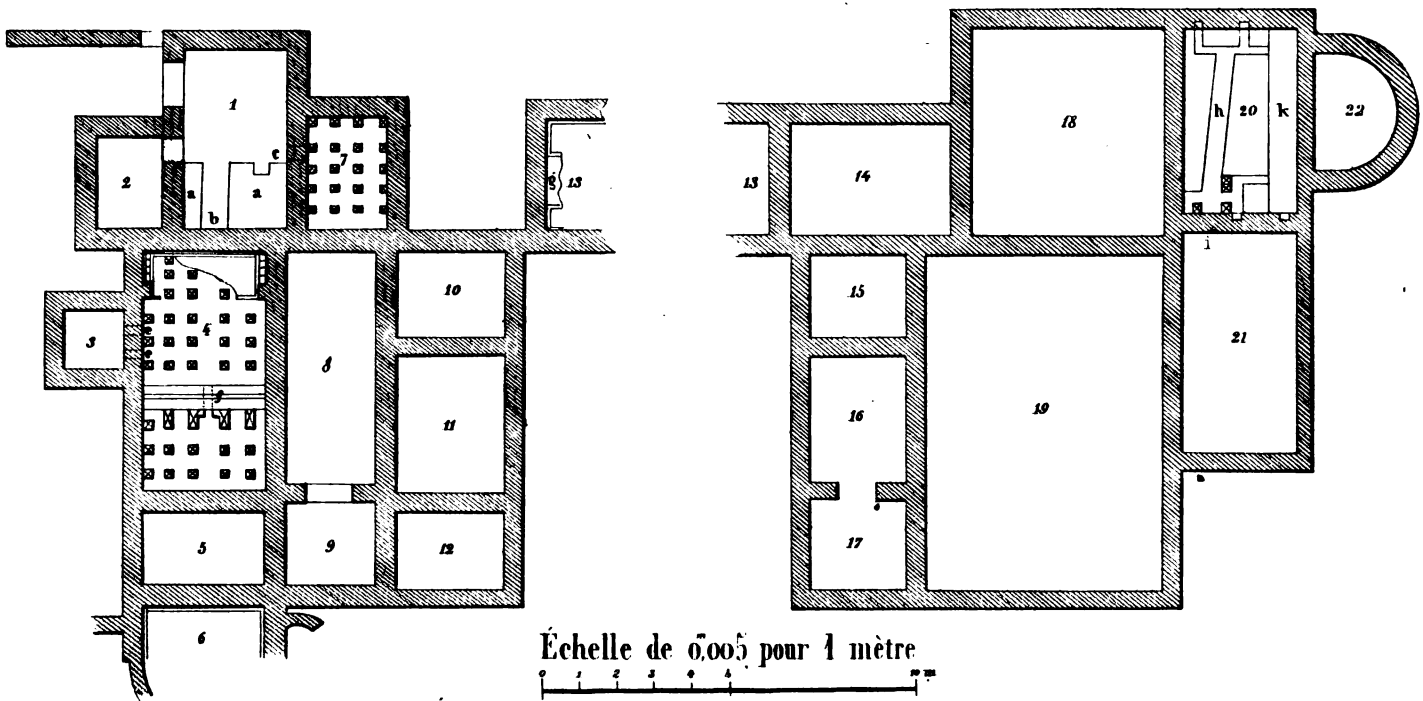

Échelle de 0,005 pour 1 mètre

0 1 2 3 4 5 10 m

Pl. 5.

Lith. de Lamarrelle (Gauche)

J. Hildebrand sculp.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT EN 1856 AU LODO, COMMUNE D'ARRADON.

LÉGENDES DES PLANCHES.

Par M. de Fréminville, Ingénieur des ponts-et-chaussées.

PL. 4. — Légende.

Cette planche indique les trois groupes d'édifices cités dans le rapport de M. Jaquemet.

Le groupe A a dû être rapproché du groupe B pour que le dessin pût tenir dans le format de la planche; la distance réelle de ces deux groupes est de 29m,59.

Le groupe A est établi sur le point culminant du terrain qui s'abaisse constamment jusqu'à l'emplacement du groupe C.

Les numéros des pièces du groupe B correspondent à ceux inscrits sur la planche.

26. — Pièce dallée en pierres calcaires; une plinthe composée de plaques en pierre calcaire régnait le long des murs à la rencontre du plancher; une partie de ce revêtement a été trouvée en place.

27-28-29. — Chambres avec planchers en béton; les murs de la chambre 29 ont présenté des restes de stuc encore en place.

a. — Au point *a*, dans la grande cour, on a trouvé les restes d'une auge ou grande cuve en plomb.

Les petits massifs carrés qui font saillie sur les murs de la chambre 26 étaient construits avec beaucoup de soin.

Le mur dossier de la galerie 13 était plein; la partie antérieure donnant sur la mer paraît, au contraire, avoir été arrasée au niveau du plancher, comme si la toiture avait été soutenue par des piliers, de manière à donner à la galerie l'aspect d'un long promenoir d'où l'on jouissait de la vue du Morbihan.

PL. 5.— Plan des appartements situés à l'extrémité Ouest de la galerie (groupe B.)

1. — Cour intérieure renfermant les foyers (*præfurnium*).

2. — Chambre sans aucune trace d'ornementation; on y a trouvé une quantité considérable de charbon.

3. — Chambre avec hypocauste intact formé par quatre piliers en briques, supportant le plancher supérieur en béton; les murs de la chambre étaient revêtus d'un placage en pierre calcaire.

On a trouvé au pied et en dehors des murs de cette petite pièce, une quantité notable de fragments de verre plat, ayant pu servir à fermer une ouverture et fort altéré.

4. — Chambre à hypocauste partagée en deux parties par deux murets *f* en briques, distants l'un de l'autre de 0m 10.

Le plancher supérieur de cette chambre était démoli, les piliers d'hypocauste en briques, maçonnés avec de l'argile jaune, étaient en place; ces piliers reposaient sur un plancher inférieur en béton.

Les murets *f* étaient percés de trois ouvertures, qui permettaient à la flamme de circuler dans toute l'étendue de l'hypocauste.

5-8-9-10-11-12. — Chambres avec planchers en béton, reposant directement sur le sol ou sur des remblais en pierres sèches.

6. — Restes d'une chambre avec double plancher en béton.

Une découverte récente fait sur un autre point du Morbihan, voisin du Lodo, donne à penser que ce que l'on a cru d'abord être un double plancher, pourrait être le reste d'un ou deux degrés en béton recouverts de dallages en ardoises ou pierres calcaires, permettant de descendre dans une piscine froide qui serait alors la véritable destination de la chambre 6.

On remarque à l'extérieur des murs de la chambre 6 les amorces des murs de deux autres constructions.

7. — Chambre avec hypocauste, tuyaux de chaleur et conduits de fumée débouchant à l'extérieur des murs. Ces conduits étaient masqués par un enduit revêtu de stuc, dont quelques restes ont été trouvés en place et présentaient des dessins jaunes sur un fond blanc.

aa. — Massifs en pierre du præfurnium 1. On a trouvé les restes d'une voûte en briques qui reposait sur ces massifs.

b–c. — Ouvertures qui conduisaient la flamme : la première dans l'hypocauste de la chambre 4; la seconde dans l'hypocauste de la chambre 7.

d. — Baignoire en béton trouvée en place ; les parois intérieures de cette baignoire étaient revêtues de plaques en ardoises.

ee. — Ouvertures rectangulaires introduisant la flamme dans l'hypocauste de la petite chambre 3.

13. — Extrémité Ouest de la galerie dont le mur dossier était décoré de stuc ; un panneau de cette décoration a été trouvé en place.

Un solin en mortier, faisant les retours indiqués sur le plan,

montre qu'il existait en *g* une construction dont on n'a pas trouvé d'autre trace.

On a rencontré en dehors et au pied du mur, en face de l'espace *g*, plusieurs fragments de plaques en schiste ardoisier.

Plan des appartements situés à l'extrémité Est de la galerie (groupe B).

13. — Extrémité Est de la galerie.

14–15–16–17–18–22. — Chambres avec planchers en béton.

19. — Chambre avec plancher en béton, couvert d'un dallage en ardoises et en pierres calcaires formant un dessin régulier disposé en damier, avec bordures blanches et noires.

20. — Chambre avec hypocauste, conduits de chaleur montant le long des murs, et conduits de fumée débouchant à l'extérieur.

L'hypocauste trouvé intact se compose de conduits *h* ménagés dans le massif de maçonnerie qui supportait le plancher; quatre piliers en briques se trouvaient placés près de l'ouverture *i* qui servait à l'introduction de la flamme.

Le plancher de la chambre 20 se partageait en deux parties, l'une *k* revêtue d'un béton très-dur reposait sur un massif plein; l'autre chauffée par l'hypocauste était facile à entamer.

21. — Præfurnium, la flamme du foyer se rendait aux conduits de l'hypocauste de la chambre 20, par une ouverture voûtée en briques, *i*.

Les chambres 20–22, dont les planchers sont de plain-pied, sont séparées par un mur arrasé à la hauteur de 0m 50.

OBJETS TROUVÉS DANS LES FOUILLES FAITES AU LODO COMMUNE d'ARRADON.

Relevé et dessiné par M.M. GRÉGOIRE & DE FRÉMINVILLE, *Ingénieurs des Ponts et Chaussées.*

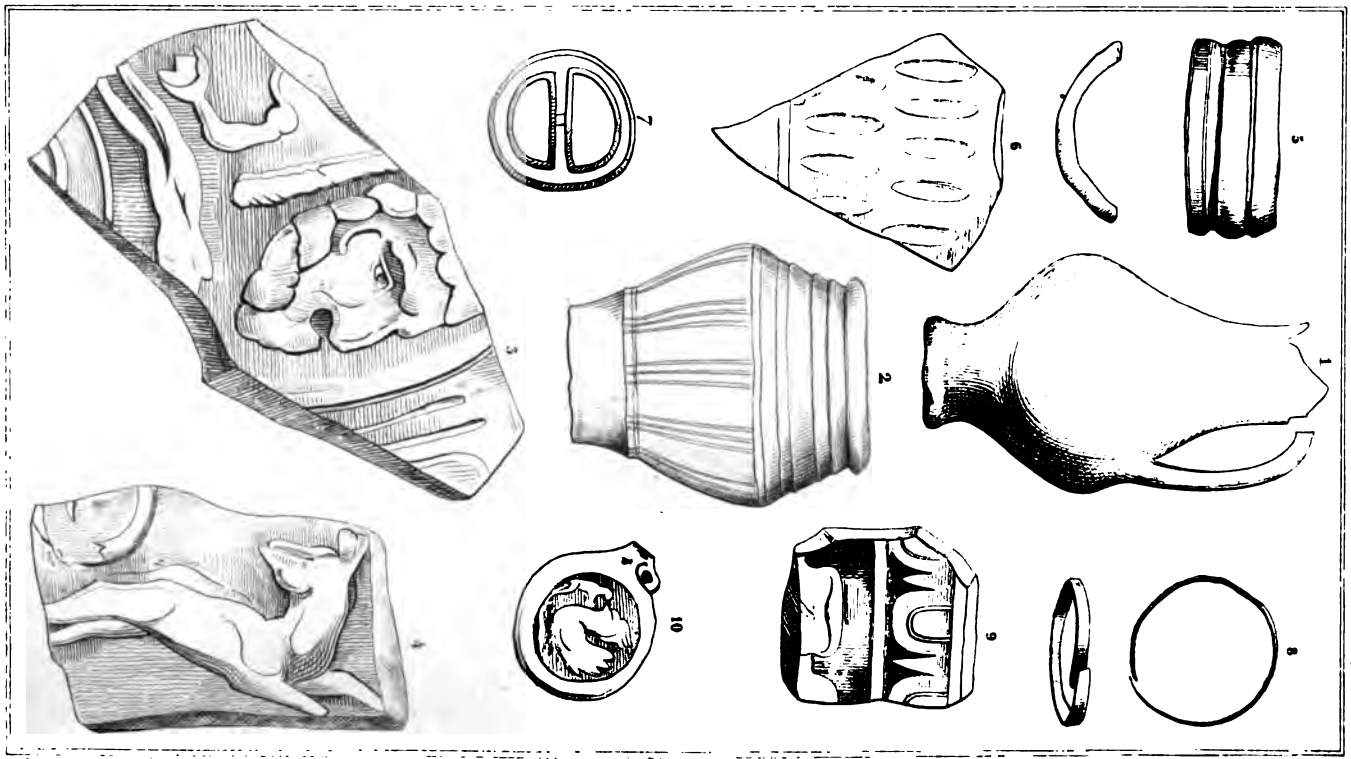

PL. 6

PL. 6.— Objets trouvés dans les fouilles.

On a représenté seulement un petit nombre d'objets choisis parmi les débris qui ont été recueillis :

1° Vase en terre noire, recouvert d'un vernis noir, trouvé dans le præfurnium 1, représenté au quart de grandeur naturelle.

2° Vase en terre, recouvert d'un vernis noir, le fond est mat, les bandes verticales sont brillantes.

Ce vase a été trouvé dans l'hypocauste de la chambre n° 7 (1/4 de grandeur).

3-4. — Fragments de poterie, pâte et vernis rouge (grandeur naturelle).

5. — Fragment d'anneau ou de bague en verre bleu clair mat (grandeur naturelle).

6.— Fragment de vase en verre blanc très-mince taillé à la meule, irisé (grandeur naturelle); plusieurs autres fragments du même genre ont été trouvés, ils sont tous taillés à la meule.

7. — Boucle en bronze (grandeur naturelle).

8. — Petit anneau en bronze très-mince (grandeur naturelle).

9. — Fragment de poterie, pâte et vernis rouge; une quantité considérable de débris de poterie grossière a aussi été trouvée.

10. — Petit médaillon ou amulette, en verre profondément altéré, le revers est uni et ne paraît avoir jamais reçu aucune empreinte.

DESCRIPTION DES MONNAIES

TROUVÉES DANS LES FOUILLES DU LODO.

—

Par M. de Fréminville, Ingénieur des ponts-et-chaussées.

ANTONINUS . PIVS.

(G B). Tête laurée à droite; autour ANTONINVS AVG. P.....

℞. Le génie du sénat romain sous les traits d'un homme vêtu de la toge, tenant de la main droite une corne d'abondance et de l'autre le sceptre d'ivoire, marque distinctive des consuls; dans le champ, S C., autour : légende illisible.

—

VALERIANVS.

(P B). Tête à droite avec couronne radiée.

Leg : IMP. VALERIANVS AVG.

℞ Deux guerriers, tenant la lance et le bouclier.

Leg : P. M. TR. P. COS IIII P. P.

—

VICTORINVS SENIOR.

(P B). Tête barbue à droite avec couronne radiée.

Leg : IMP. C. VICTORINVS.

℞. Soldat debout, tenant d'une main une lance, l'autre main appuyée sur un bouclier.

Leg : VIRTVS AVG.

(P B). Tête barbue à droite avec couronne radiée.

Leg : IMP. C. VICTORINVS P. AVG.

℞. La paix debout. Leg : (pa) X AVG. dans le champ V.X.

—

TETRICVS SENIOR.

(P B). Tête barbue à droite avec couronne radiée.

Leg : IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG.

℞. Prêtresse debout tenant de la main gauche une branche d'olivier, et de la droite une patère au-dessus d'un autel.

Leg : (S) ALVS . AVGG.

—

MAXIMIANVS HERCVLES.

(P B). Buste à droite avec couronne radiée et cotte de mailles.

Leg : MAXIMIANVS P. F. AVG.

℞. Figure debout tournée à gauche, couronne radiée, tenant un globe de la main gauche, la main droite levée.

Leg : ORIENS AVGG. exergue : B.

CONSTANTIVS (PRIMUS).

(P B). Buste lauré à droite avec cotte de mailles, figure barbue.

Leg : CONSTANTIVS. NOB. C.

℞. Le génie du peuple Romain, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la main droite une patère.

Leg : GENIO POPVLI ROMANI.; exergue : B.

—

CONSTANTINVS.

(P B). Buste lauré à droite.

Leg : IMP. CONSTANTINVS. P. F. AVG.

℞. Soleil levant, tenant un globe de la main gauche.

Leg : SOLI INVICTO COMITI; dans le champ, T. F.; exergue : R. T. R.

(P B). Buste lauré à droite.

Leg : CONSTANTINVS P. F. AVG.

℞. Le Dieu Mars s'appuyant de la main droite sur une haste et de l'autre sur un bouclier.

Leg : MARTI CONSERVATORI; dans le champ, T. R.; exergue : P. T. R.

(P B). Buste à droite avec draperie et couronne gemmée.

Leg : CONSTANTINVS. MAX. AVG.

℞. Deux guerriers appuyés sur leurs lances, le glaive à la main; entre eux, insignes militaires.

Leg : GLORIA EXERCITVS; exergue : T. R. P.

(P B). Tête laurée à droite.

Leg : CONSTANTINVS. MAX. AVG.

℞. Deux soldats portant la lance et le bouclier ; entre eux, insignes militaires.

Leg : GLORIA EXERCITVS ; exergue : P. CONS.

—

CRISPVS.

(P B). Tête à droite avec couronne radiée.

℞. Autel surmonté d'une sphère.

—

VRBS ROMA.

(P B). Buste casqué.

Leg : VRBS. ROMA.

℞ La louve allaitant les deux jumeaux ; au-dessus : deux étoiles ; exergue : TRP avec une étoile à droite.

(P B). Même type que la précédente.

Leg : VRBS. ROMA.

℞. La louve allaitant les deux jumeaux ; au-dessus : deux étoiles, et entre elles, une palme ; exergue : S. CONST.

—

CONSTANTINOPOLIS.

(P B). Buste de femme casqué et lauré.

Leg : CONSTANTINOPOLIS.

℞. Génie aîlé, monté sur un navire.

Exergue : TRP avec une étoile à droite.

(P B). Mêmes types que la précédente sur les deux faces.

Au revers, exergue : P. B. C.

—

CONSTANTINVS (JUNIOR).][

(P B). Tête laurée tournée à droite.

Leg : CONSTANTINVS IVN. NOB. C.

℞. Une couronne de laurier, le bas de la couronne maintenu par une bandelette, dont les bouts flottants forment le cadre de l'exergue ; au haut de la couronne un petit cercle.

Leg : CAESARVM NOSTRORVM.

Dans la couronne, VOT. X. ; exergue : S. T. R.

(P B). Buste de l'Empereur à droite, tête laurée.

Leg : CONSTANTINVS. IVN. NN. C.

℞. Deux soldats, tenant d'une main une lance, de l'autre le bouclier, entre eux, deux enseignes.

Leg : GLORIA EXERCITVS ; exergue : P. CONS.

(P B). Buste à droite ; tête jeune et imberbe, couronne radiée.

Leg : CONSTANTINVS. IVN. NOB. C.

℞. Deux génies ailés soutenant un cartouche qui repose sur un socle, le génie placé à droite tient le cartouche des deux mains.

Le génie, placé à gauche, a la main gauche appuyée sur la partie supérieure ; il tient de la main droite

un style avec lequel il montre l'inscription VOT. PR. placée sur le cartouche.

Sur le socle, C.

Leg : VICTORIAE LAETAE PRINC. PVRP.; exergue : F. F.

(P B). Buste lauré de l'Empereur tourné à gauche.

Leg : CONSTANTINVS. IVN. NOB. C.

℞. Basilique, au-dessus une étoile ; dans le champ, S. F. séparées par le monument.

Leg : VIRTVS. AVGG. ; exergue : P. CONST.

—

CONSTANS (CONSTANT).

(P B). Buste de l'Empereur tourné à droite, couronne gemmée.

Leg : CONSTAN. P. F. AVG.

℞. Deux génies, tenant chacun une patère ou un petit cercle d'où pend une bandelette.

Leg : illisible, on distingue seulement les deux lettres NS. qui se suivent sans interruption ; exergue : COS.

(P B). Buste de l'Empereur tourné à droite, la tête ceinte d'une bandelette.

Leg. D. N. CONSTANS. P. F. AVG.

℞. Navire conduit par un personnage assis; un guerrier se tient à l'autre extrémité du navire, debout, appuyé d'une main sur une enseigne qui porte une croix ; il tient l'autre main étendue, et on distingue les vestiges d'une statuette que cette main supportait.

Leg : REPARATIO ; exergue : P. L. C.

(P B). Buste de l'Empereur, le corps de face, la tête de profil, tournée à droite, couronne gemmée.

Leg : CONSTANS. P. F. AVG.

℞. Deux soldats, tenant chacun d'une main une lance et de l'autre un glaive.

Leg : GLORIA EXERCITVS ; exergue : TRS.

—

MAGNENTIVS.

(P B). Tête nue de l'Empereur tournée à droite ; à gauche de la tête, dans le champ, A.

Leg : D. N. MAGNENTIVS. P. F. AVG.

℞. Un guerrier à cheval frappe de sa lance un soldat à genoux, et qui élève une main comme pour demander grâce. Sous le cheval, une lance brisée et un bouclier.

Leg : GLORIA ROMANORVM ; exergue : P. L. C.

—

CONSTANTIVS (CONSTANCE).

(P B). Buste armé de l'Empereur tourné à droite, tête laurée.

Leg : FL. IVL. CONSTANTIVS AVG.

℞. Deux soldats tenant chacun d'une main une lance, de l'autre un glaive, entre eux, deux enseignes.

Leg : GLORIA EXERCITVS, exergue : TR. P.

(P B). Tête laurée de l'Empereur tournée à droite.

Leg : illisible, sauf le dernier mot AVG.

℞. Un guerrier à cheval, marchant à droite, se retourne et étend le bras gauche vers un autre guerrier qui

veut le frapper avec une lance ; au-dessus de ce groupe, IMPEFIT, la cinquième lettre est très-fruste, et on pourrait lire IMPERIT ou IMPEDIT.

La ressemblance des types a fait attribuer cette monnaie à Constance. Cette attribution ne peut cependant être regardée comme certaine.

M. Lallemand, juge de paix à Vannes, et l'un des membres les plus actifs de la Société archéologique, a publié dans l'Annuaire du Morbihan, pour l'année 1857, un mémoire dans lequel il a décrit deux monnaies de Magnence trouvées sur d'autres points du Morbihan ; il a cherché dans ce mémoire à rattacher les médailles trouvées au Lodo, aux événements les plus saillants des règnes des empereurs qu'elles représentent.

Nous renvoyons le lecteur à ce mémoire pour tous les détails qui ne pouvaient trouver place dans une description sommaire.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT EN 1857,

A SAINT-SYMPHORIEN

(PRÈS VANNES).

—

Rapport présenté au nom de la commission des travaux, par MM. de Fréminville et Grégoire, ingénieurs des ponts et chaussées.

Exposé.

Le défrichement d'une portion de terre, près de l'ancienne chapelle de Saint-Symphorien, avait mis à nu le plancher en béton d'une chambre dont l'aspect annonçait une construction de l'époque gallo-romaine.

La Commission des travaux a procédé immédiatement à l'examen de ces restes curieux ; on a promptement reconnu qu'ils appartenaient à un édifice d'une certaine importance, et qu'on a mis en grande partie à découvert.

Les fouilles sont maintenant suspendues ; elles ont été faites dans tout l'espace compris entre le mur de l'ancienne chapelle de Saint-Symphorien et les terrains ensemencés qu'on ne pourra entamer qu'après la récolte. De nouvelles recherches, faites à cette époque,

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN découvert en 1857 à St SYMPHORIEN près VANNES.

Relevé et dessiné par M. M. GRÉGOIRE et DE FRÉMINVILLE Ingénieurs des Ponts et Chaussées

Coupe en travers de la Chambre N° 7 suivant c.c.

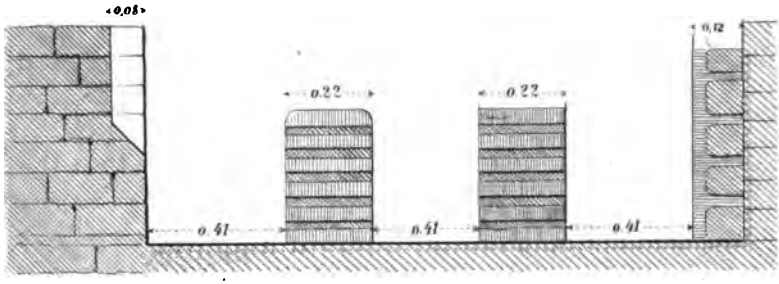

PLAN

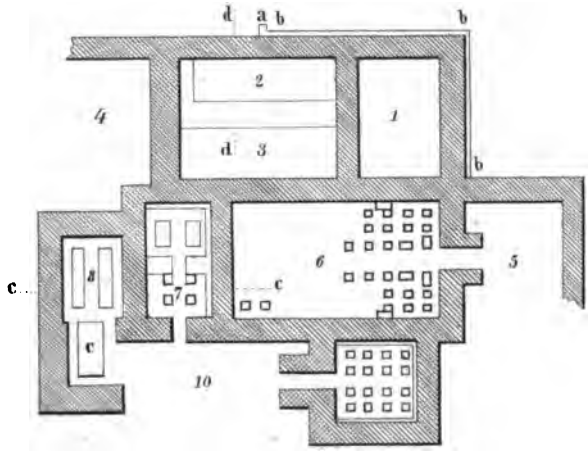

Coupe en travers de la Chambre N° 2 suivant d.d.

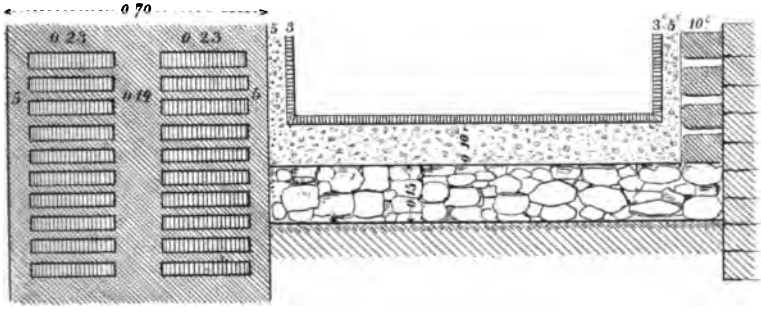

Échelle du Plan 0m,005 pour 1 mètre

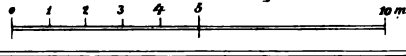

J. Hildebrand sculp.

Lith. G. de Lamarzelle (Vannes).

permettront probablement de déterminer d'une manière plus complète l'importance des constructions, et de reconnaître si elles se prolongent au-delà des limites actuelles.

Le système de construction des portions d'édifice encore existantes, les fragments de poterie, ainsi que les deux médailles trouvées dans la fouille, permettent d'affirmer qu'il s'agit encore dans ce cas, comme à Arradon, des ruines d'un établissement gallo-romain. Toutefois, les murs étaient moins bien conservés que ceux de la villa du Lodo; la plupart avaient été rasés au niveau des planchers; dans certaines parties, ils ne présentaient qu'une faible hauteur au-dessus des hypocaustes. Cependant, leurs contours ont pu être déterminés avec précision dans toute l'étendue embrassée par le plan.

Quelques-uns des murs étaient garnis, à l'intérieur, de revêtements en maçonnerie de briques ou de moellons, paraissant destinés à préserver de l'humidité les parties basses de l'édifice. On remarque ici, comme dans toutes les constructions du même genre, les soins tout particuliers apportés à leur exécution.

L'ensemble de la découverte comprend en tout dix pièces, dont trois étaient pourvues d'hypocaustes de différents systèmes; trois autres pièces paraissent avoir servi de cour ou de *præfurnium;* les autres offraient l'apparence de chambres ou appartements ordinaires avec planchers en béton, et présentaient des degrés variables d'ornementation.

Les détails qui vont suivre donnent les renseignements nécessaires pour l'intelligence du plan. (Pl. 7.)

Chambre n° 1. — Le plancher de cette chambre, construit avec un très grand soin, reposait sur un blocage en moellons et se composait de quatre couches successives : la première, en béton avec

mortier de chaux; la seconde, en ciment rouge; la troisième, en briques posées à plat; et enfin la dernière, également en ciment, supportant le carrelage supérieur en pierre calcaire.

Chambres N°s 2 et 3. — Le muret qui sépare la chambre 2 de la chambre 3 est simplement accolé aux murs extérieurs; il se compose d'une double rangée de briques posées à plat avec mortier de chaux et brique pilée. Le dallage de la chambre 2 était intact; il se composait de carreaux blancs en pierre calcaire, séparés, au milieu de l'appartement, par une plaque d'ardoise; le placage qui recouvrait la paroi intérieure des murs offrait une disposition toute semblable.

Le plancher de cette chambre ayant été démoli par le propriétaire du terrain, on a pu constater ce fait singulier qu'il existait un second plancher en ciment, séparé du précédent par un blocage en petits matériaux, de 0^m 15 d'épaisseur.

Ce second plancher a dû être autrefois dallé, car il porte encore les traces bien évidentes des carreaux qui l'ont recouvert. Les pièces 2 et 3 n'étaient donc peut-être que des parties distinctes d'un même appartement.

Un conduit, traversant le bas du mur extérieur paraît avoir servi à évacuer les eaux soit de la chambre 2, soit de la chambre 3. Le revêtement qui règne au pourtour de l'édifice jusqu'au mur du præfurnium 5, avait sans doute pour but d'éloigner les eaux déversées par ce conduit.

Cours N°s 4, 5 et 10. — Les pièces qui portent les N°s 4, 5 et 10 sont évidemment des cours; les fouilles ont été descendues jusqu'au terrain naturel sans qu'on y rencontrât aucunes traces de planchers.

Les massifs établis contre les ouvertures qui mettent les cours 5 et 10 en communication avec les appartements adjacents indiquent

suffisamment l'existence d'un *præfurnium* dans chacune d'elles. On n'a pu reconnaître les limites exactes de ces différentes cours : l'une d'elles, celle N° 4, s'étend sous la chapelle; les murs de clôture des deux autres étaient interrompus.

Chambres 6 et 9. — Les hypocaustes de ces deux chambres, formés uniquement de piliers en briques, et communiquant chacun avec un præfurnium distinct, constituaient un moyen de chauffage énergique. On doit peut-être voir dans ces pièces des appartements de bains; leur disposition a une analogie frappante avec celle des appartements semblables de la villa du Lodo.

Le rapprochement des piliers d'hypocauste les plus voisins de la bouche du foyer permettrait de supposer qu'il existait dans cette partie de la chambre N° 6 une baignoire élevée.

Chambre N° 7. — L'hypocauste de la chambre N° 7 offrait une disposition toute particulière. La flamme circulait entre des piliers de briques sous la première moitié environ de l'appartement; deux conduits de chaleur, que les dimensions du plan n'ont pas permis de représenter, s'élevaient dans la paroi du mur qui sépare les pièces N°s 7 et 8. La seconde partie de l'hypocauste était formée par des massifs en maçonnerie enduits de mortiers. Cette disposition montre que la chambre N° 7 devait se composer de deux parties inégalement chauffées.

Chambre N° 8. — Le plancher de cette chambre subsistait en majeure partie; il se composait d'une couche de béton reposant sur des dalles en granit qui s'appuyaient elles-mêmes sur les murs latéraux et sur les massifs intérieurs en maçonnerie que le plan indique. Les intervalles de ces piliers étaient entièrement remplis de terre franche; les massifs reposaient sur une aire grossière en béton. Enfin

on n'a rencontré dans cette partie de l'appartement aucunes traces de cendres ni de suie, tandis que ces traces étaient abondantes dans les autres pièces à hypocauste. Il y a donc lieu de penser que ces massifs étaient destinés seulement à racheter la différence de hauteur qui existait entre le sol naturel et l'aire de la chambre, ainsi qu'à éloigner toute humidité. Le massif *c*, revêtu d'un enduit en ciment, faisait au contraire probablement partie d'un hypocauste.

Objets trouvés dans les fouilles. — Les objets trouvés dans les fouilles, quoique peu nombreux, offrent un certain intérêt.

Ce sont d'abord trois fragments de poterie, ornés de dessins en creux, et quelques morceaux de verre plats.

Deux médailles en bronze, de petit module, assez bien conservées, mais d'une exécution médiocre et d'une lecture difficile, ont été trouvées à la suite de la cour N° 5.

L'une d'elles porte une tête casquée et laurée de Constantin, avec la légende : IMP. CONSTANTINVS AVG ; au revers : deux génies aîlés tenant un bouclier votif sur un autel, avec l'inscription : VOT. XX ; la légende est illisible ; à l'exergue : PTR.

La seconde médaille, d'un style barbare, représente : à l'avers, une tête diadémée et quelques caractères qui n'ont pas présenté de sens ; au revers, un personnage tenant une lance inclinée.

Conclusion.

Les terrains environnant les villages de Saint-Symphorien et de Saint-Guen ont été signalés, depuis longtemps, comme renfermant de nombreux débris gallo-romains. Les recherches déjà faites, il y a une quinzaine d'années, par M. J.-M. Galles, membre de la Société archéologique, avaient amené la découverte de plusieurs portions d'*aréa*

dans un champ situé à quelques centaines de mètres de l'emplacement des fouilles actuelles. Le sol du cimetière de Vannes renfermait également une grande quantité de débris. Tout porte donc à penser que de nouvelles recherches mettraient sur la trace d'un ensemble considérable de substructions et offriraient peut-être le plus haut intérêt au point de vue historique de l'occupation romaine dans la capitale de la Vénétie.

ÉGLISE DE TAUPONT

(ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL).

—

Extrait d'une Notice de M. l'abbé Mouillard, par M. Amand Taslé, notaire.

M. l'abbé Mouillard a communiqué, en 1854, à la Société une notice sur l'église de Taupont, dans l'arrondissement de Ploërmel, et sur le château ou manoir de Bréhault, ayant appartenu à une famille aujourd'hui éteinte, mais qui, au XVe siècle, a joué un certain rôle dans l'histoire de Bretagne.

Au point de vue archéologique, le manoir de Bréhault, renfermé dans une enceinte étroite, offre les caractères des constructions du XVe siècle; mais aucun détail d'architecture ne mérite une mention particulière.

Il n'en est pas ainsi du pignon occidental de l'église paroissiale de Taupont. Ce pignon, dont les deux rampants sont garnis de feuilles recourbées, est orné d'un immense arc ogival le long duquel serpentent deux branches entrelacées et profondément fouillées : l'une de chêne, avec ses glands; l'autre de vigne, avec ses grappes de raisin becquetées par des oiseaux.

Cet arc encadre les deux portes symboliques surmontées d'un

tympan que garnit un massif de feuillage et de fleurs, s'épanouissant au sommet en forme d'un panache à quatre lobes.

Dans le cimetière de Taupout s'élève une charmante croix, haute de quatre à cinq mètres, ayant la forme de celles que l'on désigne sous le nom de *pitié,* et dont notre département possède un grand nombre.

M. Mouillard mentionne en outre, en passant, une autre croix connue encore aujourd'hui sous le nom de *croix de la maladrerie,* quoiqu'il n'existe plus dans les environs aucune trace de l'asile consacré par la religion à la souffrance, et dont cette croix indique le voisinage. Elle est située sur la route de Ploërmel à Josselin, à un kilomètre environ de l'église de Taupont.

CHAPELLE DE SAINT-AVÉ

(BOURG D'EN BAS).

—

Extrait d'un mémoire de M. L. Galles (1854), par M. L. Rozensweig, archiviste du Morbihan.

Située sur le bord de la grande route de Vannes à Josselin, à quatre kilomètres de Vannes, cette chapelle ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt aux archéologues et même aux simples curieux.

Bâtie au XVe siècle, sous les auspices du duc de Bretagne et de quelques seigneurs du pays, dont les armes décorent soit les sculptures de la voûte, soit les vitraux, tels que les Malestroit, Rieux et Rochefort, Coëtlagat, etc., elle présente dans son plan une croix latine; ses murs sont soutenus par de simples contreforts; ses arcs ogivaux, ses fenêtres à meneaux flamboyants, sa porte occidentale, surmontée de plusieurs moulures ogivales superposées, sa voûte en bois à arêtes, nervures et clefs sculptées, attesteraient suffisamment l'époque de sa construction, si nous n'en avions d'ailleurs les dates précises.

C'est à l'intérieur surtout qu'il faut étudier avec attention un bénitier à huit pans soutenu par une colonne prismatique, trois rétables sculptés en bas-reliefs, dont deux en pierre et un en marbre, repré-

sentant : l'un l'Annonciation et l'Adoration des Mages, les deux autres des scènes diverses de l'Ecriture où les personnages abondent; on n'en compte pas moins de quarante-sept dans l'un d'eux. Jetons maintenant les yeux sur les sablières du chœur et de la nef; une légende nous y apprend que le chœur fut construit en 1475, et le reste en 1494, au temps d'Olivier de Peillac, chanoine de Guérande, et d'André de Coëtlagat, recteur de Saint-Avé. Les mots de cette légende sont entrecoupés de sculptures bizarres, parfois indécentes, surtout celles de la nef, mais toujours fort curieuses.

Admirons encore, avant de sortir, la croix de bois qui se trouve à l'intertranssept, et le dais finement découpé qui la surmonte; c'est l'œuvre d'un habile ouvrier de l'an 1500, ainsi que l'indique l'inscription qu'elle porte.

A l'extérieur, à l'ouest de la chapelle, on doit s'arrêter encore devant un calvaire et une fontaine chargés de sculptures de la même époque, où l'on reconnaît aussi différentes scènes de la Bible.

Si l'on veut enfin se rendre un compte exact du vocable de cette curieuse chapelle, M. L. Galles nous l'apprend avec des arguments irréfutables. Quelques antiquaires y ont voulu voir le nom de sainte Avoie, martyre; n'est-il pas plus naturel d'y reconnaître, avec notre honorable confrère, le premier mot par lequel l'ange Gabriel salua la Vierge, mère du Sauveur; tout nous confirme dans cette opinion; la fête du bourg se célèbre précisément le jour de l'Annonciation, la scène de l'Annonciation est reproduite par les bas-reliefs que nous avons signalés, sur l'un des rétables, aux fresques dont on voit encore quelques traces à la voûte des transsepts, enfin sur la croix qui est à l'entrée de la chapelle; la statue de sainte Avoie ne s'y trouve même pas.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LÉRY

ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL.

—

Extrait d'un mémoire de M. L. Galles (1854), par M. A. Taslé.

L'église de Saint-Léry a été l'objet d'une communication faite à la Société, en juillet 1854, par M. Louis Galles.

Dans l'opinion de notre collègue, la construction de cette chapelle, qui remonte aux XIVe et XVe siècles, contient quelques détails d'ornementation qui lui ont paru mériter une mention particulière.

La porte méridionale est enrichie de sculptures symboliques exécutées avec la naïveté qui caractérisait les artistes du XVe siècle.

L'une de ces sculptures fait tableau ; elle représente le premier homme, après sa chute, livré aux obsessions des sept péchés capitaux. De l'autre côté de la porte, l'artiste a sculpté saint Michel terrassant le démon.

Au-dessus, deux statues représentent : l'une la Vierge, et l'autre l'ange Gabriel, lui annonçant qu'elle a été choisie pour devenir la mère du Sauveur.

La grande fenêtre du transsept S. est ornée de vitraux endom-

magés, qui, pour la plupart, représentent les circonstances principales de la vie de la Vierge.

Le tombeau de saint Léry, situé au côté nord de la nef, a été, suivant M. Galles, construit au XVe siècle. Le saint est représenté couché; il est revêtu de son costume monacal, et tient la crosse à la main. Les parois du tombeau sont recouvertes de plaques en schiste, sur lesquelles sont sculptés quatre anges aux ailes déployées.

Au-dessus du tombeau, on remarque un panneau en bois divisé en deux compartiments. L'un d'eux représente la mort du saint; le second représente les détails de son inhumation. Sa châsse est portée par deux moines, et son âme s'envole au ciel sous la forme du saint lui-même, soulevé par deux anges.

HISTOIRE

DE LA

CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE

DE VANNES.

Extrait d'un Mémoire de M. l'abbé Mouillard (Mars 1857), par M. Lallemand, juge de paix.

I.

La cathédrale de Vannes occupe l'emplacement de la première église, berceau du christianisme dans notre diocèse.

L'abbé Mouillard cite à ce sujet ce qu'Albert-le-Grand, dominicain de Morlaix, dans son *Catalogue chronologique et historique des évêques de Vannes;* Baillet, dans sa *Vie des Saints,* à celle de saint Patern; et l'abbé Bourrassé, dans *Les Cathédrales de France,* disent de cette première église de Vannes.

Suivant le premier, Patern, IIe du nom, aurait converti en église le palais du comte Guerech, gouverneur de Vannes sous le roi de Bretagne Alain I, en 575; suivant Baillet, cette conversion aurait eu lieu avec la permission d'un roi Caradauc, alors maître du pays de

Vannes. Cette version a été adoptée par l'abbé Bourrassé avec quelques modifications.

Au temps que la cité se gouvernait indépendante, régie seulement par les lois du municipe, elle fit construire, à grands frais, un édifice somptueux en rapport avec la richesse publique. Ce monument, destiné aux réunions solennelles des citoyens, s'élevait majestueusement au cœur de la ville. Il dut être, dès le principe, consacré à des usages profanes, peut-être même au culte idolâtrique. Saint Patern, le premier évêque de Vannes, chercha les moyens de procurer au troupeau qu'il gouvernait un édifice convenable pour l'assemblée des fidèles. Il obtint sans peine de convertir en église l'édifice auparavant consacré aux mystères dégradants du paganisme, et après l'avoir purifié, il y célébra l'auguste sacrifice. Vers le milieu du Ve siècle, les offices chrétiens s'y faisaient avec beaucoup de pompe.

Rien ne prouve cette construction s'élevant majestueusement au chœur de la ville, encore moins sa destination publique ou idolâtrique.

Voici tout ce que nous en apprend l'histoire :

Vers le milieu du Ve siècle, en 465 ou 468, le métropolitain de Tours, Perpetuus; les évêques de Rennes, Athénius; de Nantes, Nunéchius, assistés des évêques Albinus et Liberalis, dont on ignore les siéges, écrivaient à Victorius, évêque du Mans et à Talasius, évêque d'Angers, qu'ils étaient assemblés dans l'église de Vannes pour y sacrer un évêque ou y fonder un évêché : *Quoniam nos in ecclesia Venetica, causa ordinandi episcopi (alias episcopatus) congregavit* (1), et le XIVe des canons rapportés dans cette lettre

(1) Concilium Veneticum apud Philip. Labbei et Gabr. Cossarti, *Sacro sancta Concilia*, t. IV, col. 1054.

synodale privait de la Communion pendant sept jours les clercs qui, n'étant pas malades, et habitant dans l'enceinte de la ville, *intra muros civitatis,* ne s'y rendraient pas à l'office de matines ; le XVe canon voulait aussi que dans toute la province (la IIIe lyonnaise) les cérémonies sacrées et la psalmodie fussent uniformes comme la foi des fidèles.

Tel est le plus ancien document historique qui parle d'une église dans notre diocèse.

Ainsi donc, lorsque saint Patern fut sacré Ier évêque de Vannes, il existait, dans l'enceinte de la ville, une église où le culte divin se célébrait avec pompe et régularité.

Malgré ses pressantes sollicitations, saint Patern ne put obtenir, de son vivant, un emplacement où il voulait bâtir une église, nous apprend le *Propre des Saints* du diocèse de Vannes, de 1660. Ce ne fut qu'après sa mort qu'un riche et puissant habitant de Vannes promit et accorda, pour obtenir des reliques de ce saint patron, cet emplacement où fut bâtie, en dehors des murs, l'église de Saint-Patern.

Il n'y a deux saints Patern que pour ceux qui admettent, comme Albert-le-Grand et Baillet, Conan Mériadec, la monarchie unitaire de Bretagne, et les rois fabuleux Alain, Hoël, Caradauc, et autres successeurs de Conan. La ville de Vannes, au temps de saint Patern, se gouvernait indépendante sous les procurateurs de la cité, remplaçant son municipe romain. L'émigration bretonne n'a eu lieu, dans le pays de Vannes, qu'au VIe siècle. Guérech I n'a pas résidé dans cette ville, et, à l'époque dont parlent ces auteurs, ce n'était pas Patern II qui occupait le siége épiscopal, mais le renégat Macliau, père de Guérech II.

II.

L'église épiscopale de Vannes, comme la ville elle-même, défendue par le roi Erispoé, après avoir résisté aux premières invasions normandes en 855, fut prise et ravagée par ces *fléaux de Dieu,* et resta exposée à leurs déprédations pendant trente ans (907-937).

Des chapiteaux romans et des débris rappelant l'époque romano-bysantine, trouvés lors de la démolition de la chapelle Saint-Jean, en 1856; la similitude du plan et de la description de la très ancienne église remplacée par la cathédrale actuelle, avec l'abside de l'église encore subsistante de Saint-Gildas de Rhuys, feraient supposer qu'à la même époque (XIIe siècle) la cathédrale de Vannes fut aussi restaurée, restauration qui aurait été terminée au XIIIe siècle, par la construction du clocher, de sa flèche, et du pignon O., la plus ancienne des parties de ce monument, tel qu'il existe de nos jours.

Elle est l'œuvre des siècles, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe. Les genres d'architectures les plus divers s'y rencontrent et s'y coudoient; de là ce défaut d'ensemble et de grandiose qui frappent à la vue de nos belles églises romanes ou gothiques construites sous l'empire d'un plan ou d'une pensée unique. Mais les documents retrouvés par M. l'abbé Mouillard nous présentant l'historique de cette cathédrale, écrit dans six bulles de papes, et donnant ainsi des dates précises et des chiffres exacts sur les divers modes de construction religieuse en Bretagne, du XIIIe au XVIIIe siècle, rendent l'étude de ce monument des plus intéressantes pour l'archéologue comme pour l'historien.

—

III.

La cathédrale actuelle affecte la forme d'une croix latine orientée du S.-O. au N.-E. Elle se compose d'une nef avec cinq chapelles latérales de chaque côté du transsept et du chœur, à l'extrémité duquel se trouve la chapelle Saint-Vincent.

La tour et le pignon S.-O., jusqu'à la partie droite, appartiennent à la première période ogivale, ou XIIIe siècle, ainsi que l'accuse suffisamment l'emploi des moulures toriques avec mélange d'arcatures pleins-cintres et ogivales. Les premières se font remarquer à une des galeries de la façade principale. Cette tour était terminée par une belle flèche de la même époque ; elle fut abattue par la foudre le 24 février 1824, et reconstruite d'une manière déplorable aussitôt après.

La nef est du XVe siècle. Commencée vers 1450, elle ne fut terminée que dans les premières années du XVIe. Elle a demandé 60 années d'efforts et cinq bulles des souverains pontifes. Dès l'année de la mort de saint Vincent Ferrier (1419), l'évêque de Vannes, Amaury de la Motte, faisait un règlement réservant le tiers des offrandes qui affluaient au tombeau du Saint signalé par tant de miracles, pour servir à la réédification de la cathédrale, dont la ruine était imminente.

En 1432, Jean Validire, ou de Saint-Léon, ayant été transféré de Saint-Pol-de-Léon à l'évêché de Vannes, fit faire à la cathédrale des réparations importantes : le vestiaire, la salle capitulaire et la voûte en cul de four de la chapelle terminale de Notre-Dame-de-Pitié, derrière le chœur, où il fut enterré en 1444. Ce sont ces constructions

en partie disparues, qui ont induit Ogée et l'abbé Mahé en erreur, et leur ont fait dire que cet évêque avait rebâti la cathédrale.

Il était réservé à son successeur, Yves de Pontsal, de commencer ces grands travaux. Le 20 septembre 1451, le pape Nicolas V lui adressait une bulle accordant pour dix années une indulgence plénière à ceux qui, contrits de cœur et confessés de bouche, visiteraient la cathédrale au jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et feraient, selon leurs facultés, une aumône pour aider aux *constructions commencées.*

Le 23 juillet 1455, le pape Calixte III constatait, dans sa bulle à cette date, que les piliers de cette nef étaient élevés, mais qu'elle était entièrement découverte; et pour l'achever, ainsi que la construction d'un cloître, il accorde dix nouvelles années d'indulgence.

Le pape Pie II, à la prière du duc François II, de l'évêque et du chapitre de Vannes, prolonge de 17 ans, à partir de la date de la bulle du 6 mars 1459, les lettres accordées par ses prédécesseurs Nicolas V et Calixte III, mais à la condition qu'un tiers des offrandes sera mis à la disposition du Saint-Siége, pour être employé à la croisade contre les Turcs. Elever nos magnifiques basiliques au Seigneur, repousser l'invasion musulmane menaçant la civilisation européenne, tel était l'emploi que donnaient les souverains pontifes à l'impôt volontaire prélevé sur la foi des populations, pour gagner les indulgences, dans la Bretagne, au XVe siècle.

Cependant, Yves de Pontsal mourut le 7 avril 1476; il n'eut pas la consolation de voir achever la cathédrale. Son successeur, Pierre de Foix, d'abord Franciscain, puis évêque de Vannes et cardinal, de concert avec le duc François II, s'adressa de nouveau à ce trésor, aussi inépuisable que la miséricorde divine, et le pape Sixte IV, par

sa bulle du mois d'avril 1478, leur accorda quatre nouvelles années d'indulgence pour terminer *cette œuvre* qu'il appelle *un travail remarquable et important.*

Le *cloître*, partie accessoire de la cathédrale, méritait de fixer l'attention de l'archéologue ; il comprenait toute la partie laissée libre entre la cathédrale et la rue des Chanoines, et se prolongeait jusqu'à l'angle N.-E. du transsept. Ses arceaux avaient un galbe bien étudié et appartenaient à la troisième période du moyen-âge, comme on en peut juger par les quelques débris qui ont résisté à la démolition. La scotie de la base de la colonne est extrêmement ouverte et peu approfondie; les choux-frisés et les ornements des chapitaux sont ceux des monuments du XVe siècle, ainsi que les arcs à anse de panier, dont le fût semble renaître avec l'arête-mousse et se perdre dans les moulures de l'arc; la charpente était formée de cercles annulaires espacés de 0^m 50 d'un arc à l'autre, portant moulures curvilignes, et la porte principale, maintenant démolie comme le cloître, donnant dans la rue des Chanoines, était d'une belle exécution et du même caractère.

IV.

Transsept, — Chapelle du Saint-Sacrement, — XVIe siècle.

Ces deux constructions, quoique contemporaines, nous présentent, à deux pas l'une de l'autre, un des derniers monuments du style ogival flamboyant, et peut-être le premier de la renaissance en Bretagne.

Une bulle, du 18 novembre 1514, du pape Léon X, ce protecteur si éclairé des beaux-arts, constate que le maître-autel et le chœur de cette église, commencée depuis un grand nombre d'années et *cons-*

truite sur un plan assez remarquable, menacent ruine au point que l'office divin ne peut plus y être célébré avec tranquillité d'esprit. A la demande du cardinal Laurent Pucci, évêque de Vannes, et de Jean Daniélo, archidiacre, il accorde une indulgence plénière, avec faculté de commuer les vœux du voyage d'outre-mer, de Rome ou de Compostelle, pourvu que ceux qui les ont faits, et ne peuvent les accomplir, envoient, selon leur faculté, à la fabrique de la cathédrale, les sommes qu'ils auraient employées à leur voyage.

Le portail septentrional du transsept, auquel aboutissait le cloître des chanoines, et construit avec les fonds provenant de ces offrandes, est la partie la plus remarquable de notre cathédrale sous le rapport de la forme et de l'art. La porte latérale S.-E., que l'on appelait la porte des *Ducs,* et qui donnait dans la rue des Trois-Duchesses, est moins riche, mais construite néanmoins dans le même esprit monumental. Ces deux portes ont été condamnées et masquées par des autels en 1769.

C'est encore à la même époque que fut construit le porche ou narthex, appartenant, comme le transsept, à la dernière période du style ogival. Mais cette entrée principale, si remarquable par ses riches détails, ses pinacles, ses niches découpées à jour, ses arcades festonnées et ses moulures prismatiques, fut indignement mutilée au XVIIIe siècle, et ses trumeaux du centre, aux deux portes geminées, furent remplacés, en 1782, par de longs jambages supportant une plate-bande en arc de cercle surbaissé du plus mauvais goût.

Mais voici qu'à côté de ce style ogival flamboyant s'élève un témoin de la révolution qui va s'opérer dans ces constructions religieuses, à la suite des expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier en Italie. Ce dernier était venu à Vannes, en 1532,

assister aux Etats qui votèrent la réunion de la Bretagne à la France. L'archidiacre Daniélo, nommé abbé de Saint-Gildas de Rhuys, en 1537, fit construire, sous l'influence des idées des artistes qui accompagnaient le roi-chevalier, et du cardinal florentin Antoine Pucci, devenu évêque de Vannes en 1531, à la mort de son oncle Laurent, la chapelle du Saint-Sacrement, appelée aussi chapelle du Pardon.

De forme circulaire, elle se compose de deux ordres ioniques superposés. Entre les colonnes à moitié engagées du premier, sont des niches peu profondes surmontées d'un fronton alternativement triangulaire et à segments de cercle; sur l'entablement, des modillons saillants; entre les pilastres du second ordre sont pratiquées des fenêtres longues, étroites et en plein cintre; au-dessous de la galerie, un second rang de modillons ornés de moulures, avec des médaillons en marbre. Le tout était couronné par une balustrade à fuseaux et un dôme qui ont disparu et ont été remplacés, en 1829, par une couverture conique du plus disgrâcieux effet, en sorte qu'il est très difficile d'apprécier maintenant ce monument de la Renaissance, dépouillé de sa riche ornementation extérieure, de ses statues et de ses médaillons en marbre. L'intérieur de la chapelle ne présente qu'une muraille nue et sans ornement. Le mauvais rétable en bois, le tableau et le tabernacle actuels y furent placés en 1787. Jean Daniélo, le fondateur, y fut enterré devant la table de communion. On lit l'inscription suivante, dont nous supprimons les abréviations, sur la frise supérieure :

TEMPLVM hoc ad honorem et gloriam corporis omnipotentis
Dei vivi Christi Jesu Domini nostri.

et sur la frise inférieure :

Reverendus Pater Dominus Johannis Danielo canonicus et archidiaconus hujus ecclesiæ Venetensis ac litterarum apostolicarum de majori præsidentiâ abbreviator suis struxit impensis MDXXXVII. (1537.)

V.

Chapelle Saint-Vincent-Ferrier, voûte en bois et jubé, — XVIIe siècle.

La chapelle Saint-Vincent, commencée en 1630, fut terminée en 1637. Des pans de murs inachevés indiquent qu'elle ne devait pas être isolée et que des chapelles rayonnantes devaient environner le chœur alors projeté.

Un jubé en bois s'élevait à la hauteur des piliers de la nef et isolait complètement le chœur des transsepts alors livrés aux fidèles; il fut démoli en 1769, lorsqu'on reconstruisit le chœur.

Quoique destinée à être voûtée en pierre, on se contenta d'abord de revêtir la charpente de la cathédrale par un lambris polygonal qui existe encore au-dessus de la voûte actuelle; il porte les dates de 1626 et 1627. A cette époque, la hauteur de la nef, mesurée du sol à la clef, était de 30^{m} 50. Elle est réduite aujourd'hui, tant par l'exhaussement du sol que par la lourde voûte en pierre construite en 1768, a 20^{m} 20, et, malgré cette réduction, la nef est encore imposante.

VI.

Voûte en pierre, chœur actuel, autels, statues, orgues et tableaux, — XVIIIe siècle.

La première pierre de la voûte en pierre fut posée, le 5 décembre 1768, par Mgr Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, et sa sœur,

Charlotte de Bertin, veuve du baron de Fumel-Monségur, ainsi que le constate l'inscription gravée sur une plaque en cuivre déposée sous cette première pierre à la naissance de la voûte. Les armoiries mutilées de Mgr Bertin se voient encore à la clef de voûte, du côté de la nef.

Le roi Louis XV, à la demande de M. de Bertin, frère de l'évêque et ministre secrétaire d'Etat, accorda, pour ces travaux, 100,000 liv. prélevées sur les fonds de la loterie et envoyées par M. de Sartines, lieutenant-général de police. Au XVIIIe siècle, ce n'était plus pour gagner les indulgences, mais le *gros lot*, que l'on donnait de l'argent.

L'ancien chœur fut démoli, et deux chapelles latérales : l'une sous le vocable de saint André, l'autre sous celui de sainte Anne. Des traces de cette dernière se voient encore entre deux contreforts du côté du midi. Reculant devant une augmentation de dépense de 8,000 livres et la reconstruction de la sacristie, le plan primitif, qui élevait le chœur à la hauteur de la nef et du transsept, et l'environnait de chapelles latérales, fut abandonné. Le nouveau laissa en hors-d'œuvre la chapelle Saint-Vincent, et rendit inutiles les fondations déjà élevées, ramena le maître-autel jusqu'au point d'intersection de la nef et du transsept, forçant à boucher les deux portes des Ducs et du Chapitre, qui avaient servi jusque-là, et à en ouvrir d'autres violemment et sans grâce (1).

Le chapitre avait contribué, pour sa part, pour plus de 100,000 liv., les pierres avaient été fournies gratuitement par M. de La Landelle, sur sa terre de Roscanvec, et M. de Châteauguay, sur celle de Kerboulard; et cependant, au mois de juin 1775, il fallut recourir

(1) Porte latérale de St-Guenhaël, ouverte en 1776.

encore à la munificence royale. Louis XV n'était plus; Louis XVI accueillit avec bienveillance la requête qui lui fut présentée, et, par ses lettres-patentes du 17 novembre 1775, sur une dépense évaluée à 160,000 liv., il s'engagea à en donner 80,000, payables en 8 ans, par annuité, pourvu que le chapitre ajoutât une somme égale, et justifiât d'une dépense d'au moins 20,000 liv. par an.

Les marbres précieux qui enrichissent notre cathédrale y furent placés en 1777. Le maître-autel avec les anges adorateurs, les deux petits autels collatéraux surmontés des statues de saint Pierre et de saint Paul, le tombeau de saint Vincent, le mausolée de Mgr Bertin, sont l'œuvre du sculpteur marseillais Christophe Fossati, et coûtèrent, y compris le frêt et le transport du quai à la cathédrale, 21,604 liv. 10 sols.

Les orgues, placées d'abord dans la chapelle où donne maintenant l'escalier de la chaire, furent transportées au bas de l'église en 1740. Elles sont d'un facteur nommé Triburt, et coûtèrent 15,000 liv. et l'abandon des anciennes. Les piédestaux, les six belles colonnes d'une seule pièce de bois tourné qui les soutiennent, et la façon de la tribune, coûtèrent 22,260 liv.; les plans et devis furent donnés par un sieur Bourgogne, ceux du buffet, par un sieur Renaud, qui reçurent chacun 12 liv. pour honoraires. Les sculptures en bois sont de Venial et de Lottembert. Ces orgues reçurent de grandes réparations et augmentations, en 1778 et 1779, du frère Florentin Grimont de Sainte-Cécile, religieux carme de la maison des Billettes, à Paris, auquel on fit une rente viagère de 150 livres, par acte du 17 novembre 1780.

La cathédrale de Vannes possède plusieurs tableaux d'une certaine valeur artistique : une bonne copie de l'Elévation du corps de sainte

Pétronille, du Guerchin; la Résurrection de Lazare, œuvre capitale de Destouches; saint Vincent Ferrier, rendant le dernier soupir, assisté de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, par Gosse; la Prédication de saint Vincent Ferrier à Grenade, devant le roi Abenbalva, par Mozès. Son trésor renferme des reliques très précieuses de la vraie Croix; de saint Pierre et de saint Paul, ses patrons; de saint Salomon, roi de Bretagne; mais surtout, dans son tombeau, les ossements du corps presque complet de saint Vincent Ferrier, le grand thaumaturge du XVe siècle.

CHAPELLE DE SAINT-FIACRE EN RADENAC

ET

L'ÉGLISE DE LANTILLAC.

—

Résumé des notes données par M. de Bréhier (1857), par M. Fouquet, docteur-médecin.

Sur un désir de la Société archéologique, M. de Bréhier vous a adressé, en janvier 1857, deux feuilles de dessins et quelques notes touchant divers objets curieux de la chapelle Saint-Fiacre, en Radenac.

Sur une de ces feuilles, M. de Bréhier vous a donné le dessin, sous deux faces, de la statuette en argent de saint Fiacre, haute de $0^{m},22$; plus le dessin en couleur d'une peinture murale représentant une femme debout, coiffée comme on l'était sous François 1er; enfin une inscription en partie effacée qui se trouvait sur la corniche qui surmonte l'une des arcades intérieures de la chapelle.

Sur la seconde feuille, M. de Bréhier vous a donné les armoiries des vitraux de Saint-Fiacre, parmi lesquels on remarque de Rohan-Chabot, de Rieux, au franc canton de Lantivy, de la Ferrière, de Rohan et Rieux mi-partie, de Kerméno ou Kervéno, Du Couédic, etc.,

puis un excellent dessin de deux peintures sur cuirs, surperposés autrefois l'un à l'autre sur le devant du maître-autel. Le plus ancien cuir peint était déchiré en plusieurs points; la peinture en était bien inférieure à celle du dernier qui est peint au vernis, et dont les fleurs sont parfaitement traitées et d'une grande fraîcheur. On ne peut faire remonter cette peinture qu'au temps de Louis XV; les dimensions en sont de 2m,42 en longueur et 0m,76 en largeur.

M. de Bréhier, dans une autre communication, nous a donné l'âge d'une très-ancienne cloche de Lantillac m : iicc e vi. Il nous a parlé de deux pierres tombales de son église qui sont disparues en 1829; de ses boiseries badigeonnées de toutes couleurs, mais grossièrement; et enfin de la croix de son cimetière bien sculptée sur granit et qui date de la fin du XVIe siècle.

INSCRIPTION DE LA CHAPELLE de KERNASCLEDEN Commune de St. CARADEC-TRÉGOMEL

Relevée par Mr. DE FRÉMINVILLE Ingénieur des Ponts et Chaus.ées

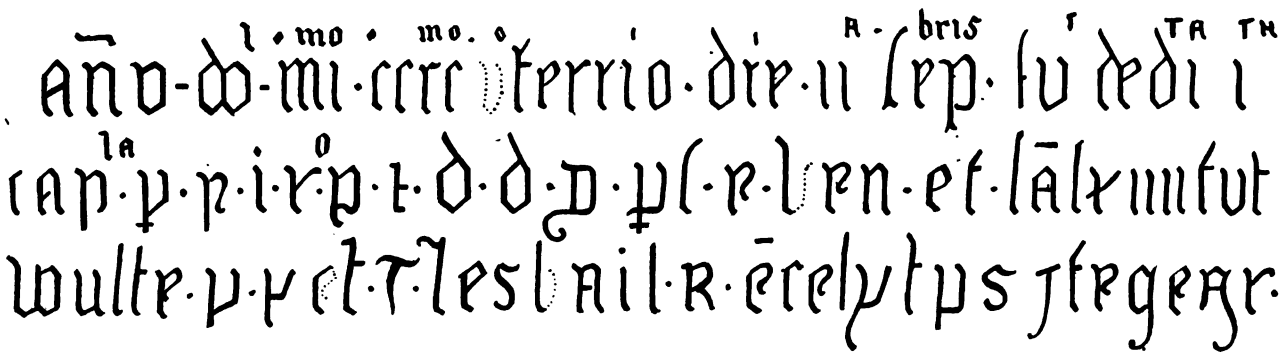

Lecture donnée par Mr. de la Borderie.

1.er Ligne _ *Anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tertio, die secunda septembris fuit dedicata ista.*

2.e Ligne _ *Capella per reverendum in Christo patrem et dominum dominum Yvonem pontis salis episcopum Venetensem et l'an soixante quatre fut.*

3.e Ligne _ *Voulte par Pierre et J. Lesbail, Recteur en cely temps J. Fégear.*

Nota _ *Cette inscription est gravée en relief sur une pierre encastrée dans le mur du côté gauche du chœur.*

Pl. 8.

Lith. G. de Lamarzelle Chimie. — Th. Hildebrand sculp.

RELEVÉ DE L'INSCRIPTION

FIXANT LA DATE DE LA DÉDICACE & DE L'ACHÈVEMENT

DE LA

CHAPELLE DE KERNASCLEDEN

EN SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL.

—

Par M. de Fréminville, ingénieur des ponts et chaussées.

M. de la Borderie a donné dans son ouvrage intitulé : *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes* (tome 1, édition 1842; Nantes), une description très-complète de la Chapelle de Kernascleden, située dans la commune de Saint-Caradec-Trégomel.

Il a cité et interprété une inscription qui donne les dates de la dédicace et de l'achèvement de l'édifice; cette inscription curieuse en ce qu'elle est rédigée en partie en latin et en partie en français, est gravée en relief sur une pierre encastrée dans le mur du côté gauche du chœur. Elle fixe au XVe siècle l'époque de la construction de la Chapelle, remarquable par la richesse des sculptures qui la décorent; nous l'avons reproduite Pl. 8. Elle donne un type du style et des caractères des inscriptions lapidaires du XVe siècle dans le Morbihan, et, à ce titre, nous avons pensé qu'elle serait vue avec intérêt.

La Chapelle de Kernascléden a été classée au nombre des monuments historiques, par une décision de M. le ministre d'Etat, en date du 3 avril 1857.

INSCRIPTION, MONNAIE ET MÉDAILLE

TROUVÉES DANS LES FONDATIONS DE L'ANCIEN PORT DE PALAIS, A BELLE-ISLE.

—

Rapport par M. H. Jaquemet, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Depuis longtemps un massif de vieille maçonnerie obstruait le chenal d'entrée de l'avant-port de Palais (Belle-Isle-en-Mer) et empêchait son approfondissement. Des opérations ont été entreprises en 1853 et continuées en 1854, pour le dévaser et en faire disparaître les aspérités saillantes, et notamment les vieilles maçonneries dont je viens de parler.

C'est par suite de ce travail que le 18 mars 1854, à onze heures et demie du matin, on a découvert une pierre de taille de granit sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

NICOLAVS · FOVCQVET
PR . G · S . ÆR . PRÆF .
GALLIÆ MI . PR ·
MVILXI ·

Cette inscription me paraît devoir être lue, ainsi qu'il suit :

Nicolaus Foucquet procurator generalis, super æris præfectus, Galliæ minister primus. 1661.

Nicolas Foucquet, procureur-général, surintendant des finances, premier ministre de France. 1661.

On peut observer que Foucquet est écrit avec un *c* : c'était, en effet, l'orthographe du temps modifiée depuis.

La pierre qui porte cette inscription a 0m,49 de large sur 0m,94 de longueur, et une épaisseur variable dont la maximum est de 0m,44.

La hauteur des lettres distribuées comme je l'ai indiqué ci-dessus est :

Pour la première ligne de.	0m 003
Pour la seconde.	0 004
Pour la troisième.	0 045
Pour la quatrième.	0 003

La position horizontale de cette pierre, le mortier dans lequel elle était empâtée, et surtout l'inscription, ont tout de suite fait penser qu'elle était la première d'une construction qui avait dû au moins recevoir un commencement d'exécution dans cet emplacement, et on a fait immédiatement des recherches sous cette pierre.

En effet, on y a trouvé une plaque de plomb pliée en deux, déjà en partie *carbonatée,* renfermant une *monnaie* en argent et une médaille en or.

Description de la Monnaie.

C'est une pièce d'argent au millésime de 1660, de 32 millimètres de module, portant au *droit* l'effigie, profit droit, de Louis XIV encore fort jeune, avec la couronne de laurier et la légende LVD. XIIII· D. G. ✝ ✝ FR· ET· NAV· REX, et au *revers* l'écu de France dans le champ avec l'inscription autour : SIT· NOMEN· DOMINI· ⅃. BENEDICTVM· 1660.

Cette monnaie n'est qu'un écu de trois livres de Louis XIV ; on doit cependant remarquer :

1° Le style de l'émission, elle est mal coupée et a été frappée au marteau et non pas au balancier, qui pourtant depuis Henri II et surtout depuis Louis XIII était en usage à la monnaie de Paris ;

2° Les deux hermines qui, dans le droit de la pièce, se trouvent au-dessus de l'effigie, et séparent les mots *Dei gratia* du mot *Franciæ* ;

3° La lettre monétaire T placée sur le revers au bas de l'écu. Cette lettre était sous Louis XIV et depuis la lettre monétaire de Nantes.

Description de la Médaille.

C'est une médaille ou un jeton en or de Fouquet, de 37 millimètres de module.

On voit d'un côté un écu portant d'*argent* à l'écureuil, montant dont la couleur héraldique peu apparente paraît être de pourpre (lignes diagonales inclinées de gauche à droite). La couronne de l'écu est de *Comte*, c'est-à-dire qu'elle laisse voir neuf grosses perles sur un cercle garni de pierreries. Au-dessus est un casque d'*or* vu de front mais fermé, assorti de ses lambrequins et surmonté d'une couronne de vicomte, laissant voir cinq perles, d'où sort pour cimier un écureuil semblable à celui de l'écu. Les *supports* sont deux lions reposant comme l'écu sur la mer.

De même que ces armes sont celles de Fouquet, la devise inscrite autour dans un cercle en grenetis est celle de ce ministre ambitieux :

. QVO · NON · ASCENDET .

De l'autre côté est représenté un arc de triomphe à trois rangs d'arcades surmontés d'un trophée. Je ne puis mieux en comparer

l'architecture qu'à celle de l'Arc de Triomphe du Carrousel à Paris. Des branches, que je crois de laurier, sont figurées grimpant autour du fût des colonnes.

Au dessous est écrit : 1661 .

et autour dans un cercle en grenetis :

PACI ÆTERNÆ · PACTISQVE · HYMENEIS

Cette légende se rapporte évidemment à la paix des Pyrénées et au mariage de Louis XIV qui est de 1660.

Observations.

Fouquet, ou plutôt Foucquet, comme on écrivait alors, était à la fois marquis de Belle-Isle, vicomte de Melun et de Vaux, seigneur de Pomay, ministre d'Etat, procureur général au Parlement de Paris, etc.

Belle-Isle, qui primitivement appartenait à l'abbaye de Quimperlé, a été donnée dans le XVIe siècle, sous Charles IX, au comte de Retz, son favori, gouverneur de la Bretagne.

Vers 1658, Gondi, cardinal de Retz, la vendit à Fouquet pour la somme d'un million 396,936 livres. Ce chiffre m'est donné par Cayot-Délandre.

Aussitôt après l'acquisition, Fouquet y fit construire des magasins, et fit faire des constructions au port de Belle-Isle.

C'est à ces travaux que se rapporte la découverte dont ce rapport rend compte.

Le millésime de l'inscription et celui d'une des pièces prouvent que la pose de la pierre, dont il s'agit, a eu lieu en 1761, c'est-à-dire l'année de la disgrâce et de l'arrestation de Fouquet : ce qui explique pourquoi les travaux sont restés interrompus, il n'en est resté, en effet, que les premières maçonneries au fond du chenal.

LE CHATEAU DE TRÉFAVEN

PRÈS LORIENT.

Extrait d'un Mémoire de M. Le Bayon-Gérard (1857), par M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan.

M. Le Bayon-Gérard adresse à la Société un intéressant mémoire accompagné d'un plan, sur l'ancien château de Tréfaven, près Lorient. On peut suivre les différents rôles que joua ce monument. Bâti, d'après notre honorable confrère, au commencement du règne de Henri III par un seigneur de Rohan, il soutient un siége pendant les troubles de la ligue. Puis il est loué, en 1730, à la Compagnie des Indes, qui y renferme ses provisions de poudre. Devenu prison d'Etat sous la Révolution, il servit quelque temps de magasin à la marine, qui l'occupe encore aujourd'hui; mais il reste peu de chose du bâtiment primitif.

Un titre trouvé récemment aux archives départementales du Morbihan semble contredire l'opinion de M. Le Bayon-Gérard, au sujet de l'origine du château de Tréfaven. Il est possible que ce château ait été restauré sous le règne de Henri III, puisque des monnaies de ce temps y ont été trouvées, mais il existait déjà en 1456, ainsi

que le prouve la copie d'un contrat d'échange fait à cette époque, du manoir de Tréfaven contre la terre du Coetdor, en Guer, entre Louis de Rohan et Marie de Montauban, sa femme, d'une part; et Jean de Rosternen et Louise de Rohan, sa femme d'autre part.

Quant à la question de savoir si la construction du château est due, en effet, à un prince de la maison de Rohan, le contrat précité tend à faire croire qu'il n'y a rien d'impossible dans cette assertion, puisque le propriétaire du XVe siècle, Jean de Rosternen était, par sa femme, allié à cette maison.

SCEAU DU CHAPITRE DE VANNES.

—

Communication faite par M. Lallemand, juge de paix (1854).

M. Lallemand fait une communication relative au sceau du chapitre de Vannes, qui vient d'être rétabli d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale (*Armorial des Evêchés de France en 1727.* — Cabinet des Estampes, N° 6094). Ce sceau a pour armes : d'azur au dextrochère habillé d'or, tenant une clef à double panneton d'argent posée en pal ; et pour légende : *Sigill : capitvli venetensis.*

M. Lallemand en donne un dessin d'après le sceau apposé au procès-verbal de l'invention des reliques de saint Vincent-Ferrier, du 3 novembre 1634 (*Archives du chapitre de Vannes*).

LES NOMS DES RUES

et les

ARMES DE LA VILLE DE VANNES.

—

Analyse d'un Mémoire de M. Lallemand, juge de paix (1857), par M. Fouquet, docteur médecin.

La mode du jour est le changement de noms; ce changement de noms n'est pourtant qu'une répudiation du passé.... Que le fils d'un forçat rejette son nom flétri, ça se conçoit, il a tout à gagner; mais qu'une cité, riche en souvenirs, substitue aux noms historiques de ses rues des noms qui n'ont aucune signification, ça ne se comprend plus, car elle a tout à perdre. Pourquoi l'édilité Vannetaise a-t-elle voulu dépouiller sa ville de son vieux passé plus brillant, à coup sur que son présent obscur? Pourquoi, par exemple, a-t-elle effacé, comme à plaisir, toute mémoire du vieux château ducal de l'Hermine que rappelaient les noms de place des Lices, de Tour-du-Connétable, de rue du Rempart, de rue de la Basse-Cour et de Porte-Poterne, en substituant à ces noms qui parlent, des noms qui n'ont rien à dire, ou qui ne disent que des choses de mauvais goût. Que veut dire ce nom place de la Réunion? Il parlent sans doute de l'agglomération de nos

marchandes de légumes.... Comme c'est beau ! Et la rue des Vierges de qui nous parle-t-elle ?... Des vierges folles qu'on enfermait dans une vieille tour du rempart.... Comme c'est noble ! et la rue Noé qui remet en mémoire une mauvaise maison... Comme c'est édifiant !... Rue Saint-François ; fi donc ! un couvent de Cordeliers de 1260... c'est pitié ! Parlez-nous d'un bouge de nos jours.... à la bonne heure !!!

Calmont-Haut et Calmont-Bas... Voilà du beau, vraiment ! un souvenir de l'occupation Romaine, le *Calidus mons* pour de vieux antiquaires radoteurs, comme c'est propre !... Rue de Séné, rue du Commerce, voilà des noms qui parlent à l'esprit !...

Cette manie révolte notre collègue M. Lallemand ; il préfère le nom de rue Saint-Salomon qui rappelle une ancienne paroisse et un de nos ducs, à celui de rue de l'Ouest qui nous montre le soleil couchant !... Il aime mieux le nom de rue Cossial, qui nous remémore le vieil hôtel de ce nom, qu'a remplacé le grand séminaire en 1680, que celui de rue de la Vérité qui pourtant est une si belle chose ! Le nom si distingué de rue de la Vertu touche peu notre collègue qui préfère, à ce beau nom, celui de rue du Drézen, qui nous rend la mémoire de Mlle du Drézen, noble et sainte fille, dernier représentant d'une de nos bonnes et généreuses familles. Il pousse l'impénitence finale, au point de vouloir qu'on rende à la rue de la Bienfaisance, son ancien nom de rue des Duchesses, en souvenir des Etats de Bretagne, tenus par François II en 1459, alors que logeaient, dans cette rue, trois douairières de Bretagne, Isabeau d'Ecosse, veuve de François Ier ; Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II ; et Catherine de Luxembourg, veuve d'Arthur III !

Eh bien, voyez la bizarrerie de l'esprit humain ; bien des hommes de science et même bien des hommes de goût, partagent l'opinion de

notre collègue, veulent comme lui qu'on rende les noms de Four-Banal, de Pot-d'Etain, de Saint-Jean, de la Poterne, de la Vieille-Boucherie, du Petit-Couvent, aux rues de la Concorde, de la Bonne-Foi, du Nord, de l'Est, de la Loi et de la Justice, quel que soit le charme de ces noms de vertus et de ces aires de vent !

Ils veulent encore avec notre collègue que la ville de Vannes reprenne ses vieilles armes de gueules à une hermine passante, d'argent mouchetée de sable et accolée de la jarretière flottante de Bretagne.

Nous, pour qui les vieux souvenirs sont chers, espérons que les vœux de notre collègue, développés, appuyés de preuves dans les deux mémoires qu'il vous a lus, et dont je vous rappelle seulement l'intention et le but, seront entendus de notre conseil municipal, et qu'un jour ou l'autre notre vieille cité pourra vivre un peu de son passé qui n'est pas sans gloire.

DONS FAITS AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Années 1853 et 1854.

Borne milliaire de Victorinus, trouvée à Lescorno, en Surzur. — *Achat de la Société.*

Figurine du moyen-âge en terre cuite, trouvée à l'île de Riec.— Don de MM. AUBRY et BEAUVAIS.

Un fer de lance, trouvé en Caden — M. MAROT.

Une cognée, trouvée au bourg de Pluherlin. — M. MAROT.

Une brique romaine, portant inscription. — M. MAROT.

Monnaies bretonnes, recueillies dans des fouilles faites près de la Porte-Prison à Vannes. — M. L. GALLES.

Anneaux en cuivre, celtæ, morceau d'ambre, trouvés à Saint-Galles, en Arrad on — M. J.-M. GALLES.

Année 1855.

Pierre portant inscription, trouvée au port de Palais, à Belle-Isle-en-Mer. — M. JAQUEMET.

Plan des murailles de Vannes. — M. L. GALLES.

Vase sculpté en ivoire (moyen-âge). — *Acquis par la Société.*

Médaille en argent de François II, duc de Bretagne. — *Acquis par la Société.*

Année 1856.

Pierre tombale d'un chanoine de Vannes (XIIIe ou XIVe siècle), trouvée dans les décombres de la chapelle Saint-Jean à la cathédrale.

Deux dalmatiques provenant de la chapelle Saint-Fiacre, en Radenac. — *Acquisition de la Société.*

Monnaies françaises et espagnoles du temps de la ligue, trouvées en Monterblanc. — *Acquisition de la Société.*

Armoirie brodée du marquis de Carcarado-Molac, provenant de l'église paroissiale de Sulniac. — *Acquisition de la Société.*

Vases funéraires romains, trouvés en Moustoir-ac. — M. DE LA FRUGLAYE.

Année 1857.

Médaille d'Antonin, moyen-bronze, trouvée dans les décombres d'une portion du mur de ville, appuyé lui-même sur un reste de construction romaine. — M. BOULAGE

Teston de François Ier, roi de France (avec une notice). — M. LALLEMAND.

Série d'assignats de la Révolution française (avec une notice). — M. LALLEMAND.

Sceau matrice de l'ancienne sénéchaussée d'Auray (avec une notice). — *Idem.*

Jeton en cuivre, du XVe siècle, dit *Ave Maria.* — M. DE LANGLAIS.

Pièce de monnaie celtique, trouvée à Locmariaquer. — *Achat de la Société.*

Casse-tête de grande dimension. — M. BONNEMANT.

Fragment d'une statue de Saint en bois. — M. DE KERANFLEC'H.

Médaille commémorative du 4e anniversaire séculaire de la canonisation de saint Vincent-Ferrier (Don de la ville de Valence (Espagne) à la ville de Vannes. — *Ville de Vannes* (simple dépôt).

Deux empreintes en cire, des sceaux des cours de Molac et de Pleugriffet. — M. DE BRÉHIER.

Monnaie en bronze, de Constantin-le-Jeune, trouvée à Vannes. — M. DE LIMUR.

Monnaies en bronze, de Dioclétien et de Constantin, trouvées à Riantec — M. ROSENZWEIG.

Monnaies françaises, or et argent, de Jean II, Charles V, et Raymond prince d'Orange.

Monnaies anglaises, or et argent, frappées à Londres et à York ;

Monnaie bretonne en argent ;

Le tout trouvé à Auray. — *Achat de la Société.*

Un éperon et une paire de menottes en fer (avec une notice). — M. MAROT.

Un fragment de clochette aplatie, trouvé dans la lande de Lanvaux (avec une notice). — M. MAROT.

Monnaie en bronze de François de Bourbon, prince de Conti (1614). — M. FOUQUET.

Monnaie d'or, de Dioclétien, trouvée en Saint-Vincent. — *Achat de la Société.*

Empreinte du sceau du monastère des Trois-Marie-du-Bondon (avec une notice). — M. L. GALLES.

Monnaie en or, de Valens, trouvée dans le courtil de la maison des Trois-Allouettes, en Elven. — *Achat de la Société.*

Monnaie en bronze, d'Auguste, trouvée au village de la Potinaie, près Redon. — M. ROSENZWEIG.

Monnaie d'argent de Philippe de Valois, dite *gros à la couronne*, trouvée au village de Kernec, en Languidic (avec une notice). — M. FOUQUET.

Fragment de figure en plâtre, imitation du masque antique.

Vase en verre, parfaitement intact.

Fragment de poterie.

Ces trois objets trouvés à Kertsch dans un tumulus (avec une notice de M. Fouquet). — M. CHARPENTIER.

DONS FAITS AUX ARCHIVES.

Années 1853 et 1854.

Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan (1853).—M. LALLEMAND.
Idem. *idem.* (1854).—M. LALLEMAND.

Année 1855.

Annuaire statistique, historique, etc., du Morbihan. (1855).—M. LALLEMAND.

Année 1856.

Annuaire statistique, etc. du Morbihan (1856). — M. LALLEMAND.

Catalogue des Monuments historiques du Morbihan, dressé par les soins de la Société archéologique.

Histoire élémentaire et abrégée de Bretagne. — M. DULAURENS DE LA BARRE.

Traits détachés de l'histoire de Bretagne. *idem.*

Histoire de Châteaubriant et de ses Barons. *idem.*

Année 1857.

Le Morbihan, son Histoire et ses Monuments (M. Cayot-Délandre, 1847). — *Achat de la Société.*

Annuaire statistique, etc. du Morbihan (1857). — M. LALLEMAND.

Vie de saint Vincent-Ferrier (1856). — M. MOUILLARD.

Fiestas que en siglo IV de la canonizacion de san Vicente Ferrer se celebraron en Valencia (Don Vicente Boix, 1855). — Don de la ville de Valence (Espagne) à la ville de Vannes. — *Ville de Vannes* (simple dépôt).

Légendes, Contes et Chansons populaires du Morbihan, par M. Fouquet (1857). — M. FOUQUET.

Revue des Sociétés savantes (janvier et février 1857). — *Ministère de l'instruction publique.*

Les Veillées de Larmor, par M. Dulaurens de la Barre (1857). — M. DULAURENS DE LA BARRE.

Bulletin monumental de la Société française d'archéologie (un numéro de 1857). — *Société française d'archéologie.*

Histoire monétaire de Bretagne (M. Bigot). — *Achat de la Société.*

Compte-rendu de la séance annuelle de rentrée des Facultés de Rennes (1857).— *Académie de Rennes.*

Vie de saint Vincent-Ferrier, ses Prédications, ses Miracles, sa Canonisation, son Culte, son Tombeau et ses Reliques à Vannes (1857), par l'abbé Mouillard. — M. l'abbé MOUILLARD.

Manuscrit en vers du sieur de Caillon (1609). — M. DE BRÉHIER.

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MORBIHAN.

—

AU 1er JANVIER 1858.

AIMÉ DE SOLAND.
AUGUSTIN.
LE BAYON-GÉRARD.
DE BEC-DE-LIÈVRE.
BIZEUL.
BONNEMANT.
DE LA BORDERIE.
LE BOUEDEC, Ingénieur des ponts-et-chaussées.
BOULAGE, Préfet du Morbihan.
DE LA BOURDONNAYE.
DE BRÉHIER.
BROWN.
BURGAULT, Avoué à Vannes.
CARADEC, Président honoraire du Tribunal.
CHARRIER, Architecte du département.
CLARET DE LA TOUCHE.
DANTU, Docteur Médecin.
DELORME.
DRÉANO (abbé), Recteur de Moréac.
DULAURENS DE LA BARRE, Notaire à Vannes.
FOUCHARD (abbé), Curé de Saint-Pierre à Vannes.
FOUQUET, Docteur Médecin.
A. DE FRANCHEVILLE.
J. DE FRANCHEVILLE.
DE FRÉMINVILLE, Ingénieur des ponts-et-chaussées.
DE LA FRUGLAYE.
J. M. GALLES.
R. GALLES, Sous-Intendant militaire.

F. GALLES.
L. GALLES.
GAUDIN (abbé), Chanoine grand-chantre.
GRÉGOIRE, Ingénieur des ponts et-chaussées.
GUILLOUX.
GUYOT-JOMARD.
JAQUEMET, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
JOUANNO, Architecte.
LE JOUBIOUX, Vicaire-Général, Secrétaire de Mgr l'Evêque de Vannes.
JULLIEN.
DE KERANFLEC'H.
KERDAFFRET (abbé), Professeur au Séminaire de Vannes.
DE KERIDEC.
KEYSER, Avoué à Vannes.
B. LA GILLARDAIE, Docteur en Médecine.
M. LA GILLARDAIE.
LALLEMAND, Juge de paix.
LALLEMENT, Maire de Vannes.
DE LANGLAIS.
LE LIÈVRE.
DE LIMUR.
MAROT (abbé), Recteur de Rochefort (Morbihan).
MARQUER.
MAURICET, Docteur Médecin.
DE LA MONNERAYE,
DE MONTLAUR,
MOUILLARD (abbé), Recteur d'Arzal.
L. MOUNIER,
DU NODAY.
PIÉDERRIÈRE, (abbé) Vicaire à Muzillac.
DE QUÉRAL, Docteur en Médecine.
ROSENZWEIG, Archiviste du Morbihan.
A. TASLÉ, Notaire à Vannes.
J. TASLÉ.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR LA SESSION 1858-59.

MM. **DE FRÉMINVILLE**, Président.
LE JOUBIOUX, Vice-Président.
ROSENZWEIG, Secrétaire.
GUYOT-JOMARD, Secrétaire Adjoint.
J. M. GALLES, Conservateur.
J. TASLÉ, Conservateur adjoint.
B. LA GILLARDAIE, Trésorier.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Lettre adressée à M. le Préfet du Morbihan 5

PHILOLOGIE.

Vie et ouvrages poétiques de M. l'Abbé Nourry 8

HISTOIRE ET TRADITIONS.

Essai sur les Historiens de la Bretagne 17
Origine de quelques croyances et pratiques qui ont cours en Bretagne et ailleurs. 26
Le dîner du Chevalier. 28
Les Potiers du pays de Rieux 35
Bataille navale de Conflans 37
Le château du Diable 39

MONUMENTS.

Le pays de Questembert, ses antiquités, ses croix sculptées 43
Grottes de Plouharnel 45
Découverte d'une grotte sépulcrale dans le tumulus de Tumiac 47
Monument gallo-romain de Saint-Galles en Arradon 50
Établissement gallo-romain découvert en 1842 au village de Saint-Cristophe dans la commune d'Elven. 51
Reste d'un établissement gallo-romain découvert au Lodo, commune d'Arradon 52
Établissement gallo-romain découvert en 1856 au Lodo, commune d'Arradon 55
Description des monnaies trouvées dans les fouilles du Lodo 60
Établissement gallo-romain découvert en 1857, à Saint-Symphorien . . . 68
Chapelle de Saint-Avé (bourg d'en-bas) 76
Église paroissiale de Saint-Léry, arrondissement de Ploërmel 78
Histoire de la Cathédrale de Saint-Pierre de Vannes 80
Chapelle de Saint-Fiacre en Radenac et l'église de Lantillac 93

Relevé de l'inscription fixant la date de la dédicace et de l'achèvement de la chapelle de Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel 95
Inscription, monnaie et médaille trouvées dans les fondations de l'ancien port de Palais, à Belle-Isle 96
Le Château de Tréfaven, près Lorient 100
Sceau du chapitre de Vannes 102
Les noms des rues et les armes de la ville de Vannes 103
Dons faits au Musée Archéologique 106

Vannes. — Imp. de Gust. de Lamarzelle.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1858.

VANNES,

IMPRIMERIE DE J.-M. GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1860.

Le Bulletin de la Société archéologique du Morbihan, pour 1858, contient en plus, suivant la marche qui avait été adoptée pour le précédent (1853, 1854, 1857), une revue rétrospective des travaux de 1855 et de 1856. Après avoir ainsi réglé nos comptes avec le passé, nous pourrons désormais, chaque année, publier, presque sans réduction, le résultat de nos séances mensuelles. Cette fois encore, le cadre trop restreint de notre publication nous a forcés d'en donner seulement un aperçu. Les mémoires, analysés ou réduits, le plus souvent par leurs propres auteurs, accompagnés de planches, au besoin, ont été, comme précédemment, rangés, suivant leur nature, dans la section de philologie et histoire, ou dans celle d'archéologie.

PHILOLOGIE. - HISTOIRE.

THÉATRE BRETON.

(Par Mgr Le Joubioux.)

Nous avons un répertoire assez considérable de pièces théâtrales en breton du dialecte de Vannes. Ces pièces se jouent encore quelquefois et, au commencement de ce siècle, elles se jouaient souvent dans presque toutes nos paroisses. Nous ne manquons pas non plus d'acteurs. Nous en avons plusieurs compagnies qui ne parlent pas, je vous l'assure, dans le désert quoique ce soit en plein air ; car des milliers de personnes se pressent autour de nos théâtres rustiques et font aux pièces et aux acteurs l'honneur de les applaudir, non point par des cris d'admiration, mais par des larmes abondantes. Il ne faut pourtant pas s'empresser d'en conclure que ces pièces soient des chefs-d'œuvre et que les acteurs soient fort habiles. Hélas ! c'est le contraire qui est vrai. Ces larmes ne s'expliquent que par la conformité qui existe entre les sentiments des auditeurs et les sentiments très-imparfaitement exprimés par nos poètes et nos artistes campagnards.

Il serait difficile de dire l'âge de notre théâtre breton. Les plus vieilles gens vous répondront, si vous les interrogez là-dessus, qu'enfants ils ont pleuré à ces pieuses et patriotiques représentations, que leurs pères en ont été plus touchés que des sermons les plus éloquents, et que, depuis des siècles, ces pièces sont en possession du privilége de faire couler des larmes.

Ce sont des sujets religieux presque exclusivement que traitent nos poètes campagnards. C'est le Sacrifice d'Abraham, c'est la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce sont la vie de saint Alexis, le martyre de sainte Julienne et autres sujets analogues.

Dans notre répertoire je trouve cependant quelques pièces d'un autre genre, j'en trouve de politiques, notamment la mort de la reine d'Ecosse, Marie Stuart.

Ce qui me ferait penser que nos pièces théâtrales bretonnes, telles du moins que nous les avons maintenant (car il est possible qu'on ait badigeonné nos vieilles tragédies comme on a badigeonné nos vieilles églises), appartiennent au dernier siècle, c'est l'imperfection de langage que j'y remarque, c'est l'affreux mélange que j'y vois de notre belle langue française avec notre langue bretonne non moins belle et d'une tout autre antiquité. Ce mélange, contre lequel on proteste avec succès de nos jours, n'inspire au philologue que du dégoût, et, pour mon compte, il m'a fallu quelque courage pour aller jusqu'au bout des tragédies dont je vais aujourd'hui vous citer quelques passages.

Je me hâte de dire cependant que tout n'est pas mauvais dans ces pièces. Dans la Passion, par exemple, il y a des choses assez remarquables. Quand le poète s'inspire de l'Evangile, quand il donne la parole à son cœur, il ne parle pas absolument mal. Écoutez les premiers vers du prologue.

« Approchez tous, chrétiens, nous allons vous mettre sous les yeux la » chose la plus attendrissante. Bien dur sera de cœur quiconque ne pleurera » pas en voyant les souffrances qu'a endurées pour nous Jésus-Christ, le » Fils de l'Eternel. A l'âge de 30 ans, il commença de prêcher, d'opérer des » prodiges qui attiraient près de lui une foule immense, laquelle était telle- » ment captivée par ses paroles et ses œuvres miraculeuses qu'elle ne » pouvait ni jour ni nuit se séparer du bon Maître. »

Ceci n'est pas trop mal, ce me semble.

La scène s'ouvre avec grandeur. Le sanhédrin est assemblé, sous la présidence de Caïphe, pour aviser au moyen de se saisir de la personne du Sauveur et d'arrêter, par sa mort, la révolution qui s'opère dans l'esprit d'un grand nombre de Juifs. Caïphe prend la parole en ces termes :

« Que faites-vous, Seigneurs, et que voulez-vous faire? Pour moi, » quand je considère le désordre qui se voit en Judée, j'en perds l'esprit. » Quoi de plus criant que de voir le fils d'un vil artisan essayer de nous » supplanter et d'usurper notre puissance! Si vous ne voulez, dès ce » moment, arrêter ce désordre, je vous prédis que de grands malheurs » arriveront dans le monde. Quoi! ne savez-vous pas que ce trompeur a fait » une foule de dupes, et qu'il en fera de plus en plus chaque jour? Le monde » entier va le suivre si, dès ce jour, vous n'avez soin de mettre la main » sur lui. Si vous le laissez continuer, c'en est fait de la synagogue. »

Après ce discours de Caïphe, un pharisien, que le poète juge à propos d'appeler Riphar, parle en ces termes :

« C'est très-vrai, Seigneur; si nous ne pouvons l'arrêter dès maintenant, » grand sera le dommage qu'il fera dans le monde. Il a ensorcelé les gens. » Les uns parlent de sa vie, d'autres de ses vertus, chacun l'honore. » Quelques-uns vont jusqu'à dire qu'en sa présence, les docteurs les plus » habiles se cachent le visage de honte. Celui-ci dit : il m'a guéri, j'étais » muet et je parle. Celui-là : j'étais aveugle et je vois. D'autres disent : » nous étions des milliers de personnes et, avec quelques pains, il nous a » nourris. »

Ainsi parle Riphar. D'autres pharisiens prennent successivement la parole et votent la mort du Sauveur, avouant ingénûment qu'ils n'agissent ainsi que par haine pour lui, parce qu'il ruine leur influence.

Il serait trop long et trop fastidieux de rendre compte des différentes scènes du drame de la Passion, qui n'est qu'une amplification souvent maladroite du récit évangélique. En voici un exemple. C'est le débat qui a lieu entre saint Pierre, les servantes de Caïphe et un soldat.

Le pauvre Pierre meurt de froid, et s'adressant à ceux qui l'entourent :

« Ça, leur dit-il, garçons, allons nous chauffer. Quant à moi, j'éprouve un » froid horrible, un froid (pardonnez-moi si je répète le mot du poète cam- » pagnard) à en crever. »

La première servante lui dit : « Tu es, toi aussi, des gens du faux pro- » phète, car ton costume est semblable au sien. »

Saint Pierre réplique : « Pardonnez-moi, Mademoiselle, je n'ai, de ma » vie, connu ce faux prophète, et j'aimerais mieux mourir que de faire » partie de sa bande. C'est par hasard que, cette nuit, je me suis trouvé » me promenant près du lieu où on l'a pris, et c'est par pure curiosité que » je l'ai suivi jusqu'ici. »

Le débat entre saint Pierre, la seconde servante de Caïphe et le soldat se continue sur le même ton que l'on ne peut pas appeler simple mais plutôt grotesque.

Je conclus de cet examen du drame de la Passion, qui est un des plus passables de nos drames religieux, que nos poètes n'y ont été que très-médiocrement heureux.

Voyons s'ils ont été mieux inspirés dans la tragédie politique. Marie Stuart ! Quel sujet plus tragique ! quel sujet plus propre à exciter dans les cœurs les nobles passions ! Aussi trois poètes, à ma connaissance, l'ont-ils traité. Deux d'entre eux l'ont fait avec une grande supériorité ; le troisième, avec une médiocrité désespérante, et ce dernier est précisément l'auteur de la Marie Stuart bretonne ; les deux autres se nomment Schiller et Alfiéri.

L'auteur breton, qui doit avoir été un collégien redevenu paysan, me paraît avoir eu pour Corneille une passion malheureuse. Il a admiré dans le prince de nos poètes ce qui précisément n'est pas admirable, son emphase tout espagnole. Il a pris de Corneille son mauvais goût, ayant soin de lui laisser son sublime. — Notre auteur aime, comme son modèle, à faire parler les rois et leurs généraux. Ecoutons Elisabeth, *the virgin queen* de nos voisins les Anglais, parlant dans la tragédie bretonne : « Nation coura- » rageuse, vous l'amour de votre Reine, nation respectée sur terre et » redoutée sur mer, je vais vous parler d'un grand dessein que j'ai formé. » La reine Marie Stuart voit avec chagrin mes sujets en paix. Pour la » punir, je lui enlèverai ses états. Anglais, je réclame sans délai votre avis » à ce sujet. D'aujourd'hui, je veux être souveraine d'Ecosse. »

Warton, l'un des généraux d'Elisabeth, répond à des compliments par des compliments et sur un ton tout aussi guindé : « Fière et généreuse » Reine, dit-il, vous que j'estime et que j'aime, chaque fois que s'ouvrent » mes lèvres, c'est pour dire la vérité. La couronne d'Ecosse vous appartient » et, dès demain, je veux la voir briller sur votre auguste front. La main » sur la garde de mon épée, je jure que mes pieds fouleront les premiers la » terre d'Ecosse, et que je traînerai ici devant vous Marie Stuart enchaînée. »

Nelson, autre général anglais, croirait déroger s'il était moins vantard et moins boursouflé que sa reine et Warton. En conséquence, il dit avec la

modestie d'un Rodomont : « Un général anglais dangereux et terrible fait, » en tout pays, craindre son bras victorieux. Dès l'âge de dix ans (quel » précoce Achille !) j'ai appris à combattre en homme de cœur. Je battrai » les armées d'Ecosse et ferai prisonnière Marie Stuart. »

Je ne continuerai pas à traduire les rodomontades des généraux anglais de notre Marie Stuart bretonne. J'aurais voulu que les généraux et la reine d'Ecosse fissent contraste avec leurs rivaux, mais reine et généraux sont aussi vantards en Ecosse qu'en Angleterre. On ne peut pas dire que la pièce renferme des platitudes, des rusticités, mais on peut dire, sans la calomnier, qu'elle contient en abondance des gasconades.

Ma conclusion finale est que si notre langue bretonne a trouvé son poète élégiaque dans M. Noury, et dans M. Guillôme, son Virgile et son Horace, elle attend encore son poète tragique.

PROVERBES BRETONS.

(Traduct. de Mgr Le Joubioux.)

1. En nemb e ya liès d'er foér,
E greign sel güéh lost é annér,
E za get ul laïg d'er gér.

1. Celui qui hante les foires, endommage chaque fois la queue de sa génisse, et revient au logis avec un veau chétif.

2. Guel-é d'er meitour uzein é voteu é honnèt de huélèt é vestr eid uzein é dok doh er saludein.

2. Mieux vaut pour un fermier user ses souliers à aller voir son maître qu'user son chapeau à le saluer.

3. Mil michér, marw guet en nan.

3. Mille métiers, mort de faim.

4. Monnèt ar varh d'er foér,
Donnèt ar droèd d'er gér,
E zou gobér èl ur sonnér.

4. Aller à cheval à la foire, venir à pied au logis, c'est faire comme le sonneur.

5. N'en dé ket en azèn e gass er gran d'en marhad-é en daibr.

5. Ce n'est pas l'âne qui porte le grain au marché qui le mange.

6. N'en dé ket er roncèd a gand skoéd e gass rah er gran d'er marhad.

6. Ce ne sont pas les chevaux de cent écus qui portent tout le grain au marché.

7. Tri dé kaër, tri dé glaw
E zalh er mevel én é saw.

7. Trois jours de beau temps, trois de pluie tiennent debout l'ouvrier.

8. Un dén hag e huélér é labourat d'er sul,
E gavér é chistrad én tavarneu d'el lun,
Ha n'en dès na mol na musul,
E yunou kent fin er suhun.

8. Un homme qu'on voit travailler le dimanche, qu'on trouve le lundi buvant du cidre dans les cabarets et qui n'a ni règle ni mesure, jeûnera avant la fin de la semaine.

9. Ur verh hag e rid er hroleu,
Ul lon hanawet ér foérieu,
Ne gavant ket kalz a chanceu.

9. Fille qui court les danses, animal connu dans les foires ne rencontrent guère qui en veuillent.

10. Reàu guen én diskar,
Amzér glub hemb arvar;
Reàu guen ér hresk,
Amzér gaër ha fresk.

10. Gelée blanche au décours, temps humide certainement; gelée blanche au premier quartier, temps beau et frais.

11. Han, gouyan bet Nendelek,
Mès a inou gouyan kalet.

11. Jusqu'à Noël, été, hiver; mais de là hiver rigoureux.

12. Glaw dé Sant-Georges,
Boureaw er prun hag er belors.

12. Pluie le jour Saint-Georges, bourreau des prunes et belorses.

13. Glaw gouil Sant-Jak ha Philip,
Kenavo liam ha barik.

13. Pluie le jour Saint-Jacques et Saint-Philippe, adieu cercles et barriques.

14. Fri boutonnet,
Ivour pâkret.

14. Nez bourgeonné, ivrogne pommé.

15. Un dén ivour, ur voès lipous
E gouskou kênt pêl ar er plous.

15. Homme buveur, femme friande coucheront bientôt sur la paille.

16. A p'en dé lan er sah,
N'en da ket kin abarh.

16. Quand le sac est plein, il n'y entre plus rien.

17. Arlerh rillen,
Penigen.

17. Après débauche, pénitence.

18. Bara fresk ha koêd glas,
E gass er minour d'en gias.

18. Pain frais, bois vert mettent le mineur à bas.

19. Moès e gâr guin ru ha guin guen,
E za de vout ru a vougen;
Mès hé zreu e ya peb eil pen.

19. Femme qui aime vin rouge et vin blanc finit par être rouge de visage, mais son ménage va tout à l'envers.

20. Groêg e iv guin,
Merh e gonz latin,
Héol ru de vitin,
Doué e houi péh fin.

20. Femme qui boit du vin, fille qui parle latin, soleil rouge le matin, Dieu sait quelle fin.

21. En hani e zimé d'ur vraw en dès diw voès én ur blai.

21. Celui qui épouse une belle a deux femmes en un an.

22. Un dén youank, a pe zimé,
E huel en eur é lein er gué.

22. Jeune homme, quand il se marie, voit l'or au haut des arbres.

23. A pe lair ul lair el lair, en diaul e hoarh.

23. Quand un voleur vole un voleur, le diable en rit.

24. Beèt du, beèt guen,
Peb gor e gaw bràu hé mèn.

24. Qu'il soit noir, qu'il soit blanc, une truie trouve son petit charmant.

25. Biskoah truhek ha didalvé
N'en dès manket a zigaré.

25. Jamais mauvais sujets et incapables n'ont manqué d'excuse.

26. En hani e sent doh é bèn
E zou sotoh eid un azèn.

26. Celui qui obéit à sa tête est plus sot qu'un âne.

27. En hani e hoarh de vitin
Kent en noz e vou én ankin.

27. Celui qui rit le matin sera en deuil avant la nuit.

28. En nemb e hum gemér doh é vestr
E hum gemér doh é vara.

28. Celui qui s'en prend à son maître s'en prend à son pain.

29. En hani, avel er grillan,
E huitel é pad ol en han,
Ér gouyan e vou dibourvé
Hag e hoaskou é gov goulé.

29. Celui qui, comme la cigale, sifle tout l'été, sera sans ressources en hiver et serrera son ventre vide.

30. Er peur, a pe binhuika,
Get en diaul é ha.

30. Le pauvre, quand il s'enrichit, le diable l'emporte.

31. Er péh e hra en diaul gouné
E ya d'en hoarnein dé ha dé.

31. Ce que fait gagner le diable se dépense à le ferrer chaque jour.

32. Nen dès couh votez
Hemb ne gav hé farez.

32. Point de vieux soulier qui ne trouve à s'appareiller.

33. Nen dès moujourden
Ne gav mad hé libousten.

33. Point de gargottière qui ne trouve ses sauces excellentes.

34. Ur himinér n'en dé ket un dén,
Ur himinér ha nitra kin.

34. Un tailleur n'est point un homme, c'est un tailleur, rien de plus.

FRAGMENTS D'UN ROMAN DE CHEVALERIE.

(Par M. Roscarweig.)

Ces fragments, en langue française, dont tous les caractères extrinsèques fixent la date à la fin du XIVe siècle ou aux premières années du XVe, remplissaient plusieurs feuilles de parchemin qu'on avait employées dans les deux siècles derniers à recouvrir des registres d'audience de la principauté de Guémené, actuellement déposés aux archives départementales du Morbihan.

Pour Dieu, Sire Morhauls, qui vous conta ceste aventure? — Sire, fait-il, se je ne cuidaisse que à celluy à qui elle avint n'en deust peser, je le vous diroie. — Morhauls, dist le roy Mélyadus, dittes le tout seurement que jà ne m'en pèsera, car je suy moult désirans de savoir comment vous le sceustes. — Dont le diray-je, fait-il, puis que vous savoir le voulés. Or sachiés que je fu celluy et suy encore qui vins à la court le roy

Uterpandragon si armés comme vous avés cy dit. Je suy celluy à qui vous donnastes la pucelle, à celluy point ne je ne vous recongnoissoie quant je receus la pucelle de vous. Mais elle me dist qui vous estiés. Autrement ne l'eussè-je mie sceu, et adonc estoie-je nouveaux chevaliers, si n'avoie pas esté chevalier plus de demy an.

Quant le roy Pharamont entent ceste parole, si en commence moult fort à rire et aussi fait le roy Mélyadus et Hélam li Blois. Au chief de pièce parla le roy Pharamont et dist au Morholt : dittes-moy, fu-ce vérité que vous occistes le père et le frère à la damoiselle, ainsi comme elle disoit? — Oyl certes, fait-il; de ce disoit-elle vérité. Mais pour ce ne remest-il pas qu'elle ne m'amast autant comme pucelle peust plus amer chevalier; puis que je fu de lui aquointiés, elle ot tost mis arrière dos la mort du père et du frère.

Quant li Morhauls ot sa raison finée, Hélyans li Blois parla et dist : Seigneurs, congnoissiés-vous un chevalier qui porte un escu couvert d'une houce blanche? Et quant li compagnon entendirent ceste parole, si congnurent que c'estoit Hénor de la Selue le beau chevalier, qui à celluy jour s'estoit partis d'eulx. . . . . .
grans coups et pesans. Si ne se vont pas espargnans, ains vée li uns et li autres à mettre son compaignon à la mort. Chascuns s'en vait efforçant tant qu'il puet, et maintiennent tant celluy assaust si asprement comme je vous compte, que li plus fors et li plus puissans commence à venir au-dessus par estouvoir, et li plus foibles au-dessoubz. Ainsi remue li afaires à cestuy point. Mais messire Hélyam qui estoit li plus fors chevaliers et plus puissans et plus vignereux, et mieulx pooit endurer un grant traveil, commença à venir au-dessus du chevalier. Si le vait menant si malement que cil ne le puet mais endurer, ains li convient par fine force eschever les coups qu'il lui vait gettant. Car il a jà tant receu de durs coups qu'il ot jà tant de sang perdu qu'à peines en pourra-il jamais guérir ne porter armes quant il se partira de celluy champ.

Quant messire Hélyam li Blois voit que li chevaliers est menés à ce qu'il ne puet mais en avant, et que ce seroit trop grant félonnie et trop grant dommage de mettre .I. si bon chevalier à la mort, car pource se retrait-il un poy arrière, et dist au chevalier : Sire, vous véez bien comment il en est.— Et li chevaliers gette un souspir de cuer profont, quant il entendi ceste parole. Et au chief de pièce respont, tout lermoyant des yeux : Hé! certes voirement le voy-je bien, je poise moy que je si tost suy venus au veoir; moult me griève dedens mon cuer que je le voy si clèrement.— Sire, fait Hélyam, puis que vous meisme recongnoissées, que vous véez que je vous ay si mis au-dessoubz, que vous ne povés vostre damoiselle deffendre, en cest annoy vous pri-je que vous la me quittiés oultréement, si que vous plus ne vous traveilliés de deffendre la ceste fois.— Certes, fait-il, encore la deffendisse-je encontre vous, se je peusse; mais je ne puis; de ce suy-je

moult dolans, et pour ce la vous quittè-je du tout. . . . . .

Puis il va se reposer au pied d'un arbre; car, dit le manuscrit,

« Tant estoit dolans et lassé qu'il ne pot mais en avant. »

Quant au vainqueur,

Il se met à la voie vers un chastel qui estoit près d'illeuc, et s'enpart de ses compaingnons en telle manière. Si se tient assés bien paiés de la damoiselle qu'il a ainsi conquise. Car elle est si belle et si avenans en toutes guises, et li est advis que oncques mais tant belle ne vit à nul jour de sa vie. Mais sus ce avoit-elle tant de mal en soy et tantes sont les taches, qu'à grant peine peust-on trouver à celluy temps en la grant Bretaigne une si male damoiselle qu'elle ne feust encore plus. Et qu'en diroie-je? elle estoit proprement deables. Mais à tant laisse vostre li comptes à parler de la desloyal damoiselle et de Hélyans le Blois et retourne à parler des quatre compaignons.

Or dist li comptes que quant messire Hélyam le Blois se fu partis de ses compaignons en telle manière comme je vous ay compté, li chevalier qui

Puis nous entendons le récit d'un combat entre deux chevaliers, raconté par un témoin oculaire : Ils se frappent

. . . . . Si roidement en leur venir qu'il s'entreportent à terre moult félonnessement; si qu'il est advis à chascun qu'il ait la chanole du col rompue. Et sont grevé si durement de celluy cheoir qu'il gisent à terre, tel atourné qu'il ne scevent s'il est ou nuit ou jour. A chief de pièce se relevèrent ambedeux, honteux moult durement de ce qu'il orent à la terre demouré si grant pièce.

Quant ilz sont venus en leur mémoire, si mettent les mains aux espées qu'il avoient clères et tranchans, et s'entredonnèrent moult grans coups fors et pesans. Et qu'en diroie-je? chascuns est fors; chascuns est preus; chascuns scet de celluy mestier tant comme chevaliers errans en puet plus savoir. A celluy point chascuns se traveille de tout son povoir de mettre son compaignon au dessoubz. Il n'y a nul d'eulx qui se faigne de grever son adversaire ou de mettre le à mort, se il oncques puet. Des espées trenchans s'entreflèrent si aigrement que, tout feussent les armes bonnes dont ilz estoient garny, si les vont-ilz toutes faussant. Car li haubert ne porent du tout maintenir les coups que ilz recevoient, ains faussent par fin estouvoir et rompent. Aus escus pert-il bien que les espées trenchent bien durement; car il détaille par dessus et par dessoubz. Et qu'en diroie-je? tant vont férant les .ij. chevaliers l'un sus l'autre à estrif, qu'il sont lassé et traveillié si durement qu'il ne pevent mais en avant. Et leurs alaynes leur sont près que toutes faillies, et pour ce les estuet-il reposer à force dont il avint qu'il lessèrent celluy assault, et se trayrent en sus li uns de l'autre; tant sont traveilliés durement qu'à poy qu'il ne sont mort d'annoy, si qu'à peines pevent-il tenir leurs espées en leur escus, pource que navré sont en pluseurs lieux; si ont de leur sang plus perdu que mestier ne leur feust.

Quant li fais fu ad ce venus que li chevalier se reposoient, en telle guise comme je vous compte; et li chevalier qui la bataille avoient regardée, quant ilz virent qu'il se reposoient, si commencèrent entre eulx à parler de ce qu'il avoient veu. Le roy Mélyadus leur dist : Seigneurs chevaliers, que vous est-il advis de ceste bataille ? — Et cil distrent qu'il ne virent mais piéça si dure bataille de .ij. chevaliers; bien sont ambedeux vaillant et puissant des armes. — A qui vous en accordés-vous, fait le roy Mélyadus, qui soit meilleur chevalier de ces .ij. ? — Certes, fait le roy Pharamont, ilz sont ambedeux moult preudommes, mais de tant comme j'en ay veu, di-je bien hardiement que Hélaym en a le meilleur; se aventure ne li est trop durement contrant, il mettra l'autre chevalier au dessoubz par force. — Et tuit li autre si acordent. Quant li chevalier furent. . . . . reposés, pource que chascuns endroit soy vouloit mener son compaignon à desconfiture, reprennent leurs escus et leurs espées; si s'entre assaillent autre fois, si s'entredonnent la bataille avoient veu et encore estoient tornés en la place, et tenoient parlement de ce qu'il avoient veu ; le roy Pharamont dist au Morholt : que dittes-vous de ceste aventure ? — Sire, fait le Morholt, nous avons veu une bataille forte et crueuse, se dieux me gart. Je ne sçay orendroit en cest monde dame ne damoiselle pour qui je voulsisse avoir tant de sang perdu, comme fist en celle bataille messire Hélyam le Blois. — Sire Morholt, fait le roy Pharamont, quel travail que messire Hélyam en ait souffert, si li est-il bien avenu qu'il en mène ou soy la damoiselle déliée comme assolagement de son travail.

Lors se tourna le roy Mélyadus vers le chevalier qui la damoiselle avoit perdue, et li dist : Sire chevaliers, qui estes-vous ? — Qui je suy, fait cil, je suy un des plus vil chevaliers et un des plus déshonnorés, ainsi comme vous avés veu, qui soit ore en cest monde. Tant ay-je cy honte receue par le corps d'un seul chevalier, que jamais en jour de ma vie ne pourré honneur recouvrer pour nulle aventure qui m'aviengne; et qu'en diroie-je? Il m'est tant icy mescheu que jamais à mon escient n'auray joie dedens mon cuer. — Sire chevaliers, fait le roy Mélyadus. sachiés de voir que pour aventure qu'avenue vous soit icy, ne vous devés-vous mie si durement desconforter comme vous faites. Car en ceste bataille ne feistes-vous nulle deffaute dont on vous doit blasmer.— Quel deables dittes-vous? fait li chevaliers, ne veistes-vous tout apertement que encontre le corps d'un seul chevalier ne povoie ma damoiselle deffendre? Puis-je en nulle manière faire greigneur deffaute que ceste fu? — En nom Dieu, fait le roy, oyl. Si vous eussiés la damoiselle quitée sans coup férir, ce feust assés greigneur deffaute. — Se je eusse ce fait, fait li chevaliers donc, ne monstrasse-je pas que je feusse chevaliers, mais garsons. Car nulz ne feroit si grant deffaute que chevaliers fust. — Et comment vous sentés-vous? fait le roy. — Certes, fait li chevaliers, je me sens si durement traveilliés qu'il ne m'est pas advis que je oncques feusse tant traveilliés en une journée. Et ce qui pis me fet est ce que j'ay tant de sang perdu.

Et comment avés-vous nons? fait le roy Mélyadus; car à vostre langaige congnois-je bien que vous n'estes pas du royaume de Logres. — Certes, vous dittes voir, du royaume de Logres ne suy-je pas néz voirement; ains viens de moult loingtaines terres en ces parties. Puis que savoir le voulés comment j'ay non, je le vous diray. Sachiés que j'ay non Arphasar le mescongneu. — En nom Dieu, fait le roy Mélyadus, de cestuy non n'oy-je oncques mais parler. — Sire, dist Arphasar, ceci vi-je bien. — Sire chevaliers, fait le roy Mélyadus, que voulés-vous faire? voulés-vous chevauchier avec nous ou remanoir en cestuy lieu? — Sire, fait Arphasar, je me sens si durement traveilliés que pas ne pourroie chevauchier. — Donc vous commandons-nous à Dieu, fait le roy Méliadus, car cy ne voulons-nous plus demourer. — A Dieu soiés-vous commandés, dist li chevaliers. En telle manière comme je vous compte s'en partirent les chevaliers, et li chevaliers navrés remest dessoubz l'arbre.

Ici commence un nouveau chapitre dans lequel on apprendra :

COMME LE ROY PHARAMONT, LE ROY MÉLYADUS, MESSIRE LAC, LE MORHOLT D'IRLANDE, ENCONTRÈRENT UN CHEVALIER ARMÉ D'UNES ARMES VERMEILLES, QU'IL MENOIT O LUI UNE DAMOISELLE LA PLUS LAIDE ET LA PLUS HYDEUSE QU'IL EUSSENT ONCQUES VEUE AINS JOUR.

Et li quatre chevaliers marchent parlant de ceste aventure qu'il avoient veu. Si vont en telle manière jusques à heure de vespres. Lors encontrèrent un chevalier armé d'unes armes vermeilles; et o lui chevauchoit une damoiselle qui n'estoit pas du tout si belle que nulz chevaliers en deust avoir grant envie. Car elle estoit si laide comme uns mastins, et si n'estoit pas si jeune qu'elle n'eust passé .LX. ans ou plus. Quant les .IIIJ. chevaliers voient aprochier la damoiselle et le chevalier, si les saluent. Et il leur rent leur salu aussi plus courtoisement qu'il pot. Et li chevalier voient que la damoiselle avoit ploré et encore plouroit. Lors parla li Morholt et dist au chevalier : Sire, se dieux vous doint bonne aventure, dittes-nous pourquoy ceste damoiselle pleure.

Quant li chevaliers entent ceste parole, si en commence à sousrire, et respont en sousriant : En nom Dieu, seigneur chevalier, se je vous di l'achoison pourquoy elle pleure, je vous conteray ma honte. — Se dieux vous doint bonne aventure, dittes-nous ce que je vous demant. — Et je le vous diray, fait le vermeil chevalier, puis que vous savoir le volés; sachiés que je l'aime de tout mon cuer, et elle me het de tout le sien. Et quant nous vous veismes venir de loings, elle commença à plourer, et je li demanday pourquoy elle plouroit, et elle me dist que c'estoit de dueil qu'elle estoit ou moy.

Quant li chevalier orent oy ceste parole, si commencèrent tous .IIIJ. à rire. Lors dist le Morholt à la damoiselle : Damoiselle, se dieux vous doint joie, nous dist cilz chevaliers vérité de vous ou si nous gabe? — Sire, fait-elle, il vous en dist toute la vérité. — Que vous en samble, seigneurs? fait li chevaliers, et ne me doy-je assés poy prisier quant pour bonté que je aie on moy ne puis

avoir les amours de telle damoiselle comme elle est.—Certes, fait le Morholt, je ne sçay que je vous doie dire de cestuy fait. Il m'est advis, selon mon jugement, que telle damoiselle comme est ceste se deust tenir à bien paiée d'avoir tel chevalier comme vous estes, puis que vous vous tenés à bien paiés de lui.

Lors dist li chevaliers qui portoit l'escu vermeil à la damoiselle : Ma très-chière damoiselle, pourroie-je faire en nulle manière que je eusse vostre amour et vostre bonne voulenté, et que vous me reconfortissiés. — Oyl, fait la damoiselle, je vous conforteré se vous me créantés loyaument que vous me donrés un don que je vous demanderé. — Et li chevaliers fait moult grant samblant que moult en soit joians quant il entent ceste parole, et li dist : Damoiselle, or demandés ce qu'il vous plaira, car je vous créant loyaument que chose ne me demanderés que je vous puisse donner, sauve ma vie, que je la vous donne.

Seigneurs, fait-elle, vous avés bien entendu la promesse que cilz chevaliers m'a faite voiant vous? — Damoiselle, font cil, vous dittes vérité. — Seigneurs, fait-elle dont, vueil-je demander devant vous tel don comme vous pourrés oyr. — Damoiselle, fait cil à l'escu vermeil, demandés seurement, car je vous promet que jà ne vous en faudré à mon povoir de ce que je vous ay promis. — Lors dist la damoiselle au chevalier à l'escu vermeil : Sire, vous m'amés et je vous hé de tout mon cuer, et se je vous hé, ce n'est pas merveille. Car se dieux me consault, je ne croy pas que nulle damoiselle vous peust amer en nulle manière ; ne ou vous ne voudroie-je demourer plus pour nulle aventure du monde, et pource vueil-je que vous me quitiés orendroit de toutes quereles, en telle manière que je me puisse partir de vous quant je voudray ; et surquetout je vous requier que vous faciés tant, par force ou par amour, que cest chevalier qui cy est (si li monstre le Morholt d'Irlande) me reçoive orendroit pour s'amie ; et me créant loyaument devant ces seigneurs qui cy sont, que tant comme je voudré sa compaignie tenir, il ne me lessera pour autre damoiselle ; et en tous lieux où aventure nous aportera, il me deffendra de tous autres chevaliers en telle manière comme chevaliers doit deffendre sa damoiselle.

Quant li chevaliers à l'escu vermeil entent ceste parole, si dist : Damoiselle, se dieux me gart quant vous voulés que je vous quite, et je vous quite tout maintenant; mais ce que vous me requérés, que je face de cest chevalier, comment le pourroie-je faire, se ce n'estoit par force d'armes. Car je ne voy pas qu'il vous prensist ne qu'il vous voulsist tenir pour amie, ainsi comme vous le requérés.

Puis nous arrivons à un autre fragment. Nous retrouvons ici Hélyam le Blois, le chevalier vainqueur, que nous avons laissé plus haut se dirigeant vers un castel. Il raconte qu'un autre chevalier vient à sa rencontre pour l'inviter à y entrer et à prendre part aux fêtes qui s'y célèbrent, fêtes embellies, suivant l'usage, par des combats acharnés. Il ne peut résister à l'invitation ; car, dit l'ambassadeur,

Le roy l'a commandé, car il vuelt que li privé et li estrange y demeurent huy, et demain s'en pourront aler se il leur plaist; pour ce vous estuet descendre, sire chevaliers, car vous ne povés passer oultre. — Et quant je vi que à demourer me couvint, et je descendi devant le palais et entray dedens, et li chevaliers descendi et y entra après moy pour moy faire compaignie et me fist désarmer. Si trouvay léans dames et damoiselles à moult grant planté, moult bien appareilliées et bien vestues en mainte guise de feste. Et pource commanday à mes escuiers qu'il me donnassent robe de feste et à ma dame aussi et il si firent.

Et quant je fu appareilliés en telle manière comme chevaliers doit estre à feste, je demanday au chevalier qui devant moy estoit encore : Quelle est ceste feste que li rois doit tenir en cestuy jour? Et il me respondi : C'est la feste du jour que li rois fu couronnés du royaume de Norhombrelande; si fait céans ceste feste chascun an acoustuméement. — Et qu'en diroie-je? Quant je fu appareilliés pour aler à court, li chevaliers qui assés estoit courtois ot fait appareillier .II. moult beaux palefrois, un pour moy et l'autre pour ma dame, si montasmes et alasmes à la court o estoit li rois; si fu léans receus bien et courtoisement que se je feusse li rois Artus, si me firent-il assés feste. Et la chose dont je fusse plus en doubtance, si fu ce que li rois ne me congneust en aucune manière, car il m'avoit jà veu aucune fois, mais c'estoit petit. Et pource que je estoie chevaliers estranges, me fist-il venir devant luy, et me receut moult honnouréement et ma dame aussi.

Quant il fu heure d'aler à l'église, nous y alasmes et y oy li roys messe, et puis nous en retournasmes; ne je ne me recort pas que je veisse oncques plus hautement porter couronne à nul roy que porta adonc li roys de Norhombrelande. Et qu'en diroie-je? Il est bien homme de valour selon le royaume que il tient. Quant il fu montés en son palays, il s'ala apoier à une fenestre; adonc me fu amenés .I. bons destriers fort et courant, et li chevaliers me dist : Montés sus, car li rois l'a commandé; et je montay sus le destrier. Après ce ne demoura gaires que un varlet m'aporta un escu d'or sans nul autre taint et une lance courte et grosse; puis me dist : Sire chevaliers, puis que vous estes chevaliers errans, si vous mande li rois que vous monstrés aus chevaliers qui cy sont en quel manière li chevalier errant scevent jouster et brisier lances. — Et je respondi au varlet : Dittes au roy que de ma partie en feré-je voulentiers ce que j'en sçay pour l'amour de lui; mais s'il voulsist, il le peust faire plus courtoisement. Car tout scet-il bien la coustume des chevaliers errans qui ne joustent pas voulentiers si désarmés comme je suy. — Ne vous en chaust, fait li chevaliers, cil qui sera encontre vous sera désarmés ainsi comme vous estes. — Et li varlès s'en ala au roy, et li dist ce que je li avoie mandé. Si ne demoura gaires après que uns chevaliers vint à moy, monté sus un grant destrier, l'escu au col, la lance ou poing. Et quant il fu venus près de moy, il commença à dire : Sire chevaliers, vous plaist-il à jouster encontre moy? — Et je respondi, et li dis que

de ma partie ne remaindroit-il mie, puis qu'il avoit si grant voulenté de jouster.

Quant je vi que li chevaliers estoit appareilliés de jouster, je lessé courre vers lui tant comme je povoie du cheval traire. Et le féri si roidement en son venir que je le portay du cheval à terre. Et li cris leva tout maintenant que je le eu abatu, et crioient les uns et les autres : Bien l'a fait li chevaliers errans qui nostre chevalier a abatu. Lors pris-je le cheval dont il estoit tres-buchiés, et li rendi, et il monta et s'en retourna toute la voie qu'il estoit venus. Après celluy chevalier revint uns chevaliers ainsi appareilliés de la jouste et en celle meisme manière que li premiers estoit venus. Et quant je vi que cil m'apeloit de la jouste, je lessié courre vers lui au férir des esperons, et fis de lui tout autretant comme je avoie fait du premier, et la criée commença aussi grant comme elle avoit esté à l'autre fois; si rendi au chevalier son cheval, et il s'en aloit celle part dont il estoit venus. Que vous diroie-je? Tant fis de celluy glaive que je en abati .VIJ. chevaliers. Et pource que je ne vouloie plus jouster en telle guise, dis-je au roy : Sire, s'il vous plaisoit que je joustasse plus à ceste fois, je voudroie jouster à la guise de chevalier errant, armé de toutes armes, ou je ne jousteré plus à ceste fois : vous me faites jouster ici comme chevalier qui n'ait povoir de porter armes, mais souffrés que je face venir mes armes, je vous promet loyaument que je ne faudré de jouster pourquoy je soie sains et hétiés de mes membres.

Quant li rois entendi ceste parole, si commença à sousrire, et puis me dist : Sire chevaliers, tost serés délivrés de ceste espreuve. En ycest point que li rois parloit à moy, je vi adonc vers moy venir un varlet qui portoit un glaive de fer, mais autres armes il n'aportoit. Et quant il fu à moy venus, si me dist : Sire chevaliers, tenés cestuy glaive et vous deffendés le mieulx que vous povés; car à cestuy point vous convient-il jouster encontre un chevalier armé de toutes armes. — Quant je entendi ceste nouvelle, je n'en fu pas joians, car je estoie tous désarmés, fors que d'escu et de glaive. Et sachiés bien que, se je peusse avoir lessié ceste jouste, je l'eusse lessiée voulentiers. Que vous diroie-je? Pour le grant pueple que je vi entour moy, pris-je cuer en moy-meismes que ceste jouste ne remaindroit jà par moy. Et là où je demouroie pensifs en telle manière, et je avoie pris le glaive que li escuiers m'ot aporté, atant es vous en la place venir un chevalier armé de toutes armes sus un grant cheval; si portoit unes armes vermeilles.

Et quant li chevaliers me vit, si commença à crier tant comme il pot en hault : Sire chevaliers, gardés-vous de moy, car je vengeré, se je puis, la honte des .VIJ. chevaliers que vous leur avés fait céans.— Et je dis : Sire chevaliers, or en faites vostre povoir. — De ceste parole se commença li rois forment à rire plus qu'il n'avoit fait devant. Lors lessié courre sus le chevalier qui estoit tous armés; si ne sçay pourquoy il le fist, ou pour paour de moy ou pour autre chose.

Quant il me vit vers luy venir si roidement comme je venoie, à celluy

point lessa-il cheoir son glaive à terre. Et je, qui de ce fu adoncques liès, le féri de celluy encontre si durement qu'il n'ot povoir ne force qu'il se peust tenir en sele, ains chéy à terre. Je puis pris lors le cheval et li rendi. Et, du grant courrous que je avoie au cuer de ce que le roy m'avoit fait jouster si à meschief, li dis-je : Or sont .VIIJ., sire rois ; et quant je voy que vous me faites tel outrage, je vous amasse mieulx à avoir au .IXe. chevalier en ceste espreuve que nul autres qui soit en ceste place. Et se ne feust pour l'onneur de la couronne d'or que vous avés en la teste, je vous appellasse de la jouste orendroit, non pas que je deusse jouster à vous mesme à tel meschief comme j'ay jousté orendroit.

Quant li rois entendi ceste parole, si en commença à rire moult durement, et il me respondi : Dans chevaliers, se dieux m'ayst, bien avés monstré à cestuy point que vous estes des chevaliers errans ; et se je vous ay fait oultrage et chose qui vous anoie, je suy appareilliés de l'amender à vostre vouloir. — Lors me dist que je rendisse l'escu et le glaive, et je si fis. Et le roy me commanda que je veinsse devant luy, et je si fis, et il me receupt si honnouréement comme on pourroit recepvoir chevalier. Et ma dame que je enmenoie avecques moy, fut tant honnorée du roy et des autres et de toutes les dames qui à celle feste estoient, qu'il ne me fu pas avis qui la peussent plus honorer.

A celluy point que je estoie à si grant feste comme je vous conte, atant es vous venir parmy le palays le lait chevalier, le hydeux, le mauvais, le failly, celluy qui jà avoit esté amis de la damoiselle. Si venoit tant richement vestus que bien ressambloit chevalier de feste.

. . . . . .

Il est aisé de reconnaître, à la lecture de ces fragments, quelque courts qu'ils soient, la copie d'une traduction de ces volumineuses annales de la Table ronde qui composent le fameux Cycle d'Arthur, le premier groupe de nos romans de chevalerie ; une de ces traditions de la Grande-Bretagne recueillies par les trouvères de Cornouailles aux XIe et XIIe siècles, écrites en latin par Rusticien de Puise, et qui passèrent dans la langue romane pendant le cours des deux siècles suivants, époque où elles se répandirent chez tous les peuples de l'Occident.

Au moyen-âge, chaque siècle amplifie le récit des siècles antérieurs ; chaque traducteur, chaque scribe se fait commentateur; il ajoute son mot; peu scrupuleux sur les anachronismes, il confond les costumes, les usages, les temps. Il transforme ses héros du VIe siècle en chevaliers errants, les coiffe du heaume et les revêt du haubert. Il érige Pharamond, Mérovée, Childéric et Clovis en joyeux compagnons de la Table ronde qui ne fut établie qu'en 516 ; mais peu lui importe, le récit marche, il est attrayant, et les lecteurs de l'époque sont après tout de bonne composition.

Si nous considérons particulièrement les fragments que j'ai transcrits

ci-dessus, nous nous trouvons en pleine chevalerie : ce sont bien les mêmes scènes qui défraient tous les romans du temps, fêtes brillantes, chevaliers tout à la fois farouches et courtois, cherchant les aventures, conduisant leurs belles de château en château, fidèles à leur parole et chatouilleux sur le point d'honneur, combattant à outrance pour protéger le faible et conquérir la renommée, puis chevauchant de compagnie en se racontant mutuellement leurs prouesses, et entremêlant leurs récits de ce gros rire des dieux d'Homère.

Ici encore nous sommes dans la Grande-Bretagne, dans le royaume de Logres (Londres), ou dans celui de Norhombrelande (Northumberland). Nos personnages sont tous connus : c'est Mélyadus, roi du Léonais, gendre du roi de Cornouailles et père de l'infortuné Tristan ; c'est le redoutable Lancelot du Lac, ami de ce dernier ; c'est le puissant roi Uterpandragon, sans doute le père d'Arthus ; le fameux Morholt, frère de la reine d'Irlande, qui succomba plus tard sous les coups de Tristan, libérateur de la Cornouaille ; enfin le roi Pharamond que nous serons moins étonnés de voir figurer à côté de Mélyadus, quand nous saurons que ses successeurs au pavois jouent leur rôle dans le roman de Tristan. Le fondateur de la Table ronde est lui-même nommé dans une comparaison fort flatteuse pour lui. Il ne nous manque guère que le célèbre enchanteur Merlin pour compléter le tableau, et nous faire passer en revue, dans quelques fragments épars, les principaux héros du Cycle d'Arthur. C'est donc avec assurance que je considère ces fragments comme détachés d'un roman de ce Cycle, peut-être de celui qui a pour titre : *Mélyadus le Léonais.*

CHANTS BRETONS.

(Par Mgr Le Joubioux.)

Notre département renferme deux peuples excellents l'un et l'autre, mais de caractère et de physionomie tout différents. Dans les deux tiers de notre pays, nous avons des bretons bretonnants, dans l'autre tiers nous avons des gallos.

Nos chants bretons et gallos, outre leur mérite intrinsèque, ont cet avantage précieux qu'ils nous font connaître le caractère des peuples qui les chantent.

Je crois que la physiologie ne serait pas embarrassée pour dire, à la seule inspection des traits : telle personne est de la partie française, telle autre de la partie bretonne du diocèse de Vannes. Là même où la différence de langage n'existe plus ; là même où la langue bretonne a péri pour faire place au français, l'archéologue n'aurait aucune peine à distinguer ce qui

est de race bretonne, de ce qui est de race gallaise. Les noms des villages, des familles, les usages, les costumes sont pour lui autant d'indications certaines. Les chants qui ont été recueillis nous font toucher au doigt les différences qui séparent les deux races.

Le Gallo ou Gaulois est ici ce qu'il est partout en France, très-aimable, très-spirituel, très-rieur, malheureusement un peu libre dans ses propos; mais notons bien que ses mœurs valent mieux que ses paroles : il se fait pire qu'il n'est en réalité, et cela pour rire.

Le Breton est sérieux, mélancolique; quand il rit, ce n'est jamais aux éclats. Son rire, comme celui du sage, n'excède pas ses lèvres. Ses chansons, pour être parfois très-passionnées, ne sont pourtant jamais licencieuses. Il est le contraire du Gallo, ses mœurs valent moins que ses paroles.

Le Gallo chante, il chante toujours, il chante tout : chansons érotiques, chansons satiriques, chansons politiques. Le Breton chante aussi, le plus souvent ce sont des cantiques. Il ne se permet guère les chansons érotiques qu'aux noces, aux fiançailles et au cabaret. Quant à la chanson satirique, son goût pour elle est très-prononcé. Les évènements politiques, la chronique scandaleuse de la paroisse, un défaut physique ou moral du prochain, tout cela est pour lui autant de sujets de chansons.

Je pourrais facilement justifier mes assertions par des citations tirées du recueil de chants bretons, publié par M. de la Villemarqué, et du recueil non moins précieux des chants gallos, publiés par notre savant collègue M. le docteur Fouquet. Mais vous avez ces deux recueils entre les mains et il serait fort inutile que je vinsse vous lire des pièces déjà imprimées et que vous avez lues. On ne peut que glaner après MM. de la Villemarqué et Fouquet.

Voici quelques couplets que j'ai retenus de deux chansons satiriques bretonnes qui n'ont jamais eu les honneurs de l'impression. La première chanson regarde les révolutionnaires et leurs idées impies. « Autrefois on » disait à la jeunesse : Gardez-vous des mauvaises compagnies; mais la » nation dit maintenant : Que chacun fasse à sa tête. (Vient le refrain.) » Dansons, chantons, le diable est mort et sa mère est malade.— Autrefois, » on disait aux enfants : Observez exactement la loi de Dieu; mais, à » présent, la nation dit : Il n'y a plus ni Dieu ni loi. Dansons, chantons, » le diable est mort et sa mère est malade. »

La seconde chanson est dirigée contre un certain maire à qui la révolution de juillet avait donné la ceinture tricolore. « Le R. n'est pas de ces plus » fins, il ne sait ni français qui vaille, ni latin. Il ne sait que le breton, » langage que lui a parlé sa mère. Cependant ce pauvre ignorant, quelques » jours après les glorieuses, s'achète une écharpe tricolore, se la noue » autour de l'abdomen et se présente à la préfecture.— Qui êtes-vous, lui » dit le préfet? — Et le maire : Quoi! Monsieur le préfet, vous ne me con- » naissez pas! vous m'étonnez. Ne connaissez-vous pas le maire de P.?

» Dans votre nouveau département, vous ne trouverez pas mon pareil
» parmi vos maires. »

Je ne me rappelle pas la suite de la chanson qui est d'une interminable longueur.

Il est à craindre que les chemins de fer, qui vont sillonner notre province, n'emportent notre langue, nos chants et chansons, et ne nous apportent des chants moins purs. Faisons donc, dès maintenant, l'inventaire de nos richesses littéraires, plus tard il n'en sera plus temps. Nous tenons beaucoup à notre langue et nous serions profondément affligés si elle devait disparaître. Si ce malheur nous arrivait, Dieu veuille qu'au moins notre foi nous reste ainsi que nos mœurs.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE JOSSELIN,

O. S. B.

MEMBRE DE MARMOUTIERS,

D'APRÈS LES CHARTES EXISTANT AUX ARCHIVES DU MORBIHAN ET CELLES DONNÉES PAR DOM MORICE.

(Par M. L. Galles.)

1. Le premier titre du fonds de Saint-Martin est la charte relative à sa fondation. Elle commence ainsi : « Si quelqu'un veut savoir clairement » comment le vicomte Josselin, fils du très-illustre vicomte Eudon, donna, » pour le salut de son âme et de celles de ses parents, à Dieu et à Saint-» Martin et à nous, moines de Marmoutiers, agissant sous le seigneur abbé » Guillaume, la première année de son ordination, c'est-à-dire l'an de » l'Incarnation 1105, si quelqu'un, dis-je, désire clairement connaître » cela, nous le renvoyons à la notice écrite à Marmoutiers, qui est ainsi » intitulée : *Cyrographum de Castro Joscelini*, charte qui est conservée dans » les archives de notre monastère pour l'instruction de nos successeurs. »

C'est donc en 1105 que le vicomte Josselin, appelé aussi Josthon, donna cette maison à Guillaume, abbé de Marmoutiers ; Josselin pria le prélat de consacrer l'église du prieuré en y apportant de l'abbaye quelques saintes reliques, et en 1110, sous le pape Pascal, Louis roi de France, Alain comte de Bretagne et Benoit évêque d'Alet, l'abbé Guillaume ouvrit, en présence de ses moines de Marmoutiers, les châsses renfermant des reliques de la sainte Croix, de saint Corentin évêque, de saint Flavien martyr, de saint Fulgence évêque, de saint Samson évêque et de saint Martin abbé ; ces reliques furent ensuite placées à Saint-Martin par l'abbé lui-même. Les noms à remarquer parmi les témoins de cet acte sont les suivants : Gilon, fils

d'Anskitille. Geoffroy l'orfèvre, et Jean l'orfèvre fils de Pierre l'orfèvre. Sancelin cellerier. Payen chambrier. Robert le Tort.

2. Le 2e titre est daté de 1108 et contient la donation de Josthon, vicomte de Josselin, au prieuré de Saint-Martin de la quatrième partie de l'église de N.-D. de Josselin; cette partie avait d'abord appartenu au clerc Eudon, et, depuis sa mort, était retournée libre entre les mains de Josthon. De plus il accorde aux moines la possession des trois autres parties de cette même église s'il leur est possible de les acquérir d'ailleurs, ou si lui-même peut les leur donner, au cas qu'elles lui reviennent entre les mains. L'abbé Guillaume était présent à cet acte, qui fut passé dans le chapitre du prieuré, ainsi que Guillaume prieur de Marmoutiers. Garin de Lanrigan. Raoul prieur de Josselin. Milon prieur de Saint-Malo. Pierre bailli. Even sacriste. Gilon fils d'Anskitille. Du côté du vicomte étaient Simon son beau-frère, fils de Bernard de la Roche. Gingomar chapelain de Josthon.

3. La 3e charte est la confirmation par Benoît, évêque d'Alet, du don qu'avait fait Josthon aux moines, de la quatrième partie de l'église N.-D. qui dépendait de sa juridiction.

Cette charte offre un passage extrêmement curieux : c'est celui de la donation figurée de l'évêque à l'abbé : « J'ai fait ce don, dit-il, au moyen du » couteau de Raoul, prieur de Saint-Martin de Josselin, que j'ai remis entre » les mains du seigneur Guillaume, abbé de Marmoutiers, dans le parloir, » devant la porte de sa chambre, en présence de beaucoup de témoins : » Girard, légat. Grallon, mon chapelain. Hervé, prieur de Saint-Méen. » Judicaël. Guihomar, mon frère. Du côté des moines : Guillaume, abbé » de Marmoutiers. Guillaume, prieur. Even, sacriste. Raoul, prieur de » Josselin. *Tetbaldo de Columbis.* Gingomar. Trothmund. André de Gomez. » Pierre de Loroux. Garin de Lanrigan. Laurent, chanoine de Saint-Médard. » Tylon, clerc. »

4. Le titre suivant ne porte pas de date, mais il est antérieur à la mort du vicomte Josselin qui y est cité.

C'est un acte de Geoffroy, fils de Riou de Lohoiac, qui approuve la concession faite par sa mère et par son oncle Gautier de l'Epine du passage près du château de Lohoiac pour tous les hommes sujets du monastère partout où ils demeurent, avec tout ce qu'ils portent ou conduisent. Parmi les témoins figurent l'abbé Guillaume et le vicomte Josselin avec ses frères, Guihenoc, Geoffroy et Alain.

5. Il paraît qu'en mourant Josselin avait fait don aux moines du prieuré de toutes ses espèces en argent, en or et en deniers; après sa mort son frère Geoffroy, successeur à la vicomté, assisté de ses frères Alain et Bernard, prétendit que cet acte de donation était faux. Ils donnèrent rendez-vous dans le château de Lohoiac à Guillaume, abbé de Marmoutiers, qui s'y trouva, accompagné des évêques de Saint-Malo et de Rennes, des abbés de Rennes, de Redon et de Saint-Méen et d'autres dignitaires, afin de décider ce qu'il

fallait faire dans cette circonstance. Le vicomte et ses frères, voyant que les moines ne voulaient céder en rien, prirent le parti de s'arranger à l'amiable. L'abbé, après avoir pris conseil de ses amis, octroya aux frères deux coupes d'or que Josthon avait données pour contribuer à la construction de l'église de Saint-Martin et, afin que le souvenir de cette concession demeurât, l'abbé ordonna de donner dix sous au jeune Bernard, frère du vicomte.

De nombreux témoins souscrivirent à cet arrangement. Parmi eux on remarque Rivallon, évêque d'Alet. Marbodus, évêque de Rennes. Guillaume, abbé de Marmoutiers. Donoal, abbé de Saint-Melaine. Hervé, abbé de Saint-Sauveur de Redon. Guillaume, abbé de Saint-Méen. Geoffroy, vicomte. Alain et Bernard enfant, ses frères. Gautier de Lohoiac. Conan de Sirent (peut-être de Sérent). Gautier, clerc de Noyal. Raoul, prieur de Josselin. Payen de Chemillé.

6. Morvan, évêque de Vannes, veut aussi contribuer à l'augmentation du prieuré de Josselin et, par un acte daté de 1116, il lui donne l'église de Crédin, sans préjudice des droits de l'évêque. Cette concession fut faite en l'église Saint-Pierre de Vannes, devant l'autel Saint-Hilaire, entre les mains de Raoul, prieur de Josselin ; de Josselin, moine, fils de Dérian ; et d'Eudon, moine. Les témoins furent : Norman, chanoine. Bernard, sacriste. Guyomar, doyen. Guethenoc, doyen. Maître Abraham. Judicaël, clerc. Gonou, fils de Fucon.

7. Nous traduisons la plus grande partie de la charte suivante qui est remarquable : « Sachent tous présents et à venir que Geffroy, vicomte, fils » d'Eudon, affligé depuis longtemps, par ordre de Dieu, d'une infirmité, » et couché sur son lit dans son palais, sous le coup de la maladie, cependant » ayant conscience de lui-même, appela à lui Rivallon, évêque d'Alet, et » Alain, vicomte, son frère, avec une grande partie des barons et des bour- » geois ; et d'abord, pour le salut de son âme, ayant pris conseil de l'évêque » et de ses clercs, par qui il fut muni du Saint-Viatique, il se donna lui-même » à Dieu et à saint Martin et à ses moines pour qu'ils le fissent moine lui- » même dans le prieuré de Josselin, si la maladie qui le tourmentait le con- » duisait au tombeau. En outre, il donna aux mêmes moines, soit qu'il » mourût, soit qu'il vécût, toute sa part de la dîme de Guillac, c'est-à-dire » de la moitié de cette plé *(plage)*..... Il fit ce don par les mains de Rivallon, » évêque d'Alet, dans celles du prieur Raoul, au moyen d'un certain bâton » dont on se servait pour le défendre de l'importunité des mouches. » — Parmi les nombreux témoins mentionnés au bas de cet acte, nous citerons : Rivallon, évêque d'Alet. Marchenus, abbé de Saint-Jacut. Raoul, prieur. André, moine. Raoul, prieur de Sainte-Croix. Geoffroy, prieur de la Trinité. *Enisan, prieur de Saint-Léan.* Etienne et Morvan, prêtres de N.-D. Parmi les laïques : Gautier l'Epine de Lohoac. Bernard, enfant, frère du vicomte. Robert et son frère Jacut, fils d'Enisan. Josselin de Langorlay. *Phili, sénéchal.* Robert de Merdrignac. Payen et Denoal, fils de Gleen. Conan de

Siren et Judicaël, son fils. Hervé Trésloen. Gleen, fils de Guriou. Moron de Ploasmel. Hervé et Roger, fils de Fantou. André, fils de Caradoc. Judicaël Planzon. Rafred et Etienne, fils de Hildeard. 1118.

8. Le titre suivant, daté de 1128, pourrait être regardé comme faux, car l'écriture est du XVe siècle, et cependant il ne peut passer pour une copie puisqu'il est signé : *A. de Rohan* et qu'il porte un sceau en double queue. Nous en faisons cependant mention. Il est du vicomte Alain de Rohan qui donne au prieuré la moitié du bourg établi devant la porte de son nouveau château appelé Rohan et un moulin auprès de ce château. « Cet » acte fut passé, dit le vicomte, en notre château de Rohan, la susdite » année, sous notre paragraphe et notre sceau, en témoignage de la » chose. »

9. Le 9e acte émane de Jacques, évêque de Vannes de 1128 à 1132, qui ratifie la concession faite par son prédécesseur des biens donnés à Saint-Martin par les prêtres Guyomar et Rivald, ainsi que par Even, laïque, frère de Guyomar ; c'est-à-dire l'église de Sainte-Julitte de Molac avec tout ce qui revient à l'autel; la moitié du cimetière qu'ils possédaient par droit héréditaire et la moitié des dîmes de toute la paroisse, ainsi que la terre qui leur revenait comme alleu. Ce don fut fait avec cette clause que les donateurs pourraient, quand ils le voudraient, prendre l'habit monacal à Marmoutiers, et que, si Even, qui était laïque, aimait mieux prendre femme que faire profession, il jouirait pendant sa vie de la moitié de l'alleu. Ils ajoutèrent à ce don une maison qu'ils possédaient avec un courtil dans le cimetière susdit. « Ce fut fait dans l'église de Sainte-Julitte, un jour de » Dimanche, devant la paroisse qui était alors présente. » Jacques ne se contente pas de ratifier la donation de son prédécesseur, il donne aussi pour son propre compte à Saint-Martin, la chapelle de N.-D. de Lermen, qui était membre de l'église de Sainte-Julitte.

10. Le même Jacques, évêque de Vannes, ratifie encore la donation faite par Morvan, de l'église de Crédin, ainsi que le don qu'Alain avait fait de la chapelle de Rohan.

11. Vient ensuite une charte de Jean, évêque de Saint-Brieuc, qui mérite d'être citée presque en entier. Après avoir établi que chaque évêque doit, dans son évêché, diviser avec justice les dons faits par les fidèles, il ajoute : « C'est pour cela que moi, Jean, par la grâce de Dieu, évêque de » Saint-Brieuc, avec le consentement unanime de notre chapitre, accordons » aux moines de Saint-Martin de Josselin, saufs les droits de notre église » dans le pays de Porhoët, l'église de la Ferrière et celle de Lantenac, de » manière que l'entrée et la sortie des prêtres qui desserviront ces églises se » fassent par les mains des moines de Marmoutiers qui demeurent au mo- » nastère de Saint-Martin de Josselin. Les bénéfices de ces églises seront » divisés, selon la volonté des moines, entre eux-mêmes et les prêtres afin » qu'aucun scandale ne s'élève parmi les serviteurs de Dieu. Nous confirmons

» de plus et nous concédons tout ce qui a été transporté à ces moines par » offrandes des fidèles, dans l'évêché de Saint-Brieuc. Nous leur accordons » en outre l'Eglise de la Bienheureuse Vierge Marie fondée devant le châ- » teau appelé vulgairement Jugon, et le cimetière que nous avons con- » sacré à l'honneur de Dieu pour l'utilité du peuple de ce château, ainsi » que la paroisse que nous avons assignée à cette église, nous, notre » clergé et Olivier, seigneur dudit château. Nous défendons d'inhumer et » d'ensevelir les corps des défunts aux croix des quatre chemins et dans » les terres non consacrées pour servir de cimetière, mais nous voulons » que les corps des fidèles de ce château reçoivent la sépulture dans ce » même cimetière de Jugon. Nous ne permettons cependant d'enterrer les » corps à cette chapelle, autrefois hôpital, et donnée avec cet hôpital aux » moines de Saint-Martin, qu'avec le consentement des moines et de leur » prêtre. Que ceux qui suivront ce qui est contenu dans cette confirmation » faite pour le bien de Marmoutiers soient délivrés des chaînes de leurs » péchés, que ceux qui y contrediront soient punis de l'anathème éternel. » Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1129. Indiction VII. »

Après la signature de l'évêque viennent les témoins qui sont : Judicaël, doyen. Hamon, archidiacre. Alexandre, prochantre. Roallen, chanoine. Hervé, chanoine. Geoffroy, chanoine. Foulquier, sacriste. Maurice, neveu de l'évêque. Hamon, prêtre de Trégueux. Gosbert, prieur de Lamballe. Garin et Aldebert, moines de Marmoutiers. David, prêtre. Urvod, clerc, et beaucoup d'autres.

12. La 12e charte est de Conan, duc de Bretagne, qui ordonne aux soldats et aux bourgeois de Ploërmel de ne faire payer aucun impôt aux hommes dépendant des moines de Saint-Martin. — Témoins : Geoffroy, vicomte. Alain, chapelain. Hervé d'Elbret. Daniel, fils de David. André, prieur. Foulquier, et plusieurs autres.—1129.

13. La même année, une discussion s'éleva entre les moines et maître Geoffroy, fils de Raoul, touchant la troisième partie de l'église de Crédin et la troisième partie de la dîme de cette paroisse, c'est-à-dire la partie que tenait ce Raoul. Jacques, évêque de Vannes, voulant mettre fin à cette discussion, ordonna que ledit Geoffroy jouirait pendant sa vie de la moitié de cette dîme, et qu'après sa mort les moines posséderaient intégralement toute cette aumône, les droits de l'église de Vannes saufs.— Parmi les témoins on remarque : Jacques, évêque. Guyomard, archidiacre. Maître Abraham. Rainald, prêtre. André, prieur. Hervé. Jean. Robert. Foulquier. Gleius. Judicaël. Hamon, moines. Parmi les laïques : Mahias. Guyomar. Robert, fils d'Ermelin. Robert, fils de Rafred. Hervé, homme de Dieu. Daniel, fils de Glehoard. Hervé Fantou. Hervé, domestique.

14. Le titre suivant est un acte de l'évêque d'Alet qui règle la conduite que doivent tenir entre eux les moines et les prêtres de N.-D. de Josselin afin de prévenir tout scandale. Il est aussi daté de 1129 et passé dans l'église de Saint-Martin.

15. Par la 15e charte, Donoal, évêque d'Alet, fait connaître que, tout ce que le clerc Aldroïn avait donné de ses possessions dans l'église de Ménéac de Porhoët à Saint-Martin de Josselin, il l'accorde lui-même de pure et bonne volonté. Il lui donne aussi la chapellenie de la moitié de cette même église que tenait Aldroïn. Sur la demande du vicomte Geoffroy et de son fils Eudon, il accorde encore aux moines tout ce que ledit Aldroïn tenait d'eux dans le cimetière, ou en dîmes, ou en terres. Ceci fut fait dans la maison du doyen Morvan, à Josselin, l'an 1130. Et furent témoins : l'évêque Donoal. David, archidiacre. Gradlon, chapelain. Morvan, doyen. Alfred. Brient. Samson. Maingui de Guillac. Hervé de Lanouée, tous prêtres. Gautier, chanoine. Parmi les moines : André, prieur. Algomar. Hervé. Foulquier. Robert. Du côté des laïques : Geoffroy, vicomte. Eudon, son fils. Phili, sénéchal. Alfred Chef de Mail. Aldroïn, fils de Jacut. Judicaël et Carbonellus, fils de Conan. Eudon, fils de Payen. Rio, fils de Donoal. Brient, neveu de l'évêque. Rafrèd, fils d'Hubert. Guyomard. Gronnard. Inisan, fils de Prigent. Eudon, fils de Guethenoc. Fantou, fils de Bernard, et beaucoup d'autres.

16. Vers le même temps, Donoal, évêque d'Alet, concéda au prêtre Brient, que lui présentèrent les moines, la chapellenie de Josselin.

17. C'est aussi vers cette époque qu'il faut placer la donation que fit à Saint-Martin le vicomte Geoffroy, de deux parts du sixième denier de toute la rente de l'église de Lanouée avec deux sixièmes des prémices et des dîmes appartenant à cette église, entre les mains d'Odon, abbé de Marmoutiers. Ce don fut reçu par les mains de Donoal, évêque d'Alet, et remis aux moines.

18. Le même Donoal donna ensuite au prieuré la chapelle Saint-Nicolas de Guern avec toutes ses appartenances. Parmi les témoins de cet acte qui n'est pas daté se trouvent : David, archidiacre. Richard, neveu de l'évêque. Alfred Chef de Mail. Judicaël, fils d'Huës. Febvrier, fils de Grinou. Mengui, fils de Chalavadre.

19. En 1131, Raoul, sous-diacre, fils de Tualen le Roux, donne au prieuré, pour le salut de son âme, tous les droits qu'il avait dans l'église de Lanouée en oblations, en dîmes et en terres. Cette aumône est approuvée par Donoal. Témoins : Gradlon, chapelain. Morvan, doyen. Even de Guinni. Richard, neveu de l'évêque. André, prieur de Josselin. Turgis, prieur de Saint-Malo. Guillaume, prieur de Saint-Melaine. Tehelle, moine.

20. La charte suivante, datée de 1132, doit être reproduite ; car elle est curieuse en ce qu'elle relate un jugement de l'évêque de Saint-Malo entre les moines de Saint-Martin et des laïques. C'est un précieux témoignage de la manière dont on rendait la justice au XIIe siècle.

« Moi Donoal, par la grâce de Dieu évêque d'Alet, je transmets à la con-
» naissance des fidèles que, devant nous, il a été appelé de la calomnie
» tenue par Rosellus, fils de Giroard de Lanvaux, contre les moines de

» Saint-Martin, sur les choses que son père tenait en Huerniguel (peut être » Gourhel). En effet, Rosellus disait que les moines avaient reçu de son » père en gage ce qu'ils possédaient en cet endroit et que, pour cela, il » voulait le dégager. Les moines, au contraire, présentèrent une charte par » laquelle Giroard et son frère Hervé leur avaient concédé tout ce qu'ils » tenaient à ferme, ou par vente, ou comme aumône. Giroard et Hervé leur » avaient fait cette donation lorsque Robert le Tort, leur frère, avait été » reçu dans le monastère. Cette charte était de plus signée par beau- » coup de témoins dont huit existaient encore. Cependant Rosellus et » ceux de son parti réclamaient contre cette charte qu'ils disaient fausse. » Les moines leur opposèrent qu'ils prouveraient sa véracité par le témoi- » gnage de plusieurs personnes. Comme Rosellus refusait cette preuve si les » huit témoins n'étaient produits, nous délibérâmes en notre conseil qu'il » n'était pas nécessaire que ces huit témoins fussent présentés pour prouver » la chose; mais nous décidâmes que les moines en produiraient quatre qui » confirmeraient la charte et que, de cette manière, ils posséderaient ce » qu'ils tenaient maintenant par quelque droit que ce soit. Les moines se » préparèrent à faire approuver cette charte, comme il avait été réglé et » jugé, mais ils ne retrouvèrent plus personne pour recevoir leur preuve. » Et furent présents à ce jugement : David, archidiacre. Grallon, chapelain. » Richard, mon neveu. Raoul, archidiacre de Vannes. Abraham, chanoine » de Vannes. Geoffroy, vicomte. Donoal, fils de Guihomar, et autres. Fait » par la main de Pierre le Dinannais. »

21. Nous avons vu dans la 13e charte une discussion s'élever entre les moines et un certain Geoffroy, fils de Raoul, touchant les dîmes de Crédin. Vers 1137, ce Geoffroy remit ces dîmes entre les mains de Yves, évêque de Vannes, successeur de Jacques, lesquelles dîmes, l'évêque Yves remit aussitôt au prieuré.

22. Le 22e titre est de 1153 et émane du comte Eudon qui, pour la rédemption de son âme et de celles de ses prédécesseurs, avec l'assentiment et le conseil de ses frères Joscius, vicomte, et Alain Ceoche, accorda le don de Lesveren fait aux religieux par Marie, fille d'Isaac, et les siens. Et comme les moines le priaient de lui accorder quelques coutumes sur certaines terres ainsi que l'avait fait son père Geoffroy, il leur accorda le cens, le droit d'ost, le droit de past, les droits que levait le seigneur en mariant son aîné, ou en achetant des terres, ou quand il lui fallait payer sa rançon, et les coutumes sur les terres dont les noms suivent : Penret; Guerniguel; Bruhurunt; le quart de Penguily; une partie de la terre qui appartenait autrefois à Tual le Roux; le tènement des prêtres de Ménéac; la terre de l'abbé Audren. Témoins du côté du comte : Phili, sénéchal. Eudon et Donoal, ses fils. Riolch, fils de Donoal. Joscius, fils de Prugent. Pierre, fils de Giraud. Hervé, fils de Tréfloen. Alain, fils de Geoffroy. Boscher, chapelain. Maître Geoffroy. Meloch. Jean. Jobard. Aimery et plusieurs autres. Du côté des

moines : Hervé, prieur. Guillerme. Turpin. Judicaël, Brient, doyen. Donoal. Rivallon. Gautier. Renaud. Hervé de Pennet. Tual. Hervé Passelande, et plusieurs autres.

23. Albert, qui tint l'évêché de Saint-Malo de 1163 à 1184, eut une contestation avec Henry, abbé de Marmoutiers, touchant le sixième et le neuvième deniers de l'église de Lanouée que celui-ci prétendait lui appartenir. Cette discussion fut terminée par l'accord suivant : Pendant la vie d'Albert, les moines toucheront annuellement dix sous sur ladite église, cinq sous à Noël et cinq sous à Pâques, ensuite ils pourront réclamer si bon leur semble. Témoins : Geoffroy, archidiacre. Raoul, archidiacre. Sylvestre, doyen de Porhoët. Pierre, doyen de Carentoir. Hervé, prêtre de la Trinité. Hervé, prêtre de Mohon. Guyard, prêtre de Infintec (nom douteux). Jean, chapelain de Talensac, et beaucoup d'autres.

23 *bis*. Eudes, comte de Bretagne, voyant que Robert, abbé de Marmoutiers, ne se pressait pas de faire achever les édifices de Saint-Martin, commencés par son oncle Josthon, lui écrit d'y mettre ordre au plus tôt, sans quoi il se verra obligé de suspendre le paiement des dîmes accordées par le même Josthon à Saint-Martin; il lui demande une réponse. Dom Morice cite cette lettre parmi d'autres titres de l'an 1155, mais je crois qu'elle dut être écrite peu avant le voyage que ce comte fit à Marmoutiers en 1164, d'après le titre qui va suivre. (D. M., t. I., col. 623.)

24. L'acte suivant est de 1164 et raconte comment Eudon, comte de Bretagne, se rendit à Marmoutiers, et là, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, et à cause des tourmentes qui agitaient la Bretagne, il donna à Saint-Martin de Josselin cent quarts de blé à prendre sur ses domaines héréditaires, et de plus, la moitié du passage de Ninian, à l'exception de la dîme qu'y prélevaient les chanoines de Saint-Sauveur, avec le tiers du droit de bouteillage dans le port de Vannes, et comme cette partie du bouteillage appartenait à son frère Joscius, il fit avec eux cet accord : si ses neveux, fils de Joscius, voulaient la leur laisser libre et exempte, ils la posséderaient paisiblement, si, au contraire, ils refusaient le dédommagement que lui-même leur offrait, et voulaient retenir cette part, il donnerait aux moines des rentes équivalentes à ce droit de bouteillage. Ce fut fait au chapitre de Marmoutiers devant les personnes qui avaient accompagné le comte : Raoul, vicomte de Donges. Henri d'Arundel. Geoffroy de Monfort. Raoul de Merdrignac, fils de Robert. Guillaume de Clairvaux. Alain de Tinténiac. Olivier de Grandville. Chef d'Asne. Mais comme Robert, abbé de Marmoutiers, ne connaissait pas le membre de son abbaye existant à Saint-Martin de Josselin, puisqu'il n'y était pas encore venu, le comte le pria de s'y rendre afin de voir par lui-même si les dons de son oncle, le fondateur de l'Eglise, étaient suffisants, et encore pour admirer la beauté de ce lieu. Enfin l'abbé y vint et y trouva l'évêque de Quimper, Bernard, ainsi que Sylvestre, abbé de Redon; Hervé, abbé de Villeloup; Guehenoc, abbé de

Saint-Gildas et Guy, abbé de Saint-Sauveur. Dans cette assemblée, le comte change sa donation de cent quarts de blé en celle des dîmes de la paroisse de Guilliers, sauf celles qu'y percevaient les chanoines de Saint-Sauveur. Si cette dîme ne produit pas au moins cent quarts, le comte se charge d'y suppléer; si, au contraire, elle excède cent quarts, il cède le surplus aux moines. Cet acte est autorisé par Alain de Rohan, parent d'Eudon, qui donne en même temps aux moines l'autre tiers du droit de bouteillage au port de Vannes. Cette concession fut faite entre les mains de Geoffroy, alors archidiacre de cette *patrie* (probablement le Porhoët), qui en investit l'abbé et les moines. Les principaux témoins furent : Geoffroy, archidiacre. Pierre, chapelain de Saint-Ouen. Rainald, prêtre de Saint-Nicolas, qui était venu avec l'abbé. Benoît, prêtre. Moïse, prêtre de Ploduoc. Judicaël de Crédin. Alain de Rohan. Raoul; vicomte de Donges. Etienne, frère du comte. Judicaël de Malestroit. Barthélemy de Questembert. Guillaume de Coettro. Geoffroy, fils de Gleen. Raoul, vicomte. Maître Boscher. Du côté des moines : Etienne, grand prieur de Marmoutiers. David, notaire. Aimery, chapelain de l'abbé. Aimery, hospitalier. Raoul, moine. Pierre, prieur de Josselin. Haimon, sacriste. Garnier, Geoffroy et Evain, moines. Guéhenoc, prieur de Malestroit. Judicaël, prieur de Rochefort. Parmi les serviteurs des moines : Eschuiard. Hugues, hospitalier. Roscinou, chambrier de l'abbé. Albert l'Anglais. Rivallon le Roy. Robin. Simon. Gautier de la Roche. Gautier Gasache. Donoal, serviteurs des moines. Cornu, Geoffroy et Olivier, *brevigeri*.

24 *bis*. Dom Morice (t. I, col. 595) rapporte une charte de Rouaud, évêque de Vannes, qu'on peut placer vers l'année 1175, relative à des plaintes que le prieur et les moines de Saint-Martin lui adressaient touchant la difficulté de percevoir la dîme de Crédin et la grande diminution qu'avait subie cette dîme. L'evêque excommunie ceux qui refuseraient de payer et invite les chapelains de Rohan et de Crédin à renouveler cette excommunication tous les jours de dimanches et de fêtes. Les témoins furent : D., archidiacre de Vannes. A., doyen. M., moine. S., prieur de Josselin. Donoal, moine. Jean, prêtre de Crédin, et Robert, prêtre de Saint-Gonnery. Pierre, chapelain de Sainte-Marie de Vannes.

25. L'an 1179, une discussion s'éleva entre Albert, évêque de Saint-Malo et le prieuré au sujet de l'église de Ménéac. Voici la convention qu'ils firent ensemble pour terminer ce différent : Cette église appartiendra aux moines, sauf le droit de l'évêque, c'est-à-dire que, quand le siége presbytéral de Ménéac sera vacant, ils éliront un chapelain et le présenteront à l'évêque de Saint-Malo; quant aux rentes de l'église, elle seront fidèlement partagées par moitié entre les moines et le prêtre. Cet acte fut passé à Tours pendant l'octave de Saint-Denis, devant les témoins suivants : Geoffroy, archidiacre. Raoul, archidiacre. Jean, abbé de Saint-Jacques de Montfort. Sylvestre, doyen de Porhoët. Pierre, doyen de Carentoir. Etienne et Hervé, chanoines.

Hervé, chapelain de la Trinité. Hervé, chapelain de Mohon. Pierre de Ménéac. Girard, abbé de Cormeroy. Pierre d'Augan, chanoine de Saint-Maurice de Tours. Otbert, sous-doyen de Saint-Martin. Frairiald, chanoine de Saint-Martin. Hamon, sacriste de Marmoutiers. Gervais, bailli. Hugues, aumônier. Etienne, prieur de Josselin. Etienne de Pierrefont. David, moine. Moyse, notaire.

26. La 26e charte, intitulée *Cyrographum*, porte la date de 1199 et contient un accord passé par devant Guéhenoc, évêque de Vannes, Pierre, archidiacre et T., trésorier de la même église, entre Josselin, évêque de Saint-Brieuc, et Etienne, prieur de Saint-Martin, au sujet des chapelles de la Ferrière et de Lantenac. Après de longs débats, les parties s'accordèrent de la manière suivante : Le droit de concession desdites chapelles est à la présentation du maître des écoles, et appartient du reste à l'évêque de Saint-Brieuc. Dans ces chapelles, le prieur de Saint-Martin touchera annuellement huit sous et six deniers. Le chapelain, pourvu par l'évêque de Saint-Brieuc, prêtera serment de fidélité pour l'une ou l'autre de ces chapelles devant l'évêque et le prieur, ou leurs procureurs ; il paiera fidèlement lesdites pensions à Saint-Martin. Après que ces deux dignitaires eurent promis, devant l'évêque de Vannes, de garder inviolablement cet accord, l'évêque de Saint-Brieuc confirma la donation des dîmes appartenant à Saint-Martin dans tout son évêché.

26 *bis*. Un acte, rapporté par D. Morice (t. I, col. 800) sous la date de 1205, vient combler une lacune dans le fonds de ce prieuré. Par cet acte, Alain IV, vicomte de Rohan, confirme à Saint-Martin le don que lui avait fait son prédécesseur Joscius de l'église de Crédin avec toutes les dîmes et la moitié de la paroisse, ainsi que la forêt qui est entre cette terre et la rivière d'Oust ; il retient cependant une rente sur ces biens et promet de veiller aux intérêts et à la sûreté des moines. Le même vicomte leur donne aussi l'église de Kgrist ainsi que la bourgade, libre de tout impôt et exaction, pour la rente de vingt sols que les religieux lui devront payer tous les ans à la St-Michel. Il leur concède encore le passage du Blavet, à Pontivy, avec quelques droits, et la terre nommée Terre des prêtres.

27. L'an 1225 vit se renouveler une ancienne querelle assoupie depuis plus de 90 ans entre les moines et les héritiers de Rosellus qui, par l'accord de Donoal, évêque de Saint-Malo, avaient été reconnus possesseurs de biens cédés comme gages par Hiroard ou Giroard, père de Rosellus. En 1225 donc, le prieur prétendit entrer en possession de ces mêmes biens situés en Guerniguel ; et les descendants de Hiroard et de Rosellus, c'est-à-dire Olivier, fils de Frech, son épouse Haias, et ses enfants Olivier, Jean, Eudon, Hodierne et Thame, invoquèrent la charte de Donoal. Cette altercation cessa enfin grâces aux instantes prières d'Eudon fils du comte, qui confirma par l'apposition de son scel l'arrêt de l'évêque Donoal.

28. Cinq ans plus tard, le même Eudon échangea avec le prieuré une

terre nommée la Vigne du comte Geoffroy, contre des emplacements dans les fossés de son château.

29. La réimpression du dictionnaire d'Ogée a fait mention de tanneries et de moulins à tan existant *encore* à Josselin. Je ne sais si l'auteur, en écrivant ces lignes, avait sous les yeux la charte de 1231, qui est la 29e du fonds de Saint-Martin, mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette branche de commerce n'était pas une nouvelle industrie dans la ville de Josselin, puisque dès le XIIIe siècle le comte Eudon faisait de la donation d'un moulin à tan l'objet d'une charte spéciale; l'histoire de ce moulin, qu'un des prieurs de Josselin a pris soin d'écrire en quelques lignes au haut de la charte, a quelque chose de particulier et d'intéressant puisqu'elle fait voir combien, à une époque où la dîme prélevée par le clergé n'était déjà plus qu'un impôt onéreux, les cultivateurs tâchaient de se soustraire à cet impôt et d'éluder autant que possible l'observation des charges auxquelles ils avaient été soumis.

« Comme la vie des hommes est courte et que leur mémoire meurt avec » eux, les choses qui se passent actuellement doivent être confiées à » l'écriture qui reste plus longtemps. C'est pourquoi moi, Eudon, fils du » comte, fais savoir à tous que j'ai donné et accordé en pure et perpétuelle » aumône au couvent de Marmoutiers, afin qu'il fasse tous les ans mon » anniversaire, mon moulin à tan sous le château de Josselin, situé sur le » fleuve d'Oust, ainsi que mon corps, que j'ai désiré être enseveli dans le » monastère de Saint-Martin de Josselin. Et afin que cela demeure vrai et » stable, j'ai fait munir de mon sceau la présente charte. »

Voici maintenant l'annotation écrite au XVIIIe siècle :

« Ce titre est à conserver. Par un grand déluge du fleuve d'Oust, les » habitations des hommes de Josselin et les moulins à tan furent emportés, » suivant la tradition, il y a environ 400 ans. Depuis ce temps, il n'y a » eu aucun tanneur à Josselin et on rétablit, au lieu d'un moulin à tan, un » moulin à battre filasse, les vassaux étant obligés d'y porter leurs filasses » pour être festoupées. Et les vassaux qui paient la dixme *gerbe* (?) des » filasses au 12e et qui payaient encore le 12e des filasses sèches pour être » festoupées au moulin, cessèrent de semer du lin et du chanvre, et par ce » moyen l'on perdait la dixme *gerbe* (?) et le droit de moulin. Ce moulin était » désert et devenu inutile et détruit depuis plus de 200 ans; et cette des- » truction a remis les sujets dans leur ancien train de semer des filasses » dont la dixme se perçoit, ils avouent par un aveu le droit de leur moulin, » mais il serait dangereux de le réédifier parce qu'ils feraient comme leurs » pères et on perdrait les deux droits. Ce que dessus a été écrit au mois de » juillet 1743. »

30. L'an 1239, une discussion s'éleva à Saint-Malo entre Guillaume, sieur de Derval, et Aliénor son épouse, d'une part, et le prieur et les moines de Josselin de l'autre, au sujet de deux quarts de seigle et d'un quart de

froment que le sieur Mol... et Cadiocus, son fils, soldats, avaient donnés à Saint-Martin, au dire des moines, pour incendie et dévastation commises par eux à Josselin. Enfin les deux parties s'arrangèrent à l'amiable et Guillaume de Derval convint de donner aux moines cinq minots de seigle à la mesure de Ploërmel, à prendre sur ses dîmes de Ploërmel, à la Toussaint de chaque année.

31. L'année suivante, l'archevêque de Tours fut obligé de s'entremettre entre l'évêque de Vannes et l'abbé de Marmoutiers au sujet de certains droits auxquels l'évêque prétendait sur les vassaux du prieuré de St-Martin demeurant à Vannes.

32. La succession des titres de Saint-Martin éprouve ici une lacune de près de cent ans, soit qu'ils aient été anéantis, soit qu'aucune donation n'ait été faite au prieuré pendant ce laps de temps. Au XIVe siècle, on retrouve une confirmation de Charles de Valois, comte d'Alençon, frère du roi de France, des biens donnés à Saint-Martin par Eudon, comte de Bretagne.

33. Depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIe on ne trouve pas ou presque pas de renseignements sur le prieuré. Il est problable qu'il soutint sa renommée pendant quelque temps, puis que la guerre de succession le ruina comme beaucoup d'autres que la sainteté des lieux ne mettait pas à l'abri de la fureur des soldats et surtout de soldats armés contre leurs compatriotes. Cependant, s'il ne recevait pas toutes ses rentes, il conservait ses terres et ses droits, et quand les règnes des derniers ducs vinrent mettre un peu de paix au sein de la nation bretonne, les établissements religieux firent valoir leurs titres et rentrèrent en possession des dîmes et héritages que leur avait légués la piété des Croisés du XIIe siècle.

Jean, duc de Bretagne, pour faire face aux exigences des guerres qu'il avait à soutenir contre Charles de Blois, son compétiteur, s'était emparé de beaucoup de droits, et entre autres, du droit de bouteillage au port de Vannes, qui appartenait depuis longues années aux moines de Saint-Martin. Ces religieux ne manquèrent pas de réclamer énergiquement la restitution de ce droit; aussi, en 1365, le duc Jean leur octroya-t-il une charte par laquelle il les remettait pleinement en possession de cette prérogative, et ordonnait à ses capitaines, connétable et receveur de Vannes de les en laisser jouir paisiblement.

En 1479, le prieur devait aveu au sire de Rohan (D. M. t. II, col. 39); le revenu du prieuré était alors de 500 livres.

En 1516, Antoine Fumée, prieur commendataire de Saint-Martin, met obstacle à ce que les religieuses carmélites bâtissent à Vannes le couvent qui devait porter le nom de Nazareth, sur un terrain appartenant au prieuré; il concède néanmoins cet endroit à condition que la nouvelle communauté paie chaque année quarante livres *bonne et forte monnoye de Bretagne* et que, dans l'église des Carmélites, on construise un *autel et image de Monsieur Saint Martin* pour mémoire de la fondation dudit prieuré de Saint-Martin.

34. En 1580, Philibert Bouin, prieur commendataire, afferme à Cyprien Rouxel, sieur de Lecadeuc, en Guilliers, à Jean Mestayer, sieur du Bosq, et à Bertrand l'Abbé, sieur du Lézillier, demeurant en la ville de la Trinité-Porhoët, le tout du revenu tant certain qu'incertain du prieuré de St-Martin pour la somme de mille trente écus d'or, à la charge auxdits prieurs de nourrir et d'entretenir deux religieux par an pour faire et entretenir le service divin audit prieuré, payer la pension due au vicaire de Crédin sur les dîmes de ladite paroisse, trois quartiers et demi au prieur de Saint-Samson sur les dîmes de Crédin, six mines de blé au vicaire de Saint-Martin, d'acquitter la table abbatiale à l'abbaye de Marmoutiers et le cens.

En 1698, ce prieuré avait droit de haute, moyenne et basse justice dans partie des paroisses de Saint-Martin de Josselin, Lanouée, Guégon, Croix-Helléan, Mohon, Crédin et autres circonvoisines.

Le prieur avait droit de bouteillage sur tous les débitants de vin ou cidre en détail, dans la paroisse de Saint-Martin, fauxbourg de Glastinnier et de Loyat, savoir : 2 pots de vins ou de cidre par pipe.

Il avait le droit de poitrine sur le bétail tué à Saint-Martin ou à Glastinnier, le droit de fermage, le droit de croquetage ou droit sur les marchands qui vendent avec crocs ou poids, le droit de colombier, le droit de garenne et de chasse, le droit de pêche dans la rivière d'Oust, le droit de moulin à eau sur les moulins de Rouvray, en Lanouée, le droit de corvée sur tous ses vassaux et sujets, le droit de coûtume, le droit d'homme, etc.

Enfin, dans le XVIIIe siècle, le revenu du monastère de Saint-Martin était de 8077 livres 18 sous.

LISTE DES PRIEURS DE SAINT-MARTIN.

1105-1118. Raoul, 1er prieur.— 1129-1131. André.— 1137. Giraldus.— Vers 1145. S.— 1150-1153. Hervé.— 1164. Pierre.— 1170-1204. Etienne. — 1220-1225. Ranulfus. — 1428. Fr. Salmon Chevalier.— 1432. Fr. Jean de Cahideuc. —1443-1445. Fr. Geoffroy Bertran.—1465-1495. Fr. Geoffroy Guyton, abbé de Lantenac, en 1495.—1516. Antoine Fumée.— 1565-1586. Maître Philibert Bouin. — 1615-1616. Maître Alain Bonin. — 1671-1698. M. Louis Marcel de Coëtlogon, évêque de Saint-Brieuc, abbé de Bégar. — 1715. Maître Olivier Ternin Hinou, abbé de la Forest. — 1720. Guillaume Aubrée.

DU DROIT DE QUINTAINE.

(Par M. L. Rosenzweig.)

Extrait des papiers du greffe de Plouezec (fonds de la principauté de Guémené, déposé aux archives départementales du Morbihan).

« Du dimanche 14 avril 1619.

» ..... a été remontré que de tout temps immémorial et n'est » mémoratiff du contraire, Monseigneur le prince de Guémené, seigneur » supérieur de ceste parouesse de Plouzec, a un droit et privillège parti- » cullier que on appelle quintaines, lequel s'exerze près et jouxte le cimit- » tierre de l'esglisse parochialle du dict Plouzec au second dimanche après » les féryes du grand Pacques à chacun an heure présente, par forme que » le sieur recteur de la dicte parouesse et le sieur provost d'icelle, ensemble » tous les mariés en l'an en la dicte parouesse de Plouzec soy doibvent res- » présanter devant messieurs les officiers de mon dict seigneur, en cas de » son absance, estantz en bon ordre et ecquipagée de cavallerye, ayantz » chacun un cheval bien enharnagé et unne lance ayant la longueur de » quatre pied, laquelle doict estre essayé de trois escousses par l'un des » sergentz de ceste juridiction à ce comis et juré, et icelle trouvé résonnable » estre dellivré au courrier pour icelle rompre contre un post quy à ceste » fin est plantée au boult de la carière et lize, en l'unne des trois coursses » qu'il sera tenu de faire au desport, ou à sa fault de ce faire, sera con- » dempné à la somme de soixantte soulz monnoye à la seigneurye et deux » livre de cire à la fabrize de l'esglisse parochialle de ceste parouesse, » laquelle amande se juge pareillement contre les deffaillantz au dict exer- » cize, lesquelz appellés et les deffaillantz jugés sur extraict de la nomi- » nation qu'est tenu le dict sieur recteur ou curé dellivrer soubz signe » de luy. »

Les absences étaient nombreuses; aussi se montrait-on d'autant plus rigoureux contre ceux qui se présentaient. Ces rigueurs entraînèrent de grands désordres. Nous avons à consigner des révoltes, des scènes sanglantes. Ecoutons le procès-verbal dressé par le sénéchal de Plouha, Claude Furet, écuyer, sieur du Guilly, le 4 avril 1660. Après avoir rappelé la remontrance ordinaire, il ajoute :

» Et nous estans transporté à l'yssue de vespres en la place publicque » désignée pour cest effect, acompaigné de noble messire Jan de Bot- » milliau, écuyer, sieur de Kerhor, procureur d'office de la dicte court, et » de noble messire Jan Jéhannot, greffier d'icelle, et de noble Guillaume » du Liscouët, sergent, et de messire François le Kerhiet aussy sergent,

» nous seroit venu aborder sur le cimittière, nous acheminant vers la dicte » place, noble Vincent de Kerimel, sieur de la Villeneuffve, lequel espris de » vin et esmeu de colère, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, » auroict pris la démarche devant nous, ce quy nous auroit obligé de le » convier de se retirer en arrière et de ne nous aporter aucuns troubles » dans l'exercice de nostre charge, à quoy il auroict en quelque façon » obéy ; et estans rendus au dict placeix et asis dans nostre chaise, nous » auroict esté la liste des quinteniers apparue par vénérable et discret » messire François Huet, vicaire de la dicte paroisse, soulz signe de noble, » vénérable et discret messire frère Vincent Gallays, recteur d'icelle..... »

Le sergent féodé, Raoul Ollivier, requis par le procureur d'office, se présente pris de vin lui-même et refuse de faire l'appel des quinteniers « en la manière acoustumée. »

Le sénéchal continue :

« Et voullant procéder à l'exercice des drois, comme le dict du Liscouet » faisoict faire place, un certain particullier à nous incogneu, fors qu'il » nous auroit esté dict avoir nom Isac, se présenta témérairement avecq » une insolence insuportable, espris de vin, jurant et blasphémant le » saint nom de Dieu, bastit et excéda le dict du Liscouët, sergend, en notre » présance, à coups de piedz et poings, et commist quantité d'autres » violances, et luy ayant faict commandement de se rettirer, il se rettira » pour un peu de temps, pour chercher d'autres particulliers malfaicteurs » et mauvais garnements à nous inconneus, l'un desquels, qu'avons ouy » nommer Guessaud, s'adressa au dict du Liscouët et luy demanda sy » c'estoit luy qui avoit frapé le compère de Monsieur le Baron, sans spécifier » quel baron, et en mesme instant luy donna en nostre présance un coup » de poin soubs le manton et un souflet, ce quy nous obligea de nous » rellever de nostre chaise pour le saizir par la fronde, crainte que son » insolence ne l'eust porté à donner de son espée dans le vantre au dict » du Liscouët, comme il protestoict de le faire, et l'ayant obligé doucement » de se rettirer, au mesme instant les dicts malfaicteurs et autres person- » nages à nous inconneus entrèrent dans le cimittière, toujours jurans et » blasphéments le sainct nom de Dieu, que toct ou tard ils nous eussent » maltraictés, et de faict ils eussent mis leur pernicieuse volonté à exécution » sans la grande afluance du peuple quy asistoient aux dictes quintaines ; » à l'yssue desqueles nous estans rettirés en nostre logeix ordinaire au dict » bourg de Plouha, le dict Raoul Ollivier nous y auroict suivy, ayant une » quintaine en main, et feignant de chercher le sieur de Kerlamarec, » voullut monter dans le degré pour entrer dans une petite chambre où » nous estions rettiré, le dict Ollivier ayant esté toutte la journée à ban- » queter avecq tous les susdicts malfaicteurs... etc... »

La requête du sénéchal au Parlement, au sujet de ces troubles, ajoute quelques détails aux précédents :

« Le fils aisné du supliant s'estant présanté pour tascher à empescher ce » désordre et ayant prié ce particullier malfaicteur séditieux et tumultuaire, » et le premier auctheur de ceste émotion, de se rettirer, le plus doucement » qu'il eust peu, il fut incontinant environné de tous ces mauvais garne- » ments qui voullurent se ruer sur luy avecq une pétulance extrême, et peu » s'en faillut qu'il ne fût fort maltraité de ces particulliers malfaicteurs, » lesquels l'ataquèrent encore le landemain et le menasèrent de tous les » mauvais traitements imaginables pour les avoir empeschés d'exécutter » leur mauvais dessain; bien davantage, ce gentil et puissant et redouté » dans le pays pour la troupe des gens inconneus qu'il tient auprès de luy, » au lieu de s'oposer à leurs viollances et de chastier leur insolance, dict » publicquement et menasa de mettre tout à feu et à sang jusques dans la » maison du supliant, et de maltraiter toutte sa famille, ce quy le force de » recourir à l'auctorité souveraine de la cour, et de recquérir comme il » faict... etc.... »

Des scènes semblables se produisaient à Plouezec. Une telle résistance de la part des vassaux ne dut pas peu contribuer à l'abolition de ce droit qui, du reste, était déjà bien tombé en désuétude à la fin du XVIIe siècle.

LE JUBILÉ DE 1652. — LA MÉDECINE DE NOS PÈRES.

(NOTES EXTRAITES DES ARCHIVES DU PRÉSIDIAL DE VANNES.)

(Par M. Rosenzweig.)

LE JUBILÉ DE 1652.

Il n'est pas sans intérêt, à l'approche du nouveau Jubilé, d'apprendre comment on le pratiquait à Vannes, il y a deux siècles, et avec quel égoïsme on s'en disputait les faveurs.

(SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1652.)

A l'occasion du Jubilé universel, il est ordonné à la communauté de Vannes, à la requête de l'avocat du Roi, « de faire mettre aux quatre portes » de la ville et aux deux portes des églises où se font les stations du Jubilé » deux hommes avec chacun une hallebarde pour empescher les gens » valides, mendians, étrangers et autres, d'entrer dans la ville et aux » églises... »

Défense est faite « aux gens de Saint-Patern, qui ont l'habitude de loger » les étrangers, de les recevoir, *sous peine du fouet.* »

De même « aux habitants des villages de Kercaire, Saint-Guen, Billaire, » Bouhalgo, le Bondon, Harcal, Kergrain; et injonction aux voisins de » donner avis des contraventions sous peine de dix livres d'amende pour la » première fois, et plus grande peine en cas de récidive. Ce qui sera banni. »

Défense « aux passagers de La Roche-Bernard, Tréhiguet, Vieille-Roche, » Hocquefer, et tous autres de passer, pour venir par deça, aucuns gens » estrangers, valides ou invalides, sous peine de cent livres d'amende, ce » qui leur sera notifié par un sergent royal. »

Injonction « aux sergents généraux, royaux, et subalternes de la ville et » forbourgs de se trouver le lendemain 25 à la procession du Jubilé sous » peine de 10 livres d'amende. »

La seule raison donnée pour motiver ce redoublement de précautions et de surveillance, c'est que « les frais que fera le procureur-syndic (c'est le » maire d'alors) luy passeront en son compte. » Pure économie pour le procureur-syndic, c'est-à-dire pour la communauté de Vannes qu'il représente. Car on n'était plus au temps où, sous les Juifs, le Jubilé entraînait la remise des dettes.

Il est fâcheux que notre document ne nous apprenne pas en quoi consistaient les dépenses de la fête, et comment l'affluence des étrangers eût pu les rendre trop considérables.

LA MÉDECINE DE NOS PÈRES.

Il s'agit d'une distribution de deniers, comme on disait alors, dans la succession du sieur Bigot de Villiers.

(Séance du 25 Novembre 1651.)

« Me Pierre Leyondre, en privé nom, présent et expédiant, demande » estre payé par prefférance de la despance extraordinaire que le feu sieur » de Villiers a faicte pendant la malladye de laquelle il est debcédé, et parti- » cullièrement pour les restorans quy luy estoient ordonnés par les mé- » decins, et quy luy ont estés fournis quatres à cinq fois par chacqunne » sepmaine, en chacun desquelz entroint deux perderis, un gigot de mouton, » un chappon, et jaret de veau, ainsin que la dicte despence sera estimée » par les chirurgiens et appoticquaires quy les ont ordonnés et veu fournir ; » desduict environ dix à douze perderix que la femme du dict Bigot a acheptés » par cinq à six fois en l'absence de sa mère, femme du dict Leyondre. »

Mais quoi! les chirurgiens et apothicaires auraient-ils condamné le pauvre patient à tant manger sans rien boire? Nous ne voyons, en effet, dans le petit mémoire de Me Pierre Leyondre, figurer aucun liquide parmi ces dépenses de bouche qu'il veut bien appeler lui-même *extraordinaires*. Rassurez-vous en lisant plus loin, toujours au sujet de la même affaire (séance du 5 décembre), que le sieur de Villiers et sa femme « avoient toujours leurs caves et celiers garnis de quantités de différenz vins. » Tout me porte donc à croire que les perdrix, les gigots de mouton, les chapons et les jarrets de veau furent généreusement arrosés, et que le malade dût mourir bien rempli..... de regrets et de foi dans la médecine.

Après tout, c'est la foi qui sauve le plus souvent ; et, depuis Ambroise Paré qui répondait aux éloges par ce mot sublime : *Je le pansay, Dieu le guarist*, les médecins ont toujours eu plus de foi dans la Providence que dans leur art, ce qui ne leur ôte rien de leur talent. L'un d'eux, au XVIIIe siècle, terminait une longue ordonnance par cet aveu non moins modeste :

Bibe, crede, et fortasse salvus eris.

SOUVENIRS HISTORIQUES

A L'OCCASION

DU VOYAGE DE LL. MM. L'EMPEREUR NAPOLÉON III ET L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

A SAINTE-ANNE ET A VANNES (MORBIHAN) LE 15 AOUT 1858.

(Par M. Aed Lallemand.)

I.

« On ne peut que détester la conduite que tint César contre le Sénat de Vannes. »

Précis des guerres de Jules César, par Napoléon Ier.

Le César des temps modernes avait su apprécier la résistance des Venètes contre la domination romaine, il comprit avec non moins de générosité la lutte de leurs descendants contre l'esprit révolutionnaire, contre ceux qui avaient renversé le trône et l'autel, même lorsque cette lutte se prolongea contre lui après qu'il eut relevé l'un et l'autre et dompté le désordre et l'anarchie.

L'empereur Napoléon III est venu visiter les ports de Cherbourg, de Brest et de Lorient; toute la flotte française convoquée à Brest a salué le Souverain qui réunit sous son empire toutes les contrées maritimes dont les forces coalisées et rassemblées dans le golfe du Morbihan tentèrent, sous la direction des Venètes alors à leur tête, un suprême effort contre la puissance romaine. Si le Morbihan comme la cité des Venètes n'ont pu présenter à l'Empereur que d'antiques souvenirs, ils devaient du moins lui rappeler qu'ils furent le berceau de cette puissance maritime des Gaules et de la France qui sut toujours renaître de ses cendres.

II.

L'Impératrice Eugénie est venue à Sainte-Anne s'agenouiller devant la patronne vénérée de la Bretagne, devant l'insigne relique donnée par Louis XIII et Anne d'Autriche à l'occasion de la naissance de Louis XIV.

Elle est enchâssée dans un cristal de roche garni en argent, et fut extraite de la chapelle royale qui en possédait une très-considérable apportée d'Orient, et authentiquée par un Simon, patriarche de Constantinople, sous la date de 1232.

Voici la lettre par laquelle Louis XIII en annonce l'envoi à Mgr l'évêque de Vannes, Sébastien de Rosmadec.

« Monsieur l'évêque de Vannes, j'ai toujours eu une dévotion particulière à cette » grande Sainte, à l'intercession de laquelle j'attribue beaucoup de grâces et » assistances que j'ai reçues de Dieu. En reconnaissance de quoi j'ai dédié une notable » relique de cette même Sainte à ladite église de Sainte-Anne, près Auray, afin que » ce soit un gage perpétuel et une marque de mon affection.

» Je me promets de votre piété, qu'en secondant mes bonnes intentions vous ferez » recevoir cette relique avec la décence requise à laquelle il me semble convenir que » vous fassiez célébrer les prières des quarante heures. Sur ce je prie Dieu, etc.

» Écrit à Saint-Germain-en-Laye ce 12e jour d'avril 1639. Louis. »

La translation solennelle a eu lieu le 1er juillet 1639.

Le 26 juillet 1638, Anne d'Autriche envoyait en pélerinage, à Ste-Anne, l'enseigne de Boislouët pour obtenir, par l'intercession de sainte Anne, de donner à la France un Dauphin.

Louis XIV naquit le 5 septembre 1638.

La pieuse épouse du grand Dauphin, Marie-Christine de Bavière, fit un vœu semblable en 1682 pour obtenir un héritier de la couronne et fit offrir, par le procureur général au parlement de Bretagne, une riche lampe d'argent.

Peu de temps après vint au monde l'élève de Fénélon, le duc de Bourgogne, père de Louis XV.

Le 28 juin 1729, Marie Leczinska envoya, en son nom, à Sainte-Anne, le père Archange, prieur des Billettes, pour demander la naissance d'un Dauphin, et le père de Louis XVI fut accordé à ses vœux ; ce prince dont la reine sa mère disait : Le ciel ne m'a accordé qu'un fils, mais il me l'a donné tel que j'aurais pu le souhaiter.

La fille de Henri IV, Henriette-Marie, reine d'Angleterre et sa fille Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, ces deux princesses qui inspirèrent de si éloquentes paroles au grand Bossuet, sont venues aussi en personne s'inscrire sur les registres de la confrérie de Sainte-Anne, comme l'infortunée fille de Louis XVI, en 1823, et la duchesse de Berry, en 1828.

III.

L'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie ont assisté à la messe à Sainte-Anne, le 15 août 1858.

Le 6 août 1638, Anne d'Autriche écrivait aux PP. Carmes de Sainte-Anne pour leur promettre de s'employer près du Saint-Père (Urbain VIII) afin qu'il lui plût d'accorder des indulgences aux personnes qui à certains jours visiteraient leur église, et pour y continuer les prières pour la santé et la prospérité du roi son très-honoré seigneur et époux (Louis XIII).

Neuf jours après, le 15 août 1638, Louis XIII plaçait son royaume sous la protection de la sainte Vierge, et instituait ces processions qui se font encore par toute la France.

Un décret du 16-22 février 1852, signé Louis Napoléon, président de la république française.

« Considérant que la célébration des anniversaires politiques rappelle le souvenir » des discordes civiles et que, parmi les fêtes, c'est un devoir de choisir celle dont la » consécration tend le mieux à réunir tous les esprits dans le sentiment commun de » la gloire nationale, décrète :

» Art. 1er A l'avenir, sera seul reconnu et célébré comme fête nationale l'anni- » versaire du 15 août. Bulletin des lois 490, N° 3663. »

C'est aux pieds des autels de la mère de Marie, l'immaculée patronne de la France, qui a voulu reconnaître par la victoire du 8 septembre 1855 et la prise de Sébastopol, au jour anniversaire de sa Nativité, le rétablissement de son patronage sur l'Empire français et de l'anniversaire de sa glorieuse Assomption, que LL. MM. Impériales ont célébré aussi leur fête, le 15 août 1858, devant les reliques de sainte Anne enlevées au XIIIe siècle à Constantinople.

IV.

L'Empereur Napoléon III est le premier prince régnant qui, depuis François Ier, soit venu en personne visiter la Basse-Bretagne et le diocèse de Vannes (1).

François Ier vint à Vannes, les 4 et 5 août 1532, recevoir la requête des États de Bretagne réunis dans cette ville et demandant l'union de la Bretagne à la France.

Leurs Majestés Impériales ont été reçues à la préfecture, *l'ancien manoir épiscopal* (2), au lieu même où François Ier accepta et déclara avoir pour agréable cette requête par laquelle

Les gens des trois Etats des pays et duché de Bretaigne le suppliaient d'unir et joindre perpétuellement lesdits pays et duché avec le royaume de France, à ce que jamais ne se trouve guerre, dissention ou inimitié entre lesdits pays, et signa les lettres patentes, *données à Vannes* au mois d'août de l'an de grâce 1532 et de son règne le 18e, *par lesquelles il promettait* de garder et entretenir les droits, libertés et priviléges dudit pays, tout ainsi qu'il avait plu à ses prédécesseurs rois et ducs, tant par les chartes anciennes qu'autrement, les y maintenir et garder.

C'est à ce vœu national et à cette union librement consentie que Henri IV dut la possession de la Bretagne. Fief féminin de temps immémorial, à la mort de Henri III le duché de Bretagne était réclamé par droit de succession par Philippe II pour l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, descendant directement d'Anne et de Claude de Bretagne.

Mais après que la conversion de Henri IV eut donné à la catholique Bretagne la garantie qu'elle désirait, en 1598 comme en 1532 elle ratifia de nouveau son union avec la France, et quoique Henri IV ne fût pas descendu de ses anciens ducs, le vœu national plutôt que les droits héréditaires lui donna les Bretons.

C'est aussi à cette union à la France et au vœu national si hautement

(1) Henri IV, à la suite des guerres de la ligue en 1598, n'alla qu'à Nantes et à Rennes.

(2) Le principal corps de logis a été reconstruit depuis, vers 1683, par Mgr de Vautorte.

manifesté par elle que nous devons de voir, en 1858, Napoléon III venir étudier en personne sur les lieux les moyens de procurer à cette belle province de l'empire français tous les avantages que la Bretagne doit attendre de cette union.

V.

Un arc de triomphe devait se dresser à Vannes pour l'Impératrice Eugénie sur les bastions construits en 1592 par les soldats espagnols de Philippe II, réclamant le duché de Bretagne pour l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, appelés par le duc de Mercœur cet autre prétendant de la maison de Penthièvre.

Française par le cœur, l'Impératrice Eugénie, d'origine espagnole, ne pouvait qu'être sympathiquement accueillie par la ville de Vannes qui a pris pour patron une des illustrations de l'Espagne, saint Vincent Ferrier, dont cette ville est fière de posséder les précieuses reliques.

Ce glorieux dépôt, conservé par la sollicitude du chapitre de Vannes qui sut déjouer les projets d'enlèvement formés par Philippe II et favorisés par la complaisance intéressée du duc de Mercœur, a pu être exposé sans crainte à la vénération de l'Impératrice des Français, présentée en ces termes dans la communication relative à son mariage par l'élu de la France au Sénat, au Corps législatif et au Conseil d'Etat le 22 janvier 1853 :

« Catholique et pieuse, elle adressera au ciel les mêmes prières que moi pour le » bonheur de la France..... »

Les reliques de saint Vincent Ferrier sont pour toujours assurées à la France; et l'Empereur Napoléon III ratifierait au besoin les lettres-patentes du duc Pierre II du 30 novembre 1454, et les bulles de Nicolas V du 7e jour des ides d'octobre 1451 qui ordonnent

Que le corps de S. Vincent demeurera à tout jamais dans l'église cathédrale de Vannes, particulièrement, dit Pierre II, parce que la duchesse sa mère s'est fait ensevelir et ensépulturer dans cette église près de la tombe dudit Me Vincent, et qu'il a fait jurer à ses bien amés et féaulx conseillers l'évêque et chanoines de Vannes que jamais ils ne consentiront que ledit corps soit translatté de cette église mais l'empêcheront de tout leur pouvoir.

Cette mère de Pierre II, la pieuse princesse qui reçut le dernier soupir de saint Vincent Ferrier et voulut reposer près de sa tombe, c'est Jeanne de France, la sœur de Charles VII le restaurateur de son royaume démembré par les guerres civiles, l'épouse de Jean V, la courageuse régente de Bretagne qui, le 23 février 1420, lors de la perfide arrestation de son mari par Marguerite de Clisson et le comte de Penthièvre à Châteauceau, rassemblait à Vannes les Etats de Bretagne et leur présentait ses enfants, François comte de Monfort et Pierre de Bretagne (1), et y recevait le serment des barons et seigneurs de courir aux armes et à la délivrance de Jean V.

(1) Depuis ducs sous les noms de François I et de Pierre II.

L'Impératrice qui, au moment du danger, a montré le même sang-froid, qui, au besoin, montrerait la même énergie, *l'épouse bien-aimée que, dans sa confiance, Napoléon III a nommée Régente*, par ses lettres-patentes des 1er-9 février 1858, agenouillée au lieu où fut la tombe de Jeanne de France, dont elle a les vertus, partagera sa dévotion pour notre patron saint Vincent Ferrier qui les inspira (1).

VI.

François Ier quittant la ville de Vannes signa à Nantes, le 18 août 1532, les lettres-patentes par lesquelles il affranchissait Vannes du paiement des tailles, parce que, dit-il,

« Il est fort requis et nécessaire qu'elle soit grandement peuplée..... Dûment » informé de la scituacion de ladite ville et cité de Vannes que nous avons na guères » visitée..... Désirant pour ce ladite ville être tenue en la meilleure et plus grande » repparacion, repopulacion, fortificacion et emparement que possible tant pour le » prouffit et commodité de nous que conséquemment d'icelle ville et de toute la chose » publique de notre obéissance (2). »

Le vœu de François Ier se réalisa en partie du moins, car plus d'un siècle plus tard, en 1688, la prospérité de la ville de Vannes était telle que, la trève de Ratisbonne ayant été rompue, et l'Angleterre, la Hollande, l'Empire, l'Espagne et le duc de Savoie s'étant ligués contre la France, la communauté de cette ville prenait, le 9 avril 1689, la délibération suivante :

« La communauté délibérant sur les grandes dépenses que le roi est obligé de faire » pour s'opposer à ses ennemis et à la sûreté de l'État, désirant donner des marques » de sa fidélité et de son zèle ordinaire pour son service et de contribuer à ses » dépenses, a unanimement arrêté que S. M. sera très-humblement suppliée d'ac- » cepter la somme de 100,000 livres..... »

Et recevait les remerciements de Louis XIV.

A nos chers et bien amés les eschevins, bourgeois, habitants de notre ville de Vannes.

« Chers et bien amés, les preuves que vous nous venez de donner de l'ardeur de » votre zèle pour le bien de notre service par la délibération que vous avez prise le » 9 de ce mois de nous accorder une somme de 100,000 livres pour nous aider à » soutenir les efforts de nos ennemis nous sont d'autant plus agréables que nous » sommes persuadé que tous les habitants de la ville y ont concouru avec joye et fait » paraistre leur empressement à prévenir tout ce que nous pourrions désirer de leur » fidélité ; c'est aussi ce qui augmente encor l'estime que nous faisons de leur bonne » volonté, vous devez aussi être assurés de la continuation de notre bienveillance.

» Escrit à Versailles, le 20e avril 1689. Signé : Louis. Et plus bas : Colbert. » Et scellé des armes du roi en cire rouge. Enregistrées sur le registre des délibé- » rations aux archives de la ville. »

---

(1) La crypte où était la tombe de Jeanne de France, au-dessous du maître-autel, dans la cathédrale de Vannes, a été comblée lors de la reconstruction du chœur, en 1764. Un tableau de Gosse représente Jeanne de France recevant le dernier soupir de saint Vincent Ferrier.

(2) Inédites aux archives de la ville de Vannes.

Et cependant trois ans auparavant, le 9 avril 1686, un arrêt du Conseil avait autorisé la ville de Vannes à prélever, sur ses deniers d'octroi et biens patrimoniaux, somme suffisante pour amener de 4500 toises les eaux nécessaires pour cinq fontaines dans la ville de Vannes, en laquelle il n'y avait ni rivière, ni fontaine, ni bonne eau à boire, ce qui causait une très-grande incommodité et beaucoup de fâcheuses maladies.

L'aquéduc qui conduisait ces eaux s'est écroulé en 1702, et depuis 1785 elles n'arrivent plus jusqu'à Vannes.

La source de la prospérité financière et commerciale de cette ville est aussi tarie.

C'est en vain que le gouvernement lui accorda, en 1827, une subvention de 25000 fr. pour le rétablissement de ses fontaines, elle ne put en profiter.

Toutefois, grâce à la bonne gestion de ses finances, elle a été mise à même, sous l'administration actuelle, d'entreprendre ce grand travail d'utilité communale. Une loi du 18 juillet 1856 l'a autorisée à contracter un emprunt de 174,000 fr. pour l'exécution d'une conduite d'eau de Meucon au Champ-de-foire à Vannes; 90,000 fr. seront encore nécessaires pour en faire la distribution intérieure; et elle a l'espoir qu'elle verra se relever un jour, sur la place Napoléon, la fontaine sur laquelle elle plaçait l'écusson de Louis XIV, en 1688, et y inscrira : Napoléon III, 15 août 1858.

VII.

La ville de Vannes a offert à Leurs Majestés une fête vénitienne.

On sait que, suivant Strabon et Polybe, les Venètes armoricains seraient les premiers fondateurs de la Vénétie cisalpine (1).

La tente impériale fut dressée au lieu où, en 1419, débarqua saint Vincent Ferrier renonçant à retourner à Valence, sa patrie, où ses disciples voulaient qu'il allât mourir, pour laisser à Vannes et à la France sa dépouille mortelle.

Au lieu où vingt ans plus tôt, en 1399, Henri de Lancastre, celui qui devait être proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV, à la déchéance de Richard II, s'embarquait à Vannes sur trois navires chargés de gens de guerre que lui fournissait Jean IV, et quittait la duchesse de Bretagne, Jeanne de Navarre, qu'après son veuvage il devait faire asseoir à côté de lui sur le trône d'Angleterre où il avait planté la tige de la rose rouge.

Leurs Majestés ont passé devant la tour du Connétable où fut enfermé Olivier de Clisson, en 1387. Si ce témoin de la déloyauté de Jean IV subsiste encore, le souvenir de la noble conduite de la duchesse Jeanne de France, lors des représailles de la maison de Clisson contre Jean V à Châteauceau, ravivé par la présence à Vannes de l'Impératrice Eugénie, s'associera désormais à ce monument historique et à cette grande leçon de haute moralité politique.

---

(1) Strabon, liv. IV de sa géographie. Polybe, à la fin du IIIe chap. du liv. II de son histoire.

ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE.

ESSAI SUR LES MONUMENTS DRUIDIQUES.

(Par M. l'abbé Mouillard.)

Les dolmens sont-ils des tombeaux ou des autels? le cromlech, le tumulus, le menhir ont-ils une signification religieuse ou simplement historique?

A ces questions les uns ont répondu d'une manière, les autres d'une autre, sans que la question ait été vidée. Tous ont interrogé les monuments druidiques qui ont survécu aux injures des siècles. Ces monuments interrogés ont répondu à la manière du sphinx, sans qu'on ait pu comprendre le sens de leurs paroles.

Pour obtenir la signification de nos monuments celtiques, je vais suivre une voie tout autre que celle qui a été suivie jusqu'à présent. Laissant de côté la discussion qui ne donne ici qu'un résultat équivoque, je vais prendre la voie de l'analogie qui est aussi un moyen d'arriver à la vérité.

Me transportant donc, à l'aide de l'histoire, en Asie qui a été le berceau des nations, j'y trouve des monuments, des institutions, des croyances parfaitement semblables aux croyances, aux institutions, aux monuments des Celtes. Si ces monuments, ces institutions, ces croyances asiatiques nous sont expliqués par une tradition écrite, constante, certaine, je puis dire que je suis arrivé à la vérité touchant nos monuments druidiques.

Ce que je vais dire se rapportera au dolmen, au cromlech, au menhir, au tumulus ou galgal, au culte des fontaines. En parlant de l'autel, je serai naturellement amené à parler du sacrifice et des victimes.

Posons en principe que les premiers hommes, dans l'exercice de leur religion, furent très-simples dans leur culte. Convaincus que le véritable culte vient du cœur, ils n'avaient pas besoin que leur sens fussent frappés par des cérémonies pompeuses et par un extérieur imposant. Pénétrés du sentiment d'un Dieu immense, infini, qui voit tout, qui remplit tout, qui est partout, ils voyaient, ils sentaient, ils adoraient sa majesté partout, et ils ne trouvaient pas de temple plus beau, plus digne de Dieu que celui qu'il avait fait lui-même en élevant la majestueuse voûte du ciel à laquelle il avait appendu mille lustres étincelants.

Cependant ces siècles de primitive simplicité eurent des autels, mais des autels simples, empruntés à la nature; ils eurent des temples, mais non point des temples bâtis avec le luxe des palais. Recherchons quels furent ces temples et quels furent ces autels.

DOLMEN.

Dans le travail que j'ai entrepris pour établir la ressemblance qui existe entre le domen et les autels primitifs décrits dans la bible, il me semble que, pour arriver à un résultat plus précis, il n'est pas hors de propos de donner, à l'aide de la description qu'en ont faite les gens de l'art, les caractères distinctifs et essentiels du dolmen.

M. Cayot-Délandre, dans son ouvrage intitulé : *le Morbihan*, dit, p. 146, « Les dolmens se composent de plusieurs pierres brutes plantées verticalement sur deux lignes, et d'une ou deux pierres placées horizontalement » sur les premières en forme de table ou d'autel..... » et plus bas..... « pour » moi le dolmen est l'assemblage de pierres brutes espacées entre elles, » grossièrement disposées sur deux lignes à peu près parallèles, et recouvertes d'une ou deux pierres. »

De cette définition je déduis les caractères du dolmen :

1° Les pierres verticales et horizontales sont *brutes* ;

2° La pierre ou les pierres du dessus ont une position horizontale ;

3° La table du monument est ordinairement formée d'un monolithe ;

4° Cette définition donne à conclure qu'entre les pierres verticales et celles qui sont horizontales, il y a un vide, sans dire cependant que ce vide soit de l'essence du monument.

Notre auteur ne parle en aucune façon de la différence observée entre la paroi inférieure et la paroi supérieure de la pierre du dessus.

Voilà les caractères donnés au grand dolmen ; mais il en est un autre qui est le demi-dolmen.

« Le demi-dolmen, dit M. Cayot-Délandre, est un monument du même » genre, mais composé de deux pierres seulement : l'une posée verticalement, » la seconde appuyée d'un bout sur elle et reposant de l'autre sur le sol. » La seule observation que je ferai ici c'est que cette disposition observée dans le demi-dolmen rend bien peu sensible le vide existant sous le dolmen.

Voici la description de ces monuments faite par l'abbé Oudin, dans son *Manuel d'archéologie religieuse, civile et militaire*, à la page 72.

« Les dolmens étaient composés d'une pierre brute, aplatie en forme de » table, posée horizontalement sur plusieurs autres placées verticalement » en terre. Quelquefois la table est soutenue à une extrémité par deux » pierres, tandis que l'autre pose à terre, alors on l'appelle le demi-dolmen. »

M. l'abbé Bourassé, dans son archéologie chrétienne, dit, à la page 44 :

« Les dolmens offrent un assemblage de pierres dont le nombre varie, » mais dont la disposition est identique : ce sont plusieurs pierres brutes » verticalement implantées en terre qui en supportent une plus grande, » également grossière, aplatie en forme de table.

» Il peut arriver que le dolmen soit incomplet, c'est-à-dire que l'une des

» pierres dressées pour porter la table dans une position horizontale
» manque avec intention ou par accident. Alors le monument n'offre plus
» que l'assemblage de deux roches appuyées l'une sur l'autre, de manière
» à former une inclinaison rapide, c'est ce qu'on nomme un demi-dolmen. »

Toutes ces définitions à peu près identiques concordent à donner au dolmen les trois grands caractères indiqués ci-dessus, et que nous retrouvons dans les autels dont parle la Bible :

1° Ces autels étaient faits de terre ou de pierres brutes non polies par le ciseau. « Altare de terra facietis mihi..... quod si altare lapideum feceris » mihi, non ædificabis illud de *sectis lapidibus* : si enim levaveris cultrum » super eo, polluetur.—Ædificabis altare Domino Deo tuo *de lapidibus* quos » ferrum non tetigit, et de saxis informibus et impolitis, et offeres super » ea holocausta Domino. » Ces paroles nous montrent que l'autel était fait de pierres brutes et non façonnées.

2° L'autel était quelquefois monolithe, en voici un exemple : « Porro » Bethsamitæ metebant triticum in valle : et elevantes oculos suos, viderunt » arcam et gavisi sunt cum vidissent. Et plaustrum venit in agrum Josue » Bethsamitæ, et stetit ibi. *Erat autem ibi lapis magnus*, et conciderunt » ligna plaustri, vaccasque imposuerunt super ea holocaustum Domino. » Dans cette circonstance la pierre de l'autel était d'une seule pièce : *lapis magnus*. C'est un monolithe.

3° Cette pierre devait être placée horizontalement. Cette position est une suite de la destination qu'elle recevait; sur cette pierre était placé le bûcher : *et conciderunt ligna plaustri, vaccasque imposuerunt super ea;* et sur le bûcher était étendue la victime.

4° L'autel était élevé au-dessus de terre.

« Elias ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini. » Ces pierres étaient sans doute disposées de manière à former un monument élevé au-dessus du sol, c'est ce que signifient ces expressions; *ædificare altare*, *aram erigere*, expressions qui reviennent si souvent et que j'ai trouvé répétées plus de 40 fois dans le texte sacré. Or, on n'élève, on n'édifie qu'en hauteur. L'expression *altare* donne aussi le même sens. Ces expressions, indiquant aussi que l'autel était le résultat d'un travail, empêchent que l'autel ne soit confondu avec toute pierre gisant à terre ou avec un bloc brut occupant la place que lui a donné la nature.

5° Ces autels étaient parfois d'une grandeur immense, c'est Josué qui nous l'apprend : « cumque venissent (filii Ruben, et Gad, et dimidia tribus » Manasse) ad tumulos Jordanis in terram Chanaan, ædificaverunt juxtà » Jordanem altare infinitæ magnitudinis. » Ce caractère convient aussi à quelques-uns de nos dolmens dont la table présente une superficie considérable. Tel est le dolmen de Locmariaker, appelé table de César ; la table de ce monument a près de 6 mètres de long, sur 4 de large et 1 d'épaisseur.

6° Les autels bibliques étaient ordinairement placés sur une hauteur, sur un lieu élevé.

« Abraham ædificavit altare in monte quo Deus illi apparuerat.
» Ædificavit aliud in monte Hebron. — Aliud in Bersabee. — Jacob extruit
» altare in *monte* Bethel. » C'est de là que vient cette manière de parler :
« *populus immolabat in excelsis.* » Ce caractère convient encore au dolmen ordinairement placé sur une éminence.

Il serait encore facile de prouver que ces autels étaient en plein air et n'étaient point ornés de statues, caractères qui conviennent encore au dolmen gaulois.

7° Une dernière question reste à éclaicir : ces autels de pierres non taillées, formant élévation au-dessus du sol, et offrant l'aspect d'une table pour recevoir le bûcher et la victime, ces autels étaient-ils pleins ou vides?

Bien qu'en nous appuyant sur les définitions que les auteurs ont données du dolmen, nous pensons qu'il n'est point de l'essence de ce monument d'être vide à l'intérieur, puisque le demi-dolmen n'a qu'un vide bien rétréci et presque nul ; cependant pour satisfaire à cette question, voici ce que dit Moïse d'un autel en bois :

« Facies et altare de lignis Setim, quod habebit quinque cubitos in longi-
» tudine, et totidem in latitudine, id est quadrum, et tres cubitos in altitudine.
» Non solidum, sed inane et cavum intrinsecus facies illud... Ipsum autem
» altare non erat solidum, sed cavum ex tabulis, et intus vacuum. » Cet autel en bois était-il d'une forme jusqu'alors inusitée? Ne peut-on pas penser avec plus de raison qu'il avait été construit en conformité avec des idées jusqu'alors suivies et qu'il se trouvait en rapport avec les formes ordinaires de l'autel en pierres?....

Les autels que nous venons de décrire ne se trouvent pas seulement chez les Hébreux, on les voit encore chez les Chananéens et autres peuples qui les avoisinent.

En vous parlant des autels érigés par Abraham, Moïse et Josué, je ne pousse pas la prétention jusqu'à vouloir prouver que ces monuments étaient de tous points exactement semblables au dolmen druidique ; mais cependant j'ai trouvé à ces monuments assez de traits de ressemblance entr'eux pour en conclure qu'ils appartiennent à la même famille et qu'ils ont été le produit d'une pensée religieuse primitivement la même.

Puisque nous avons trouvé dans nos recherches qu'un grand nombre des caractères de l'autel biblique appartiennent aussi au dolmen, je crois, si je ne m'abuse, être en droit d'en inférer que le dolmen était, dans le culte druidique, l'autel sur lequel se sont offerts les sacrifices, et qui a parfois reçu même des victimes humaines.

La forme et la nature de l'autel étant retrouvées, retrouvons le sacrifice. Sur cet autel de pierres brutes, l'offrande était placée et consumée par le feu.

Gedeoni dixit Angelus Domini : tolle *carnes* et *azymos panes*, et pone *supra petram illam*... cumque fecisset ita... ascendit *ignis de petra*, et carnes azymosque panes consumpsit.

Voilà le feu qui brille sur la pierre de l'autel : *ascendit ignis de petra*, et consume l'offrande, qui est composée des fruits de la terre *azymos panes*, et de la chair des animaux *carnes*. Ces deux points sont admis sans conteste. Les fruits de la terre, les agneaux, les chèvres, les génisses, les veaux, les bœufs surtout étaient les offrandes ordinaires. Les hécatombes des Grecs sont restées célèbres.

Mais est-il bien vrai que l'homme fût immolé par l'homme?

Oui, Messieurs, chez toutes les nations l'homme a sacrifié l'homme, et il a cru en le faisant faire une œuvre agréable à la divinité.

Je ne parlerai que pour mémoire du sacrifice d'Abraham qui allait immoler son fils, si une puissance invisible n'avait retenu son bras déjà levé. Je ne vous parlerai point non plus de Jephté sacrifiant sa fille chérie.

Faisons maintenant l'énumération de ces peuples qui répandirent dans leurs sacrifices le sang humain. Cette énumération, je la ferai un peu longue, à la décharge de nos ancêtres qui n'ont pas été plus sages que les autres peuples.

1° Les Ammonites sacrifiaient des hommes à Moloch. Dieu fait à son peuple un crime de les avoir imités : « Et ædificaverunt excelsa Baalim, *ad » comburendos filios suos igni* in holocaustum Baalim. » Les Ammonites brûlaient leurs enfants en l'honneur de leur dieu Baal qu'ils appelaient aussi Moloch.

2° Les Egyptiens offraient chaque année *un homme* en sacrifice dans la Ville du Soleil. C'est Porphyre qui le raconte.

3° Dans les îles de Lesbos, Chios et Ténédos, on faisait un pareil sacrifice à Bacchus, le mangeur de chair crûe. C'est Eusèbe qui le rapporte.

4° Porphyre assure que les Phéniciens, dans toutes leurs disgrâces publiques, ou de guerre, ou de peste, ou de sécheresse, avaient coutume d'immoler à Saturne celui de leurs amis que le sort avait désigné. (Dom Calmet, t. II, p. 467.)

5° On vit la même coutume dans l'île de Crète, dans l'île de Rhodes et à Carthage. Diodore de Sicile raconte que quelque temps après la mort d'Alexandre-le-Grand, les Carthaginois étant assiégés par Agathocle, roi de Sicile, crurent que leur dieu Saturne était irrité contre eux, de ce qu'au lieu qu'autrefois on lui immolait les fils les plus distingués de la ville, qu'on tirait au sort, depuis un certain temps ils ne lui offraient plus que quelques misérables enfants qu'ils achetaient à vil prix. Pour apaiser la colère de cette inhumaine divinité, et pour réparer leur faute, ils se hâtèrent de choisir par le sort 200 enfants de familles illustres qu'ils égorgèrent impitoyablement à Saturne, et, outre cela, environ 300 autres qui s'offrirent d'eux-mêmes comme coupables d'avoir violé l'ancienne religion. Agathocle réprima cette horrible inhumanité, mais il ne put arracher du cœur d'un peuple superstitieux une si ancienne superstition. Tertullien nous apprend que l'usage d'immoler des hommes dans Carthage ne fut aboli que sous le règne de

Tibère. (Voyez tout le chapitre XVI du 4e livre de la préparation évangélique d'Eusèbe, où il cite Porphyre, saint Clément d'Alexandrie, Denis d'Halicarnasse, Diodore de Sicile.) (Démonstrations évangéliques, édition de Migne, t. I, p. 618 et suiv.)

Chez les Grecs, le souvenir du sacrifice d'Iphigénie est resté. Dans Homère, Patrocle ayant été tué, Achille égorge douze jeunes Troyens sur son tombeau. Les Romains avaient dans leur ville un temple dédié à Apollon le bourreau. « Homo, res sacra, jam per lusum et jocum scinditur. » (Senec. epist. 96.) L'on se rappelle les jeux des gladiateurs.

Dans les Indes, le dieu Siva (soleil) et la déesse Cali (lune) aiment les victimes humaines. Au Pérou et au Mexique mêmes sacrifices.

Permettez-moi de faire, en passant, une remarque sur ces divinités païennes qui aimaient le sang des victimes humaines. Ces divinités n'étaient autre chose, sous différents noms, que le soleil, la lune et les étoiles. En voici la preuve : les Juifs étaient tombés dans l'idolâtrie et avaient adoré Baal..... Le roi Josias resté fidèle à Dieu

« Delevit aruspices quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in » excelsis per civitates Juda, et in circuitu Jerusalem; et eos qui ado- » lebant incensum *Baal* et *Soli*, et *Lunæ*, et *Duodecim* signis, et omni » militiæ cœli. »

Le crime des Juifs, crime qui leur était commun avec les nations qui adoraient Baal, était d'avoir, en adorant ce dieu, adoré le soleil, la lune et les étoiles, et toute la milice des cieux.

Le soleil était adoré sous différents noms, mais c'était toujours la même divinité. Chez les Phéniciens et les Chananéens il s'appelait Baal; chez les Ammonites, Moloch; chez les Syriens, Adad; chez les Egyptiens, Osiris; chez les Arabes, Dionysius; chez les Chaldéens, Bélus; chez les Lybiens, Ammon; chez les Assyriens, Zeus; chez les Philistins, Beelzebuth et Marnas; chez les colonies égyptiennes, Adramelec; chez les Romains et les Grecs, Apollon; chez les Perses, Mithras.

La lune portait aussi différents noms chez les peuples païens.

Apulée fait tenir ce discours à la lune : Je suis connue chez les Phrygiens sous le nom de Mère des dieux. Les Athéniens m'appellent Minerve; les Cypriotes me donnent le nom de Vénus de Paphos; les Crétois celui de Diane et les Siciliens celui de Proserpine. A Eleusis, je suis Cérès; ailleurs Junon, ou Bellone, ou Hécate, ou Rhamnusia; mais les Ethiopiens, les Ariens (province de Perse), les Egyptiens me donnent le vrai nom qui me convient en m'appelant Isis. — Les Philistins l'appelaient Dagon et Derceto, c'est-à-dire la déesse poisson.

Or nous retrouvons le même système de divinités chez les Celtes, au rapport de César dont voici les paroles : « Deum maxime Mercurium colunt... » post hunc Apollinem, et Martem, et Jovem, et Minervam. Marti, cùm » prælio dimicare constituerunt, ea quæ bello ceperunt, plerumque devovent. » Quæ superaverint, *animalia capta immolant.* » (César, cap. VI, n° 17.

Les divinités adorées des Gaulois sont : Apollon ou le soleil, Minerve ou la lune, Jupiter, Mars..... divinités adorées par les autres nations. Les Gaulois devaient donc rendre à ces divinités les honneurs que leur rendaient les autres nations. César nous dit en effet que, comme les autres peuples, ils leur offraient des animaux en sacrifice : *animalia capta immolant.*

Récapitulons ici les points de ressemblance entre la religion druidique et les religions des autres peuples : mêmes dieux, dont le soleil et la lune sont les principaux, mêmes bois sacrés, mêmes autels faits de pierres brutes, en plein air, mêmes offrandes à l'autel, des animaux partout, des victimes humaines à Carthage, à Rome, à Lesbos, en Crète, en Syrie, même chez le peuple Hébreu, dès qu'il quitte la loi que lui a donnée son législateur. (Voyez Jér. chap. XXIX, v. 5.) Selon toutes les lois de l'analogie, je dois donc conclure que les Celtes ont eu aussi eux leurs sacrifices humains.

Cette vérité de conclusion, qui pourrait être attaquée, est rendue incontestable par l'autorité d'un auteur qui connaissait le peuple Gaulois.

César nous parle de sacrifices humains offerts par les Druides. Voyez livre VI, nº 16.

« Natio est omnis Gallorum admodum dedita, etc. »

Sur ce passage d'une évidence remarquable je remarque encore :

1º Ces statues d'osier que l'on remplissait de victimes humaines : *alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent.....* Nous en avons vu une semblable à Carthage.

2º César parle d'autres sacrifices dont les Druides étaient les ministres : « administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur, » et ces sacrifices formaient une institution publique : « *publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia.* » Or, la victime de ces sacrifices était un homme. C'étaient des hommes : « *pro victimis homines immolant*, » et l'autel, nous avons vu quel il était. Il était, comme chez les autres nations, placé sur une éminence, fait de pierres brutes non dégrossies. Or, ces conditions conviennent parfaitement au dolmen que nous voyons encore dans nos contrées, et qui porte les traits d'une évidente parenté avec les autels décrits dans la bible. Nous sommes donc, si je ne m'abuse, en droit de conclure que le dolmen était l'autel du culte druidique sur lequel se sont offerts les sacrifices en usage et sur lequel ont été parfois immolées des victimes humaines. Un fait confirme cette appréciation : des fouilles pratiquées au pied de quelques-uns de ces monuments ont produit des cendres, des ossements humains mêlés à des ossements d'animaux et accompagnés d'instruments en bronze et en silex. Tous ces objets sont une nouvelle preuve de la destination du dolmen.

Sur quelques-uns de ces dolmens on a observé des rigoles, des bassins, des formes étranges profondément gravées dans la pierre formant la table. Deux explications se sont produites pour donner raison de ce fait : la première, c'est que ces rigoles, ces bassins ne sont point le fait de l'art, mais bien

celui du temps qui ronge tout, même les pierres les plus dures. Cette explication n'enlève point au dolmen sa ressemblance avec l'autel biblique. La deuxième, c'est que ces rigoles, ces bassins étant le fait de l'homme, témoignent de la victime étendue, de la victime immolée, de son sang répandu et recueilli. J'observe que cette explication, loin de détruire, confirme singulièrement les conclusions que nous avons tirées sur la destination du dolmen; et que les monuments portant ces empreintes, aussi bien que ceux qui en sont dépourvus, restent incontestablement en possession d'un grand nombre de traits caractéristiques qui leur sont communs avec les autels décrits dans les livres saints.

TEMPLE (Cromlech).

Les premiers temples ne furent point bâtis comme les nôtres en forme de palais. Au commencement, le lieu consacré à la divinité ne fut qu'un enclos formé de palissades, ou de murailles, ou même de liens et de courroies, soit qu'il fût couvert ou non. Voici la description qu'en a faite un ancien auteur profane :

« Templum non solum quod potest claudi, verum etiam quod palis, aut hastis, aut aliqua tali re, et lineis, aut loris, aut simili re septum est. » (Servius in Æneid.)

Tel était, au rapport de Silius Italicus, le temple de Gadès en l'honneur d'Hercule, celui de Junon dans l'île de Samos, selon Strabon. Saint Clément d'Alexandrie remarque que les anciens prêtres Egyptiens avaient coutume de bâtir le temple de Minerve tout découvert et sans statue.

Et Moïse, qui a précédé tous ces auteurs, ne parle jamais du temple proprement dit. Il exprime seulement les bois sacrés (luci), les autels élevés à la hâte sur les hauteurs, les enclos consacrés ou sanctuaires.

Voici ce qu'était un lieu saint du temps de Josué : « tulit lapidem prograndem, posuitque eum subter quercum quæ erat in sanctuario Domini. »

Evidemment, dans le cas présent, le sanctuaire était découvert, puisqu'on y voyait croître un arbre, un chêne : *subter quercum quæ erat in sanctuario.* Comment ce lieu saint était-il enclos? l'Ecriture ne le dit pas.

Les anciens Perses n'avaient point de temples fermés. Ils sacrifiaient, sur quelque hauteur, au ciel, au soleil ou à la lune. Aussi Xerxès et Cambyse, pour venger, disaient-ils, l'honneur de la divinité qu'on avait mal à propos renfermée dans des temples, abattirent tous ceux qu'ils trouvèrent, Xerxès dans la Grèce, et Cambyse dans l'Egypte.

Parmi nos monuments celtiques nous en retrouvons un qui a une grande ressemblance avec ces enceintes sacrées, c'est le cromlech, formé d'une réunion de menhirs placés à une certaine distance les uns des autres et prenant la forme circulaire, semi-circulaire ou elliptique. La ressemblance

qu'à le cromlech avec l'enclos sacré décrit par les auteurs tant sacrés que profanes nous donne à conclure que le cromlech fut un sanctuaire religieux. Cette opinion est singulièrement fortifiée par la présence du menhir qui se voit quelquefois isolé au milieu du cromlech; or nous verrons plus tard que, selon toute probabilité, le menhir était une idole.

La forme de ce sanctuaire, qui n'a pour voûte que celle des cieux, nous reporte aux siècles qui se sont écoulés depuis le déluge (l'an 2346 avant J.-C.), jusqu'a Moïse (l'an 1491 avant J.-C.); car alors les temples fermés étaient inconnus.

Josué est le premier qui ait parlé d'un temple proprement dit : « Mansi- » musque in valle contrà fanum Phogor. »

En Egypte où, selon Hérodote, furent élevés les premiers temples, leur fondation est attribuée à Osiris, contemporain d'Abraham (l'an 1921 avant J.-C.).

Les Chaldéens, les Phéniciens, les Syriens avaient aussi des temples qui pouvaient le disputer en antiquité à ceux d'Egypte, mais qui pourtant étaient d'une époque récente.

Il serait difficile de préciser le siècle où l'on commença à bâtir des temples couverts; cependant nous savons fort bien qu'ils ne parurent que lorsque l'idée toute spirituelle de Dieu se matérialisant, et la divinité ayant été rendue sensible sous des figures fragiles et périssables, on sentit le besoin de la loger et de la mettre à l'abri des injures et des saisons.

C'est à cette époque éloignée qui concourt avec l'apparition de l'idolâtrie, c'est sous l'empire d'une croyance déjà altérée en la divinité qu'apparurent les temples nouveaux. En Syrie, le temple d'Astarté; à Tyr, celui d'Hercule; à Babylone, celui de Bélus; dans le pays de Chanaan, celui de Dagon, celui de Baalbérit; à Candie, celui de Cybèle.

Du temps de la guerre de Troie les temples étaient déjà fort communs en Grèce (l'an 1209 avant J.-C.).

Ce fut alors seulement (l'an 1005 avant J.-C.) que Dieu permit qu'on lui bâtit un temple; et encore il sut prévenir son peuple là-dessus et lui déclara qu'il remplissait le ciel et la terre, et qu'il n'habitait point dans les ouvrages de la main des hommes; aussi en bannit-il expressément toute statue et toute image.

En insistant sur ce point que les temples couverts et en forme de maisons ou de palais ne sont que de l'époque postérieure, j'ai voulu mettre en lumière cette vérité :

Que les sanctuaires ouverts sont de la première époque;

Que la pensée qui a présidé à l'érection des sanctuaires ouverts parmi lesquels nous présumons devoir classer le cromlech celtique, que cette pensée, dis-je, a été la pensée religieuse de l'Asie dans les siècles antérieurs à Moïse, pensée qui a été conservée dans le peuple Hébreu jusqu'à Salomon;

Que de là elle s'est répandue dans la Germanie et le pays des Celtes où elle

était en application longtemps avant l'invasion romaine, et même longtemps après jusqu'à l'arrivée du christianisme.

LAPIS INSIGNIS, TITULUS (Menhir).

Moïse nous parle de grandes pierres qui ont été placées comme signe commémoratif d'un évènement dont on a voulu perpétuer la mémoire.

Jacob, ami de Dieu, fuyait tout tremblant la maison paternelle à cause de la colère de son frère privé de son droit d'aînesse. L'exilé s'endort de fatigue dans le désert, ayant pris une pierre pour reposer sa tête. Durant son sommeil Dieu lui fit voir des merveilles pleines d'espérance pour lui. Charmé de sa vision, il se réveille, prend la pierre qui lui a servi de chevet et l'élève comme un signe : « Surgens ergo Jacob mane..... tulit lapidem » quem supposuerat capiti suo, *et erexit in titulum.* » J'observe que le texte nous fait entendre que ce titulus était une pierre brute que Jacob planta en terre : erexit..... Dans le cas présent, la pierre levée est solitaire ; en voici un autre exemple : « Tulit autem Samuel lapidem unum et posuit eum inter » Masphath, et inter Sen, et vocavit nomen loci illius lapis adjutorii ; dixit » que : hucusque auxiliatus est nobis Dominus. » (Lapis Boen. — Jos. XVIII. 18. — Lapis Zoheleth. III. R. I. 9.)

J'en ai donné un autre exemple : « Tulit lapidem prograndem, posuitque » eum subter quercum quæ erat in sanctuario Domini. » (Jos. XXIV. 26)

Voici un autre genre de monuments où les pierres levées forment un groupe.

Dieu vient de donner sa loi à Moïse avec un appareil formidable ; le peuple en est muet de saisissement pendant que Dieu se préparait à dater sa loi à son serviteur Moïse. Voilà un évènement bien digne d'être conservé : « Scripsit autem Moyses universos sermones Domini, et mane consurgens » ædificavit altare ad radices montis, et duodecim *titulos* per duodecim » tribus Israël. »

Un autre évènement mémorable c'est le passage du Jourdain qui se retira devant le peuple de Dieu : « Duodecim quoque lapides, quos de Jordanis » alveo sumpserant, posuit Josue in Galgalis, et dixit ad filios Israël : » quandò interrogaverint filii vestri cras patres suos, et dixerint eis : quid » sibi volunt lapides isti ? Docebitis eos, atque dicetis : per arentem alveum » transivit Israël Jordanem istum. » Je fais la même observation que plus haut ; ce monument était fait de pierres non travaillées, tirées du lit de la rivière.

Ces *tituli*, ces *lapides*, qui étaient des pierres brutes et plantées absolument comme le menhir celtique, sont chez le peuple Juif des monuments commémoratifs d'évènements importants. Jacob en consacre, Moïse en élève au pied du Sinaï, Josué en dresse aux bords du Jourdain. Or, voilà cependant que Moïse le législateur défend d'en ériger à la manière des Philistins ; voilà

la loi : « Non facietis vobis idolum, et sculptile, *nec titulos erigetis*, *nec* » *insignem lapidem ponetis in terrâ.* » Pourquoi Moïse défend-il de faire des choses qu'il faisait lui-même? C'est que les Philistins, en élevant ces pierres comme monuments religieux, leur rendaient un culte idolâtrique; Moïse le déclare : « *ut adoretis eum* (lapidem). » C'était la pierre levée qu'on adorait chez les Philistins.

Ces *tituli*, ces pierres fiches était donc déjà chez les nations l'objet d'un culte mauvais. Je vous prie de remarquer ces paroles : « *nec insignem* » *lapidem ponetis in terrâ.* » N'est-ce pas là bien décrit le menhir gaulois? Nous l'aurions à définir que nous ne pourrions mieux dire que Moïse : le menhir, c'est une grande pierre plantée en terre. Eh bien! cette pierre plantée en terre a été une idole. Les Juifs infidèles lui ont rendu des hommages.

Dieu reproche à son peuple de l'avoir abandonné pour les idoles des nations : « Sic confusi sunt domus Israël, et prophetæ eorum dicentes ligno : pater meus es tu; et lapidi : tu me genuisti... »

Que les nations païennes aient eu pour simulacres de leurs dieux des colonnes, c'est une vérité attestée par les historiens. Saint Clément d'Alexandrie nous dit que les anciens ont longtemps adoré des colonnes et des piques au lieu de divinités. D'autres assurent que Dédale (1400 ans av. J.-C.) fut le premier qui dressa des statues. Mais il est seulement vrai qu'il réforma les anciennes, et que, comme il était excellent sculpteur, il leur donna un air nouveau et plus dégagé qu'auparavant. Avant lui les statues étaient tout d'une venue, et comme nous voyons encore aujourd'hui plusieurs figures égyptiennes dont les jambes sont collées l'une contre l'autre et les bras attachés sur le côté. Dédale les perfectionna et les rendit plus ressemblantes à la nature.

Les anciens qui nous parlent des divinités des Arabes, parmi lesquels les Moabites et les Ammonites étaient compris, les dépeignent comme de simples pierres informes, ou taillées, mais non pas avec une forme humaine.

Les plus anciennes divinités phéniciennes furent adorées sous la forme de bâtons, ou de hastes, ou de colonnes dressées en leur honneur, dit Sanchoniaton.

Voici ce que Tacite dit des Germains : « Tout grossiers qu'ils étaient, les » Germains ne croyaient pas que l'on pût, sans blesser le respect dû à la » grandeur des dieux, les renfermer dans des temples, ni les représenter » sous une forme humaine. » « Nec cohibere parietibus deos, neque in » ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbi» trantur. » Ils avaient pourtant des dieux et des idoles, mais c'étaient des troncs informes de bois, ou des pierres brutes : « *statuæ ex stipitibus rudibus* » *et impolito lapide.* » Voici en Germanie l'*insignem lapidem* des Syriens. Dans le *titulus* et le *lapis magnus*, qui est un monolithe brut, implanté verticalement en terre, il est facile de reconnaître un monument dans les mêmes proportions que le *menhir* gaulois.

Nous retrouvons la même ressemblance dans l'*insignis lapis* des Philistins, dans la colonne informe des Egyptiens, des Phéniciens, des Arabes, des Germains. Or, chez ces nations ce monument appartenait au culte religieux et recevait un culte public comme un simulacre de la divinité.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si vous assimilez le menhir celtique à la pierre levée des Hébreux, notre monument gaulois sera un signe commémoratif d'un évènement mémorable.

Dans le second cas, et cette opinion est beaucoup plus vraisemblable, le menhir étant semblable au *lapis insignis* des Philistins, et au *lapis impolitus* des Germains, le menhir, dis-je, aurait été une espèce d'idole regardée comme l'emblême de la divinité.

Cette appréciation est confirmée par deux faits que je tiens à vous signaler entre plusieurs autres. 1° On voit à Hœdic un menhir au sommet duquel on a creusé une niche pour y placer une statue de la sainte Vierge; 2° on trouve, je ne sais où, un autre menhir qui a été taillé en forme de croix. Cette transformation, sans doute postérieure à l'arrivée du christianisme dans nos contrées, cette transformation n'a été faite que pour appliquer à la croix et à la sainte Vierge un culte antérieurement rendu à la pierre. On trouve encore, non loin des alignements de Carnac, un petit dolmen à moitié détruit, surmonté d'une croix.

Dans la première hypothèse, qui consiste à regarder le menhir comme un signe commémoratif d'un haut fait, je serais amené à regarder le monument de Carnac comme la consécration, pour les siècles à venir, de tous les évènements remarquables opérés par la nation gauloise : ce monument serait le temple de la gloire.

Dans la seconde hypothèse, beaucoup plus vraisemblable, qui regarde le menhir comme un objet sacré, j'en conclurais que plusieurs menhirs réunis sont autant d'images de divinités que l'on honorait dans un même lieu. J'en conclurais encore que, chaque pierre de Carnac représentant une divinité, le monument, dans son ensemble, forme comme l'assemblée générale des milliers de divinités en honneur dans le pays; et je dirais que, si Rome s'énorgueillissait de la multitude de ses dieux dont Varron faisait monter le nombre à plusieurs milliers, notre Armorique pouvait, aussi elle, être fière à bon droit, puisque, aussi bien que Rome, elle avait son Panthéon, non point artistement travaillé comme celui de la Ville éternelle, mais jeté sans art comme un chef-d'œuvre de la force brute qui s'entend mieux à remuer des masses prodigieuses qu'à manier l'équerre et le ciseau.

TUMULUS (Barrow ou Galgal).

Nous retrouvons dans l'Écriture sainte la description de magnifiques tumulus ou galgals; en voici plusieurs exemples : « Lapidavit Achan omnis » Israël... congregaveruntque super eum *acervum magnum lapidum qui*

» *permanet* usque in præsentem diem. » 2e exemple : « Et tulerunt Absalom, » et projecerunt eum in saltu, in foveam grandem, et *comportaverunt super* » *eum acervum lapidum magnum nimis.* » 3e exemple : « Josue succendit » urbem (Haï) et fecit eam tumulum sempiternum : regem quoque ejus sus- » pendit in patibulo.... et deposuerunt cadaver ejus de cruce, projecerunt- » que in ipso introitu civitatis, congesto super eum magno acervo lapidum, » qui permanet usque in præsentem diem. »

Remarquons ces paroles : *congesto super eum magno acervo lapidum :* c'est bien notre galgal. A cette description opposons celle donnée au galgal par les auteurs : le tumulus celtique est un monticule élevé, d'une forme ordinairement conique. Si ce monticule est fait de cailloux et de terre, recouvert de gazon, il conserve le nom de tumulus ou tombelle ; s'il est composé d'un amas de pierres, il s'appelle galgal. Le galgal celtique est donc de même construction que le tumulus biblique, comme le montrent les exemples cités. Or, le tumulus des Hébreux était un tombeau ; disons aussi que le galgal des Celtes marque le lieu d'une ou de plusieurs sépultures : cette conclusion d'ailleurs est confirmée par les fouilles qui ont été faites dans ces monuments.

Je continue le texte de notre auteur : « Tunc ædificavit Josue altare Do- » mino in monte Hebal de lapidibus impolitis... » Aussitôt après Josué élève sur la montagne voisine un autel de pierres non dégrossies. Souvent aussi chez nous le *tumulus* est tantôt surmonté, tantôt accompagné du dolmen, autel du sacrifice (n'est-ce pas là la consécration du grand principe : il est bon de prier pour les morts), et, dans ce cas où le dolmen surmonte le tumulus, il arrive que le dolmen, que nous regardons comme l'autel du sacrifice, devient accidentellement un tombeau, parce qu'il domine un lieu de sépulture, entre autres celui de Tumiac.

Les fouilles que l'on a faites dans quelques tumulus confirment que ces monuments sont des tombeaux. Dans l'intérieur de ces monuments on a trouvé une ou plusieurs chambres communiquant entr'elles, formées, comme les allées couvertes, de grosses pierres placées verticalement et couvertes de quartiers de roche en forme de plafond. Cette disposition intérieure des tumulus, en tout semblable aux allées couvertes, ne porterait-elle pas à faire regarder les allées couvertes, que nous voyons, comme des tumulus qu'on voulait laisser à découvert, ou qui n'auraient pu être achevés pour quelque cause forcée, comme une émigration après une guerre ? Cette conséquence ne serait en rien opposée aux lois de l'analogie.

Nous venons de voir que le *tumulus* de la bible était ordinairement un tombeau, et nous en avons conclu que le galgal, qui est un monument dans des conditions analogues, était un lieu de sépulture. Cependant gardons-nous de forcer la conséquence, car il arrive quelquefois que le *tumulus* de la bible est simplement un monument commémoratif. En voici un exemple : Laban dit à Jacob : « Veni ergo, et ineamus fœdus : ut sit in testimonium

» inter me et te. Tulit itaque Jacob lapidem et erexit illum in titulum : dixit-
» que fratribus suis : afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum,
» comederuntque super eum : quem vocavit Laban *tumulum* testis : et Jacob
» acervum testimonii... Dixitque Laban : tumulus iste erit testis inter me
» et te hodie, et idcirco appellatum est nomen ejus Galaad, id est, tumulus
» testis.... »

Voilà bien un tumulus qui n'est point un tombeau ; mais un monument qui rappelle l'alliance conclue entre Laban et Jacob.

CULTE DES FONTAINES (Puteus).

Quand nous considérons la munificence avec laquelle la Providence a traité nos contrées de l'Occident, quand nous voyons ces fleuves, ces rivières, ces cours d'eau qui les traversent en tout sens, ces fontaines qui jaillissent comme d'elles-mêmes sans qu'on ait la peine de les solliciter à donner leur abondance, nous ne saurions trouver, dans des considérations locales et géologiques, la raison d'un grand fait qui fut culminant autrefois et dont la portée tend à diminuer à mesure que les siècles arrivent. Ce grand fait, c'est le culte rendu aux fontaines, culte que le christianisme a purifié, a sanctifié, culte qui fut à son apogée sous le paganisme. D'où vient donc ce culte qui ne résulte point de la nature de notre sol qui est fécond en eaux de bonne qualité? Il vientd'une pensée qui a été importée d'un pays d'où elle est originaire. Il nous vient de l'Orient, et si je vous en parle ici, c'est pour relier par un lien de plus nos monuments et nos usages aux usages et aux monuments de l'Asie, dont je vous ai déjà souvent entretenus dans ce petit travail.

C'est, en effet, dans les pays chauds, c'est au milieu de plaines arides et brûlées que les sources d'eau vives sont d'un prix si grand que leur possession est un trésor d'autant plus précieux que le mal auquel elles offrent un remède est un mal plus aigu et plus poignant. Aussi, dès le commencement, nous voyons les fontaines mises en honneur, les peuplades se les disputent, c'est sur leurs bords que Dieu manifeste ses secrets.

1° La possession d'une fontaine devient un sujet de guerre entre des peuples voisins :

« Omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham, obstruxerunt
» (Palæstini), implentes humo... Rursum (Isaac) fodit alios puteos... Sed et
» ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversus pastores Isaac, dicentium :
» nostra est aqua... »

Les bergers de Gerara revendiquent leur propriété. Que fait Isaac? il va plus loin : « Itaque ædificavit ibi altare et invocato nomine Domini, exten-
» dit tabernaculum : præcepitque servis suis ut foderent puteum. » Isaac élève un autel, fait une prière et ordonne de creuser un puits. Ici l'autel est à côté de la source.

2° « Agar fugienti occurrit Angelus juxta fontem aquæ in solitudine, in

» via Sur in deserto : propterea appellavit illum puteum viventis et videntis » me. » Dieu avait apparu auprès de la fontaine.

3° Abraham entoure d'un bois sacré le puits du jurement, et y invoque le nom du Seigneur Dieu éternel. « Abimelech et Abraham inierunt fœdus » *pro puteo juramenti*, idcirco vocatus est locus ille Bersabee... Abraham » plantavit *nemus in Bersabee*, et invocavit ibi nomen Domini Dei æterni. » Voilà la source accompagnée d'un lieu sacré où l'on invoque le nom du Dieu éternel.

Revenons en Armorique et nous voyons, durant la période païenne, le culte des fontaines en honneur; et de nos jours encore, à plus de 3000 ans de distance, nous voyons la modeste fontaine environnée d'un petit temple gothique, avec festons et feuillages artistement ciselés et décorant, comme à l'envi, l'image du Saint, protecteur de l'onde vive.

Vous trouverez peut-être que c'est un peu loin aller chercher l'explication de ce que nous avons sous les yeux; mais je vous répondrai, avec le sage, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que ce qui est a sa raison d'être dans ce qui fut. Le culte des fontaines a son principe dans des usages qui furent en vigueur, du temps d'Abraham, dans les régions orientales.

L'explication que j'ai donnée du tumulus, du menhir, du cromlech et du dolmen m'a été fournie par des siècles qui ont élevé des monuments d'une forme identique à la forme de nos monuments gaulois. Je n'ai pas dit à la pierre : parlez, parlez; son langage a été jusqu'à présent incompris. Je me suis adressé au plus ancien, au plus respectable des livres, et je lui ai dit : ne pourriez-vous pas me raconter ce que veulent dire ces pierres, ces monuments? et la réponse que j'ai obtenue jette, si je ne m'abuse, une grande lumière sur des questions que la discussion est loin d'avoir éclaircies.

DES PIERRES A BASSINS.

(Par le Dr A. Fouquet.)

L'analyse d'un système original qui s'appuie sur des observations propres à l'auteur, qui embrasse une foule de considérations, qui accumule des faits et des raisonnements, est une œuvre des plus difficiles; et quand il faut, à tout prix, renfermer, dans d'étroites limites, la substance d'un mémoire étendu, on court le risque de se rendre coupable d'un acte déloyal, d'une sorte de traitrise; car la négligence d'une démonstration, le silence sur un fait, l'oubli d'une preuve, peuvent non-seulement compromettre toute l'argumentation, mais encore faire crouler tout le système.

Nous devons donc, pour être exact, suivre à la fois rapidement et pas à pas l'auteur qui, dans la première partie de son travail, pose et discute des faits, et, dans la seconde, établit son système comme un corollaire de ces faits.

La première question qui se présente est celle-ci :

Les Bassins, Coupes, Cuvettes, Excavations qui se trouvent sur un certain nombre de nos granits, sont-ils dûs à l'action des hommes ou à l'action de l'air et de l'eau ?

L'auteur tranche d'une manière toute nouvelle la solution de cette question qui divise profondément les archéologues. Il soutient que ces excavations, régulières ou non, sont à la fois l'œuvre des hommes et l'œuvre du temps ; que, sans la main de l'homme, le temps n'eût pu creuser les bassins de nos granits, et que ce sont les influences atmosphériques qui ont donné à ces *creux* le poli et la forme arrondie que nous leur voyons de nos jours.

La chimie reconnaît deux espèces de granits, l'*albite* et l'*orthose* : le premier, dont le feldspath est inaltérable, parce qu'il est à base de soude, n'existe pas dans le Morbihan ; le second, qui se désagrège facilement, parce que son feldspath est à base de potasse, est au contraire très-répandu dans ce département.

La géologie reconnaît en Bretagne trois espèces de granits nés de trois éruptions diverses : le granit à grains fins qui est le plus ancien ; le granit à gros grains, de seconde formation ; le granit porphyroïde qui a vu le jour dans la dernière éruption plutonique, et qui est ainsi nommé parce qu'il renferme des cristaux de feldspath déterminables.

Or, disent les partisans des bassins creusés par le temps, ces bassins sont certainement dûs à la désagrégation, par l'air et par l'eau, de gros cristaux de feldspath dont la chute a entraîné celle des lamelles de mica et des parcelles de quartz qui composent tous les granits.

A cette explication plus ou moins ingénieuse, le docteur Fouquet oppose le fait positif de l'existence de nombreux bassins sur des granits à grains fins, dans lesquels on ne saurait trouver un seul cristal de feldspath déterminable. D'ailleurs, dit l'auteur, ce n'est pas sur les gros cristaux de feldspath que l'air et l'eau agissent, mais bien sur les infiniments petits, sur ceux qui forment presque une pâte, dans laquelle sont engagées les parcelles de quartz et les paillettes de mica. Quand un cristal volumineux se désagrège, il ne laisse point de creux après lui, parce que sa chute a été déterminée par la chute antérieure de tous les petits cristaux qui l'enchâssaient. Avant de tomber il faisait saillie ; à sa chute, la surface de laquelle il se détache reste unie ou ne tarde pas à le devenir.

Aux raisonnements, l'auteur ajoute des faits qu'il est très-facile à tout le monde de constater, et qui ont dans la question une immense importance :

1° La composition physique et chimique des granits placés entre le Scorff et le Blavet est exactement la même que celle des granits qui gisent entre l'Ars et la Claye, et pourtant on ne saurait trouver un seul bassin dans la vaste région qui s'étend de Pontscorff à Guémené, de Quistinic à Plouray, tandis qu'on en observe un très-grand nombre sur les granits de Lanvaux.

2° Les pierres à bassins ne se rencontrent que dans les régions où se trouvent aussi des monuments druidiques, et cela d'une manière si constante, que l'existence des premières affirme l'existence des seconds, et réciproquement.

3° On ne voit de pierres à bassins que sur des élévations: et c'est toujours à leur partie supérieure, jamais à leur base, que se montrent les excavations.

Il résulte de ces faits, qu'en admettant l'explication des bassins creusés par le temps, on est forcé d'admettre aussi que le temps n'agit que sur le sommet de certains granits placés sur des élévations, et là seulement où l'on trouve des dolmens ou des menhirs; ce qui est absurde.....

La seconde question est la conséquence de la première :

Si les bassins de nos granits ne sont point produits par les influences atmosphériques, qui donc les a creusés?

Ici l'auteur distingue deux conditions différentes dans lesquelles les granits creusés de coupes se présentent à notre observation. Tantôt ils adhèrent au sol, et tantôt, sous forme de blocs plus ou moins volumineux, ils reposent seulement sur le sol.

Les premiers (rochers naturels, toujours sur élévations naturelles aussi), présentent à l'observateur, qui les examine avec soin, deux choses notables, qui, toujours existantes, ne sauraient être attribuées à des actions aveugles. Ainsi on rencontre toujours à leur partie supérieure des traces évidentes de destruction, et toujours à leur base des caractères certains d'édification.

Toujours, remarquez bien le mot *toujours*, la partie supérieure des rochers à bassins a été brisée et fouillée, quelquefois jusqu'à la destruction presque totale. On ne peut nier ce fait, car il a près de lui ses témoins, car, dans tous les lieux incultes et isolés, les débris des rochers gisent autour d'eux.

De ce fait constant résulte une explication toute simple de la formation des bassins : c'est la main de l'homme qui les a creusés, c'est le temps qui les a façonnés. Les brisures opérées ont laissé sur les rochers des excavations, et le temps, en détachant grain à grain leurs inégalités, en arrondissant leurs bords, en étendant leurs surfaces, en les faisant communiquer souvent les unes avec les autres, leur a donné les formes que nous leur voyons de nos jours, et tend à les faire disparaître en détruisant peu à peu leurs contours. Dans tous les bassins de nos granits on trouve la poussière du feldspath, les parcelles du quartz et les paillettes du mica de ces contours dégradés; mais jamais de creux dans leur fond poli, où souvent pourtant des cristaux volumineux de feldspath, isolés ou groupés, sont enchâssés dans le granit.

Si du sommet d'un rocher à bassins on porte les yeux à sa base, et qu'on examine cette base avec soin, on trouve, toutes les fois que la destruction n'a pas été complète, une surface plane, large de plusieurs décimètres, circulant autour de lui, et formant, par sa jonction avec les parois verticales du rocher, une espèce de gorge, une évidure largement concave.

Quant aux blocs creusés d'excavations, ils doivent certainement ces excavations aux mêmes causes, puisqu'ils ne sont que des débris des rochers à bassins. Le plus souvent ils sont jetés en désordre autour des rochers dont ils ont fait partie; mais quelquefois les destructeurs les ont dispersés au loin, ou précipités dans les vallées voisines; mais, dans ces cas, leur place est encore marquée sur les rochers brisés des sommets.

La troisième question à élucider est un corollaire des deux premières :

Pourquoi et par qui les rochers à bassins ont-ils été mutilés ?

La mutilation générale des pierres à bassins, les caractères constants qu'ils présentent, sont pour l'auteur deux preuves bien évidentes d'un usage sacré dans un culte proscrit; et puisqu'on trouve ces pierres mutilées au milieu des monuments druidiques, on est bien forcé de penser que ces pierres étaient des instruments de cérémonies druidiques. Les Romains, persécuteurs des Druides, les chrétiens, ennemis de leur culte, sont certainement les auteurs des mutilations et des destructions dont les traces sont encore évidentes.

Si ces pierres n'avaient jamais été revêtues d'un caractère religieux, d'où serait venu le respect traditionnel conservé pour elles par quelques-uns de nos paysans? d'où naîtrait l'horreur qu'elles inspirent à d'autres ?... ne désigne-t-on pas les bassins de nos granits, tantôt sous les noms de *lits de Saints*, de *ménage de la Vierge*, et tantôt sous celui de *cuisine du diable*. Ne voit-on pas, tous les jours, nos cultivateurs superstitieux frotter leurs membres malades contre ces pierres, se coucher dans leurs vastes cuvettes pour guérir leurs maux, ou se signer d'effroi en passant devant elles? Pourquoi, si ce n'est dans un but religieux, a-t-on creusé une vaste niche à saint dans les flancs de la *Roche des coupes*, à la taille de Cadoudal? pourquoi, avec des peines infinies, a-t-on dressé la *Roche-Binet*, sur la lande de Cornebo, dans les conditions les plus étranges ?...

La quatrième question que s'est posée l'auteur est une suite logique de la précédente :

A quel usage religieux servaient chez les Druides les pierres à bassins ?

En tenant compte, dit le docteur Fouquet, de leur forme, de leur position et des lieux où elles se trouvent, on acquiert la conviction que ces pierres ont servi d'autels.

Nous connaissons par la tradition, par les livres, par les gravures et par les découvertes récentes, les autels de tous les temps et de tous les peuples ; tous ces autels sont ronds ou carrés.

Dans les temples clos, les autels affectent la forme carrée, parce que dans ces temples on ne circule point autour d'eux, et que le plus souvent ils sont appliqués contre des murs; mais ils sont ronds, au contraire, dans les enceintes consacrées, dans les lieux accessibles de tous les points. Or nous

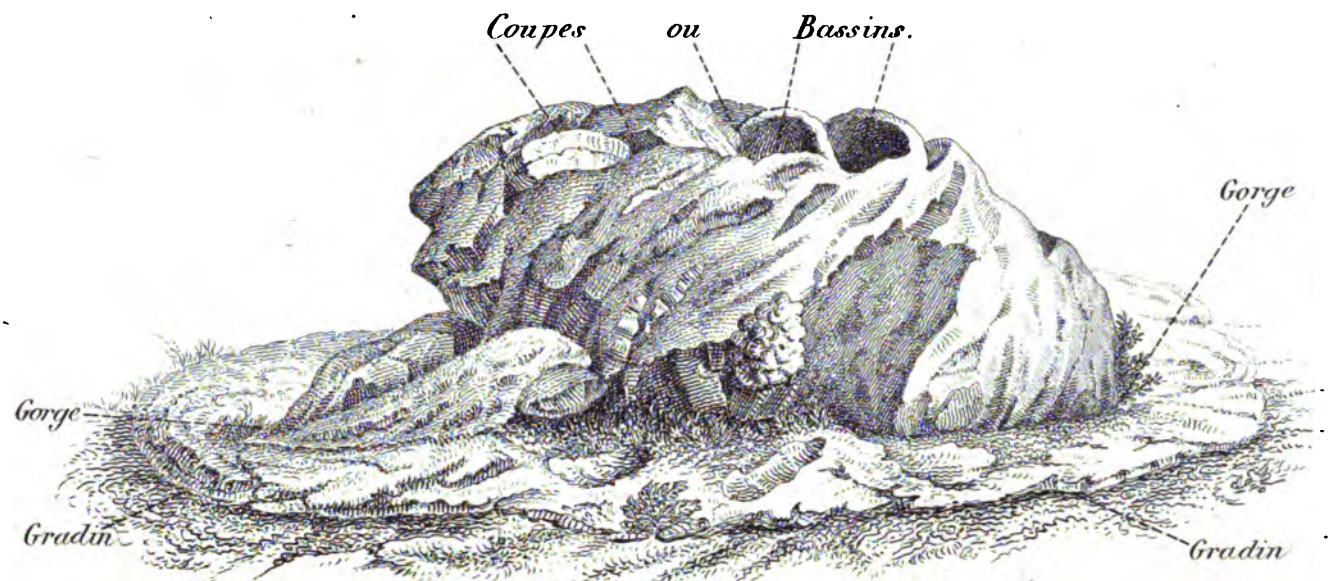

Lith. Oberthur Rennes.

savons que les Druides célébraient les cérémonies de leur culte en plein air, au milieu de sombres forêts; ils devaient donc avoir des autels de forme ronde, et c'est aussi la forme qu'affectent constamment nos rochers creusés de coupes.

Mais ce qui prouve bien plus sûrement encore que ces rochers sont d'anciens autels, c'est que tout autour d'eux règne à leur base un gradin bien accusé, qui élevait et isolait le sacrificateur en même temps qu'il le plaçait à portée de la victime. Ce gradin caractérise aussi sûrement l'autel que le système dentaire caractérise un carnassier ou un ruminant.

Tous les anciens peuples dont les sacrifices étaient sanglants ont opéré ces sacrifices avec des instruments de pierre, sur des autels de pierre. Au chapitre XXVII du Deutéronome, versets 5 et 6, on lit : « Vous dresserez là aussi (sur le mont Hébal) au Seigneur votre Dieu un autel de pierre où le fer n'aura point touché, de pierres brutes et non polies, et vous offrirez sur cet autel des holocaustes au Seigneur votre Dieu. » On lit encore au chapitre V de Josué, verset 2, « En ce temps-là, le Seigneur dit à Josué, faites-vous des couteaux de pierre et renouvelez parmi les enfants d'Israël l'usage de la circoncision. » Eh bien, comme les Juifs, les Druides, qui sacrifiaient en plein air des victimes sanglantes, avaient des autels, des marteaux, des haches et des couteaux de pierre. *Et quibus immitis placatur sanguine diro Teutates, horrensque feris altaribus Hesus* (Ovide).

Tous les anciens peuples aussi ont adoré Dieu sur les lieux hauts; tous ont élevé des autels sur les sommets, et nos pierres à bassins sont toutes aussi sur des élévations, au milieu d'un vaste horizon. Sur les lieux hauts, le sacrifice était plus éclairé et mieux vu ; tout acte religieux y acquérait une grandeur qu'il empruntait à la sublimité du théâtre où il s'accomplissait.

En s'élevant sur les lieux hauts, l'homme semble se détacher de la terre et s'élever vers le ciel où de raison et d'instinct il aspire ; et quand ces lieux hauts sont entourés de profondes et silencieuses forêts, quand les sacrifices sont sanglants, quand ces sacrifices sont accompagnés d'agissements mystérieux, d'évocations terribles, combien doit s'exalter le sentiment religieux des masses, et quel empire doit prendre sur ces masses terrifiées le sacrificateur qui les domine dans toutes les positions de la vie, car il les instruit, les guérit et les juge !....

Enfin, et ceci n'est pas la partie la moins neuve de l'œuvre que nous analysons, le docteur Fouquet nous montre le *templum* et le *sacellum*, le temple et la chapelle druidiques, tout en prenant soin de prévenir que les Druides n'ont jamais eu d'édifices religieux, de temples fermés ; mais seulement des enceintes et des retraites sacrées.

Si l'on examine avec soin le terrain sur lequel s'élèvent nos pierres à bassins, on ne tarde pas à s'apercevoir que ce terrain a subi certaines préparations, et même des travaux considérables ; car toute la surface est nivelée, dans un rayon quelquefois très-vaste, autour de ces pierres à

bassins, et les plus durs rochers sont arasés avec le sol. Quand plusieurs autels s'élèvent dans la même enceinte, ils sont toujours isolés les uns des autres, et le terrain nivelé entre eux ne présente jamais les surfaces tourmentées qui caractérisent les soulèvements granitiques. Ce terrain, interrogé avec intelligence, nous révèle les procédés employés par les Celtes pour dégager les rochers, en former des autels et niveler les parvis sacrés. Il ne faut pas croire que, partout où nous les voyons, les rochers à bassins et à gradins ont été jetés là tout naturellement, ont fait saillie par des cataclysmes. Quand les Druides voulaient former un temple, ils fouillaient un sommet, dégageaient les granits, en choisissaient un ou plusieurs sur divers points, taillaient les gradins, donnaient les formes avec les marteaux de pierre, et nivelaient, autour de lui ou d'eux, les terres et les rochers. Souvent, dans ces enceintes sacrées, qu'il ne faut chercher ni près des demeures des hommes qui les ont modifiées, ni dans les forêts où les végétaux les ont envahies, mais qu'on trouve sur les landes incultes, on voit des rochers de plus de cinq mètres de surface, aplanis régulièrement, et qui, de même nature et de même composition que les roches à bassins qui les dominent, ne portent jamais comme elles des excavations en coupes ou cuvettes.

Nos pères ont conservé longtemps la coutume de placer les tombeaux dans les temples, et l'on en voit encore beaucoup autour des chapelles et des églises de nos bourgs. Les Celtes, nos aïeux, avaient la même coutume. On trouve souvent des dolmens, mais bien plus souvent encore des menhirs, autour de l'enceinte sacrée, et jusque dans cette enceinte. Ainsi, près de Pleucadeuc, sur la butte du Brétin, s'élève un autel druidique mutilé jadis, mutilé encore de nos jours, autour duquel sont rangés de nombreux menhirs, les uns couchés, les autres debout, presque tous mutilés, mais disposés avec une parfaite symétrie, circulairement et longitudinalement. Ne sont-ce pas là des tombeaux dans une chapelle?

TUMULUS EN MOUSTOIR-AC.

(Par M. de la Fruglaye.)

Messieurs,

Malgré la défaveur qui s'attache aujourd'hui à l'étude des monuments gaulois ou celtiques, monuments muets qui ne se prêtent qu'à une froide classification, je veux vous rendre compte d'une découverte que j'ai faite tout près de mon habitation. J'avais remarqué une pointe granitique à peine saillante sur un sol dont la structure géologique exclut le granit, et cette anomalie appelant mes regards sur la forme du terrain environnant, j'avais

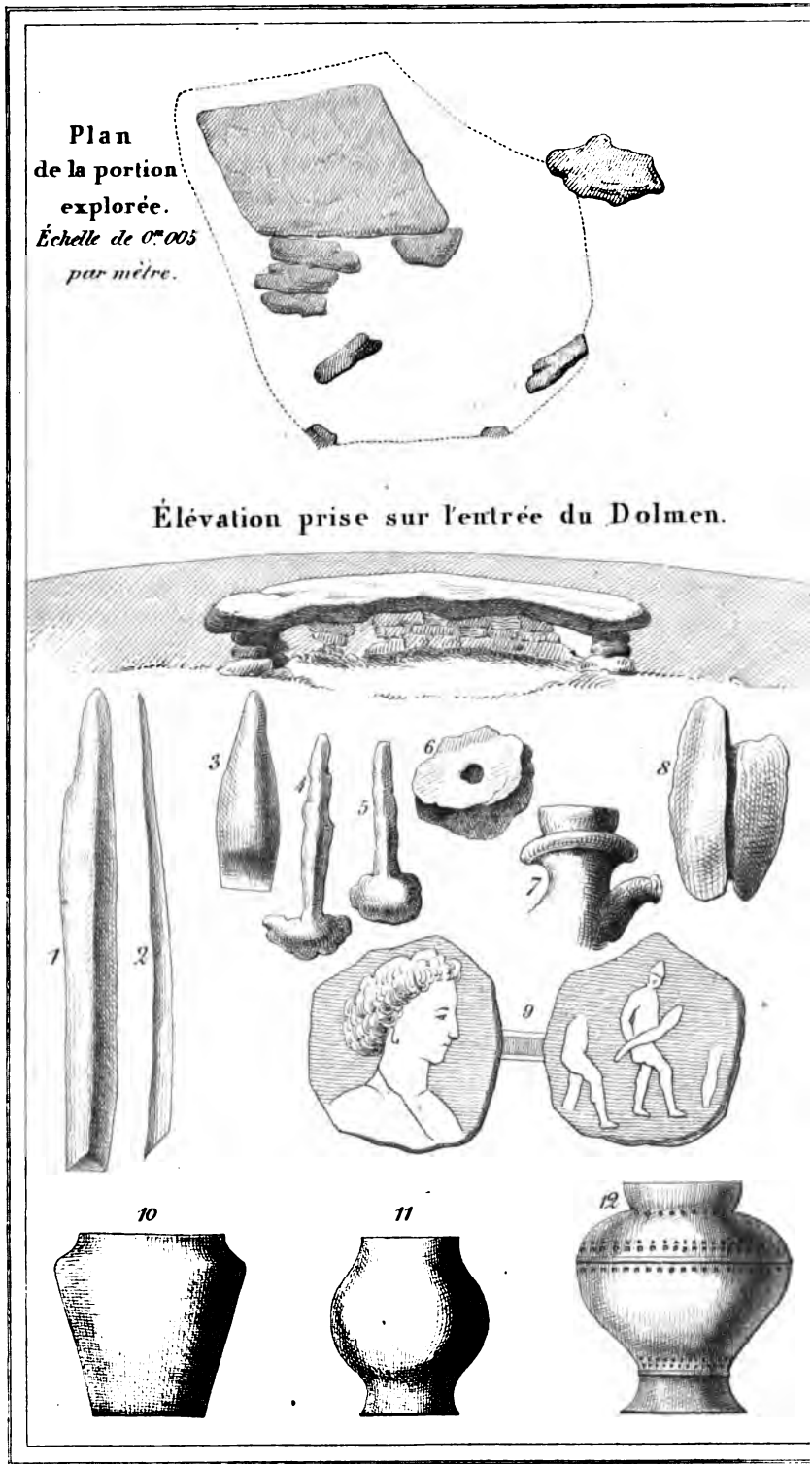

Lith Oberthur Fr.

Les fig. 10. 11. 12 sont au ⅛ de la grandeur.

senti que j'étais au sommet d'un tumulus que son étendue et son peu de hauteur relative m'avaient empêché de reconnaître. Je fis fouiller sur un point dont la stérilité me frappa, et, à 0m 10 de profondeur, le pic rencontra un magnifique dolmen, dont la table, d'une seule pièce, mesure 5m 50 de longueur sur 4m 00 de largeur et une épaisseur moyenne de 0m 70, ce qui constitue une masse d'environ 40,000 kilog. Cette table repose, au couchant, sur deux piliers en pierres plates superposées sans art, et au levant sur une maçonnerie grossière qui ferme presque entièrement ce côté. Les fouilles sont très-peu avancées; cependant elles ont mis à jour neuf gros blocs, dont trois, supportés à leurs extrémités par des enrochements, forment la table d'un second dolmen. L'une d'elles a 2m 10 de longueur sur 1m de largeur; la seconde offre à peu près les mêmes dimensions; la troisième est plus petite.

Les autres blocs sont isolés, mais tous ne sont pas encore dégagés complètement. Ceux qu'on a soulevés recouvraient une matière fort douce au toucher, ayant l'aspect grisâtre des cendres, quelques charbons et surtout des couches minces d'une substance brune qui pourrait être le produit de la décomposition des corps ou des cercueils.

Il n'est point douteux que le tumulus ne soit une nécropole : nous n'en avons fouillé qu'une petite partie indiquée au plan par la ligne ponctuée, et cependant plus de trente tombeaux ont été mis à jour. Quelques-uns, aux parois grossièrement maçonnées, étaient recouverts de pierres plates; le plus grand nombre étaient de simples excavations consolidées en voûte sur les corps qu'elles avaient reçus ou peut-être sur des cercueils, car les matériaux qui constituent le tumulus sont un mélange de terre et de petites pierres, et il semble qu'il ait fallu, pour que les vides se maintinssent sous le tassement, quelque chose de plus résistant que le corps humain.

Des sondages opérés sur toute l'étendue du tumulus y dénotent partout des vides ou tombeaux. Du reste, dans tous ceux qui ont été fouillés, pas une arme, pas un ossement, tout est en poudre depuis longtemps.

Les seuls objets recueillis jusqu'à ce moment ont été trouvés à proximité du principal dolmen, mais non réunis. Ce sont :

1° Un magnifique couteau en silex de 0m 25 de longueur, sur 0m 03 de largeur et environ 0m 01 dans la plus grande épaisseur du dos. L'un des bouts, taillé en biseau comme le ciseau d'un menuisier, est peu tranchant; l'autre bout, de forme semi-elliptique allongé, coupe parfaitement, de même que les deux tranchants latéraux produits par un biseau partant du dos de l'instrument et allant, de chaque côté, aboutir à la face antérieure. Ce couteau était intact; depuis il a été brisé. (Il est représenté vu par le dos et par le côté, fig. 1. 2.)

2° Sous le grand dolmen, dont la cavité était remplie de terre et de pierres assez grosses, on a trouvé un petit os dont la nature n'a pu être définie. Il était mou comme la cire, mais en peu d'instants il prit une grande dureté.

Au même endroit, un morceau de bois de 0m 04 de longueur, si décomposé qu'il tomba en parcelles ; toutefois son tissu, encore sensible, rappelle celui du pommier ou du houx.

3° Un fragment de celtæ en trémolite.

4° Un celtæ entier de même nature que le fragment, et de 0m 10 de longueur (fig. 3.)

5° Un poignard en fer ou peut-être la poignée d'un glaive. La longueur totale est de 0m 13, la largeur de la lame est de 0m 02, le pommeau en forme d'olive a 0m 05 d'épaisseur. Cet objet, très-oxidé, s'est rompu à la naissance de la lame (fig. 4). Il est remarquable que sous un autre dolmen on ait trouvé un objet presque identique à celui-ci (fig. 5).

6° Un grain de collier en terre cuite (fig. 6).

Enfin, mais en dehors des tombeaux, une urne cinéraire renfermée dans une enceinte maçonnée, recouverte d'une pierre plate qui, malheureusement, n'a pu soutenir le poids des terres. L'urne était brisée en mille morceaux ; on ne pouvait songer à la reconstituer. Elle contenait des cendres et des ossements calcinés. J'ai pu juger de sa forme par un seul fragment. Elle rappelle les vases gaulois et nullement les formes romaines. Comment cette urne cinéraire se trouve-t-elle là ? Comment expliquer l'incinération d'un corps sur le lieu même ou tant d'autres ne furent pas brûlés ! Le champ des conjectures peut s'étendre à l'infini ; par conséquent toute supposition est au moins oiseuse.

J'ai dit qu'on ne pouvait avoir de doute sur la nature du tumulus ; j'ajoute que c'est la sépulture de guerriers *tombés dans une même action*. Tout autour on rencontre les traces d'un combat : des pierres de fronde triplement encochées, peu volumineuses, mais d'un poids proportionnellement excessif, des celtæ (tous brisés), des pierres aux dénominations guerrières (mein soudard), des vestiges de retranchements où les débris romains abondent ; à quelques centaines de mètres, la présence de plusieurs urnes funéraires romaines. Tout cela me paraît prouver un combat, je dirai même un combat où les Gaulois furent vainqueurs, car il a fallu être maîtres du terrain pour y accumuler d'aussi pesantes masses transportées de loin, comme tous les autres matériaux du tumulus.

A propos de ces transports, je hasarderai une remarque qu'on pourrait probablement appliquer à tous les tumulus ayant servi de tombeaux. Les matériaux pierreux qui constituent le tumulus dont nous nous occupons ont été extraits à plus d'un kilomètre, et la carrière qui les a fournis est encore très-reconnaissable. Pourquoi aller chercher si loin ce que l'on pouvait remplacer par les terres du voisinage ? N'est-ce pas par respect pour les morts qu'on a agi de la sorte ? N'a-t-on pas voulu les garantir des animaux carnassiers, par une agglomération pierreuse dans laquelle ils n'eussent pu fouiller ?

Cette notice est trop longue ; permettez-moi cependant de faire remarquer

que Cayot Délandre, et d'autres archéologues après lui, n'ont eu sur la commune de Moustoir-ac que des renseignements ou incomplets ou totalement erronés. Suivant eux notre richesse monumentale serait à peu près nulle, et cependant, outre des traces de la domination romaine, nous pouvons présenter aux curieux la collection complète des monuments celtiques ou supposés tels. Je me contente d'indiquer :

1° Le tumulus dont on vient de parler.

2° A cent mètres de celui-ci, les supports verticaux d'un dolmen jadis recouvert d'un tumulus composé des mêmes matériaux que le premier.

3° Plusieurs dolmens dont l'un n'a pas moins de 20 mètres de longueur et forme plusieurs chambres recouvertes de sept larges tables. Sous un de ces dolmens, j'ai recueilli des fragments de poterie romaine et une médaille également romaine représentée dans sa grandeur (fig. 9).

4° Trois beaux menhirs dont deux ont 6m 65 de hauteur sur une largeur moyenne de 2m 50. Le troisième a 3m 60 de hauteur. En outre, une foule de petits menhirs.

5° Des restes d'alignements en blocs quartzeux, plusieurs pierres à cuvettes et deux remarquables pierres branlantes. Pour moi, je n'admets guères ces pierres branlantes, pas le moins du monde les pierres à cuvettes comme des monuments antiques ; je n'y vois que des jeux d'équilibre naturel ou l'action des éléments physiques ; mais beaucoup de personnes pensent autrement, et c'est pour cela que je les signale.

Si les monuments gaulois sont nombreux sur le sol de Moustoir-ac, les traces romaines s'y rencontrent en plusieurs endroits. J'ai reconnu, près du village de Calpirit, les vestiges d'un camp romain. Ce camp était à proximité de la voie romaine allant de Rennes à Carhaix. Ses lignes offrent la disposition suivante :

Trois parapets parallèles et d'une longueur de 120 mètres étaient fermés, au nord et au midi, par d'autres parapets dont on reconnaît les traces bien effacées. L'enceinte la plus voisine de la voie romaine est au levant ; la seconde forme, comme la première, un rectangle, mais le parapet du couchant n'a pas eu de fossé. Il est très-peu élevé, et dans toute autre position on le prendrait pour une voie romaine ferrée. Sur sa partie extérieure on remarque de petites agglomérations pierreuses d'environ un mètre de diamètre, souvent binées, avec petits intervalles. Ce pourrait être la place de quelques fortes pièces de charpente élevées pour faire un abri, soit à de la cavalerie, soit à des équipages militaires. La route pratiquée du camp à la voie romaine n'est pas le seul indice d'une occupation permanente. A une petite distance de cette route, j'ai découvert les fondements cimentés d'une maison et recueilli des briques à tuyaux. Un peu plus près, j'ai rencontré une autre substruction et trouvé des briques à rebord, des morceaux de verre, plusieurs fragments d'une belle coupe en terre très-fine, enduite d'un vernis noir et ornée de dessins en rouge. D'autres fragments de belle poterie

rouge vernie, l'anse d'une grande amphore, le goulot d'une plus petite (fig. 7). J'ai reconstruit entièrement une assiette en terre commune, recueilli plusieurs morceaux de fer et, parmi eux, un fer de dard barbelé. Au même endroit, trois cailloux en pierre quartzeuse, vrais cailloux roulés, de diverses grandeurs, accompagnaient une pierre de granit taillée en forme d'œuf, et portant tout autour, dans le sens du grand axe, une rainure profonde dans laquelle a dû s'engager une corde (fig. 8). Cette pierre est évidemment un poids, et les autres ont eu une destination analogue, car elles expriment sensiblement les poids en usage aux armées romaines pour la mesure du vin et de l'huile, lesquels, on le sait, n'étaient pas les mêmes qu'à la ville.

Le poids rainé pesait 24 onces ou 2 livres romaines.

Le 2e pèse 3 onces 1/2, ce qui correspond au demi-cotyle d'huile qui était de 3 onces 6 drachmes.

Le 3e poids pèse 2 onces et 1/5, à peu près le poids du cyathe de vin qui était fixé à 2 onces 3 drachmes et quelque chose.

Le 4e poids pèse 2/3 d'once et représente justement ce qu'on appelait la *double duelle*.

L'assiette trouvée pourrait bien aussi être une mesure, car, selon un auteur, le tryblium était fait à la mode d'un *plat* ou d'une *écuelle* et se prenait pour le demi-setier. De tous ces rapports je conclus que l'établissement découvert était celui de quelque cantinière romaine. Jusqu'ici, je n'ai malheureusement rencontré aucune monnaie qui puisse fixer des dates. J'ai su cependant qu'on en avait trouvé, mais on ne les avait pas conservées.

BORNE DE MÉRIADEC, EN PLUMERGAT.

(Par M. Rosenzweig.)

« Au bourg de Mériadec, dit M. le docteur Fouquet dans son Guide des » Touristes, on trouve une pierre de granit, cylindrique, engagée dans un » fossé, au bord de la route, et qu'on suppose être une ancienne colonne » milliaire de la voie romaine. »

Ayant obtenu, en mai 1856, que cette pierre fût renversée, je pus constater, par un examen attentif, qu'elle portait en effet des traces de lettres, mais tellement frustes et dégradées que la lecture en est tout-à-fait problématique.—M. L. Galles, qui m'accompagnait, et moi, nous ne pûmes que déchiffrer quelques lettres qui semblent entrer dans la composition des mots : CAES. FELICI. AVG. séparés les uns des autres; le dernier est tout-à-fait apparent. Le point essentiel, le nom propre fait absolument défaut. En somme, on peut affirmer : 1° que cette pierre porte une inscription ; 2° que cette inscription est romaine; 3° qu'on a sous les yeux une borne votive ou milliaire. Le voisinage de la voie romaine de Vannes à Port-Louis vient d'ailleurs appuyer cette conclusion.

L'inscription est visiblement entourée d'un encadrement qui suit le contour de la pierre à la partie supérieure, et prend jusqu'à mi-côte une direction perpendiculaire à la base, vers laquelle il semble s'élargir. Une rainure plus profonde encore vient s'y rattacher en formant une demi-circonférence à la partie supérieure postérieure de la pierre.

Quant à la forme de cette borne, c'est un cylindre ou plutôt un cône grossièrement taillé; la face qui porte l'inscription est très-aplatie; la hauteur totale est d'environ 1 m 60; le diamètre de la base de 0 m 50. Le sommet est arrondi et a été creusé postérieurement, sans doute pour supporter une croix.

DÉCOUVERTE DE SEPT VASES FUNÉRAIRES

AU RESTO, EN MOUSTOIR-AC (Novembre 1856.)

(Par M. de la Fraglaye.)

Messieurs,

Dans une précédente notice j'ai parlé de vases funéraires romains que j'ai trouvés en Moustoir-ac, à cent pas de mon habitation. Ces vases, au nombre de sept, reposaient à peu de profondeur sur un lit d'argile. Tout auprès on remarquait, sur une longueur de plus d'un mètre, une grande quantité d'ossements brûlés, parmi lesquels j'ai recueilli trois clous de grosseur moyenne et reconnu des traces de bois décomposé. Il ne me semble pas douteux qu'on ait suppléé par une caisse en bois à l'insuffisance des urnes. Auprès de ces débris apparaissaient des oxides de fer et de cuivre et un disque en terre cuite, épais d'un centimètre, large de cinq à six, percé à son centre d'un trou de 0 m 004; les 7 urnes affectaient trois formes (fig. 10, 11, 12, qui les représentent au 1/8 de leur grandeur). Toutes étaient remplies de cendres et d'ossements calcinés. J'ai cherché inutilement dans quelques-unes la pièce de monnaie qui, dans d'autres localités, fait rarement défaut. Je n'ai pas voulu généraliser les recherches, parce qu'elles ôtaient aux urnes une bonne part de leur intérêt.

NOTE SUR LES PIERRES TOMBALES

DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE St-GILDAS DE RHUYS.

(Par M. L. Galles.)

Il existe dans le chœur de l'église de St-Gildas cinq pierres tombales. Elles sont de dimension assez petite et placées du côté de l'Épître, c'est-à-dire vers le sud.

Les cinq personnages qui ont été enterrés sous ces pierres, sont :

1° Nicolas de Bretagne, mort en 1251 ;
2° Thibaut de Bretagne, mort en 1246 ;
3° Aliénor de Bretagne, morte en 1248,
4° Thibaut de Bretagne, mort en 1251.
Tous quatre enfants de Jean le Roux.
5° Jeanne de Bretagne, morte vers 1380.
Fille de Jean IV et de Jeanne de Navarre.

Pour le prouver, nous citerons un extrait de la chronique de Rhuys donnée par D. Morice, et nous ferons concorder les dates qu'il donne avec celles inscrites sur les pierres.

(EXTRAIT DU *Chronicon Ruyense.*)

MCCXLV. — Decimo Kal. augusti natus est Theobaldus filius comitis Johannis et Blanchiæ uxoris suæ.

MCCXLVI. — Obiit idem Theobaldus octavo Kal. nov. et fuit sepultus in monasterio Ruyensi.

MCCXLVII. — Natus est alter Theobaldus filius eorumdem V Idus novembris.

MCCXLVIII.— Nata est Alienor filia eorumdem Johannis et Blanchiæ. Ipsa Alienor sepulta est cum Theobaldo fratre suo ante altare B. Gildasii.

MCCXLIX. — Natus est Nicholaus filius Johannis ducis Britanniæ in vigilia S. Nicholai de maio in quindenis Pentecostes....

MCCLI. — XIX Kal. septembris in Vigilia Assumptionis B. M. V., obiit Nicholaus filius Johannis Comitis Britanniæ.

DESCRIPTION DES TOMBEAUX.

La première tombe est celle de Nicolas de Bretagne : la légende n'est lisible que sur trois côtés, le quatrième étant caché par un banc en bois qui se trouve dans cette partie du chœur.

Légende : † : HIC. JACET : NICHOLAVS. DE..... FILIVS : I : D..... BRITANNIE..... XII :

Ce dernier mot XII s'accorde peu avec la chronique latine qui met la mort de ce prince en 1251 ; cependant la légende de cette pierre est bien lisible et ne permet aucun doute.

La 2e tombe ne paraît pas au premier abord faire partie de l'énumération précédente : Voici les seuls mots que l'on puisse lire :

†. ICI..... I. DVC DE BRETAGNE..... MCXLVI QV EST LAN

Cette date de 1146 me paraît douteuse : la pierre est si usée que je pense qu'un C a été effacé et qu'on doit lire MCCXLVI, date qui se rapporterait

Fig. 1.

Pierre Sépulcrale dans le chœur de l'Eglise de Saint-Gildas.

Fig. 2.

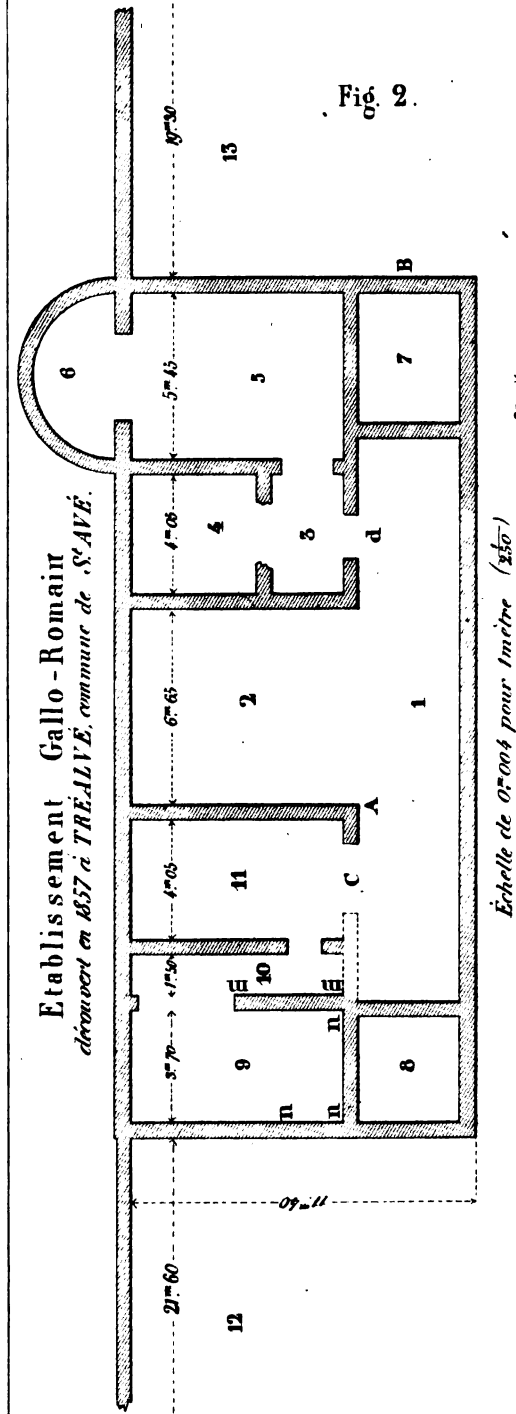

exactement à la mort de Théobaldus. Du reste, le style de la figure, autant que la vétusté permet d'en juger, ressemble parfaitement à celui de la tombe précédente.

La troisième tombe représente une femme à longue robe; la légende est presque illisible :

FILLE I. DVC DE BRETAGNE ET BLANCHE SA FAME.

La date est devenue une énigme; on ne voit même à sa place aucun trait dans la pierre. Cette tombe est vraisemblablement celle d'Aliénor.

La quatrième légende est plus lisible.

† CI GIT. TEBAVT. FIZ. I. DVC.. DE. BRETAGNE.... BLANCHE. SA. FAME?..... MCCLI?

Cette date conviendrait à la mort du second Thibaut qui naquit en 1247 et fut plus tard enseveli avec sa sœur Aliénor à Saint-Gildas.

La cinquième tombe est dans un état affreux, c'est une surface unie comme du marbre. Cependant j'ai eu le bonheur d'y pouvoir déchiffrer une date : CCC IIII ving. Les deux derniers signes sont inconnus pour moi; peut-être formaient-ils un V et trois I. Jeanne de Bretagne, fille de Jean IV et de Jeanne de Navarre, naquit en 1387 et mourut probablement jeune, car D. Morice, dans l'énumération qu'il fait à la mort de Jean IV (1399) de tous ses enfants, ne la cite pas, ce qui prouve qu'elle n'existait plus ; elle mourut en effet en 1388, suivant le Chronicon Britannicum dont voici l'extrait qui la regarde :

MCCCLXXXVII. — Die lunæ ante festum Assumptionis B. M. XII mensis augusti, hora pulsationis primæ, Johanna ducissa Britannie peperit Nannetis Johannam filiam suam que fuit baptizata in castro de Turre nova.

MCCCLXXXVIII. — VII idus septembris *aliter* die VII septembris obiit Johanna filia Johannis ducis Britannie et fuit inhumata in Ecclesia Sancti Gildasii Ruyensis coram magno altari.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR TAUPONT.

(ARRONDISSEMENT ET CANTON DE PLOERMEL.)

(Par M. l'abbé Mouillard.)

L'église de Taupont est remarquable par son portail occidental. — Elle est remarquable par les priviléges qui lui ont été accordés.

L'église de la paroisse de Taupont ne frappe point par l'ensemble du plan ni par le grandiose des formes. Située sur un terrain sensiblement incliné de l'ouest à l'est, elle semble s'être enfoncée dans le sol qui la supporte. Pour y descendre par la porte du couchant, on est obligé de parcourir un escalier de dix à douze marches.

Je ne mentionnerai que pour mémoire une pièce située au-dessus du vestiaire, laquelle servit autrefois de chœur aux religieux qu'y envoyait, pour desservir la paroisse, la communauté de St-Jean-des-Prés, près Josselin. — Je ne ferai que mentionner encore les voûtes placées au nord et au sud, reliant à la nef les bras du transsept. Elles sont formées de l'arc ogival reposant sur une colonne cylindrique avec chapiteaux quadrangulaires chargés de figures d'hommes grimaçantes.

Portail de l'église de Taupont.

Toute mon attention doit se reporter sur le portail occidental qui est en entier gothique et d'une belle exécution. Le pignon en granit présente les arêtes du fronton garnies de feuilles recourbées qui forment des rampants aboutissant, d'une part, à l'angle du sommet, et de l'autre, reposant sur des animaux. Sur ce pignon se voit hardiment tracé un immense arc ogival le long duquel serpentent, en formant cordon, deux branches entrelacées : l'une de chêne avec ses glands, l'autre de vigne dont les feuilles, quoique profondément fouillées, ne peuvent couvrir les grappes gonflées que viennent becqueter les oiseaux du ciel. Cet arc encadre les deux portes symboliques en arcs surbaissés, séparées par un trumeau chargé de sculptures. Le tympan qui surmonte les deux portes est occupé par un massif de feuillage et de fleurs dont le sommet s'élève verticalement en forme d'un panache à quatre lobes.

Ce tympan a subi une modification au siècle dernier. On y a enchâssé, au dépens de bien des ciselures, un carré de marbre blanc, sur lequel est sculpté en relief un cartouche renfermant un écusson qui porte : *d'azur, aux deux croix papale et latine d'argent, posées en sautoir et liées du second. L'écu est timbré de la tiare pontificale derrière laquelle les clefs de St-Pierre sont passées en sautoir ; sont aussi placées de même derrière l'écu une branche d'olivier fruitée et une autre branche.... Une guirlande de roses, disposée en triples festons, entoure le cartouche des flancs à la pointe.*

Ce marbre ainsi sculpté fut apporté de Rome, en 1773, par le marquis de Lambilly qui obtint du S. P. Clément XIV, pour l'église paroissiale de Taupont, des faveurs qui ne s'accordent ordinairement qu'aux basiliques mineures. La bulle en parchemin qui octroie ces grâces est soigneusement conservée dans l'église : elle a été confirmée par Grégoire XVI en 1842. Le recteur de Taupont est élevé à la dignité de chanoine de St-Jean-de-Latran.

Dans le cimetière s'élève une croix en pierre haute de 4 à 5 mètres sans la base. Elle porte d'un côté J.-C. crucifié, de l'autre sa sainte Mère tenant son divin Enfant. Aux côtés et au-dessous du Christ, sur deux piédestaux qui sortent du pied de la croix, comme les branches du tronc de l'arbre, sont placés deux personnages debout : St-Jean et Ste Magdelaine.

Croix de la Maladrerie.

Je mentionnerai une autre croix aussi en pierre, située sur la route de Ploërmel à Josselin, à un kilomètre environ de l'église, du côté du couchant. Cette croix, dont les tronçons souvent disloqués témoignent des fréquentes injures que l'étranger lui a jetées en passant, rappelle, par le nom qu'elle porte : *la croix de la Maladrerie*, ces pieux asiles que la religion ouvrit à la souffrance. Un de ces établissements se trouvait sans doute dans les environs ; le nom seul en a survécu, même aux ruines qui ne se voient nulle part.

A Taupont, conformément à une doctrine qui a été en faveur dans toutes nos contrées, la principale source de l'endroit a été fermée par un travail en pierre, et placée sous le vocable et la garde du saint Patron.

Manoir de Bréhault.

Dans la partie sud-ouest de la même paroisse, sur les bords de la petite rivière de Ninian, affluent de l'Oust, se voit encore entier un antique manoir d'assez humble apparence, où l'architecte a moins sacrifié aux grâces qu'il n'a cherché à pourvoir à la sûreté du lieu. L'enceinte, entourée de murs encore debout, ne forme qu'un bayle, *ballium*, de médiocre étendue, dans lequel on entre par une double porte, l'une plus grande, l'autre moindre, toutes les deux à plein cintre. A côté d'elles se voit un écusson illisible aux trois quarts. La partie conservée présente une patte de loup. Il est vraisemblable que les Bréhault écartelaient alors leurs armes de celles de la famille des Piédelou qui portent : *d'or, à trois pieds de loup de sable.* La maison de maître, tournée sud et nord, située dans la partie sud de l'enceinte, n'a que des jours rares et étroits sur le midi; elle ne s'ouvre que sur la cour intérieure. La porte principale est en arc surbaissé. Le rez-de-chaussée se compose de deux grandes pièces éclairées par des croisées carrées, à large baie, armées de grilles en fer faisant une forte saillie en dehors. L'escalier en spirale est renfermé dans une tourelle qui ressort en relief sur le mur. Le premier et unique étage reçoit le jour par des fenêtres carrées de médiocre grandeur. L'extérieur des fenêtres est surmonté d'un fronton formant un triangle très-aigu dont les côtés sont ornés de feuilles en crochets. La fenêtre occupant le centre de l'édifice possède au milieu du fronton un écusson qui porte : *d'azur, à trois épées d'argent, posées en pal, la pointe en bas.*

Le seigneur dudit lieu avait le privilége d'être inhumé dans le sanctuaire de l'église de Taupont. Cette famille, éteinte aujourd'hui, a laissé après elle un nom que Dom Lobineau a recueilli dans son histoire de Bretagne et enregistré sous les années 1431, 1437 et 1457.

ÉGLISE PAROISSIALE DE LA TRINITÉ-LANGONNET.

(Par M. l'abbé Kerdaffret.)

L'église de la Trinité mérite l'attention des archéologues, particulièrement par la pureté de son style. A part un porche, ajouté à la façade méridionale en 1742, aucune construction moderne ne dépare ce gracieux monument du xve siècle. Entièrement construite en pierres de granit de grand et moyen appareil, cette église forme une croix latine de 30 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur. Le chœur, de forme polygonale, est éclairé par quatre fenêtres à meneaux flamboyants, surmontées de pignons aigus, dont les rampants, ornés de feuilles de chou et de crosses, reposent sur des animaux sculptés. Ces pignons sont reliés entr'eux par des contreforts adhérents, sans pinacle, percés de niches à dés et culs-de-lampe finement sculptés. D'élégantes gargouilles en pierre représentant divers animaux se détachent hardiment de ces contreforts. Six fenêtres semblables éclairent la nef. A côté du transsept méridional s'ouvre un grand portail à deux baies en anse de panier, séparées par un trumeau en colonne striée, et encadrées d'une porte ogivale à plusieurs retraits chargés de rinceaux de feuilles de vigne, de feuilles de chêne et de feuilles de chou. Les deux baies sont décorées du même genre d'ornementation. Dans le pignon occidental s'ouvre un second portail assez semblable au premier. A l'intérieur on a laissé aux murs de la nef et des deux transsepts leur sévère nudité. Mais le chœur a été badigeonné à différentes reprises, et l'épaisseur du badigeon empêche d'apprécier les fines sculptures des portes, des piscines, des enfeux et des niches qui décorent cette partie de l'édifice.

A l'entrée du transsept nord, du côté du chœur, une magnifique pierre de granit porte l'inscription suivante gravée en relief et en caractères gothiques : « à touts et chacun vrois catholicque sont octroyé a chacun jour » et feste de monseigneur saint jehan l'évangeliste à chacun mardi de » pasque les jours de la trinité les jours de la toutzsaints le jour de la dédi- » cacion de ceste chapelle céans cinq cents jours de vroy pardon par une » bulle daptée le 25e jour de septembre l'an mil vc par le pape alexandre et » aussi le jour de la toussaintz : Plus sont concédée et octroyé par le dit » pape et par une aultre bulle a chacun des dits jours et fest de la toussaintz » le jour de saint jehan l'évangéliste le jour de la trinité à la nativité de » saint jehan baptiste à l'exaltation de la sainte croes à la dédicacion de ceste » chapelle de la trinité de beyver en la paroesse de Langonnet aux bienfai- » teurs de céans mvc jours de vroy pardon et indulgence donnantz leur dé-

» vocion pour la soutenance de ceste chapelle. » Sur une des sablières du » transsept méridional, on lit l'inscription suivante, gravée en capitales romaines : 1568 : P. POVLICHET. FIT. et plus loin : B. VLIAC FABRIQUE.

Mais ce qui attire particulièrement l'attention, dans l'église de la Trinité, ce sont ses beaux vitraux du XVIe siècle. Des quinze fenêtres qui éclairent l'édifice, quatre possèdent encore intégralement leurs vitraux ; huit en conservent la plus grande partie ; les trois fenêtres qui éclairent la nef du côté du midi n'ont plus que quelques restes insignifiants. Les tableaux du chœur représentent la généalogie du Sauveur et les différentes scènes de la passion. Le transsept nord renferme une verrière fort curieuse, malgré son état actuel de dégradation : elle représente la scène du jugement dernier. Mais la plus remarquable est celle qui remplit la grande fenêtre du transsept méridional. A part quelques vitres qui paraissent avoir été déplacées, les douze panneaux de cette fenêtre sont parfaitement conservés. Le tableau presente la légende complète de S. Jean-Baptiste depuis sa naissance jusqu'à cette dernière scène où la fille d'Hérodiade reçoit à genoux la tête du Précurseur....

Ces beaux vitraux sont dans un tel état de malpropreté et de dégradation, que, si l'on ne s'occupe proptement de les restaurer, il n'en restera bientôt bientôt plus que le souvenir.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE VILLAGE DE COET-LEU-DE-BAS, EN SAINT-CONGARD.

(Analyse du mémoire de M. le Dr Fouquet (Décembre 1858), par M. L. Augustin.)

« Dans mon compte-rendu de l'ouvrage de notre collègue, M. Lallemand, sur les origines de la ville de Vannes, j'ai hasardé cette opinion, dit notre honorable collègue, que le château de Coët-louh, où Nominoé avait, en 848, réuni un synode pour accuser et condamner les évêques bretons simoniaques, avait dû exister au village actuel de Coët-leu, en Saint-Congard.

» Je viens aujourd'hui chercher à justifier une supposition qui n'avait pour elle qu'un seul appui, un nom de village. Je n'apporte point malheureusement des témoignages historiques, des preuves monumentales ; mais j'invoque et fais parler les ruines là où la légende se tait, là où dix siècles ont effacé jusqu'aux souvenirs.

» Coët-Leu-de-bas est un vieux village, le seul portant un nom breton dans la commune gallaise de Saint-Congard. On n'y voit plus de bois; mais le nom de *Vallée sous le bois*, mais le nombre de vieux arbres qu'on y remarque encore et dont plusieurs ont des dimensions colossales, mais le voisinage des

tailles de la Ville-au-Vent et de la Touche, des bois de Misny et de Cancoët, des forêts de Coëtzo, de Brambien et de Molac, tout prouve que Coët-Leu mérite ou plutôt a mérité jadis la première partie de son nom. Quant à la seconde, les flaques, les noës, les marécages formées par quatre ruisseaux nommés *ruisseau des Noës*, *ruisseau de la Noë de Launay*, *ruisseau de la Fontaine des gras*, *et ruisseau de la Vallée sous le bois*, le justifient complètement.

» Coët-Leu (*bois des Noës*) est situé dans une position excessivement pittoresque, au-dessus de la belle rivière d'Oust, à côté de la communauté des Camaldules de Roga, en face du vieux manoir du Châtelier et de la haute montagne de Beaumont, sur laquelle a été creusée une fortification en terre de petite dimension, qu'on nomme dans le pays le *jardin des Fées*, et dont l'âge et la destination sont inconnus. »

Notre collègue décrit ensuite le village de Coët-Leu-de-bas, afin de nous en faire connaître l'importance et l'antiquité; puis il ajoute : « On remarque une vieille maison portant le N° cadastral 622, ayant une ruine au nord, et menaçant elle-même ruine au sud. C'est pour moi une maison de l'époque romane. Son rez-de-chaussée n'a point de fenêtre et n'est éclairé que lorsqu'on ouvre le battant supérieur de la porte brisée.

» L'escalier qui conduit à l'étage supérieur est un énorme massif de pierrres à degrés, droits dans la partie inférieure, tournants dans la partie supérieure. A la chambre on remarque une armoire d'attache dont les battants de chêne sont vermoulus, et les ferrures presque entièrement consumées par la rouille. A cet étage, une porte s'ouvre sur une maison accolée à l'ouest. Les cheminées du rez-de-chaussée et de l'étage supérieur s'avancent beaucoup dans les appartements; leurs chambranles sont formés, dans l'une et dans l'autre, par un énorme *palis* ou pierre plate de schiste, ayant au moins 1 m de largeur et 1 m 75 c de longueur.

» A droite, en face de cette maison, on voit cinq ifs rangés régulièrement devant des ruines assez importantes, ruines qui sont entourées (à contact) de vieilles souches de grands buis, si vieux que les jets en sont sans vigueur.

» Je viens, Messieurs, de vous montrer à Coët-Leu, en marchant d'âge en âge, des maisons de la renaissance et des temps où l'ogive et le roman florissaient. Mais pour arriver à Nominoé, à dix siècles, j'ai beaucoup à faire encore, car il faut que je vous montre au moins des ruines importantes.

Veuillez me suivre sur le chemin de Coët-Leu-de-bas à Coët-Leu-de-haut, jusqu'au N° 431 (2e feuille de la section B de Saint-Congard), et là je vais mettre sous vos yeux deux murs parallèles à 20 mètres l'un de l'autre, ayant encore de 4 à 6 mètres de longueur et 3 mètres dépaisseur ; s'il existe là d'autres murs, et cela doit être à coup sûr, ils sont cachés aux yeux sous les gazons de la prairie. Là, pour moi, il y a eu un vieux castel dont la tradition n'a pas même conservé le souvenir, mais dont les restes parlent encore, car on trouve rarement, même aux anciens temps, des murs de

3 mètres d'épaisseur ; et ce n'est le tout encore, en fait de traces d'un vieux castel en ce lieu de Coët-Leu, car en plusieurs points, mais notamment au N° 558 de la 3e feuille, section B, on trouve des traces et même des restes d'un mur qui a dû être un mur de parc si l'on en juge par l'étendue de terrain que ces débris de murs marquent avoir enceint.

» Je mets sous vos yeux un schiste de ces murs entièrement recouvert d'un lichen qui ne se voit que dans les plus anciennes ruines. Je dépose aussi sur votre bureau, pour vos archives, trois plans du cadastre de la commune de Saint-Congard, la vue exacte de la maison N° 622, prise à la chambre obscure, et les détails à la plume des maisons dont je viens de vous entretenir. »

A ce mémoire sont jointes toutes les indications cadastrales jugées nécessaires et qui paraissent effectivement justifier l'opinion de M. Fouquet.

Déjà, lors de la réunion à Nantes du congrès des sociétés savantes, en 1856, nous avions émis l'opinion que ce château de Nominoé pouvait être au Bois du Lou (Coët-Louc'h, Bois des Étangs), en Augan, non loin de Comblessac, terre natale de saint Convoyon. Aussi, après la lecture du mémoire de notre collègue, avons-nous cru devoir donner connaissance à la société des renseignements que nous avions transmis à Nantes, et nous avons terminé notre lecture en disant que le nom de Coët-Leu donné à un village de Saint-Congard nous avait aussi frappé et que nous avions l'intention de visiter cette localité. La description détaillée et rigoureusement exacte que nous en donne M. Fouquet mérite de fixer sérieusement l'attention des archéologues ; mais nous devons les prévenir qu'il existe en Bretagne quatre autres localités portant ce même nom et qui réunissent, comme à Saint-Congard et à Augan, les mêmes conditions de voisinage, d'importance et d'antiquités ; ce sont : en Saint-Léry, dans le voisinage de la forêt de Paimpont, le Bois du Lou (Coët-Louc'h) ; en Inzinzac, canton d'Hennebont, Coët-Loc'h, dans la section dite des Bois ; en Scaër, à la limite du Morbihan, le château de Coët-Loc'h, dans la forêt de ce nom, et enfin en Bourbriac, arrondissement de Guingamp, un village de Coët-Lou, dans les bois de ce nom, où Hoël II avait, dit-on, un château.

APPENDICE.

Le cadre de notre bulletin est tellement étroit que nous sommes, bien à regret, contraints de mentionner seulement, sans même les analyser, un grand nombre de travaux qui, soit par leur étendue (comme les notes historiques de M. l'abbé Piéderrière), soit par leur nature (comme les légendes de MM. Fouquet, Dulaurens de la Barre, Le Joubioux et de Bréhier), soit enfin par le développement qu'ils attendent encore (comme les statistiques archéologiques de MM. Augustin et Rosenzweig), n'étaient pas susceptibles d'être compris dans les publications précédentes :

PHILOLOGIE.— HISTOIRE.— BIOGRAPHIE.— TRADITIONS.

De l'existence de quelques vestiges de la langue bretonne en Afrique.— M. Bizeul.

Copie d'un manuscrit en vers du Sr de Caillon (1607), suivie de quelques observations sur ce manuscrit.— M. de Bréhier.

Compte-rendu de trois brochures de M. Dulaurens de la Barre.— M. Mouillard.

Le quadrille de l'Europe.— M. Rosenzweig.

Le combat des Venètes dans le Morbihan.— M. Le Joubioux.

Notes sur l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys.— M. Piéderrière.

Saint Gutwal et le prieuré de Locoal-Mendon.— M. de Keranflech.

Etudes historiques sur les médailles du Lodo.— M. Lallemand. (Publié dans l'Annuaire du Morbihan, 1857.)

Souvenirs historiques des Parlements au XVIIIe siècle.— M. Rosenzweig.

Origines historiques de la ville de Vannes.— M. Lallemand. (Publié dans l'Annuaire du Morbihan, 1858-1859.)

Copie d'une déclaration du comte de Rieux, en 1681.— M. Rosenzweig.

Billet d'enterrement de la Constitution (XVIIIe siècle).— M. Rosenzweig.

Colléges de Vannes.— M. Lallemand. (Publié dans l'Annuaire du Morbihan, 1859.)

Notes sur l'abbaye de Prières.— M. Piéderrière.

Notice sur René de Tournemine, mort en 1609, et sur sa famille; manuscrit du Sr de Caillon.— M. Jaquemet.

Rapport sur l'ouvrage de M. Mouillard, intitulé : *Vie de saint Vincent Ferrier, etc.*— M. Guyot-Jomard.

Compte-rendu d'un ouvrage espagnol de Dom Vincent Boix, intitulé : *Fiestas que en el siglo IV de la canonizacion de San Vicente Ferrer se celebraron en Valencia.*— M. Mouillard.

Biographies de M. l'abbé Guillôme et de M. l'abbé Le Blanc. — M. Le Joubioux. (La première a été publiée dans le journal général de l'instruction publique, juin 1858.)

Légendes : L'auberge de Saint-Louis—La cathédrale—Kerleau—Cancoët —Tourlourette—La Sirène de l'étang du Duc—Une signiflance—Des lieux hantés—La Buette et Guilbaud. — M. Fouquet. (Plusieurs de ces légendes ont été publiées sous le titre de : *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan*, 1857.)

Rapport sur les légendes, contes, etc., de M. Fouquet.—M. Guyot-Jomard.

Récits populaires de la Bretagne : Les lavandières de nuit—Les pilleurs de mer—Saint Nicodème—Les rives de la Laita. — M. Dulaurens de la Barre. (Publié en partie sous le titre : *les veillées de Larmor*, 1857.)

Rapport sur les veillées de Larmor de M. Dulaurens de la Barre. — M. Fouquet.

Récits de ma tante Yvonne.— M. Le Joubioux.

La mare au sang, chronique du ve ou vi^e siècle.— M. de Bréhier.

Archéologie proprement dite.

Méthode pour reconnaitre les lieux où se trouvaient les établissements celtiques et romains dans la partie de la Vénétie occupée par le Morbihan, suivie de quelques applications.— M. Augustin.

Statistique archéologique du Morbihan; notes détachées.—M. Rosenzweig.

Borne de Saint-Christophe, en Elven.— M. Rosenzweig.

Note sur l'ancienne fortification de Coëtbihan, en Questembert. — M. de Keranflech.

Les murailles de Vannes. — MM. Le Lièvre et L. Galles. (Le mémoire de ce dernier a été publié dans l'Annuaire du Morbihan, 1856.)

L'ancien château de Penmeur, en Muzillac; notes et dessins. — MM. Piéderrière, Bézard, Burgault, Marquer.

Le château d'Elven.— M. L. Galles.

Rapport sur une inscription recueillie par M. L. Galles à Kerplous, en Baden.— M. Rosenzweig.

Note sur une plaque brodée et armoriée de Sulniac.— M. Mouillard.

Notes sur un teston de François Ier, roi de France; sur une série d'assignats de la révolution française; sur le sceau de la sénéchaussée d'Auray. — M. Lallemand.

Note sur une monnaie trouvée à Mauron et portant le nom de Silanus, ainsi que sur différents autres objets.— M. Piéderrière.

Note sur quatorze empreintes de sceaux envoyées au musée.— M. de Bréhier.

Écusson de la famille Le Sénéchal de Carcado-Molac; notes et dessins. — M. de Bréhier.

DONS FAITS AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1858.

Lampe romaine trouvée à Orléansville.— M. Sérizist.

Médaillon en stuc, portrait de Henri IV, roi de France.— M. Piéderrière.

Ecuelle et cuiller en étain, du XVIIe siècle, trouvées à Muzillac.— M. Piéderrière.

Monnaie romaine, en argent, recueillie à Mauron.— M. Piéderrière.

Médailles provenant de la collection de M. Jary.— M. Taslé.

Empreinte sur soufre du sceau des Trinitaires de Rieux.— M. Aubry.

Urne lacrymatoire trouvée dans un tumulus en Crimée.— M. Gaudin.

Pierre portant inscription et provenant de la commune de Crach.— M. Cauzique et Mme Le Gouvello.

Panneaux sculptés à jour, de la Renaissance.—M. Le Mauguen, de Gourin.

Empreinte d'une médaille frappée, en 1733, par la compagnie des Indes; d'une autre frappée, en 1765, par la ville de Lorient; d'un sceau portant les armes des Du Chastel.— M. Aubry.

Monnaies du XVIIe siècle, et une de Pierre II, duc de Bretagne (XVe siècle), trouvées dans les fondations de la nouvelle sacristie de Locoal. — M. Rosenzweig.

Empreintes de divers sceaux.— M. de Bréhier.

Fragment de cuiller, en cuivre doré (XVe siècle); plusieurs monnaies du XVIIe siècle; un petit bronze de Gallien; une pièce de mariage, en argent (XVIIe siècle). Tous ces objets recueillis dans l'étang des Lices, à Vannes.— M. de Fréminville.

Statuette mutilée, en tuffeau (XVIe siècle), provenant de l'emplacement de l'ancien couvent de la Visitation, à Vannes.

Carreau en terre cuite sculpté, provenant du château de la Villeglé, en Lantillac.— M. de Bréhier.

Double tournois de Louis XIII (1632).— M. Blancpain.

Monnaies de Claude le Gothique et de Faustine, trouvées en Noyal-Muzillac; *idem* de Louis I et Louis II, comtes de Flandre (XIVe siècle), recueillies à Questembert; jeton en cuivre, d'origine douteuse, trouvé en Mauron.— M. Piéderrière.

Morceau de tenture, en cuir gaufré et doré, provenant de l'ancien château de Quinipily, en Baud.— M. Guyot-Jomard.

DONS FAITS AUX ARCHIVES

PENDANT L'ANNÉE 1858.

On the early inscribed stones and crosses of Britanny (1857).— M. de Keranflech.

Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan (1858).— M. Lallemand.

Bulletin de la société archéologique du Morbihan (1857).

Rapport fait à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France, par M. Adrien de Longpérier (août 1857).— Ministère de l'Instruction publique.

Grammaire françoise-bretonne, par le P. Grégoire de Rostrenen (1738). — M. Piéderrière.

Mémoire sur l'inscription de Lomarec, près Auray (1858).— M. Hersart de la Villemarqué.

Les Origines historiques de la ville de Vannes (1858). — M. Lallemand.

Bulletin de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon (1857-1858).— Même société.

Séance publique annuelle de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var (1857).— Même société.

Annuaire de l'Institut des provinces (1857).— M. de Keridec.

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MORBIHAN,

AU 1er JANVIER 1859.

MEMBRES TITULAIRES.

AUGUSTIN, Expert.
LE BAYON-GÉRARD.
DE BEC DE LIÈVRE.
BONNEMENT, Propriétaire à Plunerct.
LE BOUÉDEC, Ingénr des ponts et chauss.
DE LA BOURDONNAYE, Membre du Conseil général du Morbihan.
DE BRÉHIER, Propriétaire à Josselin.
BROWN, Ingénieur des mines.
BURGAULT, Avoué à Vannes.
CARADEC, Président honoraire du tribunal.
CHABIER, Architecte du diocèse et de la ville de Vannes.
DE CLOSMADEUC, Docteur en médecine à Vannes.
DANTU, Docteur en médecine à Vannes.
DULAURENS DE LA BARRE, Notaire à Vannes.
FOUCHARD (abbé), Chanoine et Curé de St-Pierre, à Vannes.
FOUQUET, Docteur en médecine à Vannes.
A. DE FRANCHEVILLE, Membre du Conseil général du Morbihan.
DE FRÉMINVILLE, Ingénieur des ponts et chaussées.
DE LA FRUGLAYE, Propriétre à Moustoir-ac.
J.-M. GALLES, Imprimeur-Libraire.
R. GALLES, Sous-intendant militaire.
L. GALLES.
GRÉGOIRE, Ingénieur des ponts et chauss.
GUILLOUX (abbé), Aumônier des Frères de l'instruction chrétienne, à Ploërmel.
GUYOT-JOMARD, Chef de bureau à la préfecture du Morbihan.
JAQUEMET, Ingénieur en chef des ponts et chaussées.
JOUANNO, Architecte à Napoléonville.
LE JOUBIOUX (abbé), Chapelain intime honoraire de Sa Sainteté.
KERDAFFRET (abbé), Professeur au Séminaire de Vannes.
DE KERIDEC, Inspecteur de la Société française d'Archéologie.
DE KEYSER, Avoué à Vannes.
B. LAGILLARDAIE, Docteur en médecine à Vannes.
M. LAGILLARDAIE, Contrôleur des contributions directes.
LALLEMAND, Juge de paix à Vannes.
LALLEMENT, Maire de Vannes.
DE LANGLAIS, Propriétaire à St-Gildas.
DE LIMUR, Propriétaire à Vannes.
MAROT (abbé), Curé de Rochefort (Morbihan).
MARQUER, Avocat à Vannes.
MAURICET, Docteur en médecine à Vannes.
DE LA MONNERAYE, Membre du Conseil général du Morbihan.
DE MONTLAUR.
MOUILLARD (abbé), Recteur d'Arzal.
L. MOUNIER.
DU NODAY, Membre du Conseil général du Morbihan.
PORIQUET, Préfet du Morbihan.
DE QUÉRAL, Doctr en médecine à Vannes.
ROSENZWEIG, Archiviste du Morbihan.
A. TASLÉ, Notaire à Vannes.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Dréano (abbé), Recteur de Moréac.
J. De Francheville, Propriétre à Sarzeau.
Piédbrrière (abbé), Vicaire à Noyal-Muzillac.

MEMBRES HONORAIRES.

Aimé De Soland, Président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.
Bizeul, de Blain (Loire-Inférieure).
De la Borderie, Directeur de la Revue de Bretagne et Vendée, à Nantes.
L. Claret de la Touche, à Paris.
Delorme, à la Rochelle.
F. Galles, Procureur impér. à St-Brieuc.
Jullien, Recev. de l'Enregistr. à Etables.
Le Lièvre, Employé des Postes à Nantes.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1859-1860.

Lallemand, Président.
Fouquet, Vice-président.
Rosenzweig, Secrétaire.
Guyot-Jomard, Secrétaire-adjoint.
J.-M. Galles, Conservateur.
L. Galles, Conservateur-adjoint.
B. Lagillardaie, Trésorier.

TABLE DES MATIÈRES.

PHILOLOGIE. - HISTOIRE.

pages

Théatre breton. — Par Mgr Le Joubioux 1
Proverbes bretons. — Traduction de Mgr Le Joubioux 4
Fragments d'un roman de chevalerie. — Par M. L. Rosenzweig 7
Chants bretons. — Par Mgr Le Joubioux 16
Prieuré de Saint-Martin de Josselin. — Par M. L. Galles 18
Du droit de Quintaine. — Par M. L. Rosenzweig 31
Le Jubilé de 1652. — La Médecine de nos pères. — Par M. L. Rosenzweig. 33
Souvenirs historiques à l'occasion du voyage de l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie à Sainte-Anne et à Vannes (Morbihan), le 15 août 1858. — Par M. Aed Lallemand 35

ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE.

Essai sur les monuments druidiques. — Par M. l'abbé Mouillard 41
Des pierres a bassins. — Par le Dr A. Fouquet 55
Tumulus en Moustoir-ac. — Par M. de la Fruglaye 60
Borne de Mériadec, en Plumergat. — Par M. L. Rosenzweig 64
Découverte de sept vases funéraires au Resto, en Moustoir-ac (novembre 1856). — Par M. de la Fruglaye 65
Note sur les pierres tombales du chœur de l'église de St-Gildas de Rhuys. — Par M. L. Galles 65
Notice archéologique sur Taupont (arrondissement et canton de Ploërmel). — Par M. l'abbé Mouillard 67
Église paroissiale de la Trinité-Langonnet. — Par M. l'abbé Kerdaffret.. 70
Notice sur le village de Coet-Leu-de-bas. — Analyse du mémoire de M. le Dr Fouquet (décembre 1858), par M. L. Augustin 71
Appendice 74
Dons faits au Musée archéologique pendant l'année 1858 76
Dons faits aux archives pendant l'année 1858 77
Membres de la société archéologique du Morbihan, au 1er janvier 1859 78

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1859.

VANNES,
IMPRIMERIE DE J.-M. GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1860.

Ainsi que nous l'avons mentionné dans les Bulletins de 1857 et de 1858, nous avions réuni aux travaux de ces deux années ceux que possédaient les archives de la Société pour les années précédentes. Il ne nous reste à publier désormais dans chaque Bulletin que les mémoires de l'année écoulée. Nous pouvons donc dès aujourd'hui remplacer des analyses incomplètes et souvent trop brèves par la reproduction *in extenso* des articles lus à nos séances et jugés dignes par le bureau de rédaction d'être insérés dans ce recueil.

PHILOLOGIE. - HISTOIRE.

DE VANNES A JOSSELIN.

(Par le Dr A. Fouquet.)

Je viens, Messieurs, vous proposer une promenade de 41 kilomètres à pied.... Ma proposition vous effraie-t-elle, en décembre surtout? Rassurez-vous, Messieurs, il est, même avec le ciel, des accommodements, et j'attache à mon offre de si nombreux tempéraments qu'elle peut vous paraître acceptable. Ainsi, nous voyagerons à pied, c'est vrai; mais en moins d'une heure, nous arriverons au but, en dépit des nombreuses stations que je veux vous faire faire; ainsi encore, en marchant, nous causerons un peu de tout, dussé-je parler seul, pour vous éviter toute fatigue; enfin, si je vous ennuie ou si je vous lasse, dites seulement *assez*, et la promenade prendra fin sur-le-champ.... Dans ces conditions, ma proposition vous sourit-elle? une fois!... deux fois!... qui ne dit rien consent.... Eh bien, partons et marchons vite.

Nous voici déjà à 4 kilomètres de Vannes, à Saint-Avé (*bourg d'En-bas*). Entrons dans la modeste église de ce petit bourg, toute dans le style ogival, quoique restaurée à diverses reprises. Nous perdrions peut-être à ne pas jeter un coup d'œil dans son intérieur.

Au milieu de la nef, en face de l'autel, se dresse, élégant et élancé, un curieux calvaire en bois, portant la date de 1500. Certes, cette œuvre de sculpture, que son modeste auteur n'a pas signée, ne nous exalte pas jusqu'à l'admiration; mais elle est assez bien traitée pour faire plaisir à voir. Malheureusement un rustique barbouilleur l'a enluminée des couleurs les plus voyantes et les plus tranchantes. Quand donc apporterons-nous le bon goût dans nos restaurations?....

Approchons-nous maintenant de l'autel latéral *sud*, et donnons toute notre attention au beau retable historié qui fait son seul ornement. Que de jolies choses dans ces marbres blancs où Dieu le père, en pape, porte sur son sein les âmes des justes; où se groupent les prophètes de l'ancienne loi et les élus de la nouvelle; où figurent les saintes femmes de tous les temps. N'est-ce pas que ce retable plein de grâce et de naïveté est une œuvre de talent qu'il eût été regrettable pour nous de ne pas admirer en passant? Admirez donc, Messieurs, mais rapidement, car le temps fuit et nous avons encore à jeter les yeux sur les filières de la nef, où l'on a peine à lire les dates et les noms cachés sous un badigeon d'un vilain jaune; mais où s'accusent, en relief, des sculptures fouillées par le ciseau d'un artiste grivois. Je ne comprends pas, je l'avoue, la liberté sans limite et sans

vergogne laissée, dans nos lieux saints, aux artistes de certains âges, liberté dont abusent aussi quelques architectes de nos jours. Symbolique ou non, une idée n'a droit de se traduire qu'avec réserve et modestie dans un lieu de prières.

En deux enjambées, nous sommes en face de Beauregard, habitation de luxe au milieu d'un luxe de verdure. Il faut ici monter rudement une pente rapide, occupons donc notre esprit pour qu'il ne participe pas aux fatigues du corps, c'est le meilleur emploi qu'on puisse faire des digressions.

Pourquoi donne-t-on le nom de château à cette habitation de Beauregard?.. un camp retranché, un simple poste militaire, sur un point élevé, était un *Castellum* pour les romains..., le manoir fortifié d'un seigneur féodal a pu être à la rigueur un château pour nos aïeux ; mais, par quel abus du mot, nommons-nous château une maison de campagne plus ou moins somptueuse ?... L'habitation des Césars sur le mont Palatin s'appelait *Palatium ;* comment en sommes-nous venus à nommer palais toute résidence princière ?.. L'extension linguistique qui dénature un sens défini, n'est-elle pas exagérée?...

Ouf!... la digression prend fin, la côte aussi, et nous sommes en face de Fetén-hont.... Ce gros sillon raviné qui, du parc de Beauregard, vient vers nous, c'est l'antique voie tracée par les Romains de Vannes à Rennes, et qui se confond, en ce point, avec la route départementale que nous suivons.

Ici, Messieurs, montons encore pour arriver au sommet du *Pavé*.... Si nous ne savions déjà que nous sommes sur une voie romaine, le nom que je viens de dire devrait nous le donner à penser ; car partout où nous trouvons les noms *de Chaussée*, *de Pavé*, *de Chemin ferré*, il y a presqu'à parier qu'une voie romaine est là....

Du point élevé où nous nous trouvons, jetons les yeux à notre gauche, vers le nord, nous apercevons là une chapelle au milieu d'un village qui se nomme Mangolérian. Ce nom se prête largement aux interprétations et aux discussions étymologiques. Pour les uns, latinistes renforcés, il prouve que ce lieu a été consacré autrefois à la gloire du grand Aurélien, *Magno Aureliano*.... Pour les autres, Celtes quand même, ce nom vient de *mangoër* qui veut dire muraille et par extension lieu fortifié, camp, et de *lairon* pluriel de *lair*, voleur ; mot à mot, camp des voleurs. Que vous semble, Messieurs, de ces deux étymologies? quand un nom de lieu se présente à notre étude, n'est-il pas naturel d'en rechercher l'origine dans la langue du pays? d'ailleurs ne trouvons-nous pas, dans un très-petit rayon autour de Saint-Avé, trois villages du même nom : *Mangoër*, *Mangoër-Venec*, et *Mangoër-Lairon*. Cependant, Messieurs, nous devons le dire, autour de cette chapelle, et dans le village entier de Mangolérian, on trouve (et j'en ai vu moi-même) des briques à rebord et des pierres de petit appareil romain ; aussi ne saurait-on douter que ce point important n'ait été fortement occupé jadis par un poste militaire permanent qui, de là,

surveillait deux voies romaines, l'une à l'est, celle de Vannes à Rennes, l'autre à l'ouest, celle de Vannes à Corseul. Ne voyez-vous pas d'ailleurs au sud de Mangolérian, sur un sommet qui en est tout voisin, de gros fossés formant une triple enceinte, un vrai *castellum*, que nos bretons nomment *Castel-kér-nehué*, le château du village neuf?... Si donc, notre sol armoricain porte encore au front l'insulte romaine que n'ont pu effacer dix-huit siècles, nos villages, au moins, ne portent pas les noms et n'éternisent pas la gloire de nos anciens dominateurs !....

Descendons au Pavé et montons à Bélair, où la voie romaine quitte, à droite, le chemin de Josselin pour se diriger vers Trédion. Plongeons, en passant, les yeux dans la vallée profonde où se cache le petit bourg de Monterblanc, et arrivons prestement sur l'Ars, au moulin de Lohan.... Là, au sommet de la montée, sur le territoire de Plaudren, se présente, tout près et à droite de la route, un retranchement en terre, dont l'origine est inconnue.

Un énorme talus enceint une étroite surface qui trouve issue, entre deux fossés profonds, sur un large espace que des circonvallations irrégulières et de très-petite dimension semblent avoir été destinées à défendre. Qui donc a dressé ce retranchement?... Sont-ce les romains, dont la voie que nous avons un instant suivie passe à trois kilomètres de là? Sont-ce nos aïeux batailleurs, pour défendre le passage de l'Ars, ou nos seigneurs féodaux rançonneurs, pour obtenir, bon gré, mal gré, le denier du voyageur.... Mais laissons ces insolubles questions, et marchons toujours.

Voici Plaudren à notre gauche, et déjà nous avons parcouru seize kilomètres. Êtes-vous las...? Si *oui*, le cabaret du Croëzo peut nous verser vin, cidre et bière.... Si *non*, montons cette lande, au sommet de laquelle se dresse un menhir de six mètres. Ici, Messieurs, faisons une courte station; car ce menhir est loin d'être seul quoiqu'il soit seul debout. Neuf longues rangées de peulvans, alignés autrefois, ont subi les atteintes des destructeurs qui les ont brisés et renversés sur les bruyères, où nous les trouvons encore dans un ordre presque régulier.

A l'extrémité ouest de ces alignements, une pierre à bassins, un antique autel mutilé, atteste que ce lieu fut sacré pour nos pères.

On ne parle guère que des alignements de Carnac, dans le Morbihan; et pourtant, combien d'autres ont existé ou existent encore à Plouhinec, à Erdeven, à Plouharnel, à Quibéron, à Languidic, à Pleucadeuc, à Plaudren !... Mais qu'étaient ces alignements? des temples, ou des cimetières?...

Des temples?... Oh non! car les Celtes n'avaient pas de temples; ils célébraient leurs mystères et leurs rites sacrés au fond des forêts, et non dans des monuments. *On coupa*, dit Tacite (1), *les bois consacrés à leurs atroces superstitions; car ils prenaient pour un culte pieux d'arroser les*

(1) Annales, livre XIV, § 30, traduction de Burnouf.

autels du sang des prisonniers, et de consulter les dieux dans les entrailles humaines.

Des cimetières ?... Certes oui, car il est constant que des fouilles pratiquées aux pieds de quelques menhirs ont mis au jour des restes humains, et ces faits suffisent pour nous révéler leur destination. Isolés ou groupés, rangés symétriquement ou dispersés sans ordre, les menhirs n'en sont pas moins des cippes funéraires, car la disposition des tombeaux n'en change pas la destination....

Mais on trouve si rarement des restes humains aux pieds des menhirs !... eh qu'importe !... cent faits négatifs ne détruisent point un fait positif.... Un tombeau vide de débris n'en est pas moins un tombeau, car l'homme est poussière et retourne en poussière !...

En passant rapidement devant la chapelle de Lorette, orientée nord et sud, et si pauvre, si négligée, qu'elle semble l'œuvre d'un siècle sans foi et sans le sou (quoiqu'elle soit, ou parce qu'elle est presque de nos jours), nous parvenons au grand et vieux village de Cadoudal, enfoui dans la vallée profonde où coule la rivière de Claie. Ne restons là que le temps de voir sa chapelle ruinée, qui date du XIVe siècle, et dont l'orientation est aussi nord et sud. Cette orientation est, chez nous, une anomalie assez rare, et pourtant, en voici deux exemples très-rapprochés.

Cadoudal, au temps passé, était un bourg féodal ; et, sur le coteau boisé qui domine l'étang du moulin, on trouve, encore debout, un château de la renaissance, dans le style des Médicis. Ce château n'est plus qu'une ferme ; mais, près de lui, gisent à terre de grandes ruines, embrassées par les lierres, et qui marquent, à nos yeux, l'antique manoir des seigneurs de Cadoudal.

Maintenant je vous préviens, Messieurs, qu'il nous faut de bonnes jambes et une longue haleine pour gagner ce vieux hêtre qui vient de mourir et qui étend encore la charpente de ses grands bras sur le sommet pelé qu'il domine de son squelette. A ses pieds nous prendrons du repos, et je vous dirai une histoire, où ce vétéran figure.

— Ce vieux hêtre noueux, que j'ai vu si robuste, si verdoyant, et que vous voyez mort, se nomme dans le pays *l'arbre du jugement*, et voici pourquoi il porte ce nom étrange.

Le chemin de Vannes à Josselin, que nous trouvons de nos jours si accidenté, si difficile, bien qu'en voiture on le franchisse en moins de cinq heures (voire sans accident), était jadis impraticable pour les véhicules, et si pénible pour les cavaliers et pour les piétons, qu'il fallait, aux uns et aux autres, deux jours pour le parcourir. Quel bon temps pour les détrousseurs de grands chemins ! Alors la maréchaussée travaillait en raison de ce qu'elle gagnait, c'est-à-dire fort peu, et les voyageurs étaient toujours nantis d'espèces sonnantes, les affaires se traitant au comptant. Une bande de voleurs, qui avait pour chef une femme, exploitait fructueusement la

route de Josselin, surprenant les voyageurs sur les grandes landes, tantôt au brouillard du matin, tantôt à la brume de nuit. A ce bon métier, la bande susdite réalisait de fortes économies, qu'à défaut de *crédit public et d'actions au porteur*, on tenait cachées en lieu sûr, sous la garde vigilante de la femme-chef. Mais, hélas! quel placement est sûr!

Trois brigands, récemment entrés dans la bande, avaient formé le projet de s'emparer de ce trésor qui leur semblait une excellente poire pour leur soif; aussi, toujours prêts à saisir les bonnes occasions pour arriver à leurs fins, parvinrent-ils, un jour, à surprendre seule la femme-chef, et à la dépouiller du trésor, en la laissant pour morte.... Mais c'est si difficile à tuer, une femme! Vingt coups de poignard ne parvinrent pas même à lier la langue de celle-ci, qui, au retour de la bande, lui fit part de l'événement funeste et fit jurer à tous ses membres qu'ils n'auraient ni vie ni repos qu'ils n'eussent recouvré le trésor commun.

A force d'adresse et de recherches patientes, les voleurs-volés parvinrent à mettre la main sur les soustracteurs de leurs économies, et les ramenèrent au pays avec leur poire un peu entamée. On les jugea solennellement sous cet arbre, et on les pendit à ses branches; leurs cadavres pourrirent au vent, objet d'effroi pour les paisibles voyageurs, objet d'édification pour les voleurs de voleurs....

Allons, Messieurs, reprenons notre promenade : nous n'avons que quelques pas à faire pour arriver à Plumelec, beau bourg paroissial et communal, en position élevée et salubre, à 25 kilomètres de Vannes. Entrons dans son église, où l'on trouve un peu de roman, beaucoup de gothique et encore plus de moderne. Allons de suite à sa porte latérale nord, où nous avons à remarquer deux bois fouillés par un ciseau intelligent : l'un, qui menace ruine, offre des figures d'anges et des rinceaux élégamment agencés; l'autre, bien conservé, présente des personnages grivois et satyriques, traités avec finesse et talent.

Il nous reste encore 16 kilomètres à faire; bien des descentes, bien des montées devant nous, et aussi bien des landes à traverser. La première de ces landes est triste et nue, et pourtant que de souvenirs y sont attachés et que de choses elle me fournit à vous dire!... En face de Carasteville, tout au nord de la lande, voyez-vous ce long mur ébréché dans vingt points?... Là fut le prieuré de Locmaria, communauté de femmes qui relevait de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. Je ne vous parlerai ici ni des édifices du XVIIe siècle, les seuls debout, et qui servent maintenant à l'exploitation de deux fermes, ni des grandes et vieilles ruines dont les débris ont été fouillés cent fois pour en vendre les pierres; mais je vais vous narrer un drame qui a eu là son théâtre au siècle dernier.

— Une jeune fille de grande famille était, sous le nom de sœur Séraphine, religieuse à Locmaria. Elle y brillait non-seulement par la noblesse du sang, mais encore et bien plus par la noblesse du cœur et l'éclat de ses

vertus. Sa bonté et sa douceur surtout lui avaient gagné le dévouement de ses compagnes, et toutes les sœurs pensaient à se la donner un jour pour mère.

Mais, envieuse de cette affection qui lui manquait à elle, la supérieure sentit bientôt naître en son sein un sentiment profond d'aversion contre l'objet de cette préférence générale. Dans l'isolement que lui créait sa haute position, dans une vie sans actions et sans évènements, la mauvaise passion grandit en silence, se nourrit d'elle-même, et, de la pensée coupable, son esprit marcha rapidement au projet, plus coupable encore, de se défaire à tout prix de l'objet de sa haine. Pour arriver à l'exécution, il ne fallait plus qu'un instrument sûr, et cet instrument ne fit pas longtemps défaut. La supérieure avait à sa disposition une fille de confiance, perverse de cœur, dévouée à tout intérêt passionné, et qui, pénétrant bientôt son affreux secret, se complut, en s'y associant, à en provoquer les terribles effets.

Un jour, la supérieure annonça à la communauté que la sœur Séraphine était atteinte d'une maladie fort grave, si dangereuse même, qu'elle défendait à toutes les sœurs, sans exception, d'approcher de sa cellule; et deux jours après, elle annonça sa mort !...

Longtemps, au prieuré de Locmaria, on parla de la sœur Séraphine avec regret, avec amour !... Longtemps on y pleura sur une destinée si chère et sitôt remplie ! Hélas ! alors que l'on croyait donner des larmes à une morte, on pleurait sur une martyre !... Car, une nuit, la supérieure et la converse, sa complice, avaient saisi et baillonné la victime de leur haine, l'avaient traînée dans le souterrain le plus écarté du couvent, et l'avaient enchaînée par le milieu du corps. Là, chaque nuit, la converse apportait un peu de pain et d'eau à la pauvre recluse, qu'elle accablait d'outrages et de mauvais traitements.

On voit souvent dans ce monde la perversité triompher de la vertu; mais que les méchants tremblent, car la Providence a aussi son heure de triomphe !

Un jour, un pâtre, conduisant ses moutons sur la lande de Locmaria, vint s'asseoir à l'ombre du prieuré; et comme il inclinait la tête à terre, il entendit monter vers lui des gémissements douloureux. La peur s'empara de son faible esprit et il s'éloigna sur-le-champ; mais le lendemain, poussé par un sentiment plus fort que celui qui l'avait fait s'enfuir, il revint au même lieu, armé d'une bêche, et saisissant encore, après un moment d'attention, les mêmes gémissements, il creusa si bien, qu'il parvint à donner jour au souterrain, par un ancien soupirail, et à pouvoir converser avec la recluse.

— Que la sainte Providence soit bénie, s'écria la pauvre religieuse, et sois béni toi-même, enfant que Dieu choisit pour ma délivrance! passe-moi ton couteau et une ardoise, que je grave mes tourments; et puis va, cher enfant, rejette la terre que tu as creusée et porte sur-le-champ

cette ardoise à l'évêque de Vannes, mon parent. Que la bénédiction du Ciel t'accompagne, la récompense en ce monde ne te manquera pas!...

Ému de pitié, l'enfant obéit sur-le-champ, et, rendu à Vannes, il remit lui-même à l'évêque l'ardoise qui lui avait été confiée et fit le récit touchant de tout ce qu'il avait vu et entendu.

A ce récit confirmé par la pierre, le saint évêque, rempli d'émotion, bénit l'enfant, le combla de présents et partit sur-le-champ avec lui pour le prieuré de Locmaria.

Là, appelant devant lui la supérieure, il lui demanda ce qu'elle avait fait de sa parente :

— Mais, Monseigneur, reprit la supérieure troublée, vous le savez, sœur Séraphine est morte depuis plusieurs années.

— Sans doute, dit l'évêque, je le sais, et je connais même son tombeau!... Mais faites porter ici les clefs des cachots et suivez-moi dans la visite que je veux en faire.....

Guidé par le jeune pâtre, l'évêque arriva en peu d'instants à une porte dont la supérieure soutint que la clef était perdue.

— Eh bien, soit, observa Monseigneur, nous pouvons nous passer de cette clef, et je vais faire forcer la porte en présence de toute la communauté.....

Pressée par la terreur, la supérieure voyant que son crime allait être connu, tendit à l'évêque la clef du cachot, et tombant à genoux, demanda grâce et miséricorde.

Quand le souterrain fut ouvert, l'évêque aperçut sa parente les chaînes aux reins, soutenue par un seul pied sur un piquet, et si décharnée, si meurtrie, que le cœur se serrait à sa vue, et plus encore à la pensée des tourments qu'elle avait dû souffrir!...

Et pourtant, à la vue de sa supérieure en larmes, implorant merci, la pauvre martyre, libre enfin de ses chaînes, vint se mettre à genoux près d'elle, et tendant ses mains suppliantes, invoqua le pardon et l'oubli.....

— Vous êtes un ange! s'écria l'évêque exalté par tant de vertu : relevez-vous, sœur Séraphine.... Victime, vous avez pardonné à vos bourreaux; juge, mon devoir est de les punir.....

Madame la supérieure! l'abus criminel que vous avez fait d'une autorité qui ne vous avait été confiée que pour faire le bien, met fin à cette autorité; vous n'êtes plus qu'une simple sœur au prieuré de Locmaria; ici (du moins je l'espère), le remords incessant peut vous remettre dans la voie du salut; quant à votre complice, qu'elle soit à l'instant chassée d'un lieu que souille sa présence.... Et vous, ma chère parente, réglez vous-même votre destinée... Je vous offre l'autorité ici ou la liberté dans le monde.... Choisissez....

— J'ai librement quitté le monde pour me donner à Dieu, reprit la sœur Séraphine, et je persiste dans ma vocation. J'ai fait aussi vœu d'obéissance,

et refuse formellement l'autorité que vous voulez me donner. La seule grâce que je sollicite de vous, Monseigneur, c'est de me faire entrer, comme simple sœur, à l'abbaye du Mont-Cassin, de Josselin....

C'est là qu'a vécu jusqu'aux mauvais jours de la révolution la victime de ce drame; elle y suivait la règle et tous les exercices pieux de la maison. Son seul privilége était d'être en dehors de l'autorité de l'abbesse. C'est là aussi que des témoins qui vivent encore ont recueilli, de sa bouche même, les détails de son martyre. J'ai connu personnellement, sans en avoir retenu le nom, la converse, instrument des vengeances; elle vivait à Josselin, et y était, pour toute la population, un objet de répulsion.....

Tout en réveillant les échos du passé, nous avons marché, Messieurs, et nous voici rendus au point le plus élevé de la grande lande de Locmaria, au milieu de gros sillons et de profonds fossés qui ont formé jadis un immense camp, assis sur les terres du village de Trévosan. Mais quelles sont les mains qui ont dressé ce camp ?.... Personne ne le sait, et la tradition, si rarement muette chez nous, et qui parle encore ici, ne peut nous révéler ce secret enfoui comme tant d'autres dans l'oubli des temps. Cependant, ces talus élevés, ces fossés profonds et le nom de *Mare du Sang* donné à ce marécage éternisent un souvenir de guerre que perpétue du reste la légende que je vais vous dire :

— Une grande armée de païens était jadis retranchée en ce lieu quand une armée chrétienne vint l'y attaquer pour la chasser du pays. Le combat fut long et terrible, car si les chrétiens étaient pleins d'ardeur, les païens, protégés par leurs fortifications, avaient la défense facile. Il advint même que, brisés par leurs rudes travaux, exposés sans protection aux instruments de mort et tourmentés par la soif sous les rayons d'un soleil ardent, les soldats du Christ faiblirent et se débandèrent en grand nombre pour aller étancher leur soif, les uns à la mare aux Biches, les autres à la mare de Beaulieu.

Déjà, profitant du désordre introduit dans les rangs de l'armée chrétienne, les défenseurs du camp se disposaient à en franchir les fossés, quand une intervention imprévue vint sauver cette armée.

Depuis le commencement de l'action, les chrétiens avaient remarqué, visible pour eux seuls, une jeune femme assise sur l'un des talus du camp, et filant tranquillement sa quenouille. A l'heure où le danger devint pressant pour eux, ils la virent planter sa quenouille au fossé, et ceindre d'un fil invisible le camp ennemi, dont les combattants, en dépit des plus violents efforts, ne purent vaincre l'obstacle.

Soutenus, exaltés par cette protection céleste, et après avoir étanché leur soif, les chrétiens revinrent au combat avec une énergie terrible; le camp fut bientôt forcé et l'armée des païens détruite.... Où était à cette heure la jeune filandière?.... Elle avait disparu!... et les vainqueurs reportèrent à Dieu la gloire d'un triomphe qui n'avait tenu qu'à un fil!.....

Je me hâte, Messieurs, l'heure que vous m'avez accordée s'écoule, et nous avons encore bien du chemin à faire... Passons donc rapidement devant le vieux manoir de Beaulieu, à la chapelle de St-Yves, que décore une aubépine artistement taillée, qu'ombrage un si bel if; puis au grand village de Trévadoret, en face du bourg de Cruguel, et descendons à la hâte la grande côte d'Esdon.

Le pont neuf, jeté sur le ruisseau d'Esdon, a maintenant des garde-fous; comme c'est heureux! car ce bas-fonds est un lieu hanté, et la *Bête-Jeannette* y fait souvent des siennes! Que de passants y sont tombés à l'eau, surtout au retour des foires!!!.....

Et quand on a franchi ce maudit pont et monté jusqu'à Coiby, comme on fait chair de poule le long de ses grands bois noirs où l'on entend des *hou! hou! hou! hou!!!*

Hâtons-nous donc de gagner Guégon, où nous avons à donner un coup-d'œil à la fontaine de Saint-Cado.

Savez-vous, Messieurs, pourquoi la statue en bois de ce Saint a une tête en plâtre, et aussi pourquoi cette statue est enfermée sous un treillis en fer?... Non, n'est-ce pas?... Eh bien! je vais vous l'apprendre.

— « Au Lundi de Pâques a lieu la fête patronale de Guégon; sitôt après les vêpres, le clergé descend en procession à la fontaine de Saint-Cado; là, l'officiant ouvre la niche et plonge à l'eau la statue du saint. Quand cette cérémonie est terminée, les malades se pressent à la fontaine, les uns pour en boire les eaux, les autres pour y laver leurs plaies.

Alors que le saint n'était point protégé dans sa niche, les enfants lui donnaient des bains forcés; et les mains armées de pierres (cet âge est sans pitié), frappaient à la tête la statue qui, sous le choc, descendait jusqu'au fond des eaux. Ces plongeons forcés devinrent si violents et si fréquents que le saint en perdit la tête. Et voilà pourquoi cette tête est en plâtre, et pourquoi aussi Saint-Cado est sous clef..... »

Enfin, nous entrons à Josselin, où je dois vous quitter. Visitez, Messieurs, son beau site, son admirable château et son église paroissiale, au côté *nord* de laquelle est accolée une vieille chapelle romane où vous avez à voir le tombeau incomplètement restauré du célèbre Clisson et de Marguerite de Rohan, sa seconde femme. Là, vous aurez aussi à déchiffrer les traces bien compromises d'une danse macabre, curiosité archéologique si rare chez nous!

Adieu, Messieurs, notre promenade est finie, et je n'ai plus qu'un vœu à faire, une prière à vous adresser : c'est que demain, après un sommeil lourd et profond, vous disiez bien haut, que ce sommeil est dû à la fatigue, et bien bas, en-dedans, s'il vous plaît, que c'est à l'ennui qu'il est dû.

LES INSTITUTIONS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

EN BRETAGNE.

(Par M. Aed Lallemand.)

Saint François de Sales, le pieux auteur de l'*Introduction à la vie dévote*, le célèbre évêque de Genève, l'apôtre du Chablais et du bailliage de Gex, n'eut avec la Bretagne aucun rapport direct; cependant l'institut de la Visitation de Sainte-Marie, fondé par lui et sainte Jeanne-Françoise de Chantal, y compta plusieurs monastères, à Dol, à Rennes, à Nantes, au Croisic et à Vannes.

En parcourant l'inventaire général des titres et papiers du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Vannes, maintenant la caserne d'infanterie, inventaire fait en 1668, je fus frappé par les indications de plusieurs de ces titres et entre autres par le suivant.

« Bulle du pape Alexandre VII pour la béatification de saint François de » Sales. — 28 décembre 1661. »

« Bulle du même pape pour la canonisation de saint François de Sales. — » 19 avril 1665. »

« Mandement de Mgr l'évêque de Vannes (Charles de Rosmadec) pour la » publication de la bulle de canonisation de saint François de Sales, con- » tenant l'ordre de la cérémonie faite au monastère de Vannes pour ladite » canonisation. — Mandement du 27 septembre 1668. »

« Relation de toutes les magnificences faites pendant l'octave de cette » solennité. »

Je me mis en quête de ces titres, ne doutant pas que cette relation ne contînt, comme celle de fêtes semblables qui ont eu lieu au couvent de Nazareth, chez les Carmélites, à l'occasion de la canonisation de sainte Marie-Magdeleine de Pazzy, carmélite de Florence, pendant le mois d'avril 1670 (dont j'ai retrouvé le manuscrit que je me propose de vous communiquer dans une autre circonstance), des détails intéressants sur la prospérité de la ville de Vannes à cette époque, sur les mœurs et les habitudes de ses habitants, sur la foi et les pieuses institutions de nos pères.

J'ai le regret de vous annoncer que mes recherches à ce sujet ont été jusqu'ici inutiles. Le manuscrit de la Visitation a disparu; peut-être plus tard serons-nous plus heureux.

Une autre énonciation de cet inventaire est ainsi conçue :

« Un reliquaire, façon vermeil-doré, dans lequel sont deux petites am- » poules de verre, pleines du sang et de la chair de notre P. saint François » de Sales. De plus, d'autres reliques du tombeau, de la châsse, du suaire, » de la soutane et du camail du même saint.

» Deux approbations de NN. SS. de Genève et de Vannes pour lesdites » ampoules. »

Ces reliques étaient bien autehentiques, mais que sont-elles devenues? Si elles n'ont pas été brûlées comme tant d'autres, en 1793, sur la place du Grand-Marché, elles sont peut-être, avec la relation des fêtes pour la canonisation, aux mains de quelques amis ou héritiers d'une des religieuses expulsées du saint asile ouvert à Vannes dans les circonstances que nous allons rappeler.

La Bretagne sortait à peine des troubles de la Ligue, lorsque le saint évêque de Genève, saint François de Sales et sainte Jeanne-Françoise de Chantal fondaient à Annecy, le 6 juin 1610, le premier monastère de la Visitation de Sainte-Marie.

Treize monastères seulement furent établis du vivant du saint fondateur, entre autres celui de Lyon, en 1615, de Moulins, en 1617, de Paris, en 1619, d'Orléans, en 1620. Ce furent les maisons-mères de celles de Bretagne.

Mgr Revol, évêque de Dol, ami de saint François de Sales, voulut avoir des filles de la Visitation dans son diocèse; il demanda et obtint que des religieuses fussent dirigées de Paris vers sa ville épiscopale, où il les établit en 1627. Mais après la mort de Mgr Revol, en 1629, elles quittèrent Dol pour aller se fixer à Caën, où cette communauté s'est perpétuée et est devenue très-florissante.

Madame Renée Quendo, veuve d'Olivier Duchâtelier, seigneur de la Hautaye, président à mortier au parlement de Bretagne, pleine d'estime pour les filles de l'illustre apôtre du Chablais, sollicita auprès de Mgr de Cornulier, évêque de Rennes, la permission de les appeler en cette ville, et obtint du roi Louis XIII les lettres-patentes nécessaires pour cet établissement. Ce fut en 1628 que ces religieuses quittèrent Orléans pour venir à Rennes où elles ont eu jusqu'à deux maisons à la fois.

La maison de Nantes fut fondée, en 1630, par le zèle d'une personne pieuse de cette ville, nommée Louise Hardouin. On s'adressa à cet effet à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, qui gouvernait alors l'ordre et qui donna sept religieuses du monastère de Moulins.

Sept autres religieuses du même ordre furent envoyées à Nantes, en 1631, pour fonder au Croisic un nouveau couvent de la Visitation; mais, après quelque séjour dans cette ville, cet établissement fut transféré à Vannes.

Le consentement de Mgr Sébastien de Rosmadec, évêque de cette ville, est du 15 avril 1635. L'acte passé avec les nobles et bourgeois de la ville de Vannes, contenant les conditions pour l'établissement du monastère en cette ville, est du 2 février 1638, et le 22 mars suivant, Mgr l'évêque de Nantes donnait son consentement pour le transport de la fondation du Croisic à Vannes. Des lettres-patentes du roi Louis XIII, données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de juillet 1638, autorisèrent ce transfert du monastère du Croisic à Vannes; mais la translation n'eut lieu que le 7 septembre 1638.

L'emplacement nécessaire pour l'enclos et les constructions projetées avait été acquis dès l'année 1635. C'était d'abord une maison dite du *Croisant*,

servant d'auberge et située dans la juridiction de Ker ou de Kaër; deux autres maisons dites du *Chêne-Vert* et de *Crexorain*, celle du *Chapeau-Rouge*, un jardin à M. Kermourault, une vieille mazière sur le marché, maison et boutique près la chapelle Saint-Michel qui, en 1739, existait encore à l'angle du champ de foire, près la route d'Auray; terrains occupés maintenant par les casernes d'infanterie et de gendarmerie.

Ce ne fut que le 18 juillet 1643 que les religieuses purent prendre possession de leur nouvelle maison, et voici le procès-verbal ou plutôt une note relative à la pose de la première pierre du grand corps-de-logis construit en 1661.

INSCRIPTION

De la première pierre du grand corps-de-logis du monastère de la Visitation, à Vannes.

VIVE JÉSUS, MARIE ET JOSEPH.

Du règne du Roy très chrestien Louis XIV, Roy de France et de Navarre, cette première pierre du couvent de la Visitation Sainte-Marie, érigé en la ville de Vennes, dédié en l'honneur des trois augustes personnes de la Trinité en terre, *Jésus*, *Marie* et *Joseph*, a été mise par un petit enfant pauvre, au nom du saint enfant *Jésus* notre fondateur, le 25 octobre mil six cent septante et un. L'ordre ayant pour supérieurs, en ce diocèse, Mgr l'illustrissime Charles de Rosmadec, nommé à l'archevêché de Tours, et Mgr Louis Cassette, nommé audit évêché de Vennes, et pour père spirituel messire Louis Eudo, grand-vicaire et official.

S^T. FRANÇOIS

DE SALES.

B. H^se M. D. C. V. D.

Ladite pierre, gravée de cette inscription, a été mise sous le gros pilier qui fait l'angle du côté du midi, proche la chambre de l'assemblée.

Si, comme nous l'avons dit, saint François de Sales n'a eu aucun rapport direct avec la Bretagne, du moins il s'est trouvé en contact avec les personnages illustres qui ont eu sur les destinées de cette contrée la plus grande influence.

En 1599, saint François de Sales était à Rome où, quoique les évêques des Etats de Savoie, non plus que ceux de France, n'y fussent pas sujets, il passait son examen, comme proposé à la coadjutorie de Genève, devant le pape Clément VIII en personne, le cardinal Baronius et sept autres cardinaux, un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de généraux d'ordre et de célèbres docteurs, entre autres le savant jésuite Bellarmin qui fut depuis cardinal.

Une princesse qui, pendant dix ans, fut presque duchesse de Bretagne, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, dont le mari, gouverneur de Bretagne, avec tous les attributs de la souveraineté, pendant la Ligue, s'était réfugié à Rome, après avoir marié sa fille unique avec César de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et alors gouverneur de Bretagne, la duchesse de Mercœur, disons-nous, assista à cet examen et fut témoin de l'estime et de la considération que valurent à saint François de Sales ses savantes réponses aux trente-cinq questions qui lui furent posées et, par suite, le pape et les cardinaux n'hésitèrent pas à le placer parmi les plus habiles hommes de son siècle.

Aussi la duchesse de Mercœur s'empressa-t-elle de répéter toutes les louanges qu'elle en avait entendu faire, lorsqu'en 1602 saint François de Sales vint à Paris solliciter d'Henri IV l'autorisation de travailler au rétablissement de la religion catholique dans le bailliage de Gex, qui dépendait alors de la France.

Ce fut cette princesse qui, avec la duchesse de Longueville, détermina saint François de Sales à prêcher le carême à la cour, où il opéra tant de conversions. Enfin, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, le gouverneur souverain de la Bretagne, ayant traité avec Henri IV, en 1598, et résilié son gouvernement en faveur de son gendre, César de Vendôme, pour aller commander les troupes de Rodolphe II, en Hongrie, contre les Turcs, et forcer, à la tête de 15,000 hommes, Ibrahim Pacha, qui en commandait 60,000, de lever le siége de Chanica, étant mort à Nuremberg, en 1602, saint François de Sales prononça son oraison funèbre dans l'église de N.-D. de Paris, et fut ainsi appelé le premier à juger et à apprécier le gouvernement de ce prince en Bretagne, appréciation qui divise encore les historiens de nos jours.

Permettez-moi, en finissant, de formuler ici un vœu à l'occasion de la note relative à la pose de la première pierre du grand corps-de-logis de la Visitation, maintenant la caserne d'infanterie. C'est que l'on recueille avec soin les procès-verbaux, quand il en a été fait ou lorsque nous sommes assez heureux pour en retrouver, de la pose de la première pierre de nos principaux monuments anciens ou modernes.

Voici deux autres inscriptions sur des monuments encore existants dans la ville de Vannes et qui nous sont apprises par des documents historiques du XVIIe siècle.

« Sous le premier pilier, du côté de l'épître et sur la première pierre de l'église des Dominicains ou Jacobins, dans le faubourg Saint-Patern, maintenant servant de magasin au roulage, fut déposée, en 1634, une plaque d'argent sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

DEO OPT. MAX. VIRG. CHR. M. SANCTISSIMO URBANO VIII, SUMMO PONTIFICE, ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISSIMO SEBASTIANO DE ROSMADEC, VENETENSI EPISCOPO, JUSTISSIMO ET CHRISTIANISSIMO LUDOVICO XIII, GALLIARUM REGE, ILLUSTRISSIMUS AC POTENTISSIMUS DOMINUS SEBASTIANUS DE ROSMADEC, DOMINUS DU PLESSIS-ROSMADEC, KERNICOLE, LE PONT, LESNEVÉ, L'ESPINAI, ETC.

VENETI.

In jaciendis fundamentis hujus ecclesiæ, quam Deo opt. max. et Beatissimæ Virgini Deiparæ, sub sancti Vincentii Ferrerii, urbis Venetensis patroni, invocatione devovebat, et fratribus prædicatoribus excitabat, urbis antistite, Illustrissimo illius Patruo benedicente primum, hæc argentis lamina suffundavit lapidem. 28 oct. MDCXXXIV. »

(Essai sur les antiquités du département du Morbihan, par J. Mahé, chanoine de la cathédrale de Vannes. — 1825, page 395.)

Nous avons aussi rapporté (*Origines historiques de la ville de Vannes, de ses monuments et communautés religieuses*, par A^ed Lallemand. — 1858, p. 170), le procès-verbal dressé, le 27 septembre 1661, par Guillaume Le Gallois, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Vannes, official et vicaire-général de Mgr Charles de Rosmadec, de la pose de la première pierre de l'église du Collége et l'inscription suivante qui y fut gravée :

VIRGINI MARIÆ IN BETHLEEM PARENTI HUJUS ECCLESIÆ TITULARI, SANCTO YVONI PATRONO, MONUMENTUM PONIT SOCIETAS JESU, *ipso suæ confirmationis die; regnante Ludovico decimo quarto, antistite Carolo de Rosmadec. Dominus Guillelmus Bigarré almæ urbis Venetensis nobilis syndicus hujus basilicæ lapidem posuit* MDCLXI.

QUELQUES ORDONNANCES DE POLICE A VANNES

(1650-1735)

ET PARTICULIÈREMENT CELLES QUI CONCERNENT LES MURAILLES, LES FONTAINES, LES ÉCOLIERS.

(Par M. Rosenzweig.)

DU SAMEDI 22 OCTOBRE 1650 (1).

De l'ordonnance de mons le sénéchal il est ordonné à Me Pierre Leyondre sindic de la communauté de cette ville (Vannes) de faire *battre* la cloche pour assembler la communauté à vandredi néantmoins la feste pour estre pourveu à l'entretien de la maison commune, de l'horloge, et establi un *sergent de pollice.*

DU VENDREDI 1er AVRIL 1672.

(Ordonnance générale.)

De par le roy de l'ordonnance de Monsieur le séneschal sçavoir faisons que comme le fait le plus important est d'empescher qu'on ne blasphême le saint nom de Dieu, nous ordonnons qu'il sera mis et posé en la place de Main-lièvre un pilory avec un carcan et collier à la dilligence du scindic pour y estre les blasphémateurs contre le saint nom de Dieu attachés pendant le temps que de justice sera ordonné pendant lequel temps sera inscrit le sujet de larticle, et ordonné qu'il sera incessamment informé contre les blasphémateurs à la dilligence des gens du roy et à eux permis de obtenir et faire publier monitoires pour y parvenir.

Pour le bien et utillité du publiq sur le fait de la pollice générale nous ordonnons conformément aux ordonnances de sa majesté.

En premier lieu

Que nul ne pourra aller au devant des denrées pour les achepter et ne pourront le vendre qu'en plain marché sur peine de cinquante livres.

Que nul de quelque condition et qualité qu'il puisse estre, tant dans la ville que fauxbourgs ne pourra tuer ny faire tuer porcs, pourceaux ny autres bestes sur les rues que dans la boucherye ordinaire à peine de confiscation et de cent livres.

Tous boulangers et fariniers seront tenus et contraints de faire peser au poids du roy les grains qu'il feront moudre et iceux feront cribler avant la mousture sur peine de confiscation et de cinquante livres.

(1) Toutes ces ordonnances sont tirées des registres d'audience du Présidial de Vannes. (Archives départementales du Morbihan.)

Tous moulniers feront moudre dilligamment tant pour les bourgeois mesnagers et autres comme pour les boulangers sans qu'il puisse prendre un salaire excessif outre ny au-dessus qu'à l'ordinaire, et seront les grains pezés les premiers moulus pourquoy ils seront tenus d'avoir poids et balances pour rendre en pareil poids que seront trouvés les grains fors le déchet à peine de cinq cent livres...

Que doresnavant sera fait pain faictis cuit et bien esmyé de demy livre, d'une livre et deux livres et pour le poids qu'on aura esgard au tarif fait en 1664 de l'ordonnance de Monsieur le seneschal qui sera cy joint à paine de cinquante livres.

Que tous les taverniers, hostelliers, cabaretiers et autres vandant vin et pain à taverne ou autrement en leurs maisons seront tenus de vendre le pain blancq ou bis du poids et du prix qui sera ordonné selon que le blé vaudra.

Tous les boulangers et chascun d'eux tant de la ville que faubourgs, seront tenus d'avoir poids et balances et mettre au greffe d'office de la seneschaussée de Vannes leurs marques avant qu'ils puissent faire le débit et vendre leur pain.

Deux marchands successivement les uns après les autres rapporteront de mois en mois audit greffe d'office lesvaluation de chasque espèce de pains pour estre non seulement le prix du pain réglé mais pour le bien des particuliers tant majeurs que mineurs auxquels les aprecis sont nécessaires et ce à peine de mil livres.

Deffendons à tous boulangers d'achepter ni faire achepter par autres pour eux, bleds au marché ni en batteaux avant dix heures du matin à paine de cinq cents livres.

Ordonnons que de six en six mois le scindicq avec six des antiens des notables bourgeois assemblés le sieur procureur du roi présent viendront pour donner leur advis pour mettre un prix raisonnable à tous vivres comme pain blancq, bis ou noir, vin à la pinte, bœuf, mouton, veau à la livre ou à la grandeur de la piece et selon l'endroit qu'elle sera, cheuvraux, aigneaux, cochons, oyes, oysons, chapons, poulles, poulets, lievres, conils, perdrix, beccaces et autres volailles, lard, fromages et chandelles au poids à la demy once, foins, herbes et paille, fagots et busche, huisle, verjus, vinaigre, sucre et toutes autres espiceryes, à poids, poisson frais et sallé encore à poids et autres choses necessaires aux passants et repassans.

Ordonnons pareillement que de six mois en six mois ledit sieur procureur du roy, le scindic en charge avec six des notables habitants présents sera fait un prix certain à la journée d'homme, de cheval passant ou séjournant par les hostelleryes et tavernes de ce que les hostelliers pourront prendre pour disnée d'homme et de cheval.

Les draps et serges qui se font en cette ville et faubourgs seront faits de lez et nombre de fils qu'ils ont accoustumé et ne seront pressés à fer ny d'airain a paine de cinquante livres.

Auront les hostelliers en leur maison et hostellerye un tableau attaché auquel seront inscripts les ordonnances et taux des vivres pourquoy enjoignons a tous huissiers et sergents de les visiter pour sur les contraventions à nous rapportées sur ce fait y estre pourvu ainsy que de raison.

Deffendons conformément à l'ordonnance de François premier à Chastillon sur Loing en may 1639 a tous hostes de ne loger aucuns personnages estrangers passants pays non cogneus et sans adveu bannis et chassés du royaume ou sur lesquels autrement y pourroit avoir aucune suspition de malfait et ce sur peine de confiscation de biens des hostes et autres qui les aurons logés et recellés et des personnes qui en auront la cognoissance sans l'avoir déclaré au juge ordinaire de police.

Ordonnons à tous hostes, marchands et autres ayant pentionnaires de nous apporter les noms de ceux qu'ils ont chez eux de trois mois en trois mois à peine de répondre en privé nom des désordres qui par eux seront causés et autres qui escheront.

Ordonnons que les maisons, cours, rues, places et autres lieux et endroits de la ville et faubourgs seront tenus nettement et les immondices et ordures vuidées et ostées soigneusement et de moment à austre à peine de dix livres pour chasque visite.

Que toutes personne de quelque estat et condition quelles soient feront paver à pente raisonnable et entretenir le pavé en bon estat chascun en droit soy à peine de vingt livres.

Deffendons de vuider ou jetter es rues et places de la dite ville et faubourgs d'icelle, ordures, charrées, infections de fumiers ny eaües quelles quelle soient et de tenir longuement esdites maisons, urines, eaües croupies ou corrompues ou mettre sur la rue flens ny autres immondices et iceux brusle ny faire brusler de tout quoy et de lamande qui interviendra les propriétaires, conducteurs, locatifs et voisins seront responsables les uns pour les autres.

Deffendons à tous cureurs de retraiter de les curer et nettoyer sans conjé de justice, à peine de....

Enjoignons aux esconomes de l'Hostel-Dieu de cette ville de faire prendre et saisir au proffit de l'hospital tous les pourceaux et cochons qui vont et viennent par les rues, bannye préalablement faicte au premier jour de chasque mois de les laisser vaguer, pourquoy ils auront un homme à gaige qui aux frais du dit hospital fera incessamment la visite par les rues.

Deffendons à tous taverniers et cabaretiers de recevoir de nuit passé les neuf heures autre que leurs domestiques ny de jour personnes desbauchées a paine de prison et autres qui escherra.

Deffendons à tous bouchers rostisseurs poulalliers revendeurs et autres quelconques de n'exposer en vente en publicq au temps de caresme aucune chairs soit bœuf, mouton, veau, cheuvreau ny autre quelconque ny pareillement poulaille volaille ny gibier sur peine de punition corporelle sy ce n'est que par cause de maladie ou débilité de vieillesse on en eust besoing dont en ce cas on rapportera au juge de police dispence du curé ou vicquaire avec certifficat du médecin.

Deffendons à tous marchands blastriers et autres d'aler au devant des grains qui seront sur les chemins d'estre amenés en cette ville et faubourg par eaüe et par terre sur peine de confiscation comme aussy de les achepter en verd ny les arrer avant la récolte sur peine de cinq cents livres et de punition corporelle et de vendre et achepter à autre mesure qu'à celle estellonnée et marquée par le sindicq qui sera en charge et d'en avoir plus que d'une gauge.

Ordonnons que les marchands de vins grossiers apporteront par devant nous à chasque jour premier de janvier la facture de leurs vins pour estre le prix des vins règlé et du détail dans les cabarets à peine de mil livres.

Que les marchands drapiers et de soye ne pourront vendre ny detailler qu'au préalable leurs aulnes n'ayent été en présence du procureur du roy marquée et mesurée sur celluy de la ville de Rennes avec deffence à tous cabaretiers de vendre et débiter à pots, pintes, tierssons, chopines et demy-chopines qu'au préalable on ne les aye gaugés estellonnées et marquées a peine de mil livres.

Que les marchands bouchers n'yront n'y n'envoyeront leurs gens à pied et a cheval pour destourner sur le chemin et achepter la marchandise qu'on amène ponr être vendue en cette ville sur peine de confiscation et de cinq cents livres.

Que les poissonniers et poissonnières, regratiers et vendeurs en détail ne pourront achepter aulcun poisson de poissonniers venant de dehors qu'après les dix heures sonnées affin de donner le temps aux habitans de se pourvoir a peine de punition exemplaire et de cent livres vers chasque contrevenant pour l'exécution de laquelle ordonnance sera mis en la place de la Poissonnerye à la dilligence du scindicq aux frais de la communaulté un pilory sur lequel sera inscrit un extrait du présent article.

Que les hosteliers auront leurs hosteleries garnyes du vin du pays et autres si bon leur semble, fourniront de toutte sorte de pain et de chairs selon la commodité du pays, de linges, bois, pailles et avoines.

Ordonnons que les tanneurs feront leurs mestiers de tanerie es lieux commodes près de l'eau à la charge de tenir net leurs lavoüers et trempoüers et le tout sans incommoder leurs voisins.

Ne pourront tant les marchands de vins de la ville que forains tenir et exposer leurs vins et autres marchandises plus de deux fois vingt et quatre heures sur le quaye a paine de conffiscation au proffit de l'hospital et de cent livres d'amande.

Ne pouront les marchands de fers rouzines et autres marchandises subiectes a estre pezes avoir chez eux des balances et poids plus forts que de quinze livres suivant la pancarte et règlement à paine de cent livres.

Les loueurs de chevaux ne pouront prendre ny demander plus de quinze sols par chaque jour pour louage et en cas de mort plus de quarante cinq livres pour cheval à moins que autrement naye esté stipulé et convenu.

Ordonnons que a ladvenir touttes les curures et démolitions de maisons nouvellement rabatues ou par caducité démolies seront portées dans les fossés avec les murailles nouvellement faictes et construites près l'hôpital de cette ville et ce pour élargir le passage et la rue et jusque a ce que autrement nayt esté ordonné.

Que le sindic fera incessamment travailler aux réparations urgentes des ponts, portes, barrières et murailles et pavés auxquels la communauté est obligée, le tout confformément aux arêts et règlement.

Ordonnons que à la diligence du sindic il sera mis un poteau au marché et aux autres places publiques ou sera ataché un tableau auquel seront inscrist les plus principaux et généraux articles de la police et ce pour la crainte et terreur du menue peuple revandeurs et regratiers.

Deffandons a touts chartiers et roulyers de ne charoyer les jours de festes si elles neschoient à jours de foires et de marchés à paine de cinquante livres.

A toutes personnes de quelque qualité et condition quelles soient defance de faire aucunnes saillyes advances en esdifices, pan de mur, jambe, estriere, encoigneures, cave, ny canal, forme ronde en saillye, sièges, barrières, contrefenestres, huis de cour, bornne, pas, marches, montoirs à cheval, aucunes enseignes, establies, cages de menuiseries, chassis à verre et autres avances et ce a peine de mil livres.

Ordonnons qu'à l'esgard des maistres des courriers et postes et maistres de messageries il leur sera enjoint de garder les arrestés de règlements pour port de lettres et voitures de hardes sur les paines y portées lesqueles seront affichés en leur bureau et d'avoir nombre de chevaux suffisant pour le service du publiq.

Deffendons sur toutes choses à tous cabaretiers et taverniers de donner du vin et entrée en leurs maisons pendant l'office divin, messes de paroisse, sermon et vespres à jours des dimanches et festes solennelles comme aussy a tous maitrés de jeux de paulme et de billart sur peine de punition corporelle.

Deffendons a tous cabaretiers de vendre et débiter aucuns vins nouveaux ny brevages suyvant lentienne coutume jusque au unziesme jour de Novembre, jour de St Martin de chasque année, atendu les maladies fréquentes et contagieuses que causent les vins nouveaux sur peine de cinq cents livres.

Ordonnons a tous les sergents bailliagers d'apporter de trois mois en trois mois des procès verbaux de l'estat des grands chemins conduisants de cette ville en autres villes voisines et aux gros bourgs pour sur l'exigence des cas y estre pourveu.

Ordonnons aux maistres apoticquaires de cette ville de tenir leurs boutiques fournyes de bonnes et fraiches drogues a laquelle fin elles seront par nous visitées de six mois en six mois, présent le procureur du roy, un des mèdecins de la ville et l'antien apoticquaire appellés.

Ordonnons que les maistres chirurgiens de la ville serviront tour à tour les uns après les autres suivant leur réception, chacun six mois les pauvres de l'hôpital.

Ordonnons à tous orfevres et pintiers de mettre au greffe d'office de la séneschaussée la marque de leurs poinçons sy fait ne l'ont et jusques a en avoir fait couste au procureur du roy leur faisant deffences d'ouvrir boutique et de travailler à peine de mil livres.

Comme aussy leur sera fait deffences de faire aulcunes mixtion, meslange ny confusion de bon et mauvais aloy sur peine de punition corporelle.

Et d'autant que le luxe des habits, dorures et dantelles qui n'est que trop commun sacroist de jour en jour en cette ville et particulièrement parmy les gens de condition commune faisons conformément aux esdits et déclarations du roy deffenses à toutes personnes tant hommes que femmes et filles de quelque qualité et condition qu'ils soient de porter aucunes dentelles, broderies et galons d'or et d'argent fin ny dentelles de fil que celles qui se fabriquent dans ce royaulme sur peine de mil livres daumonne et de confiscation fors aux personnes privilègiées.

Comme aussy faisons deffences à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de faire dorer leurs carrosses, calèches, cariolles, chaises portatives et roullantes et litières sur pareilles peines que dessus.

Faisons deffences à tous marchands libraires et relieurs d'imprimer ny faire imprimer jusque a avoir fait cousts de leur aprentissage dans lart d'imprimeur reception et presté le serment en ce cas requis à peine de mil livres.

Enjoignons conformément aux esdits et déclarations du roy pour le fait de la réception des novices tant dans les couvents et monastères de relligieux que relligieuses de les garder et observer de point en point sur les peines y portées.

Faisons itératifves deffences à toutes personnes de condition commune soubs quelque prétexte que ce soit de porter armes à feu ny espées tant de jour que nuit fors à ceux qui sont dans le service du roy ou ayant quelque privilège qui nous aye esté apparu sur les peines portées par les esdits du roy.

Et affin qu'on puisse cognoistre et distinguer ceux qui sont en droit de porter armes à feu et espées ordonnons qu'il sera fait un tableau des nobles de la seneschaussée dont la qualité aura esté recognue dans la chambre de la refformation des nobles de cette province lequel tableau sera mis et posé en la grande salle daudiance du palais à la dilligence du procureur du roy.

Deffendons à tous marchands de vendre et destailler aucune marchandise comme rubans et estoffes et mercerye et ouvrir leur boutique pendant les jours de dimanche et festes soubs quelque prétexte que ce soit à paine de cent livres.

Faisons deffences à toutes personnes soubs quelque prétexte que ce puisse estre d'exercer et faire la banque qu'ils nayent au préallable presté le serment en tel cas requis conformément à l'ordonnance et ce à peine de mil livres.

Faisons très expresses et itératifves deffences à toutes personnes se disant aesgiptiens et bohémiens de loger en cette ville et fauxbourgs à peine de punition corporelle et à toutes personnes de les loger et leur donner retraite en aucun lieu à peine de mil livres et de demeurer responsables de leurs voleries et tous austres esvenements.

Deffendons à toutes personnes de la relligion prétendue refformée d'en faire l'exercice en lieux publicqs à peine d'estre proceddé contre eux suivant la rigueur des édits et déclarations du roy avec deffences à tous hostes, cabaretiers et aubergers de leur donner de la viande aux jours deffendus par lesglize aux tables ordinaires de leurs hostes et aubergers sur paine de mil livres et autres peines qui escherroient.

Ordonnons très expressément qu'itératifves deffences soient publiées pour le fait des châsses, à tous menuisiers et charpentiers de la ville et faubourgs et soubs la banlieue d'en faire ny vendre à peine de confiscation et de mil livres.

Pourquoi enjoignons aux aesconomes de l'Hostel-Dieu d'en faire faire et avoir gens qui y travailleront assiduement et ce pour l'augmentation du bien des pauvres et le service du publiq.

Deffendons à tous médecins soy disants receus en l'une des universsités du royaume de s'establir en cette ville et soubs lestendue de la seneschaussée qu'au préalable ils n'ayent fait cousts de leur capacité et montré de leurs lettres prises es universités ou ils les auront prises et icelles nous communiquées et au procureur du roy.

Deffendons à tous médecins apoticquers et chirurgiens de s'immisser de faire les fonctions des uns sur les autres sur peine de cent livres.

Deffendons conformément à l'arrest du parlement de Rennes d'avoir en la ville de Vennes plus de deux barbiers lesquels seront par nous nommés et sur ce ouy le procureur du roy à peine de....

Deffendons tous festins et banquets soubs prétexte de confrairie de communautés à peine de cinquante livres.

Deffendons aux bouchers, boulangers et jardiniers d'exposer aucunes danrrées en vente pendant les jours de dimanche et festes gardées que jusque a huit heures du matin sur peine de confiscation et de dix livres d'amende avec injonction à tous huissiers et sergents d'y veiller sur les peines qui escherroient.

Enjoignons à tous fermiers des debvòirs grands et petits de la ville impôts et billots de tenir leurs bureaux ouverts aux heures règlées et y avoir des commis assidus et ce pour le soulagement du publicq.

Faisons deffence à toutes personnes de quelque qualité et condition quelles soient et soubs quelque prétexte que ce puisse estre de tenir pres leurs maisons aucuns bois, pierres à monceaux, terres ny autres choses subjettes et propres a rèparation de bastiments plus de huitaine à peine de cinquante livres.

Ordonnons qu'à l'advenir aucune personne soit homme ou femme ne pourra se mettre et entrer en exercice en qualité de domestique en aucune maison de cette ville et faubourgs sans déclarer auparavant et par escrit au maistre ou à la mestresse qui le voudra prendre le pays et le lieu de sa naissance et s'il a ou non desja servy en cette ville ou faubourgs et au cas qu'il y ayt servy il sera tenu de représenter avant que d'estre reçu en qualité de nouveau serviteur domestique le congé, certifficat ou atestation aussy par escrit du dernier maistre ou maistresse qu'il aura servy, contenant la cause, occasion ou raison pour lesquelles il aura été congédié et en conséquence faisons tres expresses deffences tant à ceux qui se mettront en service qu'à leurs cauptions ou respondants de prendre et de supposer de faux noms, de fausses demeures ou qualités, de se dire d'un autre pays et d'un autre lieu que celluy dont ils seront, de dissimuler le séjour qu'ils auront fait en cette ville et le nom des maistres qu'ils y auront servy à peine de punition exemplaire, comme aussy faisons très expresses deffences à tous serviteurs domestiques de quitter le service de leurs maistres pour en aller servir d'autres sans leur consentement ou pour quelque cause et occasion légitime et sans en avoir un acte ou certifficat par escrit sur paine d'estre punis comme vagabonds.

Faisons pareillement deffences à toutes sortes de personnes de recevoir et prendre aucuns serviteurs, servantes ou autres domestiques sortans d'une autre maison sans avoir veu congé par escrit et sans s'estre préalablement informés du dernier maistre ou mestresse que les dits serviteurs ou servantes auront quitté s'il leur ont donné congé et pour quelle occasion ils sont hors de leur service et affin que la fidellité des bons serviteurs puisse estre d'autant recogneue. Ordonnons à tous maistres et chefs de familles avant que d'en congédier aucuns et les mettre hors de leur service

de leur donner le dit acte ou certifficat contenant le temps quil les auront servis et la cause pour laquelle il les auront congédiés et ce à peine de deux mil livres contre les dits maistres et chefs de familles en cas de reffus auquel cas pourront les dits serviteurs se retirer vers le juge de police, lequel après s'estre enquis de la cause pour laquelle le maistre aura fait le dit refus, donnera au dit serviteur un acte contenant ce quil aura peu recognoistre de la vérité et du subjet du dit refus et le dit acte ainsy donné tiendra lieu de congé du maistre quil l'aura refusé, et pour rendre les dits maistres et chefs de familles d'autant plus circonspects et précautionnés à l'esgard de leurs serviteurs et domestiques leur faisons deffence de se servir de gents incogneus, vagabonds, mal famés et renommés et de mauvaise vie sur les peines aux cas appartenants et de respondre civillement des crimes et délits qu'ils commettront pendant qu'ils seront à leur service.

Deffendons à tous maistres de chaloupes, barques, gabarres et vaisseaux de quelque port qu'ils soient de prendre du lest et de delester sans congé du delesteur estably et nommé par le juge de police conclusions prises par le procureur du roy et ce à peine de mil livres.

Faisons deffence à l'advenir aux batteliers et pescheurs d'huistres de les descharger qu'au préallable le lieu ne leur aye esté désigné par le delesteur sur peine de cinq cents livres.

Ordonnons au sindicq de se pourvoir incessamment devant le roy pour faire sa très humble remontrance à ce qu'il plaise à sa majesté pour la facillité du commerce et du négoce ordonner qu'il sera assigné un fonds pour curer le canal à ce que le quay se puisse rendre accessible et la rivière navigable.

Ordonnons que pour empescher les plaintes du publicq les fermiers des ports et havres de la ville et des dames relligieuses Carmélites de Nazareth lès Vennes comme aussy du poids du roy représenteront leurs pancartes, droits, privilèges, immunités et exemptions pour sur ce les conclusions du procureur du roy prises estre ordonné ce que de raison.

Ordonnons au dit delesteur d'apporter incessamment es mains du procureur du roy un rolle des noms des maistres de barques, chaloupes et vaisseaux des isles scituées sur la rivière de Vennes et costes maritimes adjacentes à icelles et ce à l'effet qu'on soit informé du nombre de gents qui peuvent rendre service à sa majesté et de scavoir ou ils naviguent affin quils ne fassent pas de commerce dans les pays estrangers contre la volonté du roy à peine d'estre le dit delesteur destitué, de demeurer responsable de tous évènemants et de mil livres.

Ordonnons conformément au règlement fait par sa majesté le douziesme de novembre mil six cents soixante et cinq pour les vivres des gens de guerre qui leur seront fournys suyvant icelluy et lestappe du huictiesme janvier mil six cents soixante et douze avec deffence aux officiers ou soldats

de cavallerye et infanterye d'exiger l'estappe en plus grande quantité pour leurs personnes ou pour plus de chevaux qu'ils ne doibvent à peine d'estre punis exemplairement scavoir : l'officier comme concussionnaire et le soldat de la vie.

Ordonnons que cette présente ordonnance sera exécutée suyvant sa forme et teneur néant moingts toutes oppositions ou appellations quelconques et sans y préjudicier leue et publyée à son de tambour en lieux ordinaires et places publiques de la ville et faubourgs, registrée au greffe d'office de la seneschaussée de Vennes de six mois en six mois leue et publyée attachée aux quatre portes de la ville et de celles des paroisses à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance et ayt a y obeir sur les peines y portées et ce à la dilligence du sindicq.

Et au surplus seront tous autres jugements de police exécutés suyvant leur forme et teneur sur les peines y portées. (Signé) Jan de Guer.

Les ordonnances de police cydessus ont esté leues et publiées le lundy vingt huictiesme de mars après l'ouverture des pleds généraux et le vendredy premier jour de ce mois d'apvril à la closture des pleds. De quoy a esté décerné acte. (Signé) Jan de Guer. »

9 Mars 1677.

Des plaintes continuelles sont parvenues au procureur du Roi relativement à l'excès du prix des viandes qui se débitent pour l'usage des malades pendant le carême, ce qui provient de ce qu'il n'y a qu'un seul boucher se disant abbé de frairie (1) qui prétend avoir le droit de vendre lesdites viandes.

Le sénéchal du siège présidial de Vannes autorise le dit abbé à continuer le débit des viandes pourvu qu'il fournisse de bonne marchandise et à prix raisonnable.

24 Mai 1677.

Le procureur du roi a eu avis que les écoliers prétendaient avoir des billets pour entrer sans paier à la comédie, et qu'ils se sont présentés pour en demander avec menace de maltraiter les comédiens en toute rencontre, et de forcer les portes, ce qui pourrait causer quelque malheur et troubler les divertissements de la ville.

Défense leur est faite d'exiger aucun billet et de commettre aucune violence sous peine d'exclusion du collège, de la ville et des faubourgs.

30 Mai 1677.

Par ordonnance de monsieur le senéchal, la livre des meilleurs endroits du bœuf, comme la longe, le brechet et le gras de queue, a été réglée à 2 s. 6 d.

---

(1) Les abbés d'une frairie ou d'une corporation de métier sont ceux qui sont chargés de la représenter et de défendre ses intérêts; ainsi, le 29 octobre 1715, les maîtres cordonniers de Vannes s'assemblent pour élire entre eux deux abbés qui prêtent serment devant le lieutenant général de police de se bien et fidèlement comporter et d'observer les statuts de la corporation. (Registre de police du présidial.)

Les autres endroits du bœuf à 2 s. la livre.
La livre de mouton, 3 sols.
La livre de veau, 2 s. 6 d.

20 Juillet 1677.

Défense à tout menuisier de la ville et des faubourgs de faire aucune châsse et d'en vendre, et à toute personne d'en acheter ailleurs que du menuisier de l'hôpital.

11 Aout 1677.

Défense aux habitans de laisser sortir de nuit passé neuf heures les écoliers qu'ils logent comme pensionnaires, de loger ceux qui ne vont point en classe, et de leur laisser porter des armes.

Le même jour, expulsion de neuf écoliers convaincus de désordres et de violences.

15 Octobre 1677.

Défense à tout cabaretier du bailliage de Vannes de débiter aucuns vins et cidres nouveaux avant la St-Martin sous peine de 200 l. d'amende.

8 Février 1678.

Défense à tout regrattier et vendeur de denrées, d'en acheter avant dix heures du matin sonnées afin que les habitants puissent faire leurs provisions.

Défense aux cabaretiers et regrattiers d'acheter aucun poisson d'eau douce ou autre sous peine pour les dits cabaretiers de 50 l. d'amende, et pour les regrattiers d'être attachés au carcan.

Le prix des bernaches est fixé à 40 s. pièce, et celui des judelles (1) à 10 s.

31 Mai 1678.

Défense à tous les particuliers qui ont coutume de porter des torches le jour de la Fête-Dieu à la procession du Saint-Sacrement, de boire et s'enivrer comme ils ont l'habitude, sous peine de 10 l. d'amende, et à tout fabrique et abbé des frairies de donner des repas et du vin aux dits particuliers, comme au temps passé.

29 Mai 1679.

Nouvelles plaintes portées contre les écoliers qui courent les rues toutes les nuits, armés de bâtons, pistolets et épées, maltraitant les habitants qui sont obligés par leur profession de sortir la nuit.

8 Juillet 1679.

Défense à quelque personne que ce soit d'avoir et de nourrir des cochons tant dans la ville close que dans les faubourgs de Vannes, sous peine de confiscation et de dix livres d'amende.

---

(1) Sorte de poule d'eau.

10 Mai 1680.

Défense à toutes personnes de se baigner dans la mer depuis le pont St-Vincent jusqu'à la maison de la Santière, à peine de confiscation de leurs habits au profit de l'hôpital général.

13 Janvier 1681.

Défense à toutes personnes de donner l'aumône aux églises, à leur porte et autres lieux, à aucun pauvre mendiant, sous peine de 3 livres d'amende au profit de l'hôpital général; et aux dits pauvres de mendier et quêter aux dits lieux ou autrement à peine de prison pour la 1re fois et de bannissement pour la 2e, sauf à eux à se retirer au bureau de l'hôpital général pour être secouru en leur nécessité.

18 Janvier 1681.

Organisation du personnel et du matériel nécessaires à l'extinction des incendies.

10 Avril 1681.

Défense, sous peine de 500 l. d'amende, de faire aucune dégradation aux murs de Vannes, attendu que les murailles des villes ont toujours été considérées comme saintes et sacrées et qu'il n'a jamais été permis d'entreprendre contre elles aucune chose sans la permission et l'autorité du prince.

17 Décembre 1715.

Le procureur du roy a eu avis que plusieurs jeunes artisans de la ville et des faubourgs, sous prétexte de représenter la *Vie d'Hérode*, s'attroupent les fêtes et dimanches nuit et jour, s'enivrent et ensuite, armés de fusils, sabres et épées, fourches de fer et gros bâtons, courent les rues, insultent et font violences au public.

Défense leur en sera faite, et publiée à son de tambour, etc.

18 Novembre 1717.

La livre de lard à larder est taxée à 4 s. 3 d. et celle du lard à mettre au pot à 3 s. 9 d.

La livre de suif à 5 sous, et celle de la chandelle à 6 s.

La botte de foin du poids de 10 livres, à 2 s. 6 d.

Le pot du meilleur vin de Grave rouge, à 24 s.

Celui du vin blanc à 20 s.

Celui du vin de Nantes à 12 s.

Le vin breton à 10 s.

Et le pot d'eaudevie à 35 s.

13 Juillet 1718.

La corde du meilleur gros bois est taxée à 11 l.

9 Aout 1720.

La livre de beurre net est taxée à 9 s.
La nuitée de cheval de selle, 20 s.
La journée de cheval de selle, 20 s.
La journée de cheval de bât ou de chaise, 25 s.
Les chaises de louage, 9 livres par jour.

21 Juillet 1731.

Le louage des charrettes à bœufs est taxé à 3 s. pour le Port et la rue du Drésen; à 4 s. pour le bas des Douves, la basse ville jusqu'à la maison de ville et Calmont bas; à 5 sous pour le reste de la ville; à 6 s. pour les faubourgs.

La journée des batteurs de blé, de 6 h. du matin à 7 h. du soir, est fixée à 10 s. avec la nourriture ou à 15 s. sans nourriture; celle des scieurs de blé à 5 s. outre la nourriture ; celle des journaliers à 8 s. sans nourriture ;

Celle des maçons à 14 s.; celle des couvreurs en ardoise à 12 s.; des terrassiers à 12 s.; des fendeurs de bois à 12 s. par corde.

5 Mai 1735.

Défense de troubler le repos et la tranquillité publique par les carillons, autrement dit charivaris, que certains particuliers s'ingèrent d'exciter sous différents prétextes à peine de 30 l. d'amende, et de confiscation des tambours et autres instruments dont ils se servent.

Défense aux courtauds de boutique, valets, servantes et autres de danser dans les allées du Port, sur la Garenne, dans les places publiques et dans aucune rue de la ville ou des faubourgs à peine de 10 l. d'amende et de prison.

Défense de porter dans les rues des tisons allumés au lieu de lanternes, et de porter du feu dans des pelles.

Défense à quelque personne que ce soit de mettre la bouche aux tuyaux des fontaines publiques à peine de prison et de 3 l. d'amende.

Défense à ceux qui tiennent *académies* et aux aubergistes et cabaretiers de donner à boire et à jouer à heure indue ni les jours de fêtes et dimanches pendant l'office divin.

Parmi les précédentes ordonnances, il en est qui se rattachent à des sujets pour lesquels je demanderai la permission d'entrer dans quelques détails curieux puisés également, pour la plupart, dans les archives du présidial de Vannes.

L'ordonnance du 10 avril 1681, qui défend aux habitants de faire aucune dégradation aux murailles de la ville, devait être d'autant plus rigoureusement observée, que des réparations récentes venaient d'y être faites, et qu'il avait fallu bien du temps et bien des démarches pour décider le conseil

municipal d'alors, peu zélé à ce qu'il paraît, à les entreprendre, quoique ces murailles fussent, ou peut-être parce qu'elles étaient *saintes* et *sacrées*, suivant les expressions de l'ordonnance précitée.

Au mois de février 1651, Me Yves Anno, qui venait d'être nommé procureur syndic et miseur de la communauté de Vannes (1), comparaît au présidial et demande que procès-verbal soit dressé de l'état, ou, comme on disait à cette époque, des *indigences de réparations* des portes, barrières, ponts levis et dormants, tours et *maison de la santé* de la ville, pour y faire faire les réparations nécessaires. Il n'a pu, dit-il, réunir vingt-cinq habitants pour délibérer sur cette matière; or un arrêt du parlement de 1648 fixait à ce chiffre le nombre des membres indispensables pour ces sortes d'assemblées.

Le présidial, vu l'urgence du cas, ordonne à Me Anno de faire incessamment travailler auxdites murailles, sauf à obtenir ensuite du conseil la

(1) M. Aed Lallemand, dans son Annuaire pour 1858, donne la liste des plus anciens procureurs syndics et miseurs de la ville et communauté de Vannes; il s'arrête en 1601. Voici, avec des lacunes qu'il sera sans doute facile de combler plus tard, les noms de quelques-uns de leurs successeurs dans les mêmes fonctions.

Sans date, mais antérieurs à 1650.	Les Srs De la Noe. Tuillaye. De Livillion. De St-Ducat. Anthueil.
1640.	— Olivier Bigarré Sr de la Landelle.
1646.	— Noble homme François le Prat.
1650.	— Me Jacques Couturet, avocat.
1650.	— Me Pierre Leyondre.
1651-52.	— Me Yves Anno.
1652-53-54.	N. h. Jan Chedanne Sr de Lisle.
1655-56.	— N. h. Jullien Cillart Sr de Kerampoul.
1657.	— Anne Croze.
1658.	— N. h. Guillaume Kerviche.
1661.	— N. h. Guillaume Bigaré.
1664.	— N. h. Jan Coué Sr de Liscuit.
1667-68.	— N. h. Octavien du Sers Sr de Mallivier.
1671-74.	— Le Sr de Lohac le Vacher.
1676.	— Jean Legal.
1682.	— N. h. Mathieu le Clerc (sans doute le même qui fut élu maire de Vannes en 1693).
1685.	— N. h. Christophe Ragot Sr de la Couldraye.

La création des maires, en 1692, ne détruisit pas les fonctions de procureurs syndics, car nous trouvons encore, en 1734, Me Joachim Morin, Sr de la Guérinière, nommé procureur syndic pour deux ans.

En entrant en charge, les miseurs prêtaient serment devant le présidial.

permission de réunir en la maison de ville un nombre plus restreint d'habitants pour ratifier ce qui aura été fait (1).

Me Anno patiente cependant. Un arrêt du parlement du 25 mai 1651 décide « *que les assemblées de la maison commune de Vannes seront tenues* » *pour légitimes et valables qui se feront au nombre de quinze habitants* » *qui ont droict d'entrer en la dite communauté* (2). » Ces assemblées recevront en outre deux conseillers du présidial et les anciens syndics. Elles devront se réunir aux jour et heure qui seront assignés par trois sons de cloche, sous peine de 60 s. d'aumône, si ce n'est pour légitime empêchement.

Malgré la concession de la cour, Me Yves Anno n'est pas plus heureux. Car le 20 février 1652, nous entendons de nouveau les plaintes qu'il porte devant le présidial.

Il n'a pu en trois mois faire tenir aucune assemblée de la maison de ville. Et cependant la réparation des murailles est de plus en plus urgente.

Le présidial lui ordonne encore une fois de commencer les travaux sous le contrôle d'une commission composée des anciens syndics, les sieurs de la Noe, Tuillaye, de Livillion, de Saint-Ducat, Anthueil et Leyondre (3).

Me Anno insiste néanmoins sur la nécessité d'une assemblée de ville, et quatre jours après (samedi 24 février), il lui est enjoint, sur sa requête, de faire battre de nouveau la cloche, le lundi suivant à 10 heures du matin, à la manière accoutumée, pour réunir à la salle commune, sous peine d'amende, les quinze habitants qui ont voix délibérative.

Même résultat que précédemment; Me Yves Anno dut quitter ses fonctions de procureur syndic, sans avoir accompli son œuvre. Plusieurs années s'écoulent. Ses successeurs Jan Chedanne, Sr de Lisle, Jullien Cillart, Sr de Kerampoul n'ont pas plus de succès. Aucune réparation n'est entreprise; les affaires de la communauté vont de mal en pis; ses médiocres revenus ne lui sont plus payés exactement, ou sont dilapidés par des agents infidèles; on ne trouve plus d'habitant qui veuille accepter le pénible honneur du syndicat.

Cependant, le 26 mai 1657, Noble homme Anne Croze vient déclarer au présidial :

« Que depuis qu'il a esté *contrainct* de prester le serment en quallité de » sindicq de la communaultée de Vennes, et quelques poursuiltes de dilli- » gences qu'il apt peu faire vers le précédent sindicq et autres personnes » saisis des deniers de la dicte communaultée, il n'a peu avoir auchunes » actes ny instructions ny toucher auchunes sommes de deniers pour » survenir aux charges de la dite communaultée, et quoy qu'il ayt

(1) Registre d'audience du présidial de Vannes. (Séance du 5 février 1651.)
(2) *Idem* *idem.* (Séance du 6 juin 1651.)
(3) *Idem* *idem.* (Séance du 20 février 1652.)

» fait batre la cloche pour debvoir assembler la communaultée et avoir » ses ordres pour les affaires d'icelle, il ne c'est présenté nombre suffizant, » et néanltmoins il luy est fait nombre de procès tant au privé conseil » du roy, aux parlementz de Paris et de Rennes qu'en ce siège; et » sont par divers particulliers les deniers de la dicte communaultée arrestés; » et a reçeu plusieurs lettres de ses procureurs au dict conseil et aux » dicts parlements de Paris et de Rennes; et aussy sont en très mauvais » estat les pontz, portes et barrières de ceste ville; pourquoy il déclare » le tout au siége à ce qu'il luy plaize y pourvoir.... etc. (1) »

Cette fois le présidial, lassé de tant d'obstination, fit sans doute commencer d'urgence les travaux réclamés depuis si longtemps; car, au mois de décembre 1658, une commission est chargée d'examiner les réparations qui ont été faites aux ponts et garde-fous de la porte St-Vincent, de la porte St-Patern et de la porte Notre-Dame ou Porte-Neuve. Le prix de ces réparations est estimé à 600 l. (2).

Mais il restait encore beaucoup à faire, et les murailles si longtemps négligées demandaient un entretien constant. Aussi les registres du présidial nous offrent-ils pendant plusieurs années consécutives des baux à ferme pour les indigences de réparations de la ceinture, des ponts et des portes de Vannes (3).

Une autre ordonnance, celle du 5 mai 1735, renferme un article relatif aux fontaines publiques de Vannes. M. A. Lallemand, dans son Annuaire de 1859, a consacré à cet objet un chapitre intéressant dans lequel il s'appuie sur un précédent travail de M. Baudouin-Desmarattes, membre honoraire de la société polymathique. Je viens, à mon tour, apporter quelques documents peut-être nouveaux à l'histoire de cet établissement, dont il est opportun de faire revivre aujourd'hui le souvenir dans tous les esprits.

En 1688, à l'époque où Olivier Brulay, après avoir amené les eaux de Meucon jusqu'à Saint-Guen, méditait un changement à son premier plan pour la direction des conduits à l'entrée de Vannes, il avait pour architecte un sieur Gilles Michel qui ne trouvait pas son compte à l'indécision de Brulay, si l'on en juge par la pièce suivante :

« Du trentiesme jour de mars mil six cens quatre vingt huit devant Monsr » le sénéchal de Vannes.

» Gilles Michel maistre architecte présent assisté de Me Pierre Jarno son » procureur demandeur aux fins de requeste signifflée le vingt neuflème de » ce mois par Boizard et controllée à Vannes ce jour par James.

---

(1) Registre d'audience du présidial de Vannes. (Séance du 26 mai 1657.)

(2) Registre d'office du présidial de Vannes. (Séance du 3 décembre 1658.)

(3) Registres d'audience du présidial de Vannes pour 1664, 1666, 1667, etc.

» Contre

» Le sieur Ollivier Brullay deffandeur présent et assisté de Me Rio son » procureur.

» Le dit Jarno procureur du dit Michel dit que le dit Sr Brullay estant » demeuré adiudicataire de partie des ouvrages pour la conduite des fon- » tainnes de Meucon en cette ville de Vannes, aurait cedde au dit Michel » le vingt huict juillet mil six cens quatre vingt six toutes les tranchées et » ouvertures qui seront faites depuis St Guen à venir dans la ville et » faubourgs conformément à l'adiudication luy en faite et au prix y porté ; » et comme le dit Michel a appris que le dit Sr Brullay avait dessein de » travailler de jour à autre aux dittes fontainnes, le dit Michel l'aurait » prié plusieurs fois de luy désigner les lieux par où il a dessein de faire » passer les eaux affin que le dit Michel puisse faire travailler aux dittes » tranchées mesme aux regards, à quoy le dit Sr Brullay n'a tenu compte, » ce qui est d'une très grande conséquance au dit Michel, ce qui l'aurait » obligé de vous présenter sa requeste le vingt neuflème de ce mois pour » estre ordonné que dans le jour le dit Brullay lui désignerait et marquerait » tous les lieux où il a dessein de faire passer les dittes eaux, affin qu'on » puisse faire faire les dittes tranchées et regardz, faute de quoy qu'il » soit décerné acte au dit Michel de ses protestations de tous évènements » et despans contre le dit sieur Brullay et tous autres, réservant ses autres » droits et actions. »

(Non signé) (1).

C'est pendant l'épiscopat de Monseigneur Fagon que se répand parmi les habitants de Vannes la funeste maladie des écrouelles ; aussi est-ce à la même époque qu'apparaît l'ordonnance en question : Défense à quelque personne que ce soit de mettre la bouche aux tuyaux des fontaines publiques à peine de prison et de 3 l. d'amende.

Passons à la 2e moitié du XVIIIe siècle, époque à laquelle furent prises les mesures les plus sévères pour l'aménagement des eaux. Le 10 septembre 1764, Jan-Baptiste Launay, commissaire de police à Vannes, dresse procès-verbal contre Jan Brunet auquel avait été adjugé l'entretien des pompes de la ville ; les habitants et les porteurs d'eau se plaignaient « que depuis » neuf jours les pompes ne donnaient plus d'eau, que toutes les fontaines » publiques auxquelles on avait recours étaient épuisées, ce qui provenait » de la négligence du dit Sr Brunet ; car, aux termes de son adjudication, » il était tenu en premier lieu d'avoir un homme sur les lieux pendant » l'année pour veiller aux inconvénients qui pourraient arriver, en second » lieu, de faire publier au son du tambour trois jours avant d'arrêter les » pompes, afin que chacun se pourvût de l'eau nécessaire.... » Le sieur Brunet est condamné à faire réparer incessamment les dites pompes,

(1) Registre d'audience du présidial de Vannes.

et à subir sur ses appointements une retenue de 10 l. par jour depuis le moment où elles ont cessé de fournir de l'eau jusqu'à leur entière réparation.

Une enquête, faite le 18 septembre 1769 dans la rue de la Fontaine à Saint-Patern, nous apprend qu'à cette époque, et quels que fussent cependant les soins apportés par le Sr Ulliac, adjudicataire de l'entretien des pompes, elles ne fournissaient plus qu'un mince filet d'eau par les deux tuyaux de la grande pompe, et que les deux tuyaux de la petite n'en donnaient plus depuis six mois.

Enfin le 25 juin 1785, à la requête du procureur du roi et sur la remontrance du corps municipal de Vannes que les fontaines publiques de la ville ne peuvent plus suffire pour le besoin des habitants, et qu'il y a de l'eau superflue dans l'intérieur des couvents, le lieutenant général, civil et criminel de la sénéchaussée ordonne aux supérieurs de tous les monastères de Vannes de tenir, jusqu'à nouvel ordre, les portes de leurs couvents ouvertes, le matin depuis six heures jusqu'à neuf, et le soir depuis trois heures jusqu'à six, à tout habitant qui se présentera pour puiser de bonne eau à boire (1).

Mais un tel état de choses ne pouvait durer. En 1787, trois commissaires avaient été spécialement chargés de veiller aux réparations et reconstructions de la conduite des eaux de Meucon à Vannes, et avaient à ce sujet adressé une requête à l'intendant de Bretagne. Le Sr Lescop avait été envoyé pour étudier les travaux à faire; mais les ressources de la municipalité étaient insuffisantes, et d'ailleurs n'avait-elle pas à songer aussi à l'entretien des quais et du port, des pavés, des promenades? Les pompes et fontaines eussent absorbé seules, suivant les différents devis qui en avaient été fournis, plus de 60,000 l.; à peine s'en trouvait-il 20,000 en caisse. Dans cette situation, la communauté de Vannes, après délibération du 2 janvier 1789, résolut de demander aux États de Bretagne la permission de se pourvoir au conseil afin d'être autorisée à faire un emprunt de 100,000 l. au denier vingt (2). L'intendant, à qui avait été adressée une copie de cette délibération, écrivit le 25 janvier (3) aux officiers municipaux de Vannes, pour les dissuader d'une semblable démarche, que leur situation financière était loin de motiver, et que des préoccupations bien plus sérieuses devaient d'ailleurs bientôt étouffer. On n'eût pas manqué de leur répondre comme à la communauté de Brest qui avait demandé aux Etats, en 1784, une somme de 80,000 l. pour l'établissement de douze fontaines : attendez des temps plus heureux (4). Il parait que ces temps sont venus pour la ville de Vannes.

---

(1) Tous ces détails sont tirés des papiers du présidial de Vannes.

(2) Extrait des registres des délibérations de la ville et communauté de Vannes.

(3) Voir les papiers de l'Intendance de Bretagne.

(4) Procès-verbaux des Etats tenus à Rennes, en 1784.

Passons enfin aux ordonnances qui concernent les écoliers de Vannes. Elles sont nombreuses et nous donnent une idée assez curieuse de l'état de ces jeunes esprits si fertiles en malices et en méchancetés, de cette bande de joyeux compères aujourd'hui si restreinte et bien dégénérée, remplissant les taudis de la ville qu'ils égayaient quelquefois de leurs farces, mais plus souvent encore ensanglantaient de leurs désordres, vivant de quelques chétives provisions envoyées régulièrement par leurs familles, travaillant peu le jour dans les classes qu'ils désertaient à l'occasion, et courant la nuit pour rattraper le temps perdu.

Nous les avons vus forçant les portes de la comédie et battant les acteurs, insultant et maltraitant la nuit les pauvres habitants qu'ils rencontrent dans les rues. Effrontés et forts de leur nombre, ils ne s'attaquent point seulement aux enfants, aux femmes et aux valets ; ils ont souvent maille a partir avec les soldats, les artisans, les clercs surtout ; les gentilshommes eux mêmes ne peuvent échapper à leurs poursuites, et la police a beaucoup à faire pour réprimer les désordres commis par ces malfaiteurs imberbes et enrégimentés.

Quelques exemples confirmeront la vérité de cette assertion. Au mois d'août 1730, une requête est présentée à M. le lieutenant général de police de la ville de Vannes, par quelques habitants qui se plaignent que, depuis plusieurs jours, les écoliers « s'assemblent sur la place publique de la ville et » autres endroits, armés de sabres, pistollets, haches et bâtons, et les plus » petits des dits écoliers leurs poches remplies de pierres, affectant de se » caballer la nuit, pour parvenir plus sûrement dans leurs pernissieux des- » seins. Ces particuliers malfatteurs attaquent journellement tous ceux qui » ont le malheur de leur déplaire sans exception de rang ny de qualité, » mesmes les personnes en place ; les abbés mêmes sont complisses de » pareille scédition et par leur exemple font émouvoir tout un colège, en » sorte que la tranquillité publique en est interrompue..... » Les hostes et hotesses semblent les aplaudir pour fortifier leur courage au » lieu de veiller à leurs actions comme y estant étroitement obligés par tous » les règlements de police. »

Le 14 août, le sieur le Liepvre, directeur de la Messagerie, étant à faire raccommoder une chaise de poste dans la cour du Grand-Louis, vers une heure et demie après minuit, fut attaqué et insulté par trois troupes d'écoliers armés de bâtons, qui blessèrent autour de lui plusieurs ouvriers.

Le 17 du même mois, sur les quatre heures de l'après-midi, les Srs Gauvain et Gambert étaient sur le marché, lorsqu'une troupe de près de deux cents écoliers, armés pour la plupart, vinrent leur chercher querelle, et les obligèrent de se réfugier dans l'auberge de l'image de St Jean, où ils s'enfermèrent jusque vers dix heures du soir, n'osant pas même mettre la tête à la fenêtre, de peur d'être lapidés par les écoliers qui cernaient la maison. La nouvelle de cette scène s'étant répandue dans la ville, quelques huissiers du

présidial, assistés de sergents, se rendirent sur les lieux pour rétablir l'ordre, mais ils furent reçus à coups de pierres lancées des maisons voisines du four du Mené ; néanmoins ils arrêtèrent quelques-uns des plus mutins qui disaient « qu'ils se mocquaient des ordres de la justice. » Malgré ces arrestations, le désordre dura encore quelques jours. Des affiches placardées sur la place du Marché « enjoignaient à tous écoliers de se trouver armés, les plus » grands de sabres, pistolets et épées, les autres de bâtons, et les plus » petits de pierres. »

Le 22, vers les onze heures et demie du soir, ils se rendirent dans la rue St-Vincent, et apercevant à une fenêtre le Sr de Caisne, ils l'injurièrent et le menacèrent de lui tirer des coups de pistolets s'il ne se retirait, ce qu'il fit fort à propos, car au même instant une grosse massue venait frapper le bord de la fenêtre. Quelques jours après, le Sr Le Gras, greffier de la maréchaussée, était attaqué, vers huit ou neuf heures du soir, par plusieurs écoliers « qui vinrent le regarder sous le nez et se parlaient en latin, disant » qu'il failloit donner dessus », ce qui empêcha le Sr Le Gras de continuer sa promenade.

Nous passons sous silence bien d'autres méfaits, vitres cassées, portes de boutiques enfoncées, etc. Nous renvoyons pour tous les détails à l'enquête du 31 août 1730, à la suite de laquelle on appréhenda au corps quatre écoliers qui avaient été reconnus ou dont les noms avaient été prononcés dans la bagarre par de maladroits compagnons (1).

Il est à croire que ces arrestations et les peines qui les suivirent, de nombreuses exclusions du collége, et les admonestations paternelles produisirent un effet salutaire sur la jeunesse de l'époque, car nous n'entendons plus parler d'autres graves désordres pendant toute une génération d'écoliers. Mais les traditions, surtout les bonnes, ne se perdent pas aussi facilement en Bretagne, et les écoliers de la deuxième moitié du XVIIIe siècle nous rappellent de temps en temps le souvenir de leurs devanciers.

Au mois de novembre 1740, un pauvre soldat du régiment de Chartres, Jan Frémont dit Lafleur, était étendu sur un lit de l'Hôtel-Dieu de Vannes. Il avait été dépouillé et blessé un soir sur les Douves, entre huit et neuf heures, par plusieurs jeunes gens qu'il avait reconnus pour être des écoliers, « car ils parlèrent latin avant de le maltraiter » (2). Les langues anciennes trouvaient toujours dans ces circonstances de bien heureuses applications !

Jusqu'à présent nous n'avons traversé que des scènes tragiques, et les écoliers de Vannes ne nous ont été montrés que sous un aspect peu favorable. Pour les connaître plus complètement et mieux apprécier leur caractère, terminons par quelques récits moins sanglants, et que la tragédie fasse un peu place à la comédie.

---

(1) Papiers du présidial de Vannes. B. 985.

(2) Registre du présidial de Vannes. B. 744.

Nous avons tous entendu parler de la *fête des sots* de Rouen et de Dijon, cérémonie annuelle dans laquelle les jeunes gens de la ville allaient en grande pompe et cavalcade, au milieu des rires et des divertissements, décerner une couronne à celui des habitants qui avait été reconnu, après délibération générale, pour avoir fait dans l'année la plus grosse sottise. C'est ainsi que dans beaucoup de villes, au moyen âge, bien avant que Molière et que la Bruyère vinssent flétrir nos ridicules par leurs immortels portraits, la vérité du *castigat ridendo mores* était entrée profondément dans l'esprit français.

Vannes avait aussi son recours contre les sots; et *la poste aux ânes*, sorte de sérénade plus ou moins discordante, vint souvent les troubler de ses sons inattendus. Les écoliers n'étaient pas les derniers à figurer dans ces parades bouffonnes, et ne tenaient guères compte des ennemis nombreux qu'ils se préparaient de cette manière et qui n'attendaient que le moment de se venger. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Les premiers mois de l'année 1770 avaient été fertiles en sérénades de ce genre, lorsque arriva une époque fameuse dans les fastes du collége. Tous les ans, depuis un temps immémorial, le carême ramenait une cérémonie grotesque connue sous le nom de *la chemise foireuse*. Voici quelle était son origine et en quoi elle consistait; je copie textuellement un titre imprimé trouvé parmi les papiers de la commission intermédiaire de Vannes.

« Les écoliers du collège de Vannes, à l'exception toutefois de ceux » de la quatrième et de la cinquième classe, vont au sermon à quatre » heures et demie du soir tous les mercredis de Carême. Les 5es et 4es qui » n'assistent point au sermon restent en leur classe, et pendant ce tems » le professeur leur fait le catéchisme. Cette distinction, propre peut-être » à humilier les uns et à élever les autres, a donné lieu à la fête..... Cet » usage se pratiquait *ab omni ævo*; et, quoique les écoliers de la 4e et de » la 5e classe en partageassent le plaisir ainsi que les autres, l'idée généralement reçue était que *la chemise foireuse* avait pour objet de bafouer » leur innocence, en rappelant qu'ils étaient encore au catéchisme, et » jugés incapables d'assister à un sermon..... Le jour même que l'on a » commencé à aller au sermon, les écoliers s'assemblent sur la place » du collège, aux sept à huit heures du soir. Ils se parent de rubans » et de lierre : les uns ornent leurs chapeaux de papier doré, d'autres » s'enveloppent de couvertures, serviettes et chemises sales; quelques » instruments champêtres, comme musettes et tambourins, animent la » troupe; tous ensuite traversent la ville. D'abord ils marchent dans le » plus grand ordre à la file les uns des autres. Bientôt ils se troublent » et se confondent : il se mêle des cris et des huées à leur marche; ils » frappent sur les étaux des boutiques, etc..... »

Cette fête se prolongeait un peu avant dans la nuit. Or, en 1770, elle donna lieu à de graves incidents. Le soir, le chevalier M***, mousquetaire

du roy, passant sur la place des Lices, avait rencontré la bande joyeuse. Soit qu'il eût été attaqué par eux le premier, soit qu'il craignit de l'être, il n'en est pas moins vrai qu'avec l'aide de son frère, du Sr du Bouexis et de leurs domestiques, il avait fondu, l'épée nue à la main, sur une centaine de marmots qui criaient en s'enfuyant, les avait poursuivis jusqu'au bas de la Garenne, et là s'était jeté dans l'eau après eux (car la rivière leur barrait le passage), et ayant atteint un de ces malheureux, il l'avait accablé de coups de poing et de bâton, l'avait plongé plusieurs fois dans la rivière, et finalement l'avait laissé pour mort.

Quand le lendemain on chercha des témoins, toutes les victimes de *la poste aux ânes* se présentèrent en masse pour déposer contre les écoliers; les faits furent considérablement exagérés; des assignations aux familles et aux *maîtres de pensions* furent lancées; on n'épargna point les amendes, et les prises de corps contre *les libertins*, *malfaiteurs*, *coureurs de nuit et perturbateurs du repos public;* et *la chemise foireuse*, abolie par ordre de M. le procureur général au siège de la police de Vannes, alla se perdre dans l'oubli comme tant d'autres usages curieux dont nous recherchons aujourd'hui si laborieusement les traces.

NOTICE SUR NOTRE-DAME DE LA TRONCHAYE.

Pourquoi l'église de Rochefort fut-elle dédiée à N.-D. de la Tronchaye?

(Réponse à cette question de M. l'abbé Marot par M. Acd Lallemand.)

Nous allons quelquefois chercher bien loin ce que nous avions sous la main, et un peu de réflexion nous donne la solution la plus simple et la plus naturelle à ce qu'une première préoccupation nous faisait regarder comme un problème très-difficile.

Cette considération m'engage à vous faire part des quelques recherches faites par moi à l'occasion de la question précédente, posée par M. l'abbé Marot, curé de Rochefort.

Dans cette ville existait, comme vous le savez, avant 1789, dans l'église de N.-D. de la Tronchaye une collégiale, instituée en 1498, et définitivement en 1527, composée d'un doyen, de six chanoines dont un chantre, de quatre chapelains ayant le titre d'archiprêtres, et de deux enfants de chœur.

Cette église, où se desservait aussi la succursale de Rochefort, trève de Pluherlin, est aujourd'hui la paroisse et la cure cantonale de Rochefort. (*Mélange d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, p. 100.)

Cette église, en partie romane, en partie ogivale, dit notre catalogue des *Monuments historiques du Morbihan*, p. 13, est un édifice très-irrégulier, dont la construction, suivant Cayot-Délandre, peut être reportée au commencement du XVe siècle.

« C'est dans cette église, continue-t-il (p. 288), qu'était placée, au milieu » du chœur des chanoines, la sépulture des seigneurs de Rochefort. Les » tombeaux furent détruits pendant la révolution ; mais on parvint néanmoins » à sauver deux statues en marbre blanc qui décoraient l'un de ces monu- » ments et représentaient un comte et une comtesse de Rochefort. Ces statues » ont été converties depuis en une sainte Vierge et un saint Joseph que » l'on voit aujourd'hui dans l'église. » (*Le Morbihan, son histoire et ses monuments.*)

Il y a là bien des inexactitudes que nos recherches nous permettent de rectifier.

Le plus ancien seigneur de Rochefort, mentionné dans les titres et actes recueillis pour l'histoire de Bretagne, se nommait Jarnogon. Sous l'épiscopat de l'évêque de Vannes, de 1180 à 1220, il faisait diverses donations aux moines de Marmoutiers établis près de son château; il avait deux fils, l'aîné, appelé comme lui Jarnogon, qui lui succéda, et un autre, Guéheneuc, qui fut moine.

(Mélanges d'hist. et d'arch. bret., t. I, p. 99. — Biblioth. imp. mss. lat. nº 5441, 3, p. 227, et archives départementales du Morbihan.)

Cayot-Délandre cite, en l'année 1118, un Abbon de Rochefort, aux preuves de D. Lobineau, tome II, col. 186. A la col. 185, nous voyons un Fulcradus de *Rupe-forti* qui, avec Thebaldus, son frère, est témoin d'une donation faite par Geffroi de Châteauceaux aux moines de Marmoutiers. Cette donation n'a point de date, mais elle est rangée par D. Lobineau entre deux autres datées, l'une de 1196, l'autre de 1118.

Dès cette époque le château de Rochefort donnait donc son nom aux seigneurs de ce pays.

En 1247, un Thébaud, *Theobaldus, dominus Rupis-fortis, vicecomes de Dongia*, confirmait une donation faite par lui à Marmoutiers. (D. Morice preuves, col. 931.)

En 1276, Guillaume, seigneur de Rochefort, adhérait à la mutation du bail en rachat par le duc Jean Ier (D. Morice, p. I, col. 1038), et dans un acte de transaction de 1291 avec le chapitre de Dol (D. Morice, p. I, col. 1095), on voit nommé son fils Thébaud qui lui succéda en 1295.

Guy de Rochefort, fils de Thébaud et de Marie de Montmorency, fut le second des chevaliers que choisit Beaumanoir pour le combat des Trente, en 1351 ; il mourut en 1396.— Bizeul, biograph. bretonne, t. II, p. 737.

Nous n'avons pas de généalogie de la maison de Rochefort, sans doute à cause de sa fusion avec celle de Rieux, qui eut lieu le 13 février 1374, par le mariage de Jean II de Rieux avec Jeanne de Rochefort, fille et héritière de Guillaume et de Jeanne, baronne d'Ancenis.

Jean II de Rieux, seigneur de Rochefort, le compagnon de Duguesclin, l'otage de Clisson près du duc Jean IV, fait maréchal de France par Charles VI, en 1387, étant mort le 7 septembre 1417, à l'âge de 75 ans, à son château de Rochefort, fut inhumé dans l'église de N.-D. de la Tronchaye, à Rochefort.

Enfin Jean IV, sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte de Harcourt, vicomte de Donges, seigneur de Largoët, maréchal de Bretagne, pour le désir singulier et affection qu'il avait d'augmenter le service divin pour le salut de son âme et de ses progéniteurs, ordonna qu'au temps à venir, *durant sa vie*, il serait dit et célébré en l'église de la Tronchaye, sise en la ville de Rochefort, par chacun jour de la semaine, matines, prime, tierce, sexte, none, vespres et complies du temps qui courra, ainsi qu'il est accoutumé de faire aux églises cathédrales ou collégiales, avec une messe o notes, diacre et sous-diacre à commencer au 7 avril prochain (1498).

Et à l'issue de complies par chacun jour sera dit o notes devant l'autier N.-D. du dit lieu de la Tronchaye *Salve Regina* ou autre antienne de N.-D. avec un verset et oraison suivant le cours du temps. (D. Morice, pr. t. II, colonne 818.)

Jean IV, mort le 9 février 1518, fut enterré dans l'église des Cordeliers d'Ancenis, comme il l'avait ordonné par son testament. (Biogr. bretonne, t. II, p. 709.)

Isabelle de Brosse ou de Bretagne, sa 3e femme, fille de Jean de Penthièvre, morte le 21 mars 1517, avait été inhumée dans l'église de N.-D., à Rochefort.

Claude de Rieux, leur fils, par ses lettres patentes du 1er juin 1527, établit à perpétuité la fondation de la collégiale de N.-D. de la Tronchaye que Jean IV n'avait faite que sa *vie durant*; il dota ce chapitre de 610 liv. de rentes rachetables par 12200 liv.

Marié en premières noces à Catherine de Montfort et de Laval, et en secondes à Suzanne de Bourbon, nous ne savons s'ils furent inhumés dans l'église de N.-D. de la Tronchaye.

L'abbé Cillart, qui, au 18e siècle, a fait un pouillé du diocèse de Vannes, dit que les chanoines de Rochefort se glorifient d'avoir le tombeau de leurs fondateurs, Claude de Rieux et Catherine de Laval, sa femme. (Manuscrit appartenant à M. L. Galles.)

De ce qui précède, il résulte, il nous semble :

1° Que ce ne sont pas les tombeaux des seigneurs de Rochefort qui, avant la révolution, étaient dans le chœur de l'église de N.-D. de la Tronchaye, à Rochefort; mais ceux des seigneurs de Rieux, parmi lesquels Jean II, maréchal de France, et Claude de Rieux, le fondateur de la collégiale, auraient seuls été inhumés dans cette église, ainsi que Isabelle de Brosse, femme du premier fondateur, et Catherine de Laval, femme du second. Les deux statues, transformées en sainte Vierge et en saint Joseph,

représentaient donc très-vraisemblablement Claude de Rieux et sa femme, ainsi que le dit l'abbé Cillart, qui avait vu le tombeau.

2° L'église de N.-D., antérieure à l'église actuelle du XVe ou XIVe siècle, avait pris le nom de N.-D. de la Tronchaye, du lieu dit de la Tronchaye, où elle avait été primitivement bâtie, ainsi que cela résulte de l'acte de fondation de 1498.

Il importe en effet de ne pas confondre *Domina nostra de Troncheio* avec *Domina nostra de Troncheto* ou l'abbaye de N.-D. du Tronchet, fondée, pour quatre religieux, par Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol, et confirmée par le pape Alexandre III, vers 1170, sur la petite rivière du Bied-Jean, dans l'évêché de Dol, maintenant de Rennes.— Ordre de saint Benoit.

DEUX RÉCITS BRETONS.

(Par M. Dulaurens de la Barre.)

Sans vouloir aucunement rallumer la *fameuse querelle* des marvaillers et des disrévellers, qui, je m'empresse de l'avouer, me causa autant de plaisir que de profit, en modifiant quelques-unes de mes idées sur ce sujet intéressant, je vais citer, comme étude sur les conteurs bretons, deux récits d'un genre très-opposé : l'un, appartenant au pays gallo, est raconté par un marvailler, un peu effronté, que l'on veuille bien me passer le mot ; l'autre, dont un pieux disréveller nous retrace avec conviction le drame redoutable, appartient au Finistère.

Je n'ai pas la prétention de dire que ces deux récits résument le genre ; ils m'ont été racontés sur les lieux mêmes que je vais décrire, et si j'en ai tiré quelques inductions à l'avantage peut-être des conteurs bretonnants, je commence par avouer mon péché de préférence : donc, si je suis dans l'erreur, qu'aucun courroux ne s'allume contre un pauvre disréveller qui raconte ses impressions sans les défendre autrement que par les armes filiales de l'amour de son clocher.

LES PIERRES DE PLESSÉ.

Récit du Braconnier.

Un beau soir d'octobre, je revenais, en compagnie d'un antiquaire de mes amis, de visiter les ruines d'un camp romain, qui dominent, au milieu du paysage le plus pittoresque, le cours du canal de Nantes à Brest, sur la limite des communes de Saint-Gravé et de Saint-Martin. Je songeais encore à ces enceintes cachées sous le taillis, et qui servirent autrefois peut-être aux compagnons de César pour opprimer nos aïeux. Nous traver-

sions alors une grande lande parsemée de pierres et de rochers, tantôt jetés au hasard, tantôt alignés comme des débris de quelque *carneilloux*. La nuit venant augmenter l'illusion, nous nous demandions si, nous aussi, nous ne pourrions voir, une fois dans notre vie, ces rondes fantastiques de Korrigans que les paysans rencontrent si souvent sur leur chemin, lorsque nous aperçûmes un homme armé d'un long fusil; il se leva tout-à-coup près d'un rocher, et nous souhaita le bonsoir de l'air d'un braconnier dérangé du son affût: c'est dire assez qu'il était de mauvaise humeur.

.... Je m'en vais à Saint-Gravé, mes bourgeois, nous dit-il après quelques mots; il est sûr et certain que les lièvres de ce canton sont allés giter chez le diable, car voilà la troisième fois que je viens ici pour *l'histoire de pas même faire long feu sur une pie....* (1)

Nous lui répondîmes qu'il ressemblait, au milieu de ces pierres, plus à un sorcier qu'à un chasseur.

— Ah! ces pierres, reprit-il, ces pierres.... faut voir celles de Plessé: c'est *quasiment* une meute pétrifiée; des chiens, sauf votre respect, avec le cerf et les seigneurs, tous changés en pierres. Si vous veniez du côté de Saint-Gravé, je vous conterais la chose.

— Mais nous vous suivons, nous hâtâmes-nous de lui dire, enchantés de cette bonne fortune, et nous vous écoutons. — Monsieur que voici, ajouta mon antiquaire, est un amateur *distingué* de légendes, et sans vous, il allait rentrer *bredouille*, pour parler comme un chasseur.

— Ma foi, il ne serait pas plus malheureux que moi, reprit le braconnier: quand on pense que je n'ai pas seulement amorcé un lapin depuis la semaine passée....

C'est égal, je vas vous conter l'histoire:

— Faut vous dire qu'il y avait autrefois au château de Claies, en Plessé, un seigneur qui aimait mieux la chasse que le sermon. — Il était un peu comme le fils de ma mère, par malheur pour moi; mais ça ne fait rien à la chose, histoire de rire. — Le sire de Claies n'allait jamais à la messe; il jurait comme un païen, surtout lorsque ses chiens n'avaient pas *de nez*, ou que la bête, au lieu de faire joliment sa *randonnée*, s'en allait *pointer au diable vert*, du côté des grandes forêts du Gâvre. Je vous disais donc qu'au lieu d'aller à la messe le dimanche, il se rendait au bois, parce que la rosée eût été bue par le soleil avant l'*Ite missa est*. C'était péché sans doute, et vous allez voir comment mal lui vint de ce métier.

Un jour de grande fête, le long des buissons, sur les haies, la rosée brillait au soleil levant plus belle que jamais. — Quelle *menée* nous aurons ce matin, dit le sire à son piqueur; *le diable me brûle!* je veux forcer un cerf aujourd'hui. — Mais, seigneur, *que lui dit* timidement la vieille

(1) Ne pas même tirer une pie. Nous ne conserverons qu'un petit nombre d'expressions empruntées à l'*argot* des braconniers.

nourrice qui avait entendu, c'est grande fête aujourd'hui, et Monsieur le recteur grondera.

— Qu'il chante sa messe, et laisse *piouler* ma meute : ma musique vaut bien la sienne apparemment. Que j'étouffe, si le cerf n'est pas pris et forcé avant l'élévation.

Là-dessus, le sire tourna le dos à la gouvernante, siffla une fanfare, et partit en jurant.

La *menée alla bellement*, comme on dit : les fanfares retentissaient dans les cavernes et couvraient le son des cloches qui avaient l'air de gémir dans les tours du voisinage ; mais le sire de Claies, qui avait, *par supposition*, le diable dans le corps, n'y prenait point garde. Sa meute, traversant alors une lande rase, volait sur les pas du cerf aux abois; on approchait d'un large ruisseau : le pauvre cerf était perdu.... Voilà que subitement le silence se fit sur les landes, les aboiements cessèrent, les fanfares finirent comme des glas de mort. Seulement au loin, dans la tour du bourg de Plessé, la cloche sonnait l'élévation. Faut vous dire qu'à cette heure, la nourrice, que l'inquiétude tenait en éveil et qui priait pour son maître impie, entendit dans le bois voisin chanter un petit oiseau, dont la voix semblait lui dire : — Viens ici, viens ici vite....

Elle sortit émerveillée. Le dernier son de l'élévation tintait à l'église ; en même temps, du côté du château, il se fit un grand vacarme, comme un coup de tonnerre, et les remparts et les tours s'écroulèrent au milieu d'une fumée épaisse. Pour lors, voyant cela, la pauvre nourrice tombe à genoux, très-effrayée, comme vous le pensez bien. Un pressentiment la saisit ; elle écoute du côté des plaines et n'entend plus rien ; mais sachant la direction que la chasse a prise le matin, elle court de ce côté, et voit bientôt sur la lande la meute et les chasseurs arrêtés au milieu de leur course. Alors elle s'approche du sire de Claies, et lui adresse la parole.... — « Bonsoir la compagnie, » pas de réponse ; elle veut prendre la main du seigneur.... malheur ! c'est comme la main d'un mort ou d'une *statue*.— Ces chasseurs, ces chiens sont changés en pierres, ma chère bonne femme. Pour lors, la vieille, qui, le matin, avait compris le serment de son maître, pensa que le diable pouvait bien être de la partie, et s'enfuit, abandonnant les lieux maudits où gisent dans la pierre ces chasseurs impies, jusqu'à ce que la fanfare du jugement dernier les réveille.

Ils y sont toujours à ce qu'on dit ; vous pouvez les aller voir. Le temps, il est vrai, a cassé les bras et usé les nez de ces messieurs ; mais on reconnait bien encore le cerf, les chasseurs et les chiens. On dit même que, pendant les chasses qui viennent quelquefois de ce côté, on voit ces roches *quasiment* frémir et trembler au son du cor. Pour moi qui vous parle, j'ai plus d'une fois, en revenant de l'affût, déchargé ma *clarinette* sur le rocher du cerf, et il est sûr et certain que je ne l'ai vu remuer ni plus ni moins qu'une borne.

NOTE.

Cette légende renferme, il est vrai, une morale facile à saisir; mais ne devons nous pas remarquer que les conteurs de l'espèce de mon braconnier ne songent jamais à vous dire cette morale. Au contraire, à peine ont-ils achevé que, revenant sur leur récit, ils en affaiblissent l'impression par des réflexions inutiles, souvent pleines de forfanterie ou d'ironie.

Ce sont là des marvaillers.

Ce récit dans la bouche d'un disréveller se fût terminé tout autrement; au lieu d'*un coup de fusil* hors de propos, il nous eût dit une phrase pieuse et morale. Cela est incontestable pour qui a souvent écouté les conteurs de la Cornouaille et du Léon.

La légende que l'on pourra lire ci-après vient à l'appui de cette assertion. Cependant je ne veux point dire qu'il n'y ait dans le Morbihan ni conteurs sérieux ni légendes pieuses et morales : seulement elles me semblent plus rares dans ce pays que dans les anciens évêchés de Saint-Pol et de Quimper; non pas à cause de la piété, qui est la même sans doute dans toutes nos contrées bretonnes, mais uniquement par suite de l'invasion de la langue française, qui s'oppose, à mon avis, à la reproduction aussi fidèle des anciens récits. Le fait principal, le drame, peut survivre encore dans l'imagination de certains conteurs; mais l'altération du langage leur fait oublier naturellement ces réflexions *sacramentelles* que l'idiome consacre encore dans les cantons purement bretons et bretonnants.

Je vais essayer de résumer ma pensée : ce n'est ni le sujet ni le fond du récit qui doit servir à le classer dans l'une des deux catégories que j'ai adoptées; c'est uniquement la manière de dire du conteur, son sérieux ou sa verve comique, sa manière enfin de traiter le sujet. Le fond peut être tragique ou sombre, et cependant il n'est pas impossible que le conteur, par la verve de son débit, y répande des saillies plus ou moins enjouées. De même il y a, dans la Basse-Cornouaille surtout, des disrévellers qui racontent avec une gravité soutenue des histoires dont on serait fort tenté de rire, sans le sérieux imperturbable de ces bardes en sabots.

LE REVENANT DE LA GRÈVE.

Récit de la veuve du matelot.

Bien des hivers, bien des tempêtes ont démoli, pierre à pierre, les vieux murs du Bois-Éon, depuis le jour où, par un soleil couchant de décembre, je visitai les ruines de ce manoir (1). Je dessinai rapidement quelques pans

(1) Le Bois-Eon. Les ruines de ce château, qui appartient aujourd'hui à la famille du Dresnay, se trouvent à deux lieues de Morlaix, à droite de la route de Lanmeur; elles n'ont de remarquable que leur étendue, et paraissent dater du XVIIe siècle. Cependant on y voit quelques vestiges d'un château beaucoup plus ancien. Les sires du Bois-Eon sont descendus de Pierre de Lanmeur (1300).

de muraille et j'étais sur le point de partir, lorsqu'une vieille mendiante, sortant des ruines, s'avança vers moi lentement et, pareille à un fantôme, car la lune (que l'on me pardonne d'évoquer ici cette figure pâle et usée), la lune, qui paraissait déjà derrière les grands arbres couverts de givre, répandait sur ces lieux solitaires des clartés et des ombres réellement sinistres. Un moment je me berçai d'une illusion fantastique, pour ainsi dire, mais le charme fut bientôt détruit sans retour par une voix triste et cassée qui me disait en breton :

— La charité, la charité pour l'amour d'*ann aotrou Doué, hag itron Werc'hez* (1).

— Prenez, ma bonne femme, lui répondis-je, et racontez-moi ce que vous savez de ces ruines d'où vous venez.

— Oh! oui, mon charitable gentilhomme, la veuve du pauvre matelot, Yan Jolu, sait bien des choses, car son défunt lui parlait souvent, au retour de la pêche, du *Teuz ar dréz* (2); et sans moi, pour le sûr, mon pauvre homme eût plus d'une fois *topé* (3) avec l'esprit pour gagner du pain à ses enfants. Nos deux enfants, Monsieur, qui sont allés là-haut rejoindre leur défunt père! *De profundis clamavi*..... et la veuve acheva à voix basse l'hymne funèbre.

Je me sentais ému, et voulant ramener la veuve à l'histoire promise, j'ajoutai :

— Ainsi vous connaissez la légende de ce château.

— Oui, Monsieur, une belle légende, une histoire où l'on parle de perles et d'or. Je puis bien parler de l'or sans pécher, *va dichentil* (4), quoique je n'aie jamais vu d'or que dans mes rêves du bon Dieu, si ce n'est une fois pourtant dans les mains du seigneur de *Trofeunteniou* (un seigneur bien charitable), un jour qu'il paya les *sergents* de Morlaix qui voulaient mettre en prison mon pauvre Jolu pour une amende, comme ils disaient.....

La vieille femme ayant épuisé tout ce qu'elle savait des bontés du seigneur de Trofeunteniou, s'assit sur une pierre et commença enfin son récit à peu près en ces termes :

— « Sur la pointe la plus élevée de Lok-Irek (5), il y a une roche noire qui domine toutes les autres. On dit que quelquefois sur ce *Roch-dû* (rocher noir), on voit revenir, les soirs de tempête, une ombre sinistre. Du haut de la tour dont vous voyez les ruines, on apercevait ce bloc de malheur et même l'écume des vagues qui venaient s'y briser lorsque le vent poussait à la côte.

Il y a longtemps, bien longtemps, que le Bois-Éon n'a plus de seigneurs :

---

(1) Pour l'amour du *Seigneur Dieu* et de *Madame la Vierge*.

(2) *Teuz ar dréaz* ou *drez* ou *trez*, revenant de la grève.

(3) Toper : *Toka* Frapper dans la main pour faire un pacte.

(4) *Va dichentil* : mon gentilhomme. Les paysans appellent ainsi les gens de la ville.

(5) *Lok-Irek*. Lieu long, pointe qui s'allonge dans la mer.

le dernier périt pour avoir une fois oublié le *Teuz ar dréz*. D'où venait ce mauvais esprit? Ni mon père, ni Jolu, mon cher homme, n'ont pu me l'apprendre. Moi qui pense trop souvent la nuit pour dormir, je crois que le revenant de Lok-Irek est l'âme en peine d'un ancien *Laer-mor* (1), décédé pendant quelque pillage sacrilége. Que peut-il attendre sur ce rocher noir? que la mer se dessèche ou que le jugement dernier arrive?.. Dieu ait pitié de son âme! *Ave Maria....*

Le seigneur du Bois-Éon avait une femme bonne et pieuse comme une sainte du paradis : elle était un vrai *terzor* (trésor de charité). Par malheur, il aimait le jeu avec fureur, et la pêche avec une passion surprenante. Il avait, dans une petite anse de Lok-Irek, les meilleures barques du pays, et l'on dit que ses pêches merveilleuses étaient le résultat d'un certain pacte conclu avec le *Teuz* de la grève, qui lui indiquait les endroits où il fallait jeter ses filets. De la sorte, il prenait de beaux poissons, des poissons précieux, dont les yeux étaient autant de perles fines. Mais quand la pêche était finie, le sire déposait dans un creux du rocher noir la moitié des poissons qu'il avait pris.

Cependant, un soir, il y avait grande et belle assemblée au château du Bois Éon ; les jeunes seigneurs et les jeunes dames causaient, riaient ou dansaient, tandis que les gens que l'âge devrait rendre raisonnables buvaient ou jouaient. De quel côté se trouvait la raison? ce n'est pas du côté des années, je pense... Ainsi va le monde, Monsieur. Mais n'importe, la réunion était bien joyeuse, lorsqu'un étranger, que personne ne connaissait, entra dans la salle. Les dames, dont les yeux sont si pénétrants, ne purent s'empêcher de frémir à sa vue. Mais comme le nouveau venu était magnifiquement habillé de velours rouge, et qu'il portait un large collier d'or, le sire du Bois-Eon l'accueillit en gentilhomme, et lui montrant une place que le dernier joueur venait de quitter, il s'écria :

— Vous plait-il de jouer avec moi, Messire?

— Tout ce qu'il vous plaira, Seigneur.

— Tout cet or, si vous voulez.

Une terrible partie s'engagea. Le seigneur du Bois Eon perdit. Il voulut sa revanche et perdit encore. — Mon page, dit-il alors, va me chercher les mille louis qui se trouvent en mon coffre-fort dans la tour de l'ouest. — Le page apporta les mille louis qui furent bientôt perdus. Une fureur extrême animait les yeux du perdant. Mais ceux de l'étranger lançaient des éclairs rouges. Déjà les dames effrayées s'étaient enfuies, entraînant la pauvre châtelaine pâle comme une morte. Il ne restait dans la grande salle que deux ou trois vieux joueurs, témoins de ce jeu de damnés...

Alors le seigneur du Bois-Eon s'écria d'une voix terrible : — Mon château contre tout l'or que tu m'as gagné...

Il perdit encore et frémit en se voyant seul avec l'homme rouge (1). — Je

(1) *Laer-mor*. Voleur de mer.

(2) L'homme rouge, en breton : *goaz ru*.

pourrais te chasser d'ici, lui dit ce démon, et je le ferai, à moins que tu ne signes ce parchemin de ton sang..... — C'est bien; dans un an, jour pour jour, je viendrai ici recevoir mille perles fines, et si le compte n'y est pas, alors je te chasserai comme un mendiant.

Là-dessus l'homme rouge disparut par la cheminée.

Pendant cela, la dame du Bois-Eon, retirée dans son oratoire, priait Jésus de délivrer son mari; la fenêtre qui donnait sur le grand bois était ouverte; alors une pauvre *chercheuse de pain* s'arrêta auprès de la fenêtre, et demandant la charité, la bonne dame lui mit une pièce d'or dans la main et lui dit:

—Un temps peut venir où comme vous, ma pauvre femme, j'irai chercher l'aumône.

—Non, non, reprit la mendiante, les saints du paradis ne vous laisseront pas mendier. Prenez ce morceau de la vraie croix. C'est un *Tilsam* (talisman) contre les pièges de l'*ange noir*, et quand un grand malheur vous affligera, vous le poserez sur le côté du crucifix, à l'endroit de la plaie, et vous serez délivrée.

Alors la mendiante s'éloigna, mais il sembla à la châtelaine qu'une lumière éclairait la forêt sur son passage.

Bien promptement l'année s'écoulait. Le sire du Bois-Eon avait l'air d'un possédé, et ne manquait jamais les soirs d'orage de s'en aller à la pêche. Mais le terme marqué de sang sur le parchemin s'approchait à grands pas et le compte des perles n'était fait qu'à moitié, quoique le sire n'eût jamais manqué de partager avec le *Teuz ar drez*. Enfin, la veille du jour fatal, après un bon coup de filet, bien rempli et bien pesant; au moment de monter sur la Roche-noire, où le partage se faisait d'habitude, notre pêcheur s'écria: *Mil malloz!* (mille malheurs) pourquoi faut-il partager! Encore un coup comme celui-ci et ma somme est faite si je garde le tout. Revenant, mon ami, nous partagerons demain.

Le sire, en disant cela, remonta dans le bateau malgré la tempête qui redoublait, hissa la misaine et serra l'*écoute*. Les vagues étaient affreuses en ce moment.

— C'est égal, dit le sire, *ar mor pé ar perlez* (1), et la barque partit comme un goëland effrayé.....

Vous voyez, Monsieur, que je ne passe rien dans mon histoire, reprit la veuve qui commençait à grelotter, c'est que mon pauvre défunt Yan Jolu causait mieux que personne, et il racontait des choses si édifiantes, Jésus!... — Tout en disant cela, la mendiante se mit à arranger la paille de ses sabots usés, ce qui annonçait qu'elle allait se mettre en route, et que l'histoire touchait à sa fin. — Elle regarda le temps noir avec inquiétude, écouta tristement le bruit lointain et sourd de la mer, et continua son récit

(1) *Ar mor pé ar perlez*: La mer ou les perles. Il voulait dire: des perles ou le naufrage.

d'une voix plus basse, mais plus animée. — Enfin, pour vous revenir, au dernier son de minuit, un grand coup de marteau fit trembler la maison. La dame du Bois-Eon, inquiète de son mari, priait pieusement dans son oratoire. Voilà que, tout d'un coup, une lueur rouge éclaira le petit appartement, et la pauvre dame aperçut devant elle l'homme rouge lui-même.

— Que voulez-vous, lui dit-elle d'une voix douce et tremblante.

Le *goas-rû* lui montra sur le parchemin le seing de son mari qui ressemblait à une tache de sang.

— Votre seigneur est mort, lui dit ce démon, mort et noyé sur la grève de Lok-Irek ; donnez-moi donc les mille perles qu'il me doit, ou sortez de ce château qui m'appartient.

La malheureuse femme se jeta à ses genoux, le supplia en pleurant, puis se dépouilla de tous ses bijoux et du peu d'or qu'elle avait. Tout cela ne faisait qu'irriter le vilain homme rouge. Alors la veuve désespérée et levant les yeux sur le crucifix, aperçut le petit morceau de la vraie croix ; elle le posa aussitôt sur le côté du Christ, en disant : *Va Doué, me sikouret* (1), et au même instant des nuages remplirent la chambre. La vierge Marie apparut, et deux beaux anges enlevèrent au ciel la sainte femme du Bois-Eon qui paraissait endormie.

L'homme rouge n'était plus là, vous pensez bien ; il s'en était allé d'où il était venu, à cinq cent mille pieds sous terre, comme disait mon défunt Yan Jolu ; et pour en finir, ceux qui vinrent au Bois-Eon le lendemain matin ne trouvèrent plus que les ruines que vous voyez.

Il y en a pourtant qui disent que des hommes sans crainte, en passant par ici sur le tard, ou d'autres chauds de boire (2) après une foire d'automne, ont vu le *goaz rû* jouant aux cartes sur une pierre ; et sur la grève aussi, entre Lok-Irek et Saint-Jean-du-Doigt, des pêcheurs attardés ont rencontré le *Teuz ar drez* ; mais l'histoire du seigneur du Bois-Eon est trop connue dans le pays. Nos bons matelots évitent le *Teuz fall* (3) et se contentent de la pêche que le bon Dieu leur envoie.

— De même, en ce bas monde, *va dichentil*, — et mon pauvre défunt, qui parlait si bien, ne manquait jamais d'ajouter cela pour finir : — Chacun doit être satisfait de la part qu'il a reçue à sa naissance, et, fût-il *paour* (indigent) comme la veuve du matelot, qu'il bénisse la main d'*ann Aotrou Doué*. »

— A ces mots, la vieille femme chercha en tâtonnant son bâton de houx, au milieu des herbes et des broussailles, et l'ayant saisi, elle se leva péniblement. Une pluie froide commençait à tomber, et le vent agitait les arbres dépouillés du grand bois avec ces bruits sinistres qui, sur les côtes, annoncent une tempête.

— Prions pour les matelots !... — dit la mendiante, et elle s'éloigna en murmurant un *De profundis*.

---

(1) *Va Doué, me sikouret* : mot à mot, mon Dieu, secourez-moi.
(2) *Chauds de boire* : tommet mad.
(3) *Teuz fall* : Revenant ou esprit malin.

L'HOMME D'ILIS-MARGO.

(Par Mgr Le Joubioux)

L'histoire rapporte que, peu de temps avant le siége de Jérusalem par Titus, il parut dans cette malheureuse ville un homme qui criait sans cesse d'une voix forte : Malheur à Jérusalem! malheur au temple! malheur au peuple!

Interrogé par les magistrats, il restait muet; battu de verges, il paraissait insensible; mis en prison, il ne se plaignait pas de son sort; élargi, il n'en témoignait aucune joie; assisté par des personnes charitables, il ne montrait aucune reconnaissance; injurié, il ne montrait aucun ressentiment. Il ne sortait de sa bouche que des cris effrayants : malheur! malheur! malheur! Un jour, durant le siége, à ses cris ordinaires il ajouta celui-ci : malheur à moi-même! et aussitôt un trait ennemi lui ôta la vie.

Un homme, semblable, sous plusieurs rapports, au prophète de malheur de Jérusalem, parut à l'Ile-d'Arz quelque temps avant la révolution, et y vécut plusieurs années dans une grotte située à l'extrémité méridionale de l'île, et appelée Ilis-Margo.

Quel était cet homme? d'où était-il? quels étaient ses antécédents? c'est ce que personne n'a jamais pu savoir. J'ai, nombre de fois, interrogé des habitants du pays qui l'avaient connu, et dont plusieurs existent encore, ils m'ont toujours répondu qu'un profond mystère enveloppait la vie de ce singulier personnage. Il parlait breton, il ne parlait jamais que breton avec un accent différent de celui du pays, c'est tout ce que l'on sait. Quand il parut dans l'île, il pouvait avoir de 50 à 60 ans. Des cheveux grisonnants et très-abondants lui couvraient la tête et les épaules. Ses habits étaient de toile; ni l'été, ni l'hiver, il ne portait de chaussure. Sa taille était médiocre et bien prise.

Était-ce un homme s'éloignant du monde pour conserver son innocence loin du danger et consacrer à Dieu tous ses instants? On l'eût cru facilement à le voir passer des heures entières à genoux sur les rochers qui avoisinent sa grotte, à le voir, tous les matins, assister à la sainte messe dans un profond recueillement, à le voir retourner, les après-midi, à l'église pour y faire ses prières, un peu avant le coucher du soleil.

Ou bien n'était-ce pas quelque grand pécheur qui, touché de la grâce, voulait racheter ses péchés par une vie pénitente? Plusieurs personnes (et ce n'était pas les plus charitables) penchaient un peu à le croire et, pour justifier leur manière de le juger, ces personnes citaient un trait qui, à la vérité, ne prouvait pas grand'chose, mais qui, d'après elles, était très-significatif.

Le personnage en question ne vivait que d'aumônes. Le matin, il allait, de porte en porte, quêter son repas; le soir, il quêtait son souper. Ce n'était pas un mendiant importun. Il se bornait à dire : si vous ne me donnez rien, au moins ne m'ôtez pas ce que j'ai. *Ma ne ret ket t'ein, ne lamet ket get-n'ein.*

Malheureusement, il avait pour concurrent un autre mendiant étranger comme lui au pays et à qui, parce qu'il était boiteux, on avait donné le nom de *Jojeb er ham.*

Or, ce malheureux boiteux faisait à notre personnage une guerre acharnée. En quelque endroit qu'il le trouvât, il l'accablait d'injures. Quand l'hermite sortait de l'église, quand, près des portes, il sollicitait l'aumône, il était sûr de trouver sur son chemin *Jojeb er ham* qui ne manquait jamais de lui aider à faire son purgatoire ici-bas. L'homme d'Ilis-Margo le souffrit longtemps sans se plaindre. Mais, un jour, il manqua de patience. Le boiteux, non content de l'injurier devant tout le monde au sortir de la grand'messe, se permit de le couvrir de boue et de lui donner même des coups de bâton. Il fut mal avisé d'aller jusque là. L'hermite sentit renaître en lui le vieil homme ; il éleva une voix qui n'était pas celle d'un homme né dans la misère ; il prit d'une main les deux poings du boiteux et de l'autre il fustigea de la bonne façon le pauvre *Jojeb er ham* qui, à la grande satisfaction des spectateurs du combat, hurlait de douleur sous les coups de ce bras vigoureux. C'était un autre Ulysse châtiant un autre Irus.

L'hermite gagna d'un côté ; car, de ce moment, le boiteux eut pour lui un profond respect, mais il perdit d'un autre côté, car on se dit qu'un homme qui s'entendait si bien à corriger les insolents avait dû être dans le monde un duelliste, un meurtrier. Sa grande piété faisait conclure à son innocence; sa lutte avec *Jojeb er ham* faisait croire qu'il avait à expier un passé criminel. C'est la seule imperfection qu'on eut occasion de remarquer en lui et l'on prétend qu'il la racheta par une cruelle flagellation dont il se punit quand il retourna à sa grotte ; car, les jours qui suivirent son affaire avec le boiteux, on remarqua des plaies sur son corps et du sang sur ses habits.

Il y avait donc sur le compte de l'homme d'Ilis-Margo des jugements différents. Mais il n'y a qu'une voix pour parler des cris sinistres qu'il poussait la nuit, spécialement lorsque la tempête soulevait les flots et les roulait contre les rochers voisins de sa grotte.

Dans cette agitation de la mer il voyait une image de l'agitation à laquelle la société allait être en proie, et il criait de toute la force de ses poumons : malheur ! malheur ! malheur. Malheur à la France ! malheur aux grands ! malheur aux prêtres ! malheur à tous les bons chrétiens ! Il s'arrêtait alors pendant quelque temps comme pour considérer les maux qui allaient fondre sur les classes dont il venait de parler. Puis recommençant ses cris il disait : malheur aussi, plus grand malheur aux méchants ! Et un long silence succédait à ces derniers cris.

Sa voix était si forte qu'elle dominait le bruit des vents et des flots. Les personnes qu'une nécessité quelconque forçait à passer à l'extrémité de l'île étaient épouvantées de ses cris effroyables.

Un jour d'hiver, la tempête rugissait. Pas une voile n'avait passé à la pointe de l'île. Lui, il s'agitait autour de sa grotte, il poussait des cris plus forts que jamais. Les chasseurs, pour qui cette tempête était une bonne fortune, et qui épiaient les bernaches et les penrus que l'agitation des flots poussait à la côte, en étaient eux-mêmes distraits.

La nuit était venue qu'il criait encore. Enfin ses cris cessèrent. Le malheureux avait fait une chute et s'était brisé la tête contre un rocher.

Le lendemain on le trouva inanimé. On visita soigneusement Ilis-Margo : on n'y découvrit qu'une discipline ensanglantée ; sur lui on trouva un chapelet et un crucifix.

ORIGINE DE CERTAINES CROYANCES ET PRATIQUES

QUI ONT COURS EN BRETAGNE ET AILLEURS.

(Par M. l'abbé Mouillard.)

De nos jours la science, par un zele bien louable, s'est éprise d'amour pour tout ce qui concerne l'antiquité. Voies romaines, villas, camps, buttes prétoriennes, buttes féodales, dolmens, menhirs, celtæ, voilà ce qu'elle recherche, ce qu'elle admire. Comme le pélican de la solitude, elle ne se plait qu'au milieu des ruines, cherchant dans ce qui fut la raison de ce qui est. A la suite des maîtres, je me suis appliqué aussi moi à rechercher des ruines. J'en ai trouvé quelques unes d'une nature différente de celles dont on vous a entretenus. C'est pourquoi je tiens à vous les signaler, parce qu'après des milliers d'années elles témoignent encore d'un autre enseignement et d'autres croyances. Voici comment je me suis posé la question.

« Dire pourquoi vit en France, et particulièrement dans notre Armorique, » la croyance aux fées, aux nains, aux esprits follets, aux sorciers, aux » magiciens, au loup-garou, aux revenants, aux lutins, aux tireurs de » cartes, aux diseurs de bonne aventure ? »

D'où venaient ces usages, usités au moyen-âge, de l'épreuve par le fer, le feu, l'eau, etc. Pourquoi, sur nos côtes, le barbare droit de bris, et de nos jours pourquoi ces hideuses mascarades du carnaval? Croyances et pratiques qui n'ont point une origine chrétienne, puisque l'Eglise les a combattues et les combat encore. Quelle est l'origine des feux de la St-Jean, de ces danses aux fêtes des saints, de ces fontaines si élégamment travaillées et placées sous la garde d'un protecteur, de la croix surmontant le menhir?.... etc.

Pour donner la solution à ces choses d'une nature si diverse, voici la question que je me suis faite :

« Quelle était la religion des Celtes armoricains, lors de la prédication de » l'Evangile, aux IIIe et IVe siècles de notre ère? Jusqu'à quel point le po- » lythéisme romain s'était-il infiltré dans la religion du pays? ».

Je suis convaincu, vous en jugerez d'ailleurs, Messieurs, je suis convaincu que, dans cet exposé, je trouverai le fil qui renouera bien des faits isolés, détachés, pulvérisés par les dissolvants de la discussion. Dans ma réponse je toucherai à bien des faits regardés comme litigieux; si je n'en donne pas une solution complète, au moins je la laisserai comme probable et raisonnable.

Je donnerai la raison de bien des usages idolâtriques au commencement et que l'Eglise catholique a sanctifiés en les empruntant. Je donnerai aussi l'origine de plusieurs coutumes séculaires que l'Eglise a combattues et combat encore sans avoir pu les faire disparaître entièrement. Tout en parlant de ruines morales et intellectuelles qui se voient encore parmi nous, je serai plus d'une fois amené à parler des ruines physiques dont notre sol est jonché.

Avant d'aborder la question religieuse, touchons un mot de nos origines bretonnes; car ce que je dois vous dire ne regarde point exclusivement nos Celtes de l'Armorique, mais regarde encore plusieurs autres peuples séparés par de grandes distances de temps comme de lieu. Vous verrez dans la religion de nos Celtes bien des points qui leur sont communs avec plusieurs nations tant de l'ancien que du nouveau monde.

Concernant nos origines celtiques, tout ce qui en a été dit de plus plausible, de plus certain, se réduit à ces notions que nous pouvons dans l'état actuel de la science regarder comme fondamentales :

« La race bretonne, dernier débris de la race celtique, se lie au berceau » du genre humain, non point par les Syriens, les Arabes, les Phéniciens » et les Hébreux, mais par les Romains, les Grecs, les Germains, les Slaves, » les Arméniens, les Perses, les Mèdes et les Indiens. »

Partout, en effet, nous retrouvons gisants sur le sol ou peu au-dessous les tronçons de ce grand arbre généalogique dont la souche fut en Asie, le tronc dans l'Europe orientale, les branches dans l'Europe centrale et occidentale, et dont les derniers rameaux fleurissent encore sur les bords de l'Atlantique, dans l'Armorique et au pays des Gallois. Le Portugal, la Galice, la Celtibérie, la principauté de Galles, les Gaules cisalpine et transalpine, la Gallicie, la Gallogrèce, la Galatie sont autant de colonies de nos aïeux.

Ceci rappelé pour mémoire, distinguons, dans la question religieuse, deux époques : la première avant la conquête romaine, la seconde après la conquête.

Religion des Celtes avant la conquête romaine.

Toute religion a un sacerdoce chargé de garder le symbole, de l'expliquer, de le transmettre et de le réaliser. Toute religion a eu et aura ses prêtres, par la même raison que toute loi suppose l'existence d'une magistrature qui la garde, qui l'explique et qui l'applique.

Les prêtres des Celtes s'appelaient du nom générique de druides (venant, selon les uns, de *drus*, chêne; selon d'autres de *derwid-dyn*, l'homme ou le prêtre du gui de chêne).

Ils se divisaient en trois ordres :

1° Les Sémnothées ou Vacies qui étaient les docteurs dépositaires des dogmes et des plus hautes connaissances tant philosophiques que naturelles;

2° Les Eubages ou devins qui présidaient aux sacrifices pour en tirer des pronostics et des augures;

3° Les Bardes ou chantres qui, sans être prêtres, assistaient aux cérémonies religieuses et aux festins solennels qu'ils rehaussaient de leurs poésies et de leur chant.

Chaque cité avait son prêtre, chaque nation son grand-prêtre; celui de l'Armorique, selon toute apparence, résidait à Carnac ou à Locmariaquer. L'archidruide ou chef religieux de toutes les Gaules, demeurait à Chartres.

La hiérarchie sacerdotale connue, venons-en à l'exposé de la religion des Celtes armoricains. Leur religion était, comme toute religion d'ailleurs, composée de trois éléments qui s'enchaînent et se produisent de toute nécessité : le dogme, la morale et le culte extérieur.

I. Les dogmes composant le symbole des Celtes se réduisaient à un petit nombre de vérités. La religion primitive fut simple parce qu'elle fut élémentaire. Ses points principaux étaient : l'existence d'un Dieu suprême, la création, la providence, l'existence d'êtres immatériels, l'immortalité de l'âme, un monde à venir.

1° On peut regarder comme certain que les druides ont admis le premier de tous les dogmes, celui qui sert de fondement à tous les autres, la croyance d'un Dieu unique, immense, indépendant, tout-puissant, d'une science sans bornes, d'une justice incorruptible. Ils ne lui donnèrent d'abord aucun nom particulier, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire du Dieu souverain que le langage humain ne peut nommer comme il faut. Peu après ils s'accoutumèrent à le nommer *Tat* ou *Tad*, le père et l'âme du monde; ils le regardaient avec raison comme un pur esprit; et, ne lui donnant pas de figure, ils ne voulaient pas qu'on le représentât sous aucune forme corporelle.

Pour vous prouver que les Celtes admettaient l'existence d'un Dieu suprême, nous avons le témoignage de Tacite qui dit : *Regnator omnium Deus, cætera subjecta atque parentia* (Germ. II. 35) : il parlait des Celtes. Origène dit de la Grande-Bretagne, il pouvait en dire autant de l'Armorique : *Terra Britanniæ ante adventum Christi, in unius Dei consensit religionem.*

St Augustin, qui avait étudié les différentes religions en étudiant la sienne, met en termes formels les philosophes gaulois au nombre des sages qui ont reconnu un Dieu suprême. (*Voyez le sentiment des modernes cités par Manet*, t. I, p. 26.)

2° La création était reconnue dans le principe par les Armoricains. Ils admettaient une époque où le monde avait commencé et avait été tiré du néant. Ils rapportaient l'origine de ce monde au dieu *Tat* ou *Tad*, source de tous les êtres visibles et invisibles. Mais plus tard ils varièrent sur ce point; ils ajoutèrent à cette croyance que l'univers ainsi formé était indestructible quant à la substance, que l'eau et le feu, par une affreuse inondation de trois années consécutives suivies d'un embrasement général, en renouvellerait la face pour le rendre propre à servir de demeure à de nouveaux habitants plus vertueux et plus innocents que nous.

3° L'idée de la providence divine qui règle tout, qui dispose tout, était profondément gravée dans leur cœur. Cette idée était saine au commencement. Ils admettaient, comme ministres de cette providence, des êtres immatériels inférieurs à Dieu, mais supérieurs à l'homme. Les Gaulois plaçaient chacune de ces intelligences dans l'élément auquel elle présidait pour l'avantage de l'homme; aussi lui payait-on un tribut de reconnaissance pour ses bons offices; ce culte cependant était différent de celui rendu à Dieu. Cette doctrine, vraie dans le principe, fut remplacée plus tard par une doctrine d'importation romaine, la doctrine des génies dont nous aurons occasion de parler plus tard.

4° L'immortalité de l'âme et une autre vie pour les méchants comme pour les bons étaient encore deux points principaux de leur symbole.

« Un des dogmes des Druides, dit Pomponius Méla, qui a transpiré au-» dehors, est que les âmes sont éternelles et qu'il y a une autre vie après » celle-ci. » Mais on ne sait pas positivement en quoi ils faisaient consister la récompense des uns et la punition des autres, lorsque la tradition eut été altérée parmi eux; car les auteurs anciens et nouveaux se sont contredits sur cet article d'une manière étrange. Cependant la croyance des antiques Scandinaves, qui avaient la même origine que les Celtes, jette ici quelque lumière et nous donne l'explication de certains sentiments en faveur et de quelques usages. Les Scandinaves croyaient que ceux qui versaient leur sang pour la patrie retrouvaient une vie meilleure que celle dont le courage pouvait les priver; de là aussi, chez nos ancêtres, la coutume de braver avec enthousiasme tous les dangers au milieu des combats. Les Scandinaves croyaient que les héros étaient entrés après leur mort dans une félicité bien supérieure à celle d'ici-bas; aussi faisaient-ils de grands festins à leurs funérailles : c'est aussi ce que faisaient nos ancêtres. Les Scandinaves croyaient encore que les objets que les morts avaient le plus chéris sur la terre pouvaient encore leur être agréables dans le nouveau séjour où ils allaient se rendre; aussi avaient-ils soin d'enterrer ou de brûler avec le corps des

défunts quelques-uns de ces objets chéris. Ne trouverions-nous pas ici le pourquoi de ces celtæ, de ces colliers trouvés dans le tumulus de Tumiac.

La métempsychose a-t-elle fait partie du système religieux de nos ancêtres? je réponds : non, appuyé sur les antiquités danoises de Bertholin et sur le P. Rapine..... Cependant celui qui voudra voir discutée cette opinion, lira avec plaisir Déric, p. 80.

La doctrine des Druides était de deux sortes : l'une publique, l'autre occulte.

Celle-ci n'était communiquée qu'à ceux de leurs élèves qui aspiraient à l'état sacerdotal. Ces élèves, réunis en des espèces de séminaires ou académies, situés, autant qu'il se pouvait, au fond des forêts, passaient jusqu'à 18 et 20 ans dans l'étude de cette science secrète et toujours sous la condition d'en retenir toutes les maximes par cœur, sans pouvoir en écrire un seul mot. Cette science mystérieuse était toute exprimée en vers techniques dont le nombre, du temps de César, allait déjà à plus de 20,000. Cette méthode avait été adoptée par les Germains à leur imitation, et elle dura jusqu'à l'extinction du druidisme. Ce grimoire, après tout, n'était plus autre chose, dans les derniers temps, que les prétendus oracles qu'ils croyaient pouvoir tirer de l'astrologie, de la physiologie et de la magie : observations vaines dans lesquelles plusieurs allaient se perfectionner dans la Grande-Bretagne, en l'île de Mona, aujourd'hui Anglesey, où elles avaient encore plus de vogue que dans les Gaules.

II. Après le dogme vient la morale. Diogène Laërce a renfermé la morale des Druides en trois principaux chefs :

1° Qu'il faut servir Dieu;

2° Ne faire aucun mal à personne;

3° Être brave en toute occasion.

Ces principes bien entendus sont la source d'un grand nombre de conséquences qui, réduites en pratiques par les Gaulois, leur ont fait tant d'honneur.

L'une des vertus chéries des Armoricains était la générosité qu'ils montraient envers les étrangers et les voyageurs. Ils regardaient leurs personnes comme sacrées et inviolables. Toutes les maisons leur étaient ouvertes et partout on leur donnait à manger. On n'attendait même pas qu'ils demandassent l'hospitalité; il y avait une émulation égale à qui les préviendrait; ils n'avaient d'embarras que sur le choix. On regardait comme favorisé du ciel celui à qui ils donnaient la préférence. Nous verrons plus tard cette généreuse hospitalité remplacée sur les côtes de l'Armorique par une barbarie sauvage qui criait : Mort à l'étranger !...

Pour ce qui est des maximes morales, en voici quelques-unes qui avaient cours chez nos Celtes : Il n'y a point, disaient-ils, d'ami plus sûr en voyage qu'une grande prudence. L'homme gourmand mange sa mort. Ce n'est pas un jour de chaleur qui fait l'été; ni une bonne action un honnête

homme. Le loup qui reste couché ne gagne pas sa proie, ni l'homme qui dort la victoire. Il n'y a pas de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

III. Le culte n'est que la traduction du dogme et de la morale par des actes extérieurs et sensibles qui ont pour but d'honorer Dieu ou d'autres êtres par rapport à lui et par respect pour lui. Le culte se divise en culte intérieur et en culte extérieur. Celui-ci, le seul dont il est cas maintenant, renferme tout ce qui a rapport aux temples, aux sacrifices, aux chants sacrés et aux fêtes religieuses.

1° Les Celtes, comme les anciens Perses, les anciens Egyptiens, et même les Juifs, qui ne bâtirent à Dieu un temple que 480 ans après leur sortie d'Egypte, 1012 ans avant J.-C., les Celtes n'avaient point de temples clos de murs, de peur qu'on ne parût prétendre renfermer la divinité dans des enceintes; et de cette idée ils concluaient que c'était en plein air, sous la voûte même du ciel, qu'il fallait l'adorer. Par suite de cette théologie qui ne se lie pas exactement, ils tenaient toutes leurs assemblées religieuses à la campagne, *sub dio*, dans des lieux solitaires, sur quelque colline, durant la nuit, à la pâle lueur de la lune (*leur fête commençait le 6e jour de la lune*), loin du tumulte des hommes, hors des villes, des bourgs et de toute autre demeure profane, dans le *mâll*, autour d'une de ces colonnes symboliques, ou bien encore au fond des forêts, autour du *cancel* ou *cromlech*, qui formait le sanctuaire au milieu duquel s'élevait un grand et bel arbre de l'espèce des *chênes*.

Puisque nous devons parler des monuments que nous a légués la force herculéenne des Celtes, et puisque nous devons essayer d'apprécier la destination de ces monuments, distinguons-en de quatre sortes :

1° Le *Peulvan* ou *Menhir* est une pierre longue plantée debout, isolément et brute comme elle fut tirée du rocher.

2° Le *Mâll* était une réunion de diverses avenues ou portiques formés par de longues files de pierres énormes plantées en terre, et le tout était terminé par le cromlech ou cercle druidique, qui était formé par la réunion d'un nombre arbitraire d'autres gros blocs de rocher disposés ordinairement en rond, pour former comme le chœur ou le sanctuaire autour du menhir, et tenir le peuple à une distance respectueuse de l'objet sacré. Toutes ces pierres étaient constamment brutes, ouvertes et découvertes. Les grottes-aux-fées, au contraire, étaient couvertes et souvent partagées en deux chambres contigues.

3° Le *Dolmen* était formé souvent de trois ou quatre pierres plates et brutes, ou même davantage, arrangées de champ en forme de triangle ou de carré, recouvertes à quelques pieds du sol d'une autre pierre également plate et informe, horizontalement placée. Ce dolmen, ordinairement dressé sur quelque petite éminence naturelle, s'élevait à une hauteur déterminée du menhir. Le *Lichaven* n'était composé que de deux pierres verticales, couvertes d'une troisième, en façon de chambranle de porte.

4° Enfin les pierres tumulaires ou *barrows* étaient à fleur de sol, du moins dans le principe; d'autres fois, selon la qualité du mort, elles étaient recouvertes par quelque amas de terre, de pierres, de gazon, de façon à former un monticule de 30 à 40 pieds d'élévation ou plus...

Il est certain, et personne ne l'a contesté, que ces monuments servaient au culte religieux. Le mâll, selon toute apparence, était le lieu où la nation, après avoir acquitté ses devoirs de piété, causait de ses affaires, y tenait en quelque sorte ses comices, et y faisait régler les différends par les prêtres sous les yeux de Dieu même. Que les barrows recouverts de tumulus soient des tombeaux, c'est ce que prouvent plusieurs faits, entre autres celui de Tumiac.

Le menhir et le chêne sacré furent l'objet d'un culte, c'est ce que démontrent et le chêne abattu à la prière de saint Martin de Tours, et la croix que le christianisme a placée sur le menhir comme pour recevoir les hommages que les peuples adressaient d'abord à la pierre; aussi prétend-on généralement que cette pierre et cet arbre sacré figuraient, par un symbole, l'unité, la force, la puissance du Dieu suprême. « Les Celtes, dit Maxime de » Tyr, reconnaissent un dieu, mais le simulacre de Jupiter est parmi eux » un chêne élevé au-dessus d'un autre. » Dans les sacrifices, l'arbre consacré était arrosé du sang des victimes; la tête était la portion réservée à la divinité, c'était pour marquer cette consécration qu'elle était suspendue aux branches de cet arbre. Le lichaven était peut-être destiné aux parfums et aux menues offrandes; mais voici ce qui est certain : une des dévotions populaires du temps était de faire passer le bétail sous ces linteaux pour le préserver d'accidents ou de sortiléges. Les hommes faisaient aussi pareille cérémonie pour guérir des douleurs qu'ils ressentaient dans le dos et dans les membres, et surtout pour empêcher leurs enfants de devenir rachitiques.

Je remarque ici que le christianisme a placé sous la protection des Saints les troupeaux qui sont la richesse du laboureur. Saint Corneille est invoqué pour préserver les bœufs de maladies; saint Hervé garde les chevaux du loup.

Les Armoricains consacraient encore à la divinité des bois et des forêts.

Ce culte leur était commun avec les anciens peuples de la Grèce et les Latins, qui eurent eux-mêmes de ces sortes de bois où ils allumaient, par dévotion, des chandelles devant les simulacres de leurs faux dieux. C'est de là qu'est venu à ces bois le nom de *luci*, terme emprunté du celtique *llug* ou *luc'h* qui veut dire lumière. Ces sanctuaires servaient à la conservation des offrandes faites à la divinité, César nous l'assure. Diodore de Sicile dit : « On voit quelque chose de particulier et d'extraordinaire dans la Celtique » supérieure par rapport aux temples et aux forêts consacrés aux dieux. On » y jette une grande quantité d'or que l'on consacre aux dieux et qu'aucun » habitant n'ose toucher par superstition, quoique d'ailleurs les Celtes » aiment beaucoup l'argent. »

2° Le sacrifice proprement dit, qui est l'offrande d'une chose extérieure et sensible faite à la divinité avec changement ou destruction de la chose

offerte, pour reconnaître le souverain domaine de Dieu, le sacrifice, ainsi compris, existait chez les Gaulois, comme d'ailleurs chez toutes les nations qui avaient conservé les traditions primitives. Un grand cri avait retenti d'un bout du monde à l'autre : « *Le péché ne s'efface que par le sang;* » de là, chez tous les peuples, même chez le peuple Juif qui reconnaissait Dieu pour son législateur, étaient prescrits, comme partie intégrante du culte, des sacrifices où coulait le sang des animaux.

Chez les Gaulois ces sacrifices étaient présidés par les eubages ou devins, dont l'office était d'immoler toutes les victimes offertes au nom d'un peuple, d'un canton, d'une ville ou même d'une personne privée. Les animaux qu'ils employaient à ces grands actes de pieté étaient, selon Lucien, les bœufs, les vaches, les veaux, les chèvres, les brebis, mais jamais les pourceaux qu'ils tenaient pour immondes, quoique néanmoins ils en mangeassent beaucoup.

Lorsque la tradition primitive se fut affaiblie, les sacrifices humains remplacèrent les sacrifices d'animaux. Que les Celtes aient offert des hommes en sacrifice, c'est une vérité qui repose non-seulement sur le témoignage de César, mais sur des monuments authentiques dont on ne peut décliner l'autorité. Lucain reproche vivement aux Druides d'avoir repris, après la mort de Jules-César, les sacrifices humains que les conquêtes des Romains avaient interrompus dans les Gaules. L'empereur Auguste porta une loi qui interdisait ces sortes de victimes aux citoyens romains de la Gaule. Les empereurs Tibère et Claude renouvelèrent cette même défense, qui nous atteste par là-même l'obstination des Druides et leur attachement à leurs pratiques religieuses. Tout ce qu'on peut dire à la décharge de nos ancêtres, c'est que la plupart des peuples de la haute antiquité avaient pratiqué le même usage abominable. Les Romains, les Tyriens, les Carthaginois, les Juifs eux-mêmes, malgré la peine capitale que leur loi avait portée contre ce crime, les Juifs eux-mêmes offraient en sacrifice des victimes humaines. Quant à cette horrible coutume, on sait qu'elle est encore aujourd'hui en vigueur chez les sauvages.

Or, parmi les monuments que nous ont laissés les Druides, quel est celui qui offre le plus de ressemblance avec l'autel où le sacrifice a dû s'accomplir? ce n'est ni le menhir, ni le cromlech, ni le lichaven; c'est bien le dolmen, dont la table de pierre brute et non travaillée présente toutes les conditions nécessaires au sacrifice. La victime y était immolée, puis une partie brûlée et les cendres jetées sous le monument. Les cendres retrouvées en cet endroit conduisent à cette conclusion ; et quand on sait que plusieurs de ces dolmens portent en creux l'image du corps humain avec des conduits et des réservoirs, on est amené à conclure qu'il est plus que vraisemblable que le dolmen était l'autel du sacrifice.

Quand l'offrande pour le sacrifice était présentée par un particulier, il était le maître de ce qui restait de la victime après le sacrifice. Si la chair était

propre à manger, il en faisait un festin où assistaient sa famille et ses amis; mais avec le temps ce festin dégénéra dans les excès les plus scandaleux. Ce fut de ces orgies nocturnes que, dès les premiers siècles de notre ère, s'accrédita la fable du *sabbat* ou assemblée des sorciers. Voici comment : la religion chrétienne étant devenue la religion du grand nombre, les partisans de l'ancien culte se virent en quelque sorte forcés de ne plus fréquenter qu'en secret et de nuit leurs sanctuaires. Or, comme ces lieux écartés étaient alors le théâtre de grandes débauches, de chants, de danses et de mascarades, et comme d'ailleurs les Druides se vantaient plus que jamais de leur science dans l'art magique, de là vint l'opinion, parmi le peuple prévenu et peu instruit, que ces soi-disants sorciers, montés sur des dragons ou affourchés sur des balais, traversaient l'air toutes les nuits pour aller rendre leurs adorations au diable sous la figure d'un bouc ou sous toute autre forme monstrueuse. Je dois remarquer que les Romains, après les Etruriens et les Egyptiens, adoraient Pan ou le soleil sous l'image d'un bouc qu'ils nommaient *Mendès*, ce qui veut dire *fécond*. Je dois remarquer en outre que les lieux, où le dit-on populaire place la réunion des sorciers, sont toujours solitaires et souvent marqués d'une croix. Ce souvenir populaire et le signe réparateur du salut ainsi placé ne nous indiqueraient-ils pas les lieux profanés par les bacchanales des derniers temps du paganisme?....

Les sacrifices et les fêtes religieuses étaient relevés par la présence des bardes ou chantres dont le ministère était de célébrer, tantôt à voix simple, tantôt avec accompagnement de divers instruments de musique, les louanges de l'Être souverain et celle des héros morts au service de la patrie. La danse figurait parmi les œuvres du culte religieux; les bardes en étaient les ménétriers. « Les Celtes comme les Celtibères, peuples de même race, adoraient, » dit Strabon, le dieu sans nom au temps de la pleine lune, dansant toute la » nuit au-devant de leurs maisons avec toutes leurs familles. » De là l'origine de ces danses publiques qui, en Espagne et dans notre France, venaient aux fêtes des Saints troubler l'office divin, parce qu'elles se tenaient aux portes de l'église, dans le cimetière et souvent dans l'église même, dès que l'office était fini. (*Voyez le* 3e *concile de Tolède tenu en* 589.)

Les mêmes usages avaient lieu dans la province de Tours, puisqu'un concile qui s'y tint en 1583 défend, sous peine d'anathème, de profaner les fêtes des Saints par des danses (*Labbe*, t. xv, p. 1019); et notre danse bretonne aux jours de fête, même jusque dans l'église, n'est-elle pas un reste de cet usage qui remonte à des siècles qui n'étaient pas chrétiens? Nous aurons occasion de montrer plus tard que cet usage existait encore en Bretagne au xviie siècle.

Les sacrifices humains marquèrent chez les Gaulois la première déviation de la tradition primitive. D'autres erreurs arrivèrent à la suite. Ammien Marcellin nous fait remarquer que la divination, surtout par l'inspection des victimes, était fort ancienne chez les Gaulois. Ils en tiraient des pronostics,

non-seulement par les entrailles, mais encore par le battement des artères, par la palpitation des membres et d'autres signes de cette nature. Aussi les vates ou devins étaient-ils les seuls ministres des sacrifices.

Une autre espèce de divination était le duel. Il avait lieu dans les cas douteux. Ils croyaient que la providence se chargeait alors de décider la question par la victoire qu'elle accordait à l'un des champions. Cet usage barbare du duel, que quelques auteurs ont cru devoir rapporter aux peuples du Nord, dura encore comme institution légale plusieurs siècles sous le christianisme. Un prêtre même bénissait les armes si elles ne l'étaient pas déjà. Ces boucheries juridiques furent supprimées, en 1547, par Henri II, roi de France, mais cette coutume n'est pas tellement tombée dans le discrédit qu'elle ne fasse encore de nos jours de nombreuses victimes.

Les autres ordalies, ou prétendus moyens de justifier l'innocence, furent les épreuves de l'eau froide, de l'eau chaude, du fer rouge, du feu. Les Francs devenus chrétiens admirent ces coutumes gauloises; ils y ajoutèrent encore le serment fait sur la croix, sur les évangiles et sur l'eucharistie. Malgré les anathèmes de beaucoup de conciles et les ordonnances de plusieurs rois de France, le torrent de la coutume continua plus ou moins de couler. Ce ne fut qu'en 1696 que le serment sur les évangiles et sur la sainte eucharistie fut défendu par Louis XIV pour ne plus reparaître.

L'avenir a tellement préoccupé l'homme malheureux du présent qu'il s'était imaginé que tout ce qui était au-dessus de sa portée naturelle il pouvait l'apprendre soit directement de la souveraine intelligence, soit indirectement par l'entremise des esprits subalternes sur qui il croyait que le suprême modérateur s'était déchargé en grande partie de l'administration de ce bas monde. Non-seulement ils interrogeaient le Très-haut par l'immolation des victimes, mais ils interrogeaient encore la nature et les esprits dont ils voulaient surprendre le secret langage. De là naquit la magie pratiquée par les prêtres gaulois. Ils en connaissaient de deux sortes : la théurgique et la goêthique, la blanche et la noire. La première, la seule à laquelle ils s'appliquèrent d'abord, était destinée à ne les mettre en rapport qu'avec les esprits bienfaisants pour deviner les choses cachées, découvrir les trésors enfouis ou les auteurs d'un vol, guérir les maladies, connaître l'avenir..... Mais dans la suite ils recoururent souvent aux mauvais génies dans des vues criminelles. Cette espèce de magie est la plus noire et la plus détestable, puisqu'elle a pour but, non de faire du bien à quelqu'un, mais de lui faire du mal par l'intervention des esprits mauvais : comme de causer des maladies par les *maléfices*, nouer les enfants et les empêcher de croître par la *fascination*, inspirer des passions criminelles aux personnes de l'un et l'autre sexes par les *philtres*, diriger les sorts bons et mauvais par le *sortilége*. Ces pratiques connues des Gaulois et venant du polythéisme lui ont survécu, et de là vient que la croyance aux maléfices est encore assez répandue. On croit que ceux que l'on appelle *sorciers* peuvent faire tomber la grêle,

donner des maladies aux hommes et aux animaux, faire tarir la source du laitage ou le faire tourner, nuire à la fécondité des mariages. Un des maléfices restés célèbres dans l'histoire est celui dont voulut se servir Robert, comte d'Artois (1310), pour faire périr Philippe-le-Bel et la reine son épouse. Il avait fait faire leurs images en cire; il fallait qu'elles fussent baptisées avec toutes les cérémonies de l'Eglise. Il était persuadé qu'en piquant au cœur ces figures magiques, il causerait des blessures mortelles à ceux qu'elles représentaient. Ce maléfice s'appelait *envoûtement*, après quoi le malheureux ne pouvait plus qu'*amenuiser*, *seichier et finalement de male mort mourir*.

Le sortilége chez les païens se pratiquait de la manière que je vais dire : on ouvrait au hasard l'Iliade d'Homère ou les poésies de Virgile, et on regardait comme un pronostic certain de l'avenir les premières paroles qui s'offraient aux yeux du lecteur. Valère rapporte que, comme Brutus était incertain du sort qui l'attendait à la bataille de Philippes, le hasard lui offrit cet endroit de l'Iliade, où Patrocle se plaint que le cruel destin et le fils de Latone lui ont enlevé la vie; il s'en fit à lui-même l'application qui fut justifiée par l'évènement. Les Armoricains devenus Romains accordèrent aux deux sexes ce prétendu moyen de pénétrer l'avenir. Des clercs eux-mêmes, entraînés par l'exemple et fortifiés par l'autorité de l'Ecriture sainte, qui raconte que, dans les affaires importantes, on avait employé le sort, jugèrent être en droit de faire la même chose. Dans cette persuasion, ils qualifièrent cette action du beau nom de Sort des saints. Il parait que cet abus était bien répandu, puisque le concile de Vannes le proscrivit en 465, sous des peines très-graves. Cette pratique fut encore condamnée au concile d'Orléans tenu en 511, auquel assistaient Epiphane, évêque de Nantes, Modeste, évêque de Vannes, et saint Melaine, évêque de Rennes. Malgré ces condamnations, on ne sait que trop combien nos bonnes femmes d'aujourd'hui tiennent encore elles-mêmes à tirer les cartes, pour en augurer leur bonne ou mauvaise fortune.

Les Druides étaient les ministres du culte religieux : ils exerçaient en outre l'art de guérir les maladies. Mais ils dégradèrent par des pratiques superstitieuses cette science si utile, quand elle a pour guide l'expérience aidée de la raison. Les connaissances physiques, qui étaient encore bien faibles, faisaient la moindre partie de leur art. Voici d'ailleurs quelles étaient leurs principales recettes :

Le gui de chêne, cueilli avec une serpe d'or au milieu des sacrifices et des festins solennels de l'an nouveau était le *panchrestum*, la panacée propre contre tous les poisons; il donnait la fécondité aux animaux stériles. Le selago, espèce de sabine ou bruyère à feuilles de tamarix, arraché de terre avec la main droite passée du côté gauche, dissipait les maladies des yeux. Le samolus ou mouron aquatique, recueilli avec la main gauche, les yeux détournés de la plante, guérissait les maladies des bœufs et des porcs. La verveine était également chérie des Druides qui en faisaient usage

dans la plupart de leurs divinations et sortiléges. Elle avait la vertu de chasser toute espèce de fièvre, de réunir les esprits et les cœurs, de guérir toutes sortes de maladies. Enfin, l'œuf de serpent, espèce de fossile que l'on croit être un poisson pétrifié, procurait, quand on le portait sur soi, le gain des procès et donnait accès auprès des grands.

Telle est l'origine des *amulettes*, qui sont certains remèdes superstitieux que l'on porte sur soi, que l'on s'attache au cou pour se préserver de quelque maladie, de quelque danger, ou pour détourner la puissance des magiciens. Cette amulette, ce talisman, comme disent les orientaux, n'est souvent autre chose qu'une pierre précieuse, qu'une pierre tirée du corps d'un animal, ses os réduits en poudre, le signe d'une planète ou d'une constellation, une langue de parchemin, de plomb ou d'étain sur laquelle sont écrites certaines paroles cabalistiques; voilà ce qui était en usage dans le paganisme et ce qui lui a survécu malgré les défenses réitérées des conciles.

Ici, la vérité est tout à côté de l'erreur. Je n'aurai garde de confondre avec cette pratique superstitieuse, l'usage de porter certaines poudres ou certaines préparations chimiques, qui peuvent produire, d'après les expériences de la médecine, d'heureux effets naturels. Je me garderai encore d'assimiler à ces amulettes certains objets de dévotion, comme une croix, une image, les reliques des saints que l'on peut porter sur soi comme propres à nous inspirer une pensée religieuse.

Les pratiques superstitieuses dont nous venons de parler ont survécu, durant bien des siècles, au druidisme. La religion chrétienne, malgré les efforts qu'elle a faits, n'a pu les faire disparaître parmi des personnes éclairées; d'ailleurs, le fameux Marcellus de Bordeaux, publia au IVe siècle, sous l'empire de Théodose-le-Jeune, un recueil de remèdes, dont la plupart sont puisés dans la médecine des anciens Druides. Voici un de ses remèdes : vous est-il tombé dans l'œil quelque petite paille incommode, ouvrez l'œil malade avec trois doigts de la main gauche, sans anneau, et crachez trois fois en prononçant autant de fois : *Rica*, *rica*, *sors* (que je puisse faire sortir cette ordure, selon une interprétation contestée, mais cependant raisonnable). Ces singularités ont disparu; mais de la même source sont sorties ces recettes ridicules et superstitieuses dont on se sert encore de nos jours pour traiter les maladies tant des hommes que des animaux.

Je fais un simple rapprochement : voulez-vous trouver une source d'eau? coupez, à un jour déterminé de la lune, à la lueur d'une bougie faite de cire neuve, une branche fourchue de coudrier. Ayant dépouillé la branche de ses feuilles et non de son écorce, vous couperez les deux rameaux de même longueur de manière à former une fourche, puis prenant les cornes de la fourche dans l'une et l'autre main, vous parcourez le champ où vous désirez trouver une source d'eau vive. Là où la verge s'inclinant d'elle-même tombera à terre, fouillez, vous trouverez sans faute le trésor liquide que vous cherchez.

Après avoir parlé des Druides et de leurs fonctions religieuses, parlons d'une autre corporation d'un sexe différent, mais dont l'histoire ne manque pas d'intérêt. Les Druidesses étaient les unes mariées, les autres vierges. Elles jouissaient toutes en général d'une grande autorité, surtout celles de l'île de Sein et celles de Mont-Jou, alors dépendant de l'Armorique. Voici leurs prétentions : elles se vantaient de pouvoir par leur mérite rendre un homme invulnérable, chasser les insectes d'un pays, apaiser les tempêtes, préserver de la grêle, des inondations et de l'incendie, procurer aux navigateurs un vent favorable, guérir les maladies incurables à l'art humain. Elles se mêlaient d'expliquer les songes, de lire la destinée dans les astres, de prophétiser et même d'évoquer les morts.

Les Druidesses ont expiré depuis des siècles, mais leur puissance n'a pas expiré avec elles ; elles l'ont léguée à ces anciennes femmes qui ont joué un rôle si capital dans nos anciens romans. Le Celte les appelle *corrig*, plur. *corrigued* ; le latin *fætidio*, *fato* et *fade*, de *fari* parler, parce qu'on leur a toujours supposé la langue fort déliée et même le don de voir beaucoup plus loin que nous les secrets de l'avenir. Le Français les nomme dames blanches, ou fées, la fée Urgelle, la fée Morgane, la fée Carabosse, la fée Mélusine, la fée Grognon. Toutes elles sont nabotes et naines, mais en retour officieuses et bienfaisantes tant qu'elles sont jeunes et belles ; mais quand elles commencent à enlaidir et à vieillir, elles deviennent chagrines et bourrues. Il n'y a guères d'antres ni de vieux châteaux qui n'aient été honorés de leurs demeures, ni de fontaines qui n'aient servi à leurs bains, ni de monuments, dont la masse ou la singularité étonne, qui ne soient leur ouvrage.

Leur famille se composait des korrigued, des griffons, des ogres, des ondins et des lutins, qui étaient leurs maris, enfants, cousins et alliés ; personnages fantastiques, tous très-puissants à boire, manger, danser et folâtrer.

Une simple question : les fées n'auraient-elles pas rendu leurs oracles dans ces grottes nommées *grottes des fées ?*

Religion des Celtes après la conquête romaine.

Voici une nouvelle ère qui s'ouvre pour notre Armorique, ère de servitude morale et physique tout à la fois. L'armée romaine qui s'avance avec ses nombreuses légions porte le fer qui blesse et tue, dans ses fourgons elle traine encore des chaines qui humilient, et une multitude de dieux qui abrutissent leurs adorateurs, arrivent et s'abattent comme sur un pays conquis ; dieux et déesses célestes, terrestres, aquatiques et infernaux. Puis viennent les demi-dieux, qui obtinrent les honneurs de l'Olympe. Puis la tourbe innombrable des génies, esprits subalternes, à qui est réservé un commandement. Toute cette nuée de déités grandes et petites revendiquent tout l'univers comme leur propriété. La terre est à Junon, l'air à Jupiter, l'eau

à Neptune et à Amphytrite, son épouse, le feu à Vulcain, les forêts à Sylvain, qui a sous ses ordres les faunes, les dryades et les hamadryades. Le dieu Pan habite les campagnes, Priape les jardins; chaque lieu a son génie protecteur, les naïades protègent les rivières et les fontaines. Les sylphes et les gnômes habitent les airs durant le jour; la nuit de noirs fantômes rôdent pour faire le mal, opérer d'abominables cohabitations, sucer le lait des nourrices, ou se donner des banquets infernaux.

Il est facile de juger combien brouilla toutes les idées en faveur jusque alors cette doctrine apportée par des vainqueurs instruits et brillants d'or, cette doctrine si facile et si indulgente pour l'homme à qui elle se gardait bien de dire : abstiens-toi, mais à qui elle disait, et de vive voix et par l'exemple de ses dieux : Vois, cherche, désire, agis, rien n'est mauvais de ce qu'ont fait les dieux. Combien dut être faible devant un paganisme si attrayant, la religion primitive déjà battue en brèche par des erreurs effrayantes et par les coutumes des Phéniciens et des Carthaginois, qui entretenaient des relations commerciales avec les Armoricains et en particulier avec les Venètes. Avec quelle facilité durent s'altérer les vérités restées saines jusque alors. Le dogme de l'existence d'un Dieu unique s'affaiblit et finit par céder devant une foule de dieux, d'idoles et de simulacres, le plus funeste don que les Romains aient fait à nos pères. Les Armoricains, abandonnant tout ce que leur système religieux avait eu de raisonnable et de philosophique jusqu'alors, ajoutèrent à leurs œuvres détestables le crime plus grand encore d'imposer l'ineffable nom du Créateur de toutes choses aux ouvrages des plus vils artisans, à d'ignobles représentations d'animaux, à des statues, à des pierres de nul usage. Cette abominable coutume, soutenue par le commandement de l'autorité, s'étendit si loin, qu'à la naissance de J.-C. on aurait pu dire des Gaulois et des Armoricains ce que Quartille disait plus tard de ses compatriotes, *qu'il aurait été bientôt plus facile de trouver en leur pays un dieu qu'un homme.* C'est d'ailleurs ce que viennent nous confirmer, après quinze siècles, ces ruines que l'on a étudiées et dont notre sol est jonché, ces statuettes si nombreuses de la bonne déesse, la statue colossale encore debout à Quinipili.

Les divinités nouvelles eurent de bonne heure des temples à Nantes et à Rennes. Junon, Thétys et Isis étaient honorées à Rennes, une inscription trouvée dans cette ville, en 1741, en fait foi. Pan et Cérès avaient aussi des temples sur les bords de la Vilaine, proche le lieu où est maintenant Vitré. Il y avait à Nantes, au IIIe siècle, un temple fameux dont le service était fait par douze druides, qui se choisissaient par le sénat. Le nom du dieu était Boljanus ou Volianus. Ceci nous est constaté par une inscription trouvée en 1580. Les tauroboles qui se voient au Mont-Dol attestent les sacrifices de bœufs offerts à Cybèle, mère des dieux. Corseul admit aussi les dieux des vainqueurs. Un temple de Mars s'y voyait, du moins en partie, en 1700. On y a trouvé aussi quelques petites idoles en bronze de Vénus, de Diane, de

Cupidon, de Silène et de Mercure. Thétys et Isis étaient, suivant Plutarque, la même divinité. Elle était regardée comme la déesse de la mer et la patronne des navigateurs. Plusieurs villes maritimes lui érigèrent des temples. Ne serait-ce pas pour remplacer son culte idolâtrique que le christianisme, ce grand médecin de l'humanité malade, aurait adopté cette cérémonie où l'on s'en va bénir la mer et conjurer Dieu de donner aux mariniers un vent favorable?

Les Celtes retinrent le dogme de l'immortâlité de l'âme, dogme qui a été admis de tous les peuples : tous ont cru que l'homme ne meurt pas tout entier, et qu'après la destruction du corps il continue de subsister par la meilleure portion de lui-même. Mais ils admirent les commentaires des Romains sur les deux points suivants : où cette âme séparée va-t-elle établir son domicile? Dans son nouveau séjour ne lui reste-t-il plus aucun commerce avec ce monde? Les solutions données par les Romains à ces deux questions et admises par les Gaulois, ont laissé des traces parmi nous dans la croyance aux *revenants*.

Or les Romains partageaient en deux classes très-différentes les âmes de leurs défunts :

1° Les *lares* ou *pénates* étaient, selon eux, les mânes ou esprits des gens de bien que la mort n'empêchait pas de rester attachés aux familles qui leur étaient chères, et leurs simulacres placés auprès du foyer étaient honorés d'un culte fort religieux. Ils admettaient aussi l'existence de prétendus génies familiers d'une humeur ordinairement très-gaie et auquel on donne le nom de *lutins*. Ce prétendu génie familier se borne ordinairement à faire quelques tours de page, et parmi nous, selon la croyance commune, il n'y a guère de villages où, si on ne l'a vu ni entendu, l'on ne cite du moins quelque bête qu'il a prise en affection. Les chevaux dont la crinière est artistement entortillée sont indubitablement lutinés, et l'avoine ne leur manque pas. Les ménétriers entr'autres, gens toujours abondamment désaltérés, sont sujets à rencontrer, par les chemins ou sur des ponts, cet enfant de la nuit, spécialement entre minuit et deux heures; s'ils passent sans l'irriter, il ne leur fait aucun mal : mais s'ils l'insultent ou le frappent, il leur rend les coups avec usure et les jette dans la rivière. Tantôt c'est sous la forme d'un mouton égaré qu'il se présente à eux, en semblant les inviter à le reporter au troupeau; mais s'ils s'en chargent, ils le trouvent si lourd qu'ils sont bientôt obligés de le mettre bas, et alors le malin follet manifeste son contentement par des éclats de rire. Une autre fois, c'est sous la figure d'un grand cheval blanc qu'il leur apparaît et leur offre sa croupe; s'ils profitent de cette obligeance, l'animal s'allonge de manière à en admettre sur son dos trois ou quatre, les mène ensuite plus fort et plus loin qu'ils ne voudraient, et termine par s'en décharger dans quelque ornière. Ce ciron du monde moral, si l'on peut l'appeler ainsi, se nomme encore *Gabino*, *Peson*, *Foulon* ou *Petit-fouleur*, parce qu'il s'amuse quelquefois à venir se placer sur la

poitrine de certaines personnes durant leur sommeil. Pour débarrasser une maison de cet hôte incommode, disent les doctes de nos hameaux, le plus sûr moyen est de remplir de sable, de son ou de mil, un vase quelconque, qu'on met en équilibre dans l'endroit où le follet a coutume de passer. Il ne manque guère de renverser la jatte, et comme il n'a pas le temps avant l'arrivée du jour de ramasser grain à grain ce qu'il a maladroitement dispersé, il n'ose plus revenir, et le lieu est purgé.

2° Les *larves* ou *lémures* étaient, au contraire, des spectres maudits qui, ayant encouru par leurs crimes la haine divine, cherchaient à s'en dédommager en troublant le repos de leurs anciens amis mêmes. Ces *larves*, croyaient-ils, toujours inquiètes et turbulentes, avaient leur retraite ordinaire dans quelques cavernes ou quelques maisons décriées, d'où elles faisaient, la nuit, de fâcheuses excursions dans le voisinage. Tantôt elles venaient effrayer les humains par des apparitions et des disparitions subites, c'était le *bugul-noz*, selon les latins *dusino*; tantôt, disaient-ils encore, on voit ce lutin malfaisant courir, la nuit, couvert d'une peau de loup; alors on l'appelait le *dén-blei* ou le loup-garou. D'autres fois, il apparaît sous la forme d'un feu nocturne et errant; le plus intrépide se sent alors défaillir. Souvent aussi, et plus terrible cette fois, c'est le *drouc*, *droug*, *drac* ou *drace*, démon méchant et destructeur qui ne se réjouit que dans le mal, et qui, tapi de préférence dans le fond des puits ou des rivières, tâche d'y attirer les femmes et les enfants par l'aspect d'une bague ou d'un gobelet d'or qu'il fait flotter sur l'eau.

C'est de la croyance à ces *lémures*, ou êtres incorporels, rôdant dans les airs pour effrayer les mortels, qu'est venu l'usage, autrefois général dans la France, d'allumer des feux au mois de juin, la veille de la Nativité de saint Jean. Pour vous en donner la démonstration, je vais laisser parler Guillaume Durand, évêque de Mende au XIIIe siècle, auteur du *Rationale divinorum officiorum*.

« En la veille de cette fête (il est question de la Nativité de saint Jean-
» Baptiste), dans certains pays, pour se conformer à *l'antique observance*,
» les hommes et les enfants ramassent des os et d'autres vils objets,
» *et quædam alia immunda*, et les font brûler ensemble, afin qu'il s'en
» élève une épaisse fumée; on y promène aussi dans les champs des
» torches ou brandons; enfin on y fait rouler une roue. Ceux qui brûlent
» des objets impurs et leur font produire de la fumée, *tiennent cette*
» *coutume des gentils.* »

Nous venons de voir la signification de ces feux dans le principe, le christianisme ne les ayant pas répudiés parce qu'ils pouvaient recevoir une signification nouvelle, le même Guillaume Durand nous apprend le sens vrai que nous pouvons leur donner :

« Il y a une autre raison, dit-il, pour laquelle on brûle les os des
» animaux : c'est en mémoire de ce que les os de Jean-Baptiste furent

» brûlés par les gentils dans la ville de Sébaste.... On porte des brandons » dans les champs, et l'on fait des feux pour signifier que saint Jean » fut la lumière, la lampe allumée, le précurseur de la vraie lumière qui » éclaire tout homme venant dans ce monde.... On roule une roue en » certains lieux pour désigner que, de même que le soleil, lorsqu'il est » arrivé au plus haut point de sa course, ne peut s'élever davantage, » mais redescend dans son cercle, de même aussi la renommée de saint » Jean, qui était regardé comme le Christ, diminua quand celui-ci eut » paru, selon ce qu'il dit lui-même : *Me oportet minui, illum autem » crescere.* Quelques-uns disent que c'est parce que, en ce temps, les » jours décroissent et qu'ils croissent à la Nativité de Jésus-Christ.... Disons » encore, que c'est parce que Jésus-Christ fut élevé sur la croix, tandis » que le corps de Jean-Baptiste fut décapité, *capite minoratum.* »

Les altérations apportées par les Romains aux idées anciennes formèrent un mélange que les Celtes admirent d'autant plus facilement, qu'ils trouvaient, dans les vestiges de leur religion primitive, de quoi justifier leur démarche. Aussi l'ordre des druides ne resta pas longtemps entier. Un tombeau trouvé près de Dijon en 1598, tombeau qui était le sépulcre d'un Gaulois réputé druide, portait cette inscription qui annonce le polythéisme : « Dans ce bocage de Mittra (nom sous lequel les païens adoraient Apollon » ou le soleil), ce tombeau couvre le corps de Chindonax, grand-prêtre. » Retire-toi impie! car les dieux libérateurs gardent mes cendres. » Une autre inscription trouvée au dernier siècle, aux environs de Metz, nous montre qu'une druidesse admettait les principes d'un paganisme romain très-caractérisé. Voici cette inscription : « Arète, prêtresse druide, avertie » par un songe de le faire, a consacré cette pierre à Sylvain (dieu des forêts) » et aux nymphes de ce lieu. »

Dans notre Armorique, au rapport de Strabon, les druidesses de l'île du Met, sur nos côtes, célébraient les mystères de Bacchus. Celles de Jersey ou Guernesey, sacrifiaient à Cérès et à Proserpine, selon le témoignage d'Artémidore. Les neuf vierges de l'île de Sein, si renommées par leurs prédictions et leur puissance, semblent, d'après ce que rapporte Pomponius Méla, être restées plus fidèles à la religion gauloise. Cependant la lune ou Diane était adorée dans cette île sur les derniers temps du paganisme dans nos contrées. Le collége des druidesses du mont Saint-Michel, alors consacré à Bolenus, faillit de bonne heure, surtout du côté de la morale. (*Voyez Déric.*)

L'intelligence du peuple armoricain étant infectée des erreurs païennes, il est facile de présumer combien la morale se pervertit sous le souffle délétère d'un enseignement corrupteur. Le respect des personnes, vous savez où les Romains le portaient; un esclavage abrutissant, *mancipium*, s'établit et se perpétua jusqu'au IVe siècle. Sous les derniers empereurs romains, les agents du fisc en cette province poussèrent si loin leurs exigences qu'ils

vendaient les enfants de ceux qui n'étaient pas en état de fournir au trésor public les taxes qui leur avaient été imposées. Le droit international n'existait pas, ou, s'il existait, c'était un droit de mort, à tel point que les côtes armoricaines ressemblaient à celles des Lestrigons. Malheur à celui que le naufrage ou quelque autre accident jetait sur ces côtes inhospitalières, car là régnait un droit barbare, le droit de bris qui remontait jusqu'aux Celtes cimmériens, et qui donnait au seigneur toutes les épaves de la mer, tous les débris que le naufrage jetait sur le rivage. Cet usage barbare, fortifié par les Romains, pour qui tout ennemi était une victime, *hostis*, *hostia*, cet usage, dis-je, devint plus général que jamais sous les invasions normandes. Alors, non-seulement les Bretons invoquaient et remerciaient le naufrage, mais encore ils le provoquaient par des maléfices et des stratagèmes. En vain un concile de Nantes frappa-t-il, en 1187, le droit de bris d'excommunication, rien ne put déraciner chez nos aïeux ce vieil usage celtique, qui ne cessa que lorsque Louis XIV réunit ce droit au domaine de la couronne, par le sage établissement qu'il fit des amirautés.

Le Christianisme dans l'Armorique.

Au IIIe siècle, après l'arrivée de J.-C., commence une nouvelle ère pour notre Armorique, ère de véritable lumière, ère de régénération; la parole du salut est annoncée par de saints missionnaires. Grande était leur mission; grandes aussi étaient les difficultés à vaincre. Quoi! venir dire à des populations aveuglées depuis des siècles : renversez ce que vous avez adoré, n'adorez que Dieu. Abstenez-vous, priez, jeûnez. Arrière Jupiter, Bacchus et la bonne déesse!!! Comme ce langage devait peu aller à des préjugés et à des habitudes consacrés par des siècles! Nos missionnaires devaient échouer dans leur entreprise, si Dieu n'avait été de part avec eux. Mais des miracles s'opérèrent, et le plus grand de tous, ce fut la conversion des peuples. Le paganisme fut refoulé, les statues des faux dieux renversées. C'est ici qu'il faudrait placer l'histoire de nos saints de Bretagne, pour nous rappeler tout ce qu'il a fallu d'efforts, de persévérance pour arriver au point où en est parmi nous la religion catholique. Cette œuvre ne fut pas l'œuvre d'un moment : elle fut l'œuvre des siècles et elle ne s'opéra que peu à peu. Le paganisme fit bonne contenance, il ne céda le terrain que de guerre lasse. En 380, le culte des arbres était encore en vigueur, comme nous en donne un exemple la vie de saint Martin. En 563, au Theil dans le diocèse de Rennes, des idolâtres se réunissaient autour d'une grotte-aux-fées lorsque saint Armel les convertit. En 567, un concile se réunit à Tours dans la basilique de Saint-Martin. Un des décrets qui y furent portés nous donne une idée juste de l'état religieux de notre province ecclésiastique à cette époque.

« Nous avons appris qu'il y a des personnes qui, par un reste de

» superstition païenne, célèbrent les calendes de janvier. Janus était un
» Gentil qui, à la vérité, parvint à la royauté, mais qui n'a pu devenir
» Dieu. Ce n'est pas être chrétien que de croire un seul Dieu, le Père régnant
» avec le Fils et le Saint-Esprit, et de mêler avec cette foi les erreurs du
» paganisme. Il y en a encore qui, le jour de la Chaire de l'apôtre saint
» Pierre, offrent des viandes aux morts, et qui, après avoir assisté à la messe
» et reçu le Corps du Seigneur, se trouvent à des assemblées païennes et
» mangent des viandes consacrées au démon. Nous conjurons les pasteurs
» et les prêtres de chasser de l'église, en vertu de l'autorité sainte qui
» leur est confiée, tous ceux qu'ils verront pratiquer de telles folies,
» ou faire, devant certaines pierres, devant des arbres, des fontaines
» où les païens ont coutume de s'assembler, des choses qui n'ont point
» de rapport avec les cérémonies de l'église, et de ne point laisser participer
» au saint autel des personnes qui gardent les observances des Gentils.
» Les démons n'ont rien de commun avec Jésus-Christ. Toutes ces pratiques
» superstitieuses, bien loin de purifier le pécheur, ne font que le souiller. »

Cet acte authentique nous apprend qu'au VIe siècle, les principales superstitions, tirant leur origine du paganisme, consistaient à faire des réjouissances, les premiers jours de janvier, en l'honneur de Janus, comme chef de la famille des dieux, réjouissances qui étaient accompagnées de grandes débauches; à offrir, le 22 février, des viandes aux mânes des morts, dans la croyance que les morts s'en félicitaient; à se rendre, dans les derniers jours du même mois, devant certaines pierres, certains arbres, certaines fontaines, pour faire des choses extrêmement contraires aux saintes cérémonies du christianisme. Nous savons d'ailleurs que quelques-uns prenaient, à quelques autres époques, la figure d'une génisse, d'un cerf, ou de divers autres animaux, et couraient ainsi déguisés sous ces formes grotesques, en commettant toutes sortes de sottises. On plaçait sur les grandes routes et dans les champs de petites représentations d'hommes en pâte ou en linge (pratique empruntée aux Romains qui honoraient ainsi leur déesse *Mania*, mère des dieux lares), pour conjurer le prétendu pouvoir des enchanteurs, tempêtaires, donneurs de sorts et autres malintentionnés qui, disait-on, se plaisaient à grêler sur les blés et les vignes, ou à charmer les animaux, les plantes et les arbres pour les faire mourir. Enfin, on présentait à la lune, soi-disant souveraine du ciel, des pâtisseries et des gâteaux...., pratique que le prophète Jérémie condamnait comme sacrilége chez le peuple juif. (Chap. 7, v. 18.)

Les anathèmes du concile n'ont pas suffi pour éteindre ces superstitions. Les saturnales se sont conservées jusqu'à nos jours, mais cependant bien affaiblies et bien différentes de ce qu'elles étaient au moyen-âge. A la même famille appartiennent deux farces impies que l'on avait décorées du nom de *fête des fous* et *fête de l'âne*, qui furent condamnées par le concile de Nantes, tenu en 1431. Je vous ferai remarquer en passant que ce même concile

condamne les charivaris que l'on fait aux secondes et aux troisièmes noces, au bruit des clochettes, pelles, poëles, bassins, sifflets, etc. (Voyez Manet, tom. II, p. 447.) Il n'est pas jusqu'à l'innocente farce du *roi boit*, dont on ne puisse attribuer l'origine à cet usage de présenter des gâteaux et des pâtisseries à la lune. A cette fête du roi, comme à celle de Saturne, les rôles sont intervertis : les enfants se revêtent des habits de grand-papa et de bonne-maman ; les serviteurs sont à table et reçoivent ce jour-là les honneurs qu'ils sont habitués à rendre à leurs maîtres.

Quant aux autres pratiques superstitieuses, condamnées par le concile de 566, elles n'ont pas encore complètement disparu. Un extrait de la vie du missionnaire M. Le Nobletz, par dom Lobineau, nous apprend ce qui se pratiquait encore en 1614 au diocèse de Quimper. Voici cet extrait, page 422 :

« Les besoins de ces peuples étaient aussi grands que le zèle du mission-
» naire ; et l'on en peut juger par ce crayon de leurs erreurs grossières et
» de leurs coutumes pernicieuses. Il se trouvait des femmes en grand
» nombre qui balayaient la chapelle la plus proche de leur village et en
» jetaient la poussière en l'air, afin d'avoir le temps favorable pour le
» retour de leurs maris et de leurs enfants qui étaient sur mer. D'autres
» prenaient les images des saints, les menaçaient de mauvais traitements,
» les fouettaient même ou les jetaient dans l'eau, s'ils ne leur accordaient
» pas promptement le retour heureux des personnes qui leur étaient chères.
» Quelques-uns jetaient dans un champ un trépied ou un couteau crochu
» pour empêcher que les loups n'endommageassent leur bétail, quand il
» était égaré. Plusieurs avaient soin de vider toute l'eau qui se trouvait
» dans la maison où il était mort quelqu'un, de peur que l'âme du défunt
» ne s'y noyât, ou mettaient des pierres auprès du feu que l'on allume la
» veille de la Saint-Jean, afin que leurs pères et leurs ancêtres vinssent
» s'y chauffer à leur aise. On souffrait en beaucoup d'endroits que les
» jeunes gens des deux sexes passassent une partie de la nuit à danser
» dans les chapelles, et comme elles sont en grand nombre dans le pays,
» l'abus était d'autant moins facile à réformer qu'il était général, et qu'on
» le regardait comme une coutume religieuse propre à honorer les saints.
» On se mettait à genoux devant la nouvelle lune, et l'on disait l'Oraison
» dominicale en son honneur. Le premier jour de l'an, on faisait une espèce
» de sacrifice aux fontaines publiques par les morceaux de pain couverts
» de beurre que chacun y offrait. En d'autres lieux on portait ce même
» jour aux fontaines autant de morceaux de pain qu'il y avait de personnes
» dans une famille, et on jugeait de ceux qui devaient mourir cette année-
» là par la manière dont on voyait flotter ces morceaux de pain sur l'eau.
» Ces pauvres gens étaient prévenus que, comme Dieu avait fait le froment
» et le seigle, le malin esprit avait fait le blé-noir ; et pour se rendre ce
» malheureux esprit favorable, ils jetaient plusieurs poignées de ce grain
» dans les fossés qui bornaient les champs d'où ils l'avaient recueilli. »

Reportons nos pensées sur les efforts que le christianisme a faits pour abolir ces coutumes mauvaises, quelquefois barbares, ou pour les sanctifier quand elles étaient indifférentes. A mesure que le paganisme se retire, le christianisme avance et marque sa victoire par un monument. Il se garde bien de rien détruire; si le temple païen est vide et délaissé, le christianisme s'en empare, le nettoie et le consacre au culte du vrai Dieu, vainqueur des idoles. Aux lieux fréquentés par les pratiques du culte ancien s'élèvent maintenant des églises, des chapelles, des croix de pierre. Sur les hauteurs consacrées aux divinités païennes brille un monument presque toujours placé sous l'invocation de saint Michel, qui, de son glaive, menace les sylphes, les gnomes et autres puissances des airs. Sur le menhir vénéré, la religion de Jésus place la croix; aux arbres, objet du culte, elle append une madone, ou statuette de la mère du Sauveur. Auprès des eaux où la superstition dominait avec le plus d'empire, une piété industrieuse porte les évêques à bâtir des oratoires, et peu à peu les peuples y offrent à Dieu les hommages qu'ils prostituaient à la créature. Sur les fontaines mêmes s'élève un élégant édifice au milieu duquel apparaît l'image d'un saint protecteur auquel s'adresseront les honneurs rendus autrefois au génie du lieu. L'église catholique établit des fêtes à certains jours, pour détourner des assemblées païennes. Telle fut l'origine de la fête de saint Pierre-ès-liens, fixée au 1er août, pour faire oublier le culte idolâtrique rendu à l'empereur Auguste. Telle fut l'origine de la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche, fixée au 22 février, jour où les païens offraient des viandes aux mânes des morts; et l'église, loin d'oublier ceux qui ne sont plus, place, sur le lieu où reposent leurs restes mortels, le signe de l'espérance et y grave ces paroles : *In hoc signo resurges*. Enfin, le signe du Dieu Sauveur brillera partout, dans les rues, aux carrefours, aux bivoies, pour remplacer les dieux lares, divinités impuissantes qui, loin de protéger quelqu'un, ne purent se protéger elles-mêmes.

En exhumant ces scories du paganisme et en les exposant à vos regards, ai-je prétendu imprimer un stigmate d'infamie au front de notre Bretagne? Telle n'a point été ma pensée. Tout ce que je puis dire, c'est que, si la fidélité de notre pays à garder des impressions reçues peut, comme toute chose humaine, donner, en certains cas, naissance à des erreurs et à des abus, cette même fidélité, appliquée aux choses nobles, justes et légitimes, devient bravoure, magnanimité, grandeur d'âme. Ai-je voulu imiter certains sages qui, à la vue de ces vaines observances, se sont écriés que la crédulité avait tout gâté, tout infesté, et se sont obstinés à ne voir dans la religion que des pratiques superstitieuses? Je me garderai bien de pousser l'injustice jusqu'à faire honneur au christianisme des erreurs qu'il combat et qu'il condamne. Tout ce que j'ai voulu, c'est séparer la paille du bon grain, c'est rendre à chacun ce qui lui est dû : au paganisme, ses erreurs, ses vaines observances; à l'église chrétienne, les généreux efforts que,

pour le refouler dans la nuit, elle a faits dans notre Armorique depuis dix-sept siècles, et qu'elle fait tous les jours, efforts sans lesquels nos contrées gémiraient encore, plongées dans le polythéisme le plus abject et le plus abrutissant.

MANUSCRIT EN VERS DU SIEUR DE CAILLON

ET

NOTICE SUR RENÉ DE TOURNEMINE, MORT EN 1609.

(Par MM. de Bréhier et Jaquemet.)

M. de Bréhier a déposé aux archives de la société la copie textuelle d'un manuscrit en vers composé en l'an 1607 à la louange de René de Tournemine.

Ce manuscrit, qui renferme une dédicace, deux quatrains et onze sonnets, est l'œuvre d'un sieur de Caillon, personnage peu connu. Ainsi que le fait observer M. de Bréhier, ce poète rime à froid, lors même qu'il veut faire de l'enthousiasme. Ses vers sont sans harmonie et sans nombre, et l'on croit, en lisant ces sonnets, lire des passages de la *Couronne margaritique*, du *Triomphe de l'amant vert* ou des plaintes de la *Dame infortunée*.

Toutes les marges du manuscrit original sont recouvertes de vignettes. Une plus grande singularité le distingue, c'est que toutes les pages sont doubles : ce sont deux papiers minces collés seulement sur les bords. Le papier supérieur contient un sonnet et la feuille inférieure colorée d'un écartelé rouge et bleu intérieurement lui sert de transparent. Les deux quatrains sont écrits à l'intérieur sur la feuille de dessous, de sorte qu'on ne peut les lire qu'en plaçant le feuillet entre l'œil et la lumière.

M. de Bréhier fait remarquer que le père du patron de notre poète écrivait lui-même des vers qui, aux dires du sire de Caillon, faisaient les délices de son siècle, en même temps qu'il gouvernait la Bretagne aux lieu et place du duc de Montpensier, qu'il reprenait St-Lô sur les calvinistes, puis Rennes dont Mercœur l'avait délogé, et enfin qu'il combattait jusqu'à la mort pour la cause du Béarnais.

Cet exemple et une foule d'autres font ressortir la manie poétique qui, pendant plusieurs siècles, a régné dans les châteaux de Bretagne jusqu'à la révolution, dernier souvenir des bardes armoricains et des trouvères du moyen-âge.

Je me suis demandé, non à l'honneur des lettres, qui sont bien désintéressées dans cette question, mais à la décharge du sieur de Caillon, si, à défaut de mérite littéraire, tout cet encens poétique avait eu du moins pour excuse l'illustration de la race des Tournemine. Car M. de Bréhier lui-même

nous apprend qu'on sait très-peu de chose du seigneur René de Tournemine, auquel s'adressent ces fastidieuses louanges.

La maison de Tournemine a eu pour tige dans le XIIe siècle le comte Guillaume surnommé Tournemine. Voici comment les historiens de Bretagne rendent compte de cette tradition universellement reçue par eux.

Conan, dit le Gros, duc de Bretagne, ayant été chassé de ses états, l'an 1155, par Eudon, vicomte de Porhoët, son beau-père, implora le secours de Henri, roi d'Angleterre, son proche parent. Ce prince, touché du malheur de Conan, passa l'année suivante en Normandie, et de là fit marcher en Bretagne une armée commandée par un de ses frères, âgé pour lors de vingt ans, et appelé le comte Guillaume, ainsi qu'il est justifié par un ancien titre du cartulaire de St-Aubin-des-Bois, et non pas Edouard, comme l'ont cru quelques auteurs. Le surnom de ce jeune prince était Tournemine. On sait que les sobriquets étaient très-fréquents alors parmi les princes, et surtout dans la maison d'Anjou où l'on trouve ceux de Le Roux, Grise-Gonnelle, Le Noir, Plantagenet, etc. A peine fut-il entré en Bretagne que les affaires de Conan prirent une autre face : le vicomte de Porhoët fut défait, et le duc ayant été rétabli dans la plénitude de sa souveraineté après la prise de Rennes, fit épouser, par reconnaissance à son libérateur, Constance, sa sœur, veuve d'Alain III, vicomte de Rohan.

Olivier Tournemine, premier du nom, vicomte de Pléherel, seigneur de Landibiau et de la forêt de Lanmur, avait eu ces terres en échange de ses droits sur le comté de Lamballe, par transaction passée entre Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et lui, en l'année 1214; il y fit bâtir le château de la Hunaudaye.

Le titre de vicomte, qui était alors d'une très-grande distinction, ne lui était commun en Bretagne qu'avec les seigneurs de Rohan et de Léon.

Olivier Tournemine, deuxième du nom, soutint avec ardeur le parti de Charles de Blois pendant la guerre de la succession de Bretagne, et acquit beaucoup de réputation dans les trois siéges que souffrit la ville de Vannes pendant cette guerre; il commandait dans cette place avec le vicomte de Léon, lorsqu'elle fut surprise, l'an 1343, par les troupes de Jean de Montfort. Le vicomte et lui s'étant joints au sire de Beaumanoir assemblèrent un corps de douze mille hommes, assiégèrent Vannes et la reprirent. Ce fut dans un assaut qu'ils y livrèrent que fut blessé à mort Robert, comte d'Artois, qui en était gouverneur et qui s'était révolté contre le roi Philippe de Valois. Depuis ils soutinrent dans la même ville un siége contre le roi d'Angleterre qui fut contraint de le lever.

C'est de lui que naquit Olivier Tournemine, si célèbre dans l'histoire sous le nom de sire de Tournemine, par les preuves éclatantes de valeur qu'il donna en faveur de Charles de Blois, dont il était lieutenant-général. Ce sire de Tournemine fut tué près de ce prince au combat d'Auray, en 1364.

Un autre fils d'Olivier Tournemine II lui succéda sous le nom de Pierre

Tournemine, et fut compagnon d'armes de Bertrand Duguesclin, aux exploits duquel il eut une grande part.

Nous ne rappellerons pas le duel judiciaire célèbre qui eut lieu au Bouffai de Nantes, en 1385, entre Pierre Tournemine et Robert de Beaumanoir. Celui-ci l'accusait de la mort de son frère. Tournemine vaincu dans le combat fut condamné à la corde. Nous aimons mieux citer les hauts faits de son neveu Jean II, Tournemine, lieutenant-général de Bretagne sous le duc de Bourgogne, régent de ce duché. Il fut un des chefs de l'armée qui assiégea Chantoceaux, l'an 1420, et qui délivra le duc Jean V emprisonné dans ce château.

Non moins illustre, le fils de Jean II, Gilles Tournemine, partageait avec quelques seigneurs la conduite de l'armée bretonne qui, en 1449, prit la plupart des villes de la Haute-Normandie, et commandait, sous le jeune comte d'Etampes, le secours qui, en 1451, décida, en faveur de Charles VII, le gain de la bataille de Castillon par suite de laquelle la Guyenne fut à tout jamais rendue à la France, et les Anglais ne conservèrent plus que la place de Calais.

Georges Tournemine, baron de la Hunaudaye, étant mort sans enfants mâles au commencement du XVIe siècle, la seigneurie de Montafilant entra dans cette maison par le mariage de Françoise de Tournemine avec Pierre de Laval. Cette femme fut célèbre à la cour de François Ier sous le nom d'amirale d'Annebaut, du nom de son troisième mari Claude d'Annebaut, amiral et maréchal de France.

De ce dernier mariage naquit Magdelaine d'Annebaut dont la mort laissa la baronnie de la Hunaudaye à René Tournemine, deuxième du nom, sire de la Guerche et de Jacson; il épousa Marie de Coëtlogon, vicomtesse de Méjusseaume, dame de la Gaudinaye.

C'est de ce mariage que naquit le personnage auquel est dédié notre manuscrit en vers de 1607, René Tournemine, troisième du nom, qui épousa Hélène de Beaumanoir, très-riche héritière de Bretagne, et mourut sans enfants, en 1609.

Cette mort fit passer la baronnie de la Hunaudaye et les autres biens des deux branches aînées dans les mains de Jeanne de la Motte-Vauclerc qui la porta dans la maison de Rosmadec. Sa fille, Catherine de Rosmadec, les dévolut à son tour à la maison de Rieux par son mariage avec Jean de Rieux, seigneur de l'Ile-Dieu, puis marquis d'Assérac.

Les seigneurs de Tournemine portaient : écartelé d'or et d'azur, ainsi que le confirment les transparents du manuscrit.

Donc la maison de Tournemine, à l'illustration de son origine, ajoutait l'illustration de ses alliances avec les maisons de Bretagne, de Rohan, de Lamballe, de Châteaubriant, de Rieux, de Beaumanoir, de Machecoul, de Craon, l'une des plus nobles de l'Europe, de Duguesclin, de Saffré, de Laval, d'Annebaut, de Coëtlogon, de Rosmadec, etc.

Cette famille a mérité, par son héroïsme dans les guerres de la succession de Bretagne et dans celles de Charles VII, une autre illustration bien plus méritoire encore.

Si le personnage, objet des adulations très-peu poétiques du sieur de Caillon, n'a pas laissé de renom dans l'histoire, son père, lieutenant-général, a servi sous cinq rois, avec une valeur et une prudence consommées; les plus beaux faits d'armes et le succès des plus difficiles négociations illustrèrent sa carrière. Henri IV lui fut redevable de la réduction de la province de Bretagne qui gémissait sous le joug de Mercœur. A sa mort, arrivée en 1590, le roi écrivit de sa main au baron son fils, pour lui témoigner la douleur qu'il ressentait d'une si grande perte, et lui conserva en même temps la compagnie de cent hommes d'armes de son père, grâce d'autant plus exceptionnelle que la très-grande jeunesse de ce seigneur semblait le mettre hors d'état d'y prétendre.

LA MARE AU SANG.

Chronique du Ve ou VIe siècle.— (Par M. de Brèhier.)

Deux charmants recueils, écrits avec cette verve élégante et facile qui distingue leurs auteurs, sont venus prouver que le Morbihan peut rivaliser pour la variété des traditions avec les autres départements qui forment la Bretagne. Mais ces légendes gracieuses ou naïves, ces dialogues le plus souvent railleurs et satyriques, n'ont qu'un rapport éloigné avec l'histoire de la nation bretonne; et tout en nous initiant à ses mœurs, à ses croyances, à sa poésie, ne nous apprennent que peu de choses sur son origine et son passé. La véritable chronique historique est malheureusement fort rare; celle que nous allons essayer de raconter nous a paru appartenir à cette classe exceptionnelle, et conserver un vague souvenir de la lutte qui eut lieu, sinon partout, du moins sur quelques points, entre les exilés bretons et les Gaulois armoricains qui peuplaient seuls nos contrées à l'époque romaine. Nous y voyons, non-seulement le choc de deux peuples de la même famille, mais encore la nouvelle religion du Christ terrassant, par la divine intervention de Marie, les sectateurs du vieux culte druidique.

Le voyageur qui suit la route agreste et montueuse qui conduit de Vannes à Josselin, ne rencontre que peu d'objets propres à le distraire de la monotonie des landes interminables à travers lesquelles serpente cette voie. Il s'arrête un instant pour mesurer de l'œil le joli menhir connu dans le pays sous le nom d'éperon ou gré de Gargantua. Comme lui nous continuerons notre chemin sans raconter comment cette lourde aiguille de pierre, de même

que les autres blocs de granit épars sur la bruyère, sont tombés du tablier de la vénérable épouse du héros de Rabelais. Un soin plus important nous occupe : empressons-nous de serrer les rênes de notre monture si nous ne voulons pas rouler avec elle jusque dans la rue étroite du petit village construit au fond du vallon. L'on est à peine remis des émotions de cette périlleuse descente, qu'il faut s'essouffler pour gravir la montagne opposée. Prenons donc un peu haleine, et jetons un regard sur les meneaux flamboyants qui se découpent dans l'arcade à demi-rompue d'une haute fenêtre et sur l'écusson à la croix de sable, indices certains que ces murailles lézardées, qui croulent au bord de la route, appartenaient à une chapelle, et que ces ruines dépendaient jadis d'une autre ruine, du château presque détruit qui tremble sous un épais manteau de lierre et se cache derrière un rideau d'ormes et de chênes au flanc du mamelon qu'il nous faut gravir. Ce jeune vieillard, qui ne peut remonter à plus d'un siècle et demi, comme on peut le supposer en voyant ses lucarnes surmontées de coquilles, puis son portail échantillonné à bossettes, qui disparaît sous les capricieux festons des ronces et des chèvrefeuilles, ce pauvre manoir n'a conservé nulle trace de l'antique château qu'il a remplacé. Une tradition veut qu'il fut assiégé par les Anglais, ce qui est d'autant plus improbable que les puissants seigneurs de Cadoudal ou mieux Cadudal, dont il fut le berceau, furent constamment dévoués à la maison de Monfort. Il serait facile d'étaler une érudition d'emprunt et de s'étendre longuement sur Olivier de Cadudal, conseiller du duc Jean III, sur Guillaume le Vaillant, capitaine de Rennes, l'un des défenseurs d'Hennebont; puis sur Granier qui rougit de son sang les plaines de Mauron; mais, dans notre empressement d'arriver au terme de notre course, nous dispenserons le lecteur de toute digression, et hâtant notre marche autant que nous le permet la côte abrupte que nous gravissons, nous arrivons tout haletant devant l'église de Plumelec. Ce triste édifice n'a de remarquable que sa porte du sud remontant à l'époque de transition entre le plein cintre et l'ogive; il en est de même de quelques arcades et de quelques lourds piliers intérieurs. On y voit aussi des fractions de corniches portant le nom de Nivet, l'habile charpentier, le mécanicien merveilleux dont nous nous réservons de parler dans une autre communication à la société archéologique, et une inscription faisant connaître qu'en 1555, G. Bizeul, prêtre ou curé, fit reconstruire une partie de la nef, sinon refaire les lambris de la voûte.

N'abusons pas d'un repos nécessaire il est vrai, et continuons notre marche en suivant la grande route. Nous approchons du terme du voyage, les clôtures ébréchées du monastère du Locmaria se remarquent à quelque distance de la route; les sommets des arbres gigantesques de la Porte-Camus leur servent de fond, et nous font songer aux trop célèbres exploits des sires de Kervasy. Au côté opposé de la route, nous pouvons reconnaître au loin les toitures et les fenêtres renaissance du manoir d'Estimbrieuc, ou plutôt Estang-Brieuc, sur lesquelles Louis du Bot, son

dernier reconstructeur, a tracé cette charmante devise : *Espoir*, tandis que la chapelle où il repose cache, non loin de là, ses murailles décorées de chimères enlacées dans l'épaisseur des arbres qui la dérobent aux yeux du voyageur.

Mais reportons nos regards plus près de nous : le sol ondule, et d'énormes sillons rouges de bruyères fleuries se perdent au loin sur la lande en suivant de capricieux détours, tandis qu'une flaque d'eau dormante baigne la banquette gauche de la route. Nous sommes enfin arrivés au terme de notre voyage, et un vieillard qui garde quelques vaches étiques dans le marécage voisin nous apprend que ce lieu se nomme la *Mare au sang*. Ce nom sinistre, la vue de ces énormes talus, évidemment élevés dans un but de défense, piquaient notre curiosité ; nous nous empressâmes de demander au vieux pâtre si l'on racontait dans le pays quelque histoire au sujet de cette mare et des ouvrages qui couvrent les terrains voisins. Grande fut notre déconvenue, en recevant une réponse négative accompagnée d'un regard où se peignait la défiance et un peu de contrariété. L'ayant néanmoins interrogé de nouveau pour savoir si l'on n'avait jamais rien trouvé dans l'enceinte formée par ces talus, il se décida à me montrer un petit enclos fermé d'un côté par l'extrémité du plus long sillon que la grande route coupe en cet endroit et sur lequel croissent de jeunes pins. Ce clos se nomme le Bézoué ; il appartenait, il y a environ douze à quinze ans, à M. Alain, curé de Billio, paroisse dans la circonscription de laquelle se trouvent ces débris d'un autre âge. Le curé ayant voulu faire défricher ce terrain, découvrit plusieurs cercueils en granit sans nulle inscription ni ornements, puis un énorme amas de cendres que l'on crut indiquer le lieu d'une cheminée, et qui pourrait bien être le produit de la combustion d'un vaste bûcher. Cette indication fut une sorte d'entrée de jeu, car, ayant nécessité une assez longue conversation entre nous, le brave homme sembla secouer un peu de cette défiance instinctive qui caractérise le paysan breton trop accoutumé aux railleries et au scepticisme des demi-savants, et, me regardant comme pour pénétrer ma pensée, il me demanda pourquoi je lui faisais toutes ces questions. Sur ma réponse que mon désir était de recueillir les anciens souvenirs du pays et par pur amour pour nos vieilles traditions, il se dérida complètement et contrairement à sa première assertion, me raconta que, dans un temps, qu'il ne pouvait déterminer, mais qui était bien, bien éloigné, des païens étaient cachés derrière ces gros *bussons*, c'est ainsi qu'il appelait les hauts parapets de terre de l'enceinte qui s'étend jusqu'auprès du bourg de Billio. Une armée de chrétiens vint les attaquer, la lutte fut longue et acharnée ; mais les païens, retranchés à l'abri de leurs remparts de gazon, repoussèrent leurs adversaires et les poursuivaient vivement dans la plaine, lorsque la sainte Vierge, qui était descendue des cieux veiller sur ses serviteurs, se leva du lieu où elle était assise pour filer à l'angle d'une haie d'aubépine, planta sa quenouille d'or en terre, et tenant en main le fuseau, elle tendit le fil béni

entre les deux armées. Cet obstacle, si frêle en apparence, devint par la grâce divine plus fort que les chaînes qui ferment l'entrée d'un port aux navires ennemis, et plus difficile à escalader que les plus hautes murailles.

Ainsi préservés de toute poursuite, les adorateurs du Christ remercient Dieu et sa divine Mère de cette miraculeuse protection, se rallient et sont rafraîchis par une douce rosée; tandis que les païens, brûlés par le soleil, demeurent terrifiés à la vue de ces prodiges qu'ils ne peuvent comprendre. La barrière infranchissable pour les infidèles s'abaisse d'elle-même devant les fils de la promesse qui, surprenant leurs ennemis consternés, en font une telle boucherie, que la cavité de terrain la plus voisine est bientôt remplie de leur sang, d'où lui est venu son nom qui, par extension, a été donné à tout l'ensemble des fortifications.

Cette légende nous a paru aussi antique que facile à interpréter, et sans nous jeter en aveugle dans les champs sans bornes des conjectures, ne pourrions-nous pas croire que cette vaste enceinte de talus défendait, à l'époque de l'invasion des Bretons insulaires, une de ces bourgades ou *Vici* formée de cabanes ou *Tuguria* construites en bois et couvertes en chaume, dont les huttes de sabotiers sont une tradition, telles que César nous les dépeint au livre v^e de ses commentaires, semblables encore à celles que visita Posidonius, et dont il nous a laissé la description, écrite vers le VIIe siècle. Les persévérantes recherches du savant M. Feret nous ont fait connaître l'existence de la cité de Limes, sur les falaises de Dieppe; nous y retrouvons et les talus de gazon et les aires de cabanes circulaires qui se trouvent peut-être dans l'enceinte de la Mare-au-sang, comme elles se remarquent dans la lande du Comel qui n'en est pas fort éloignée, où l'on a découvert de petites meules en granit et divers objets en pierre. Après ces indices, serions-nous trop hardi de soutenir, tout en faisant une large part aux campements romains, aux retranchements élevés pendant les guerres féodales du moyen-âge, sans oublier les fortifications en terre et les buttes des châteaux des premiers siècles de cette grande période, serions-nous trop hardi de penser qu'un certain nombre des enceintes d'une grande étendue, de même que quelques-unes fort etroites, ne sont que les ouvrages de défense de bourgades gauloises; ou, dans le dernier cas, que la clôture protectrice d'un *Tugurium*. Dans la première catégorie, nous serions disposé à ranger Les Rivières, que la tradition dit avoir été une ville appelée Ville-Blanche; dans la seconde, les petites enceintes circulaires qui jalonnent la lande de Saint-Gildas en Guégon, et plusieurs lieux voisins.

ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE.

DES VOIES ROMAINES DANS LA COMMUNE D'ARRADON.

(Par le Dr A. Fouquet.)

MESSIEURS,

De toutes les voies étudiées dans notre département, la moins connue est à coup sûr celle dite *de Vannes à Locmariaquer*, et pourtant c'est bien celle qui est le plus à notre portée et s'éloigne le moins de nous. Ce qu'en dit Cayot-Délandre, de si regrettable mémoire, prouve qu'il ne la connaissait pas, et est beaucoup plus propre à nuire aux recherches qu'à les faciliter. Ainsi il écrit, page 112 de son *Histoire du Morbihan* : « Il n'a pas été possible de reconnaître les vestiges de cette voie dans la commune de Vannes... » Or nous savons tous qu'elle commence à l'entrée du chemin de *Bernus* ; qu'elle s'avance au sud du *Pargo*, dont l'angle d'un mur de clôture est assis sur la voie elle-même, qu'elle passe à *Trihornec*, et monte à la lande du *Vincin* qu'elle descend, sous la forme d'un gros sillon, jusqu'au pont où, comme nous, Cayot-Délandre la trouve et commence à la tracer.

« La voie, dit-il, entre par le pont du Vincin dans la commune d'*Arradon*, passe aux villages du *Petit-Molac*, de *Loqueltas*, du *Narbont* (c'est sans doute le *Herbon*), du *Moustoir* et de *Gréverden* (village que je ne trouve nulle part), où de là elle pénètre dans la commune de *Baden* par la chaussée de l'étang de *Pomper* pour se diriger sur *Baden* par *Kerhervé* et *Tourlarec*. »

De *Baden*, Cayot-Délandre fait remonter brusquement cette voie, pour la conduire au *Bono* par *Kerléan*, *Manéguen*, *Le Mané* et *Kerbihan*.

Il suffit, Messieurs, de jeter les yeux sur une carte de notre département pour repousser *a pribri* un tracé qui conduit une voie, d'abord directement au sud-ouest jusqu'au moulin de *Pomper*, puis en ligne directe à l'ouest jusqu'à *Baden*, et enfin droit au nord-ouest jusqu'au *Bono*, quand aucun obstacle sérieux n'existe pour un tracé direct du *Vincin* au *Bono*.

Dans l'étude pratique des voies romaines il est une cause d'erreurs contre laquelle il faut bien se tenir en garde : c'est de ne pas quitter une voie pour un de ses embranchements; et, dans l'espèce, Cayot-Délandre, à Loqueltas, a suivi une voie secondaire aux lieu et place de la voie principale.

Je me propose, Messieurs, dans ce travail qui a plus fatigué mes jambes que ma main, de vous tracer avec soin, et de manière à ce que vous puissiez me suivre pas à pas, rectifier toute erreur commise, et contrôler toutes mes assertions, la voie romaine qui traverse obliquement la commune d'Arradon et les embranchements qu'elle jette dans le sud de cette commune. Armez-vous de patience, car je dois être minutieux.

Je vais d'abord vous tracer la voie principale sans la quitter, et ne m'occuperai de ses embranchements qu'après en avoir fini avec elle.

Du pont du *Vincin*, la voie monte avec l'ancienne route vicinale qu'elle quitte au-delà d'une petite maison neuve, pour couper la nouvelle route qu'elle cotoie au S. E. jusqu'à la maison sud du *Petit-Molac*. Elle traverse les terres de cette maison et en sort pour couper la route d'*Arradon* un peu avant le village de *Boquelen* et prendre le nord de la route de *Baden* avec laquelle elle ne tarde pas à se confondre jusqu'à *Toulbodeu* et *Pratellen*. Là, en face d'un petit bois de pins, elle entre dans un pré, le traverse ainsi que la partie sud du champ qui le suit, et passe au nord de *Loqueltas* pour entrer dans la lande de *Lignol*. Dans cette lande se trouvent, sur les bords de l'ancien chemin de *Baden*, trois petites maisons ; la première est au sud du chemin ou à gauche, et les deux autres sont au nord ou à droite. La voie romaine se tient presque constamment au côté nord du chemin, du moins en partie; elle passe sous la première maison de droite et dans son courtil, et va traverser le courtil de la seconde.

Presqu'au point où finit la commune d'*Arradon*, et commence la commune de *Plœren*, séparées l'une de l'autre, près *Kergavat*, par le petit chemin tracé sur la lande, du *Moustoir* à *Kerjégo*, existe un très-petit mamelon, sur lequel gisent deux grosses pierres de granit; l'ancien chemin de *Baden* rase ce mamelon au sud, et la voie, creusée en ce point d'une ancienne carrière, le touche au nord. En entrant en *Plœren*, les deux voies convergent l'une vers l'autre et se confondent un instant.

Je ne me suis point proposé de vous parler de la voie romaine, en dehors de la commune d'Arradon ; mais cependant je dois vous en dire un mot.

Un peu avant Bénalo, en Plœren, la voie jette au sud un embranchement qui est l'ancien chemin de Baden, et va avec lui à Kerfosse, à Kerverec, au pont de Lohac et à St-Julien, où existent de nombreux débris d'origine romaine.

J'ai suivi la voie principale jusqu'à Pont-Radenen, d'où je pense qu'elle se rend par Becquerel au Bono, et cela presque en ligne directe. Il me semble que dans ce trajet elle jette, au nord-ouest, un embranchement sur Plougoumelen par Lohenven (le lieu du chemin blanc), mais j'ai besoin d'étudier encore les lieux pour vous entretenir des voies romaines en Plœren, en Plougoumelen et en Baden.

Revenons maintenant au pont du Vincin, car je dois vous donner successivement le tracé des voies secondaires.

Le premier embranchement qui se présente au pont même du *Vincin* est la voie secondaire du *Lodo* que je vous ai tracée déjà, et dont je dois corriger un détail à *Kervadec* où elle ne tourne pas, mais marche droit sur Bourgerel par *Tyningolec*, en traversant une grande pièce de terre. Je me borne à vous rappeler sommairement sa marche.

La voie du Lodo quitte le chemin de Roguédas à droite, passe à Poulindu, à Kervadec, à Tyningolec et à Bourgerel pour se rendre au Lodo. Sa destination évidente était de desservir les établissements romains mis à nu récemment à Manné-Bourgerel et au Lodo.

Le second embranchement est celui que Cayot-Délandre a suivi comme voie principale; je dois vous en entretenir un peu plus longuement que de celui du Lodo, car il est bien plus important.

Et d'abord commence-t-il bien à Locqueltas?.. c'est possible et je ne le nie pas; mais cependant il me semble en trouver le commencement dans la lande de Lignol, en face de Parc-nehué. Là, au milieu de la lande, au côté sud de la voie, s'allonge un pré qui a la largeur du chemin qui le suit et semble le continuer au sud, pour tomber à ou près la croix de Langat. De cette croix, le nouveau chemin de Baden et la voie romaine, confondus en partie au moins, descendent au village nommé le Herbont (en français le Pont). Il y a eu en ce point de grands travaux qui ont, à ma connaissance, changé un peu la route, autrefois plus près de la maison de gauche, au S. E. du village qui ne compte que deux maisons.

Ici la voie romaine se subdivise, une branche se rend au Moustoir et au moulin de Pomper, tandis que l'autre branche se rend à Kerion où, dans la lande de Pen er-men, l'on vient de mettre de nouveau au jour plusieurs établissements romains. Je vais suivre d'abord cet embranchement de Kerion, dont la signification *Ker-Yoh*, *Ker-Yoheu* est village des ruines.

Un peu après le pont du Herbon, entre des prairies basses et un champ élevé, l'embranchement de Kerion se détache à gauche en courbe, puis marche directement sur Kerbelec; tantôt c'est un vieux chemin bordé de vieux chênes et à moitié plein d'eau; tantôt c'est le point le plus verdoyant d'une prairie et la cruyère d'un champ; il arrive à Kerbelec, se confond avec une route neuve; mais avant d'atteindre le parc de Keran, il entre dans le champ de droite, puis passe sous la maison de Villben, forme son courtil et finit enfin à Kérion.

L'autre embranchement, qui passe à Moustoir et au moulin de Pomper, où finit la commune d'Arradon, ne doit point selon moi se rendre à Baden, mais bien, par Kerisper, à Toulindac, à Larmor, à Locmiquel et à toutes les remarquables presqu'îles où les Romains ont eu certainement des établissements dont bien des débris sur bien des points attestent l'antique existence.

Je dois, avant de terminer ce travail, vous faire remarquer que les noms de beaucoup de villages indiquent l'existence d'un vieux chemin. Ainsi nous trouvons sur les voies d'Arradon *Poul-hent-dû*, le trou noir du chemin, ou le trou du chemin noir; *Ty hent-golet*, la maison du chemin couvert, ou la maison cachée du chemin; *Loc-hent-ven*, le lieu du chemin blanc, ou du chemin battu, fréquenté; *Vilit-hent*, chemin du goëmon, ou béhin; *Keran* ou *Ker-hent*, le village du chemin.

Mais je crois, Messieurs, vous avoir offert mieux que des noms de lieu pour établir avec évidence les voies qu'ont tracées les Romains dans la commune d'Arradon. C'est un premier travail qui doit avoir plus d'une suite si j'ai le temps et le moyen de le continuer.

FOUILLES D'UN ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

AU VILLAGE DE L'ELVÉNO, EN NOYAL-MUZILLAC.

LÉGENDE DE LA PLANCHE.

A. Chambre à hypocauste communiquant avec la chambre B et avec le præfurnium E. Le conduit *f* donnait issue à la flamme sous la chambre B. — Tuyaux de chaleur tout à l'entour.

E. Conduit du præfurnium donnant sous la chambre A par la voûte *g g*, et formé de chaque côté par les blocages *h h*. — *j* grosse pierre de taille formant probablement un des côtés du foyer.

B. Chambre à hypocauste entourée de tuyaux de chaleur, pavée en ardoises, communiquant avec les chambres A et C. — *k* marche ou seuil de porte.

C. Chambre à aréa en béton communiquant avec la cour D.

Deux des parois de la chambre A n'offrent qu'un parement intérieur.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

DÉCOUVERT EN 1857

A TRÉALVÉ, COMMUNE DE SAINT-AVE.

(Voir la planche contenue dans le bulletin de 1858.)

1, galerie.—2, portique.—3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, chambres de plein-pied avec la galerie; les planchers de toutes ces pièces sont en béton. — 10, couloir de communication entre les chambres 9 et 11.— 7, chambre dont le plancher se trouve en contre-bas de celui de la galerie, les traces d'un second plancher au niveau de celui de la galerie, des restes de briques de piliers, font supposer qu'il existait un hypocauste sous le plancher de cette chambre, quelques vestiges d'une ouverture demi-circulaire indiqueraient au point B les restes d'un præfurnium. — 12, 13, cours. — *m*, *m*, paroi de mur offrant un appareil en feuilles de fougère.—*n*, *n*, *n*, parois enduites de stuc coloré en plaques rouges, blanches et noires séparées par des liserés jaunes. — Des traces de stuc ont été trouvées dans les autres chambres ; les murs du portique 2 paraissent avoir été revêtus d'un stuc d'un beau vert. — La chambre 6 était décorée avec un stuc rouge. — On a trouvé en A quelques débris d'un chapiteau composite en granit.

On a aussi recueilli dans ces fouilles des médailles de *Gallien*, *Salonine* et *Tetricus*, père.

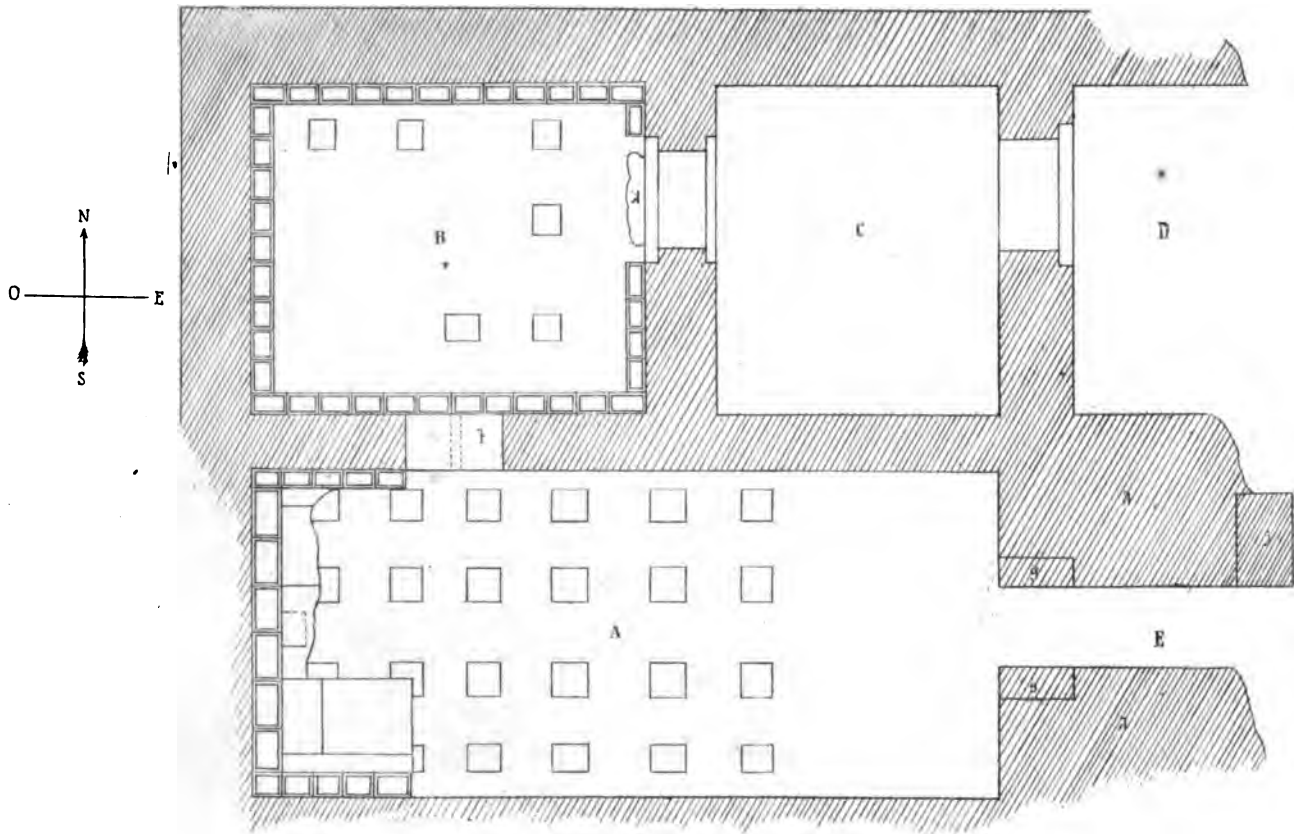

Fouilles de l'Elvéno,
en Noyal-Muzillac

Fouilles de l'Uvéno.

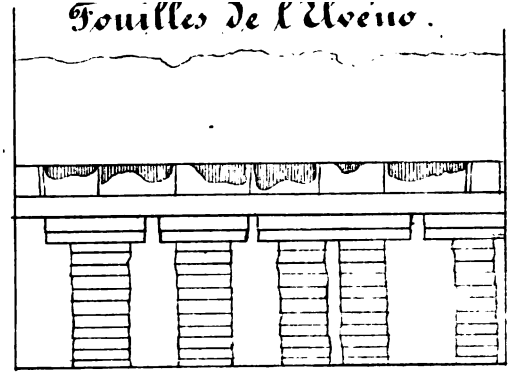

Coupe Transversale

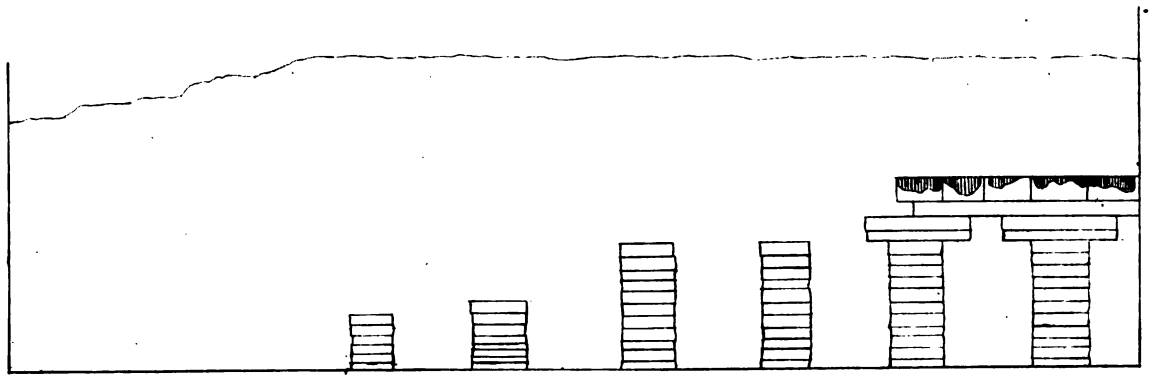

Coupe Longitudinale

COUPES SUR LA CHAMBRE A

Echelle de 0. 03c pour mètre

NOTICE

SUR LES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE BEIGNON ET SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION QU'ON VA Y EXÉCUTER.

(Par M. Jaquemet.)

Il serait extrêmement désirable qu'aucuns travaux de restauration aux monuments historiques du Morbihan n'eussent lieu sans que la société archéologique, qui les a classés comme tels dans son catalogue, ne fût tenue au courant de la nature et de l'importance de ces travaux.

C'est pour satisfaire à ces vues, en ce qui touche les travaux projetés aux belles verrières de l'église de Beignon, canton de Guer, arrondissement de Ploërmel, que je viens entretenir un moment la société de cette église, de ses vitraux, et des travaux qu'on projette d'y exécuter.

L'église de Beignon est, comme celle de Saint-Malo-de-Beignon, pleine du souvenir des évêques de Saint-Malo, qui portaient le titre de barons de Beignon, parce que la baronie de Beignon était réunie à leur évêché.

Cette église présente dans sa construction plusieurs caractères des dernières époques ogivales. Mais elle est éminemment remarquable par les verrières qui la décorent, et qui sont probablement un don des évêques de Saint-Malo. Elles paraissent appartenir au XVIe siècle.

J'ai visité cette église le 15 avril 1856.

La disposition des meneaux de la fenêtre qui éclaire la chapelle nord fait ressortir le style général, qui appartient à la dernière époque du style ogival : elle est de la nature de celles qu'on a appelées *fenêtres flamboyantes*. En effet, ce caractère provient surtout du réseau qui remplit le tympan et qui est formé de lignes ondulées prismatiques, présentant quelque analogie avec une flamme droite ou renversée.

J'ai remarqué aussi aux angles qui résultent du croisement des transsepts avec la nef et le chœur, des sculptures en bois assez fines, représentant des anges et d'autres personnages.

Le vitrail le plus beau et le plus complet se trouve au fond du transsept gauche, regardant le nord.

La fenêtre se compose de trois travées qui, indépendamment des trois compartiments du tympan, renferment chacune six compartiments.

La travée gauche montre, en bas, Salomon qui tient un livre et son sceptre : les noms sont généralement écrits en lettres gothiques, soit sur des banderoles, soit dans un angle du compartiment ; au-dessus de Salomon, Ezéchias, puis Joram ; au-dessus il y a plusieurs compartiments dont je ne puis indiquer les personnages avec d'autant plus de motifs qu'il y a beaucoup de lacunes.

La travée du milieu porte, en bas, Jessé avec la devise suivante, inscrite en gothique sur une banderole : *Egredietur Virga de radice Jesse.* Au-dessus de Jessé paraît David avec sa harpe. Plus haut, mais un peu sur la gauche, Osias, et sur la droite Josaphat. Les personnages des compartiments supérieurs sont *frustes.*

Enfin, la travée de droite est consacrée dans le même ordre aux rois Roboam, Abias, Joathan, etc.

La partie supérieure du vitrail, le tympan triangulaire, représente la Vierge-mère avec l'Enfant Jésus; tout autour et surtout au-dessous, à droite et à gauche, se trouvent des anges jouant de divers instruments.

Les personnages sont de grandes dimensions : car chaque compartiment est un carré de 60 centimètres de côté. Les couleurs sont de la plus belle eau et du plus vif éclat.

Ce vitrail, comme tout le monde l'a déjà compris, figure la généalogie de Jésus-Christ, en partant du père de David, de Jessé, duquel devait naître le Christ suivant la prophétie d'Isaïe : *Egredietur Virga de radice Jesse* (A).

Quant aux noms que je n'ai pu désigner aux neuf compartiments supérieurs, il est probable que ce sont ceux d'Aza, d'Achab, de Manassès, etc., pour compléter la généalogie continue de Jessé jusqu'à Jésus-Christ, en supposant quelques noms doublés, comme pour Osias et Josaphat.

Il m'est difficile de donner les raisons de l'ordre dans lequel ces noms se succèdent dans le vitrail. Car l'ordre généalogique est : Jessé, David, Salomon, Roboam, Abias, Aza, Josaphat, Joram, Osias, Joathan, Achab, Manassès, etc.

Je crois devoir ajouter que cette verrière ressemble beaucoup, comme dimension et comme beauté, à la verrière de l'église de Férel, canton de la Roche-Bernard, qui représente aussi l'arbre de Jessé.

Le vitrail de l'est, placé derrière le maître-autel, et qui est en bon état, quoique moins complet et moins parfait, n'en est pas moins fort remarquable.

Dans le tympan on aperçoit : 1° le Père éternel avec ses attributs ordinaires; 2° plus bas et à gauche, Jésus-Christ portant sa croix, et aidé par un personnage qui m'a paru être, non Simon le Cyrénéen, mais un ange; à droite, un homme qui paraît étendu dans la béatitude, peut-être saint Etienne, premier martyr.

Au-dessous du tympan et dans le carré du vitrail, il y a quatre travées : dans les cartouches supérieurs il y a beaucoup de lacunes. Dans un cartouche à droite paraît un soldat debout.

Au-dessous, on trouve de compartiment en compartiment, en marchant

---

(A) Cayot-Delandre (page 310) a cru y voir l'arbre généalogique des patriarches : c'est une erreur d'examen ou plus probablement de diction. Du reste, il rend hommage à la beauté des deux grandes verrières de Beignon, et déclare qu'il en a peu vu d'aussi remarquables.

de gauche à droite, 1° le baiser de Judas ; 2° le jugement devant Pilate ; 3° le crucifiement ; 4° l'ensevelissement. Puis en descendant d'étage en étage ; 5° Jésus-Christ donnant sa mission à saint Pierre ; 6° saint Pierre prêchant ; 7° saint Pierre guérissant les malades. Dans ce cartouche, je trouve la date encadrée à part (1540) ; 8° autre miracle de saint Pierre ; 9° crucifiement de saint Pierre la tête en bas. A la suite, il n'y a plus que des débris de vitraux indescriptibles.

Il est probable, d'après cela, que l'église elle-même est sous le vocable de saint Pierre, ou que saint Pierre était le patron du donateur.

Il y a dans la nef une autre croisée, en deux morceaux, contenant aussi des débris de vitraux. On distingue l'archange saint Michel terrassant le démon, la Vierge, etc.

Le vitrail de l'est placé derrière le maître-autel est solidement attaché, et rien ne paraît menacer sa conservation. Mais il n'en est pas de même de celui du nord qui, soit par des mouvements dans la maçonnerie, soit par le jeu propre aux panneaux de verre, est susceptible de tomber par parties considérables d'un moment à l'autre. Déjà plus de trente verres manquent, et plusieurs panneaux sont plissés par l'affaissement général ; l'effondrement n'attend plus peut-être que la rupture de quelques barres de fer plus ou moins oxidées, ou un coup de vent de nord-ouest.

La fabrique et le conseil municipal de Beignon se sont depuis longtemps émus de cet état de choses. M. Lemaguet, des forges de Paimpont, ami éclairé des arts, n'a pas cessé depuis 1837 d'être, auprès de ces conseils électifs, la sentinelle vigilante qui avertit du danger présent et à venir : c'est sur son dessin du 23 septembre 1854, que j'ai fait calquer le mien.

Sur ses instances, un devis a été demandé à M. Echappé, peintre-verrier, rue Royale à Nantes, qui s'est engagé à restaurer les 21 panneaux dans le même style que l'ancienne verrière, soit pour le dessin, soit pour la couleur, moyennant le prix de 900 francs.

M. Echappé n'offre point assurément les garanties des grands établissements verriers fondés à Clermont, à Metz ou ailleurs, par exemple de celui de M. Didron. Mais l'économie est indispensable, puisqu'on opère avec les ressources de la localité. Il est donc impossible de songer à s'adresser à MM. Didron, Maréchal ou Thibaut, dont les œuvres sont admirables, mais coûtent fort cher. M. Echappé a beaucoup travaillé dans la Loire-Inférieure ; s'il a manqué quelques vitraux, il en a réussi d'autres. La commune de Beignon a donc bien fait de s'adresser à lui.

Seulement il est à désirer qu'en lui donnant le sujet de chaque panneau, on exige qu'il en présente sur papier le dessin colorié préalablement à l'exécution.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE LORIENT. *

(Par M. Rosenzweig.)

MONUMENTS DU MOYEN-AGE.

Dans l'intention où nous sommes de publier un jour pour tout le département du Morbihan une statistique archéologique pour laquelle nous avons déjà réuni de nombreux matériaux, nous avons voulu profiter de la liberté qui nous était laissée par la société polymathique d'insérer dans son bulletin annuel les principaux fragments d'une œuvre aussi considérable. Nous donnons, cette année, l'arrondissement de Lorient; celui de Napoléonville est préparé pour le bulletin suivant; nous espérons avoir ainsi achevé ce travail dans quelques années. Avant de le livrer à une plus grande publicité, nous désirons soumettre ces premiers essais à l'examen de toutes les personnes compétentes du pays; nous recevrons avec reconnaissance toutes les observations, tous les renseignements qu'elles voudraient bien adresser soit à l'auteur, soit à la société elle-même; tous les archéologues de la Bretagne répondront certainement à notre appel, en songeant qu'une statistique de ce genre sera d'une utilité incontestable si elle est exacte et complète; nous fournissons un cadre sur lequel il leur sera facile de combler les lacunes (pour les armoiries, par exemple), de signaler les erreurs; trop heureux si nous pouvons ensuite, à l'aide de toutes ces rectifications, mettre au jour une œuvre d'une valeur véritable.

Notre intention, comme on pourra en juger par ces fragments, n'a pas été de faire un ouvrage intéressant, de lecture agréable, mais bien un dictionnaire, une nomenclature dont nous avons banni les mots inutiles, les discussions oiseuses; nous décrivons, peut-être même trop minutieusement, mais cela était nécessaire pour tirer de ces descriptions des arguments positifs, pour grouper les monuments avec ordre, pour préciser un jugement sur l'architecture du pays; nous reviendrons plus tard sur ce sujet; nous nous bornons aujourd'hui à faire suivre notre statistique de tableaux résumés qui feront mieux saisir la portée des détails dans lesquels nous sommes entrés.

Bien que cette statistique doive embrasser un jour les monuments celtiques, les monuments romains et ceux du moyen âge, nous nous sommes uniquement attachés dans ces fragments aux derniers, et même parmi ceux-ci nous nous occupons particulièrement des monuments religieux. M. Cayot-

* La reproduction de ce travail est interdite.

Délandre, dans son ouvrage sur *le Morbihan*, a donné, en effet, aux deux premières séries de monuments, un soin, un développement qui laissait peu de chose à faire à ses successeurs; il n'en est point de même de l'archéologie religieuse qu'il a peut-être un peu négligée; nous avons donc dû nous y attacher de préférence; le champ, d'ailleurs, était assez vaste.

Comme on peut le voir encore, nous ne décrivons guères que les monuments qui remontent au moins au XVIIe siècle, ou plutôt, sans considérer leur date, à ceux dont l'architecture n'est pas postérieure au style de la renaissance. Nous avons adopté pour tout l'arrondissement l'ordre alphabétique des communes qui nous a semblé le plus commode pour les recherches; et dans chaque commune nous avons suivi un plan méthodique et uniforme pour toutes les divisions et subdivisions, plan dont la première idée nous a été suggérée par le ministère de l'instruction publique et des cultes dans son programme du Répertoire archéologique de la France.

Quoique l'espace nous manque ici pour développer tout ce que nous aurions à dire sur différents points d'une statistique à laquelle nous travaillons déjà depuis quelques années, nous sommes cependant contraints, pour l'intelligence même de ces premiers essais, de parler en peu de mots des *lechs* qui y sont mentionnés. C'est à M. de Keranflec'h que revient l'honneur d'avoir le premier signalé à l'attention publique ce genre de monuments auxquels a été appliqué un nom depuis contesté, mais que nous conserverons jusqu'à nouvel ordre. Ces pierres, sortes de menhirs travaillés, dont la date, la destination, malgré les croix et les inscriptions que portent quelques-unes d'entre elles, ne sont pas encore bien précisées, nous les mentionnerons comme pierres tombales, jusqu'à plus parfait examen; nous y joindrons même une série de pierres moins élevées et arrondies à leur sommet, qui avoisinent presque constamment les églises ou chapelles. Nous attendrons, pour formuler plus sûrement notre opinion sur ces monuments, qu'un plus grand nombre soit parvenu à notre connaissance, du reste, peut-être avant peu les inscriptions signalées trouveront-elles un interprète, c'est là surtout qu'est la solution de la question; malheureusement il nous est impossible de les reproduire; plus tard nous en fournirons des dessins.

AURAY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint Gildas. Elle porte à l'extérieur, au sud, la date de 1636. Contreforts simples et adhérents avec pinacles sans ornement. Denticules à la corniche. Gargouilles en pierre. Arcades intérieures et fenêtres en cintre brisé. Voir aux archives communales, les registres anciens de la fabrique, les registres d'état civil depuis 1571, le journal rédigé par le Sr Lapie, prêtre, de 1619 à 1628. — Chapelle du Saint-Esprit (paroisse de Saint-Gildas). Cette chapelle, merveilleuse par les dimensions de ses baies aujourd'hui bouchées, a été, il y a quelques

années, distribuée intérieurement pour servir de caserne. Elle passe pour avoir appartenu à l'ordre des Templiers. (Ogée, note de M. Marteville.) Celui du Saint-Esprit de Montpellier la garda jusqu'en 1773; elle fut confiée alors aux soins des évêques jusqu'en 1777, où elle fut réunie à l'Hôpital-Général d'Auray. (Og.) Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts hauts, simples, adhérents à la muraille. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Gargouilles en pierre sur le sommet des contreforts. Au sud, tourelle polygonale renfermant un escalier. Porche au sud, carré, voûté en pierre sur croisée d'ogives retombant sur des colonnettes à chapiteau feuillé. Plusieurs portes en cintre brisé au sud, aujourd'hui bouchées; l'une d'elles, donnant sur le porche, paraît avoir servi d'entrée principale (il n'y a pas de porte à l'ouest). Dimensions du monument dans œuvre, 40 mètres sur 12 environ. Cinq travées d'architecture. La nef est séparée du chœur par de vastes arcs portés sur des colonnettes cylindriques formant faisceau. Magnifique charpente en cintre brisé. Les fenêtres sont de vastes baies en cintre brisé, de 3 mètres sur 8 environ. Celle du fond du chœur, de 6 mètres sur 12 environ, présente à l'extérieur des retraits et des colonnettes, ainsi qu'une ligne de sculptures en oves sur le mur, des deux côtés de la retombée de l'arc. Dans le mur de la cour attenante à la chapelle et qui servait autrefois de cimetière, on remarque deux baies en cintre brisé. La transformation en caserne de la belle chapelle des chevaliers du Saint-Esprit est tout à la fois une profanation et un acte de vandalisme que le besoin d'une garnison ne saurait excuser. Il est regrettable qu'on ne puisse rendre ce monument si grandiose à sa destination primitive. — Chapelle de l'Hôpital (paroisse de Saint-Gildas). Portail occidental, à cintre brisé, à retraits et colonnettes. Aux deux côtés, deux petits contreforts simples et adhérents. Au-dessus, tour carrée en pierre surmontée d'un clocheton. Sur le larmier qui couronne la tour, inscription gothique gravée en grands caractères, mais dont plusieurs sont effacés. Je n'ai pu la déchiffrer, même à l'aide d'une échelle. Je crois lire cependant : LAN MIL CCCCLXV DŌ.....J GUILLOTON.....
— Chapelle du Père-Éternel. (Anciens cordeliers). (Paroisse de Saint-Gildas). Stalles richement sculptées provenant de la Chartreuse de Brech. — Eglise paroissiale Saint-Goustant. Grand et moyen appareil. Croix latine; un bas-côté au nord de la nef. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents à la muraille, à retraits. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires, avec des crosses végétales sur les rampants; animaux sculptés aux extrémités. Larmier. Au-dessus de la porte occidentale, clocheton et flèche couverts d'ardoises. Porte occidentale en cintre brisé, à plusieurs retraits et colonnettes; le sommet ne se trouve pas sur la même ligne verticale que celui du pignon supérieur; il est beaucoup plus à gauche. Cette porte est précédée d'un arc massif en plein cintre faisant corps avec le pignon. A gauche, porte en cintre brisé, aujourd'hui bouchée. Dimensions du monu-

ment dans œuvre, 34 mètres sur 12 environ. Cinq travées, y compris le chœur. Chœur séparé de la nef par un grand arc en cintre brisé dont le sommet se trouve porté à gauche comme celui de la porte occidentale. La nef communique avec le bas-côté par une rangée d'arcades en cintre brisé très-larges, portées sur des piliers carrés simples dont les bases élevées servent de bancs. Sur l'un des piliers on lit en lettres gothiques formant relief l'inscription suivante qui occupe deux faces du pilier : LAN : MIL CCCC SOIXANTE ? FURENT : COMMANCES CES PILERS..... DIEU LUY : PDOIGNE. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Têtes de crocodiles aux extrémités des entraits. Sur les sablières, de chaque côté de la nef, figures humaines grossièrement sculptées. Grandes fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. A l'une des fenêtres, restes de vitraux anciens : on ne distingue que des fragments divers de personnages ; un autre offre des dessins d'architecture. Animaux sculptés à l'extérieur du chœur. Traces d'un cadran solaire gravé sur le mur. Registres d'état civil depuis 1607. (Voir aux archives communales d'Auray.) — *Monuments militaires.* — Château d'Auray. Pris et repris successivement pendant la guerre des deux Jeanne, ce château avait beaucoup souffert. Henri II en prescrivit la démolition en 1558, et ses débris servirent à la construction d'un fort à Belle-Ile (C.-D.). On n'en aperçoit plus que quelques larges contreforts soutenant des arcades en cintre brisé. Avant la construction du chemin de halage, les fondations s'avançaient jusque dans la rivière du Loc. Suivant la tradition, un souterrain conduit du château à la Chartreuse de Brech. — *Monuments civils.* — Nombreuses maisons en bois, à pignon, et étages surplombants, avec sculptures. Dans la rue du Petit-Port, maison en bois avec une inscription lisible en partie seulement : LE . 30 . DE . MARS . LAN . DE : GRACE..... MAESON . DE . PAR . IAN . LE . LIVEC . ET . FRANCOESE . MON..... (Le nom *Le Livec* se trouve aussi sur une maison d'Hennebont.) Rue Neuve, maison en bois avec nombreux personnages sculptés. Rue du Château, maison sculptée. Place du Marché, maison datée : 1610, avec ornements sculptés sur pierre. Rue du Belzic, maison sculptée. Rue du Saint-Esprit, maison, partie de pierre, partie de bois, avec sculptures à la corniche et au fronton d'une fenêtre. Rue de l'Hôpital, maison en bois sculptée. Place du Marché, maison de bois avec sculptures sur pierre aux deux côtés. Rue du Lait, plusieurs maisons avec sculptures sur bois ; une d'elles, en face de l'église, porte des traces d'inscription. 36 pièces de monnaie, 18 en or, et 18 en argent, ont été trouvées récemment à Auray ; les unes sont françaises et offrent les types de Jean II et de Charles V ; les autres anglaises, frappées à Londres et à York ; une enfin est bretonne. Ces pièces sont aujourd'hui, les unes au musée archéologique, les autres chez M. J.-M. Galles, à Vannes. Registres des délibérations de l'hôtel de ville depuis 1607. Registres des délibérations de l'administration d'Auray depuis 1790. Comptes de la miserie d'Auray depuis 1687. (Voir aux archives communales.)

BANGOR (en Belle-Ile). — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Dans la reconstruction toute récente de ce monument, on a conservé quelques sculptures de l'église primitive, qui fournissent de précieux renseignements. Suivant la tradition du pays, cette église aurait été bâtie par les Anglais. En outre, elle passe pour avoir été la première construite à Belle-Ile. Tout me porte à croire que ce serait plutôt celle de Locmaria. A côté d'une cloche de 1743 en est une autre plus petite et plus ancienne; on y voit, outre quelques personnages sculptés, l'inscription suivante en lettres gothiques : S : COVLONBIER M Vcc XXXIIII. On a utilisé pour la porte occidentale les piliers et les arcs de la première église. A l'extérieur, on a encastré dans la muraille plusieurs pierres sculptées, à savoir : au sud un blason qui me paraît être le même que celui du transsept nord de l'église paroissiale de Locmaria; ici seulement le blason tout entier a été maladroitement retourné. Au nord, une autre pierre figure un ange tenant un blason uni; au-dessous on lit l'inscription : A T F O 1697 (sans doute la date d'une restauration). Au nord encore, au bras du transsept, on voit un fragment de statuette en tuffeau qui semble avoir été celle d'un chevalier, car on distingue sa cuirasse à tassettes. D'autres pierres ont été de même encastrées à l'intérieur : à gauche du chœur, on lit sur l'une d'elles la date : 1520; à droite on lit sur une autre en caractères gothiques en relief : RICHARD; ce nom est suivi d'un calice dont la forme rappelle celui de Bréhardaie en Questembert (large base, coupe hémisphérique); le tout est encadré d'une ligne d'entrelacs. Deux autres pierres sculptées se voient encore à la tribune de l'ouest; l'une porte en relief un dessin figurant trois cercles qui se coupent entre eux perpendiculairement, et représentent peut-être une croix de consécration; l'autre, également en relief, une date que je ne puis accepter, car elle est en chiffres arabes : 1011. La lecture est cependant certaine. Est-ce une date? Les nouveaux éditeurs d'Ogée n'ont pas craint de l'admettre. Un tableau de la Vierge, placé dans le transsept sud, mérite quelque attention; il passe aussi, comme celui de Locmaria, pour être d'origine espagnole. Registres d'état civil depuis 1617. (Voir aux archives communales.)

BELZ. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Saturnin. Elle porte la date de 1678, mais c'est celle d'une reconstruction; car on y trouve les traces d'une église beaucoup plus ancienne. Croix latine à un seul bras, au sud. Absence de corniche. Le chœur est relié au transsept par un arc en cintre brisé, et à la nef par un arc que soutiennent deux colonnes cylindriques engagées, minces et élevées (romanes). Fenêtres hautes et étroites, en cintre brisé, dont une petite, aujourd'hui bouchée, au bras du transsept (époque de transition.) Litre unie tout autour du transsept. Au presbytère, commode assez ancienne, en chêne, bombée sur les flancs; sculptures dorées aux encoignures; fleurs en placage de divers bois. Registres d'état civil depuis 1617. (Voir aux archives communales.) — Chapelle

Notre-Dame (au bourg). Grand et moyen appareil. Forme de *tau* grec à un seul bras très-large et très-profond au nord. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Figures sculptées au bas des rampants. Simple larmier. Au-dessus du pignon occidental, petit clocheton carré en pierre, très-simple. Au transsept, porte en anse de panier surmontée d'une accolade à la pointe de laquelle est un blason sculpté à trois fasces? (Armes de Lanvaux). Dans la nef, autres portes, aujourd'hui bouchées, en anse de panier à plusieurs retraits surmontée d'une accolade à chou et crosses. Au-dessus de la porte occidentale, même blason que plus haut. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 5m 50 environ. Le bras du transsept a 6m de largeur sur 8m de profondeur. Le transsept nord est relié à la nef par une grande arcade en cintre brisé à plusieurs retraits, portée par pénétration sur des colonnes cylindriques engagées. Les entraits, à têtes de crocodiles, ont été coupés. Inscriptions sur les sablières; au sud, en caractères gothiques gravés en creux, on lit: CE BOIS FUT FAICT LAN : M Vc LXII DE PAR L : S : JU BRASSO PRO (cureur). (*Brasso* est encore un nom de famille du pays. *Ju* qui précède est sans doute la première syllabe du prénom.) Au nord, inscription analogue, mais postérieure. Sur la sablière du transsept, en lettres gothiques en creux : CE BOI FUST..... LAN M Vc LIIII. Fenêtres très-simples, en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2. L'une d'elles est bordée d'un petit tore. — Chapelle Saint-Cado. Située dans une petite île, autrefois déserte; passe pour avoir appartenu à un prieuré de Templiers dont les ruines se voient encore dans un jardin tout auprès. On y va en pèlerinage pour obtenir la guérison de la surdité. Nombreux ex-voto en cire. Le même saint est imploré dans les Côtes-du-Nord contre les chûtes *(cadere)*. Petits moellons noyés dans le mortier. Croix latine à un seul bras, au sud. Deux bas-côtés. Abside demi-circulaire allongée. Elle a été enterrée de 1m 50 environ à une époque moderne. Contreforts hauts et peu saillants. Toit très-aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Le rampant du nord est légèrement arqué; celui du sud est brisé en angle très-obtus. Point de corniche. Clocheton moderne sur le pignon occidental. Au sud, vieux porche en plein cintre, massif et sans aucune ornementation, surmonté d'un pignon en pierre. Porte en plein cintre tout uni donnant sur l'abside. Porte simple en cintre brisé, au nord; une autre semblable fait communiquer le porche avec l'intérieur. Portail occidental en anse de panier à retraits et colonnettes, surmontée d'une accolade. Dimensions du monument dans œuvre, 16m de longueur, y compris l'abside, sur 10m de largeur, y compris les bas-côtés. Trois travées jusqu'au chœur. Le chœur communique avec la nef par une arcade plein cintre reposant sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteaux ornés de feuillages et endentures, et surmontés d'un tailloir. Entre la nef et les bas-côtés, arcades plein-cintre portées sur des piliers carrés à simple tailloir. A l'extrémité des bas côtés, fenêtres romanes longues et étroites, en plein cintre, aujourd'hui bouchées. Autre fenêtre

romane plus large, également bouchée, au fond de l'abside. Une autre encore, très-évasée à l'intérieur, au sud. Au pignon occidental, oculus circulaire. Dans le transsept, un bloc de plusieurs pierres assemblées forme une sorte de tombe-levée; c'est ce qu'on appelle dans le pays l'autel de saint Cado, d'autres disent que c'était son lit; il porte à la partie supérieure les petites croix de consécration, et un enfoncement carré destiné peut-être à recevoir des reliques; aujourd'hui les habitants y viennent mettre la tête pour se guérir de la surdité ou pour la prévenir; on y entend d'habitude un petit bruit sourd, produit sans doute par le voisinage de la mer. Tribune à panneaux sculptés en flammes à jour; on y arrive par un escalier de pierre. Cadran solaire.—*Monuments civils.*—Entre l'île de Saint-Cado et la terre ferme, pont ou plutôt jetée en pierres de taille, remarquable par sa solidité et sa grossière structure; ce pont, très-ancien, est large de 4m et long de 100m; on attribue sa construction au diable qui aurait été la dupe de saint Cado. (VIe s.) (Voir la légende racontée par M. le docteur Fouquet dans son ouvrage intitulé : Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan, p. 160 et suivantes.) On montre encore sur une des pierres du pont un creux assez profond; c'est là que le diable en colère se serait assis un moment. On voit également, à l'une des extrémités, sur un rocher, la trace d'une glissade que fit le saint en courant après le diable. Cette relique, vénérée des habitants du pays, est recouverte d'une petite grille en fer, et surmontée d'un calvaire moderne. Une figurine en terre cuite, trouvée dans l'île de Riec, a été donnée par M. Aubry de Lorient au musée archéologique en 1853.

BRANDERION. — *Monuments religieux.* — Chapelle de Sainte-Anne. Petit appareil mélangé. Croix latine à un seul bras, au sud. Chœur carré. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Grosses figures au bas des rampants. Dimensions du monument dans œuvre, 21m sur 5m 50 environ. Des piliers carrés massifs, à base simple et peu élevée, placés de chaque côté de la nef, semblent attendre des arcades. L'unique transsept est relié au chœur par deux arcs en cintre brisé à doubleaux reposant au milieu sur une courte colonnette cylindrique à simple tailloir, et aux côtés sur des piliers polygonaux engagés. Petites fenêtres hautes et étroites, très-évasées à l'intérieur, en trilobes et quatrefeuilles; dimensions de 1 sur 4 environ. Celle du fond du chœur, assez grande, en cintre brisé, à meneaux flamboyants, quatrefeuilles et trilobes; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Piscine trilobée. Au nord-est de la chapelle, à l'encoignure, lech haut de 1m 60 hors de terre, portant plusieurs croix pattées gravées en creux.

BRECH.—*Monuments religieux.*—Eglise paroissiale St-André. Quelques restes d'ancienne construction. Chœur carré, relativement moderne. Au sud, contrefort simple, adhérent, élevé et peu saillant. Point de corniche au chœur. Six travées d'architecture. La nef est séparée des bas-côtés par des arcs plein-cintre à doubleaux portés sur des colonnettes demi-cylin-

driques engagées dans des piliers carrés, à chapiteaux romans (perles, fleurs, feuillages, animaux, figures humaines grossières). Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2; celle du fond du chœur, très-large, a été bouchée. Dans le cimetière, pierre tombale figurant en relief un prêtre qui tient un calice à coupe hémisphérique. Croix de pierre à pied polyédral, au sommet carré surmonté d'un pignon; ce sommet sculpté représente d'un côté le Christ, de l'autre la mise au tombeau; à l'une des faces latérales, le martyre de saint André. Près du cimetière se trouve un lech bas, arrondi. — Chapelle Saint-Jacques. Appareil mélangé, et dans quelques parties grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Point de corniche. Clocheton carré en pierre sur le portail occidental. Au sud, porte simple en cintre brisé. A l'ouest, porte en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes, surmontée d'une accolade à chou et crosses; pilastres à pinacles aux côtés; rinceau de feuilles de vigne dans les retraits. Au-dessus, des anges présentent des blasons mutilés, et une banderole porte une inscription gothique en relief, en partie effacée; je crois y lire encore : .... CHAPELE LAN MIL CCCC LX IIII..... Dimensions du monument dans œuvre, 17m sur 5m environ. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur a été bouchée. A l'une des fenêtres, fragments de meneaux en flammes et trilobes. Piscines en trilobe et cintre brisé. Banc de pierre à l'intérieur. — Chapelle de Saint-Cado ou du Reclus. On vient en pélerinage à cette chapelle pour obtenir la guérison de la surdité. Navires et divers objets en ex-voto. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; animaux sculptés au bas des rampants. Clocheton carré en pierre sur le portail occidental. Portes en anse de panier surmontée d'une accolade à crochets. Celle de l'ouest est encadrée dans une autre baie en cintre brisé, le tout avec retraits et colonnettes; pilastres élevés portant des personnages sculptés. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 5m environ. De chaque côté de la nef, près de l'autel, des colonnes cylindriques engagées semblent avoir été destinées à supporter une arcade. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur, très-large, aux dimensions de 1 à 1 1/2, a été bouchée. Piscine en accolade. Deux culs de-lampe sculptés; l'un présente des bandelettes entrelacées, l'autre un ange qui tient un blason uni. — Chapelle N.-D. de Trévérec. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts adhérents, inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses et animaux fantastiques aux rampants. Larmier sculpté; figures et animaux. Sur le pignon ouest, clocheton carré avec flèche en pierre; un escalier extérieur, au sud, conduit à la cloche. Portes en plein cintre; celle du sud est surmontée d'un fronton triangulaire et flanquée de pilastres à ornements de la renaissance : dans le fronton, blason parti au 1 d'hermines à 2 fasces; au 2 losangé (armes de .....). Le même blason se voit au-dessus de la porte du

nord. Portail occidental en arc légèrement brisé, à plusieurs retraits, pilastres aux côtés ; niche au-dessus ; à gauche, un homme qui montre sa tête entre ses jambes. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 6m environ. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sur la sablière du nord on voit gravée en creux cette inscription : 1585 : I : PEZRON CALVE (*calvé* en breton signifie charpentier). Fenêtres en plein cintre. Celle du fond du chœur a été bouchée. Piscine en coquille surmontée d'une accolade de mauvais goût. Banc de pierre à l'extérieur. — Chapelle Saint-Quirin (et par corruption Saint-Guérin). Cette chapelle, de 1676, peut attirer l'attention par les armoiries qu'on y trouve : à l'extérieur, au-dessus du portail occidental, blason parti au 1 à 10 billettes, au 2 émanché, surmonté d'une couronne de marquis. A l'intérieur, aux fenêtres : 1° d'azur à 10 billettes d'argent, 4, 3, 2, 1 ; surmonté d'une couronne de marquis (armes de Beaumanoir ?) ; 2° d'azur à trois mains d'argent ; 3° parti au 1 d'azur à 3 mains d'argent, au 2 coupé au 1 losangé d'argent et de gueules (Spinefort ?), au 2 d'azur à une croix d'argent ; 4° parti au 1 d'azur à 3 mains d'argent, au 2 coupé au 1 d'or au lion rampant d'azur, au 2 d'or à 3 fasces ondées d'azur ; 5° écartelé au 1 d'or au lion rampant d'azur, au 2 losangé d'argent et de gueules, au 3 d'or à 3 fasces ondées d'azur, au 4 d'azur à la croix d'argent. — *Monuments civils.* Sur le bord de la route de Plouharnel, près Auray, maison seigneuriale de Kerdrain ; grand et moyen appareil ; porte et fenêtres en accolade ; corniche en larmier ; animaux sculptés aux extrémités. Près d'Auray, à la jonction des routes de Lorient et de Pluvigner, moulin *du Ballon*, en pierre, grand et moyen appareil, fortement taluté, divisé sur sa hauteur en deux étages dont le supérieur surplombe par le moyen de corbelets ; porte en anse de panier surmontée d'une accolade ; au-dessus, niche vide ; entre la porte et la niche, traces d'un blason sur tuffeau, mutilé ainsi que la devise qui l'accompagnait ; quelques pierres portent des signes d'appareillage.

BUBRY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Dans le cimetière, pierre tombale longue de près de 2m, large de 0m 80 à la tête, et de 0m 50 aux pieds environ. On y voit en relief un personnage couvert d'un vêtement à larges manches, la tête posée sur un coussin. Ses deux mains tiennent sur sa poitrine un instrument semblable au marteau de couvreur ; à ses pieds on en voit deux autres, une équerre et peut-être une règle. Enfin, au-dessus de ces derniers instruments, l'inscription en gros caractères gothiques : I : LEBOVLCH. Près de l'église on voit un lech de 0m 60 environ de hauteur hors de terre ; sur un des côtés, croix pattée à tige grêle, gravée en creux ; sur le côté opposé, autre croix semblable, entourée en outre de plusieurs points creusés en circonférence. Le sommet, aujourd'hui aplani, était peut-être arrondi autrefois, comme pour toutes les pierres de la même espèce ; cependant la face supérieure présente aussi quelques petits trous formant un cercle. Tout auprès, autre pierre basse,

taillée à 4 faces, qui pourrait bien avoir été aussi un lech. Elle a été creusée à son sommet, sans doute pour recevoir une croix. Les registres d'état civil ne sont pas antérieurs à 1789. — Chapelle St-Yves. La nef est plus ancienne que le reste du monument. Un appentis au nord cachait jusqu'à ces dernières années une longère en petit appareil qu'on vient de restaurer. Quant à celle du sud, elle parait avoir été reconstruite en même temps que la tour et les transsepts. Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur polygonal ; chaque face extérieure est surmontée d'un pignon. Contreforts adhérents à pinacles crossés et ornements de la renaissance. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; chou et crosses aux rampants. Larmier à animaux et ornements de la renaissance. Animaux en gargouilles. Au-dessus du portail occidental, tour carrée à baies de la renaissance (à pilastres et fronton triangulaire) ou en accolade à crosses, surmontée d'une flèche polygonale, dont elle est séparée par une galerie en trilobes à jour ; le tout en pierre. Cette tour a été construite sans goût; les baies qui surmontent le porche ne se trouvent point sur une même ligne verticale ; la porte extérieure du porche ne correspond pas elle-même avec celle qui donne sur la nef; en outre elle n'offre pour toute garantie de solidité qu'un large et épais contrefort en talus dont on a été contraint d'étayer sa base au sud. De ce même côté, une tourelle polygonale, également à flèche, est accolée à la tour, et renferme un escalier de pierre qui conduit aux cloches; on y accède par une porte qui donne sur l'intérieur de la nef. Au premier étage de la tour est un réduit carré, avec une petite ouverture sur la nef, par où le sonneur peut suivre l'office; les murs de ce réduit sont décorés d'arcs brisés en fausse architecture, et des naissances d'arcs attendent une croisée d'ogives. A l'ouest, porchet plus large que profond, dont la croisée d'ogives est également inachevée. Les deux portes qu'il sépare sont élevées en arc brisé à plusieurs retraits, au-dessus desquels est une accolade à chou et crosses. Des autres portes, l'une, au sud, est surmontée d'un fronton triangulaire et présente la date : 1589. Deux autres, au sud et au nord, sont à anse de panier, avec accolade à chou et crosses. Dimensions du monument dans œuvre, 34^{m} sur 7^{m} environ. Deux grosses colonnes cylindriques engagées, ayant un banc de pierre à leur base, semblent avoir été destinées à supporter un arc qui eût divisé la nef en deux parties à peu près égales. Quatre autres colonnes cylindriques engagées à simples tores à la base, reçoivent par pénétration, aux quatre angles du carré du transsept, des naissances d'arcs à retraits qui eussent séparé l'intertranssept des deux bras. Simple lambris à clefs pendantes sculptées. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées, frettes, animaux fantastiques, personnages dans diverses positions, figures grossières; moines faisant saillie aux quatre angles de l'intertranssept. L'un d'eux porte un livre ouvert sur lequel on lit la date : 1598. Fenêtres en cintre brisé ; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur, aujourd'hui bouchée, est surmontée, à l'extérieur, d'un blason à un sanglier (armes

de saint Nouay). Une autre fenêtre du chevet présente plusieurs retraits au-dessus desquels est une accolade à chou et crosses, dont les extrémités sont soutenues par des anges. Piscine en anse de panier et accolade, avec imitation grossière de chou et de pilastres. Bénitier et culs-de-lampe sculptés en feuillage. Banc de pierre à l'extérieur. Au-dessus d'une des portes du sud, blasons mutilés. — *Monuments civils.* — Sur la place, grande margelle ou plutôt cuve d'une seule pierre, de 2m de diamètre et 0m 30 de profondeur environ, taillée à 12 pans. Au milieu du fond, trou par lequel arrivait autrefois l'eau de la fontaine Ste-Hélène qui n'est pas éloignée. Au bas d'une des faces latérales autre trou pour l'écoulement à volonté, et au bord supérieur, sorte de rigole en forme de gargouille pour laisser échapper le trop-plein.

CALAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale de la Trinité. Différentes époques de construction. Restes considérables d'une église romane. Grand et moyen appareil, sauf pour le mur méridional de la nef qui est en petit appareil. Croix latine, avec deux bas-côtés qui se prolongent jusqu'au fond du chœur. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Sur l'intertranssept, tour carrée en pierre, à baies romanes hautes et étroites, surmontée d'une flèche polygonale couverte d'ardoises. Au sud, porche ou plutôt galerie longeant la nef depuis le pignon occidental jusqu'au bras du transsept, séparée de l'extérieur par un muret qui laisse seulement un passage devant la porte de l'église; sur ce muret s'élèvent jusqu'à la toiture des colonnettes cylindriques à base et chapiteau simples; celles de l'entrée seules présentent une figure grossièrement sculptée à leur sommet; on remarque encore un chapiteau à dentelure. A l'extrémité est de cette galerie, sur un autel, groupe sculpté en pierre, représentant la sainte Trinité avec cette devise gothique en relief sur un phylactère : A : G : P : D : T (*Ad gloriam perpetuam divinæ Trinitatis*?). La galerie communique avec l'église par une porte carrée, basse, encadrée d'un plein-cintre formé par un gros tore. Au transsept sud, porte en cintre légèrement brisé, à plusieurs retraits en tores et colonnettes à base et chapiteau simples. A l'ouest, portail nouvellement reconstruit, dans le même style que l'ancien, m'a-t-on assuré; on l'a seulement agrandi; c'est un cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes, avec deux figures saillantes aux côtés; à gauche, blason à 3 bandes (armes de Langourla?). Dimensions du monument dans œuvre, 30m sur 8m 50 environ. Neuf travées d'architecture jusqu'au chœur inclusivement. Les bas-côtés sont séparés de la nef par des arcs plein-cintre portés sur des piliers carrés simples, ou sur des colonnes cylindriques à simple tailloir, ou enfin sur des piliers flanqués de colonnettes engagées à chapiteau roman. Des arcs semblables, mais plus étroits, plus élevés, et à doubleaux, séparent le carré du transsept de la nef, du chœur et des bras. Les collatéraux sont reliés au chœur par des arcs moins anciens, en cintre brisé sur doubleaux, portés d'un côté sur des colonnes

cylindriques à chapiteau feuillé, de l'autre sur des piliers polygonaux à chapiteau simple. Tous les chapiteaux romans, malheureusement couverts d'une épaisse couche de badigeon, présentent des volutes, du feuillage, des entrelacs, des figures grossières. Lambris sur arceaux à clefs pendantes; l'une d'elles porte un blason à 6 coquilles? 3, 2, 1. Entraits à têtes de crocodiles. Sur la sablière du nord de la nef, blason à 3 bandes (comme ci-dessus); et au-dessous, inscription gothique en relief: LAN MILL IIIIc XXV. Au nord, petite fenêtre romane, très-évasée à l'intérieur. Autres fenêtres en cintre brisé, à trilobes et quatrefeuilles, de dimensions diverses. Celle du fond du chœur est en partie bouchée. Petite rose à six feuilles au portail occidental. Au sud de la nef, une fenêtre est surmontée à l'extérieur d'un pignon à chou et crosses. Piscines en trilobe et en accolade. Large bénitier d'une seule pierre, à 8 pans, de 1m de diamètre environ; quelques figures grossièrement sculptées font saillie à l'extérieur; cuve haute de 0m 40 environ; point de pied. Cadran solaire. Près du cimetière, deux lechs bas, arrondis. Registres d'état civil depuis 1617 (V. aux archives communales). La fabrique aurait besoin d'une somme peu importante pour achever la restauration de cette église vraiment curieuse. Au village de Kerandiot, trois lechs arrondis; un qui est entré dans la construction d'un mur; un autre renversé à côté; le troisième remarquable par ses dimensions, 2m de diamètre et 1m 50 de hauteur environ, au pied d'un très-vieux chêne. (C'est un des cas extrêmement rares, où nous ayons trouvé ces sortes de pierres ailleurs qu'au voisinage d'une chapelle.)

CAMORS. — *Monuments religieux.* — Dans l'église paroissiale, tombeau d'un comte de Lannion (1695). Registres d'état civil depuis 1630. (Voir aux archives communales.) — Chapelle de Saint-Goal (ou Gudwal). Bénitier à coupe creusée en quatrefeuille, avec deux figures sculptées sur la partie antérieure. — *Monuments militaires.* — Près du moulin de la Motte, ruines très-étendues, appelées Porh-Houet-er-Saleu (Cour du Bois des Salles), une partie était complètement entourée d'un étang; on reconnaît encore facilement les jetées qui le traversaient pour donner accès au château. Ce ne sont d'ailleurs partout que des substructions. Suivant la tradition, ce château aurait été détruit au VIe siècle, par saint Gildas, en punition des crimes du prince Comorre, son possesseur, qui a servi de type au personnage de Barbe-Bleue. (Voir dans Cayot-Délandre la légende de Comorre).—*Monuments civils.*—Non loin des ruines du château de Comorre, la maison qu'occupe actuellement le maire de Camors présente des portes et des fenêtres en anse de panier. Suivant la tradition, cette maison aurait été habitée par des moines rouges (Templiers). On voit, tout auprès, des restes de fourches patibulaires. Dans la partie ouest de la forêt de Floranges, grosse pierre haute de 1m 30, dont le sommet, taillé en facette horizontale triangulaire, portait autrefois une plaque métallique aux armes du seigneur de Camors. (C. D.)

CARNAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Corneille ou Cornély. Eglise de 1639. Saint Cornély, sauvé plusieurs fois, suivant la légende, par le secours des bœufs (voir M. Fouquet, légendes du Morbihan), est imploré comme leur patron. Le jour de la fête du saint, l'un des dimanches de septembre, un grand nombre de bestiaux lui sont offerts; il protège contre l'épizootie. On voit, à la sacristie, un ostensoir fort bien travaillé, qui peut être du XVIIe siècle. Registres de l'état civil depuis 1698. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Guénolé. Le long du mur méridional de l'ancienne chapelle, au village de Coetatouss, on voit une pierre tombale de 2^m environ de longueur, 0^m 60 de largeur à la tête, et 0^m 30 aux pieds. Elle passe dans le pays pour avoir recouvert le tombeau de saint Guénolé; mais loin de la vénérer, on l'enfouit sous des monceaux de terre et de broussailles. Tout auprès, au même village, s'élève une croix de pierre, portant en relief une autre croix pattée. — *Monuments civils.* — A Kermalvézin, ruines d'un manoir de la fin du XVIe siècle; fenêtres surmontées d'un demi-cercle chargé de sculptures renaissance (losanges, circonférences, palmettes, etc.)

CAUDAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale. Registres d'état civil depuis 1600. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D. de Trescoet. Deux époques de construction. Grand et moyen appareil aux transsepts et au chœur. Appareil mélangé à la nef. Forme du *tau* grec. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Le chœur et les transsepts sont plus élevés que la nef. Point de corniche à la nef. Simple larmier aux transsepts. Au transsept méridional, porte en cintre brisé à deux tores. Au sud de la nef, porte en accolade du XVII siècle. Dimensions du monument dans œuvre, 18^m sur 4^m 50 environ. Le carré du transsept est séparé de la nef et des bras par de grands arcs plein-cintre à plusieurs retraits en tores, portés sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteau simple. Au sud de la nef, petite fenêtre en plein-cintre, évasée à l'intérieur. Au chœur et aux transsepts, fenêtres brisées, à meneaux en trilobes, trèfles et quatre-feuilles, dimensions de 1 à 2 1/2 environ; celle du fond du chœur, très-belle, est en partie bouchée. Fragments de vitraux à cette dernière fenêtre. Piscines en cintre brisé et trilobe. On voit en plusieurs points, à l'extérieur, un blason sculpté à un lion rampant (armes des du Pou). Banc de pierre à l'intérieur. — Chapelle N.-D. de Vérité. On amène les enfants en pélerinage à cette chapelle pour les guérir de la fièvre. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Un bas-côté au nord. Contreforts adhérents, dont les pinacles ont été brisés ou inachevés. Toit aigu couvert d'ardoises ordinaires; crosses et animaux aux rampants. Simple larmier au sud. Clocheton carré en pierre au-dessus du portail occidental. Au sud, porte en anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crosses, avec pinacles aux côtés. A celle de l'ouest, l'accolade est remplacée par un

fronton triangulaire. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 10m environ, y compris le bas-côté. Quatre travées d'architecture. La nef est séparée du bas-côté par de grands arcs brisés à retraits reposant par pénétration sur des colonnes cylindriques à base simple. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur, très-grande, est en partie bouchée. Piscines en accolade. Bénitier en accolade. Tribune (sans doute autrefois jubé) de 1612, en bois sculpté, où l'on voit en relief les statues des apôtres. Petits tableaux, grossièrement sculptés, en pierre, représentant la naissance et la passion du Sauveur, peut-être de la même époque que la tribune. Banc de pierre à l'extérieur. — Chapelle Saint-Yves. Cette chapelle passe pour avoir appartenu aux Templiers. Partie en appareil mélangé, partie en grand et moyen appareil. Forme de *tau* grec. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Clocheton carré en pierre sur le portail ouest. Portes en cintre brisé avec ou sans retraits. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. Les transsepts sont séparés du chœur par de larges arcs en cintre brisé à plusieurs retraits, portés par pénétration d'un côté sur la muraille, de l'autre sur des colonnes cylindriques engagées à base en simple tore. Les extrados des arcs sont inachevés; sur celui du sud, on voit deux blasons sculptés dont un seul lisible, à cause du badigeon qui couvre l'autre : à 10 besants ou tourteaux, 4, 3, 2, 1. (Armes de.....) Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur a conservé ses meneaux en flammes et trilobes. Dans le transsept nord, oculus circulaire avec meneaux formant une rose à six feuilles. Piscines en cintre brisé et trilobe. Banc de pierre à l'intérieur. — Chapelle Saint-Guenhaël. Restes d'une très-ancienne construction. Appareil mélangé. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Point de corniche. Clocheton carré en pierre sur le portail ouest. A l'ouest, porte en cintre brisé simple. Dimensions dans œuvre, 15m sur 4m 50 environ. Petites fenêtres en plein-cintre, très-étroites et très-évasées à l'intérieur. Au fond du chœur, fenêtre en cintre brisé, à meneaux en flammes et trilobes; dimensions de 1 sur 2 environ. Près de la chapelle, lech bas, arrondi, qu'on a fait entrer dans la construction d'une des maisons du village. — Chapelle de Locunel. Près de la chapelle, lech bas, arrondi. C'est à cette pierre, suivant la tradition du pays, que saint Guenhaël venait prier.

CLÉGUER. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Géran. Restes d'une ancienne construction. Au sud, porte en cintre brisé, à retraits en tores. Cinq travées d'architecture. La nef est séparée des bas-côtés par des arcs plein-cintre, dont un à doubleau, portés sur des piliers carrés à simple tailloir; les derniers arcs à l'est sont en cintre brisé à doubleau et retombent sur des colonnes cylindriques à base et chapiteau simples. Registres d'état civil depuis 1669. (Voir aux archives communales.)

— Chapelle N.-D. de Bonne-Nouvelle. Deux époques de construction. Aux pignons est et ouest, moyen et petit appareil. Appareil mélangé pour le reste. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Ceux du portail occidental sont très-élevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Celui du sud porte un blason à 3 croissants?..... au milieu d'une inscription gothique illisible; traces d'inscription aussi sur le larmier du nord. Petit clocheton carré en pierre au-dessus du portail occidental; une inscription indique une restauration postérieure. Au sud, porte en cintre légèrement brisé, à plusieurs retraits formés par des tores retombant sur des colonnettes à chapiteaux feuillés. A l'ouest, autre porte en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 16m sur 5m environ. Fenêtre du fond du chœur en cintre brisé, dimensions de 1 à 2 environ, aujourd'hui bouchée. Au sud, fenêtre haute et étroite, en plein cintre, très-évasée à l'intérieur; dimensions de 1 à 4 environ (romane). Dans un coin de la chapelle, on a déposé une statue de pierre haute de plus de 2m. Elle couvrait, nous a-t-on dit, une tombe dans la chapelle des Templiers de Pontscorff. Elle représente une femme, les mains jointes, la tête posée sur un coussin et entourée d'une sorte de bandeau qui lui descend sur les épaules. Cadran solaire sur le clocheton.

CRACH. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Thuriau. Cette église a été, suivant la tradition, bâtie avec les pierres d'une ancienne maison de Templiers qui se trouvait dans la même paroisse. Une cloche en bronze, moyenne dimension, provenant de la chapelle de Plaskaer, aujourd'hui démolie, et à l'emplacement de laquelle on vient encore en pélerinage, porte une inscription en relief, partie en lettres gothiques, partie en capitales romaines + S : M : DE PVLCHRA : PLATEA : ORA : PRO : TVA : FAMVLIA : M : CCCCXXVIII : : : : *Pulchra platea* est la traduction littérale du mot breton *Plaskaer* (beau lieu). Dans la croix moderne qui avoisine l'église, on remarque une pierre sculptée qui a été rapportée, et qui présente un blason échiqueté (armes de Kermadio). On voit à la sacristie un calice d'argent à coupe hémisphérique allongée, et à large base circulaire (XVIe s.). Registres d'état civil depuis 1669 (archives communales). — Chapelle Saint-André. Cette chapelle, qui porte sur son mur méridional, à l'extérieur, la date : 1606, n'a par elle-même rien de remarquable: mais on y voit un curieux cercueil en pierre, rétréci à l'une de ses extrémités, ayant environ 2m 50 de longueur sur 0m 80 de largeur à la tête, et 0m 50 aux pieds. Sur la paroi intérieure sont gravés à grands traits les caractères romains qui suivent : IHHAEMA✠INRI. M. Hersart de la Villemarqué a trouvé un sens à ces lettres; je reproduis le passage de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (t. II, p. 525) qui s'y rapporte : « Le huitième caractère, à partir de la gauche, » serait un *chrisme*, sorte de monogramme d'un aspect particulier destiné » à représenter le nom du Christ; la forme de ce chrisme est des plus » antiques et ne semble pas devoir être plus récente que la fin du Ve siècle,

» ce qui fixe suffisamment l'âge de l'inscription ; or, cette inscription est en » breton, et M. de la Villemarqué, s'appuyant sur quantité de textes des » plus anciens empruntés aux différents dialectes de la langue bretonne, la » traduit ainsi : *à qui a Jésus-Christ pour roi*; littéralement : I, à, — RHA, » qui, — EMA, est, — Jésus-Christ, — IN, en, — RI, roi, c'est-à-dire : » A qui Jésus-Christ est en (*ou* pour) roi.— *Illis quibus Jesus Christus est* » *in regem* (ou *pro rege*). » (Voir, pour plus de détails, le *Bulletin archéologique de l'association bretonne, congrès de Redon*, 1857, et le *Mémoire sur l'inscription de Lomarec*, par M. Hersart de la Villemarqué, Paris, 1858.) Le cercueil de la chapelle Saint-André, qui ne sert plus au culte, est devenu propriété particulière. Nous aimerions à le voir figurer parmi les autres monuments précieux de notre musée.— Des ruines de la chapelle de l'Ermitage on a réservé une fenêtre en cintre brisé dont on a orné une fontaine du voisinage.—Sur le chemin du Laz à Auray, dans la lande dite *de Justice*, s'élevait une borne de granit, taillée sur ses faces, signalée par M. de Keranflec'h, en 1857, et portant, outre le dessin d'une croix pattée surmontée d'une autre croix à double traverse, une inscription dans le sens de la hauteur. Malheureusement le bas de la pierre avait été coupé, et l'inscription très-curieuse, dont M. de Keranflec'h fixait la date à une époque très-reculée, se trouvait incomplète et incompréhensible. La même année, j'eus le bonheur de relever sur une pierre abandonnée à la porte du château du Plessis-Kaer une inscription également tronquée, que M. de Keranflec'h reconnut au premier aspect pour être la suite de celle qu'il avait mentionnée lui-même. L'estampage des deux fragments le confirma pleinement dans cette opinion. La borne avait été coupée au tiers de sa hauteur totale qui est d'environ 3m, et le fragment inférieur avait été employé à la construction d'un foyer du château, après avoir été lui-même scié en deux morceaux dans sa longueur, car nous retrouvâmes le second morceau non loin de celui qui porte l'inscription. En attendant qu'on donne le sens de l'inscription, nous classerons cette pierre avec d'autres analogues dans la classe des lechs. Elle est aujourd'hui déposée au musée archéologique. (Dons de M. Cauzique et de Mme Le Gouvello.)— *Monuments militaires.* Château du Plessis-Kaer. Bien conservé ; habité. Grand et moyen appareil. Porte en plein-cintre surmonté d'une accolade donnant accès à la tour. Le portail de la cour est en cintre brisé, avec plusieurs tores en retrait et colonnettes; à droite, poterne en cintre brisé, aujourd'hui bouchée. Tour polygonale à larmier, contenant un large escalier de pierre. Une tourelle cylindrique de chaque côté de la porte d'entrée. Fenêtres à pignons ornés de crosses végétales et d'animaux sculptés au bas des rampants, divisées par des meneaux en pierre. Une fenêtre de la renaissance au-dessus du portail. Au fronton d'une des fenêtres de la maison, on lit la devise : POVR LOYAVTE MAINTENIR. Derrière la maison, près de l'étang, on reconnait, parmi des débris, une pierre sculptée en style flamboyant, qui semble être un fragment de balus-

trade. A l'encognure droite de la maison, traces d'une devise sur une pierre de tuffeau. Autrefois siége de la baronnie de Kaer acquise par la famille de Róbien, en 1727.

ERDEVEN. — *Monuments religieux.* — Tout auprès du cimetière de l'église paroissiale, pierre épannelée et arrondie à son sommet, haute de 1m 50 hors de terre. On dit dans le pays que c'était là qu'on rendait la justice. Registres d'état civil depuis 1750. (Voir aux archives communales.) — Chapelle de la Vraie-Croix (Langroes). Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts adhérents, à pinacles inachevés ou brisés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Crosses aux rampants. Simple larmier. Le pignon occidental, qu'on a été contraint de reculer à cause de la route, est tout moderne, ainsi que le clocheton qui le surmonte. Au sud, porte en anse de panier, à plusieurs retraits, surmontée d'une accolade à chou et crosses, et flanquée de pilastres à pinacles. Au-dessus de cette porte, deux anges tiennent un blason et une devise effacés. Autre porte en anse de panier, au nord, aujourd'hui cachée. Dimensions du monument dans œuvre, largeur de 7m environ; la longueur a été modifiée récemment. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Celle du fond du chœur, aujourd'hui bouchée, est en outre surmontée, à l'extérieur, d'une accolade à chou et crochets; colonnettes; fragments de meneaux. Bénitier surmonté d'une anse de panier au dessus de laquelle est une accolade. Banc de pierre tout autour de la chapelle, à l'extérieur. Cadran solaire gravé sur pierre.

GESTEL. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1716. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D. de Kergornet. Les nourrices viennent en pélerinage à cette chapelle le 1er mai pour demander la grâce d'avoir du lait et de le conserver. (Voir le Dr Fouquet, *Légendes du Morbihan.*) Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; chou, crosses et animaux ou personnages aux rampants. Point de corniche dans quelques parties; simple larmier dans d'autres. Clocher tout moderne, ainsi que le pignon occidental qui le supporte. Au nord, porche carré voûté en pierre sur une croisée d'ogives dont les extrémités sont soutenues par des figures en guise de porte-à-faux. Banc de pierre de chaque côté. Au transsept sud, porte en cintre brisé, à retraits et colonnettes simples. Le porche communique avec la nef par une porte en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes à chapiteaux feuillés, surmontée d'une accolade à chou et crosses; pinacles aux côtés; au-dessus, trois culs-de-lampe supportent de vieilles statues de bois; l'un des culs-de-lampe est sculpté en figure dont la bouche laisse échapper des rinceaux; un autre représente une grosse tête grimaçante avec des doigts qui en dilatent démesurément la bouche, les narines et les yeux. Communication avec l'extérieur par un cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes surmonté d'une acco-

lade, et de deux animaux présentant chacun un blason : l'un à deux bandes de vair (armes des Du Vergier) ; l'autre à deux barres de vair (sans doute le même que le précédent, retourné par fantaisie). Dimensions du monument dans œuvre, 5m de largeur environ ; la nef a été agrandie dans sa longueur. Une seule petite colonnette à base et chapiteau simples, au transsept sud. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Les entraits à têtes de crocodile ont été coupés. Sablières grossièrement sculptées (fleurons, figures, animaux) ; celle du nord du chœur porte une inscription gothique en relief effacée en partie ; j'ai pu lire cependant : EN § LAN § MIL § CCCC § LXIIIJ § PAR § ALN (Alain) § LE § GUIREZER? § FUT § FAIT § CE BOIS..... Fenêtres en cintre brisé ; meneaux en flammes et trilobes ; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ ; celle du fond du chœur a été bouchée en partie. Restes de vitraux à compartiments variés ; personnages de 0m 40 environ ; édifices à ornementation flamboyante. A la fenêtre du transsept nord, blasons : 1° de gueules à deux bandes vairé d'argent et d'azur (du Vergier) ; 2° d'argent à un croissant de gueules en pointe (armes de.....). Piscine en trilobe et accolade. Bénitier en anse de panier et accolade. Près de la chapelle, un lech arrondi a été creusé à son sommet pour servir de bénitier. Un autre porte une croix pattée gravée en creux. Tous deux sont aujourd'hui renversés. Un troisième a été employé dans la base d'un mur voisin.

GROIX. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis les premières années du XVIIe siècle.

GUIDEL. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1567. (Voir aux archives communales.) Sur le bord de la route de Guidel à Saint-Maurice de Carnoet, à l'emplacement d'une ancienne croix, lech bas, arrondi.

HENNEBONT. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale N.-D. du Paradis. (Paroisse Saint-Gilles-Hennebont.) Ancienne chapelle bâtie de 1513 à 1530, à l'aide des aumônes de nombreux pélerins, recueillies par un maréchal-ferrant de la ville ; cédée par l'abbaye de la Joie qui en était propriétaire, lors de la démolition de Saint-Gilles la primitive église ; elle devint alors église paroissiale. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire, deux bas-côtés. Chœur pentagonal. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles ornés de crochets et d'animaux fantastiques, avec baies aveugles à anse de panier surmontée elle-même d'une accolade à chou et crochets, pilastres à pinacles aux côtés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants des pignons. Corniche composée de moulures rentrantes et saillantes. Gargouilles en pierre, sous forme d'animaux fantastiques. Tour carrée en pierre au-dessus du portail ouest, surmontée d'une flèche polygonale aussi en pierre avec crosses aux arêtes, flanquée elle-même de clochetons. Des flèches semblables surmontent deux autres tourelles polygonales, s'élevant de chaque côté de la tour principale, à laquelle elles sont reliées par une galerie en arc-boutant. Une galerie à jour

en trilobes couronne la tour. Ouvertures carrées à pieds-droits saillants, reliés au sommet par un fronton triangulaire. A l'ouest, porche carré décoré intérieurement de sculptures sur chacun de ses côtés; niches étroites et hautes (6 de chaque côté), dont le sommet en anse de panier est couronné d'une accolade à chou et crochets, flanquée de pilastres à pinacles, le tout surmonté d'un rinceau. Naissances d'arceaux pour une voûte en pierre inachevée. Communication avec l'extérieur par un portail très-élevé en cintre brisé à plusieurs retraits, surmonté d'une accolade à chou et crochets, et bordé intérieurement de festons trilobés. Portes en cintre brisé à plusieurs voussures en retrait soutenues de chaque côté par un rang de colonnettes, et surmontées d'une accolade à chou et crochets avec pilastres à pinacles aux côtés. La porte occidentale, qui fait communiquer le porche ci-dessus décrit avec l'intérieur de la nef, est, en outre, divisée en deux baies à anse de panier surmontées d'accolades à chou et crosses; ces deux baies sont séparées par un trumeau chargé d'un bénitier et d'un dais destiné lui-même à supporter une statue. Ces baies sont encore toutes deux encadrées au sommet par un arc en cintre brisé à plusieurs retraits, surmonté lui-même d'une accolade à chou et crosses; le tympan supérieur est divisé à jour par des meneaux flamboyants. Au nord de l'église, une porte analogue à la précédente a été bouchée. Dimensions du monument dans œuvre, 45m sur 17m environ. 4 travées jusqu'au chœur. Arcades en cintre brisé à plusieurs retraits portées par pénétration sur des piliers octogonaux à base simple et peu élevée. Voûtes brisées en moellons sur croisées d'ogives, liernes et doubleaux saillants et anguleux, à clefs sculptées. Les extrémités des arcs ogifs retombent sur de petits porte-à-faux sculptés en feuillage ou en figures. Les arcs de la voûte sont en pierre seulement à leur naissance, comme ceux du porche; le reste est en stuc et appartient à une époque moderne. Fenêtres en cintre brisé surmonté extérieurement d'une accolade à crochets; meneaux flamboyants et trilobes; colonnettes et formerets. Grandes dimensions: de 1 à 4 environ pour les fenêtres du chœur. Quelques fragments d'anciens vitraux, à compartiments variés. Autel moderne imitation du XVIe siècle. Piscine en accolade. Chaire et confessionaux modernes, habilement sculptés dans le style du XVIe siècle. (Gothique flamboyant pour la Bretagne.) Sur un des panneaux en bois de la porte occidentale, deux statuettes sculptées et mutilées. Dans le chœur, beau tableau moderne, rappelant le vœu que firent les habitants d'Hennebont, lors de la peste de 1697. (Donné en 1807 par Mlle Mauduit.) Registres d'état civil depuis le milieu du XVIe siècle. (Archives communales.) Le travail de restauration des belles tours, suspendu pendant plusieurs années, vient enfin d'être terminé; mais il reste encore à achever quelques clochetons, à déboucher des portes et des fenêtres, pour rendre à cette église toute sa beauté primitive. — Eglise paroissiale Saint-Gilles-des-Champs. (Autrefois chapelle dépendant de la paroisse Saint-Gilles-Hennebont.) On y conduit en péleri-

nage les enfants malades. Appareil mélangé. Croix latine à un seul bras, au nord. Chœur carré. Contreforts simples et adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Au-dessus de la nef, un peu à l'ouest du carré du transsept, petit clocher carré surmonté d'une flèche polygonale; le tout couvert d'ardoises. A l'ouest, porte simple en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 35m sur 6m environ. Au carré du transsept, colonnettes cylindriques engagées, à chapiteaux romans (volutes, treillis), à base peu élevée offrant quelques sculptures. Ces colonnettes semblent attendre des arcades. Fenêtres romanes, évasées à l'intérieur, en plein-cintre, hautes et étroites; dimensions de 1 à 4 ou 5. Une litre sans armoiries fait le tour de l'église à l'extérieur. — Chapelle Saint-Antoine. (Paroisse Saint-Gilles-Hennebont.) Deux époques dans la construction. Appareil mélangé. Forme rectangulaire; traces d'un ancien transsept au nord. Contreforts simples et adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Porche très-simple au sud. Porte méridionale en cintre brisé, à plusieurs retraits formés par de gros tores. Dimensions du monument dans œuvre, 22m sur 6m 50 environ. Le transsept nord était relié au chœur par un large arc en plein-cintre aujourd'hui bouché, mais dont on voit encore le doubleau porté sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteaux romans (feuillage). La nef est également séparée du chœur par un grand arc plein-cintre reposant sur des pieds-droits à simple tailloir. Dans le chœur, entraits à têtes de crocodile, et sablières chargées de denticules, fleurons, torsades et quelques figures; le tout de 1614. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, trèfles, quatrefeuilles et trilobes. Dimensions de 1 à 2 et 2 1/2. Autres fenêtres évasées à l'intérieur, en plein-cintre, hautes et étroites; dimensions de 1 à 4 et à 5 (romanes). Culs-de-lampe grossièrement sculptés, représentant des animaux. A l'intérieur, bancs de pierre des deux côtés de la nef. — Chapelle Sainte-Catherine. (Paroisse Saint-Caradec-Hennebont.) Moyen appareil. Croix latine à un seul bras, au nord. Chœur terminé carrément. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier au transsept nord. Sur le pignon occidental, clocheton carré en pierre. Porte occidentale à cintre brisé, sans ornements, surmontée d'un blason sculpté en relief (cerf passant?). Dimensions du monument dans œuvre, 12m sur 6m environ. La nef est reliée au transsept par un arc plein-cintre à retraits portant sur les murs par pénétration. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; celle du fond du chœur en flammes et trilobes présente des dimensions de 1 à 2 environ. Piscine en trilobe; une autre en accolade. Au transsept nord, au bas du rampant du pignon, animal fantastique présentant un blason uni. A l'intérieur, deux culs-de-lampe sont figurés par un ange qui tient un blason semblable à celui qui surmonte la porte occidentale. — Abbaye de la Joie. Vaste enclos sur la rive gauche du Blavet. Il ne reste presque rien de l'ancienne abbaye. A l'entrée, petit pavillon avec galerie et colonnettes sur le devant, deux

petites tourelles en encorbellement sur le derrière. Dans l'enclos, fontaine à laquelle aboutit un conduit voûté en cintre brisé, qui va, dit-on, jusqu'à la ville. On voit dans l'une des salles de l'abbaye la statue tumulaire de sa fondatrice Blanche de Champagne, en bois plaqué de bronze, haute de 2m. Elle a les mains jointes, la tête posée sur un coussin et les pieds sur un chien en pierre; sur sa ceinture, une inscription renversée, en caractères gothiques, paraît incomplète : LERE ⁝ SI ⁝ QUOD ⁝ FUERIT ⁝ MISERERE. Cette statue est aujourd'hui une propriété particulière. — *Monuments militaires.* — Restes de l'ancienne enceinte; portion de courtine sur le quai, avec parapet, machicoulis et maigres corbeaux à trois retraits. Du côté opposé, à l'est de la ville, porte en cintre brisé offrant les traces d'un pont-levis et d'une herse, flanquée d'une poterne et de deux grosses tours rondes qui servent aujourd'hui de prisons; le pied de ces tours était autrefois baigné par la mer; elles sont couronnées de corbeaux et de machicoulis. Non loin de cette porte, l'enceinte offre encore, à gauche une tourelle, à droite une très-grosse tour talutée. Derrière l'hôtel du Commerce, éperon dit tour Saint-Nicolas, dans lequel on voit un boulet engagé; le mur de cette tour a près de 5m d'épaisseur à sa base.— Ruines de l'ancien château, sur une hauteur, à la rive droite du Blavet. C'est de ce château, dit-on, que Jeanne de Montfort apercevait les Anglais entrer dans la rade de Lorient. Suivant la tradition, un souterrain, passant sous la rivière, faisait communiquer le château avec la ville close. Ces ruines sont en mauvais petits moellons; les murs, formant une enceinte presque circulaire, ont une épaisseur de 1m 50 environ. Non loin du château, sous la maison de la veuve Pichon, rue de la Vieille-Ville (1), se trouve un caveau rectangulaire de 4m sur 6m, voûté en pierre; cette voûte est soutenue par huit arcs en plein-cintre portés au milieu sur une courte colonne cylindrique, en formant une espèce de parapluie; on descend dans cette voûte par une trappe. — *Monuments civils.* — Sur la route de Vannes, à l'encognure d'une maison en ruines, sculptures représentant la scène de l'Annonciation; on y distingue un prie-dieu à trilobes et accolades (XVe ou XVIe siècle.) Plusieurs maisons du XVIe siècle en bois, ornementées, à pignon et étages surplombants. Dans la rue Neuve, maison portant l'inscription : LE LIVEC 1600 (2). Dans la rue de la Prison, maison à vastes cheminées. Plusieurs maisons en pierre du XVIIe siècle; fenêtres à pilastres et fronton triangulaire; modillons en pierre. Voir aux archives communales plusieurs titres assez intéressants du XVIIe et du XVIIIe siècles.

INGUINIEL.—*Monuments religieux.*—Registres d'état civil depuis 1638. (Voir aux archives communales.) — Chapelle de Locmaria. Quelques restes

(1) La ville est divisée en trois parties, vieille ville, ville close, et nouvelle ville.

(2) D'après une note extraite des registres d'état civil, on n'aurait commencé à bâtir hors de la ville close qu'en 1600. Cette maison aurait donc été une des premières construites; du reste le nom de la rue est par lui-même significatif.

d'une ancienne construction. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Chou, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Au transsept sud, une porte en cintre brisé, aujourd'hui bouchée, conduisait, nous a-t-on dit, par un escalier de pierre, sur un jubé qui n'existe plus. On voit, au sud, à l'extérieur, des fragments de sculptures d'une ancienne porte en accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles. A droite de cette porte, blason à 2 pals (armes de.....), un lion brochant sur le tout (qui est Jégado), avec supports, cimier et devise gothique en relief que je n'ai pu déchiffrer. Dimensions du monument dans œuvre, 23m sur 5m 50 environ. Entre la nef et le chœur, colonnes cylindriques engagées recevant par pénétration des naissances d'arcs qui eussent voûté le carré du transsept sur croisée d'ogives et l'eussent séparé de la nef et des bras. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en fleurs-de-lys, flammes et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ. Au nord de la nef, petite fenêtre en cintre brisé et trilobe, très-évasée à l'intérieur. Piscine en trilobe et accolade à crosses, avec pilastres. Uu cul-de-lampe grossièrement sculpté représente un personnage en robe, la tête couverte d'une toque, au milieu de deux animaux à chacun desquels il tient une patte pour la faire toucher à celle de l'autre. Banc de pierre intérieur, dans les transsepts. Une planche abandonnée dans le transsept nord, et dont on ignore la destination primitive, porte une inscription gothique gravée en creux : IN NOMINE DNI DIE XVa AUGUSTI ANO DNI MILLTO CCCCo LXVIIIo : E : BIHAN :.....

INZINZAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Moyen et grand appareil au transsept sud; ailleurs simples moellons. Croix latine à un seul bras au sud, deux bas-côtés. Chœur carré. Contreforts simples et adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Au nord, tour carrée en moellons, surmontée d'une flèche polygonale couverte d'ardoises. Porte méridionale en cintre brisé, encadrée de trois gros tores simples; celle du transsept, du même côté, aujourd'hui bouchée, était à accolade avec pilastres. Dimensions du monument dans œuvre, 30m 50 sur 12m environ. Huit travées jusqu'au chœur. La nef est séparée des bas-côtés par des arcades plein-cintre sans sculptures, portées sur des piliers carrés massifs surmontés d'un simple tailloir. Les arcades du nord ont, en outre, un doubleau. Un des piliers est flanqué de quatre colonnettes cylindriques engagées, à bases peu élevées, à chapiteaux ornés de volutes et d'entrelacs. Au-dessus de ce pilier, traces d'une fenêtre étroite et en plein-cintre (romane) donnant de la nef sur le bas-côté nord. On remarque au sud que, sans doute par suite d'une erreur d'alignement dès le début de la construction, les arcades commencées à la fois à l'est et à l'ouest ne purent s'abouter régulièrement, ce qui produit un effet fort disgracieux. Entre la nef et le chœur, large arc en plein-cintre surbaissé dont le doubleau porte sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteaux

ornés de feuillages, de volutes et de torsades. Entre le chœur et le transsept sud, arc plein-cintre doublé, très-large, reposant sur le mur par pénétration. Arc brisé entre le transsept et le bas-côté méridional. Fenêtre du fond du chœur en cintre brisé; meneaux en flammes, quatrefeuilles et trilobes. A la fenêtre du fond du chœur, traces d'anciens vitraux; on y voit encore plusieurs blasons : 1° parti au 1 de gueules à 7 mâcles d'or (armes de Rohan), au 2 de gueules au lion rampant d'argent (armes de Clisson); 2° écartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix engreslée d'argent (armes du Houlle?), aux 2 et 3 losangé d'argent et de gueules (armes de Spinefort); 3° parti au 1 coupé de Spinefort et du Houlle, au 2 d'or à deux jumelles de gueules (armes du Boudoul); 4° parti au 1 d'azur à trois coquilles? d'argent (armes de.....), au 2 d'argent à trois fasces de gueules (armes de Lanvaux). Dans le transsept, enfeu en plein-cintre surbaissé. Dans le transsept, piscine en trilobe et accolade. Une litre sans armoiries fait tout le tour de l'église, à l'extérieur. Au-dessus de la porte du presbytère, animal fantastique présentant un blason à un cerf passant (mêmes armes qu'à la chapelle Sainte-Catherine d'Hennebont?). Cette sculpture provient de la démolition de l'ancienne chapelle de Lochrist (en Inzinzac). Dans le cimetière, deux pierres tombales en granit qu'on a enlevées récemment du chœur lorsqu'on l'a planchéié; leurs dimensions et leur forme les reportent à une époque assez éloignée. L'une, de 1m 70 de longueur, présente en relief une croix pattée et percée; l'autre, de 2m 20, offre également des traces d'une grande croix en relief. Toutes deux ont une largeur de 0m 80 à la tête, et de 0m 60 aux pieds. Registres d'état civil depuis 1612. (Voir aux archives communales.)

KERVIGNAC. — *Monuments religieux.* — Dans le cimetière de l'église paroissiale, pierre peu élevée, arrondie et creusée à son sommet, taillée sur ses flancs de manière à présenter quatre faces à arêtes adoucies. Registres d'état civil depuis 1691. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Notre-Dame (au bourg). Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, à pinacles crossés; ceux de la porte occidentale sont chargés de sculptures gothiques et renaissance réunies. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; chou et crosses aux rampants. Simple larmier; il est sculpté en partie, au sud, de petites têtes au-dessous desquelles on voit une sorte de scie ou de dentelure en relief. Gargouilles en pierre, à la tour. A l'ouest, tour carrée en pierre, flanquée de quatre énormes contreforts, et surmontée d'une flèche en pierre reconstruite récemment (l'ancienne a été abattue par la foudre, en 1833); entre la tour et la flèche, galerie sculptée à jour en quatrefeuilles. Deux tourelles polygonales s'élèvent de chaque côté de la tour; l'une d'elles contient un escalier de pierre qui conduit aux clochés. Sur la tour, lignes d'ornementation en denticules. A l'ouest, porche carré, communiquant avec l'extérieur par une baie à plusieurs retraits, et avec l'intérieur par une porte en cintre brisé aussi à

plusieurs retraits dont le dernier est surmonté d'une accolade à chou et crochets. Niches carrées renaissance de chaque côté du porche. Portes des transsepts en anse de panier à retraits, surmontée d'une accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles aux côtés. Porte occidentale très haute, en plein-cintre à plusieurs retraits dont le premier inférieur est sculpté en dentelures de mauvais goût, et le supérieur en crosses; de chaque côté, piliers élevés simulant des faisceaux de colonnettes, et réunis au sommet par une sorte d'arc ou de fronton triangulaire chargé de petits traits horizontaux en guise de sculptures. On voit encore, au sommet de cette porte, un chevalier en ronde bosse, tout armé et en pied ; au-dessus de sa tête est un blason à 3 besants ou tourteaux dans un collier d'Ordre (armes de.....). Sur le tympan, quatre niches carrées, puis un Christ, la Vierge et plusieurs saints, le tout également en ronde bosse ; le pied de la croix est couvert, comme l'arc dont nous avons parlé plus haut, de stries horizontales. Tout ce portail est d'un goût déplorable. Dimensions du monument dans œuvre, 22m sur 7m environ. Les transsepts sont séparés du chœur par des arcades en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des piliers polygonaux à base simple. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Têtes de crocodile aux extrémités des entraits, et en leur milieu, petits ornements, entr'autres une croix pattée. Sculptures grossières sur les sablières, représentant des figures humaines, des animaux, des têtes de la bouche desquelles s'échappent des rinceaux, des blasons unis dont quelques-uns ont la forme allemande, des animaux fantastiques, de la vigne; sur les sablières du chœur, banderoles chargées d'inscriptions gothiques en relief, en lettres très-hautes et toutes contournées ; je n'ai pu lire que la date au nord : M : Vc LXII. Sur la sablière du transsept sud, blason parti au 1 losangé (armes de Spinefort?), au 2 coupé de..... Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants en fleurs-de-lys ; dimensions de 1 à 2. Au fond du chœur, fenêtre aujourd'hui bouchée, très-large, aux dimensions de 1 à 1 1/2, en cintre brisé, avec colonnettes à l'extérieur; meneaux en forme d'arcs plein-cintre superposés en grand nombre les uns aux autres. Piscines en anse de panier et en accolade. Bénitier en accolade. Culs-de-lampe sculptés en fleurs ou personnages. Au-dessus de la porte du transsept nord, à l'extérieur, niche de la renaissance. A celle du transsept sud, blason mutilé à une fasce? chargée de 3 besants ou tourteaux dans un collier d'Ordre (même blason qu'à la porte occidentale), (armes du seigneur de Lohéac, marquis d'Assérac, comte de Donges?) A l'extérieur, au sud, au-dessus de la porte du chœur, inscription gothique en relief : M §. Vc. L ET TROYS § XXII IOUR DE DECEMBRE FUT COMĀCE LA CHAPELLE. — Chapelle Saint-Laurent. Cette chapelle passe pour avoir appartenu aux Templiers. On y vient en pélerinage demander la guérison des difformités du corps. Appareil irrégulier. Croix latine. Chœur carré. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; figures humaines grossièrement sculptées au bas des rampants.

Clocheton carré en pierre au-dessus de la porte occidentale. Portes en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 21m sur 5m environ. Fenêtres en cintre brisé, à trilobes, trèfles et quatrefeuilles. Dimensions de 1 à 2 et 2 1/2. Quelques fragments de vitraux. Tout auprès de la porte occidentale, à gauche, deux pierres peu élevées, arrondies et amincies régulièrement à leur sommet. (Voir la pierre de saint Cado, commune de Nostang.) — Chapelle N.-D. de la Clarté ou de Locadour (St-Amadour). Deux époques de construction. Grand et moyen appareil. Appareil mélangé au transsept. Forme de *tau* grec à un seul bras au nord, avec une petite sacristie polygonale à l'aisselle de la nef et du bras. Contreforts adhérents, inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses et animaux ou personnages aux rampants. Simple larmier. Point de corniche au transsept. Animaux servant de gargouilles à la tour. Sur le portail occidental, clocheton carré en pierre, à baies en anse de panier et accolade, flanqué de quatre pinacles à crochets. Un escalier de pierre sur le toit, au nord, conduit à la cloche. Porte méridionale en anse de panier, avec traces de blason au-dessus; porte occidentale en anse de panier à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses; pilastres à pinacles aux côtés. Porte en plein-cintre au transsept. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ pour la nef; 9m de profondeur sur 4m 50 de largeur pour le transsept. Le transsept est séparé du chœur par une large arcade en cintre plein ou légèrement brisé, à retraits, portée par pénétration sur des colonnes cylindriques engagées. Fenêtres en cintre brisé; celle du fond du chœur, aujourd'hui bouchée, présente encore des meneaux en trèfles, quatrefeuilles et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ. Banc de pierre à l'intérieur. Près de la chapelle, au coin d'une maison du village, lech bas, arrondi. — Chapelle de Lojean (*locus Johannis*). Portes en cintre brisé simple. Fenêtre du fond du chœur géminée, les deux baies en plein-cintre et trilobe, très-étroites, et très-évasées à l'intérieur; dimensions de 1 à 4 environ. Fragments de vitraux. Piscine en trilobe. — ***Monuments militaires.*** Dans le bois de Coetmado, autrefois Coetmadeuc, motte féodale de 120m de circonférence environ à la base, soit 40m de diamètre. On y rencontre une grande quantité de pierres, simples moellons. Une douve très-profonde l'entoure de toutes parts. Ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *er hastel.* M. Lecorre, secrétaire de la mairie, y a trouvé récemment sous une légère couche de terre une pierre taillée en forme de parallélipipède qui semble avoir servi de console à une maison du XVIIe siècle; sur le devant de cette console est un petit personnage sculpté en relief jusqu'à mi-corps en guise de modillon; sur une des faces latérales sont gravées quelques capitales romaines.

LANDAUL. — ***Monuments religieux.*** — Eglise paroissiale Sainte-Marie-Madeleine. Restes de la construction primitive. Au sud, porte en plein-cintre à trois retraits dont un reposant sur des pieds-droits à chapiteau

simple, et un autre sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteau roman (oves et bâtons rompus). Le transsept sud (le seul qui existe) est séparé de la nef par deux arcs en cintre brisé portés aux deux extrémités sur de simples tailloirs, et au milieu sur une courte colonne cylindrique aussi à simple tailloir. Large cube de pierre servant de bénitier dont la coupe creusée en quatrefeuilles est aujourd'hui détériorée. Une pierre tombale sculptée en relief sert aujourd'hui de barrière à l'une des entrées du cimetière : on y distingue encore une croix cantonnée de portions de circonférence. Cette pierre a environ 1m 50 de long sur 0m 50 de large. Dans le cimetière lech de 1m environ de hauteur, taillé en forme de pyramide tronquée, à quatre faces dont chacune présente en creux une croix de forme différente; cette pierre est connue dans le pays sous le nom de *pierre Main-Liève.* Autre lech bas, arrondi, à l'une des issues du cimetière. Un autre, semblable au précédent, a été renversé pour servir de base à l'un des angles de la sacristie de l'église paroissiale. Registres d'état civil depuis 1653. (Voir aux archives communales.) — Chapelle de la Vierge (au bourg). Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts adhérents surmontés de pinacles à crochets, ornés de trilobes en fausse architecture. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses, figures et animaux aux rampants. Simple larmier. Animaux servant de gargouilles à la tour. Sur le pignon occidental, tour plus moderne que le reste du monument, carrée, en pierre, avec flèche de même. En outre, une tourelle cylindrique, communiquant avec l'intérieur de la nef, renferme un escalier qui aboutit lui-même à un autre escalier de pierre pratiqué sur le toit au nord et conduisant à la cloche. Portes en anse de panier surmontée d'une accolade à crosses ; celle du sud, à plusieurs retraits, est flanquée de pilastres auxquels des anges en prière servent de pinacles ; le chou de l'accolade est remplacé par deux anges qui tiennent un blason écartelé, aujourd'hui illisible ; au-dessus on voit le Christ avec des traces d'inscription gothique en relief ; à gauche, autre inscription de même où l'on distingue encore la première ligne : LAN MIL CCCC IIIIes XIII..... Le portail ouest présente deux baies en anse de panier à retraits, surmontées chacune d'une accolade à crosses, et séparées par un trumeau au devant duquel un pilier polyédral à chapiteau feuillé était destiné à supporter une statuette. Un tympan aujourd'hui bouché sépare les accolades du sommet d'un arc brisé à plusieurs retraits qui encadre le tout, et est surmonté lui-même d'une accolade à chou et crosses. Des rinceaux de vigne et de feuilles de chêne courent dans les retraits des anses de panier et du grand arc brisé. Pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. Lambris sur arceaux à clefs sculptées. Entraits à têtes de crocodile. Sablières sculptées : animaux, figures, personnages dans des positions bizarres, anges tenant des blasons : 1° un écartelé au 1 à 5 trèfles? 2,1,2 ; au 2..... ; au 3..... ; au 4 à 9 mâcles, 3,3,3 ; 2° parti de 3 fleurs-de-lys (France) et d'hermines

plein (Bretagne). Fenêtres en cintre brisé ; meneaux en flammes et trilobes ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur a été bouchée ; à son sommet extérieur, deux anges tiennent un blason uni ou gratté. Fragments de vitraux à compartiments variés ; personnages de 0m 40 environ. Piscines en anse de panier et en accolade accompagnées d'inscriptions gothiques en relief reproduisant des passages de la bible en partie illisibles à cause du badigeon qui les couvre. Banc de pierre à l'extérieur. On distingue des traces de peintures sous le badigeon. Restes de cadran solaire sur pierre. — Chapelle Saint-Mamert. A l'intérieur, cercueil de granit avec couvercle de même en dos d'âne ; 2m de longueur environ, 0m 50 de largeur à la tête, et 0m 30 aux pieds. Ce cercueil renferme quelques ossements. A un coin de la chapelle, lech bas, arrondi. Auprès de la même chapelle, lech haut de 2m environ, taillé à quatre faces, en forme de pyramide, et le sommet arrondi. Sur l'une des faces, croix ancrée et inscription gravées en creux : quelques lettres de l'inscription manquent à droite, par suite d'une mutilation de la pierre.

LANDÉVANT. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale St-Martin. Rebâtie entièrement en 1834. On a conservé de l'ancienne église quelques sculptures d'animaux qu'on voit aujourd'hui encastrées à l'extérieur du mur septentrional, et des fragments d'inscription en caractères gothiques qui heureusement portent des dates, mais qu'on a placés sans ordre, et même en partie à l'envers, au-dessus de la porte méridionale. Après un examen attentif, nous avons reconnu que les quatre pierres ainsi conservées provenaient de deux inscriptions différentes; l'une porte : § O § H : M : IIIIcc. XIII, et l'autre, en caractères plus petits : · : EN LAN . . (M) CCCCXXII. On voit aussi trois tableaux assez remarquables provenant de la primitive église. Une partie des anciennes sablières sculptées se trouve chez M. Coupé, aubergiste du bourg. Elles sont couvertes d'animaux fantastiques et de figures humaines; une banderole tenue par des anges porte, en caractères gothiques gravés en creux, l'inscription : LA MIL Vcents XII FUT ACHEUE CESTE CLOCHER P FRANC(ois) LORANS. Toutes les sculptures, en bois ou en pierre, ont été, lors de la démolition de l'église, vendues au détail, brûlées ou détruites. Dans le cimetière, pierre abandonnée, chargée de sculptures fleuries et qui doit avoir appartenu à l'ancienne église. Dans le même cimetière, lech de 1m 40 environ hors de terre, portant en creux une croix pattée. Registres de l'état civil depuis 1700. (Archives communales.) — Chapelle de Locmaria. La construction de cette chapelle est attribuée dans le pays aux Templiers. Restauration en 1638. Appareil mélangé. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Point de corniche. Au transsept sud, petite porte en cintre brisé simple, aujourd'hui bouchée. Dimensions du monument dans œuvre, 24m sur 6m environ. Chaque transsept est séparé du carré par deux arcs en cintre brisé à doubleau formé par de gros tores, reposant au milieu sur une courte

colonnette cylindrique à base simple et chapiteau formé de plusieurs tores soutenant un tailloir chargé de figures grossières, et aux extrémités sur des colonnettes cylindriques engagées. Un arc semblable, mais plus large, s'ouvre entre la nef et le carré. Enfin le carré n'est séparé du chœur que par des colonnettes : l'arcade manque. Au sud, fenêtre en plein-cintre, évasée à l'intérieur ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Au fond du chœur, grande fenêtre en cintre brisé, à meneaux en trilobes et quatrefeuilles ; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Restes de vitraux à cette dernière fenêtre ; on y voit encore trois blasons : 1° d'hermines plein (armes de Bretagne) ; 2° de sinople à 3 aigles éployées d'or (armes de.....) ; 3° de gueules à la croix d'hermines, ancrée d'or (armes de Kaer). Dans chaque transsept, un autel carré en pierre ; celui du nord flanqué aux deux arêtes antérieures d'une colonne cylindrique engagée avec une torsade au chapiteau. Piscine en trilobe, entourée d'un gros tore à colonnettes en cintre brisé. — Chapelle Saint-Nicolas. On y vient en pélerinage, le 3e dimanche d'août, pour la guérison des douleurs. Construction en petit appareil irrégulier. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; têtes d'animaux sculptées au bas des rampants des pignons. Clocheton carré en pierre au-dessus de la porte occidentale. Dimensions dans œuvre, 10m sur 5m. Têtes de crocodile aux extrémités des entraits. Sablières ornées de quelques fleurs et d'une dentelure dans toute la longueur.

LANGUIDIC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Différentes époques de construction. Croix latine. Chœur carré. Contreforts simples et adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; animaux sculptés au bas des rampants. Chaque bras du transsept forme deux pignons séparés. Les transsepts sont séparés de la nef et du chœur par de larges arcades en cintre brisé sur doubleaux, les unes pénétrant les murailles, les autres portées sur des colonnettes cylindriques engagées à bases simples et chapiteaux romans fleuris (oves et entrelacs) noyés dans le badigeon. Arrachements d'arcs pour une croisée d'ogives au carré du transsept. Sur l'un des entraits, on voit gravée en lettres gothiques la date suivante : LAN : MIL : CCOC : LIII. Cette date est, je crois, répétée sur une des inscriptions extérieures ci-dessous mentionnées. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants et trilobés ; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Au transsept nord, à l'intérieur, on voit sur le mur un blason sculpté en relief, à un chevron dentelé (armes de.....). Aux extrémités des rampants du transsept sud, à l'extérieur, traces d'inscriptions en relief que nous n'avons pu déchiffrer. Cadran solaire gravé sur le mur. Registres d'état civil depuis 1666. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D. des Fleurs (au bourg). Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, très-saillants, surmontés de pinacles à crochets, et sculptés sur leurs flancs en trilobes et accolades de fausse architecture. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre,

en forme d'animaux fantastiques. Sur le pignon occidental, tour carrée plus moderne que le reste du monument, à larges ouvertures en plein-cintre ornées de pilastres, surmontée d'une flèche polygonale, le tout en pierre. Cette tour repose sur une corniche faisant saillie sur le devant (comme aux chapelles de Saint-Fiacre en Faouët, et de Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel) par des arceaux en retrait les uns sur les autres formant quatre compartiments. Cette base est reliée aux pinacles des deux contre-forts antérieurs par une balustrade flamboyante. Au nord-ouest, tourelle polygonale en pierre, contenant un escalier aussi en pierre qui conduit à une tribune ci-dessous mentionnée. Elle est reliée à la tour par un arc-boutant en plein-cintre surbaissé sur lequel un escalier à balustrades mène à la cloche. (Cette partie est également plus moderne). Porte occidentale à double baie en accolade; le trumeau est surmonté d'un ange portant un blason uni ou mutilé; au-dessus, grand arc en plein-cintre surbaissé à plusieurs retraits sur lequel le pignon fait saillie. Porte du transsept nord en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes, surmontée d'une accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles aux côtés. Porte du transsept sud à deux baies à anse de panier surmontée d'une accolade à crochets; trumeau polyédral sculpté en trilobes; les deux baies sont, à leur tour, enfermées dans une arcade en cintre brisé surmontée elle-même d'une accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles aux côtés; tous ces arcs sont à retraits et colonnettes entre lesquelles courent des rinceaux de vigne; tympan à jour; une pierre encastrée au-dessus de cette porte présente une inscription de 1741 (sans doute date d'une restauration), indiquant le nom du recteur à cette époque, messire Legall de Cunflo de Menoray, et celui du trésorier, Julien Kernen. Dimensions du monument dans œuvre, 25^{m} sur 6^{m} 50 environ. Quatre travées d'architecture jusqu'au chœur. La nef est reliée aux transsepts de chaque côté par deux arcs en cintre brisé à plusieurs retraits reposant au milieu par pénétration sur une colonne cylindrique à base simple un peu élevée, et aux extrémités d'un côté sur des colonnes cylindriques engagées, de l'autre sur des porte-à-faux fleuris. Entre le chœur et le carré du transsept, grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits dont chacun se prolonge jusqu'au bas par de très-minces colonnettes formant faisceau, à bases simples et petits chapiteaux feuillés; un grand arc semblable divise les deux travées de la nef. Tous ces arcs montent jusqu'à la voûte. Toutes les parties de la chapelle sont voûtées en pierre sur croisées d'ogives et liernes. Belles fenêtres à meneaux flamboyants et trilobes; dimensions de 1 à 2 et à 3 environ. Celle du fond du chœur, en plein-cintre, est aujourd'hui bouchée. Quelques fragments d'anciens vitraux. A gauche du chœur, enfeu en accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles aux côtés. Piscines à trilobes ou anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crosses. A l'ouest, tribune en pierre offrant quatre panneaux sculptés en fausse architecture, à arcs

brisés et géminés, avec petits meneaux en trilobes et quatrefeuilles. Cette galerie est soutenue par trois piliers carrés surmontés de pinacles à crochets; elle est également voûtée en pierre sur croisées d'ogives, chaque compartiment ouvert sur ses quatre côtés par des arcades brisées. Le pilier du milieu présente à sa base un bénitier feuillé porté sur un pied polyédral, et à son sommet un lutrin en pierre soutenu par un personnage sculpté; lutrins simples aux autres piliers. Culs-de-lampe et petits porte-à-faux fleuris. Niches peu profondes à trilobes surmontés d'une accolade crossée. Au transsept sud, à une des retombées d'arcs, petit personnage sculpté tenant un blason à un chevron renversé (peut-être les mêmes armes qu'à l'église paroissiale, mais retournées). Au transsept nord, adossé à une des colonnes, lutrin en pierre à feuillage sculpté. Dans le réduit qui sépare la voûte de la toiture, on a relégué une statue en bois, haute de 1m 40, représentant un chevalier armé, la poitrine couverte de fleurs-de-lys; sa cuirasse à tassettes, sa coiffure en forme de toque aplatie, ses chaussures aux extrémités carrées annoncent la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe. Son bras gauche tient un écu ovale à une croix chargée au centre d'un besant ou tourteau et cantonnée de 4 fleurs-de-lys. (Armes de.....) — A deux kilomètres du bourg, sur le bord de la route de Landévant, près Kervréhan, lech de 2m environ de hauteur, arrondi à son sommet qu'on a creusé postérieurement pour y implanter une croix, taillé à cinq pans sur chacun desquels on remarque une ligne verticale en relief. — A six kilomètres du bourg, près de la route de Landévant, à Kervili, lech haut de 2m environ, taillé à quatre faces, enclavé aujourd'hui dans un mur de clôture; la face restée visible porte en creux une grande croix pattée et une inscription verticale qui présente une grande analogie avec celle de Crach. — A Kergal-la-Vigne, dans un champ, lech bas, arrondi.

LANVAUDAN.— *Monuments religieux.*— Tout auprès de l'église paroissiale, lech bas, arrondi, creusé postérieurement à son sommet pour recevoir une croix. Registres d'état civil depuis 1591. (Voir aux archives communales.)

LOCMARIA (en Belle-Ile).— *Monuments religieux.*— Eglise paroissiale Notre-Dame. Deux époques de construction. L'étude du monument à l'extérieur fait reconnaître facilement que la nef romane a été, à l'époque gothique, augmentée du chœur et des transsepts. Appareil mélangé. Croix latine. Deux bas-côtés. Chœur carré. Contreforts adhérents, simples et peu saillants. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. A l'ouest, au-dessus de la porte, tour carrée à fenêtres romanes, surmontée d'une petite flèche couverte d'ardoises. Porte occidentale en plein-cintre. Dimensions du monument dans œuvre, 28m sur 10m environ. Lourdes arcades en plein-cintre portées sur des piliers carrés massifs sans chapiteaux. Au bras du transsept nord, arcades en cintre brisé reposant par pénétration sur des colonnes cylindriques à base peu élevée. Fenêtres en plein-cintre, hautes et étroites (romanes). Au trans-

sept nord, une fenêtre en cintre brisé. A l'intérieur du transsept nord, blason sculpté à 3 fasces accompagnées de 3 coquilles? 2 et 1 (armes de...). Beau tableau de la Vierge tenant l'enfant Jésus, qu'on suppose être l'œuvre d'un grand maître espagnol. Registres d'état civil depuis 1622. (Voir aux archives communales.)

LOCMARIAQUER (ou Locmaria-Kaer). — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame. Quelques restes d'une construction romane. Au carré du transsept et au chœur, grandes arcades en plein-cintre; colonnes à chapiteaux romans (fleurs, oves, entrelacs, feuillage appliqué, tête d'animaux). Abside en cul-de-four. Au chœur, traces de blasons, à une croix (armes de Kaer). Il ne reste que des fragments fort incomplets des registres d'état civil antérieurs à 1790. (Voir aux archives communales.)

LOCOAL-MENDON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame (paroisse de Mendon). (Autrefois chapelle.) Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, à pinacles crossés et trilobés. Ceux qui flanquent la porte méridionale sont plus ornés que les autres; on y voit, entre autres sculptures, des animaux fantastiques. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses aux rampants, et animaux sculptés aux extrémités. Simple larmier. Au-dessus du pignon occidental, tour carrée surmontée d'une petite flèche; le tout en bois couvert d'ardoises. Au sud, porche carré voûté en pierre sur croisée d'ogives. De chaque côté, un banc de pierre, et au-dessus six niches peu profondes. Le porche communique avec l'intérieur par deux baies à anse de panier à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à crochets; entre ces baies, trumeau à bénitier sculpté en trilobes, et dais flamboyant; le tout encadré d'un arc en cintre brisé à plusieurs retraits, surmonté d'une accolade à crosses; pilastres aux côtés; un rinceau de feuilles de vigne orne le grand arc et chacune des baies. Communication avec l'extérieur par un grand arc brisé à plusieurs retraits, surmonté d'une accolade à chou et crochets, et flanqué de pilastres à pinacles également crossés; au-dessus, pignon de fausse architecture orné encore d'un chou et de crochets. A l'ouest, porte en anse de panier à retraits. Au transsept nord, petite porte en accolade, aujourd'hui bouchée; pilastres en colonnes torses soutenues par des personnages; crosses à l'accolade, et en guise de chou, une figure laissant échapper de sa bouche un rinceau. Dimensions du monument dans œuvre, 29^{m} sur 8^{m} environ. Les bras du transsept communiquent avec la nef par de vastes arcs en cintre brisé à plusieurs retraits, pénétrant des piliers polygonaux engagés à base simple. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodile et fleurons. Sculptures aux sablières : feuilles, personnages dans diverses positions, animaux, anges présentant un blason uni; on en voit cependant plusieurs armoriés : 1° un semé d'hermines (armes de Bretagne) au chef chargé de 2 coquilles? 2° un parti au 1 d'hermines (Bretagne), au 2 de 3 fleurs-de-lys (France); 3° un au lion rampant (armes de.....); 4° un au cerf

passant (mêmes armes qu'à Sainte-Catherine-d'Hennebont et à Inzinzac). Grandes fenêtres en cintre brisé, à colonnettes; dimensions de 1 à 2 1/2 et à 3; meneaux à flammes et trilobes. Celle du fond du chœur a été bouchée. Quelques fragments d'anciens vitraux. Piscine en accolade. Bénitier en accolade. Au transsept nord, pinacles sur des encorbellements. Au-dessous du pilier gauche de la porte extérieure du porche, on voit une pierre tombale que le pilier couvre en partie; elle est longue de 1m 65, et présente une croix gravée en creux, cantonnée de circonférences concentriques. Au-dessus de la porte méridionale, cadran solaire sur pierre. Près du cimetière, deux pierres ou lechs arrondis à leur sommet. Tout à côté, à la porte du presbytère, une autre pierre du même genre. En démolissant l'ancienne église qui se trouvait près du cimetière, on découvrit une pierre épannelée, arrondie au sommet, longue de 1m 75; elle a été brisée il y a quelques années. (C.-D., note de M. Croizer.) Registres d'état civil depuis 1610. (Voir aux archives communales.) — Eglise paroissiale St-Goal ou Gudwal (paroisse de Locoal). Restes d'une église ancienne, qui servait sans doute de chapelle aux Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean. Larges contreforts simples, en talus, très-saillants. Point de corniche. La nef était autrefois reliée à des bas-côtés par des arcs en cintre brisé, qu'on reconnaît facilement dans le mur qui les a remplacés; ces arcs reposent sur des piliers à simple tailloir; l'un des tailloirs est chargé, à l'intérieur, d'une grosse figure sculptée. M. de Keranflec'h a reconnu, à l'intérieur, le tombeau de St Goal. Sur le chemin de Mendon à Locoal, non loin de ce dernier bourg, grosse pierre peu élevée, arrondie à son sommet. Près du cimetière de l'église paroissiale, lech de 1m 40 hors de terre, portant en relief une large croix pattée dans une circonférence, surmontée d'une petite croix gravée en creux; on l'appelle *mein-er-menah* (pierre du moine). En creusant les fondations de la nouvelle sacristie, on trouva une monnaie de Pierre II, duc de Bretagne, et une de Louis XIII (1614); elles sont aujourd'hui déposées au musée archéologique. — Chapelle Saint-Jean (paroisse de Locoal). Elle appartenait aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, successeurs des Templiers ou des Moines rouges, comme on les appelle dans le pays. Moyen et petit appareil. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Petit clocheton carré en pierre sur le pignon occidental. Portes en anse de panier. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 4m 50 environ. Les entraits à têtes de crocodile ont été coupés. Quelques sculptures aux sablières : animaux grossiers; inscription en capitales romaines : LAN : MIL . SIS . SANS : 21 : FVT FAIC : PA(r) : THO(mas) : MAGAD(o) : C(e) : BOY : LE : GOLA(n) : PRO(cureur). A la fenêtre du fond du chœur, fragments de vitraux; on distingue encore le Christ et la Vierge. Piscine à accolade. Près de la chapelle Saint-Jean s'élevaient autrefois plusieurs grands lechs chargés d'inscriptions; il y a quelques années, ces pierres furent cassées, et les fragments servirent à faire des meules et des linteaux de portes. (Je tiens ce rensei-

gnement de M. l'abbé Kersaho, savant recteur de cette paroisse, qui eut l'obligeance de me servir de guide dans mes explorations.) — Chapelle Sainte-Brigitte (paroisse de Locoal). Cette chapelle, située dans la presqu'île du Plec, présente à l'intérieur, au nord, un blason sculpté en relief à une croix pattée accompagnée de 3 étoiles? une crosse passée derrière (armes de.....). Près de la chapelle, pierre de 1m 80 de longueur, qui paraît n'avoir été plantée ni d'un bout ni de l'autre; car elle porte à l'une de ses extrémités une croix pattée gravée en creux, de l'autre elle est arrondie. En outre, elle présente, à la surface supérieure, quelques caractères en creux. — Près du village du Plec, pierre de forme cylindrique de 3m de hauteur et 1m 90 de circonférence, connue dans le pays sous le nom de *Queguil-Brehet* (quenouille de Brigitte) (C.-D.). Autre pierre, non loin de la précédente, appelée *Gourhet-Brehet* (fuseau de Brigitte), longue de 0m 75, large de 0m 35 et épaisse de 0m 25. Cette pierre a été travaillée sans doute à une époque moderne; elle porte sur l'une de ses faces l'effigie du Christ grossièrement sculptée (C.-D.). — Sur la route de Locoal à Mendon, lech appelé aussi *mein-er-menah* (pierre du moine), haut de 2m 20 hors de terre, et large de 0m 70 environ à la base; à 0m 90 du sol, rainure horizontale; bourrelet au sommet; deux croix pattées sur tige grêle, gravées en creux, une du côté de Locoal, l'autre du côté de Mendon; entre ces croix, de chaque côté, une ligne de sculptures verticales formant une sorte de torsade; même torsade horizontale au-dessous du bourrelet, de manière à diviser la pierre sur sa hauteur en quatre parties distinctes; les sculptures verticales et les croix descendent à 0m 80 du sommet. La croix qui est tournée du côté de Mendon est en outre accompagnée d'une inscription dans le sens vertical. M. de Keranflec'h a lu : *Crux Prostlon*, le 2e mot étant le nom de la femme de Paskeweten, comte de Vannes, de 874 à 878. (Bulletin archéologique de l'Association bretonne, année 1857, pages 105 et 186.) — Dans la paroisse de Locoal, tout auprès de l'église, ruines de la maison des chevaliers de Saint-Jean, ancien établissement de Templiers. On ne voit plus guères que les murs de la maison reconstruite au XVIIe siècle; bâtiment carré en grand et solide appareil; portes en anse de panier; large escalier de pierre avec meurtrière dont la partie inférieure présente une ouverture circulaire; vastes cheminées; larmier, gargouilles en pierre; quelques sculptures; au-dessus de la fenêtre principale, blason d'hermines plein (Bretagne), au chef chargé de 2 coquilles (armes de.....). Cet établissement était, lors de la révolution, la propriété de l'abbaye de Redon: c'est à cette époque qu'il fut détruit.

LORIENT. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1709. (Archives communales.) — Chapelle St-Christophe (paroisse de Kerentrech). Il n'y a pas d'autre légende que celle qui est commune à toutes les chapelles de ce nom, et qui représente le Saint traversant le Scorff avec Jésus-Christ sur les épaules. Les trois premiers lundis du mois de mai, un grand nombre

d'enfants des environs viennent en pélerinage à la chapelle demander de la force à saint Christophe. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire, un bas-côté au nord, récemment restauré. Chœur polygonal. Contreforts adhérents à la muraille, surmontés de pinacles ornés de crochets, dont plusieurs ont été brisés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires avec crosses aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre au chœur. Un clocheton en pierre qui surmontait le portail occidental a été remplacé par une petite tourelle en bois. Un escalier, de pierre en partie, au nord du portail ouest, conduit à la cloche. Porte occidentale en accolade à plusieurs retraits, avec chou et crochets ; l'accolade est surmontée d'un arc en plein-cintre porté sur de grosses colonnes engagées qui s'élèvent jusqu'au clocheton, en formant avec le portail une sorte d'enroulement. A l'intérieur, une porte en anse de panier et accolade à chou et crosses donne accès à la tribune. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 10m environ, y compris le bas-côté. Trois travées d'architecture. Des piliers, ou plutôt des pans de mur soutiennent par pénétration des arcades en cintre brisé à plusieurs retraits qui séparent la nef du bas-côté. Naissances d'arcs de pierre à la voûte du chœur. Lambris sur arceaux à clefs pendantes sculptées. Têtes de crocodile aux extrémités des entraits. Figures et feuilles sculptées sur les sablières aux points de jonction avec chaque cercle. Fenêtres en cintre brisé offrant des restes de meneaux et trilobes en flammes ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur a été bouchée. Bénitier soutenu par un ange sculpté. A l'extérieur, trois culs-de-lampe dont un, derrière le chœur, est surmonté d'un dais ; les statuettes manquent. — *Monuments militaires.* — De l'ancien château de Tréfaven, qui sert actuellement de poudrière, il ne reste qu'une tour cylindrique assez large et peu élevée, de grand et moyen appareil. — *Monuments civils.* — Nous appellerons l'attention sur les bâtiments de l'ancienne compagnie des Indes, qui font aujourd'hui partie des constructions du port. Comme ils ne rentrent pas dans notre cadre, nous renvoyons pour les détails, à cause de leur époque relativement récente, au dictionnaire d'Ogée, art. de M. Ducrest de Villeneuve. Archives de la communauté de Lorient depuis les premières années du XVIIIe siècle. (Archives communales.)

MERLEVENEZ. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame-de-Joie. Suivant la tradition, un seigneur de l'endroit, marié depuis plusieurs années, et sans enfants, promit une chapelle à Notre-Dame-de-Joie s'il en obtenait un par son intercession. Sa femme étant accouchée d'une fille, il fit bâtir l'église de Merlevenez ; ce mot breton est la traduction du vocable français. Une autre tradition attribue la construction de cette église aux Templiers. Grand et moyen appareil ; granit très-friable, avec quelques parties romanes en simples moellons. Forme de croix latine ; deux bas-côtés. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents, peu saillants ; quelques-uns, en outre, très-élevés (romans). Toit très-aigu, couvert d'ar-

doises ordinaires. Point de corniche. Gargouilles en pierre, à la tour seulement, en forme de têtes d'animaux. Tour octogonale en pierre sur le carré du transsept, à baies géminées hautes et étroites, terminées en trilobes; ces baies sont alternativement aveugles et ouvertes. La tour est surmontée d'une flèche octogonale, aussi en pierre, avec des semblants de baies; colonnettes détachées et grêles, supportant un fronton triangulaire avec trilobe et trèfle à jour. Une balustrade en quatrefeuilles à jour couronne la tour au nord de laquelle est accolée une petite tourelle cylindrique renfermant l'escalier en pierre. D'après Cayot-Délandre, la tour primitive étant tombée, celle que nous voyons aujourd'hui aurait été construite en 1533. Porte occidentale à anse de panier surmontée de plusieurs arcs massifs en cintre brisé et formant quatre retraits, sans autre ornement qu'un tailloir. Le retrait supérieur seul est orné d'une ligne de quatrefeuilles et repose sur des pilastres à chapiteau roman feuillé. Au sud, porte en plein-cintre surmontée de 4 arcs en retrait un peu brisés portés sur des pilastres à tailloirs, avec figures humaines grossières en guise de chapiteaux; l'un des arcs est endenté. Le tout est surmonté d'une rangée de figures qui se présentent d'une manière plus ou moins bizarre; figures aussi aux côtés. Autre porte en plein-cintre ornée de deux gros tores simples, reposant sur de courtes colonnettes cylindriques engagées à chapiteaux feuillés. Dimensions du monument dans œuvre, 38m sur 12m environ. 6 travées jusqu'au chœur. Arcades très-élevées en cintre brisé supportées par des piliers flanqués de colonnettes cylindriques engagées à chapiteaux romans noyés dans le badigeon (feuillages, animaux, personnages dans des positions grotesques); l'un de ces chapiteaux représente le martyre de saint Laurent. Les bases des piliers sont un peu élevées et sans ornement; l'une d'elles seulement présente une patte aux quatre coins. Les colonnettes qui donnent sur l'intérieur de la nef sont plus élevées que les autres et même que les arcades. Au transsept sud, arcades plein-cintre en fausse architecture, portées sur des colonnettes cylindriques engagées, à figures humaines grossières en guise de chapiteaux. Au chœur, lambris sur arceaux. Le carré du transsept est voûté en pierre sur arcs ogifs, avec des pendentifs aux quatre coins. Aux extrémités des arceaux qui supportent le lambris du chœur, on voit des blasons : un à 3 hermines (Bretagne); un à 3 fleurs-de-lys (France); un à 7 mâcles 3, 3, 1 (armes de Rohan?); un à 10 billettes, 4, 3, 2, 1 (de Kermadio); un à 3 besants ou tourteaux (armes de.....); un à 3 croissants (armes de.....); un vairé (armes de.....). La plupart de ces blasons sont plusieurs fois répétés. Sur une des sablières du chœur, on lit en caractères gothiques en relief : LAN : MIL : CCCC : X : FIT : LON :..... ..... CHERPENTERIE. Têtes de crocodile aux entraits du chœur. Ils portent des blasons en leur milieu; l'un d'eux : écartelé, aux 1 et 4 losangé (Talhouet ou Spinefort?), aux 2 et 3, à la croix engreslée (armes de.....). Fenêtres romanes, longues, étroites, en plein-cintre, évasées

à l'intérieur. Aux transsepts et au chœur, fenêtres en cintre brisé, ornées de meneaux en trilobes, quatrefeuilles et flammes. Dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2. Celle du fond du chœur, fort vaste, est aujourd'hui bouchée. A l'extérieur, sur le mur des bas-côtés et correspondant aux piliers de l'intérieur, portions de colonnettes demi-cylindriques sans base ni chapiteau, soutenues seulement par de grosses figures grimaçantes. Cadran solaire. Registres d'état civil depuis 1632. (Archives communales.) Tout auprès de l'église paroissiale, au chevet, on voit, dans le chemin, des fondations qui passent pour être celles d'une ancienne maison de Templiers.

NOSTANG.— *Monuments religieux.*—Tout auprès de l'église paroissiale, lech bas, arrondi. Dans le jardin du presbytère, lech bas, arrondi. Registres d'état civil depuis 1575. Quelques-uns contiennent des notes intéressantes en guise de journal. (Archives communales.)— Chapelle Légevin (Notre-Dame). (Autrefois Lochevin ou Lockevin.) Cette chapelle est connue dans le pays sous le nom de *la Mère de N.-D.-de-Quelven.* On y va en pélerinage pour la guérison de la fièvre. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses et animaux sculptés aux rampants. Corniche offrant deux lignes de sculptures, une en torsades et l'autre en denticules. Gargouilles en pierre à la tour. Au-dessus du portail ouest, tour carrée en pierre, à arcades plein-cintre en fausse architecture, faisant saillie sur le devant. Cette tour en porte une seconde polygonale surmontée elle-même d'une flèche aussi polygonale; autre tourelle polygonale accolée au sud, et contenant l'escalier; le tout en pierre. Au nord et au sud, portes en anse de panier; celle du sud est en outre encadrée d'un gros tore, flanquée de pilastres sculptés, et surmontée d'une ligne de denticules et d'un fronton triangulaire. A l'ouest, porte en cintre brisé, à plusieurs retraits sans chapiteaux; accolade à chou et crosses au sommet, pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 16m sur 6m environ. Les entraits ont été coupés. Sablières sculptées à figures humaines, fleurs, dentelures et denticules. Au sud, fenêtre en cintre brisé à plusieurs retraits aux pieds-droits, surmontée à l'extérieur d'une accolade avec chou, crosses et figures aux extrémités. Dans le chœur, deux fenêtres en cintre plein ou légèrement brisé; le tout à meneaux flamboyants et aux dimensions de 1 à 2 1/2. Deux *oculus* circulaires, un au nord, l'autre au sud. Piscines en plein-cintre, ornées de torsades et denticules. Banc de pierre tout autour, à l'extérieur. Cadran solaire. Au sud-ouest de la chapelle, lech arrondi au sommet, haut de 1m environ au-dessus du sol, et présentant sur ses flancs plusieurs croix pattées sculptées en creux, dont deux sont entourées chacune d'une circonférence.— Chapelle de Loemaria. Cette chapelle passe pour avoir été une succursale de l'église des Templiers de Merlevenez. On y va en pélerinage pour obtenir la guérison des bestiaux. Grand et moyen appareil. Croix en *tau* grec; les deux bras du transsept s'étendent

en largeur jusqu'au fond du chœur ; celui du nord sert de sacristie. Le chœur est légèrement incliné vers le nord, de manière à faire avec la nef un angle très-obtus. Deux contreforts simples et adhérents, soutenant la poussée de l'arc triomphal et du clocheton. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. On peut remarquer entre la nef et le reste du bâtiment une différence de hauteur qui semblerait indiquer deux époques de construction. Au-dessus de l'arc intérieur qui sépare le chœur de la nef, sorte de clocheton en pierre à deux baies longues et étroites en plein-cintre. Porte occidentale en cintre légèrement brisé, à retraits formés par de gros tores à base simple et sans chapiteau. Porte méridionale également en cintre brisé avec tore. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 5m environ. Le chœur est séparé de la nef par une grande arcade en cintre brisé avec doubleau, portée sur des piliers polygonaux engagés à base et chapiteau simples, et du transsept sud par un arc plein-cintre reposant sur de courtes colonnettes cylindriques engagées à chapiteaux dépourvus d'ornements. Fenêtres en cintre brisé ; meneaux à trilobes et quatrefeuilles. Dimensions de 1 à 2. Sur la fenêtre du fond du chœur, traces de vitraux ; on a conservé au sommet quelques écussons ; l'un porte d'hermines plein (armes de Bretagne) ; un autre d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 billettes d'or (armes de.....) ; un autre parti d'hermines plein (Bretagne) et d'azur à 3 fleurs-de-lys d'or (France) ; un autre palé de gueules et de sinople (armes de.....). Près de la porte de la sacristie, un petit bénitier présente un écusson sculpté à trois fasces ondées (armes de.....). Un banc de pierre fait tout le tour de la chapelle à l'intérieur. On a déposé dans la sacristie deux vieilles statues en bois, dont une de la Vierge, de plus de 1m de hauteur.— Près de la fontaine dite de St-Cado, non loin de la chapelle du même nom, lech s'élevant de 1m environ hors de terre, et aminci régulièrement à son sommet. Près de la chapelle Saint-Thomin, lech bas, arrondi. — *Monuments civils.*— Au bourg, maison qui peut remonter au XVIe siècle ; sur la façade, poutre portant quelques sculptures ; montants en pierre dont l'un offre un blason sculpté en relief, à un chevron accompagné de 3 billettes, sans doute le même qu'on trouve à la chapelle de Locmaria, même commune.

PALAIS (en Belle-Ile). — *Monuments religieux.* — A Palais, registres d'état civil depuis 1577. (Voir aux archives communales.) — D'après une légende du pays, saint Gildas et le diable luttant d'adresse sautèrent de la presqu'île de Rhuis sur l'île de Houat. A l'endroit où tomba le saint jaillit une source ; mais le diable frappa du pied contre un rocher et le perça ; on montre encore aujourd'hui la source et le rocher percé. — *Monuments civils.*— Voir aux archives communales les registres des délibérations municipales depuis 1773, et divers documents manuscrits relatifs à l'histoire de Belle-Ile, à la généalogie des Acadiens établis dans le pays en 1767, etc. Un écu de Louis XIV, de 1660, et un jeton en or de Fouquet, de 1661, ont été trouvés, il y a quelques années, ainsi qu'une pierre portant inscrip-

tion de la même époque, dans les fondations inachevées du port de Palais. Ces objets ont été donnés au musée archéologique par M. Plassiard. (Voir le mémoire de M. Jaquemet, aux archives de la société, 1854.)

PLŒMEL. — *Monuments religieux.* — Il y avait dans le cimetière de l'église paroissiale une pierre levée ou lech qui a été employée dans la construction de la tour. On l'appelait *pierre du serment* et devant elle se passaient les marchés. Registres d'état civil depuis 1664. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D.-de-Recouvrance (au bourg). Les femmes de marins, qui depuis longtemps n'ont pas reçu de leurs nouvelles, vont en pélerinage à cette chapelle. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Crosses aux rampants. Simple larmier. Sur le portail occidental, tourelle carrée avec clocheton couvert d'ardoises. Portes en anse de panier à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crochets. La porte occidentale présente en outre des sculptures aux extrémités de l'accolade, d'un côté un chien, de l'autre un personnage qui montre sa tête entre ses jambes. Dimensions du monument dans œuvre, 25m sur 7m environ. Entraits à fleurs et têtes de crocodile. Sur la sablière du nord, inscriptions : 1° en capitales romaines, en creux : I : LE : LOZDREC : PBRE : FICT : FAIRE : CE : CLOCHIER : AV : MOYS : DE : IVILLET : 1563 : ; 2° en lettres gothiques, en relief, sur une banderole dont un des bouts est tenu par un angelot : LAN . MIL . CINQ . CENTZ . SOISANTE . FUST . ASISE . CESTE . CHERPATRIE . P . DON . IHA . LODREC . MISZEUR . FRACOIS . LODREC . MISZEUR . 1560 ET ESTOYT . POe . LORS . CURE . DO . CH . LE . GARTZ . 1560. Deux fenêtres au sud, en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 sur 2 environ. La fenêtre du fond du chœur, vue de l'extérieur, est en cintre brisé surmonté d'une accolade à crochets ; elle est divisée par des meneaux flamboyants ; ses dimensions sont de 1 à 1 1/2 environ ; elle est flanquée de pilastres à pinacles crossés. Quelques fragments de vitraux. Blason brisé au sommet. Piscines en accolade. Un banc de pierre fait tout le tour de l'église à l'extérieur. — Chapelle de Locmaria. Une nef et deux bas-côtés. Au-dessus du portail occidental, un petit mur à deux baies à jour en plein-cintre tient la place du clocheton. Trois portes en cintre brisé sont aujourd'hui bouchées. La nef est reliée aux bas-côtés par de grandes arcades en cintre brisé se prolongeant de manière à former entre elles des piliers simples. Fenêtres en cintre brisé, dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Au milieu de la chapelle, sur une base en maçonnerie, pierre tombale remarquable et bien conservée de Pierre de Broërec (XIVe siècle) ; longue de 3m et large de 1m 50 ; elle présente, gravée en creux, l'effigie d'un chevalier en prières, entouré de huit personnages dans l'attitude de la douleur ; ses pieds reposent sur un lévrier, sa tête sur un coussin. Les huit personnages sont encadrés, quatre de chaque côté, dans les compartiments égaux de deux pilastres à pinacles, reliés au sommet par un arc en cintre brisé

surmonté d'un pignon à chou épanoui et crochets ; au-dessus du pignon, deux anges tiennent des encensoirs. Toutes ces pièces d'architecture sont richement ornées de trilobes, trèfles et quatrefeuilles. Les angles de la pierre, les pilastres sont, en outre, chargés de blasons. Enfin une inscription également en creux borde la pierre tout autour : on y lit : CI . GEIT . PRES . LE . FIVZ . ALEIN DE BROERREC . DONT . DEVX . AEST . LAME . Q . TPASA . A SAMVR . LE . IEVDI . AVAT . LA . SAINT . MARTIN . DIVER . EN VENET . DE . LA GERE . DENT . LE ROI DE FRANCE . E . LE ROY DENGLETERE . E . FVT . LOT . DE . FRANCE . AV PONT . DAVANDIN . E . LOT . DENGLETERRE . DAVANT . TORNAY . E . LE FIT . ALES . SA . FAME . E . GVILL . SON . FRERE . APORTER . CEANZ . LAN : (M) : CCC : E . XL . (Voir C.-D. et album.) — A peu de distance de la chapelle, sur le bord de la route d'Auray à Plouharnel, croix de pierre à pied polyédral, dont le sommet de forme ancrée offre au centre un trou percé de chaque côté, mais non complètement à jour. Le pied semble en outre porter quelques caractères. — Chapelle Saint-Méen. Suivant la tradition, il y aurait eu près de cette chapelle une communauté de Templiers auxquels on en devrait la construction primitive. Nombreux *ex-voto* en cire. Grand, moyen et petit appareil. Croix en *tau* grec, à un seul bras, au sud ; mais ce transsept nous semble formé par une seconde chapelle plus petite accolée à la première. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crosses. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. La chapelle qui sert de transsept a un toit particulier. Simple larmier. Au dessus du portail occidental, petite tour carrée en pierre, avec baies à anse de panier ; clocheton à crochets aussi en pierre. Un petit escalier extérieur conduit à la cloche. Portes en anse de panier. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. La nef est séparée du transsept par deux arcs plein-ceintre à retraits portés par pénétration sur des colonnes cylindriques à base peu élevée dont les deux extrêmes sont engagées. Entraits à têtes de crocodile au milieu et aux extrémités. Fenêtres en cintre brisé ; l'une d'elles à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 environ. La maîtresse vitre présente quelques vitraux à compartiments variés, et assez bien conservés ; personnages de 0m 80 de hauteur environ figurant le Christ, la Vierge, saint Méen. Blason brisé au sommet comme à N.-D.-de-Recouvrance. Piscines en accolade. Tout près de la chapelle, pierre peu élevée, arrondie à son sommet ; on l'appelle dans le pays *pierre du serment*. Fontaine avec accolade à chou et crochets, couverte en pierre avec crosses aux rampants ; deux statuettes, une sur le sommet au devant, une autre derrière la fontaine, dans une niche à pilastres. A l'intérieur, autre niche en accolade. De chaque côté est un blason, à une croix (armes de.....). Sculptures aux extrémités de la grande accolade ; d'un côté une figure, de l'autre un personnage qui passe sa tête entre ses jambes. On conduit en pélerinage à cette fontaine les enfants rachitiques pour les y tremper. — Chapelle Saint-Laurent. On vient en pélerinage à cette chapelle

pour obtenir la guérison des rhumatismes ; nombreux *ex-voto* en cire ; un navire. Grand, moyen et petit appareil. Forme rectangulaire. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Animaux sculptés aux quatre angles. Larmier portant aussi quelques animaux sculptés. Sur le pignon occidental, clocher carré en pierre surmonté d'un clocheton également en pierre. Un escalier extérieur, au nord, conduit à la cloche. Au sud, porte en anse de panier à plusieurs retraits et colonnettes, surmontée d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 6m environ. Fenêtres en cintre brisé, avec colonnettes à l'extérieur ; meneaux en fleurs-de-lys ; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2. Au fond du chœur, une grande fenêtre aujourd'hui bouchée présente, en outre, à l'extérieur, au-dessus du cintre brisé, une accolade à chou et crochets, avec figures sculptées aux extrémités. *Oculus* circulaire au sud. Autel en pierre offrant des traces de trois blasons sur le devant, mutilés comme à la chapelle Saint-Cado. Piscine en anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crochets ; pilastres à pinacles aux côtés. Un banc de pierre fait tout le tour de la chapelle à l'extérieur. Cadran solaire sur pierre. — Chapelle Saint-Cado. Moyen et petit appareil. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Au-dessus du pignon occidental, petit clocheton carré en pierre. Portes en anse de panier. Il n'y en pas à l'ouest. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 5m environ. Entraits sculptés à têtes de crocodile au milieu et aux extrémités. Sur les sablières, quelques fleurs et figures. Fenêtre du fond du chœur à cintre brisé ; meneaux en fleur-de-lys ; dimensions de 1 à 2 environ. Autel en pierre dont le devant portait deux écussons en relief qui ont été mutilés ; celui de droite était parti de..... ; sur celui de gauche, on distingue encore un cerf ? Piscine en accolade. A côté de la chapelle, près de la fontaine, petite pierre arrondie, ayant une croix gravée à son sommet. — *Monuments civils.* — Aux villages de Kermelgant et de Saint-Laurent, les portes de presque toutes les maisons sont en anse de panier.

PLŒMEUR. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. La nef, qui est la partie la plus ancienne, a 28m de longueur sur 7m de largeur, et se compose de huit travées d'architecture, formées par des arcades en plein-cintre reposant sur des piliers carrés surmontés d'un simple tailloir sans aucun ornement. L'*arcus maximus* est en cintre brisé, et retombe sur des colonnettes engagées à chapiteaux sculptés, fleurs et animaux (roman). Au chœur, colonnes cylindriques recevant par pénétration des arcs en plein-cintre d'un côté, de l'autre en cintre brisé. Tout le reste est moderne. La tour en pierre qui s'élève au-dessus du portail occidental porte la date de 1686. Registres de l'état civil depuis 1608. (Archives communales.) — Chapelle N.-D. de Larmor. Navires en *ex-voto.* Chaque année, au 24 juin, une cérémonie, qui a pour but d'implorer les

bénédictions du ciel pour la pêche de la sardine, réunit les habitants de Plœmeur et de Groix sur le bras de mer qui sépare l'île de la terre ferme. (Voir les détails de cette cérémonie dans Ogée, note de M. Marteville, à l'article Isle de Grouais.) Grand et moyen appareil. Croix latine, les deux transsepts peu saillants ; deux bas-côtés. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, quelques-uns surmontés de pinacles à crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires, avec crosses aux rampants. Larmier. Gargouilles en pierre à la tour, sous forme de figures sculptées. Sur le flanc septentrional, large tour carrée en pierre, contenant un escalier. Cette tour, postérieure au reste de la chapelle, porte à l'extérieur, en relief, la date : 1615, et au-dessous une inscription en capitales romaines relate que cette même année en fut posée la première pierre. Elle est surmontée d'une flèche polygonale à crochets, également en pierre. Entre la flèche et la tour, galerie à baies géminées en plein-cintre. Au nord, porche carré, voûté sur croisée d'ogives. A l'intersection des arcs un ange tient un blason, de gueules au greslier d'argent, enguiché de même (de Chef-du-Bois), et une banderole portant en gothique la devise : EN : LAN : MIL . V^C . VI . FUT FAYCT CESTE AOUU (aouvre, œuvre). Statues en pierre des douze apôtres, six de chaque côté du porche ; à leurs pieds, rinceaux de feuilles de vigne, et sur leur tête, dais richement sculpté avec arcatures et accolades ; chaque apôtre, outre son signe distinctif, porte une banderole où est inscrit un passage de l'Ecriture sainte en caractères gothiques. Enfin sur le socle qui supporte chacune des statues, on lit aussi en lettres gothiques les noms des donateurs. En voici quelques-uns : A . LE NAHN, IVE GLEMEN, JACOB LE MILLOCH, JEHAN ET HERVÉ RANOL, ... CARION, ... CARION, DOM ALAN LE PITU, MAHÉ LE PITU, G. RAOUL, J. ET HERVÉ ALEMAN. Le blason ci-dessus mentionné est reproduit au-dessous de la statue de saint Simon. Portes en cintre brisé surmonté d'une accolade avec chou et crochets, colonnettes, pilastres ornés de chaque côté. Dimensions du monument dans œuvre, 41^m sur 10^m environ. Six travées, y compris le chœur. Arcades de la nef en cintre brisé, à plusieurs retraits, portées par pénétration sur des colonnes cylindriques à bases ornées de simples tores. Au carré du transsept et au chœur, vastes arcades en plein-cintre retombant sur des faisceaux de colonnettes engagées dont quelques-unes semblent offrir des chapiteaux romans noyés dans le badigeon. Lambris sur arceaux, avec clefs pendantes, au chœur. Têtes de crocodile aux extrémités des entraits ; sur l'un d'eux, le blason des Chef-du-Bois. (Voir ci-dessus.) Sculptures sur les sablières, figures plus ou moins grimaçantes, anges présentant des blasons unis. Sur ces sablières, on voit aussi des armoiries, un blason à deux pals surmontés d'un lambel à trois pendants (armes de....); un autre écartelé, aux 1 et 4 à un besant ou tourteau surmonté d'un lambel à trois pendants, qui est....., aux 2 et 3 (d'azur) à trois croix pattées (au pied fiché d'or), qui est de Penhoët ; un troisième enfin que je n'ai pu

lire. Fenêtres en cintre brisé ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ ; la grande fenêtre du chœur, de 1 à 1 1/2, est aujourd'hui bouchée. Piscine en accolade avec crochets et pilastres aux côtés. Fragment d'un cadran solaire. — Au village de Lanenec, où s'élevait autrefois le monastère de Sainte-Nennoch, on voit une auge en pierre appelée par les habitants *le bâteau de sainte Nennoch*, et sur laquelle, suivant la tradition, la sainte serait passée d'Angleterre en Bretagne. — A Kervergant, croix de pierre relevée en 1857 par M. de Raime ; elle porte, en capitales romaines, l'inscription : M : H : LENES R : DE PLOEMEVR F : F : CEST : 1613.

PLOUAY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Ouen. Au sud, porche carré communiquant avec l'extérieur par un arc en cintre plein ou légèrement brisé, surmonté d'un pignon à chou et crosses, et flanqué de contreforts à pinacles crossés. Portes en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes. Six travées d'architecture, y compris le chœur. Ces travées sont formées par des arcs brisés à doubleaux portés sur des colonnettes cylindriques à chapiteau simple engagées dans des piliers carrés à simple tailloir. Les piliers sont remplacés, près du chœur, par des colonnes cylindriques à base élevée. Au sud, fenêtre en cintre brisé simple. Près de l'église paroissiale, à l'un des angles de la place qui servait autrefois de cimetière, lech bas, arrondi. Registres d'état civil depuis 1592. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D.-des-Fleurs. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Le mur septentrional offre à l'extérieur des traces d'arrachements, et des naissances d'arcs qui semblent annoncer une construction inachevée. De ce côté, l'appareil est plus petit. Chœur polygonal. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Larmier à plusieurs retraits. Au-dessus du pignon occidental, clocheton carré en pierre. Porte occidentale en cintre brisé à plusieurs retraits. Porte méridionale en anse de panier à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses, avec pilastres destinés à supporter des statues ; il n'en reste qu'une mutilée. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. Deux colonnes cylindriques engagées dans les murs latéraux, flanquées chacune de deux colonnettes de même, semblent attendre un arc qui eût divisé la nef en deux parties presque égales. Autres colonnettes, une de chaque côté du chœur. Les sablières portent quelques sculptures grossières (figures, animaux, personnages). Fenêtres en cintre brisé, de dimensions variables, 1 à 1 1/2, à 2 et à 3. La plus grande est à meneaux flamboyants. Celle du fond du chœur a été bouchée. Piscine en plein-cintre et trilobe. Bénitier en accolade. Quelques sculptures renaissance à l'extérieur (niches, personnages en cartouches, culs-de-lampe). Au-dessus de la porte méridionale, à l'extérieur, inscription gothique en relief : LAN MIL CCCCL ..... — Chapelle de Locmaria. Appareil mélangé. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; chou, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Clocheton carré sur le pignon

occidental. Porte septentrionale en anse de panier, au-dessus de laquelle est une inscription gothique en relief où je crois lire : L'AN M VC XLIII. Porte en cintre brisé à l'ouest. Dimensions du monument dans œuvre., 16m sur 6m environ. Entraits à têtes de crocodile. Quelques figures grossièrement sculptées sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 1 1/2; celle du chevet à meneaux flamboyants. Fragments de vitraux à la fenêtre du fond du chœur; compartiments variés ; personnages de 0m 50 de hauteur environ.

PLOUGOUMELEN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Philibert et Saint-Mélaine. Restaurée en grande partie à une époque moderne. Croix latine à un seul bras ; au sud. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Clocheton couvert d'ardoises sur le carré du transsept. Au sud, porte en cintre brisé, donnant sur un porche de 1776; elle est encadrée de gros tores retombant sur des colonnettes à base simple, à chapiteaux en fleurs et torsades. Le chœur est séparé du transsept par un arc en cintre brisé porté sur de simples tailloirs saillant du mur. Un arc semblable sépare la nef du carré du transsept. Petites fenêtres géminées en trilobes surmontés d'accolades très-évasées à l'intérieur. D'autres en cintre brisé simple. A l'une des fenêtres géminées du sud, restes de vitraux où l'on voit, entre autres, un blason d'argent à une fasce de gueules chargée de trois besants d'or (armes de Pontsal). A une fenêtre du transsept sud, blason parti et mutilé : peut-être faut-il voir au 2 les armes des du Botdéru (d'azur au chevron d'or accompagné de trois billettes de même). A la porte du cimetière se voient deux pierres sculptées dont on a surmonté récemment les deux piliers, et dont on n'a pu m'indiquer la provenance ; l'une d'elles représente une figure grossière, l'autre un personnage en pied. Tableau assez remarquable représentant la naissance du Sauveur. Dans le cimetière, lech renversé, de 1m 50 environ. Cette pierre porte dans le pays le nom de *pierre du serment.* Dans le chemin qui va du cimetière au presbytère, autre lech de 1m 60 environ hors de terre ; on l'appelle aussi *pierre du serment.* Auprès du presbytère, lech bas, arrondi, présentant à sa surface supérieure plusieurs circonférences figurées par de petits trous équidistants. Dans le chemin qui conduit du presbytère à Béquerel, deux autres lechs bas, arrondis. Dans le cimetière, croix remarquable par sa forme circulaire au centre. Cette croix, haute de plus de 3m, était autrefois d'un seul morceau; en outre on y voit des traces de mutilation, et on m'a affirmé que jusqu'en 1845 environ, il y avait aux côtés du cercle des traverses semblables aux petites croix qui forment la partie supérieure. Registres d'état civil du XVIIe et du XVIIIe siècles. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D. de Béquerel. On vient en pélerinage à cette chapelle pour avoir des nouvelles des parents éloignés. Pour cela, on balaie l'intérieur, puis on va à l'extérieur vider la fontaine ci-dessous mentionnée ; il faut une heure à plusieurs personnes pour en venir à bout. Navires et

autres *ex-voto* en cire. Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents et simples; quelques-uns cependant portent des naissances de pinacles. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Crosses aux rampants des pignons, et animaux sculptés aux extrémités. Simple larmier. Portail occidental de la renaissance. Au nord, porte en anse de panier à plusieurs retraits, avec pilastres et fronton triangulaire. Dimensions du monument dans œuvre, 19m sur 6m environ. Les transsepts sont séparés du chœur par des arcs l'un en plein-cintre, l'autre en cintre légèrement brisé, tous deux à plusieurs retraits pénétrant la muraille ou de courtes colonnes cylindriques engagées. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Dans les transsepts, entraits à têtes de crocodile. Sculptures aux sablières du transsept nord (figures et animaux : un porc jouant du biniou, un autre de la bombarde; autre animal tirant de l'arc; un homme accroupi, tenant d'une main une bouteille, de l'autre un verre; un autre homme dans une posture indécente). Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur, très-remarquable, présente plusieurs retraits à l'extérieur, avec des meneaux en trilobes et quatrefeuilles seulement (rare). Banc de pierre extérieur, au nord. Au chevet, à l'extérieur, un enfoncement en cintre brisé, pratiqué dans le mur au-dessous de la fenêtre, contient les eaux d'une source intarissable, dont le trop plein va se jeter dans un réservoir (ou *douet*) creusé tout auprès. Le chœur de la chapelle a été élevé sur la source même, dont les eaux passent dans le pays pour avoir la propriété de guérir les maladies de la bouche.

PLOUHARNEL. — *Monuments religieux.* — Près du cimetière de l'église paroissiale, lech renversé et mutilé, de 1m environ. Tout auprès, autre lech bien conservé, de 2m 50 environ hors de terre, 0m 60 de diamètre au pied, et 0m 30 au sommet, représentant un cône tronqué parfait. Non loin de la maison de Mme Le Bail, pierre levée (lech)? à quatre faces et en outre taillée sur ses arêtes, représentant sur une de ses faces une croix pattée gravée en creux, et sur une autre une croix semblable surmontée d'une croisette. On a couronné postérieurement cette pierre d'un fragment de croix trilobée. Registres d'état civil depuis 1594. (Archives communales.) — Chapelle N.-D.-des-Fleurs. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, à retraits et pinacles simples. Toit aigu, ardoises ordinaires; crosses et chou aux rampants des pignons. Simple larmier. Clocher carré en pierre, au-dessus de la porte occidentale. De chaque côté un clocheton en pierre avec escalier. Portes en accolade ornée d'un chou et de crosses végétales; colonnettes aux côtés. Deux animaux sculptés à la porte occidentale. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. Entraits sculptés. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 sur 2 environ. Tableau en marbre richement sculpté, de 0m 40 sur 1m 05, représentant l'arbre de Jessé. On voit encore les traces de l'emplacement primitif de ce

bas-relief au-dessus de la piscine. Derrière l'autel, sur le mur, on distingue un blason mutilé.— Chapelle Sainte-Barbe. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre à la tour. Sur le portail occidental, tour carrée en pierre, surmontée d'une petite flèche de même à crochets. Une tourelle polygonale accolée au nord contient l'escalier qui conduit à la cloche. La tour fait saillie sur le pignon ouest en formant à sa base une sorte de porche en cintre brisé. Portes en anse de panier ou en cintre brisé à plusieurs retraits avec accolade à chou et crosses. Dimensions du monument dans œuvre, 19m sur 6m 50 environ. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur est en partie bouchée. Piscine en trilobe et anse de panier. Banc de pierre à l'extérieur.

PLOUHINEC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Croix latine; deux bas-côtés. Têtes sculptées au bas des rampants du toit. Clocheton sur le carré du transept. Au sud, porche à pignon, sans larmier sur les côtés, communiquant avec l'extérieur par une arcade plein-cintre doublée d'un gros tore qui repose sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteau et base simples. Au portail ouest, on voit l'inscription : IANAVD TENP 1630, et les traces d'un blason en relief deux fois répété : à une fasce accompagnée en chef de 3 besants ou tourteaux (armes de.....). La nef, seule partie ancienne, a 20m de long sur 11m de large environ, y compris les bas-côtés. Six travées d'architecture jusqu'au chœur. Arcades en cintre brisé; d'autres en plein-cintre, portées sur de courts piliers massifs, sans autre ornementation qu'un tailloir à l'imposte. Dans le mur qui sépare la nef du bas-côté septentrional, petites fenêtres longues et étroites, très-évasées à l'intérieur. On voit au presbytère, sur une pierre encastrée dans le mur de la cour et provenant de l'ancienne maison, l'inscription suivante : LE 6 IVILET 1682 RENATVS ALEXANDER ROGON RECTOR POSVIT. Registres d'état civil depuis 1641. (Voir aux archives communales.) Aux archives de la fabrique : comptes, titres de propriété, de fondations, de réparations.— Chapelle N.-D.-de-Grâce (au bourg). Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire; un bas-côté septentrional. Contreforts adhérents, pinacles inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses aux rampants des pignons. Simple larmier. Au-dessus du portail occidental, un clocher moderne a remplacé l'ancien qui était tombé. Porte méridionale en anse de panier à plusieurs retraits, surmontée d'une accolade à chou; de chaque côté, colonnette cylindrique engagée, interrompue à la hauteur de l'anse de panier. Dimensions du monument dans œuvre, 25m sur 10m environ. 5 travées d'architecture. Arcades en cintre brisé à plusieurs retraits, portées par pénétration sur des colonnes cylindriques à base simple et peu élevée. Sablières sculptées, personnages et rinceaux. Celle de gauche porte, sur une banderole tenue par des anges, l'inscription suivante en carac-

tères gothiques : FIACRE : LAURENS : FIT : CESTE : BOAES : LAN : MIL : CINQ : CES : XIX : FUT : ACHIUE : CESTE : BOYS : LORS : M : J : LE : JENE RECTE^{s} : ET : DOM : JEHAN : FRIVET : P : MISEVR. Les entraits ont été coupés. Têtes de crocodile dans le bas-côté. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 et à 3; celles du nord ressortent du toit en formant pignons avec crosses aux rampants; celle du fond du chœur avec meneaux flamboyants, aujourd'hui bouchée. Au sud, fenêtre en anse de panier (rare). Piscine en anse de panier. Sur le mur méridional, à l'extérieur, inscription en relief en lettres gothiques : CESTE CHAPELLE FUT COMACE LE PMIER IOUR DE..... MAIS LAN MILL V^{c} XI LORS M : P : DE TALHOET RECTE^{s} MISE^{s}.

PLUMERGAT. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale St-Thuriau. Restes d'une ancienne construction. Contreforts très-simples, peu saillants. Sur le portail occidental, grosse tour carrée en pierre, où l'on voit une petite baie en cintre brisé, à meneaux en trèfles et quatrefeuilles. La nef principale est séparée des bas-côtés par des arcades en plein-cintre à doubleaux portés sur des piliers carrés flanqués de colonnes cylindriques engagées, à chapiteaux romans (têtes de clou, torsades, palmettes). Fenêtres en plein cintre; celles du chœur sont très-étroites; dimensions de 1 à 3 1/2 environ. *Oculus* circulaire au bas-côté nord. A l'une des fenêtres du chœur, deux blasons accolés et rapportés : l'un d'azur à une chevron d'or accompagné de trois billettes de même (armes des du Botdéru); l'autre vairé d'argent et de gueules à trois fasces d'or (armes de.....). A l'extérieur, au-dessus de la porte occidentale, grossière sculpture représentant Jésus crucifié. Dans le cimetière, calvaire en granit du XVIIe siècle. Dans le cimetière et aux environs, grand nombre de lechs peu élevés, arrondis au sommet; l'un de ceux du cimetière, taillé en outre à plusieurs faces, porte en creux sur l'une d'elles une croix pattée; sur une autre l'inscription gravée verticalement : RIMOETE; sur une troisième enfin une inscription plus ancienne. Registres d'état civil depuis 1666. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Saint-Servais (au bourg). Suivant la légende, un paysan de Plumergat, qui avait l'habitude chaque année de faire un pélerinage a Saint-Servan, près Saint-Malo, ne pouvant plus l'accomplir à cause de son grand âge, eut une vision dans laquelle le Saint lui enjoignait de lui élever une chapelle dans le voisinage. Le recteur, consulté à ce sujet, traita le pauvre paysan d'insensé et lui refusa tout secours. Mais un jour son cheval s'étant enfoncé dans une fondrière et n'ayant pu en sortir qu'avec l'aide du paysan, celui-ci n'eut pas de peine à lui faire comprendre enfin la nécessité d'obéir à la voix d'en haut, et la chapelle de Saint-Servais ne tarda pas à s'élever au lieu même de l'accident. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents, inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses aux rampants. Corniche en larmier. Au-dessus du portail occidental, clocheton carré surmonté d'une flèche polygonale, et flanqué de pilastres à pinacles, le tout en pierre. Portes

simples en plein-cintre. Dimensions du monument dans œuvre, 22m sur 8m environ. Entraits à têtes de crocodile grossièrement sculptées. Sur la sablière du nord, on lit : LA : PRESANTE CHAPELLE : FVT : BOISEE : LAN : 1 : 6 : 1 : 0 : M : L : LE : BRAS : LORS : RECTVR : D : P (de Plumergat). Fenêtres simples en cintre brisé ; celle du fond du chœur très-large, dimensions de 1 sur 2 environ, aujourd'hui bouchée. Un banc de pierre fait le tour de la chapelle à l'extérieur. A l'intérieur, au bas d'une fenêtre du chœur, on voit les caractères suivants en creux : A IHRM V. Cadran solaire sur pierre. — Chapelle de la Trinité (au bourg). Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à chou et crosses. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; chou et crochets aux rampants du chœur ; animaux aux extrémités. Corniche en larmier, toute couverte de figures grotesques, de blasons, de vigne et de quatrefeuilles sculptés. Gargouilles de pierre en forme d'animaux. Sur le portail occidental, petit clocheton carré surmonté d'une flèche polygonale ; le tout en pierre. Portes en anse de panier et accolade à chou et crosses. A celle de l'ouest, l'accolade surmonte une anse de panier à retraits chargés de feuilles de vigne ; de chaque côté, pilastres à pinacles sculptés ; à droite, on voit en relief l'inscription suivante en lettres gothiques: LAN MIL IIIIc IIIIxx & V § EN LA FIN DE AVRIL.... FUT LA PREMIERE PIERRE ASSISE AU PORTAL DE CESTE EGLISSE P § KOALAN (par Keroalan) PROCUREUR. Dimensions du monument dans œuvre, 26m sur 6m environ. Une grande arcade en cintre brisé sépare le chœur de la nef, et repose par pénétration sur deux colonnes cylindriques engagées. Lambris sur arceaux à clefs sculptées. Têtes de crocodile aux entraits. Grossières sculptures sur les sablières du chœur, personnages dans des positions bizarres, animaux, têtes de crocodile ; au sud, un blason d'hermines à une fasce chargée, au franc-canton losangé (armes de.....). Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 sur 2 1/2. L'une d'elles plus étroite, 1 sur 3 environ, est, en outre, flanquée de colonnettes. Enfeu en anse de panier et accolade à chou et crochets, avec pilastres à pinacles aux côtés. Piscines en anse de panier et accolade à chou et crochets, avec pilastres à pinacles. Sur la balustrade en bois qui ferme le maître-autel, on a gravé l'inscription : LOVIS : HEMON AYANT ESTE PR̄ (procureur) DE CEANS LAN 1640. Dans un coin de la chapelle, bas-relief en pierre. Parmi les blasons sculptés à l'extérieur, on distingue : 1° un écartelé aux 1 et 4 à 2 fasces (armes de.....), au 2 et 3 à un mouton? passant (armes de.....) ; 2° un d'hermines plein à une cotice (armes de Brécart, suivant M. Delabigne-Villeneuve) ; 3° un à un mouton? passant. Banc de pierre tout le long des murs latéraux, à l'extérieur. — Chapelle N.-D. de Gornevec. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires, chou, crosses et animaux aux rampants. Larmier avec sculptures (personnages, animaux,

fleurons). Petit clocheton carré en pierre, un peu en avant de l'intertranssept. Au nord, porte en anse de panier. A l'ouest, porte à double baie, à laquelle on accède par des marches; les baies sont à anse de panier, séparées par un trumeau simple, et encadrées dans un large et haut cintre brisé à plusieurs retraits entre lesquels courent des rinceaux de vigne à la partie inférieure; le cintre brisé est surmonté lui-même d'une accolade à chou et crosses; pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 17m sur 5m environ. La nef est séparée du carré du transsept par un large cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant les murailles. Lambris sur arceaux à clefs sculptées; celle du milieu de l'intertranssept présente un blason carré à neuf mâcles; 3, 3, 3, (écu banneret) (armes de.....). Entraits à têtes de crocodile. Sablières sculptées (anges tenant des blasons unis, animaux, figures grossières). Sur la sablière du nord de la nef, inscription en capitales romaines en relief: ĀNO . 1543 . SCVLPIT̄ . HOC . LIGNV̄. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants et trilobes; dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2 environ. Quelques fragments de vitraux; on distingue encore, à la fenêtre du transsept nord, deux blasons: 1° d'argent à un arbre de sinople fruité d'or (armes de Trépézec); 2° écartelé, aux 1 et 4 d'argent à un arbre, etc., au 2 d'azur à une fasce d'argent accompagnée de 3 roitelets d'or (armes de Laouenan), au 3 d'argent à 3 cœurs de gueules, 2, 1, (armes de.....) Banc de pierre tout autour de l'église à l'extérieur. Cul-de-lampe sculpté (ange présentant un blason uni). Traces de cadran solaire sur pierre. — Chapelle Saint-Michel. Appareil mélangé. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Point de corniche. Petit clocheton carré en pierre sur le portail ouest. Portes en anse de panier; celle de l'ouest est surmontée de deux blasons: 1° à trois feuilles de chêne (armes de.....); 2° à un chevron accompagné de trois billettes, dans un collier d'ordre (armes des du Botdéru). Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodile. Sur la sablière du nord, inscription en relief en capitales romaines: CE : B (bois) : F : P : T? : SEVENO : 1589. Fenêtre du fond du chœur en cintre brisé; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. A cette fenêtre, fragment de vitraux à compartiments variés; personnages de 0m 40 à 0m 60 environ. Au sommet, un saint Michel porte un blason écartelé: au 1 de gueules à 3 fasces d'argent (armes de.....), au 2 d'argent aux 2 épées de sable posées en sautoir la pointe en bas (armes de.....), au 3 d'argent à 3 fasces de gueules accompagnées de 9 merlettes de sable 3, 3, 3 (armes de.....), au 4 d'argent à 10 étoiles de sable (armes de.....), sur le tout, d'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même (armes des du Botdéru). Piscine en anse de panier. Banc de pierre à l'extérieur, à l'ouest et au nord. A gauche de l'autel, sorte de siége creusé dans la muraille. Sur un cul-de-lampe, blason à 10 étoiles, 4, 3, 2, 1 (armes de.....). Dans un coin de la chapelle, statue de bois mutilée, de 1m 50

environ de hauteur ; son bras droit levé semble avoir tenu une lance, sa main gauche porte un écu écartelé au 1 à 10 étoiles 4, 3, 2, 1 ; au 2 au lion rampant ; au 3 à 3 feuilles de chêne ; au 4 vairé (armes de.....). Sa tête porte une couronne ducale ; son corps est revêtu d'une cuirasse à tassettes, de brassards et de cuissards. Près de la chapelle, lech de 1m environ, taillé à 4 faces, aujourd'hui renversé. — Chapelle de Langroes (ou de la Croix). Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Chœur polygonal. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Larmier sculpté (animaux et personnages). Petite tour carrée en pierre sur le pignon occidental ; un petit escalier, bâti sur le toit au nord, conduit à la cloche. A l'ouest, porte en plein-cintre à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crochets ; pilastres à pinacles aux côtés ; figure sculptée au-dessus. Au sud, porte en anse de panier à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés ; au-dessus deux lions tiennent un écu écartelé, aux 1 et 4 vairé, aux 2 et 3 uni ; au-dessus encore, deux petites figures sculptées. Dimensions du monument dans œuvre, 16m sur 6m environ. Restes de lambris sur arceaux à clefs sculptées. Sur la sablière du nord, inscription gravée en capitales romaines : F : DRE (Dréan ou Dréano) : PBR (prêtre) : MIS (miseur) : 1562. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants, dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2 environ, en partie bouchées. *Oculus* circulaire au chœur. Piscine en anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés. Banc de pierre à l'extérieur, au sud et à l'ouest. — Chapelle Saint-Mériadec. On y a vu longtemps trois cailloux de quartz déposés sur l'autel du sud, avec lesquels les paysans se frottaient le front pour se guérir de la céphalalgie. Petit appareil mélangé. Forme rectangulaire. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Point de corniche. Clocheton carré couvert d'ardoises sur l'intertranssept. Porche simple au sud, avec un banc de pierre de chaque côté. Portes simples en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 17m sur 6m environ. Au chœur, sur la sablière du nord, est gravée l'inscription gothique en relief : O : G : ME FIT FE (faire) : LAN : M : CCC : IIIIXX : III.... Cette inscription est précédée d'un écusson à croix ancrée (armes de.... .) Au fond du chœur, traces de fenêtre en cintre brisé ; dimensions de 1 à 2 1/2 ; des fragments de meneaux gisent dans le cimetière. Petites fenêtres en plein-cintre ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ ; l'une d'elles, au sud, très-évasée à l'intérieur, avec des meneaux en trilobe. Le grand autel, ainsi que ceux du nord et du sud, a été habilement décoré avec des fragments de retables richement sculptés qui proviennent des Carmes de Sainte-Anne. Deux pierres d'autel ont été déposées dans le cimetière. Piscine en cintre brisé. Dans le cimetière, on voit une cuve de fonts baptismaux, ou peut-être de bénitier, dont le pied a été brisé ; le bord en est découpé, et toute la paroi extérieure garnie de feuillage sculpté. De chaque côté du grand autel,

blason sculpté à 10 billettes, 4, 3, 2, 1 (armes de Kermadio). Dans la cour du presbytère, ancienne pierre tombale, longue de 2m, large de 0m 60 à la tête, de 0m 50 aux pieds; sur cette pierre est gravée une croix dont le sommet est figuré par une circonférence circonscrivant quatre autres circonférences d'inégal rayon. Cette pierre avait été postérieurement employée comme pierre d'autel, ainsi que l'indiquent les quatre croisettes et le trou carré pratiqué en son milieu. Près de la chapelle, à l'un des angles du cimetière, sur la route de Sainte-Anne, lech bas, arrondi. Dans le cimetière même, autre lech arrondi, mais peu épais, et portant sur une de ses faces une croix pattée gravée en creux. — Chapelle Saint-Maurice (ou de Locmaria). Près de la chapelle, trois lechs bas, arrondis, dont deux assez gros. Calice d'argent, doré en partie, à coupe hémisphérique, avec renflement au milieu du pied, et une base large à huit lobes arrondis. Au-dessous de la base est gravée en capitales romaines l'inscription suivante : (1) . M . ᵖS . C . O . ABARDIN . L . B . ONT . D (donné) . C (ce) . PNT (présent) . A . F . R . BELLISSEAVX R . F . P . D . NANTES . 1597.

PLUNERET. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Restaurée à une époque moderne. La nef seule est très-ancienne. Grand et moyen appareil. Croix latine; une nef et deux bas-côtés. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents à la muraille. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Sur l'intertranssept, tourelle carrée surmontée d'une flèche polygonale, le tout couvert d'ardoises ordinaires. Dimensions du monument dans œuvre, 26m sur 14m environ. 5 travées dans la nef. La nef est séparée des bas-côtés par de lourdes arcades en plein-cintre, portées sur des piliers carrés massifs sans aucun ornement. (Architecture romane primitive.) Au fond du chœur, fenêtre à cintre brisé, aujourd'hui bouchée; meneaux flamboyants, à trilobes et quatrefeuilles; dimensions de 1 à 1 3/4 environ. Dans le chœur, au côté nord, est une pierre tombale de granit de 0m 60 sur 1m 80 environ; on y distingue encore la partie inférieure de la croix, d'une épée à gauche et d'un écu à droite; c'est une tombe de chevalier. La croix est terminée au bas par un blason renversé, à une fasce nouée, accompagnée de 8 merlettes 4 et 4. (Ce blason se retrouve dans la même commune, chapelle Sainte-Avoye, et aussi à l'église paroissiale de Saint-Avé.) Cadran solaire gravé sur le mur. Deux pierres tombales dans le cimetière, toutes deux en granit; l'une, de 1m sur 3m 50 environ, a dû couvrir les restes d'un chevalier : elle présente, dessinée en creux, une croix, dont la traverse et le sommet sont formés de portions de circonférences, tangentes entre elles, et dont le pied se termine en double gradin. A gauche de la croix est une épée droite, la pointe en bas; à droite un écu triangulaire uni. L'autre pierre tombale, de 1m sur 2m 50 environ, présente,

(1) Cette inscription forme une circonférence achevée, et comme nous ne pouvons la déchiffrer entièrement, il est possible que nous ne lui donnions pas ici son commencement ni sa fin véritable.

gravés en creux, un personnage vêtu du costume ecclésiastique, dont on n'aperçoit plus que la partie inférieure, et sur toute la bordure une inscription mêlée de mots français et de mots latins, en caractères du XIIIe ou XIVe siècle, dont on ne distingue plus qu'un très-petit nombre, ceux-ci par exemple : CI EST.... EPS? VENETEN : ..... Ces deux tombes se trouvaient dans l'église paroissiale, chapelle St-Jean, ainsi qu'une troisième qui n'offre ni dessin ni inscription. Registres d'état civil depuis 1582. (Voir aux archives communales.) Les deux pierres tombales très-curieuses qui se trouvent à plat exposées à la pluie dans le cimetière seraient plus avantageusement placées sur champ dans l'intérieur de l'église ; peut-être pourrait-on, en prenant cette précaution, parvenir un jour à lire l'inscription que porte l'une d'elles ; sinon, dans quelques années, elle sera complètement effacée. — Chapelle Sainte-Avoye. Tous les paysans du village de Sainte-Avoye et des environs sont convaincus que les inscriptions mentionnées ci-dessous sont anglaises, et que la chapelle a été construite par les Anglais. (La même idée se retrouve sur plusieurs points du département ; le séjour des Anglais a laissé partout une profonde empreinte). Dans l'intérieur de la chapelle, on voit une pierre creusée en son milieu, et présentant quelques caractères indéchiffrables. Cette pierre est appelée dans le village : *le bateau de Sainte Avoye* ; il aurait servi à cette Sainte pour passer d'Angleterre en Bretagne. On vient en pélerinage y déposer les enfants pour leur donner des forces. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles renaissance. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre, en forme d'animaux. A l'ouest, tour carrée, en pierre, inachevée. Une tourelle cylindrique accolée à gauche de la tour principale contient un escalier en pierre pour arriver aux cloches. La tour aurait été, dit-on, détruite en partie par le tonnerre. Une autre tourelle placée au sud renferme aussi un escalier de pierre qui conduit sur le jubé. Des arrachements d'arceaux indiquent seuls le porche au bas de la tour. On y voit, par extraordinaire, un arc en cintre brisé, de fausse architecture ; c'est le seul de tout l'édifice. La porte occidentale est divisée par un trumeau en deux baies à anse de panier, le tout encadré d'un arc en plein-cintre à retraits multiples et colonnettes. Le trumeau est chargé d'un cul-de-lampe soutenu par une colonnette engagée et d'un dais sans statue. Au sud, porte plein-cintre à colonnettes et retraits, avec une colonne engagée de chaque côté, surmontée d'une architrave. Au-dessus, blason mutilé à une fasce nouée, accompagnée de 8 merlettes? 4, 4. Autre porte renaissance, aussi au sud. Dimensions du monument dans œuvre, 28m sur 8m environ. Un large arc plein-cintre sépare le chœur de la nef. Charpente remarquable par sa légèreté; arceaux et clefs pendantes. Têtes de crocodile au milieu et aux extrémités des entraits. Sur l'un d'eux on lit l'inscription suivante : AV : MOYS : DE : IANVIER : : 1560 : FVZ : FAIT : PAR : IHN (Jehan) : LE : MEILLEVR : CHARPENTIER :

DOM : YVES : LE : THOMINEC : FVT : MISSEVR : — Quelques petites sculptures sur les sablières. Celles du sud de la nef portent la date 1557. Une inscription couvre les sablières des deux côtés du chœur : LE : IOVR : DE : LA : CROIX : EN : SEPTEMBRE : 1554 : FVT : ASIS : LA : PREMIERE : PIERRE : DE : CESTE : CHAPELLE : MADAME : S^e : AVOYE : ET : FVT : ASISE : LA : PREMIERE : PIECZE : DE : BOAYS : LE : 10 : IOVR : DE : IVIN : 1557 : — Une partie de l'inscription est ici cachée par une pièce de bois ; elle se continue au nord : ET : FVT : MISSEVR : MISIRE : YVES : LE : THOMINEC : CVRE : DE : CESTE : PAROESSE : PIERRES : BLANCHART : FVT : MAISTRE : MACZON : ET : HENRY : LE : MEILLEVR : FVT : MAISTRE : CHARPENTIER. Fenêtres en plein-cintre ; dimensions de 1 à 2 ; sculptures en forme de chapiteaux, à la naissance des archivoltes. La fenêtre du fond du chœur, aujourd'hui bouchée, présente à l'extérieur des traces de meneaux flamboyants (transition). Au-dessus, niche à colonnettes engagées et fronton triangulaire. A la fenêtre méridionale du chœur se voit un blason carré, losangé d'or et d'azur (armes d'Auray, s^r de Kermadio). Une piscine du style de la renaissance au chœur, avec colonnettes engagées, pilastres et fronton triangulaire. Jubé de la renaissance en bois finement sculpté, offrant douze personnages en pied sur chacun de ses côtés, dans des niches ; voûté sur croisées d'ogives. Au-dessous, chancel en bois, découpé en trilobes. Un banc ou prie-dieu en bois, placé près du chœur, présente un blason sculpté, mutilé, surmonté d'une couronne de comte. (Ce blason est le même que celui qui se voit en l'église paroissiale Saint-Pierre, même commune.) De chaque côté de l'autel, niche de la renaissance à pilastres et cul-de-lampe. A l'extérieur, banc de pierre tout autour de la chapelle ; à l'ouest, ligne d'ornementation en torsade. — Sur la route d'Auray à Sainte-Anne, croix pattée à jour, dite *Croix percée*.—Sur la route de Vannes à Auray, à l'embranchement de celle de Sainte-Anne, croix de Saint-Fiacre, sculptée à jour, portée sur un pied polyédral, au sommet carré surmonté d'un petit toit aigu. La base, carrée, présente une figure à chaque angle ; on remarque au chapiteau les quatre symboles évangéliques.

PLUVIGNER.—*Monuments religieux.*— Eglise paroissiale Saint-Guigner. Restaurée à différentes époques, elle offre cependant quelques restes de la construction primitive. Grand et moyen appareil. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Larmier à figures et animaux sculptés. Au nord, porte en cintre légèrement brisé, à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés. Entraits à têtes de crocodile. Fleurons sur les sablières ; celle du nord de la nef porte en relief l'inscription gothique : FAICT LAN § M § V^c XLV. Fenêtres en cintre brisé à retraits et colonnettes ; dimensions de 1 à 2 environ. Cadran solaire gravé sur le mur. A quelque distance du bourg, fontaine de saint Guigner en cintre brisé, avec des traces de blason et d'inscription gothique en relief sur des pierres sans

doute rapportées, car la fontaine actuelle ne nous paraît pas remonter au-delà du XVIIe siècle. Dans l'ancien cimetière, près de l'église paroissiale, lech aujourd'hui renversé et brisé, de 1^m 90 de long. Au coin du même cimetière, lech de 1^m 10 environ hors de terre, présentant une croix pattée gravée en creux. Non loin de là, d'autres lechs bas et arrondis, debout ou renversés. A la porte de la mairie, lech renversé de 1^m de longueur environ ; suivant la tradition, cette pierre était autrefois sur la place *main lève*, et devant elle le bailli faisait *lever la main* et jurer fidélité au seigneur. Registres d'état civil depuis 1655. (Voir aux archives communales). Dans la bibliothèque de la fabrique se trouve une bible in-folio sortie des ateliers de Robert Estienne, 1540, avec gravures sur bois. — Chapelle N.-D.-des-Orties (au bourg). C'était autrefois l'église paroissiale. Elle la touche aujourd'hui et communique avec elle par la sacristie. Plusieurs époques de construction. Suivant la tradition, il y aurait eu, non loin de cette chapelle, un couvent de Templiers. Grand et moyen appareil; signes d'appareillage. Petit appareil aux transsepts. Croix latine; transsepts peu profonds et plus anciens que le reste du monument. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents; ceux des transsepts sont peu saillants. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires, animaux et figures humaines au bas des rampants; au pignon est, blasons ci-dessous décrits. Simple larmier. Point de corniche aux transsepts. Portes en cintre brisé à plusieurs retraits portés sur des colonnettes à base simple et chapiteau feuillé, surmontés d'une accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 30^m sur 10^m environ, mais ce n'est pas la longueur primitive; la nef a été coupée à l'ouest par la route. La nef est séparée du carré du transsept par trois arcades, une grande et deux petites, en cintre brisé avec doubleau, portées sur des piliers polygonaux, flanqués de colonnettes cylindriques engagées à chapiteau simple. Des arcs semblables séparent les deux transsepts du carré. De chaque côté du chœur, deux arcades plein-cintre, aujourd'hui bouchées, sont portées sur des colonnes cylindriques à l'une desquelles on distingue encore un chapiteau à figure humaine. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodile. Sablières sculptées (fleurons, figures plus ou moins grimaçantes); au nord du chœur, inscription gothique en relief : § LAN § MIL CCCC § VINTT § VI § ANZ §. Traces d'inscription à la sablière nord de la nef. Fenêtres en cintre brisé, à retraits; meneaux à flammes et trilobes; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur, aujourd'hui bouchée, très-haute, en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 sur 3 environ. Aux transsepts, fenêtres géminées à simple trilobe. Piscine à trilobe surmonté d'une accolade à chou et crosses; pilastres à pinacles aux côtés. Bénitier carré, creusé en quatrefeuille; support carré, massif, très-bas. Culs-de-lampe et porte-à-faux sculptés, figure, feuillage, blason semé d'hermines (qui est Bretagne) au chef chargé de 2 coquilles (armes de .....). Les arcades peintes à fresques présentent plusieurs blasons :

1° à un lion rampant (armes de.....); 2° à 3 maillets? 3° à 3 merlettes, 1, 2, au franc quartier (Badam?). Traces d'inscription peinte à l'arc du transsept sud. Traces d'un cadran solaire. — Chapelle N. D. de la Miséricorde. Grand et moyen appareil. Croix latine à un seul bras, au nord, tellement rapproché du fond du chœur que le plan général est plutôt celui d'un demi *tau* grec. Contreforts simples, adhérents, inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses aux rampants. Larmier sur lequel on remarque, au-dessus d'une des portes du sud, deux figures grossièrement sculptées. Sur le portail occidental, clocheton carré en pierre, surmonté d'une flèche de même. Portes en plein-cintre. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 7m environ. Entraits à têtes de crocodile. Sablières grossièrement sculptées (figures, animaux, fleurons, rinceaux); celle du nord porte sur banderoles cette inscription gravée en capitales romaines : CESTE ⁝ CHAP ⁝ FVT ⁝ COMANCE ⁝ LAN ⁝ 1600 ⁝ PAR ⁝ MISSIRE ⁝ IOANIC ⁝ & ⁝ L ⁝ LEGVDEC ⁝ PC (procureurs) ⁝ BOISE ⁝ P (par) ⁝ Y ⁝ OLIVO ⁝ 1603 ⁝. Fenêtres en cintre brisé; dimensions de 1 à 1 1/2 environ; celle du fond du chœur est aujourd'hui bouchée. La tribune actuelle semble avoir été construite avec les débris d'un jubé; on y voit les douze apôtres sculptés, et sur les fragments de chancel qui la supportent, des lambeaux d'inscription dont voici le plus important : 1623 . PAR . RENNE . COVACHON . Banc de pierre extérieur, au sud et à l'est. Cadran solaire gravé sur pierre, avec l'inscription : COLA 1600. — Chapelle Saint-Fiacre. Restaurée en 1640. Appareil mélangé. Croix latine à un seul bras, au sud. Chœur carré. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Point de corniche. Clocheton carré en pierre sur le pignon du transsept. Portes en plein-cintre et en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 6m environ. Le bras du transsept est relié à la nef par deux arcs en cintre plein ou légèrement brisé, à plusieurs retraits formés par de gros tores, portés aux deux extrémités sur des colonnettes cylindriques engagées à chapiteau simple, et au milieu sur un faisceau de quatre colonnettes de même, ayant pour chapiteau commun un simple tailloir autour duquel on lit en caractères gothiques en relief : EN LAN MIL CCCC : L : ET TROIS § Y : GUILLINOU? FIT CEST OVRE. Fenêtres en cintre brisé; meneaux en flammes et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ; celle du fond du chœur est aujourd'hui bouchée. Une petite fenêtre très-étroite a été de même bouchée dans le pignon occidental. Dans le transsept, rétable en bois remarquable par ses sculptures d'ornementation flamboyante; dais au-dessus des personnages; ce rétable est en plusieurs morceaux. Banc de pierre à l'extérieur du transsept. — Chapelle Saint-Mériadec. Restes d'une ancienne construction. Moyen et petit appareil. Point de corniche. Portes en anse de panier. Au-dessus du portail occidental, traces de blason avec supports. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 5m environ. Entraits à têtes de crocodile. Sablières sculptées : figures, animaux fantastiques, personnages dans différentes positions, blason à un quadrupède

allumé, colleté, couronné et armé de gueules (armes de.....). La sablière du nord porte sur une banderole l'inscription gothique en relief : § LAN § M § Vc § QUARANTE § NEUFF § T ? § B (Bertrand) § DE : BROEL ABBE : DE § LANVAUX § FIT . FAIe § CESTE . EUPVRE. Litre unie au nord, à l'extérieur. — Chapelle Saint-Michel. Construction en petits moellons. Forme rectangulaire. Point de corniche. La nef est séparée du chœur par un arc en plein-cintre surbaissé porté sur des piliers carrés à simple tailloir. Fenêtres étroites et hautes, dimensions de 1 à 3 et 3 1/2 environ, évasées à l'intérieur, en plein-cintre et en trilobe. — Chapelle Saint-Bieuzy. Dans le cimetière, près de la chapelle, lech bas, arrondi. Tout auprès, croix de pierre à pied polyédral dont le sommet carré représente d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus, à côté de saint Jean-Baptiste ; le tout surmonté d'un pignon à crochets percé en trilobe ; le chapiteau qui couronne le pied est orné de denticules.

PONTSCORFF. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale St-Aubin, en Lesbins. Restes d'une église de 1610. Réparations en 1747. Contreforts simples, adhérents. Porche au sud. Au chœur, arcades en cintre brisé, portées sur des colonnes cylindriques à chapiteau simple. Fenêtres en cintre brisé. M. l'abbé Terrien, curé, faisant restaurer la sacristie en 1855, découvrit, du côté du transsept méridional, une fenêtre géminée en cintre brisé, à trilobes, seule trace d'une ancienne construction. Dans le cimetière, belle pierre tombale, longue de 2m et large de 1m environ, présentant en creux à la bordure une inscription en capitales romaines : CY : GYST : ME (messire) : IEAN PEZRON SIEIVR : DE : PENELAN : A QVI DIEV AIT : LAME QVEL DECEDA LE Ve : DE IAVIER : 1557. L'inscription du milieu de la pierre est moderne. Registres d'état civil depuis 1592. (Voir aux archives communales.) — Au bourg, dans la rue du Temple, restes de l'ancienne chapelle Saint-Jean, qui a été vendue à la révolution comme bien national et fait aujourd'hui partie de la brasserie de M. Bois. Cette chapelle est due sans doute aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, héritiers des Templiers, qui avaient un hôpital à Pontscorff. Forme rectangulaire ; une nef et deux bas-côtés. Il y avait autrefois sur le côté septentrional un grand portail avec un porche. Trois travées d'architecture. Colonnes cylindriques (dont on n'aperçoit plus les bases, le dallage ayant été exhaussé pour le service de la brasserie) recevant par pénétration des arcades en plein-cintre à deux retraits. A l'une des extrémités, l'arc repose sur une colonnette engagée à petit chapiteau formé de moulures simples. Sculptures mutilées sur les sablières ; on reconnaît encore des animaux et des personnages couchés horizontalement, tenant entre eux un blason uni, des rinceaux de feuilles de vigne, etc. Il reste à l'est pour éclairer la nef et les bas-côtés de larges fenêtres en plein-cintre, aux dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2 environ. — *Monuments civils.* — A une maison de la place, colonne cylindrique surmontée de grosses figures humaines en guise de chapiteau. Tout auprès,

maison du XVIIe siècle, en pierre, avec larmier et denticules; belles fenêtres carrées à pilastres ornés, surmontées de frontons triangulaires ou en demi-cercles. Inscriptions en capitales romaines : 1° RIEN : PLVS . QVE : PAR . HVMILITE ; 2° SEMPER NOCVIT DIFERR (e) PARATIS, et deux autres que nous n'avons pu déchiffrer.

PORT-LOUIS. — *Monuments religieux.* — Chapelle Saint-Pierre. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire ; un bas-côté au nord. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Crosses aux rampants. Larmier simple. Sur le portail occidental, tour carrée en pierre, massive, faisant saillie sur le pignon à l'extérieur et à l'intérieur ; elle est inachevée et surmontée d'un clocheton couvert d'ardoises ; elle est en outre flanquée d'une tourelle polygonale en pierre contenant un escalier très-étroit, également en pierre. Porte occidentale en anse de panier à plusieurs retraits, encadrée dans un plein-cintre massif à pilastres. Porte méridionale en anse de panier et accolade à chou et crosses ; pinacles aux côtés ; aux deux extrémités de l'accolade, figures sculptées ; l'une d'elles représente un homme qui montre sa tête entre ses jambes. Dimensions du monument dans œuvre, 13^m de longueur sur 11^m 50 environ de largeur, y compris le bas-côté. Trois travées d'architecture. La nef est séparée du bas-côté par de larges arcades en cintre brisé, portées par pénétration sur des colonnes cylindriques à base simple et peu élevée. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodile, et portant en leur milieu des traces de blasons. Quelques sculptures aussi sur les sablières : figures humaines, animaux, blasons ; parmi ces derniers, on distingue : 1° un à deux clefs en sautoir (armes de.....) ; 2° un à un quadrupède assis (armes de.....) ; 3° un à un pélican accompagné en bande d'un annelet et d'une croisette (armes de.....) ; 4° à une ancre en pal, accompagnée en bande d'une croisette et d'un annelet (armes de Port-Louis ?). Au sud, fenêtre en cintre brisé ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Au sud encore, *oculus* circulaire. A l'extérieur, de chaque côté du cadran solaire, traces de blason mutilé. A l'intérieur, statue en bois de saint Elysée, qui passe pour être d'origine espagnole et aurait été trouvée dans la mer au commencement du XVIIe siècle. A l'extérieur, sur le mur méridional est gravée la date : 1553. Cadran solaire de 1640.

PORT-PHILIPPE. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Nicolas. Il reste peu de chose de la construction primitive. Au transsept sud, deux épais contreforts très-massifs. Grosse tour carrée, massive, au-dessus du portail occidental. Au transsept sud, fenêtre haute et étroite, dimensions de 1 à 4 environ, très-évasée à l'intérieur, et cependant en cintre brisé (époque de transition du roman au gothique). Registres d'état civil depuis le XVIIe siècle. (Voir aux archives communales.)

QUÉVEN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Dans le cimetière, croix prismatique en pierre, à deux traverses

chargées de statuettes, figurant le Christ, la Vierge, les Apôtres, etc. ; en tout seize personnages adossés deux à deux. Sur le pied, on lit ces mots gravés en capitales romaines : . I (Jésus) . MARIA. Registres d'état civil depuis 1608. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Eloi (au bourg). En grande partie restaurée à une époque moderne. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Au transsept sud, porte en cintre brisé avec tore et colonnettes simples. Une porte semblable, faisant symétrie avec la première, a été bouchée au transsept nord. Au carré du transsept, arcs plein-cintre avec doubleau et retraits, portés sur des colonnettes cylindriques engagées à base et chapiteau simples. Fenêtres en cintre brisé ; dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2 ; meneaux en trilobes et quatrefeuilles seulement (rare). Au transsept sud, deux *oculus* circulaires percés de baies rayonnantes à quatre ou à six feuilles. Piscine et bénitier en trilobe. A l'extérieur du transsept sud, mascarons et petite sculpture en trilobes et quatrefeuille. Les ondulations du terrain clos qui entoure la chapelle semblent annoncer qu'il y a eu là autrefois un cimetière. Un puits qui avoisine l'église paroissiale présente quelques pierres encastrées qui portent des fragments d'inscriptions gothiques en relief ; ces inscriptions pourraient provenir de la chapelle Saint-Eloi. — Chapelle de la Trinité. Le VIIIe dimanche après la Pentecôte, on vient en pélerinage à cette chapelle pour obtenir la guérison des fièvres. Plusieurs *ex-voto* en cire. Moyen et petit appareil. Croix latine ; deux bas-côtés. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; animaux et personnages sculptés au bas des rampants. Larmier. Clocher et flèche en pierre, de 1771, au-dessus du portail occidental qui est de la même époque. Dimensions du monument dans œuvre, 21m sur 12m environ. Quatre travées d'architecture jusqu'au chœur. Piliers cylindriques à base simple, peu élevée, supportant par pénétration des arcades en cintre brisé très-ouvert, à plusieurs retraits ; l'un des arcs est tout-à-fait en plein-cintre. Lambris à clefs pendantes. Têtes de crocodile aux extrémités des entraits. Les sablières sculptées offrent des blasons unis, des têtes grimaçantes, des animaux dont plusieurs tenant une banderole. Au fond du chœur, fenêtre en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 1 1/2. Plusieurs statues de saints en pierre. Deux cadrans solaires. — Chapelle N.-D. de la Rosée ou Saint-Nicodème. Restaurée au XVIIIe siècle. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Portes en anse de panier, avec pilastres. Au-dessus de celle du sud, inscription : IESVS : 1578. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants et trilobes ; dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2 environ.

QUIBÉRON. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale de Locmaria. Restes d'une église romane, quatre grosses colonnes cylindriques, à base peu élevée, surmontées d'un large tailloir carré au-dessous duquel court une ligne de billettes. Registres d'état civil depuis 1700. (Voir aux archives

communales.) — A la pointe de la presqu'île, ruines d'un couvent des Templiers. (C.-D.)

QUISTINIC. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1701. (Voir aux archives communales.) — Chapelle de Locmaria. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre à la tour, sous forme d'animaux. Au-dessus du portail occidental, tour carrée avec flèche polygonale à crochets et galerie, flanquée au sud d'une tourelle cylindrique renfermant un escalier qui conduit de l'intérieur de la nef à la cloche ; le tout en pierre. Porte occidentale en plein-cintre à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; aux côtés, pilastres à ornements de la renaissance, reliés au sommet par un fronton triangulaire dans le milieu duquel on voit la date : 1574. Au sud, porte en anse de panier à retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; au-dessus, tympan bouché en partie, surmonté lui-même d'un cintre brisé à plusieurs retraits ; au-dessus encore, accolade à chou et crochets ; pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 25^{m} sur 6^{m} environ. La nef est séparée du carré du transsept par un grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des colonnes cylindriques engagées. Naissances d'arcs pour croisées d'ogives au carré et au bras du transsept. Banc de pierre à la base des colonnes. Fenêtres en cintre brisé, dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur à meneaux flamboyants et trilobes, surmontée d'une accolade à chou et crosses à l'extérieur, en partie bouchée aujourd'hui. A cette dernière fenêtre, vitraux à compartiments variés, personnages de 0^{m} 50 environ. Piscine en trilobe et accolade. Bénitier en accolade à chou et crosses, avec pilastres à pinacles. Banc de pierre à l'extérieur. Sur une des pierres qui pavent la nef, traces d'une inscription gothique en relief ; on lit encore :..... FUST AN LAN MILL CCCC IIII^{xx} VIII..... Dans une porte bouchée, au nord, on a encastré à l'extérieur une pierre sur laquelle on lit gravé en creux, en capitales romaines : MEMENTO HOMO. On voyait autrefois, près de la chapelle, un cercueil de granit ; on m'a assuré qu'il avait été brisé.

RIANTEC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Ste-Radegonde. Restes d'une ancienne construction. Forme rectangulaire ; deux bas-côtés. Au sud, porte en cintre brisé donnant sur un porche. Dimensions du monument dans œuvre, 25^{m} sur 12^{m} environ. Six travées d'architecture jusqu'au chœur. La nef est séparée des bas-côtés par des arcades en cintre brisé reposant sur de courtes colonnes cylindriques, à base un peu élevée, et chapiteau en simples tores. — Chapelle de la Trinité. Grand et moyen appareil. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Petit clocheton carré, en pierre, au-dessus du pignon ouest. Porte occidentale en cintre brisé surmonté

d'une accolade, à plusieurs retraits et colonnettes. Au-dessus, blason à une fasce accompagnée de 8 besants ou tourteaux, 4 et 4 (armes de.....). Dimensions du monument dans œuvre, 16m sur 6m environ. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en trèfles et trilobes. La grande fenêtre du fond du chœur a été bouchée; dimensions de 1 à 2 environ. Fragments de vitraux. Piscine à accolade.— Chapelle Saint-Gildas-de-Gâvre. Restes d'une ancienne chapelle romane. Forme rectangulaire; deux bas-côtés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 8m environ, y compris les bas-côtés. 4 travées d'architecture. Arcades plein-cintre portées par des piliers carrés à simple tailloir. Non loin de la chapelle, fontaine de Saint-Gildas, voûtée en pierre; on y descend par 17 marches également en pierre.

SAINTE-HÉLÈNE. — *Monuments religieux.* — Au coin du cimetière, lech d'environ 1m 20 hors de terre, sans inscription; trou au sommet.

TABLEAUX RÉSUMÉS.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE ROMANE.

Locmariaquer : église Notre-Dame. *Quibéron* : église de Locmaria. *Riantec* : chapelle Saint-Gildas-de-Gâvre.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE ROMANE, EN PARTIE GOTHIQUE.

Belz : église Saint-Saturnin; chapelle Saint-Cado. *Brandérion* : chapelle Sainte-Anne. *Brech* : église Saint-André. *Calan* : église de la Trinité, 1425. *Caudan* : chapelle N.-D. de Trescoet; chapelle Saint-Guenhaël. *Cléguer* : église Saint-Géran; chapelle N.-D. de Bonne-Nouvelle. *Hennebont* : église Saint-Gilles-des-Champs; chapelle Saint-Antoine, 1614. *Inzinzac* : église Saint-Pierre. *Kervignac* : chapelle N.-D. de la Clarté (ou de Locadour). *Landaul* : église Sainte-Marie-Madeleine. *Landévant* : chapelle de Locmaria. *Languidic* : église Saint-Pierre, 1453. *Locmaria* : église de Locmaria. *Locoal-Mendon* : église Saint-Goal. *Merlevenez* : église N.-D.-de-Joie, 1410. *Nostang* : chapelle de Locmaria. *Plœmeur* : église Saint-Pierre et Saint-Paul. *Plouay* : église Saint-Ouen. *Plouhinec* : église Saint-Pierre et Saint-Paul. *Plumergat* : église Saint-Thuriau; chapelle Saint-Mériadec, 1383. *Pluneret* : église Saint-Pierre. *Pluvigner* : chapelle N.-D.-des-Orties, 1426; chapelle Saint-Michel. *Port-Philippe* : église Saint-Nicolas.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE GOTHIQUE.

Auray : église Saint-Goustant, 1460 ? ; chapelle de l'hôpital ; chapelle du Saint-Esprit. *Bangor* : église Saint-Pierre (fragments de l'église qui a précédé la construction actuelle), 1520, 1534. *Belz* : chapelle Notre-Dame, 1554, 1562. *Brech* : chapelle Saint-Jacques, 1464 ? ; chapelle Saint-Cado. *Caudan* : chapelle Saint-Yves. *Erdeven* : chapelle de la Vraie-Croix. *Gestel* : chapelle N.-D. de Kergornet, 1464. *Hennebont* : église N.-D. du Paradis, 1513-1530 ; chapelle Sainte-Catherine. *Inguiniel* : chapelle de Locmaria, 1468. *Kervignac* : chapelle Saint-Laurent ; chapelle de Lojean. *Landaul* : chapelle de la Vierge, 145... *Landévant* : église Saint-Martin (fragments de l'église qui a précédé la construction actuelle), 1413, 1422, 1512 ; chapelle Saint-Nicolas. *Locoal-Mendon* : église Notre-Dame ; chapelle Saint-Jean, 1621. *Lorient* : chapelle Saint-Christophe. *Plœmel* : chapelle de Locmaria ; chapelle Saint-Méen ; chapelle Saint-Laurent ; chapelle N.-D. de Recouvrance, 1560, 1563 ; chapelle Saint-Cado. *Plouay* : chapelle de Locmaria, 1543. *Plougoumelen* : église Saint-Philibert et Saint-Melaine. *Plouharnel* : chapelle N.-D. des Fleurs ; chapelle Sainte-Barbe. *Plouhinec* : chapelle N.-D. de Grâce, 1511, 1519. *Plumergat* : chapelle Saint-Servais, 1610 ; chapelle de la Trinité, 1485 ; chapelle N.-D. de Gornevec, 1543 ; chapelle Saint-Michel, 1589 ; chapelle de Langroes, 1562. *Pluvigner* : église Saint-Guigner, 1545 ; chapelle N.-D. de la Miséricorde, 1600, 1603 ; chapelle Saint-Fiacre, 1453 ; chapelle Saint-Mériadec, 1549. *Pontscorff* : église Saint-Aubin, 1610 ; chapelle Saint-Jean (restes). *Port-Louis* : chapelle Saint-Pierre, 1553. *Quéven* : chapelle de la Trinité ; chapelle Saint-Eloi. *Riantec* : église Sainte-Radegonde ; chapelle de la Trinité.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE GOTHIQUE, EN PARTIE RENAISSANCE.

Auray : église Saint-Gildas, 1636. *Brech* : chapelle N.-D. de Trévérec, 1585. *Bubry* : chapelle Saint-Yves, 1589, 1598. *Caudan* : chapelle N.-D. de Vérité. *Kervignac* : chapelle Notre-Dame, 1553, 1562. *Languidic* : chapelle N.-D. des Fleurs. *Nostang* : chapelle Légevin. *Plœmeur* : chapelle N.-D. de Larmor, 1506, 1615. *Plouay* : chapelle N.-D. des Fleurs, 145... *Plougoumelen* : chapelle N.-D. de Béquerel. *Pluneret* : chapelle Sainte-Avoye, 1554, 1557, 1560. *Quéven* : chapelle N.-D. de la Rosée ou Saint-Nicodème, 1578. *Quistinic* : chapelle de Locmaria, 1488, 1574.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE TEMPLIERS.

(Soit d'après la tradition, soit d'après les documents historiques, soit enfin d'après les monuments qui leur ont appartenu ou dont la construction primitive leur est attribuée).

Auray : chapelle du Saint-Esprit (a longtemps appartenu aux Chevaliers de cet ordre). *Belz :* chapelle Saint-Cado (il y avait un prieuré à côté). *Camors :* à Tourel-tal-len. *Caudan :* chapelle Saint-Yves. *Crach. Hennebont* : paroisse de Saint-Caradec, qui renferma plus tard une partie des biens de la commanderie de Saint-Jean-du-Croisty. *Inzinzac :* chapelle du Temple, dépendant plus tard de la commanderie du Faouët. *Kervignac :* chapelle Saint-Laurent. *Landévant :* chapelle de Locmaria. *Languidic. Locoal-Mendon :* église paroissiale de Saint-Goal (près des ruines d'un établissement de Templiers remplacés ensuite par les Chevaliers de Saint-Jean) ; chapelle de Saint-Jean dans la même paroisse. *Merlevenez :* église paroissiale N.-D.-de-Joie (il y avait un couvent, dont on montre encore les fondations tout auprès). *Nostang :* chapelle de Locmaria (succursale de Merlevenez). *Plœmel:* chapelle Saint-Méen (il y aurait eu une communauté dans le voisinage). *Pluvigner :* chapelle N.-D.-des-Orties (il y aurait eu une communauté dans le voisinage). *Pontscorff :* les Templiers y avaient un hôpital, et on voit encore dans la rue du Temple, au bourg, une chapelle des Chevaliers de Saint-Jean, convertie aujourd'hui en brasserie. *Quibéron* : ruines d'un couvent de Templiers. *Quistinic* : (renfermait une partie des biens de la commanderie du Croisty).

LISTE DES DIVERS OUVRIERS (CHARPENTIERS, SCULPTEURS, MAÇONS, VERRIERS, PEINTRES, ETC.) CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Brech : J. Pezron, charpentier, chapelle N.-D. de Trévérec, 1585. *Bubry :* J. Leboulch, couvreur? pierre tombale dans le cimetière de l'église paroissiale Saint-Pierre, XVIe siècle. *Gestel :* Alain Le Guirezer? charpentier, chapelle N.-D. de Kergornet, 1464. *Landévant :* François Lorans, charpentier? église paroissiale Saint-Martin (ancienne), 1512. *Locoal-Mendon* : Tho(*mas*) Magad(*o*), charpentier ; chapelle Saint-Jean, 1621. *Plouhinec* : Fiacre Laurens, charpentier, chapelle N.-D. de Grâce, 1519. *Plumergat* : Sévéno, charpentier, chapelle Saint-Michel, 1589. *Pluneret* : Pierre Blanchart, maçon, chapelle Sainte-Avoye, 1554 ; Henry Le Meilleur, charpentier, chapelle Sainte-Avoye, 1557 ; Jehan Le Meilleur, charpentier, chapelle Sainte-Avoye, 1560. *Pluvigner* : Y. Olivo, charpentier, chapelle N.-D. de la Miséricorde, 1603 ; René Couachon, sculpteur, chapelle N.-D. de la Miséricorde, 1623 ; Y. Guillinou? maçon, chapelle Saint-Fiacre, 1453.

RELEVÉ DES OBJETS D'ART ET DE MOBILIER MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE.

Auray : chapelle du Père-Eternel, stalles du XVIIe siècle. *Bangor* : église paroissiale, cloche de 1534, tableau. *Belz* : presbytère, commode; chapelle Saint-Cado, autel du XIIe siècle, tribune du XVIe siècle. *Brech* : cimetière de l'église paroissiale, pierre tombale du XVIe siècle, croix du XVIe siècle; chapelle Saint-Quirin, vitraux du XVIIe siècle. *Bubry* : cimetière de l'église paroissiale, pierre tombale du XVIe siècle; chapelle Saint-Yves, bénitier, XVIe siècle; bourg, réservoir monolithe. *Calan* : église paroissiale, bénitier, XVe siècle. *Camors* : église paroissiale, tombeau du XVIIe siècle; chapelle Saint-Goal, bénitier, XVe siècle. *Carnac* : église paroissiale, ostensoir, XVIIe siècle; chapelle Saint-Guénolé, pierre tombale du XIIIe ou XIVe siècle, croix antérieure au XIVe siècle. *Caudan* : chapelle N.-D. de Vérité, jubé de 1612, bas-reliefs en pierre du XVIIe siècle. *Cléguer* : chapelle N.-D. de Bonne-Nouvelle, statue tumulaire du XIIIe siècle. *Crach* : église paroissiale, cloche de 1428, calice du XVIe siècle; chapelle Saint-André, cercueil du Ve siècle? *Gestel* : chapelle N.-D. de Kergornet, vitraux du XVe siècle. *Hennebont* : église paroissiale, ventaux du XVIe siècle; abbaye de la Joie, statue tumulaire du XIIIe siècle, aqueduc voûté en cintre brisé. *Inzinzac* : église paroissiale, vitraux; cimetière, 2 pierres tumulaires du XIIIe siècle. *Landaul* : église paroissiale, bénitier, XVe siècle; cimetière, pierre tumulaire du XVe siècle; chapelle Saint-Mamert, cercueil antérieur au XIe siècle. *Landévant* : église paroissiale, tableaux; chapelle de Locmaria, vitraux, 2 autels du XIIe siècle? *Languidic* : chapelle N.-D.-des-Fleurs, tombeau du XVIe siècle, tribune du XVe siècle, statuette, XVIe siècle. *Locmaria* : église paroissiale, tableau. *Locoal-Mendon* : église paroissiale de Mendon, pierre tombale, XVe siècle; chapelle Saint-Jean, vitraux. *Lorient* : chapelle Saint-Christophe, bénitier, XVIe siècle. *Nostang* : chapelle de Locmaria, vitraux, statues. *Plœmel* : chapelle de Loemaria, pierre tombale de 1340; route d'Auray à Plouharnel, croix antérieure au XIVe siècle; chapelle Saint-Méen, vitraux, fontaine du XVIe siècle. *Plœmeur* : à Kervergant, croix de 1613. *Plouay* : chapelle de Locmaria, vitraux. *Plougoumelen* : église paroissiale, vitraux, tableau; cimetière, sculptures, croix du XVIe siècle; chapelle N.-D. de Béquerel, fontaine, XVe siècle. *Plouharnel* : au bourg, chez Mme Le Bail, objets celtiques; chapelle N.-D.-des-Fleurs, bas-relief en marbre. *Plumergat* : église paroissiale, vitraux, bas-relief; cimetière, croix, XVIIe siècle; chapelle de la Trinité, tombeau, XVIe siècle, bas-relief; chapelle N.-D.-de-Gornevec, vitraux; chapelle Saint-Michel, vitraux, statue du XVe siècle; chapelle Saint-Mériadec, pierre tombale du XIIIe ou XIVe siècle, rétables, XVIIe siècle; chapelle Saint-Maurice, calice du XVIe siècle. *Pluneret* : église paroissiale, pierre tombale, XVe siècle; cimetière, pierretombale, XIIIe ou XIVe siècle

et autre du XVe ; chapelle Sainte-Avoye, jubé, XVIe siècle ; route d'Auray à Sainte-Anne, croix antérieure au XIVe siècle ? ; jonction des routes de Vannes et de Sainte-Anne, croix, XVIe siècle. *Pluvigner :* près du bourg, restes d'une fontaine du XVe siècle ; bibliothèque de la fabrique, bible de 1540 ; chapelle N.-D.-des-Orties, peintures murales et bénitier du XVe siècle ; chapelle N.-D.-de-Miséricorde, jubé et chancel du XVIIe siècle, cadran solaire, 1600 ; chapelle Saint-Fiacre, rétable, XVe siècle ; cimetière de la chapelle Saint-Bieuzy, croix, XVIe siècle. *Pontscorff* : cimetière de l'église paroissiale de Lesbins, pierre tombale, 1557. *Port-Louis* : chapelle Saint-Pierre, statue, cadran solaire de 1640. *Quéven* : cimetière de l'église paroissiale, croix, XVIIe siècle ; chapelle de la Trinité, statues. *Quistinic* : chapelle de Locmaria, vitraux, pierre tombale de 1488. *Riantec* : près de la chapelle Saint-Gildas-de-Gâvre, fontaine.

RELEVÉ DES LECHS SIGNALÉS DANS CET OUVRAGE.

Branderion : près de la chapelle Sainte-Anne, lech à plusieurs croix pattées. *Brech* : près du cimetière de l'église paroissiale, lech bas. *Bubry* : près de l'église paroissiale, lech à croix pattées, dont une entourée d'une circonférence en points creux. *Calan* : près du cimetière de l'église paroissiale, deux lechs bas ; à Kerandiot, trois lechs bas, dont un très-gros. *Caudan* : près de la chapelle de Locunel, lech bas (dit : *oratoire de saint Guenhaël*) ; près de la chapelle Saint-Guenhaël, lech bas. *Crach* : chemin du Laz à Auray, dans la lande de Justice (actuellement au musée de Vannes), lech à croix pattée et inscription. *Erdeven* : près du cimetière de l'église paroissiale (au lieu où se rendait, dit-on, la justice), lech. *Gestel* : près de la chapelle N.-D. de Kergornet, 3 lechs, dont un à croix pattée. *Guidel* : route de Guidel à Saint-Maurice-de-Carnoet (à l'emplacement d'une ancienne croix), lech bas. *Kervignac* : dans le cimetière de l'église paroissiale, lech ; près la chapelle Saint-Laurent, 2 lechs au sommet rétréci en hémisphère ; près la chapelle de Locadour ou N.-D. de la Clarté, lech bas. *Landaul* : dans le cimetière de l'église paroissiale, lech taillé en pyramide tronquée à 4 faces, dont chacune porte une croix de forme différente, (dit : *pierre main-liève*) ; 2 lechs bas ; près de la chapelle Saint-Mamert, lech bas ; lech taillé en pyramide à 4 faces ; sur l'une d'elles, croix ancrée et inscription. *Landévant* : dans le cimetière de l'église paroissiale, lech à croix pattée. *Languidic* : route de Languidic à Landévant, près de Kervréhan, lech taillé à 5 faces ; sur chacune est une ligne verticale en relief ; près de la route de Languidic à Landévant, à Kervili, lech à 4 faces ; sur l'une d'elles, croix pattée et inscription ; à Kergal-la-vigne, dans un champ, lech bas. *Lanvaudan* : près l'église paroissiale, lech bas. *Locoal-Mendon* : près du cimetière de l'église paroissiale de Mendon, 2 lechs ; près du presbytère de Mendon, lech ; près de Locoal, sur le chemin de Mendon, gros lech bas ;

dans la presqu'île du Pleo, près la chapelle Sainte-Brigitte, lech à croix pattée et inscription; près du village du Plec, lech cylindrique dit : *quenouille de Brigitte*; lech dit : *fuseau de Brigitte*; près du cimetière de l'église paroissiale de Locoal, lech dit : *pierre du moine*, à croix pattée (en relief) dans une circonférence; route de Locoal à Mendon, lech dit aussi : *pierre du moine*, à croix pattées, inscriptions et sculptures en torsades. *Nostang* : près la chapelle et la fontaine Saint-Cado, lech au sommet rétréci en hémisphère; près la chapelle Légevin, lech à croix pattées, dont deux entourées chacune d'une circonférence; près la chapelle Saint-Thomin, lech bas; près l'église paroissiale, lech bas; dans le jardin du presbytère, lech bas. *Plœmel* : près la chapelle et la fontaine Saint-Cado, lech bas; près la chapelle Saint-Méen, lech bas, dit : *pierre du serment*. *Plouay* : près l'église paroissiale, au coin de l'ancien cimetière, lech bas. *Plougoumelen* : près du presbytère, lech bas, à plusieurs circonférences en points creux; chemin de Béquerel, 2 lechs bas; dans le cimetière, lech dit : *pierre du serment*; chemin du presbytère au cimetière, lech dit aussi : *pierre du serment*. *Plouharnel* : au bourg, près la maison Le Bail, lech à 4 faces et croix pattées; près du cimetière, lech; lech taillé en cône tronqué parfait. *Plumergat* : dans le cimetière de l'église paroissiale et aux environs, quelques lechs bas; l'un d'eux, taillé à plusieurs faces, porte une croix pattée et deux inscriptions; près la chapelle Saint-Michel, lech à 4 faces; près la chapelle Saint-Maurice, 3 lechs bas; près la chapelle Saint-Mériadec et dans le cimetière, 2 lechs, dont un bas et l'autre à croix pattée. *Pluvigner* : à la porte de la mairie, mais provenant de la place *main-liève*, lech; près l'église paroissiale, dans l'ancien cimetière et aux environs, 2 lechs dont un à croix pattée; autres lechs bas; près la chapelle Saint-Bieuzy, dans le cimetière, lech bas. *Sainte-Hélène* : près du cimetière de l'église paroissiale (sans doute transporté d'ailleurs), lech.

RELEVÉ DES MONUMENTS MILITAIRES DU MOYEN-AGE DONT LES RUINES ONT ENCORE UNE CERTAINE IMPORTANCE.

Auray : ruines du château d'Auray, XIIIe siècle. *Camors* : ruines du château dit de Comorre, VIe siècle? *Crach* : château du Plessis-Kaer, XVe-XVIe siècles. *Hennebont* : ruines du château de la Vieille-ville, XIIIe siècle; enceinte de la Ville-close, XVe-XVIe siècles.

COMMUNES OU SE VOIENT EN ABONDANCE DES MAISONS DES XVe, XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Auray : dans la ville. *Hennebont* : dans la ville.

MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1859,

QUI N'ÉTAIENT PAS DE NATURE A ÊTRE PUBLIÉS DANS CE BULLETIN.

Catalogue des monnaies romaines (d'Auguste à Justinien), déposées au musée. — L. Galles.

Discours de réception à la société archéologique. — M. Arrondeau.

Lettre sur un aveu de 1740 rendu par le seigneur de Carcado-Molac au duc de Rohan-Chabot. — M. de Bréhier.

La chartreuse d'Auray. — M. Piéderrière.

Campagne de César dans la Vénétie armoricaine.— M. Lallemand (publié).

Institutions judiciaires de la Bretagne-Armorique. — M. Lallemand.

Les aventures du seigneur Tête-de-Corbeau.— Légende.— M. Dulaurens de la Barre (publié).

Réflexions sur un article de l'Annuaire du Morbihan pour 1858. — MM. Lallemand et Taslé.

Extraits du manuscrit de M. de Robien.— M. H. Terrier de Laistre.

Note sur divers dons faits au musée. — M. Philippe-Karmel, de Lorient.

Lettre sur un tableau du Dominiquin.— M. Dulaurens de la Barre.

Notes complémentaires sur l'abbaye de Prières. — M. Piéderrière.

Notes sur Coetbihan, en Questembert. — M. Piéderrière.

Plan des alignements de Carnac (légende).

Inventaire des biens meubles de l'église Notre-Dame de la Tronchaye de Rochefort, en 1620. — M. Marot.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1859.

Ordonnances et arrêts imprimés, du XVIIIe siècle. — M. Piéderrière.

L'art en province; Revue du centre (les trois premières livraisons de 1858).— M. G. Saint-Joanny.

Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. Paulin Paris, novembre 1858. — Ministère de l'Instruction publique.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne (1858). — Dite Société.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (1858 et 1859). — Dite Société.

Fragments de livres d'église manuscrits sur parchemin (XIVe ou XVe siècle). — Autres fragments des premiers temps de l'imprimerie. — M. Piéderrière.

Abrégé de la vie de M. Le Nevé, recteur de Séné, diocèse de Vannes (1751). — M. Piéderrière.

Photographie de la cathédrale de Milan. — M. R. Galles.

Mémoires de la Société Académique de Brest (1859). — Dite Société.

Recueil des procès-verbaux des séances de la Société Archéologique du Morbihan (mai à décembre 1859).

Annuaire statistique et historique du Morbihan (1859). — M. Lallemand.

DONS FAITS AU MUSÉE ARCHEOLOGIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1859.

Empreinte d'un denier carlovingien trouvé en Molac.— M. de Fréminville.

Monnaies et celtæ trouvés en Limerzel. — M. Piéderrière.

Haches celtiques, lacrymatoire, monnaies romaines et françaises, fac-simile en fer-blanc de l'un des colliers d'or trouvés à Plouharnel, et divers autres objets déposés au musée de la société polymathique. — M. Philippe-Karmel.

Portraits du cardinal de Lorraine et de dom de la Fruglaye, abbés de Prières. — M. Cornudet.

Médaille de Postume, trouvée en Billiers. — M. Jégo.

Ecu de Louis XIV (1660) et jeton en or de Fouquet (1661), trouvés au Palais. — M. Plassiard.

Monnaies et poteries romaines trouvées à Kerhan, en Arradon. —Fouilles faites par la Société.

Monnaie d'argent de Charles X (1594), trouvée en Grand-Champ. — M. Elie de la Primaudaie.

Monnaies romaines trouvées en Bieuzy. — M. Jaquemet.

Monnaies romaines, bretonnes, françaises et espagnoles.— M. Piéderrière.

Ecu d'or de Jean-le-Bon (XIVe siècle). — *Achat*.

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MORBIHAN,

AU 1er JANVIER 1860.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Poriquet, Préfet du Morbihan.
Lallement, Maire de Vannes.
Amé
Arrondeau.
Augustin.
Le Bayon-Gérard.
de Becdelièvre.
de Béville.
Bonnemant.
Le Bouédec.
De la Bourdonnaye.
De Bréhier.
Brown.
P. Buchet.
Burgault.
Caradec.
Charier.
De Closmadeuc.
Dantu.
Dulaurens de la Barre.
Élie de la Primaudaie.
Eude.
Fouchard.
Fouquet.
A. de Francheville.
J. de Francheville.
de Fréminville.
de la Fruglaye.
J.-M. Galles.
L. Galles.
R. Galles.
Gaudin.
Guilloux.
Guyot-Jomard.
Jouanno.
Le Joubioux.
Kdaffret.
de Kidec.
de Keyser.
B. Lagillardaie.
M. Lagillardaie.
Lallemand.
de Langlais.
de Limur.
Marot.
Marquer.
Mauricet.
de la Monneraye.
de Montlaur.
Mouillard.
L. Mounier.
du Noday.
de Quéral.
Steinmann.
Rosenzweig.
A. Taslé.
Vallée-Feutray.

MEMBRES CORRESPONDANTS OU HONORAIRES.

Aimé de Soland.
Bizeul.
de la Borderie.
Claret de la Touche.
Delorme.
F. Galles.
Grégoire.
Jaquemet.
Jullien.
de Kanflec'h.
Le Lièvre.
Piédebrière.
Terrier de Laistre.

BUREAU POUR 1859-60.

Lallemand, *Président.*
Fouquet, *Vice-président.*
Rosenzweig, *Secrétaire.*
Guyot-Jomard, *Secrét-adj.*
B. Lagillardaie, *Trésor*
J.-M. Galles, *Conservat.*
L. Galles, *Conserv.-adj.*

TABLE DES MATIÈRES.

PHILOLOGIE. - HISTOIRE.

pages

De Vannes a Josselin — par le Dr A. Fouquet 1

Les Institutions de Saint François de Sales en Bretagne — par M. Aed Lallemand 10

Quelques ordonnances de police a Vannes (1650-1735) et particulièrement celles qui concernent les murailles, les fontaines, les écoliers — par M. Rosenzweig 15

Notice sur Notre-Dame de la Tronchaye — par M. Aed Lallemand 36

Deux récits bretons — par M. Dulaurens de la Barre 39

L'Homme d'Ilis-Margo — par Mgr Le Joubioux 47

Origine de certaines croyances et pratiques qui ont cours en Bretagne et ailleurs — par M. l'abbé Mouillard 49

Manuscrit en vers du sieur de Caillon et Notice sur René de Tournemine, mort en 1609 — par MM. de Bréhier et Jaquemet 70

La Mare au Sang (Chronique du ve ou vie siècle.) — par M. de Bréhier 73

ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE.

Des Voies romaines dans la commune d'Arradon — par le Dr A. Fouquet 77

Fouilles d'un établissement gallo-romain au village de l'Elvéno, en Noyal-Muzillac. (Légende de la planche.) 80

Établissement gallo-romain découvert en 1857 à Tréalvé, commune de Saint-Avé. (Légende de la planche.) 80

Notice sur les vitraux de l'Église de Beignon et sur les travaux de restauration qu'on va y exécuter — par M. Jaquemet 81

Statistique archéologique de l'arrondissement de Lorient — par M. Rosenzweig 84

Mémoires de l'année 1859, qui n'étaient pas de nature à être publiés dans ce bulletin 148

Dons faits a la bibliothèque et aux archives de la Société pendant l'année 1859 149

Dons faits au musée archéologique pendant l'année 1859 150

Membres de la société archéologique du Morbihan, au 1er janvier 1860 ... 151

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1860.

VANNES,

IMPRIMERIE DE J.-M. CALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

1861.

La Société archéologique ayant, dès le commencement de l'année 1860, réuni son Budget à celui de la Société polymathique dont elle n'est qu'une section, le Bulletin annuel qu'elle publiait depuis 1857 prendra désormais le nom de : *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, et comprendra par conséquent un choix de travaux plus variés.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

LE BEFFROI ET L'HOTEL-DE-VILLE DE VANNES.

(Par M. Aed Lallemand.)

Au moment où le beffroi de l'hôtel-de-ville de Vannes vient d'être démoli par mesure de précaution, de profondes lézardes et un surplomb considérable ayant été constatés à la suite des ouragans et des neiges qui ont signalé l'hiver de 1859-1860, notre confrère M. Henri Marquer a voulu en conserver le souvenir en dessinant ce monument dont l'architecture n'avait rien de remarquable sous le rapport de l'art, mais dont la forme et la construction se rattachent à des évènements importants de notre histoire locale. Rappeler succinctement ces évènements, tel est le but que je me propose en joignant cette notice à son dessin.

L'hôtel-de-ville de Vannes occupe les terrains et l'emplacement de l'ancienne chambre des comptes de Bretagne (1).

« Cette cour avait été instituée pour veiller à la conservation du domaine ducal, au recouvrement des deniers, juger en première instance et en dernier ressort les contestations auxquelles pouvait donner lieu la perception des droits féodaux. » (2)

Elle n'eut pas d'abord de résidence fixe : les officiers dont elle se composait, commensaux du Duc et voyageant à ses frais, se transportaient d'un lieu à un autre, partout où leur présence devenait nécessaire. Tantôt ils siégeaient à Vannes, tantôt à Redon, parfois on les trouve à Muzillac, à Auray, à Prières, mais rarement il leur arrive de franchir les limites du diocèse de Vannes. Au temps de Pierre Mauclerc, 1212-1237, Auray et Muzillac étaient les centres principaux de leurs opérations.

La chambre des comptes de Bretagne ne forma qu'en 1365 une cour supérieure régulièrement constituée par le duc Jean IV à la fin de la sanglante lutte de la succession et après le triomphe de la maison de Montfort sur celle des Penthièvre et de Blois.

Après la bataille d'Auray, 29 septembre 1364, Jean IV fixa sa principale résidence à Vannes où il habitait le château de la Motte, situé sur l'emplacement qu'occupe la préfecture. Il fit bâtir le château de l'Hermine, ayant sa principale façade sur la place des lices. La chambre des comptes en était comme une dépendance, et un terrain assez resserré

(1) Voir les Annuaires du Morbihan de 1853, p. 155; de 1858, p. 250, et Origines historiques de la ville de Vannes, par A. Lallemand, p. 142.

(2) Histoire de la chambre des comptes de Bretagne, par H. de Fourmont, p. 3 et 4.

qui porte encore le nom de *basse-cour* la séparait de la tour du connétable nouvellement construite lorsqu'en 1387, Clisson y fut traîtreusement renfermé (1).

En 1395, la chambre des comptes était en possession du local affecté à son service à Vannes, ainsi que cela résulte de nombreuses pièces conservées aux archives de Nantes. Mais les bâtiments actuels de l'hôtel-de-ville n'ont conservé aucune partie datant de cette époque.

Au mois d'août 1492, la chambre des comptes de Bretagne siégeait encore à Vannes, confirmée qu'elle avait été par Charles VIII, après le mariage de ce prince avec Anne de Bretagne. Mais elle devait bientôt s'en éloigner et quitter des lieux qui lui rappelaient la période ducale, pour aller à Nantes, où la bonne duchesse avait reçu le jour. La reine de France semblait vouloir la rapprocher d'elle le plus possible sans la faire sortir de son duché.

Une ordonnance du roi Charles VIII, datée de Lyon le 5 février 1495, avait ordonné le tranfert de cette cour et de toutes ses archives à Nantes, dans l'hôtel de la Susse, maison Montfort, que le chapitre de Notre-Dame avait acquise de Gilles de Laval, seigneur de Retz. Cependant la cour continua de siéger à Vannes jusqu'au mois de janvier 1500, et le transport de tous les titres et papiers restés à Vannes ne s'effectua qu'en 1501, en vertu d'un nouveau mandement donné le 21 février par Louis XII, second époux de la duchesse Anne.

Depuis lors, le bâtiment où la cour avait été installée resta inoccupé, ainsi que nous l'apprennent les lettres-patentes de François 1er, roi de France, qui en fit don aux habitants de Vannes pour y tenir le parlement de Bretagne auquel il venait d'ajouter une seconde chambre, et dont la résidence à Vannes avait été maintenue par lettres-patentes du 27 juillet 1515 (2).

« Considérant, dit-il, que icelle notre maison de Vannes seroit commode et propre pour y tenir notredite court de parlement, laquelle (maison) est inhabitée depuis ledit temps de trente ans ou plus, et s'en va du tout ruynée et démolie, si elle n'est de bref habitée et réparée et entretenue,....

« Pour ce est-il que nous, chef en notredit duché, voullons notredite court du parlement être tenue à tousjours perpétuellement en notre ville de Vennes, selon les édits, déclarations, statuts et ordonnances de nous et nos prédécesseurs. Finallement à la supplication et requête desdits suppliants (manans et habitants de notre ville de Vennes), nous avons ordonné et par ces présentes ordonnons notredite maison, en la-

---

(1) V. Annuaire de 1853, p. 173.

(2) François II, dernier duc de Bretagne, par lettres patentes du 27 septembre 1485, avait établi à Vannes le *parlement sédentaire*, qui y fut maintenu par Charles VIII après son mariage avec la duchesse Anne. Louis XII, par lettres patentes données à Melun le 2 septembre 1500, avait fixé de nouveau la résidence du parlement à Vannes. Ce sont ces lettres que confirment en 1515 celles de son gendre François Ier.

quelle se soulloit tenir notredite chambre des comptes en notredite ville de Vennes, pour y être tenue notredite court de parlement à tousjours perpétuellement, à la charge toutesfois que lesdits manans et habitants seront tenus de mectre ladite maison en bonnes et dues réparacions, et telle que notre prochain parlement y puisse estre tenu; et quant à la réparacion et entretenement d'icelle pour l'advenir, qu'il soit pris sur les deniers des exploits et amendes de notredite court la somme de soixante livres monnoie par chacun an, pour y être convertie et employée et non ailleurs, par ordonnance des séneschaux de ladite ville à ce appelés, nos officiers de notre court et juridiction de Vennes, et à la charge d'en rendre bon compte appelé notre procureur. » (Archives de la mairie de Vannes.)

Et cependant, vingt-quatre ans plus tard, en 1558, après que le parlement de Bretagne eut aussi cessé de résider à Vannes, les habitants de cette ville présentaient encore à Henri II une requête pour demander que l'ancienne chambre des comptes ou plutôt son emplacement leur fût accordée pour y bâtir une maison de ville à la charge par eux *d'acquitter les rentes dues sur icelle à quelques particuliers.*

« Ils n'ont point, disent-ils, de maison pour y traiter les affaires communes, même pour retirer le peu de munitions de guerre qu'ils ont, comme il leur est requis, étant ville limitrophe et frontière, située et assise sur un hâvre de mer, et que cette maison ne peut être employée à un meilleur usage, y ayant à Vannes un auditoire pour l'exercice de la justice des plus beaux et commodes de Bretagne, si grand et si commode que la court de parlement s'en est contentée lorsqu'elle a eu séance à Vannes et vaut plus de deux cents livres de rente (1). »

Sur cette requête, le roi Henri II adressa à la cour des comptes et au trésorier des finances des lettres de 1558 et 1560 pour qu'ils eussent à donner leur avis. La maison fut octroyée aux habitants de Vannes, car nous voyons, par les comptes de Yves Cillart et Guillaume Le Vendeur, pour les années 1573 et suivantes (archives de la mairie), qu'ils payèrent, en leur qualité de syndics et miseurs de la communauté de ville, différentes rentes *pour et par cause de la maison de ville autrement appelée la chambre des comptes dudit Vennes.*

Mais ce n'était qu'un emplacement qui fut concédé et tout était à reconstruire.

La date de 1585, inscrite sur le linteau d'une petite fenêtre du beffroi que l'on vient de démolir, prouve que ce fut alors que l'édi-

---

(1) Maintenant la halle et la salle de spectacle; cet auditoire devint le présidial après que le parlement de Bretagne eut été transféré à Nantes et à Rennes par Henri II qui, par édit de 1552, fixa à Vannes un des quatre siéges présidiaux créés alors en Bretagne. (Voir Annuaire de 1858, p. 245.—*Origines historiques de la ville de Vannes*, p. 137.)

Inventaire de MM. Bachelot et Serres aux archives de la mairie de Vannes.

fice communal reçut cette construction dont la porte ogivale à demi enterrée semblerait accuser une époque de décadence encore plus avancée.

Suivant des comptes de syndics de la communauté de ville de 1686, le beffroi fut alors élevé de trois pieds plus haut que l'ancien et la cloche fut remplacée par une autre, plus lourde de mille livres. Ce renseignement se trouve confirmé par l'inscription suivante que nous avons relevée sur la grosse cloche qui vient d'être descendue :

« Faite par Voruz, frères, en 1834. Nantes. Cette cloche a été » fondue au mois d'octobre sous l'administration de Monsieur Cons- » tant Reynier, maire de la ville et commune de Vannes et de » Messieurs Grandpair et Caudet, ses adjoints. M. Ragot était syn- » dic de cette ville lorsque, pour la première fois, cette cloche fut » fondue en octobre 1686. »

Deux autres petites cloches beaucoup plus anciennes étaient suspendues de chaque côté de la grosse.

Voici l'inscription encore très lisible de l'une d'elles :

† 1648 ESCVYER GUY LE DOVARAIN SIEVR DE LA TOVRAILLE PAREIN ET † DAMOISELLE ANNE LARCHER DAME DV BOIS DV LOVP MAREINNE.

Le seconde paraît à peu près du même calibre et de la même époque. Elle a éprouvé, par suite de son exposition, une sorte d'efflorescence qui a effacé les cordons et les inscriptions régnant autour de sa partie supérieure. A peine quelques lettres peuvent-elles se lire au milieu de cette croûte oxydée. Voici tout ce que j'ai pu en tirer :

NOMMÉE PAR ESQVIER.... BEN.... RECTEVR.... DAMOISELLE MARGVERITE DVCHESNE DV TAY....

Des armoiries y sont aussi empreintes, mais je n'ai pu les distinguer : d'autres plus heureux que moi pourront peut-être y réussir.

Trois cents ans, 1560-1860, se sont écoulés depuis la concession de ces terrains aux habitants de Vannes pour y construire la maison où ils devaient délibérer sur leurs affaires communes. Puisse le nouvel hôtel-de-ville revoir la prospérité de la cité vannetaise comme au temps où elle y délibérait (le 9 avril 1689) de supplier très humblement Sa Majesté (Louis XIV) d'accepter la somme de 100,000 livres pour l'aider à soutenir la guerre contre l'Angleterre, la Hollande, l'Empire, l'Espagne et le duc de Savoie ligués contre la France! Puisse le gouvernement du grand empire français, maintenant si riche et si prospère, se souvenir à son tour du rat qui aida un jour le lion à ronger les mailles du filet dont il était enlacé, et venir en aide à l'humble commune dans sa détresse.

RELATION DU SIÉGE DE LORIENT PAR LES ANGLAIS, EN 1746.

(Par l'abbé Pontvallon-Hervouet.)

(Communication de M. l'abbé Marot.)

RELATION *de la descente des Anglais à la cotte de Bretagne, le premier octobre* 1746, *et du siége de Lorient, et de la retraitte des Anglais le* 9 *dudit mois.*

Les nouvelles publiques annonçaient qu'on faisait en Engleterre un armement considérable pour une expédition secrette, mais l'idée générale le destinait pour tout autre endroit que pour les côtes de Bretagne, à cause de la saison avancée qui les rendent ordinairement très dangereuses; cependant, le mercredi 28 septembre, on eut des avis que quelques vaisseaux paroissoient dans les dehors des isles de Groix et de Belle-Isles.

Mais comme on étoit dans l'attente de quelques vaisseaux de l'escadre de M. Magnemara, on crut que s'étoient ces vaisseaux. Le landemain, on découvrit à la pointe de l'ouest de l'isle de Groix 22 navires. On ne s'en étonna pas davantage, et on crut toujours que les vaisseaux qu'on attendoit pouvoient avoir des bâtiments sous leurs convoies.

Le 30, dès le matin, le nombre des vaisseaux avoit augmenté jusqu'à 54, et sur le midi on eut des avis qu'ils étoient anglais et qu'ils avoient mouillez vis-à-vis l'ance du Loc, entre la rivière de Quimperlé autrement dit le Poul-du et le Talut, et qu'ils faisoient des dispositions pour mettre à terre.

Les officiers des compagnies des gardes-côtes qui se trouvoient à portée rassemblèrent ce qu'ils purent de leurs milices, mais leur nombre ne passoit pas 5 à 600. A Lorient on sonna le toxin de mêmes que dans les villes et paroisses voisines. La milice bourgeoise se rensembla, et, dans le port, la compagnie de Bessan prit les armes; cette compagnie pouvoit être de 100 hommes, mais presque tous des soldats de recrue et fort jeunes. Le bataillon formé des ouvriers du port, composé de 7 compagnies, savoir : une de volontaires, qui étoit de 60 hommes, 6 de 50 hommes chacun et quatre détachements de 25 hommes, faisoient un corps d'environ 450 hommes commandez par des employés. Toutes ces troupes passèrent la nuit dans l'enclos.

Le premier octobre, environ midi, on entendit un grand bruit de canons. Les Anglais, qui avoient mis à la mer leurs batteaux plats, firent approcher leurs 4 frégates pour les soutenir; comme la côte étoit mal retranchée, ou pour mieux dire, sans retranchement, le feu des frégates anglaises et des gros vaisseaux balayèrent

tout le rivage. Les compagnies des gardes-côtes pouvoient alors fournir un corps de 12 à 1300 hommes armés assés irrégulièrement. 3 compagnies du régiment de l'Hôpital-Dragon s'étoient rendues, ayant à leur tête leur colonel de ce nom qui se mit en bataille derrière une butte à plus d'un quart de lieu de la côte. Quelques officiers des gardes-côtes se présentèrent pour disputer la descente, mais étant abandonnés et les dragons ne voulant pas mettre pied à terre pour les soutenir, on fut obligé de se replier sur les dragons dont le colonel étoit le commandeur en chef, ayant reçu l'ordre de M. Deschamps, lieutenant de roi du gouvernement du Port-Louis.

Les ennemis firent donc leur descente paisiblement, et tout fut achevé sur les deux heures de l'après-midi, et ils se formèrent sur deux colonnes serrées. Le parti qui restoit donc à prendre étoit de disputer l'entrée à l'ennemi, et tout le favorisoit, les fossés extrêmement haut et fourés, les défilés faciles à garder.

Quelques officiers des gardes de côtes le proposèrent à plusieurs reprises à M. de l'Hôpital qui répondit que Lorient étant son objet, il allait s'y retirer, et entraina ainsi les milices qui en effet y arrivèrent sur les 6 à 7 heures du soir, extrêmement effrayées.

La première descente que firent les Anglais pouvoit être, suivant le rapport des déserteurs, d'environ 5000 hommes, savoir :

Le régiment de..... de.....	1000
Les montagnards d'Écosse.....	1000
Le Bréchoix ou Bréck.....	700
Le Huisson, de.....	700
Le Franitune.....	700
Le Haut Favel.....	700
	4800

et quelques volontaires. Cette armée marcha sur deux colonnes : l'une sur une maison de campagne nommée le Coedor, où il y a un bois assez épais, l'autre sur le bourg de Guidel, distant de Lorient d'environ deux lieux, et ne commirent aucun désordre. Dans la marche de la colonne qui marchait sur le bourg de Guidel, un détachement d'environ 300 hommes de la garde-côtes de Concarnot fit quelques décharges en se retirant de fossés en fossés assez près sur cette colonne, mais comme elle ne pouvait pas résister à la supériorité des forces de l'ennemi, il se retira sans avoir perdus un seul homme.

Aussitôt qu'on eut appris à Lorient que l'ennemi avait fait la descente, la compagnie de Bessan sortit de l'enclos et fut placée derrière les murs de la ville avec les bourgeois et les gardes-côtes. Le bataillon des ouvriers du port sortit également ; la compagnie des volontaires eut ordre de se porter avec 50 hommes de déta-

chement sur le bord du marais nommé de la Mâture, qui se trouva à sec dans presque toutes ses parties, à cause d'une digue qu'on y fait pour faire un dépost des bois de construction et que, les marées ne rapportant point, l'eau ne pouvait y entrer. Vis-à-vis, dans le nord, est un bois ; ce bois fut rasé assés fourré, nommé le Faouédic ; à la droite de la ville est le grand chemin ou levée qui conduit du passage de Saint-Christophe à la ville par la grande porte, et sur la gauche la rivière qui décent de Ponscorf à une portée de carabine. Derrière, sur la même rivière, est le château de Trifaven qui sert de poudrière à la Compagnie, et un bois de haute futaye joignant ledit château.

Le détachement des ouvriers et autres compagnies furent placés à la grande porte de la ville nouvellement bâtie et qui n'en avait point, mais que j'ai vu placer depuis à côté dans la partie droite. Le mur n'était point encore fini : on travailla à se retrancher du mieux qu'il fut possible ; pour seconder tous ces mouvements, on plaça des canons sur les murs et dans les endroits qui pouvoient servir à la défense de la ville, et le tout fut fait avec une diligence des plus marquée.

Les milices bourgeoises d'Hennebont s'étoient rendues à Lorient dès le second au matin. 400 hommes de celles de Rennes furent détachés du Port-Louis et entrèrent par le port sur les neuf heures du soir. Il était aussi arrivé quelques autres compagnies de dragons et de cavalerie du régiment d'Audicour des quartiers les plus prochains. Comme la porte du marais entre la boulangerie et le bois du Faouédic étoit le plus sans défense, dès le matin du second, celui qui en avait la garde fit des représentations à ce sujet ; on y envoya 100 paysans pour se retrancher sur le bord du quay de ladite boulangerie, et on abandonna le bord du marais où est le dépost des bois de la Compagnie pour le chauffage des fours. Il y fit placer 7 pièces de canon, tant pour battre en plein ledit marais que pour enfiler les deux côtés de la digue, et le soir du même jour, on y envoya une compagnie de milice de 100 hommes.

A mesure que les milices arrivoient, on visitoit leurs armes et on en fournissoit des magasins de la Compagnie et des meunitions. Le second au soir, on pouvait compter à Lorient environ 5 à 6000 hommes. Le même jour, on fit quelques sorties sans effet, les cavaliers et les dragons ne voulant point s'exposer. Les ennemis firent une seconde descente d'environ 2400 hommes des troupes de marine avec leur artillerie. Le 3e, on continua à se fortifier : on plaça des échaffeaux le long des murs pour doubler la mousquetterie et plusieurs pièce de canons, surtout deux couleuvrines, sur la terrasse du jardin dit Saint-Pierre, de 20 liv. de balles. Sur les deux heures et demi du même jour, il vint un officier anglais avec un tambourg sommer la ville de se rendre. Une députation du maire de

la ville, d'un officier de dragon et d'un directeur de la Compagnie allèrent au camp du général Saint-Claire, commandant les troupes de la descente. Les ennemis, dès le second, avoient marché de Guidel et du Coedor à Plemur, bourg distant de Lorient d'une lieu, et avoient placés leur camp sur une hauteur près du moulin nommé des montagnes, d'où ils découvroient la partie du sud de la ville et les magasins de la Compagnie en plein, et c'est dans cet endroit où les députés furent reçus. On ignore les propositions qu'ils firent, mais le général n'en voulut point recevoir d'autre que de se rendre à discrétion. Cependant on convint d'une suspension d'armes jusqu'au lendemain, 7 heures du matin, que M. Godher, directeur de la Compagnie, porta la réponse que la ville se défendroit. Pendant la suspension d'armes, M. de l'Hôpital fit publier une défense de tirer sur l'ennemi, quand il viendroit au bout du fusil, sous peine de la vie. Dans cet intervalle, M. de Villeneuve, major du gouvernement du Port-Louis, se rendit à Lorient, et prétendit que le commandement devoit lui appartenir; il fit la disposition pour une sortie générale : mais son sentiment trouva de l'opposition, de même que pour le commandement; ainsi il se retira au Port-Louis.

M. de Volvire arriva au Port-Louis ledit jour, 3, et M. de la Beraye, capitaine-général de la garde-côtes de Lorient. La suspension d'armes ayant cessé, on donna ordre de tirer sur l'ennemi, sur les 4 heures du soir du 4. Le soir dudit jour, 4, M. de Volvire se rendit à Lorient, sur les 6 heures du soir, et le même jour, M. d'Audicour, colonnel du régiment de cavalerie de son nom. Le soir, vers les 9 heures du soir, 60 gentilshommes de Vannes, M. le comte de Rochefort à leur teste, entrèrent par le port de Lorient, et sur les 11 heures du soir, 50 volontaires de leur suite; et ils eurent ordre de venir renforcer la porte de la boulangerie. Dès le premier, MM. les directeurs de la Compagnie avoient enlevé leurs effets et fonds de la caisse et s'étoient retirés. Le lendemain 5, environ les 6 heures du matin, M. de Volvire se rendit au Port-Louis, et une heure après, la noblesse et les volontaires de Vannes eurent ordre de le suivre, sur l'avis que 4 vaisseaux de guerre anglais et deux frégattes avoient mouillées à Quibéron. Il y eut une attaque faite par une partie des milices gardes-côtes de Cornail, au bourg de Guidel, où les ennemis avoient laissé un corps de 500 hommes : sur les 5 heures, les gardes-côtes attaquèrent le presbytère où il y avoit nombre d'officiers, et les forcèrent à se retirer dans l'église où ils avoient eu la précaution de se retrancher. On auroit bien pu mettre le feu à l'église, mais la religion les en empêcha.

Ce même jour, 5, la batterie de la terrasse Saint-Pierre, renforcée de deux Thomas, celles des quays et bonets commencèrent à tirer, sur les 3 heures de l'après-midi, sur le camp des montagnes,

et on fit une sortie des troupes réglées et milices, mais mal conduite, les cavaliers et dragons ne voulant s'exposer.

Le six, sur les huit à neuf heures du matin, les ennemis, qui avoient descendu dans la lande de Koman, placèrent une batterie de 4 canons de 12 liv. de balles et un mortier de 9 pouces 4 de diamètre, commencèrent à tirer sur la ville quelques bombes et boulets ardents sans beaucoup d'effet; nos batteries furent servies avec une vivacité étonnante et les désoloient entièrement. Le 7, à deux heures du matin, les gardes de Concarneau, sous les ordres de M. de Kersalun, entrent à Lorient, au nombre de deux milles hommes. Alors il y avoit dans la ville 14 à 15000 hommes, compris 600 cavaliers et dragons.

Le feu des ennemis recommença dès les 7 heures du matin, et tiroient à boulets rouges, et celui de nos batteries et de nos mortiers bien servi battoit leur camp à ne pas perdre un coup, ce qui dura jusqu'à la nuit. Il y eut une quinzene d'hommes et de femmes et enfants tués ou blessés, une vingtene de maisons, à la réserve de deux peu endomagées, ainsi que je l'ai vu par moi-même, de manière que tout le domage fait à la ville par les ennemis ne peut être estimé plus de 3000 liv. Cependant, sur les 3 heures de l'après-midi, on assembla un conseil de guerre où il fut proposé de capituler et de rendre la ville et le port aux ennemis, pourvus que les troupes réglées eussent eu les honneurs de la guerre. On signa donc, après bien des débats, la capitulation qui portoit que la ville seroit livrée à la discrétion des Anglais, qu'on prioit seulement le général d'épargner la ville du pillage, mais qu'on ne partiroit point du port ni de la Compagnie.

La députation pour porter la capitulation était composée de M. de l'Hôpital, principal auteur, de M. de Vigrement, capitaine dans le régiment d'Audicour et du marquis de Tintiniac, qui jusques là s'étoit distingué par le zèle qu'il avoit fait paroître pour engager à faire de vigoureuses sorties. Il servoit d'aide de camp à M. de Volvire, et on lui rend la justice de croire que l'obéissance avoit la plus grande part dans la triste démarche qu'on lui faisoit faire.

Les officiers qui étoient d'avis contraire et ceux qui avoient parlé hautement se retirèrent, et plusieurs prirent des résolutions de se soustraire à une indigne capitulation et à d'autres extrémités violentes. Telle étoit la situation de cette malheureuse ville et de ces habitants qui se voioient sacrifier à l'ennemis, n'y ayant aucun domage à ses murs. Ce qui restoit d'officiers pour la garde de l'hôtel avoient mis ordre à leur retraite.

Le Seigneur, par sa grâce et sa sagesse, confondit les mauvais conseils, l'orgueil des Anglais, et celui que nous aurions pu avoir dans nos forces, qui nous promettoient une pleine victoire si on les avoit mis en usage.

Les députés arrivèrent donc sur les lieux sur les 9 heures du soir; le drapeau fut arboré, la chamade battue, personne des ennemis se présenta. M. de l'Hôpital sortit environ cent pas hors de la portée du moulin, envoya un tambour rappeler : aucun Anglais ne parut. Il s'imagina que s'étoit une ruse des Anglais; la frayeur le prit; on battit la générale et toutes les troupes restèrent toute la nuit sous les armes jusqu'à la pointe du jour qu'il fut vérifié que les ennemis avoient abandonnez leur 4 canons et leur mortier, le tout encloués, et que ce grand feu qui avoit paru dans leur batterie sur les neuf heures du soir étoit celui qu'ils avoient mis dans leur magasin à poudre situés au village de Koman. J'ai vu la maison renversée et tous les fossés du camp criblés de coups de canon. A côté de la batterie de canon des Anglais, sur la droite, il y a un fossé où il paraît qu'il y en a eu beaucoup d'enterrés.

Ils se rembarquèrent donc le lundi, aussi paisiblement qu'ils avoient débarqués, et le 10, ils essuièrent un vent assez violent ; mais ils étoient bien mouillés. Le mardi 11, ils mirent tous à la voile et le samedi suivant, ils firent une seconde descente en l'isle de Quibéron, proche Auray, qu'ils pillèrent et désolèrent toute pendant huit jours qu'ils y restèrent, et ils y brûlèrent trois villages.

J'ai mis ici cette descriptions pour servir dans la suite des temps de mémoire curieuse à ceux qui la voudront lire.

Discours de M. le duc de Penthieuvre
à la première séance des États tenus à Rennes, le 28 novembre 1746.

Messieurs,

De toutes les bontés dont le Roi m'a comblé, celle qui me flatte le plus est la satisfaction dont il jouit aujourd'hui; ayant appris de mon père à vous aimer, j'en ai rempli avec facilité le précepte qu'il m'en a donné; mais quelque désir que j'eusse de me trouver au milieu de vous, j'aurois souhaité que s'eût été dans des circonstances plus favorables que celles où nous sommes. A peine fu-je instruit que les Anglais étoient sur nos terres, que les sentiments nés avec moi d'un zélé fidel serviteur du Roi, d'un citoyen, autant que gouverneur de cette province, me portèrent au pied du Roi pour obtenir la permission de venir me joindre à vous pour le secour de la patrie. Je reconnois la bonté de Sa Majesté pour vous et pour moi en m'apprenant les ordres qu'elle donnoit pour me mettre en état de faire repentir l'ennemis de sa témérité. Quelle joie n'eu-je point, en arrivant ici, d'apprendre que le zèle de la noblesse l'avoit fait voler où étoit l'ennemis, et qu'étant rassemblé sous le commendement d'un chef (M. le comte de Rochefort), si digne du nom qu'il porte et du choix qu'elle en avoit fait, son

exemple avoit ranimé le peuple qui, marchant en foule, fit craindre à l'ennemi d'éprouver encore la valeur de la nation, et le détermina à regagner ses vaisseaux.

Nos côtes plus tranquilles, mon premier soin a été de penser à faire soulager la province de la plus grande partie des troupes qui venoient à sa défense. Je souhaiterois fort, Messieurs, de pouvoir également vous procurer toutes les grâces que votre zèle mérite, mais c'est un bien que nous ne pouvons attendre que de la paix. Nous avons le meilleur de tous les maîtres : père de ses sujets, il n'a d'autre objet que d'assurer leur tranquillité, et il a la douleur de n'y pouvoir parvenir qu'en forçant ses ennemis à exécuter les propositions justes et raisonnables qu'il leur a fait faire.

Vous l'avez vu combattre lui-même avec son auguste et unique fils, et, n'épargnant point sa personne, s'exposer au plus grandes fatigues et aux plus grands dangers; il suffit que vous connaissiez ses besoins pour que vous vous portiez de vous-même à y entrer, et j'espère que vous me mettrez en situation de rendre à Sa Majesté un nouveau témoignage qu'elle n'a point de sujets plus zélés pour son service, ni plus attachés à sa personne; et sans qu'il soit besoin de nous surcharger de troupes, vous trouvairez dans votre propre valeur les principales ressources contre les entreprises que l'ennemi pourroit encore former. Tout ce que vous ferez, Messieurs, par amour pour le Roi et pour la patrie et, j'ose m'en flatter, par amitié pour moi, me fournira les plus sûrs moyens pour obtenir, en faveur de la province, dans un temps plus heureux, les soulagements qu'elle méritte et qui feront toujours l'unique objet de mon attention et de mes désirs.

OBSERVATION SUR LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1858.

Ce bulletin contient un mémoire de M. l'abbé Mouillard, intitulé : *Essai sur les monuments druidiques*. On y lit, à la page 53 : « Souvent aussi chez nous le tumulus est tantôt surmonté, tantôt accompagné du dolmen, autel du sacrifice (n'est-ce pas là la consécration du grand principe : il est bon de prier pour les morts?) et, dans ce cas où le dolmen surmonte le tumulus, il arrive que le dolmen, que nous regardons comme l'autel du sacrifice, devient accidentellement un tombeau, parce qu'il domine un lieu de sépulture, entre autres celui de Tumiac. » Cette phrase, qui ferait supposer qu'il y a ou qu'il y a eu un dolmen sur le tumulus de Tumiac, ayant été relevée par un membre de la société, M. l'abbé Mouillard s'est empressé de demander lui-même la rectification de ce lapsus.

FOUILLE D'UN DOLMEN A LOCMARIAKER.

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte d'une fouille que j'ai eu l'honneur de conduire avec M. le baron de Bonstetten, chambellan de l'Empereur d'Autriche, que la curiosité a conduit au milieu de l'hiver jusque dans notre Morbihan, pour y venir voir les antiquités celtiques que possède, en si grande quantité, notre pays. Ce savant, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie, explorateur de monuments gaulois dans la Suisse, et notamment de plusieurs de ceux qui ont été découverts dans certains lacs de cette contrée, ce savant, dis-je, a admiré dans notre musée la découverte que nous avons faite à Tumiac. Il a remarqué surtout les colliers en pierre et les celtæ qui, suivant lui, ne peuvent subir de comparaison avec ceux que possède le musée de Londres et les autres collections en renom ; les plus grandes haches de pierre de ce musée étant moins grandes que celles que nous a values notre découverte.

Quant à l'opinion que les dolmens aient tous été des monuments funéraires, il la partage avec la plus grande partie des membres de notre société.

J'arrive à la fouille que nous avons faite ensemble le 13 février dernier : le dolmen que nous avons choisi est celui nommé par M. de Fréminville *daul er groah* et connu dans le pays sous le nom de *bergous* ou *bergouh*, où je vois, pardonnez-moi cette étymologie, Messieurs, *bé-er-gouh* (tombeau du vieillard). Cette fouille ne nous a prouvé qu'une chose : c'est que nous n'étions pas les premiers ; nos prédécesseurs étaient les Romains. En effet, nous avons rencontré, à plus d'un mètre du niveau du sol environnant, des briques et des poteries évidemment romaines mêlées à des poteries évidemment gauloises et à un silex de flèche. L'état de calcination de la terre intérieure ne nous a pas permis de douter que ce tombeau appartînt à l'époque d'incinération. A la même profondeur d'un mètre et quelques centimètres nous avons rouvé un petit bronze de Constantin II présentant à l'avers la légende CONSTANTINVS.... avec le buste gemmé de Constantin II portant, je crois, une enseigne ; au revers la légende SAECVLI TRANQVILLITAS avec un autel incandescent sur lequel les mots VOTIS XX. De plus une tête de Vénus en pâte blanchâtre semblable à celles que M. de Kanflech a exposées au musée de Vannes, un fragment de la partie postérieure et inférieure de cette statue ; et une tête de Lucine, que jusqu'à présent nous n'avions pas encore rencontrée. Je mets sous vos yeux, Messieurs, ces deux derniers objets avec la tête de flèche en

E F G H. *Pierre plate couvrant cette partie de la Grotte.*

I J K L *Pierre de côté tombée sur son parement.*

Plan et Coupe

d'une Grotte située dans la lande de GROOCH près les menhirs de Kerlescant en Carnac.

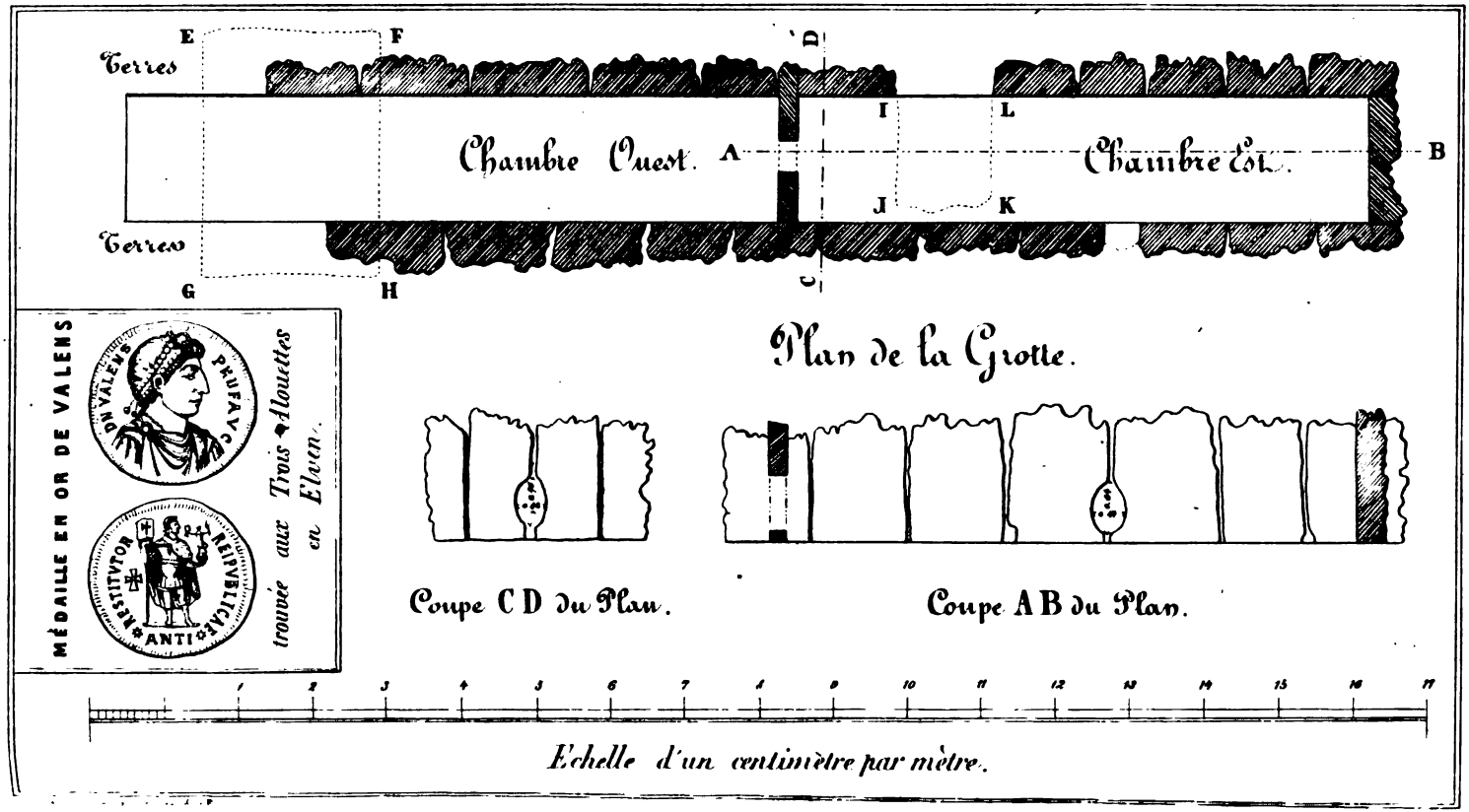

silex. M. le baron de Bonstetten a cru pouvoir sans indiscrétion revendiquer les deux autres, c'est-à-dire la médaille et la tête de Vénus.

« Il serait à désirer, m'a dit ce savant archéologue, que votre » société fouillât le tumulus connu par le nom de *Manné lud*, en » Locmariaker, où on a déjà découvert un dolmen; *je ne doute pas*, » a-t-il ajouté, qu'une fouille en cet endroit n'amène la découverte » d'autres monuments du même genre. »

En m'associant à ce vœu, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien affecter dans le courant de l'année une somme d'une cinquantaine de francs pour faire cette fouille qui peut amener la découverte importante d'objets gaulois dont la présence au musée de Vannes suffirait pour désigner notre modeste société et sa collection aux visites des antiquaires touristes.

J'ai l'honneur de vous remettre, Messieurs, un exemplaire d'un des ouvrages de M. le baron de Bonstetten qu'il m'a prié de vous offrir de sa part, en exprimant le désir que notre société voulût bien, par un échange de publications, se mettre en rapport avec les antiquaires de la contrée qu'il habite.

GALLES.

GROTTE SITUÉE DANS LA LANDE DE GROOCH,

PRÈS DE KERLESCANT,

AU NORD DES ALIGNEMENTS DE CARNAC.

(Par M. de Villemeureuil.)

Vers la partie centrale des alignements de Carnac, à Kerlescant, le terrain s'élève sensiblement dans une grande lande au nord des gros menhirs. La partie culminante est couronnée par un petit *tumulus* ovale qui disparaît complètement sous les ronces et les ajoncs marins et qui renferme une grotte à ciel ouvert dont les dispositions singulières méritent l'attention des archéologues.

Sa longueur totale est de 16 à 17 mètres dans le sens de l'est à l'ouest, à peu près comme les lignes de Carnac, et sa largeur uniformément de 1 mètre 74. Elle est composée de deux chambres, l'une à l'est, longue de 7^{m} 70 et l'autre à l'ouest, de 8^{m} 89, dont les parements revêtus de pierres plates de dimensions sensiblement égales sont parfaitement uniformes et alignées.

La face extrême à l'est est d'un seul bloc large et plat, tandis que l'extrémité ouest n'est pas revêtue du tout; quoique les parois se terminent aussi dans cette partie à angles droits, elles ne sont formées que de terre et d'empierrements mal agencés.

Le monument a dû être entièrement couvert de dalles, comme E F G H ; mais celle-ci ne porte qu'en partie sur les supports, tandis que par en haut elle ne repose que sur la terre rapportée et des amas de petites pierres.

A cette extrémité (ouest), il n'a pas dû être terminé ; car on ne peut admettre, comme me le faisait observer M. Pavin, que les supports aient été arrachés, même en prenant toutes les précautions possibles, sans faire perdre à la dalle F G sa position horizontale.

C'est donc là qu'était l'entrée primitive de cet asile, dont la partie ouest formait comme l'antichambre, tandis que le lieu réservé était à l'est : dispositions contraires à ce qu'on voit dans les autres grottes dont le plan ne ressemble en rien à ce que nous trouvons ici. La principale singularité de ce coffre de pierres est caractérisée par la cloison C D qui sépare les deux compartiments et se compose de deux pierres plates et relativement polies, épaisses de 0m 30 et évidées dans le milieu de manière à laisser entre elles un trou ovale haut de 0m 76 et large de 0m 42, dont les bords sont amincis et paraissent usés par le travail ou un frottement continu. Il servait de communication entre les deux chambres ; on y passe aisément en enjambant le seuil élevé de 0m 18 à 0m 20.

Un orifice semblable est pratiqué au milieu de la paroi sud de la chambre est, entre le 3e et le 4e supports. Celui-ci n'a que 0m 64 de haut sur 0m 47 de large ; il est presque rond et tout près du sol, de sorte qu'on n'y passe qu'en rampant ; mais il serait impraticable pour un homme puissant. Une tranchée sinueuse creusée dans le tumulus aboutit à cette ouverture, mais aucun empierrement, aucun revêtement n'indique qu'elle ait toujours existé.

Ce doit être le résultat d'une fouille opérée à une époque reculée déjà. Ce monument ne paraît pas d'ailleurs avoir été tout-à-fait enfoui sous les terres rapportées qui ne dépassent guère les supports de la grotte.

Cela expliquerait sa destruction partielle, car les tables qui le recouvraient devaient être plus particulièrement propres aux constructions. Je ne hasarderai pas une opinion sur le but de cet antre singulier qui dut servir de repaire dans les jours de trouble, mais ce serait une question bien intéressante à résoudre.

C'est à peu de distance de cette grotte que l'on voit l'enceinte carrée de Kerlescant, en tête de cette partie des alignements de Carnac, enceinte dont le côté nord est formé par une levée de terre de 2 mètres environ et longue de 100.

Des fouilles en cet endroit mettraient peut-être au jour quelques indices qui nous conduiraient à la solution du grand problème que les pierres de Carnac nous ont posé.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉONVILLE. *

(Par M. Rosenzweig.)

MONUMENTS DU MOYEN-AGE.

BAUD. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1598. (Archives communales.) — Chapelle N.-D. de la Clarté (au bourg). Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire ; deux bas-côtés. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, à pinacles crossés et figures grossières. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants des pignons. Simple larmier. Animaux formant gargouilles sur les contreforts. Tour en pierre faisant saillie sur le côté nord, surmontée d'une flèche aussi en pierre, avec crosses et galeries ; relativement moderne ; elle communiquait autrefois avec la nef. Portes en cintre brisé ou anse de panier à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 22 mètres sur 12 environ. Trois travées d'architecture jusqu'au chœur exclusivement. Hautes arcades en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des piliers polygonaux à base simple. Naissances d'arcs pour croisée d'ogives au chœur. Lambris très-élevé, à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées (moines dévorés par des animaux fantastiques ; personnages dans des positions bizarres ; animaux liés deux à deux par le cou ; anges en prières ou présentant des blasons unis.) Sur la sablière du bas-côté septentrional on lit : LAN : 1625. Fenêtres en cintre brisé à plusieurs retraits ; dimensions de 1 à 2 et à 3 ; large formeret autour de celles du chœur ; pignonnées à l'extérieur. Celle de l'ouest est encadrée dans un pignon à chou et crosses de fausse architecture. Bénitier posé sur une courte colonnette cylindrique engagée, avec un trou sur

* Voir, dans le Bulletin de 1859, la statistique de l'arrondissement de Lorient.

Quelques personnes, répondant à notre appel, nous ont adressé leurs observations relativement à ce travail ; nous les en remercions avec l'espoir qu'elles voudront bien nous continuer leurs bons offices et qu'elles auront de nombreux imitateurs. Ainsi que nous l'avons annoncé dans le Bulletin de 1859, nous soumettons des essais, des notes, au contrôle des archéologues de la Bretagne ; ces notes nécessairement arides, comme devaient l'être les éléments d'un *Dictionnaire*, d'une *Statistique*, pourront aisément servir plus tard à la composition d'un ouvrage plus intéressant. Nous nous bornons pour le moment à réunir des matériaux en abondance, à les disposer avec ordre ; ce long travail préparatoire une fois terminé, il sera bien facile d'y faire un choix et de reprendre, en leur donnant une forme moins sèche, les parties les plus importantes de notre œuvre.

le côté pour l'écoulement de l'eau à volonté. Près du presbytère, fontaine dite *de la Clarté*; on y vient en pélerinage le 2 juillet pour se guérir des maux d'yeux; plein cintre surmonté d'une accolade à chou et crosses dans un pignon également à crochets; statuette mutilée de chaque côté; le cintre et les crosses indiquent ici le XVIIe siècle. — Chapelle Saint-Adrien. Cette chapelle passe pour avoir appartenu aux *moines rouges* (templiers). On y vient en pélerinage pour se guérir de la colique. C'est dans l'une des fontaines signalées ci-dessous qu'on puise le remède; si cela ne suffit pas, on se frotte le ventre avec une petite pierre arrondie placée ordinairement à l'entrée. Si le malade ne peut se transporter jusqu'à la chapelle, on envoie du moins sa chemise à la fontaine; le col et les manches vont-ils au fond de l'eau, il est perdu, tout surnage-t-il au contraire, le malade sera guéri. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré, très-enterré à l'extérieur. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crosses et ornés de trilobes en fausse architecture. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crochets aux rampants. Simple larmier. Clocheton carré couvert d'ardoises sur le pignon occidental. Portes en cintre brisé, ou anse de panier, ou accolade. Dimensions du monument dans œuvre, 21^m sur 6^m 50 environ. Deux colonnettes cylindriques, au chœur, semblent attendre une arcade. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodile et écussons unis. Sablières sculptées (animaux, feuillages, figures, personnages dans des positions grotesques, ange présentant un blason écartelé aux 1 et 4 à 3 mâcles, aux 2 et 3 à 3 billettes, (armes de Baud et Kerméno). Fenêtres en cintre brisé à meneaux en flammes, trilobes et fleurs de lys; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Au-dessus de la porte occidentale, petite fenêtre très-étroite, en trilobe, évasée à l'intérieur. Restes de vitraux à compartiments variés et fragments de devises gothiques; à la fenêtre du transsept nord, blasons: 1° d'argent au lion rampant d'azur, allumé de gueules (armes de.....); 2° écartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 coquilles de sable, aux 2 et 3 d'argent à 4 mâcles? d'azur (armes de.....); au chœur, on distingue d'une part l'annonciation, de l'autre plusieurs écussons: 1° d'hermines plein (Bretagne); 2° d'azur à 9 coquilles? d'argent (armes de.....); 3° d'azur à 7 mâcles d'or, 3, 3, 1 (le Sénéchal); 4° d'argent à la croix engreslée de sable (Cadoudal); 5° d'argent à 5 fasces de gueules (de Lantivy ou de Rimaison); 6° parti au 1 de Lantivy ou Rimaison, au 2 d'azur à la tour d'argent (armes de.....) Piscine en accolade à chou et crosses; pilastres à pinacles aux côtés. A gauche du chœur, restes d'un jubé en bois offrant les figures des apôtres grossièrement sculptées; sans doute très postérieur à la construction de la chapelle. Tribune en bois de la même époque, à animaux et personnages. Culs de lampe et dais sculptés en feuillages et trilobes. Au sommet du pignon oriental, à l'extérieur, écusson sculpté à 7 mâcles. (Voir ci-dessus.) Sur le

pignon ouest, à l'extérieur, traces d'une inscription gothique en relief. Trois fontaines, deux au dedans, une au dehors, de la chapelle ; celle-ci, en cintre brisé à retraits formés par de gros tores, est surmontée d'une croix de pierre à base ornée de trilobes, et dont le sommet présente, au-dessus d'un chapiteau à têtes d'anges, la Vierge et le Christ sous un petit pignon à crochets ; à l'intérieur, statue en bois de saint Adrien sous la figure d'un guerrier. — Chapelle Saint-Barthélemy. Forme de croix latine. Fenêtres en cintre brisé simple ; une circulaire à meneaux flamboyants. Restes de vitraux ; d'une part un Christ, de l'autre un écusson d'hermines plein (Bretagne), au chef cousu d'argent à 2 tourteaux ou coquilles de gueules (armes de.....). — Chapelle Saint-Thuriau. Au fond du chœur, fenêtre en cintre brisé, à meneaux en trilobes ; dimensions de 1 à 1 1/2 environ ; fragments de vitraux, quelques écussons : 1° d'hermines plein (Bretagne), au chef cousu d'argent à 2 coquilles ou tourteaux de gueules (armes de.....) ; 2° parti au 1 d'or à l'aigle éployée à 2 têtes de gueules, au 2 coupé au 1 de sable à la croisette d'or, au 2 d'argent à la coquille? de gueules ; le tout surmonté d'une couronne de comte (armes de.....) ; 3° parti au 1 d'argent au..... de gueules, au 2 d'argent plein (ou peut-être vitre blanche). — Sur le chemin du Pont-Augan, croix moderne dont la base, plus ancienne, porte quelques sculptures en relief ; on distingue, entre autres, une fleur de lys et un instrument qui peut figurer une paire de ciseaux. On voit à côté les fragments de la croix primitive. — Une ferme, située à peu de distance du bourg, passe pour occuper l'emplacement d'un ancien établissement de Templiers ; elle a gardé le nom de *Prieuré ;* on n'y trouve plus rien qu'un bénitier encastré dans un muret ; il est carré, massif, haut de 0 m 80 et large de même. Dans une maison voisine, on voit, au grenier, quatre statues de bois hautes de 1 m 20 qui, dit-on, proviennent de ce prieuré.

BERNÉ. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Brewin. Construction de 1666 et reconstructions postérieures (1772). Grand et moyen appareil. Au-dessus du pignon occidental, tour carrée en pierre avec flèche polygonale à crosses, flanquée de quatre clochetons reliés par des frontons triangulaires ; la tour fait saillie sur la face principale à l'aide de quatre consoles à retraits (imitation de Saint-Fiacre et de Kernascleden) ; aux angles on voit les symboles des quatre évangélistes. On arrive à la cloche par un escalier de pierre extérieur au nord. A l'ouest, porte en anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés. Registres d'état civil depuis 1690. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Talbot. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. A l'ouest, petite tour carrée en pierre surmontée d'une flèche flanquée de quatre clochetons et des symboles des évangélistes ; on y accède par un escalier extérieur au nord. Porte occidentale en plein-

cintre à retraits, avec accolade à chou et crosses et pilastres à pinacles. Porte en cintre brisé au transsept sud. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 5m environ. Quatre colonnes cylindriques, à base simple, engagées aux angles de l'intertranssept, étaient destinées à recevoir des arcades. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées, figures humaines, écusson à 9 besants (Malestroit, puis Pontcallec). Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes, fleurs de lys et trilobes, dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Traces de vitraux. Piscines en accolade. Tribune en bois de 1665, présentant un écusson composé de neuf blasons : 1° à 9 besants (Pontcallec); 2° à 9 mâcles (Rohan); 3° a 3 pots (armes de.....); 4° au lion rampant (Léon?); 5° à 3 merlettes surmontées de 3 quintefeuilles (Lannion?); 6° fascé (.....); 7° à 2 chevrons (.....); 8° au chef chargé d'un lambel? (de la Sauldraye?); 9° à 3 pals, ou palé (Rosmadec?). Culs de lampe sculptés en feuilles de vigne et de chêne. — Chapelle Saint-Germain. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Petites fenêtres en cintre brisé et trilobes; celle du chœur plus grande, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 environ. Au sud, à l'extérieur, écusson sculpté au chef chargé d'un lambel? (armes de la Sauldraye?). — *Monuments civils.* — Près de la route du Faouët à Guémené, ruines du moulin de Kernenec; il est très-élevé, tout en pierre; il a 5m de diamètre, y compris l'épaisseur de sa muraille qui est de 1m. Un escalier de pierre conduit au premier étage qui surplombe à l'extérieur.

BIEUZY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Bieuzy. Additions en 1781. Chœur polygonal à 3 faces, chacune à pignon orné de crochets; avec contreforts surmontés d'une sorte de clocheton renaissance de mauvais goût, et gargouilles figurées par des personnages ou des animaux. Porche carré au sud, communiquant avec l'intérieur par une porte en anse de panier a retraits, surmontée d'une accolade à chou et crosses, et flanquée de colonnettes à pinacles, l'une striée, l'autre réticulée; avec l'extérieur par un arc plein-cintre également à retraits pénétrant des colonnes cylindriques engagées. Au-dessus de cet arc, deux anges présentent chacun un écusson : 1° parti au 1 à 4 fasces (Rimaison), au 2 à 10 étoiles (Kervéno); 2° parti au 1 à 4 fasces, au 2 à un lion rampant (armes de.....). Au sud, autre porte en anse de panier à retraits, avec accolade à chou et crochets. Sablières sculptées, animaux fantastiques liés par le cou, autres avalant des personnages, quelques figures; à droite du chœur, inscription gothique en relief : 1560 LOUYS BIGOIGN. Vitraux très-bien conservés et récemment réparés, aux trois fenêtres du chœur; compartiments variés, personnages de 0m 50 à 0m 60 environ. A la fenêtre du milieu, la passion et l'ensevelissement de Jesus-Christ; au bas, fragment d'inscription; au sommet, quelques écussons: 1° d'argent à 5 fasces de gueules (Rimaison); 2° de gueules à 7 mâcles d'or, 3, 3, 1 (Rohan);

3° de gueules au lion rampant d'or (armes de.....). A la fenêtre de droite, fragment d'inscription. A celle de gauche, plusieurs scènes de la vie de Jésus-Christ et de sa passion ; au bas, inscription en capitales romaines : DŌ GVILLAVME PIERRES RECTE' DE LA PAROVESSE . L'écusson de Rimaison est plusieurs fois répété à l'extérieur ; au transsept nord, il est avec supports, encadré d'ornements renaissance, et il surmonte une pierre inclinée sur laquelle est une inscription gravée en capitales romaines : MOE..... RIMEZON ET DU TREST ME FIST FAIRE . 1561 (peut-être faut-il lire : REFAIRE au lieu de : FAIRE). Grande analogie entre cette inscription et celle du moulin de Rimaison (V. plus loin). Une maison voisine de l'église présente une fenêtre de la renaissance, et le blason à 4 fasces ; elle servait sans doute autrefois de presbytère. A peu de distance, fontaine en pierre, plein-cintre à retraits, surmonté d'une accolade et d'un pignon à chou et crosses ; niche offrant, en cul-de-lampe, l'écusson à 5 fasces. Registres d'état civil depuis 1602. (Voir aux archives communales.) — Chapelle de la Trinité. Grand, moyen et petit appareil. Forme rectangulaire. Au sud porte plein-cintre à plusieurs retraits et colonnettes ; à l'ouest, porte en cintre brisé à retraits et accolade à chou. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles ; sculptures grossières aux sablières (personnages, figures, animaux). Au chœur, fenêtre en cintre brisé à meneaux flamboyants et trilobes. Autre, petite, en trilobe seulement. A l'extérieur du chœur, blason sculpté, écartelé aux 1 et 4 à 5 mâcles, aux 2 et 3 à 2 fasces (armes de.....). Peut-être faut il y voir une représentation inexacte des écussons de Rohan et de Rimaison. (Voir l'église paroissiale St-Bieuzy.) — Non loin de Castennec, sur le bord du Blavet, amas énorme de rochers au-dessous desquels une grotte naturelle est masquée aujourd'hui par une petite chapelle. C'est là, suivant la tradition, qu'était l'ermitage de saint Gildas et de saint Bieuzy, son disciple. On a conservé tout auprès une pierre sonnante de moyenne grandeur au moyen de laquelle, en la frappant d'une autre pierre semblable, les saints appelaient les fidèles des environs aux exercices pieux. Cette pierre rend, en effet, un son qui imite, à s'y méprendre, celui d'une cloche, et qui doit s'entendre à une assez grande distance. Tout près de la grotte de saint Gildas, se trouve une autre grotte beaucoup plus petite, également sur le bord du Blavet. — Presque à l'entrée du chemin qui conduit au bourg, en partant de la route de Locminé à Guémené, deux petits lechs? bas, arrondis, ont été apportés et déposés vis-à-vis l'un de l'autre, aux deux côtés du chemin. — *Monuments militaires.* — Château de Rimaison. Il n'en reste que des ruines qui accusent une construction de la renaissance, et qui méritent encore de fixer l'attention ; quelques pans de murs couverts de lierre, de vastes cheminées dont une avec des cariatides pour pilastres, des bases de tourelles cylindriques, des portes et portails en plein-cintre ornés de colonnes et de mascarons ;

le tout offrant un aspect grandiose. On peut encore reconnaître l'ancienne distribution de ce magnifique château. Outre le mur d'enceinte dont quelques parties sont debout, on retrouve à l'intérieur plusieurs corps de logis servant autrefois de communs, le pigeonnier, des salles encore closes, dallées de larges pierres, la chapelle qui a conservé des baies à anse de panier, une piscine en accolade et deux écussons qu'on voit d'ailleurs en plusieurs endroits du château, et dans presque tous les villages et monuments des environs : 1° (d'argent) à 5 fasces (1) de gueules (armes de Rimaison); 2° parti au 1 de Rimaison, au 2 au lion rampant (armes de.....). Plusieurs des sculptures du château ont été transportées, il y a quelques années, par l'acquéreur de ces ruines, à une ferme voisine, au village de Kerdanet; on y retrouve, entre autres, encastrées dans le mur et mutilées, deux cariatides provenant des salles ci-dessus mentionnées. A un kilomètre environ du château, sur le Blavet, beau moulin de Rimaison, solidement bâti en pierres de grand et moyen appareil, avec larmier, portes en anse de panier et en plein cintre, fenêtres à fronton et pilastres renaissance, personnages sculptés et l'écusson à 5 fasces, plusieurs fois répété. Au bas des rampants de l'un des pignons, on voit en saillie d'un côté un homme nu et couché, tenant un bâton comme pour battre l'étang, de l'autre, une femme également nue, se couvrant pudiquement de la main droite. Le même pignon porte sur une pierre encastrée et inclinée une inscription en capitales romaines :

..... RIMEZON. ET. DV. TREST. ME. FIT. REFAIRE. LAN. 1550.

(Le nom du seigneur de Rimaison à cette époque remplit nécessairement la première ligne que nous n'avons pu déchiffrer.) — Il reste très-peu de chose des ruines de l'ancien château de Castennec; elles sont traversées par la route de Locminé à Guémené. — Ruines du château de Kerven, à l'emplacement de fortifications romaines. (C.-D.)

CLÉGUÉREC. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1649. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Jean. Crosses aux rampants du toit. Portes en anse de panier. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes et fleurs de lys; dimensions de 1 à 2 environ. Vitraux en partie conservés à la fenêtre du chœur, compartiments variés, personnages de 0m 40 à 0m 50, légendes gothiques, représentation des différentes scènes de la vie de saint Jean-Baptiste. — Chapelle de Locmaria. Crosses et animaux aux rampants du toit. Portes en anse de panier. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants. A l'extérieur, au sud, inscription en relief, en capitales romaines : LAN : 1578 : F : FAIT..... (La deuxième partie de l'inscription a été séparée de la première et se trouve un peu au-dessus; nous n'avons pu la lire.) — Chapelle Saint-Morvan (ou Malvan.) Cette chapelle, située près de la route de Napoléonville à Rostrenen, est

(1) Tantôt 5, tantôt 4 fasces, mais c'est évidemment le même écusson.

sans apparence ; elle a été restaurée en 1693, mais elle renferme un curieux cercueil dit de *Saint-Morvan*. Placé au milieu de la nef, la tête tournée à l'ouest, ce cercueil en granit, grossièrement taillé, affecte une forme qu'on rencontre rarement ; son plan horizontal est un ovoïde un peu aplati à ses deux extrémités, et son couvercle en biseau se courbe en arc de la tête aux pieds ; une partie de ce couvercle a été brisée, ce qui permet de voir à l'intérieur la place de la tête légèrement accusée par le ciseau. Voici à peu près les dimensions de ce monument : Longueur, 2m 30 ; largeur au centre, 0m 80 ; id. aux pieds, 0m 40, id. à la tête, 0m 50 ; hauteur, 0m 60 à 0m 70. On introduit les enfants dans ce cercueil par la partie brisée pour les guérir de la colique ou pour les faire marcher de bonne heure. Tout auprès, sur le bord de la route, une pierre quadrangulaire, haute de 1m 60 environ, porte sur la face tournée vers la chapelle, une croix en relief à croisillons légèrement pattés.

FAOUET (le). — *Monuments religieux.* — Église paroissiale N.-D. du Rosaire. Restauration en 1743. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine, deux bas-côtés. Chœur polygonal. Toit aigu, ardoises ordinaires. Simple larmier. A l'ouest, tour carrée en moëllons, amortie en ardoises, baies en trilobe. Un escalier de pierre, placé à l'intérieur de l'église, au sud, conduit à la cloche. Au dessous de la tour, porche carré, communiquant avec l'intérieur par un arc en cintre brisé à plusieurs retraits et tores portés sur de simples tailloirs. Autre porche également carré, au sud, communiquant avec l'intérieur par un arc en cintre brisé à retraits et colonnettes, surmonté d'une accolade à chou et crosses, pinacles aux côtes ; avec l'extérieur, par un plein-cintre aussi à retraits et accolade ; pignon à crochets. Dimensions du monument dans œuvre, 28m sur 12m environ, y compris les bas-côtés. Six travées d'architecture. La nef est reliée aux bas-côtés par de vastes arcades en cintre brisé à doubleaux, portées par pénétration sur des piliers cylindriques et polygonaux de deux en deux, à base haute. Lambris très-élevé, à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes, quatrefeuilles et trilobes, dimensions de 1 à 2 environ. Traces de vitraux. Piscines en trilobe et accolade. Au sud de la tour, ossuaire avec porte en anse de panier et baies en trilobe, mais les pierres trilobées paraissent avoir été encastrées postérieurement à la construction primitive. Registres d'état civil depuis 1544 (voir aux archives communales). — Chapelle Saint-Fiacre. C'était la chapelle principale de la commanderie de Saint-Jean du Faouët. Elle passe pour être la sœur de celle de Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel, bâtie vers le milieu du XVe siècle. La tradition rapporte que, comme on construisait en même temps ces deux chapelles, les outils étant venus à manquer, des anges transportaient ceux des ouvriers de Kernascleden pendant qu'ils se reposaient, aux ouvriers de Saint-Fiacre, et réciproquement. Grand et moyen appareil.

Forme de croix latine, un bas-côté au nord. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents surmontés de pinacles à chou et crosses, et flanqués de quatre clochetons semblables. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires, choux, statuettes, crochets et animaux aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre à l'ouest. Au-dessus du portail occidental, tour carrée en pierre, surmontée d'une flèche polygonale à crochets; cette flèche est supportée par huit colonnes cylindriques séparées par des baies en plein cintre et flanquée de quatre clochetons que relient des frontons triangulaires à ornements flamboyants. La tour est couronnée d'une galerie à meneaux en flammes à jour, soutenue en avant de la face principale par de petites arcatures en saillie. De chaque côté s'élève une tourelle polygonale à flèche et galerie flamboyante; celle du sud, un peu en retrait sur celle du nord (ce qui est disgracieux), contient un escalier de pierre qui conduit à la cloche. Une galerie également flamboyante réunit chacune des tourelles à la tour. Au sud, porche carré à pignon, voûté en pierre sur croisée d'ogives; de chaque côté, niches pour les Apôtres dont les statues manquent, avec culs-de-lampe et dais sculptés (rinceaux, trilobes et accolades); communication avec l'extérieur par un arc plein-cintre à bordure en trilobes à jour, surmonté d'une accolade à chou et crosses; avec l'intérieur par deux baies en cintre brisé, séparées par un trumeau à dais et bénitier, le tout encadré d'un autre cintre brisé à retraits et colonnettes; rinceaux dans les retraits. Portes en cintre brisé à retraits et colonnettes, à base simple et chapiteau sculpté, surmontées d'une accolade à chou et crochets, avec pilastres aux côtés; une des portes est, en outre, ornée de rinceaux. Dimensions du monument dans œuvre, 30^{m} de longueur sur 11^{m} environ de largeur à la nef, et 6^{m} au chœur. Cinq travées d'architecture. Arcades très-larges, légèrement brisées, à retraits, reposant par pénétration sur des colonnes cylindriques à base simple et peu élevée; au chœur, les retraits des arcs se terminent en faisceau de colonnettes. Grandes arcades en fausse architecture au chœur et dans les transsepts. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Des naissances d'arcs en pierre au chœur, ainsi qu'au carré et aux bras du transsept indiquent qu'on avait eu l'idée d'une voûte en pierre sur croisées d'ogives. Entraits à têtes de crocodiles et figures humaines. Sablières également sculptées, animaux, figures grimaçantes, anges présentant des écussons unis. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, quatrefeuilles et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ. Au sud du chœur, oculus circulaire à meneaux flamboyants. Au bas-côté nord, petite fenêtre à quatrefeuille et trilobes seulement. Enfin, à une fenêtre du sud, meneaux rayonnants en rose. Une fenêtre du nord de la nef présente, à l'extérieur, un pignon qui fait symétrie à celui du porche. Au-dessus de la porte occidentale, de petites baies en accolade à chou et crochets sont aujourd'hui bouchées. Vitraux bien conservés presque à toutes les fenêtres; panneaux

à compartiments variés ; personnages de 0m 40 à 0m 70 ; fonds d'architecture renaissance ; quelques mutilations dans les panneaux supérieurs qui portaient des écussons. Au fond du chœur, différentes scènes de la passion et de la résurrection du Sauveur. Au transsept nord, la naissance du Christ, la visite d'Élisabeth, la circoncision, etc. Au fond du transsept sud, concert des anges, et au-dessous, divers traits de la vie de saint Fiacre, dont chaque tableau est expliqué par une inscription gothique : co (comme) : LA . VEILLE (vieille) : VINT : PLAINDRE : E ACUSER : SAINT FIACRE : A LEVESQ DE : MEAX (Meaux) DISAT . Q . SA . GASTE . SO . BOIS . = COE . SAIT . FIACRE GERISSOIT . LES :. AVEUGLES :.·.· = COE . LA . VIELLE . TASA . SAIT FIACRE . POR LAMOUR . QUIL . ABATOIT . LE . BOIS . ET . LE . FIT . CESER . DE . PAR . DIEU . ET . IL . CESSA :. La même fenêtre porte cette inscription en capitales romaines : P... § ANDROVET OVVRIER : DEMEVRANT : A REMPARALE 1552. (*Remparale* sans doute pour *Kemparale*, Quimperlé.) A une autre fenêtre du transsept sud, martyrs et divers personnages de l'Ecriture sainte ; le nom de chacun est indiqué sur un phylactère en lettres gothiques : JACOB, SALOMON, AMINADAB, MOÏZ, ZOROBABEL, etc; sculptures en anse de panier et accolade ; traces d'une inscription. Dans la nef, à une fenêtre du sud, on remarque un chevalier coiffé d'un casque, et au bas, cette inscription en capitales romaines :. IEHA . FITRE . GOVERNVR . POVR . CESTE . CHAPELE . ME . FIT . FAIRE . 1557. A une fenêtre du nord, concert d'anges et au-dessous l'enfance du Christ ; on lit au bas : 155.. Les écussons qui se voient au sommet de tous ces vitraux sont : 1° d'argent à 5 fusées de gueules accolées en fasce (armes de Bouteville), plusieurs fois répété ; 2° parti au 1.... (manque), au 2 d'or à une fasce de gueules (armes de.....) ; 3° parti au 1... (manque), au 2 d'or à 3 fasces de gueules (Le Rousseau ?). A l'autel gauche de la nef, rétable en pierre grossièrement sculpté représentant le martyre de saint Sébastien ; ornementation en quatre-feuilles. Piscines en accolade à retraits, avec chou, crosses et pilastres ; quelques-unes plus ornées, trilobe, encadrement de rinceaux de vigne. Riche jubé en bois sculpté à jour, surmontant un chancel qui sépare la nef de l'intertranssept. Du côté de la nef, on voit au milieu du jubé le Christ et les deux larrons ; au pied de la croix du Sauveur se tiennent la Vierge et saint Jean ; au-dessous cinq arcs en accolade sont terminés par des anges à leur partie inférieure ; d'autres anges et personnages divers, d'innombrables rinceaux ornent également l'intrados de ces arcs au-dessus desquels dix panneaux, découpés aussi en accolade et sculptures flamboyantes, offrent le monogramme du Christ, et plusieurs anges en prières. On lit aux arcs inférieurs ces deux inscriptions en lettres gothiques, à gauche : LAN MIL IIII^cc IIII^xx. FUT FAIT CEST OEUPVRE P OLIV LE LOERGAN ; à droite : TOUZ CEULX QUI CEANS ANTREREZ AIES MEMOIRE DE^s TREPASS^s. Du côté du chœur,

dix nouveaux panneaux, sculptés en flammes et trilobes, présentent à la partie supérieure des animaux et des ornements fleuris, et au-dessous, comme du côté opposé, mais avec moins de richesse dans le travail, s'ouvrent cinq grandes accolades chargées d'anges et de personnages. Le jubé repose sur deux rangées d'arcatures en cintre brisé et de croisées d'ogives à clefs pendantes, le tout porté par un chancel également en bois finement sculpté à jour en flammes et trilobes. Au centre est une large porte et de chaque côté trois compartiments en accolade à chou et crosses comme la porte; celle-ci seule a été entièrement achevée; elle est chargée de rinceaux de vigne, de figures, et flanquée de pilastres à statuettes, parmi lesquelles on reconnaît saint Fiacre. La bordure supérieure du chancel présente des rinceaux, des figures grimaçantes, des moines dans diverses postures, des animaux fantastiques, et enfin la scène du renard et des poules. On montait autrefois sur le jubé par un escalier placé dans le transsept sud. (Voir l'album de C.-D.) Banc de pierre à l'intérieur, tout autour de la chapelle et aux piliers de l'intertranssept. Culs-de-lampe sculptés. Nombreux fragments de statues, sans doute celles des apôtres qui étaient au porche; l'une d'elles porte un écusson à 3 fasces (Le Rousseau); parmi ces fragments on remarque deux statuettes, une représentant un chevalier, une autre sainte Catherine qui tient de la main droite une épée et de la gauche une roue. Sur une colonne de l'intertranssept, écusson à 3 bandes (armes de Prévost). Dans la nef, niche avec dais sculpté en trilobes et accolades. Autres niches sculptées à l'extérieur, aux contreforts; à l'une d'elles, on voit un homme qui mord la queue d'un chien, à une autre un gros personnage qui réunit deux pattes, celle d'un chien et celle d'un lièvre (on trouve cette sculpture à plusieurs chapelles). Ecussons unis ou mutilés. — *Vœux.* La toiture et le lambris de cette charmante chapelle sont en si mauvais état que la pluie les traverse facilement. Une petite allocation a permis, il y a quelques années, de préserver de l'eau le jubé dont la destruction est malheureusement imminente; il en coûterait peu pour continuer cette œuvre de restauration. Quant au jubé lui-même, il est regrettable qu'on ne songe pas à prévenir, d'une manière ou d'une autre, la ruine d'un monument aussi remarquable. — Chapelle Saint-Sébastien. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Gargouilles figurées par des personnages et des animaux au-dessus des contreforts. A l'ouest, clocheton en pierre, carré, à jour, avec des crochets aux rampants et un escalier en pierre au dehors pour arriver à la cloche; baies carrées et en plein-cintre. Portes en plein-cintre surmonté d'une accolade avec crochets et chou; de chaque côté un petit pilastre avec chapiteau à volutes et figure humaine. Dimensions du monument dans œuvre, 26^{m} sur 8^{m} environ. Quatre piliers cylindriques au carré du transsept.

Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Les sablières sont chargées de sculptures curieuses, personnages, animaux, fleurs, entremêlés d'inscriptions; au chœur, sur la sablière gauche, tête de la bouche de laquelle partent des rinceaux, deux personnages couchés pieds contre pieds en sens inverse l'un de l'autre et soufflant chacun dans une trompe qui passe entre leurs jambes; sur la sablière droite, figures de personnages; puis tête avec rinceaux comme ci-dessus. Dans le bras du transsept sud, personnages soutenant une banderole sur laquelle on lit : G : BRENIER DICT . FERR 1600. A la suite deux anges montrent cette autre inscription : I : POVLIEVIN : P : R DE MEZ. Puis le martyre de saint Sébastien, deux anges déroulant l'image du calice, d'autres soutenant une banderole comme ci-dessus, mais sans inscription, enfin la scène du renard et des poules. Dans le transsept nord, on remarque un lion portant une croix sur le dos et tirant la langue, deux animaux fantastiques ayant chacun deux têtes dont une au bout de la queue, et léchant une figure d'homme qui tire aussi la langue; puis deux prêtres dont l'un donne l'absolution à un homme agenouillé; à la suite, une inscription : 1600 LE : 26 DE IVIN; un animal fantastique; deux anges déroulant une nouvelle inscription : I : POVLIEVIN : P : IHOARNE : MCHR?; deux autres animaux fantastiques dont l'un lèche le dos de celui qui le précède. Dans la nef, on voit, au côté sud, une chasse au sanglier, deux paysans bretons couchés en sens inverse pieds contre pieds; au côté nord, ronde composée de dix personnages, hommes et femmes, conduits par le diable au son du biniou; deux hommes couchés tête contre tête et se tenant des deux mains à un même bâton : deux anges tenant l'inscription suivante : FAICT : PAR : GABRIEL BRENIER : LAN 1608; puis deux animaux fantastiques dont les cols sont entrelacés. Aux quatre encoignures du carré du transsept, des anges sortent tout entiers de la sablière. Fenêtres en cintre brisé, avec traces de meneaux; dimensions de 1 à 2 et à 3. *Oculus* circulaire au sud. Quelques fragments d'anciens vitraux; on y distingue encore un écusson d'or à cinq fusées de gueules (Bouteville?). On voit le même blason, traversé par une cotice d'azur, non loin du précédent. A l'intérieur, deux culs de-lampe sont figurés par des personnages grotesques dont on ne voit que la partie supérieure; l'un entr'ouvre son vêtement, l'autre se serre le ventre, tous deux comme malades et ayant envie de vomir. A l'extérieur, sur le mur qui ferme le transsept nord, inscription en relief encadrée d'entrelacs : CESTE CHAPPELLE FVT . TROVEE . LE . 22 . IOVR DE IVILLET . ET COMANCE LE . 21 DE . SEPTEMBRE 1598 . I POVLIEVIN . P . SOVF..... VREVR . ET..... et plus bas la date : 1599. — Chapelle Sainte-Barbe. Cette chapelle fut bâtie par Jehan de Toulbodou sur un terrain appartenant à Jehan de Bouteville, seigneur du Faouët et de Barrégan. (V. C.-D.) Elevée sur des rochers qui bordent l'Ellé, elle a été rendue accessible à l'aide de larges escaliers en pierre à balustres d'une

époque relativement moderne. Navires en *ex voto*. Grand et moyen appareil. Le maître autel seul fait une saillie polyédrale au nord-est ; le reste du monument a la forme d'un rectangle dont le plus grand côté se dirige du sud-est au nord-ouest. Contreforts épais, adhérents à la muraille, à simples retraits, et pinacles inachevés. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; aux extrémités, épis en forme de tiare surmontée d'une petite croix. Double larmier. Petite tourelle polygonale en pierre au nord-ouest de la chapelle. Une construction carrée extérieure, et formée de quatre piliers couverts d'un toit en ardoises, contient la cloche. Au sud-ouest, deux portails. Chacun se compose d'une double baie en anse de panier, surmontée d'une accolade à crochets, avec colonnettes simples ; à l'un d'eux le trumeau est chargé d'un bénitier sculpté ; à l'autre on voit un piédestal et un dais, mais la statue manque ; en outre, à chaque portail, les deux baies sont encadrées d'un arc en cintre brisé à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à crosses ; pilastres aux côtés ; tympan sculpté à jour en flammes et trilobes. Dimensions du monument dans œuvre, 16^{m} sur 5^{m} environ. Quatre piliers cylindriques engagées, à base simple, reçoivent par pénétration de grands arcs en cintre brisé à retraits. Voûte en pierre sur croisée d'ogives. Sur les arcs ogifs, anges sculptés présentant un blason ; tous les écussons ont été grattés ; sur l'un d'eux cependant on distingue trois pommes de pin versées, surmontées d'un lambel à cinq pendants (armes de Talhouet). D'autres statuettes en pierre ornent encore les arcs. Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes et trilobes, dimensions de 1 à 2 et à 3. Restes de vitraux anciens, mais tellement détériorés qu'on distingue difficilement les personnages dont les plus grands ont 0^{m} 80 environ, se détachant sur des fonds d'architecture renaissance. Panneaux encastrés dans des armatures qui forment des dessins variés. Traces d'inscriptions gothiques ; divers traits de la vie de sainte Barbe, la vierge tenant l'enfant ; écusson d'azur à un château d'or (armes de Coëtquénan). Piscines en anse de panier et accolade. Sculptures sur panneau de bois formant tribune ; on y remarque des animaux de toute espèce, un renard portant un livre ouvert sur le dos et poursuivant une poule ; quelques personnages, un moine étendant les bras, deux autres présentant une tête de mort, des hommes montrant leur tête entre leurs jambes, un ange jouant de la viole, un autre de la harpe ; le tout entremêlé d'ornements fleuris, grappes de raisin, etc. Ces panneaux sont soutenus par des anges portant des blasons qui ont été mutilés ; on en distingue cependant encore deux, l'un à 5 fusées accolées en fasce (armes de Bouteville) ; on voit aussi ces armes sous un cul-de-lampe. L'autre blason est parti de Bouteville et de 3 fasces (Le Rousseau). Plusieurs culs-de-lampe ornementés ; les statues ont disparu, on en voit encore une dans un coin de la chapelle : c'est une femme debout, la main gauche posée sur un livre, peut-être sainte Barbe. Sur un des culs-de-lampe on lit l'inscription suivante en lettres gothiques :

LE COMECEMET DE CESTE CHAPELLE FUT LE VI IOUR DE IUILLET LAN MIL CCCC IIII^m NEUFF. Une petite chapelle moderne, dédiée à saint Michel, est reliée à Sainte-Barbe par un des escaliers en pierre. — *Monuments civils.* — Dans la ville, rue du Château, maison avec porchet ; la poutre supérieure, soutenue par une colonnette cylindrique, est ornée d'une ligne de petits modillons et porte l'inscription IHS MARIA 1656 ; avec des chevaux sculptés aux deux extrémités. Quelques autres maisons, les unes en bois, à pignon et porchet, les autres en pierre avec fenêtres ornées de pilastres et d'un fronton triangulaire ou en arc de cercle.

GOURIN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Terminée vers 1500. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire ; une nef et deux bas-côtés. Chœur polygonal. Contreforts adhérents à simples retraits, surmontés de clochetons à crochets. Toit aigu. Ardoises ordinaires. Crosses aux rampants ; animaux sculptés aux extrémités. Simple larmier. Traces d'une ancienne tour ; le portail ouest et le clocher qui le surmonte sont modernes (1745). Porche de 1676. Portes en anse de panier ou en cintre brisé. La principale est surmontée d'une accolade ornée de crochets et d'un chou épanoui. La porte qui donnait sur l'escalier de l'ancienne tour, au sud, est en cintre brisé à plusieurs retraits, avec colonnettes et petits chapiteaux. Dimensions du monument dans œuvre, 39^m sur 16^m environ. Sept travées d'architecture. Les bas côtés sont reliés à la nef par des arcades en cintre brisé portées par pénétration sur des piliers polygonaux à base simple et peu élevée ; deux d'entre eux offrent en guise de chapiteaux des figures, des animaux, des volutes, qui ont été rapportés. Deux grandes arcades isolent la travée du milieu, au-dessus de laquelle s'élevait la tour primitive. Voûte de la nef en plein cintre ; blocage. L'abside, sur croisée d'ogives, présente à la clef un blason mutilé supporté par deux lions. Entraits à têtes de crocodiles aux extrémités. Restes de sablières avec figures sculptées. Fenêtres en cintre brisé, dimensions de 1 à 3 environ ; formerets, meneaux flamboyants. Fenêtres du sud pignonnées à l'extérieur avec chou, crosses et animaux. Celle qui surmonte la porte méridionale offre des meneaux rayonnants. Fragments dépareillés de vitraux. Au nord de l'église, il y avait autrefois deux enfeux qui ont été bouchés. Cadran solaire. Des fragments de sculptures en bois du XVIe siècle, découpés à jour et dont on ignore la destination première, ont été donnés, par M. Le Mauguen, curé de Gourin, au musée archéologique du Morbihan. Registres d'état civil depuis 1609 (voir aux archives communales). — Chapelle N.-D. des Victoires (au bourg.) Cette chapelle est de 1509 ; elle a été restaurée en 1830. Le portail occidental est surmonté de l'ancien clocheton en pierre sur lequel est posé un petit lièvre sculpté ; la tradition rapporte que cet animal faisait trébucher tous ceux qui passaient dans le cimetière, à la place occupée aujourd'hui par la

chapelle. — Chapelle Saint-Nicolas. La fondation de cette chapelle est attribuée à un sire du Trancher; elle passe pour avoir été bâtie en même temps que l'église de la Trinité, en Langonnet (xve siècle). Suivant la légende, les ouvriers qui travaillaient aux deux constructions se servaient des mêmes outils que saint Nicolas transportait à la chapelle qui lui était dédiée, et la sainte Vierge à la Trinité, pendant que les ouvriers de part et d'autre prenaient alternativement du repos (légende semblable à celle de Kernascleden et de Saint-Fiacre). Grand et moyen appareil. Plan rectangulaire, un bas-côté au nord. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, décorés de niches à culs-de-lampe et dais flamboyants; les pinacles manquent. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; chou et crosses aux rampants. Simple larmier. Des animaux forment gargouilles au-dessus des contreforts. Clocheton carré en pierre surmonté d'une flèche à crochets; on y accède par un petit escalier de pierre pratiqué sur la toiture. Portes en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes; accolade et pilastres à crochets. Dimensions du monument dans œuvre, 20^m sur 9^m environ. Cinq travées d'architecture. Piliers polygonaux, à base simple et peu élevée, recevant par pénétration des arcades en cintre brisé à plusieurs retraits. Les entraits à têtes de crocodiles ont été coupés, ils gisent à terre. Figures humaines sculptées sur les sablières; on y voit encore plusieurs blasons qu'on retrouve au-dessus des piliers sur l'extrados des arcades, et parmi lesquels on distingue celui de la famille du Trancher, plusieurs fois répété : (d'or) au croissant (de gueules) accompagné de trois étoiles (de même.) Fenêtres à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Elles sont pignonnées et flanquées de colonnettes. Fragments de vitraux. Piscine à anse de panier. Bénitiers pratiqués dans le mur et supportés par une petite colonnette engagée. — Chapelle N.-D. de Consolation ou de Moustérien. Grand et moyen appareil. Plan rectangulaire; une nef et deux bas-côtés. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles inachevés. Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier. Portes en cintre brisé. Au sud, porte en anse de panier, à retraits, colonnettes, accolade et pilastres à chou et crosses. Au-dessous de l'accolade, blason uni. Dimensions du monument dans œuvre, 15^m sur 9^m environ. Quatre travées d'architecture. Piliers polygonaux à base simple et peu élevée. Naissances d'arcades au chœur. Fenêtres en cintre brisé; à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Celle du fond du chœur porte à ses deux meneaux verticaux les statues en pierre de saint Pierre et de saint Jean-Baptiste. Vitraux à compartiments variés, personnages de 0^m 60 à 0^m 80; sur la fenêtre du fond, scène du crucifiement; au-dessus, écussons brisés; on en distingue encore un, parti au 1... (manque), au 2 d'argent à une fasce de gueules (armes de.....); et un autre également parti, au 1.. (manque), au 2 d'argent à l'aigle éployée à 2 têtes d'azur, membrée de gueules (armes de.....). Aux côtés de l'autel, culs-de-lampe et dais sculptés. — Chapelle Saint-Hervé. Un

jour, saint Hervé travaillait à un petit champ avec un cheval ; un loup étant survenu et ayant dévoré l'animal, le saint dit au loup : tu feras son travail; et il l'enchaîna. Saint Hervé est invoqué par ceux qui veulent préserver des loups leurs troupeaux. On vient à cheval de tous les environs en pélerinage lui porter des moutons en offrande. Il y a deux pardons : le plus grand est celui du dernier dimanche de septembre; il s'y fait une procession à cheval. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents à la muraille; aux deux côtés de la porte occidentale les contreforts présentent une niche où manque la statue, avec dais festonnés en trilobes et culs-de-lampe formés par une figure grotesque; celle de gauche est un homme qui passe la tête entre ses jambes. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Simple larmier. Tour carrée en pierre au-dessus de la porte occidentale, à baies divisées par des meneaux de style flamboyant; quelques marches en pierre au-dehors forment escalier pour arriver à la cloche. Flèche en pierre également à jour avec crochets aux rampants. Porte occidentale en plein cintre surmontée d'une accolade avec crochets et chou épanoui ; de petites colonnettes supportent les voussures. Dimensions du monument dans œuvre, 17^{m} sur 7^{m} environ. Lambris. Entraits terminés à leurs extrémités par des gueules de crocodiles. Sablières sculptées en partie d'enroulement, fruits, figures grimaçantes. Fenêtres en cintre brisé avec meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 environ. Restes d'anciens vitraux où l'on distingue des armoiries et des personnages de 0^{m} 80 de hauteur environ, se détachant sur des fonds d'architecture du XVe et du XVIe siècles. Panneaux encastrés dans des armatures qui forment des dessins variés. Inscriptions en français. La fenêtre du fond du chœur est divisée en trois tableaux : au milieu, la scène du crucifiement; à droite, un personnage tenant la crosse, et sous les pieds duquel on lit quelques lettres d'une inscription française ; à gauche, saint Hervé, ayant d'une main un bâton et un chapelet, de l'autre, un loup en laisse, suivant la légende. La fenêtre de droite est divisée en deux compartiments : à gauche, un guerrier, la main sur son cimeterre; sous ses pieds, inscription en lettres gothiques : LAN TRANTE FUST CETE Y COMM (encée) (sans doute 1530). Traces d'une inscription en lettres plus grosses. A droite, la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus. Sur la fenêtre de gauche, deux compartiments : à gauche, personnage crossé avec une banderolle derrière la tête, portant cette inscription : SANCT. YVES ⁝ ORA ⁝ P (ro. nobis); traces d'une autre inscription ; à droite, il ne reste point de vitres coloriées. Les trois fenêtres précédentes portent dans les compartiments du sommet le blason suivant : d'argent, à cinq fusées de gueules accostées en fasce (armes de Bouteville.) A l'une des fenêtres latérales, ce blason est crossé. La fenêtre de gauche offre cet autre blason : d'argent, à un croissant de gueules accompagné en abîme d'un écusson d'or à trois tourteaux de gueules et au quartier

de même (armes de Kerimerc'h ?). Les deux fenêtres latérales portent le blason parti de Bouteville et de Kerimerc'h. Les deux fenêtres des bras du transsept présentent aussi quelques fragments de vitraux ; on distingue encore sur celle du nord un personnage crossé. — Chapelle Saint-Guénolé. Il ne reste d'ancien que le clocheton et la fenêtre de l'abside, en style flamboyant. — Chapelle Saint-Philibert. Curieuse par sa charpente et sa forme en trèfle. On baigne les enfants dans la fontaine voisine pour leur donner des forces. — *Monuments militaires.* — Château de Kerbiguet. Le mur d'enceinte est en ruines, ainsi que la partie la plus ancienne du château. La maison, de la renaissance, est habitée, et sert aujourd'hui de ferme. Porte de la cour en plein cintre, avec une poterne plein cintre à gauche ; au-dessus, restes de corbelets et de machicoulis. Ce portail était sans doute surmonté d'un écusson qui gît à terre tout auprès : (d'argent) au chêne (de sinople) au franc canton (d'argent) chargé de trois fusées rangées (de gueules) (surmontées de trois roses de même) (famille de Guéguen). Une salle basse communique avec la cour par quatre arcs plein cintre, portés sur de grosses et courtes colonnes cylindriques, dont la base et le chapiteau sont indiqués par de simples tores. Une ligne de corbelets surmonte cette arcade. Une porte plein cintre avec pilastres donne accès dans la maison par un large escalier de pierre. Fenêtres carrées. Grandes cheminées de pierre, dont une de 2 m 30 de largeur sur 5 m de hauteur ; pilastres sculptés, style de la renaissance. Traces d'un blason peint (le même que ci-dessus). Les murs de la salle principale, qui sert aujourd'hui de grenier, sont chargés de fresques avec inscriptions, tantôt en caractères gothiques, tantôt en capitales romaines ; malheureusement l'enduit grossier qui les porte s'est détaché en plusieurs endroits et ne laisse plus voir que quelques fragments de tableaux : le siége de Béthulie avec cette inscription : *La cite de Bétulie assiege par..... par la prudance de Judit.* — Le sacrifice d'Abraham, avec ces mots : *Abraham sur le commandement de Dieu va ymmoler son enfant Isac.* — Plus loin, on voit : *Coment la reine de Saba vint en Jerusalem pour voer le roy Salomon plein de.....* — Puis, *Samson le fort.* A côté de l'histoire sainte, l'artiste original a placé la mythologie ; au-dessus de la porte : *Hercules tue un lion.* — Ailleurs nous voyons : *Le festin de Bachus.* A l'extérieur, au-dessus d'une des fenêtres, on distingue une inscription gravée en creux en capitales romaines (je n'ai pu la lire à cause de la hauteur à laquelle elle est placée). Dans la cour, puits de 3 m de largeur environ, bord à bord, dont la margelle octogonale est d'une seule pierre et présente sur ses faces extérieures diverses sculptures, circonférences, losanges, figures humaines. Non loin de là, vaste colombier bâti en pierres de grand et moyen appareil, de 8 m environ de diamètre, y compris les murs qui sont très-épais. Au-dessus de la porte, blason en relief (le même que ci-dessus), avec cette inscription en capitales romaines :

MANVS TUE LODOICE FECERVNT ME ET PLASMAVERVNT TOTVM IN CIRCVITV. (Imité du livre de Job, ch. x.) Au-dessus, la date : 1564. La famille de Guéguen ou Guégant possédait la seigneurie de Kerbiquet. D'après la tradition, les seigneurs du château faisaient l'accueil le plus gracieux à tous les voyageurs qui traversaient le pays. On croit que l'inscription qu'on aperçoit à l'extérieur est relative à cet usage. Suivant M. l'abbé Kerdaffret qui m'accompagnait, cette inscription serait bretonne, et la traduction des premiers mots serait : *A vous et à vos amis.....*

GUELTAS. — *Monuments religieux.* — Église paroissiale Saint-Gildas. Dans un champ voisin de l'église, on montre des pierres sur lesquelles ou devant lesquelles, suivant la légende, saint Gildas venait s'agenouiller. Croix latine. Porche à l'ouest ; de chaque côté, une colonne cylindrique engagée à base et chapiteau simples. Porte à l'ouest, en cintre brisé, à retraits et colonnettes. Autre porte en anse de panier surmontée d'une accolade que terminent des anges tenant chacun un écusson uni. Au carré du transsept, larges arcades en cintre brisé à retraits, pénétrant des colonnes cylindriques engagées, à base simple. Au transsept sud, entraits à têtes de crocodiles. Au chœur, grande fenêtre en cintre brisé à meneaux en flammes et quatrefeuilles ; dimensions de 1 à 1 1/2 environ ; aujourd'hui bouchée. Vitraux aux fenêtres des transsepts ; compartiments variés ; personnages de 0 m 30 à 0 m 40 de hauteur. A une fenêtre du nord, on voit un chevalier et une dame en prières, avec des banderoles portant une inscription gothique : MISERERE MEI..... ; au-dessus, la passion. Dans le transsept méridional, rétable dont la partie supérieure est sculptée à jour, en style flamboyant, et la bordure découpée en trilobes ; de ce rétable pendent onze angelots dont l'un porte un écusson chargé de mâcles, et les autres les différents instruments de la passion. Dans le cimetière, croix de pierre moderne offrant sur un de ses côtés les 9 mâcles des Rohan dans un collier d'ordre. Registres de l'état civil depuis 1746. (Voir aux archives communales.)

GUÉMENÉ. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1613 (archives communales.) — *Monuments militaires.* — Château de Guémené (1). Abandonné ; en grande partie ruiné. Fortifié ; vastes douves devenues prairies. Pont-levis oblique par rapport à l'entrée ; il a fait place à un pont ordinaire. Grand portail en plein cintre surmonté d'une accolade à chou et crochets : pilastres à pinacles aux côtés. A l'autre extrémité du pont-levis, porte avec poterne défendue par un pavillon à gauche. Autres portes en cintre brisé. Neuf tours, dont trois carrées ; grand et moyen appareil ; grand diamètre ; contreforts. Hauts autrefois de 20 m environ, les murs offrent une épaisseur de 2 m 50 à

(1) Je dois remercier ici M. Delaunay, propriétaire actuel de ce château, de la complaisance avec laquelle il m'en fit visiter les ruines.

3m ; couloirs et escaliers à vis dans les courtines ; restes de machicoulis avec corbelets à trois retraits. On a trouvé les traces d'un souterrain allant jusque sous l'ancienne église collégiale. Un autre aurait conduit à Cravial, en Lignol, à une lieue environ, où étaient les écuries du prince ; mais ce n'est qu'une tradition populaire. Fenêtres carrées à croisées de pierre, deux fois plus hautes que larges. Meurtrières. Restes de grandes cheminées, dont les chambranles ont près de 4m de longueur, avec pieds-droits cannelés, et frise sculptée en palmettes. De l'ancienne chapelle de ce château il ne reste plus qu'un devant d'autel et un fragment de porte ou de fenêtre. De gros piliers carrés surmontés de colonnes cylindriques formaient autrefois, au nombre de quatorze, dont la plupart sont encore debout, une galerie en hémicycle autour d'une cour transformée aujourd'hui en jardin. Dans un des pavillons se voit, bien conservée, une petite chambre de bains dallée, avec des conduits d'eau ou de chaleur et deux réservoirs ; elle est voûtée en pierre sur croisée d'ogives, avec figures sculptées aux quatre angles ; baie aveugle à linteau sur consoles. Ce château était, avant 1789, la propriété des Rohan-Guémené. Construit sans doute vers la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe siècle sur l'emplacement d'un plus ancien, assiégé à plusieurs reprises pendant les guerres de la Ligue à la suite desquelles il fut démantelé, le château de Guémené fut en partie restauré au milieu du XVIIIe siècle, ainsi que l'indiquait une inscription gravée sur la corniche d'une des grosses tours rondes, et dont les fragments, qui gisent dans les douves, portent encore les mots : REPARATA ◊ AVCTA ◊ ET ORNATA 1755. On voit dans le jardin plusieurs boulets de granit de 0m 50 de diamètre environ ; on en a trouvé un grand nombre dans un souterrain du château ; ils doivent dater de l'époque de sa reconstruction. Les titres de la principauté de Rohan-Guémené sont aujourd'hui déposés aux archives départementales du Morbihan. — *Monuments civils.* — Dans la ville, quelques maisons du XVIe et du XVIIe siècles ; à pignons, consoles, portes en anse de panier et accolade.

GUÉNIN. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1695 (voir aux archives communales). — Chapelle N.-D. du Manné-Guen. (Mont-Blanc.) Placée au sommet de la montagne qui porte ce nom, cette chapelle offre par sa position, son isolement, l'aspect du mur et des ombrages qui l'environnent, la plus grande analogie avec la chapelle du Burgo en Grand-Champ. Elle est en contrebas du sol ; on y descend par plusieurs marches. Restaurations en 1751. Les jeunes filles y viennent en pélerinage pour obtenir de l'embonpoint. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur polygonal. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Larmier à retraits. Sur l'intertranssept, tour carrée et flèche en ardoises. Sur le portail ouest, campanille carrée en pierre, formée par quatre colonnes qui supportent un petit dôme. Au sud, porte en anse de panier à plusieurs

retraits, surmontée de feuillages et d'arabesques. A l'ouest, porte plein cintre encadrée dans un entablement et plusieurs sculptures renaissance, personnages en cartouches, animaux, colonnettes cannelées soutenant des anges en prières; au-dessus, écusson plusieurs fois répété : écartelé aux 1 et 4 à... fasces, aux 2 et 3 losangé (armes de.....) Dimensions du monument dans œuvre, 24 m sur 6 m environ. Lambris à clefs pendantes; celle du carré du transsept est figurée par un ange qui tient un écusson uni. Entraits à têtes de crocodiles. Celui du transsept sud porte une inscription : CH : LETOUVELLEC : ERMITEM : et au-dessous : M : O : BIGOIN : A F(ait) : CESTE : BOAIS L(an) I : 604 : Sablières sculptées à la nef, figures grossières, denticules, enroulements, animaux liés par le cou; au nord, inscriptions en capitales romaines : 1577 : GVILLE (Guillaume) : ET : JAQVES : LES. THEBAVLT. ONT. FAICT. SET. BOEIS. Au-dessus, écusson écartelé, comme plus haut. Au sud, fenêtre en cintre brisé simple; dimensions de 1 à 2 environ. Banc de pierre à l'extérieur. Près de la chapelle, puits de 1705 récemment restauré, avec une inscription curieuse. — Près du bourg, sur le chemin qui conduit à la route de Baud, croix de pierre mutilée, offrant des sculptures en creux et en relief sur ses différentes faces, losanges, cercles, croix pattées.

GUERN. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1692. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D. de Quelven (paroisse de Guern). Voir la légende de la chapelle Saint-Nicodême, en Pluméliau. Le côté septentrional a été restauré en partie à une époque moderne. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine; les transsepts sont peu profonds. Deux bas-côtés qui ne vont que du chœur au milieu de la nef. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crosses et faux trilobes. Toit aigu, ardoises ordinaires; charpente de 1582, réparée en 1633 et 1634 par I. GICQUEL. Chaque fenêtre est surmontée extérieurement d'un pignon à crochets. Aux transsepts et au chœur, galeries flamboyantes à jour; ailleurs, simple larmier. Animaux en pierre formant gargouilles. A l'angle du transsept sud et de la nef, une tourelle, surmontée de clochetons à crochets, contient un escalier de pierre qui conduit à la tribune ci-dessous mentionnée et sur la voûte. La tour principale, placée à l'ouest, s'est écroulée en 1837; elle était, dit-on, fort belle; on en voit un croquis, fait quelque temps avant sa chûte, chez M. Le Cam, au bourg; on voit également, dans la maison du desservant de la chapelle, une pierre qui en provient et qui porte un fragment d'inscription gothique. La nouvelle tour, construite à l'emplacement de l'ancienne, est fort belle aussi, quoique peut-être d'une hauteur disproportionnée avec le reste de l'édifice; malheureusement elle est inachevée. Au sud, porche carré voûté en pierre sur croisée d'ogives; de chaque côté, cinq niches en trilobes, hautes et peu profondes; communication avec l'intérieur par deux baies en anse de panier surmontée d'une accolade à chou

et crosses, et enfermées toutes ceux dans un grand cintre brisé à retraits ornés de rinceaux de vigne et de chêne; le tympan a été bouché, et le dais que portait le trumeau, brisé; communication avec l'extérieur par un grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits, bordé de trilobes à jour, et surmonté d'une accolade et d'un faux pignon à chou et crosses; les retraits également ornés de rinceaux. Au transsept sud, portail à deux baies séparées par un trumeau dont le dais a été aussi brisé, les baies ornées comme celles du porche; tympan à jour, mais privé de ses meneaux; pilastres à pinacles aux côtés. Autre porte, au sud, plus petite, en anse de panier et accolade. Dimensions du monument dans œuvre, 32m sur 16m environ, y compris les bas-côtés. Hautes arcades en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des colonnes cylindriques. Voûtes en pierre sur croisées d'ogives; à la clef du chœur, écusson d'hermines plein (Bretagne); à la nef et au bas-côté septentrional, la voûte est inachevée et remplacée par un lambris. Fenêtres en cintre brisé; meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes; dimensions de 1 à 1 1/2, 2 et 2 1/2 environ. Au transsept nord, fenêtre bordée, à l'intérieur, d'un rinceau de vigne. Au sud, baies aveugles de style renaissance, plein cintre et coquilles. Restes de vitraux à compartiments variés, fonds d'architecture à trilobes et quatrefeuilles; plusieurs écussons: 1° d'argent à 5 fasces de gueules (Rimaison); 2° parti au 1 d'azur à 8 billettes d'or, 3, 2, 3; au 2 de sable au lion rampant d'argent (armes de.....); 3° parti au 1 d'azur à 8 billettes d'or (.....), au 2 d'argent à 5 fasces de gueules (Rimaison); 4° écartelé, dont on ne distingue plus qu'une partie, de gueules à 9 mâcles d'or (Rohan); 5° d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 billettes de même (armes de.....); 6° parti au 1 d'azur à 3 coquilles d'or (.....), au 2 de gueules à 10 besants d'or (.....). Vitraux assez bien conservés à deux fenêtres du chœur; personnages de 0m 70 à 0m 80 environ; devises gothiques; on reconnaît d'une part l'arbre de Jessé, de l'autre, la Vierge tenant l'enfant Jésus, saint Christophe le transportant au milieu des eaux, etc. Au bas-côté sud, tribune en pierre qui rappelle celle de St-Nicodème; supportée par une voûte sur croisée d'ogives et par des arcs en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des colonnettes cylindriques sur le devant desquelles sont engagés des piliers polygonaux dont deux chargés d'ornements renaissance, losanges, circonférences, écusson à cinq fasces deux fois répété. Dans la tribune, personnage sculpté passant sa tête entre ses jambes. Au transsept sud, petit dais à jour en trilobes. Le blason à 5 fasces est plusieurs fois sculpté à l'extérieur de la chapelle. Cadran solaire. Non loin de la chapelle, fontaine en plein-cintre à retraits dans lesquels court un rinceau de vigne, surmonté d'une accolade et d'un pignon à chou et crosses, aux côtés, pilastres à pinacles ornés de crochets et de faux trilobes; à l'intérieur, niche à coquille, et en guise de cul-de-lampe, ange présentant un écusson

uni. Tout auprès, pratiquée dans le mur d'enceinte, autre fontaine de la même époque, plus petite et moins ornée que la précédente. A côté encore, hangar sous lequel les laveuses peuvent se mettre à l'abri, et dont la toiture est soutenue par quatre colonnettes de pierre cylindriques. — *Vœu.* Malgré deux allocations successives, la tour de la chapelle N.-D. de Quelven, est restée inachevée; aujourd'hui il ne manque plus guères que la flèche pour compléter une œuvre remarquable malgré quelques imperfections, et la commune est prête à s'imposer de nouveaux sacrifices si l'État veut lui venir en aide une dernière fois. (Voir, pour la marche à suivre dans l'achèvement de la tour, et la restauration complète de la chapelle, la notice adressée à M. le préfet du Morbihan par M. de Fréminville, membre de la société archéologique, novembre 1856.) — Chapelle de Lomeltro (paroisse de Guern). Petites fenêtres en cintre brisé, avec des restes de meneaux en quatrefeuilles et trilobes. Quelques fragments de vitraux parmi lesquels on reconnaît des écussons : 1° de gueules à 9 mâcles d'or (armes de Rohan) ; 2° d'argent à 3 fasces de gueules (peut-être Rimaison). Bénitier cylindrique qui peut avoir été une borne milliaire coupée dans sa hauteur et creusée au sommet pour cet usage. — Eglise paroissiale Saint-Julien (paroisse du Sourn). Ecussons sculptés à l'extérieur : 1° à 5 fasces (armes de Rimaison ; voir à N.-D. de Quelven, même commune) ; 2° parti au 1 à 5 fasces, au 2 à un chevron accompagné de 3 billettes (armes de..... ; voir aussi à N.-D. de Quelven). Quelques autres mutilés. — Non loin de l'église, sur la route de Napoléonville, croix de pierre de 1708. — Chapelle Saint-Michel. (paroisse du Sourn). Cette chapelle a été autrefois église paroissiale. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires ; chou et crosses aux rampants. Larmier. Gargouilles en pierre, animaux. Au sud, porche orné de crosses et d'animaux, avec une tête de moine en guise de chou, et de petits piliers à pinacles sur les côtés. Communication avec l'extérieur par un cintre brisé, avec l'intérieur par deux baies en cintre brisé, séparées par un trumeau polygonal dont les sculptures sont inachevées, et qui porte bénitier et dais ornés de trilobes et accolades, les deux baies encadrées d'un autre cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes à base simple et chapiteau sculpté ; rinceaux de vigne dans les retraits. Dimensions du monument dans œuvre, 23^{m} sur 6^{m} environ. Des colonnes cylindriques engagées, au chœur, étaient destinées à recevoir une arcade. Au chœur, entraits à têtes de crocodiles, et sablières sculptées, figures humaines, fleurons, écussons unis. Fenêtres en cintre brisé ; meneaux en flammes et fleurs-de-lys, dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2. Celle du chœur est très-large. Au sud, fenêtre en cintre brisé et trilobes, haute et très-évasée à l'intérieur. Restes d'écussons au sommet des vitraux de la fenêtre du chœur : 1° d'azur à 3 coquilles d'or (armes de..... ; on retrouve

ce blason à N.-D. de Quelven, même commune); 2° parti au 1 d'azur à 3 coquilles d'or, au 2 d'azur à 3 besants d'argent (armes de.....). Fonts baptismaux polygonaux portant un écusson sculpté à 3 coquilles (comme ci-dessus), la date 1642, et l'inscription : F(ait) : P(ar) : M : N : L : COINT. Piscine en anse de panier et accolade à chou et crosses. Bénitier cylindrique à cuve circulaire dont le bord en saillie est relié à la base par huit petits piliers polyédraux dont la plupart détachés du pied de la cuve. Ecusson mutilé, au-dessus de la fenêtre du chœur, à l'extérieur. Près de la chapelle, dans le cimetière, croix à chapiteau corinthien supportant d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge; au-dessous du chapiteau, écusson à 3 coquilles (comme ci-dessus), et la date : 1626.

GUISCRIFF. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Restaurée en partie en 1670. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine; une nef et deux bas-côtés. Chœur carré. Contreforts simples et adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires; chou, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Dimensions du monument dans œuvre, 33 m sur 14 m environ. Sept travées d'architecture. Piliers polygonaux à base simple et peu élevée, recevant par pénétration de hautes arcades en cintre brisé. Au-dessus du chœur, lambris à clefs pendantes. Les sablières du chœur offrent quelques sculptures, figures humaines, animaux, ornements fleuris. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 environ; celle du fond du chœur est très-grande; celles des murs latéraux sont simplement brisées. Plusieurs tombes avec des écussons détériorés. Registres d'état civil depuis 1585. (Voir aux archives communales.) Comptes, fondations et aveux depuis le XVIe siècle. (Archives de la fabrique.) — Chapelle Saint-Eloi. On vient en pélerinage, le 24 juin, baigner les chevaux dans la fontaine. Chevaux de bois en *ex-voto*. Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à chou et crosses. Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier. Au sud, porte en anse de panier, pilastres et accolade à crochets; à la place du chou, ange tenant une banderole où est écrit en lettres gothiques : EN LAN M'CCCC XIIII? FUT COMMANCE LA..... Autres portes en cintre brisé, à retraits et colonnettes. Dimensions du monument dans œuvre, 23 m sur 6 m environ. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur est surmontée à l'extérieur d'un écusson d'hermines plein (Bretagne). Une petite statue en bois représente saint Eloi tenant une jambe de cheval, et à côté de lui on voit un cheval qui n'en a que trois. Des sculptures, de chaque côté du chœur, figurent, l'une un dragon, l'autre un limaçon; de la bouche de ce dernier s'échappe un ruban portant cette inscription : MACE

(1) Je dois la description de cette chapelle, que je n'ai point vue, à M. l'abbé Kerdaffret, alors professeur au séminaire de Vannes.

ME FIT LAN MIL Vc I (ou l) (1501 ou 1550). — Chapelle Saint-Maudé (1). Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Au chevet de l'église, deux contreforts adhérents, surmontés d'animaux, sans pinacles. Larmier. Portes simples en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 20m sur 5m environ. Les entraits du chœur et du transsept sont chargés, aux extrémités, de têtes de crocodiles, et au milieu, d'anges portant des banderoles sans inscription. Sablières en partie ornées de figures humaines et de feuillage. Fenêtres en cintre brisé; celle du fond du chœur est surmontée, à l'extérieur, d'un pignon à crochets. A cette même fenêtre, il reste deux panneaux qui représentent Jésus tombant sous sa croix et la résurrection. Au milieu de quelques fragments de vitraux, dans la petite fenêtre du chœur, côté du midi, écusson d'azur au chef d'or chargé de 3 coquilles de gueules (armes de.....). Deux statues en granit : l'une, haute de 0m 70 environ, paraît avoir été encastrée primitivement dans un des murs de la chapelle : elle représente saint Maudé ayant la crosse d'une main et un livre de l'autre; on lit cette inscription en caractères gothiques à la base : S MAUDA ORA PRO (nobis). L'autre statue, de 1m 40 environ, placée dans le transsept méridional, à droite de l'autel, figure un personnage retenant des deux mains ses entrailles qui s'échappent de son ventre ouvert; il est coiffé d'une toque plate. — Chapelle Saint-Antoine. Il y a trois pardons (assemblées) par an à cette chapelle. Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, pinacles inachevés. Toit aigu, ardoises ordinaires. Simple larmier. La tour, abattue il a quelques années par la foudre (qui tomba le même jour sur la chapelle Saint-Urlo, en Lanvénégen), a été reconstruite en pierre dans la forme primitive; elle est carrée, surmontée d'une flèche et flanquée de quatre clochetons ornés de crochets, avec des personnages et animaux formant gargouilles. On arrive à la cloche par un escalier de pierre extérieur. Portes en anse de panier, sans ornements. Celle de l'ouest est surmontée d'un blason. Dimensions du monument dans œuvre, 20m sur 5m environ. Lambris sur arceaux formant croisée d'ogives au carré du transsept, aux quatre coins duquel des figures sculptées font saillie. Fenêtres en cintre brisé à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Le vitrail du fond du chœur fut brisé en même temps que le clocher. Dans les transsepts, rétables de 1686, remarquablement sculptés.

KERFOURN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Eloi. Restes d'une ancienne construction. Portes en cintre brisé surmonté d'une accolade à chou et crosses. Fenêtres en cintre brisé. Fragments de vitraux. Petit rétable en bois dont la partie supérieure est sculptée à jour en style flamboyant (comme celui de l'église voisine de Gueltas).

KERGRIST. — *Monuments religieux.* — Registres de l'état civil depuis 1600. (Archives communales.)

chaque côté, un ange tenant une banderole sans inscription ; le tout encore surmonté d'une accolade à crosses, chou et pilastres. A l'ouest, portail semblable, mais plus grand et inachevé ; la niche est remplacée par un ange portant un écusson uni. Portes du chœur à anse de panier et accolade à chou et crosses ; colonnes striées. Dimensions du monument dans œuvre, 30 m sur 6 m environ. Lambris sur arceaux à clefs pendantes très-nombreuses, les arceaux étant très-rapprochés. Entraits à têtes de crocodiles au milieu et aux extrémités ; elles sont quelquefois remplacées, au milieu, par des ornements fleuris, ou par des anges portant une banderole sans inscription. Sablières sculptées ; anges ou personnages sortant à demi, et jouant de divers instruments, ou portant soit une croix, soit une banderole ; rinceaux bien fouillés ; deux lions qui mordent leur queue et tiennent entre eux un blason à une coupe ou calice (comme sur les vitraux) ; autre blason à un rencontre de bœuf (id. aux vitraux) présenté par deux personnages ; singe, oiseau et animaux divers ; une chasse au loup ; figures humaines, etc. Sur la sablière du transsept sud, inscription en capitales romaines : 1568 : P. POVLICHET . FIT ; et une autre : B . VLIAC . FABRIQVE. Fenêtres à cintre brisé et meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Elles présentent, à l'extérieur, un pignon aigu à chou et crosses, avec animaux sculptés au bas des rampants. Vitraux remarquables à presque toutes les fenêtres ; malheureusement plusieurs panneaux ont disparu, et le reste est négligé et menace ruine. Compartiments à dessins divers ; fonds d'architecture renaissance ; personnages de grandeur variable. La fenêtre du fond du chœur présente une généalogie de la famille de David. Au bas, fragment d'inscription en capitales romaines. Au sommet plusieurs blasons : 1° d'argent à 5 fusées de gueules rangées en fasce (armes de Bouteville) ; 2° d'azur à un rencontre de bœuf d'or (armes de Cleuzyait ?) ; 3° d'azur à la coupe d'or (armes de.....) ; et deux autres que nous n'avons pu déchiffrer. D'autres fenêtres, au chœur, représentent les différentes scènes de la passion ; au bas de l'une d'elles est l'inscription suivante en capitales romaines : LE : XXIII : DE : MARS : P : ANDROVET : 157 . . Au transsept sud, à une fenêtre, vie de saint Jean-Baptiste, en douze tableaux ; à une autre la transfiguration. Au transsept nord, le jugement dernier. Dans la nef, trois fenêtres offrent en divers tableaux le mariage de la sainte Vierge, l'annonciation, la visitation, l'adoration des mages, Jésus enseignant les docteurs, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, l'assomption de la Vierge, etc. Enfeux en anse de panier à plusieurs retraits, surmontée d'une accolade à crochets et chou épanoui ; pilastres et colonnettes striées avec une torsade aux chapiteaux ; on y remarque un blason sculpté, à une fasce accompagnée de 3 quintefeuilles ? (armes de Meur ?). Piscines en anse de panier et accolade à chou et crochets, avec colonnettes striées et pilastres fleuris. Au bénitier est sculpté un ange qui tient un blason uni. Culs-de-lampe à figures humaines ou

ornements fleuris. A d'autres on voit des personnages dans de bizarres positions : un moine entrainant un homme d'une main, et tenant sa jambe de l'autre ; un autre s'efforçant de rapprocher l'un de l'autre un homme et un animal. Dans le chœur, niches avec culs-de-lampe et dais richement sculptés. Les panneaux de bois des portes sont sculptés en ornements fleuris. Celle qui donne sur la sacristie offre un personnage dans une niche. Sur le mur du transsept nord, à l'intérieur, inscription en caractères gothiques en relief : *A toutz et chūn urois catholicque sont octroye a chūn iour et feste de monseigne^s saint iehan leuangeliste a chūn mardi de pasques les iours de la trinité les iours de la toutzsaintz le iour de la dedicacion de céste chapelle ceans V cēz io^s de vroy p̄don p̄ une bulle dabtee le XXVe io^r de septembre lan mil V^ca p le pape alixandre et aussi le io^s de la toussaintz : Plus sont concedee et octroies par le dit pape et par une aultre bulle a checun des dictz iours et fest de la toussaintz le io^s de saint iehā leuāgeliste le io^s de la trinite a la natiuite de saint iehā bap^te a lexaltacion de la sainte croes a la dedicacion de ceste chapelle de la trintó* (sic) *de bezuer en la proesse de lāgonet aux bienfaiteurs de ceans M V^cez io^s de uroy p̄dō et indulgence donātz le^s deuocion po^s la soutenāce de ceste chappelle.* Cadran solaire. Registres d'état civil depuis 1612. (Voir aux archives communales.)— *Vœu.* Il serait bien à souhaiter qu'on pût, à l'aide de quelques secours, prévenir la chute imminente des vitraux vraiment remarquables de cette église. — Abbaye de Langonnet. Il ne reste de la construction primitive qu'une salle voûtée en pierre sur arcs en cintre brisé et croisées d'ogives reposant sur de courtes colonnettes cylindriques à chapiteau feuillé ; cette salle ouvre sur une cour par une porte flanquée de chaque côté de deux baies jumelles, le tout en cintre brisé en lancette, à plusieurs retraits formés par des tores qui retombent en colonnettes à base et chapiteau feuillés ; chacune des doubles baies est, en outre, encadrée dans un arc également brisé.

LANVÉNÉGEN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Cognogan. Quelques additions modernes. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire ; deux bas-côtés prolongés jusqu'au fond du chœur. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires ; crosses et animaux aux rampants. Larmier. A l'ouest, tour carrée en pierre, surmontée d'une flèche polygonale à crosses, flanquée de quatre clochetons reliés par des frontons triangulaires ; aux angles les symboles des évangélistes ; la tour est, en outre, ornée d'arcades en fausse architecture, de mascarons et de denticules. On y accède par un escalier de pierre extérieur au nord. Porche carré au sud, communiquant avec l'intérieur par un arc en anse de panier, avec l'extérieur par une porte en cintre brisé à retraits. Porte occidentale en anse de panier avec accolade à chou et crosses, et pilastres à pinacles. Six travées d'archi-

tecture. Piliers cylindriques ou polygonaux, à base simple, recevant par pénétration des arcs en cintre brisé à retraits. L'une des colonnes porte une inscription gothique en relief : ..... RECTOR DE GUISGURI FIT FAIR CESTE EGLISE LAN M V^cas VIII. Entraits à têtes de crocodiles. Figures grossièrement sculptées sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Une fenêtre au nord présente, à l'extérieur, un pignon faisant symétrie à celui du porche. Restes de vitraux à compartiments variés, personnages de 0^m 60 environ, fonds d'architecture à anses de panier et accolades ; à la fenêtre principale, divers traits de la vie et de la passion de Jésus-Christ. Au chœur, dais sculpté en trilobe et accolade. Cadran solaire sur ardoise, de 1550 ; les heures y sont indiquées en caractères gothiques. Registres d'état civil depuis 1637. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Saint-Urlo. La foudre qui tomba, il y a quelques années, sur cette chapelle a nécessité la restauration de la partie occidentale. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Larmier. A l'ouest, tour carrée en pierre avec flèche polygonale à crosses, flanquée de quatre clochetons qui relient des frontons triangulaires sculptés en flammes à jour ; aux angles les quatre symboles des évangélistes. Un escalier extérieur, au nord, conduit à la cloche. Portail occidental formé de deux baies en plein-cintre encadrées d'un arc légèrement brisé et surmonté d'une accolade à chou et crosses, pinacles aux côtés. Autres portes en cintre brisé avec ou sans accolade. Dimensions du monument dans œuvre, 23^m sur 5^m environ. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées, rinceaux, enroulements ; personnages en saillie aux quatre angles de l'intertranssept. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes et trilobes ; dimensions de 1 à 2 et à 3 environ. Quelques fragments de vitraux avec devises gothiques. Tribune en bois de 1712. Cadran solaire sur ardoise, de 1603. Tout près de la chapelle, pierre levée de 1^m environ, hors de terre, qui a été sculptée à une époque postérieure, et peut avoir été un lech ; on l'avait creusée au sommet pour y implanter une croix.

LIGNOL. — *Monuments religieux.* — Église paroissiale Saint-Pierre. Restaurations en 1639, 1666. Grand et moyen appareil au transsept. Forme de *tau* grec à un seul bras au nord ; deux bas-côtés. Au transsept, contreforts adhérents, à pinacles sculptés. Toit très-aigu, à rampants légèrement concaves ; ardoises ordinaires ; crosses aux pignons. Simple larmier au transsept. Tour à l'ouest, de 1639. Porche carré à pignon, au sud ; communiquant avec l'intérieur par un arc en cintre brisé à plusieurs retraits en tores et colonnettes à chapiteau feuillé, avec l'extérieur par un arc également à retraits. Autre porte en cintre brisé, au sud. Arcades en cintre brisé à doubleaux retombant sur de courts piliers cylindriques ou polygonaux dont les chapiteaux diffèrent

tous les uns des autres ; la plupart sont simples. L'un d'eux cependant est orné de feuillage et de têtes d'animaux ; un autre offre une ligne de torsade. Restes de colonnettes romanes engagées. Fenêtres en cintre brisé; meneaux en flammes et trilobes; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Traces de fenêtres étroites, évasées à l'intérieur (romanes). Restes de vitraux dans le transsept ; compartiments variés, personnages de 0m 40 environ ; arbre de Jessé, le crucifiement, etc. Traces de litre extérieure. Cadran solaire de 1614. Registres d'état civil depuis 1582. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Yves. Cette chapelle passe pour avoir été bâtie par les Templiers. Grand et moyen appareil. Forme de *tau* grec renversé, c'est-à-dire qu'au milieu d'une nef rectangulaire, s'ouvre au nord un transsept plus long lui-même que la nef. Contreforts simples, adhérents; l'un d'eux est surmonté d'une statuette de la Vierge. Toit aigu, ardoises ordinaires, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Au-dessus du pignon occidental, tour carrée faisant saillie de toutes parts sur des arceaux en consoles; entourée d'une galerie flamboyante à jour ; chaque face est pignonnée ; au-dessus s'élève une flèche polygonale flanquée de quatre clochetons ; le tout orné de crochets; animaux aux angles en guise de gargouilles. Un escalier de pierre extérieur, au nord, conduit à la cloche. A l'ouest, porte en plein-cintre à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés. Autres portes en anse de panier avec ou sans accolade. Dimensions du monument dans œuvre, 12m sur 5m environ ; le transsept, de même largeur que la nef, a 17m environ de longueur. Il est relié à la nef par un arc plein-cintre à simples tailloirs. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées (figures humaines, animaux fastastiques liés par le cou, personnages couchés présentant des écussons unis, enroulements). Restes de fenêtres hautes et étroites, très-évasées à l'intérieur. Deux petites fenêtres jumelles en cintre brisé et trilobes, dimensions de 1 à 4 et 4 1/2 environ. Fragment d'un rétable en bois sculpté, du XVIe siècle. Piscine en accolade à retraits, chou, crosses et pinacles. Traces de litre extérieure.

LOCMALO. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Malo. Restaurations modernes. Sur le pignon occidental, tour carrée en pierre avec contreforts adhérents et animaux en gargouilles ; ligne de denticules; clocheton polygonal également en pierre; une tourelle cylindrique accolée au sud contient l'escalier. Cloche avec inscription gothique en relief : LAN MIL V LXXI § IE FUT FAICTE § I § DREAN FABRICE §. Sur la face principale, porte plein-cintre à plusieurs retraits avec pilastres et entablement renaissance, donnant accès sur un porche. Autre porte en anse de panier surmontée d'une accolade à crochets. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées ; figures, animaux, personnages. Fenêtres en cintre brisé ; une petite à trilobe. Bénitier polygonal à pied chargé de sculptures renaissance

(carrés, losanges, circonférences). Registres d'état civil depuis 1668. (Archives communales.) — Chapelle N.-D. de Grâce. Grand, moyen et petit appareil. Forme de croix latine. Contreforts simples, adhérents, peu élevés. Portes en cintre plein ou brisé à retraits. La nef est séparée du chœur par un grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant la muraille. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées (figures, personnages, animaux). Fenêtres en cintre brisé ; meneaux en flammes, fleur-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 2 environ. Figures saillantes aux angles de l'intertranssept.

LOCMINÉ. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale St-Sauveur, augmentée de la chapelle St-Columban ou St-Coulm. Restaurations modernes. Grand et moyen appareil. Murs talutés. Forme rectangulaire; augmentée au nord d'une vaste chapelle de même forme. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à chou et crochets, ornés de sculptures trilobées. Toit aigu, ardoises ordinaires; chou, crosses et animaux aux rampants des pignons. Simple larmier. Gargouilles en pierre, têtes d'animaux. Au-dessus du portail occidental, tour carrée surmontée d'une flèche polygonale, le tout en pierre. Blasons mutilés présentés par des anges, à la naissance de la tour. Porche; aux impostes des voussures, anges sculptés présentant des blasons mutilés. Aux portes, restes d'accolades avec chou et crochets. A la chapelle du nord, porte en cintre brisé à plusieurs retraits; colonnettes à petits chapiteaux. Dimensions du monument dans œuvre, 19 m sur 8 m environ pour la chapelle septentrionale. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur de l'église, très-grande, est aujourd'hui bouchée. Dans la chapelle septentrionale, vitraux à compartiments variés, bien conservés; personnages de 0 m 60 environ, représentant en plusieurs tableaux la vie de saint Columban, expliquée par des légendes en caractères gothiques : — *Comāt Colombain avāt q fut né fut p un songe révélé à sa mère q le souleil pivardoit de son ventre. — Comāt ce jour brusla le chateau de Théodoric roy p ce que Colombain lui avoit auparavant profétié ce advenir. — Comāt Colombain fut eleu abbé p ses frères avāt* (sic) *de sa sainteté et fit batir le monastère de luxon* (Luxeuil) *p congé de Silgibert roy de France. — Comāt Colombain abbé célébra la messe et gari ung démoniacle.* Large bénitier en forme de grande cuve prismatique à 7 faces, cuve de 0 m 80 de diamètre sur 0 m 50 de hauteur, portée sur une courte et grosse colonne cylindrique. De l'une des arêtes se détache un blason : au sautoir accompagné de 4 billettes (famille de Langle). Traces de blasons à l'extérieur, au sud de l'église, et au-dessus d'une fenêtre de la chapelle septentrionale. Cadran solaire ornementé. Au nord de l'église, chapelle dite particulièremement chapelle Saint-

Columban dont la description a été donnée avec celle de l'église elle-même, à laquelle elle est reliée par une large arcade moderne. Sous cette chapelle sont deux caveaux dans lesquels on enfermait, il n'y a pas encore longtemps, les aliénés pour la guérison desquels on invoque saint Columban. Registres de l'état civil depuis 1626. (Archives communales.) — Chapelle de la Vierge. Grand et moyen appareil. Murs talutés. Croix latine à un seul bras, au nord. Chœur terminé terminé carrément. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crosses et chou. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; crosses aux rampants. Larmier sculpté en feuillage, animaux et raisins. Tour carrée en pierre, peu élevée, sur le transsept. Porte occidentale en anse de panier surmontée d'une accolade avec crosses, chou, et personnages sculptés dans une position bizarre; ornements de feuilles de vigne et de chêne, de raisins et de glands. Dimensions du monument dans œuvre, 12^{m} sur 8^{m} environ. Au nord, grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des colonnes cylindriques engagées; naissances d'arcs pour une croisée d'ogives. Les entraits à têtes de crocodiles ont été coupés. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 et à 3. Celle du fond du chœur a été bouchée en partie; elle est surmontée, à l'extérieur, de traces de blason. Quelques fragments de vitraux; compartiments à dessins variés. Piscine en trilobe et accolade; autre en anse de panier et accolade à chou, crosses et pilastres. Anges en prières formant culs-de-lampe. Cadran solaire gravé sur le mur. — *Monuments civils.* — Dans la ville, nombreuses maisons du XVIe siècle, en bois, à pignon et étages surplombants; l'une d'elles, occupée par la famille Leconte, près l'hôtel du Cheval blanc, porte cette inscription sur le pilier de pierre qui la borde à droite :

1586^{T} : t : le : MALIA ME : FEIST : PRE : FOR VA : X^{l}. le . SEIGLE : IX^{l}	1632

Il résulte de l'examen attentif de cette inscription, que la pierre sur laquelle elle est gravée semble avoir été taillée à sa droite, et qu'on aurait remplacé le morceau enlevé par une autre pierre sur laquelle on a gravé la date de 1632, sans doute celle d'une restauration ou d'une construction nouvelle ajoutée à la maison, car on trouve à l'intérieur, dans la cour, celle de 1636 avec le nom du propriétaire à cette époque. L'inscription est d'ailleurs évidemment tronquée à ses deux premières lignes; si nous ajoutons à la première les deux lettres VD et à la seconde les deux lettres MA, nous rétablirons le sens de cette manière : 1586^{T} t. le Maliaud me fit : perrée *fourman* (froment) vendue X livres, le seigle IX livres. Le Maliaud, ou plutôt le Malliaud, est un nom du pays, et on peut le lire en toutes lettres dans les titres anciens que possède le propriétaire actuel de la maison dont il s'agit. Quant à l'addition de deuxième ligne, elle est amenée tout naturellement par le

sens de la phrase. Remarquons encore le petit T qui accompagne la date 1586 ; j'en ignore la signification ; je constate seulement que la même particularité se représente sur une pierre de la même époque provenant des démolitions du beffroi de l'hôtel de ville de Vannes. (Voir Vannes, monuments civils.) Une autre maison, de la même époque que la précédente, est chargée de sculptures grossières, personnages en pied, animaux, fleurons, etc. Maisons du XVIIe siècle avec inscription ; sur l'une on lit : P : RICHART MA FAIT FAIRE EN 1688 A 12 SOLS DEMÉ DE SEIGLE IHS. (Le demé était une mesure de capacité). Sur une autre : FAICT FAIRE PAR FR. ROVILLART 1627. D'autres enfin ne portent qu'une date : 1632, 1666, 1682, 1692, etc. Maisons du XVIIIe siècle. Sur l'une : FAIT FAIRE PAR MATHVRINNE OLLIVIERO LAN 1726. Sur une autre : QUIRIC 1774 M^T (marchand? ou peut-être analogie avec le 1586^T de la première inscription précitée).

MALGUÉNAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul. Restes d'une ancienne construction. Cloche en bronze, de moyenne grandeur, avec l'inscription gothique : BOIVIN ? . LOISET . ME FIT . LAN . M . CCCC . LXXVIII. La nef est reliée aux bas-côtés par des arcs en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des piliers cylindriques. Au chœur, fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, trilobes, trèfles et quatrefeuilles pointus ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Quelques fragments de vitraux où on distingue encore plusieurs écussons : 1° de gueules à 7 mâcles d'or, 3, 3, 1 (Rohan) ; seul et allié à d'autres écussons mutilés ; 2° d'azur à une fleur-de-lys d'or (armes de Coetanfao ?). Piscine en trilobe et accolade. Dans le cimetière, deux pierres tombales longues de 2^m environ, larges de 0^m 50 à la tête, 0^m 40 aux pieds, portent, l'une en creux, l'autre en relief, une croix dont le sommet est formé par quatre circonférences d'égal rayon. Ces tombes passent pour être celles des seigneurs de Botives (nom d'un village voisin). Tout à côté, croix de pierre qui nous paraît être du XVIIe siècle ; elle a été brisée, mais on voit encore sur les quatre faces de la base des personnages grossièrement sculptés figurant quelques scènes de la passion. Registres d'état civil depuis 1592. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Saint-Gildas. Restes d'une ancienne construction. Entraits à têtes de crocodiles. Fenêtres en cintre brisé à meneaux flamboyants. Quelques sculptures grossières à l'intérieur et à l'extérieur, personnages et animaux. Statue en pierre de saint Gildas, haute de 1^m environ, qui, par son costume, semble pouvoir se rapporter au XIIIe siècle. Le saint revêtu de deux robes d'inégale grandeur, et coiffé d'un capuchon à camail qui ne lui laisse que la figure à découvert, tient de la main droite un rouleau et de la gauche un objet que nous n'avons pu définir. Grand coffre en chêne, long de 2^m, large de 0^m 80 et haut de 1^m environ, avec des sculptures renaissance sur la face principale divisée en quatre panneaux, accolades à chou et crosses, animaux fantastiques, anges et saints parmi lesquels saint Gildas et sainte Véronique.

MELRAND. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1668. (Archives communales.) — Chapelle de Locmaria. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à chou et crosses. Animaux fantastiques à ceux du pignon sud. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; crochets aux rampants des pignons. Simple larmier. Animaux en gargouilles à la tour. A l'ouest, grande tour carrée en pierre flanquée de hauts contreforts, divisée en deux étages, et surmontée d'une flèche polygonale, également en pierre, et ornée de crochets ; la flèche est elle-même flanquée de quatre clochetons à baies trilobées. Une galerie en balustres couronne la tour qui présente en outre en sculpture des mascarons et un écusson à 10 molettes, 4, 3, 2, 1, dans un collier d'ordre (armes de.....). Baies de la tour et de la flèche en trilobes ou en plein-cintre avec fronton triangulaire et pilastres renaissance. Une tourelle polygonale accolée au sud contient un escalier de pierre qui conduit à la cloche. Au-dessous de la tour, porche carré avec des naissances d'arcs pour une voûte, communiquant avec l'intérieur par une porte en anse de panier et accolade à chou et crosses, avec l'extérieur par un grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits, surmonté d'une accolade et d'un faux pignon, et flanqué de pilastres à pinacles, le tout orné de choux et de crochets. Au sud de la nef, porte en anse de panier et accolade. Au transsept sud, portail à deux baies en anse de panier à retraits et accolade à crosses ; petit pilier polygonal au-devant du trumeau, et au-dessus, écusson à 10 mâcles, 3, 3, 3, 1 (armes de.....) ; le tout encadré d'un arc brisé à retraits surmonté d'une accolade et d'un faux pignon à crochets ; animal fantastique en guisé de chou ; aux côtés, pilastres à pinacles ornés de crosses et de faux trilobes ; tympan à meneaux flamboyants à jour. Dimensions du monument dans œuvre, 26 m sur 6 m environ. Deux colonnettes cylindriques engagées, au chœur, semblent attendre une arcade. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Quelques fleurons sur les sablières. Têtes saillantes aux quatre angles de l'intertranssept. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. La fenêtre du transsept nord est ornée, à l'extérieur, de pilastres et d'une accolade à chou et crosses. Au chœur et dans les transsepts, vitraux bien conservés, à compartiments variés ; personnages de 0 m 40 à 0 m 50 environ ; devises gothiques et en capitales romaines. La fenêtre du chœur représente, en 12 tableaux, à partir du bas, toute la vie de Jésus-Christ ; malheureusement un rétable de 1680 masque le bas et le haut, ou peut-être a-t-on sacrifié une partie des vitraux pour encadrer ceux qui restent dans le rétable. A la fenêtre du transsept nord, arbre de Jessé, avec cette inscription au bas, à gauche : YVON . JAN. A celle du transsept sud on voit, au milieu d'édifices d'architecture renaissance, l'annonciation, le Christ mort dans les bras de sa mère,

et, dans un compartiment de droite, un seigneur et sa femme agenouillés; chacun d'eux porte son écusson sur son vêtement, le seigneur d'azur au sautoir d'or (armes de.....), sa femme de sable au lion rampant d'argent; ces écussons se trouvent reproduits au sommet de la même fenêtre et surmontés d'un autre de gueules à 9 mâcles d'or (Rohan). Dans le tympan du portail du transsept sud, représentation du jugement dernier, d'un côté les élus glorifiant le Seigneur, de l'autre les maudits auxquels le diable joue toutes sortes de vilains tours. On y remarque encore deux petits écussons : 1° de gueules? à 3 vases d'argent (armes de.....); 2° écartelé aux 1 et 4 losangé d'argent et de gueules, aux 2 et 3 d'or à 3 fasces de sable (armes de.....). Piscines en accolade et en anse de panier. Bénitier carré, d'une seule pierre, de 0m 60 de côté environ, posé sur une autre pierre de même taille. La cuve ordinaire est remplacée par neuf compartiments, dont un carré au centre, et huit à la bordure en forme de trapèzes rectangulaires; ceux-ci communiquent avec le compartiment principal par des orifices inférieurs. Chaire en bois sculpté de la renaissance; arabesques et figures dans des cartouches. Cadran solaire sur ardoise, de 1661. A peu de distance de la chapelle, fontaine en plein-cintre à retraits surmonté d'une accolade à chou et crosses et d'un pignon également à crochets; Christ au sommet, statuettes aux côtés sur des colonnettes. Au haut du pignon écusson à 10 molettes (comme ci-dessus) avec la date : 1574. — Chapelle Saint-Fiacre. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts adhérents, inachevés. Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier. Sur le milieu de la nef, clocheton en ardoises. Portes en cintre brisé à retraits; celle de l'ouest est en outre surmontée d'une accolade et flanquée de pilastres, le tout à chou et crosses. Dimensions du monument dans œuvre, 26m sur 8m environ. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, trilobes et fleurs-de-lys; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Au sud, deux *oculus* circulaires dont un à meneaux flamboyants. Restes de vitraux à devises gothiques. La fenêtre du chœur est en grande partie masquée. Piscines en accolade. Bénitier exactement semblable à celui de la chapelle de Locmaria (même commune). Jubé de bois à panneaux sculptés en flammes et trilobes à jour; on y monte par un escalier de pierre; il est supporté par un chancel également sculpté à jour en trilobes et orné de quelques fleurons et pilastres à pinacles. Les panneaux de l'ouest sont décorés d'assez bonnes grisailles, dont j'ignore la date, représentant les douze apôtres. Près de la chapelle, fontaine en anse de panier surmontée d'un pignon à crochets; flanquée sur l'arrière de deux autres plus petites et plus modernes. — Près du confluent de la Sarre et du Blavet, grotte, de dix pieds environ de profondeur, creusée dans le roc. C'était, suivant la tradition, l'ermitage de saint Rivalain. On s'y rend en pélerinage dans les temps de sécheresse, pour obtenir de la pluie par l'intercession du saint. (C.-D.)

MESLAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Notre-Dame. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine; deux bas-côtés. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires; crosses et animaux aux rampants. Larmier. A l'ouest, tour carrée en pierre, surmontée d'une petite flèche polygonale à crosses, flanquée de quatre clochetons que relient des frontons triangulaires. Un escalier de pierre au nord de la tour conduit à la cloche. Au sud, porche carré surmonté d'un pignon à chou et crosses, communiquant avec l'intérieur par un arc en cintre brisé à retraits, avec accolade à chou et crosses, pinacles aux côtés; avec l'extérieur par un plein-cintre également à retraits et accolade; au-dessus, écusson uni. Aux côtés du porche, à l'intérieur, petites sablières ayant chacune une inscription en capitales romaines en relief, tenue par des animaux; à gauche on lit : LAN . 1577 . FVT REFAICTE . CESTE . EGLISE. A droite : POVR . LORS . RECTEVR . M . I . GOVZILLON . TRESORIER . CH? . LEON. Porte occidentale à deux baies en plein-cintre à retraits encadrées d'un grand arc également en plein-cintre. Au sud, porte en anse de panier. Dimensions du monument dans œuvre, 28m sur 11m environ, y compris les bas-côtés. Sept travées d'architecture. La nef est reliée aux bas-côtés par de grands arcs en cintre brisé à plusieurs retraits pénétrant des colonnes cylindriques à base simple. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Quelques figures grossièrement sculptées sur les sablières. Au sud, fenêtres en cintre brisé, à pignon extérieur, dimensions de 1 à 2 environ. Au nord, deux fenêtres hautes et étroites, évasées à l'intérieur. A l'ouest, petite fenêtre semblable, en plein-cintre et trilobe. On a relégué dans un coin du cimetière un bénitier d'une seule pierre, sans pied, de 1m de diamètre environ; il présente 8 faces égales à l'extérieur, et sa cuve est taillée à 8 lobes correspondants. Au-dessus de la fenêtre du chœur, à l'extérieur, écusson au chef chargé d'un lambel?, dans un collier d'ordre (armes de la Sauldraye?). Registres d'état civil depuis 1673. (Archives communales.)

MORÉAC. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1760. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Yvy. Deux époques de construction. Petit appareil. Forme de croix latine. Chœur polygonal. Toit aigu, ardoises ordinaires. Point de corniche. Portes simples en cintre brisé ou anse de panier. Dimensions du monument dans œuvre, 15m sur 6m environ. Au transsept nord, deux colonnes cylindriques engagées, ornées de figures au-dessous d'un simple tailloir, étaient destinées à supporter une arcade. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Dans les transsepts, entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées, figures, anges tenant des écussons unis ou des banderoles. Sur la poutre qui a remplacé l'arc ci-dessus mentionné, inscription gothique en creux : IEHAN LE LAYEC FIST LE BOYS DE CESTE CHAPELLE EN LAN M Vcc XL t (*et*) V :. Fenêtres romanes, dimensions de 1 à 4 environ. Une fenêtre en cintre brisé, à meneaux en fleur-de-lys; dimensions

de 1 à 2 1/2. Fragments de vitraux. Grand bénitier de forme hémisphérique; sans pied, à coupe circulaire; 0m 40 de hauteur sur 0m 80 de diamètre environ. — Chapelle Sainte-Anne. Deux époques de construction. Petit appareil irrégulier. Forme rectangulaire. Toit aigu, ardoises ordinaires. Point de corniche. Portes en cintre brisé simple surmonté d'une voussure en petit appareil. Dimensions du monument dans œuvre, 16m sur 6m environ. Au fond du chœur, fenêtre en cintre brisé, à meneaux en quatrefeuilles et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ. Autre fenêtre, haute et étroite, aux dimensions de 1 à 3 1/2, en plein-cintre, très-évasée à l'intérieur (romane). Bénitier formé d'un bloc de granit sphérique, sans pied; cuve circulaire, 0m 50 de hauteur sur 0m 70 de diamètre environ. — Sur le chemin de Moréac à Locminé, deux croix de pierre au sommet carré représentant le Christ d'un côté, la Vierge de l'autre, avec un petit pignon au-dessus.

MOUSTOIRAC (1). — *Monuments de l'époque celtique.* — Près de Kermarquer, terre de la Boulaye, menhir haut de 6m 65, et large de 1m 60 environ; on y remarque gravées en relief deux espèces de crosses ou de houlettes. — Au Boisker, près de la Boulaye, menhir haut de 6m 60, large de 3m et épais de 1m 80 environ. — Au Resto, sur la lande du Mené, menhir haut de 3m 60. — A Kerrio, dolmen ruiné. — Au Resto, dolmen du champ de Kermorvan. Dans la lande de Kerigo, grotte-aux-fées, longue de 20m, large de 2m 50 environ. — Dans la lande du Resto, tumulus découvert en 1856 par M. de la Fruglaye; ce tumulus renfermait deux dolmens: le plus grand a une table de 5m 50 de longueur sur 4m de largeur, supportée par quatre piliers en maçonnerie grossière. On voit à côté neuf autres pierres sans supports, de fortes dimensions. Le tumulus, de 50m de diamètre environ, recouvre en outre une grande quantité d'excavations qui sont sans doute des tombeaux. (Voir le mémoire de M. de la Fruglaye aux archives de la Société.) — Sur la lande de Penhoët au Resto, une pierre à cuvettes. — Sur la terre de la Boulaye, près du Bois-du-cerf, pierre cannelée haute de 3m, large de 6m et épaisse de 1m 70. (Les pierres à cuvettes sont très-nombreuses dans la commune.) — Sur la lande de Penhoët au Resto, roche branlante en forme de champignon. — Objets trouvés dans le dolmen de la lande du Resto: couteau en silex de 0m 25 de longueur sur 0m 03 de largeur; fragment de celtæ en jade; celtæ entier de 0m 10 de longueur; un poignard en fer de 0m 13; un grain de collier en terre cuite. (Tous ces objets ont été donnés au musée archéologique par M. de la Fruglaye.) — *Monuments de l'époque romaine.* — La voie de Rennes à Carhaix traverse cette commune. — A Kerbernard, camp romain dont on voit encore trois parapets parallèles d'une longueur de 120m environ (découvert par M. de la Fruglaye). — Substructions romaines, près de

(1) Nous donnons ici, par exception, les monuments de l'époque celtique et de l'époque romaine qui, pour la plupart, n'ont été signalés que tout récemment.

Kerbernard.—Médaille gallo-romaine trouvée sous un dolmen, près du Resto (chez M. de la Fruglaye). — Fragments de briques à rebords, de vases en poterie vernissée, de verre, d'armes et d'instruments en fer; un poids en granit; le tout provenant de Kerbernard.—Sept vases funéraires provenant du Resto (voir la description aux archives de la Société). — (Ces différents objets ont été trouvés et donnés au musée archéologique par M. de la Fruglaye.)—*Monuments religieux.*—Eglise paroissiale Sainte-Barbe. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, à pinacles inachevés et ornements en feuilles de vigne et raisins. Toit aigu, ardoises ordinaires; crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. A l'ouest, tour, porche et porte, de 1774. Porche carré au sud; quelques sculptures grossières sur bois de chaque côté. Porte en anse de panier à retraits surmontée d'une accolade à chou et crosses; pinacles reposant sur des figures humaines. Dimensions du monument dans œuvre, 27^{m} sur 6^{m} 50 environ. Entraits à têtes de crocodiles; sur l'un d'eux, au transsept sud, écusson parti (que nous n'avons pu déchiffrer). Sablières grossièrement sculptées, fleurons, denticules, enroulements, figures humaines; dans le chœur, une inscription en partie illisible donne quelques noms propres, ceux du recteur, des fabriques et peut-être du charpentier à qui est due cette boiserie. Fenêtres en cintre brisé à meneaux en fleurs-de-lys; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur est masquée par la sacristie. Fragments de vitraux. Près du porche, dans le cimetière, on a enterré en partie un large bénitier polygonal en pierre. A l'intérieur, sur le mur septentrional, poissons sculptés, deux en sautoir, et deux posés parallèlement mais en sens contraire l'un de l'autre. (On sait que, dès les premiers siècles du christianisme, le poisson fut la représentation iconographique du Christ, et que son nom grec ἰχθυς est considéré comme une combinaison de sigles qui, développés, donnent les mots : Ιησους Χριστος Θεου Υιος Σωτηρ, Jésus-Christ fils de Dieu, Sauveur.) Dans le transsept sud, une pierre tombale porte un écusson au sautoir cantonné de 4 billettes (de Langle). Cadran solaire. Dans le cimetière, lech en granit grossier, de 0^{m} 75 environ de hauteur hors de terre. Registres d'état civil depuis 1648. (Archives communales.) — Sur le bord de la grande route de Vannes à Locminé, dans la lande de Kerbedic, croix de pierre mutilée qui semble moderne, mais qui a dû en remplacer une plus ancienne, car la base présente d'un côté une sorte de roue sculptée, de l'autre cette inscription gravée en capitales romaines : I : CEVENO : ME : FIT : FEIRE : EN : LAN : 1556 : PRIES : DIEV : POVR : LVI. On raconte dans le pays qu'un paysan de Bignan ayant une fois perdu dans cette lande la soule qui assurait la victoire à sa paroisse, mordit de rage la croix en question et y fixa l'empreinte de ses dents. — *Monuments militaires.* — A Quistinic, butte féodale; on y a détruit récemment quatre tourelles réliées entre elles par des courtines; douves profondes.

MOUSTOIR-REMUNGOL. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Gorgon. Restes d'une ancienne construction. Croix latine. Un contrefort simple, adhérent. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières à figures et fleurons grossièrement sculptés. Au transsept méridional, fenêtre en cintre brisé, à meneaux en fleur-de-lys; fragments de vitraux. Quelques sculptures de l'ancienne église encastrées à l'extérieur de la nouvelle. Registres d'état civil depuis 1700. (Voir aux archives communales.) — Chapelle N.-D. des Fleurs. Entraits à têtes de crocodiles. Fenêtre du chœur, en cintre brisé, meneaux en fleur-de-lys; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Vitraux à compartiments variés; personnages de 0m 40 environ, figurant la naissance et la mort du Sauveur; au sommet trois blasons; le premier écartelé aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent, aux 2 et 3 d'or à un lion rampant d'azur (armes de.....). Le même blason se retrouve à une petite fenêtre du sud. Les deux autres écussons présentent encore les mêmes armes, mais avec des alliances. — Chapelle Saint-Laurent. Restaurations en 1717. Il ne reste de la construction primitive qu'une fenêtre au chœur, en cintre brisé, à meneaux en fleur-de-lys et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ; fragments de vitraux.

NAIZIN. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1607. (Archives communales.)

NAPOLÉONVILLE (ou PONTIVY). — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale N.-D. de la Joie. (Autrefois chapelle St-Divy ou Ivy.) Cette église fut mise sous la protection de la Ste Vierge, il y a environ deux cents ans, à la suite d'une épidémie; c'est en commémoration de cet évènement que, le 2e dimanche de septembre, chaque année, à la fête de N.-D. de Joie, le clergé va en procession mettre le feu à plusieurs fagots amoncelés, comme pour désinfecter l'air. Elle passe dans le pays comme pour avoir été construite par les Anglais. L'église paroissiale était primitivement au Cohazé (aujourd'hui chapelle). Elle avait été fondée, ainsi que Saint-Divy, par les ducs de Rohan-Chabot. Pontivy était le siége principal de leur duché. Grand, moyen et petit appareil. Croix latine; une nef et deux bas-côtés. Chœur carré. Contreforts simples et adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier. Animaux formant gargouilles à la tour. A l'ouest, large tour carrée en pierre, bordée d'une galerie flamboyante, flanquée de clochetons à crochets et surmontée d'une tourelle polygonale en pierre amortie en ardoises, et sans doute inachevée. Baies en plein-cintre, hautes, étroites, à la tour. A gauche, une autre tourelle polygonale contient l'escalier. Portes en anse de panier et accolade. Le portail occidental est divisé par un trumeau en deux baies à anse de panier et accolade à chou et crosses, pilastres à colonnettes ornées de sculptures réticulées et de torsades; rinceaux de vigne et de chêne dans les retraits; mâcles des Rohan aux pinacles; au sommet inscription gothique en relief: † LE PENULTISME JOS DAPVRELI LAN MIL CINQ CENTZ XXXIII. FUT

CŌMĀCE CESTE TOUR PAR LES PARROESSIENS DE PŌTIVI J. PEDRON . O . ROSCOET . MISE[s] . t (*et*) LE BRET MESTŌ (re maçon ?)... Dimensions du monument dans œuvre, 45[m] sur 18[m] environ. Six travées d'architecture. Arcades en cintre brisé à plusieurs retraits, retombant par pénétration sur des colonnes cylindriques, à base simple et peu élevée, engagées sur des piliers carrés. L'intertranssept est voûté sur croisée d'ogives en pierre. Restes d'entraits sculptés, ornements fleuris et figures humaines. Fenêtres en cintre brisé, à pignons ; dimensions de 1 à 2 environ. Au chœur, à l'extrémité des arcs ogifs, anges portant des blasons unis ou mutilés ; on voit des écussons semblables au portail ouest. Calice provenant de l'ancienne église paroissiale, en argent battu, à pied circulaire très-large, coupe semi-ovoïde légèrement évasée. Registres de l'état civil depuis 1579. (Voir aux archives communales.) La fabrique possède quelques titres du XVIIe et du XVIIIe siècles qui fournissent de précieux renseignements sur les droits et prééminences des seigneurs de Rohan. — Chapelle de l'hospice. On y conserve précieusement une relique de saint Germain d'Auxerre ; c'est une vertèbre enchâssée dans un ancien reliquaire d'argent ayant la forme d'une clochette aplatie de manière à présenter deux faces à peu près parallèles (comme la cloche de Saint-Mériadec à Stival, même commune) ; elle a 0[m] 10 de hauteur environ, sur 0[m] 05 de largeur à l'orifice ; son sommet plus étroit est entouré d'une sorte de bourrelet orné d'une ligne de sculptures en oves. On l'appelle la *cloche de saint Germain.* — Chapelle Sainte-Trifine (paroisse de Napoléonville). Le lambris, peint en 1704, représente, en plusieurs tableaux accompagnés de légendes, la vie de sainte Trifine, fille de Guérok, femme de Comorre, et mère de saint Trémeur. Sur les entraits sont peints les mâcles des Rohan. — Eglise paroissiale Saint-Mériadec (paroisse de Stival; autrefois chapelle). Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires. Larmier. Gargouilles en pierre au portail occidental, figurant des têtes d'animaux. Une tour octogonale en pierre sur le portail occidental, contenant un escalier, surmontée d'une flèche en pierre, flanquée à droite d'une petite tourelle. Les baies de la tour sont à linteau sur consoles. Porche sur croisée d'ogives en pierre. Portes en cintre brisé surmonté d'une accolade à crochets et chou épanoui ; colonnettes et pilastres. Rinceau de vigne entre les colonnettes du portail sud. Dimensions du monument dans œuvre, 22[m] sur 6[m] 50 environ. Lambris peint sur arceaux de bois avec clefs pendantes. Têtes de crocodiles aux extrémités des entraits ; sur l'un d'eux, blason où l'on distingue une bande d'or accompagnée de 6 besants de même, 3, 2, 1 (armes de.....). Sablières sculptées ; figures humaines plus ou moins saillantes. Fenêtres en cintre brisé à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Vitraux assez bien conservés sur un fonds, tantôt uni, tantôt chargé de sculptures ou de draperies;

armatures formant des dessins variés. La fenêtre du fond du chœur représente en personnages de 0m 70 à 0m 80, la généalogie des rois de Juda dont les noms sont quelquefois indiqués ; au sommet la Vierge assise, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; des banderoles portent diverses inscriptions latines tirées de l'Ecriture sainte. La fenêtre du transsept méridional reproduit en douze tableaux la passion de Jésus-Christ, en commençant par le bas ; les personnages ont ici 0m 30 à 0m 40 environ. Chaque tableau est expliqué par une légende en français. A la partie inférieure, à droite, on lit, en caractères gothiques : EN . LAN 15.. FUT . FAICT . CETTE . VITRE ET . FUT . L'OUVRIER JEH (an) LE FLAMA (n) ; à gauche, la date 1552, suivie d'une autre inscription française dont on ne distingue que quelques mots : FUT CESTE PAR..... A une autre fenêtre du sud, on voit les mâcles des Rohan. Restes de sculptures en pierre à l'extérieur ; singe accroupi à gauche de la porte occidentale au-dessus du larmier. Sur les murs du chœur, de mauvaises peintures modernes représentent, à l'aide de légendes, la vie de saint Mériadec. Traces d'un cadran solaire sur la tourelle. On voit dans le cimetière, tout auprès de l'église paroissiale, un lech de 1m 80 de hauteur environ, portant en creux plusieurs traits qui semblent figurer une croix au sommet carré. Du côté opposé, on voit l'empreinte d'une patte, et voici à ce sujet la légende qu'on raconte : Saint Mériadec étant en prières devant le lech, le diable sous la figure d'une chèvre vint l'agacer et posa finalement la patte sur la pierre. Le saint fatigué lui lança un coup de pied, mais son pied alla donner dans la muraille de la chapelle voisine, qui en a conservé aussi la trace profonde. Fontaine de saint Mériadec en pierre, à anse de panier surmontée d'une accolade à crosses ; pour ornements, trois figures grimaçantes, écusson à 9 mâcles (Rohan) et deux grandes lettres capitales H. L. l'une à droite, l'autre à gauche de l'accolade. On conserve à la sacristie une ancienne clochette de cuivre battu à quatre faces dont les deux principales sont parallèles de manière à donner à peu près à l'orifice la figure d'un rectangle ; elle est surmontée d'une large poignée en forme d'anse ; le battant est en fer. Sa hauteur totale est de 0m 25 environ, sa largeur à l'orifice de 0m 20 dans un sens et de 0m 12 dans l'autre. Elle porte une inscription gravée dans le sens vertical sur une de ses petites faces à l'extérieur. Cette cloche est connue dans le pays sous le nom de *Bonnet de S. Mériadec*. Les sourds viennent se la faire poser sur la tête pour obtenir leur guérison. Suivant M. de la Villemarqué, dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mai 1860, la fabrication de cette cloche remonterait au moins au VIIe siècle, et l'inscription qu'il déchiffre de cette manière : PIR TURFIC IS TI daterait du premier âge de la langue celto-bretonne, et doit se traduire par : *suavitur sonans es tu*, tu sonnes doucement ou agréablement (Journal général de l'instruction publique, 23 juin 1860). Nous hésitons à nous ranger à cet avis. — Chapelle St-Pierre (paroisse

de Stival). Construite il y a quelques années sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale du même nom. On y a conservé une pierre tombale de 1 m 80 sur 1 m environ, sans inscription ; la bordure est toute brisée ; au milieu, on reconnait le dessin en creux d'un personnage en prières. Sous cette pierre ont été trouvées deux médailles dont une me fut communiquée par M. Cadio, recteur de Stival ; c'est une monnaie d'argent frappée par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre (1396-1467) ; elle porte au droit la légende : PHS DEI GRA DVX BVRG COMES FLAND ; et au revers : MONETA NOVA COMITIS FLAND. — Chapelle N.-D. de la Houssaye (paroisse de Noyal-Pontivy). Restaurée en 1730. Grand et moyen appareil. Croix latine. Un bas-côté au sud. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à chou et crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires ; chou, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Gargouilles en pierre figurées par des têtes d'animaux. Tour de 1730 sur le portail occidental. Portes en cintre brisé et anse de panier, surmontées d'une accolade à chou et crochets. Dimensions du monument dans œuvre, 28 m sur 12 m environ. 2 travées au bas-côté. Piliers flanqués de colonnettes engagées, ornés de petits chapiteaux en feuillage à la naissance des arcs, à bases plates et simples ; de grandes arcades en cintre brisé séparent la nef principale du bas-côté ; celles du carré du transsept sont inachevées. Lambris. Le bas-côté méridional est voûté en pierre sur croisée d'ogives. Têtes de crocodiles aux extrémités des entraits. Restes de figures sculptées sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé avec meneaux flamboyants et colonnettes aux côtés. Dimensions de 1 à 2 et à 3. La fenêtre du fond du chœur est très-grande. Restes de vitraux ; armatures à dessins variés. Sur le vitrail du transsept sud on voit un chevalier tenant une épée de la main droite et de la gauche un écu blasonné, d'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 fleurs-de-lys d'or (armes de.....). Les vitraux de la fenêtre du chœur ont été enlevés et remplacés par des panneaux de bois. Un beau rétable en pierre représente les différentes scènes de la passion : personnages nombreux, mais qui, presque tous, ont été mutilés. Piscines en accolade à chou et crochets ; celles du chœur sont ornées de pinacles et de rinceaux. Chancel en bois, sculpté à jour en trilobes, avec faisceaux de colonnettes à bases simples et petits chapiteaux feuillés. Restes de culs-de-lampe sculptés ; l'un représente deux chiens liés ensemble par le cou ; un autre deux anges tenant entre eux une colombe. Niches avec culs-de-lampe et dais sculptés à jour dans les bras du transsept. A l'extérieur, traces de blason au-dessus de la fenêtre du chœur. Le bas-côté méridional semble avoir porté des peintures. — *Monuments militaires.* — Des quatre portes par lesquelles on entrait autrefois à Pontivy, une seule est debout, dans l'ancien enclos des Récollets ; elle fait aujourd'hui communiquer l'hôpital avec le Blavet et présente les caractères de l'architecture du XVIIe siècle. — Château de Pontivy. Res-

tauré en 1485. Habité et entretenu aujourd'hui par une communauté religieuse. Douves. Traces du pont-levis. Poterne. Quatre tours dont trois rondes. Ces tours très-larges offrent des murs de 3m à 3m 1/2 d'épaisseur; une seule en ruines, celle du Connétable, est plus ancienne que les autres et d'un plus petit diamètre; on y voit (comme à Sucinio), les restes d'une cheminée très-élevée. Les courtines, hautes de 18 à 20m, ont été restaurées en partie à une époque moderne; machicoulis surmontés d'accolades; corbelets à 3 retraits ornementés; souterrains. Fenêtres carrées couronnées de pignons à choux, crosses, personnages et animaux. Sculptures, animaux formant gargouilles à l'extrémité de tuyaux en pierre. Ce château a toujours appartenu aux ducs de Rohan. Les archives de Rohan-Chabot sont aujourd'hui entre les mains de M. de Janzé, acquéreur de la plus grande partie des biens de cette famille. — Château de la Villeneuve. Près de la porte principale surmontée d'un écusson, s'élève un chêne séculaire qui a 2m de diamètre environ. Tour cylindrique à meurtrières allongées ou en croix terminées par une ouverture circulaire. Fenêtres en accolade et fronton triangulaire à chou et crosses; quelques-unes fermées par des barreaux ornés de croissants et fleurs-de-lys. Porte en anse de panier. Contreforts en talus derrière la maison. — *Monuments civils.* — Dans la ville, quelques maisons du XVIe et du XVIIe siècles avec tourelles, pignons, étages surplombants, niches et culs-de-lampe, frontons triangulaires ou demi-circulaires, pilastres; une, entre autres, rue du Pont, porte la date 1677 suivie du nom XPOFLE (Christophe) MIGNON. On voit encore sur la façade de l'hôtel de la Grandmaison, ancien rendez-vous de chasse, dit-on, des ducs de Rohan, cette inscription en caractères gothiques et qui a passé jusqu'à présent pour une inscription anglaise : CETTE : MAISON : EST : EN NOYAL. (Noyal-Pontivy, renseignement utile pour la délimitation de cette ancienne paroisse qui comprenait également le château de Pontivy, et était fort étendue); et plus loin : LAN : MIL. Vcis. DOUZE §. Porte en anse de panier. Grandes cheminées. Poutres sculptées, aujourd'hui masquées en partie. Au sommet d'une tourelle cylindrique renfermant un escalier de pierre, a été reléguée une statue du Christ en bois, haute de 1m 55, vêtue d'une simple bande d'étoffe. — Place du Marché, maison dont le 1er étage est supporté par trois colonnes en pierre formant galerie au-dessous; colonnes cylindriques, à base simple, et chapiteau formé d'une ligne de denticules et d'un tore; feuillage sculpté sur la poutre qui borde la partie inférieure du 1er étage. — De quelque côté qu'on s'éloigne de Napoléonville, à un kilomètre ou deux environ de la ville, on rencontre sur le bord des routes, même des routes actuelles, sans doute par suite d'une mesure louable de conservation, de petites pierres en forme de parallélipipèdes rectangulaires, qui s'élèvent du sol à une hauteur de 0m 60 à 0m 80 sur une épaisseur de 0m 25 à 0m 30; ces pierres, taillées au siècle dernier, portent invariablement sur une de leurs faces quelques lettres capitales

avec ou sans chiffres et la mâcle des Rohan. Serait-ce les bornes de délimitation du siége principal de leur duché? Voici les inscriptions que j'ai pu relever sur quelques-unes d'entre elles :

1° Derrière le cimetière, sur le chemin de la Houssaye.....	D F R .
2° Devant la porte du cimetière, ancienne route de Baud..	D . P 1732
3° Ancien chemin de Plouay, à 1 kilom. de Napoléonville..	B . DE 1752
4° Ancien chemin de Guémené, à 1 kilom. idem.....	B . d 300
5° Route de Rostrenen, à 2 kilom. environ idem.....	B . D . I 1752
6° Route de Lannion, à 1 kilom. environ idem.....	B d 300
7° Route de Saint-Malo, à 1 kilom. environ idem.....	B . D
8° Ancien chemin de Noyal-Pontivy, à un kilom. idem...	B : d 300
9° Route de Josselin, à 1 kilom. idem.....	B . D . I 1752

NEULLIAC. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1593 (archives communales). — Chapelle St-Drédeno. On y amène les enfants pour les faire marcher promptement. Restaurations en 1704. Forme de croix latine. Porte occidentale en anse de panier, surmontée de traces d'écusson. Restes d'un ancien lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées, fleurs, figures humaines, animaux ; dans le transsept nord, écusson à 6 mâcles, 3, 3 (armes de.....). Fenêtres en cintre brisé à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 environ. Restes de vitraux à devises gothiques. Chancel de bois sculpté en accolades supportées deux à deux par de petites colonnettes en faisceau à base simple et chapiteau feuillé. — Chapelle N.-D. de Carmès. Additions et restaurations modernes. Au sud, tour carrée en pierre flanquée de hauts contreforts à retraits et surmontée d'une flèche en ardoises ; baies hautes et étroites en plein-cintre ; elle est accolée d'une tourelle partie polygonale, partie cylindrique, renfermant l'escalier. Au-dessous de la tour, porche carré, avec lambris sur croisée d'ogives en bois dont les retombées sont soutenues par des anges dont un présente un blason que

nous n'avons pu déchiffrer. Communication avec l'intérieur par une porte en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes, avec l'extérieur par un arc également brisé à retraits entre lesquels courent des rinceaux de vigne et de chêne ; ces retraits sont, en outre, surmontés, à l'extérieur, d'une accolade à chou et crosses, avec pinacles aux côtés, posés sur des colonnettes cylindriques réticulées en guise de pilastres ; au-dessus, écusson mutilé. Fenêtres en cintre brisé. — Chapelle du Moustoir. Portes en cintre brisé simple. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants. Au-dessus de l'autel, sorte de dais ou baldaquin de bois sculpté en flammes à jour.

NOYAL-PONTIVY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Sainte-Noyale. Grand et moyen appareil. Croix latine ; deux bas-côtés. Vaste édifice. Chœur carré. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles. Toit aigu, ardoises ordinaires ; choux, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. Gargouilles à la tour, figurées par des moines ou par des animaux. Tour carrée en pierre sur le transsept sud, avec de hauts contreforts, une galerie flamboyante à jour et au-dessus une flèche polygonale en pierre ; une petite tourelle polygonale accolée à la tour contient un escalier également en pierre qui conduit au clocher. Au sud, porche carré avec des naissances d'arcs pour une voûte inachevée ; aux côtés les statues des apôtres entre deux lignes de feuilles de vigne ; en outre, à gauche, large bénitier en pierre. Communication avec l'extérieur par un arc en cintre brisé à retraits surmonté d'une accolade et d'un double pignon à chou et crosses. Le pignon est flanqué de contreforts à crochets et animaux, et surmonté d'un ange tenant un calice. Grosses têtes servant de culs-de-lampe aux côtés. Communication avec l'intérieur par deux baies en cintre brisé ; sur le devant du trumeau qui les sépare, colonnette striée ; au-dessus, ange en guise de cul-de-lampe supportant une statue de la Vierge, et dais sculpté. L'ange est entouré d'une banderole portant l'inscription gothique : AVE MARIA. D'autres anges ou personnages sculptés sur le tympan, de chaque côté de la Vierge et sur l'arc en cintre brisé qui enveloppe le tout. A l'ouest, portail à deux baies en anse de panier, surmontées chacune d'une accolade à chou et crosses ; colonnettes dans les retraits, pinacles ; rinceaux de vigne ; sur le devant du trumeau polygonal, dais sculpté et colonnette striée destinée à supporter une statue. Au nord, porte en accolade à chou et crosses, personnages sculptés aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 42^{m} sur 17^{m} environ. Cinq travées d'architecture jusqu'aux transsepts inclusivement. Larges et hautes arcades en cintre brisé à retraits, portées par pénétration sur des colonnes cylindriques ou sur des piliers polygonaux à base simple et peu élevée ; naissances d'arcs aux transsepts, voûte inachevée. Au transsept nord, lambris chargé de peintures sur arceaux à clefs pendantes. Entrais sculptés, têtes de crocodiles, fleurons, rinceaux, personnages. Les sablières sont de même grossièrement travaillées, on y remarque des têtes

d'hommes avec des oreilles d'ânes, deux lions couchés tenant entre eux un blason à une fleur-de-lys, des animaux fantastiques, des jouvencelles entre des diables, des sirènes, des crocodiles luttant, des personnages dans diverses postures, des moines sortant à demi de la gueule d'un serpent, un ange présentant un écusson (de gueules) à 7 mâcles d'argent, 3, 3, 1. (Molac), des bêtes liées par le cou, enfin une chasse. Grandes fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2 ; celle du fond du chœur, aujourd'hui bouchée, est très-remarquable, vue de l'extérieur. Celle du transsept nord est surmontée à l'extérieur d'une accolade à chou et crosses terminée d'un côté par un animal, de l'autre par une figure humaine. Vitraux à compartiments variés, personnages de 0 m 30 à 0 m 40. On distingue surtout au transsept sud le massacre des Innocents, la fuite en Egypte, Jésus imprimant son visage sur le voile de la femme pieuse, etc. Plusieurs panneaux manquent. Dans les compartiments supérieurs, blasons mutilés, un entre autres vairé d'or et d'azur (armes de.....). Piscine en accolade à chou et crosses. Plusieurs blasons unis. Culs-de-lampe; à l'un grosse figure de la bouche de laquelle s'échappe un rinceau ; à un autre, un homme réunit la patte d'un chien à celle d'un lièvre. Dans l'ancienne sacristie, statue en pierre de saint Mériadec, haute de 1 m 20; la tête manque. Cadran solaire sur pierre. Dans le cimetière se trouve un cercueil de granit long de 2 m 40, large de 0 m 90 à la tête et de 0 m 40 aux pieds : il est taillé de manière à figurer en creux la place de la tête, on le connaît dans le pays sous le nom de *Tombeau de saint Mériadec*. Non loin de l'église, croix de pierre dont il ne reste que le socle à plusieurs pans sculptés en fausse architecture d'accolades à crosses et de petits pilastres à base et chapiteau simples. A un kilomètre du bourg environ, fontaine monumentale de Sainte-Noyale, datée de 1600; niches et pignons à crochets. Registres d'état civil depuis 1581. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Sainte-Noyale (appelée dans le pays en breton : Santès-Malhuen). Restes d'une ancienne construction. Non loin de la chapelle, on montre deux rochers ; la légende fait de l'un le lit de la sainte et de l'autre son prie-dieu. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine ; la longueur de la nef n'est point proportionnée avec sa largeur. Chœur restauré en 1719; inscription de cette époque à l'extérieur. Contreforts adhérents ; de chaque côté du porche méridional, il y a un double contrefort orné de pinacles à chou et crosses. Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier; des deux côtés du porche sud, il est chargé de rinceaux de vigne. Au-dessus du portail ouest, tour carrée en pierre terminée par une flèche en ardoises; on y monte par un petit escalier tournant en pierre; Porche carré à l'ouest, communiquant avec l'extérieur par un arc en cintre brisé à retraits et colonnettes dont la base est simple et le chapiteau feuillé, et avec l'intérieur par une haute arcade en cintre brisé ; cette arcade n'est pas dans l'axe de la nef, elle est portée vers

le nord. Au sud de la chapelle, autre porche carré ; voûte inachevée, naissances d'arcs retombant sur des colonnettes à chapiteau feuillé ; à droite et à gauche, une ligne d'ornementation en feuilles de vigne ; communication avec l'intérieur par deux baies en plein-cintre séparées par un trumeau orné d'un bénitier et d'un dais trilobé, le tout encadré d'arcs en anse de panier et accolade soutenue par des anges. A gauche de cette porte, on remarque une inscription gravée à l'envers dans la muraille, de sorte que le premier mot se trouve à la dernière ligne, à droite ; en montant sur le banc de pierre placé à côté, j'ai pu lire, non sans peine : CISTE : EVRE : FVT : COMANCE : LAN : M : IIII. XXIII ANS. (J'ai été confirmé dans cette lecture par celle de l'inscription que porte la croix de pierre voisine.) Le porche sud communique avec l'extérieur par un arc plein-cintre à retraits ornés de rinceaux de vigne, surmonté d'une accolade à chou et crochets, avec colonnettes et pilastres à pinacles aux côtés, et amorti en pignon également orné de chou, crosses et animaux sculptés. Dimensions du monument dans œuvre, 30 m sur 5 m environ. Lambris chargé de peintures modernes représentant en plusieurs tableaux, dans la nef, la vie de sainte Noyale; au chœur, les principaux traits de la vie de J.-C. Au carré du transsept, croisée d'ogives en bois avec clef pendante, et figures sculptées aux extrémités. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en fleurs-de-lys; dimensions de 1 à 2 environ. Trois statues de bois, reléguées, l'une dans la tour, les autres dans un petit réduit de décharge à droite du porche occidental, me paraissent assez anciennes. A côté de la chapelle Sainte-Noyale, une autre chapelle, toute petite, dédiée à saint Jean, présente quelques sculptures grossières sur les sablières et sur les entraits, et de mauvaises peintures au lambris retraçant, comme ci-dessus, la vie de la sainte. — Auprès de ces deux édifices, s'élève une croix de pierre ; on voit au sommet, d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'Enfant ; au-dessus, un petit pignon avec quatre anges ; aux coins les quatre Apôtres ; au-dessous têtes d'anges formant chapiteau. La croix repose sur un large socle dont un des côtés offre une petite niche sculptée en accolade et trilobe ; on lit autour de ce socle l'inscription suivante en caractères de l'époque : † AVE MARIA : C : BRAS : t (*et*) : M : SA : FAME : FIT : F (faire) : CEST : EN : LA : M : IIII ctz : XXIIII : Une croix processionnelle en argent, qui peut remonter au XVIIe siècle, porte en relief les différents instruments de la Passion. — Chapelle Sainte-Barbe. Grand et moyen appareil. Plan rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Peintures sur le lambris, représentant les divers traits de la vie de sainte Barbe. Entraits à têtes de crocodiles et fleurons : feuilles de vigne sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Vitraux à compartiments variés, avec légendes en caractères gothiques ; on reconnait, à la fenêtre du sud, l'histoire de sainte Barbe, personnages de 0 m 40 à 0 m 60 ; malheureusement une partie est cachée par une

boiserie. Quelques fragments de vitraux seulement à la fenêtre du fond du chœur; les blasons qui ornaient les panneaux supérieurs sont mutilés.

PERSQUEN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Adrien. Cloche avec inscription gothique : ✝ SANCTE ADRIANE ORA PRO NOBIS LAN MIL Vᶜ XXIII P..... FABRIC. Porche carré au sud, communiquant avec l'extérieur par un arc plein-cintre à gros tore et colonnettes, avec l'intérieur par un cintre brisé bordé de même. Restes de fenêtres en cintre brisé, à meneaux. Petite fenêtre haute et étroite, en cintre brisé et trilobe. Ossuaire de 1662. Registres d'état civil depuis 1700 (archives communales). — Chapelle Saint-Mandé. Contreforts simples, adhérents, peu élevés. Petit clocheton carré en pierre sur le pignon ouest. Fenêtre en cintre brisé, meneaux en flammes et trilobes; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Autres fenêtres en plein-cintre, étroites et très évasées à l'intérieur. Fragments de vitraux; on reconnait encore un écusson parti au 1 d'argent à 5 fusées de gueules, au 2 coupé au 1 d'hermines à 2 chevrons de gueules, au 2 échiqueté d'or et de gueules (armes de.....) Piscine en cintre brisé. — Chapelle Saint-Vincent. Ecusson d'azur à 3 poires d'or, accompagnées d'une fleur-de-lys d'argent, avec supports et couronne de comte (armes de Pérenno.) — Non loin de la chapelle, sur le chemin du Pénesty, croix de pierre ancrée, et percée de chaque côté, sans être entièrement à jour.

PLOERDUT. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Pierre. Diverses époques de construction. Des additions et restaurations du XVIIᵉ et du XVIIIᵉ siècles dénaturent complètement la forme de cette église qu'avoisine un if séculaire. Grand et moyen appareil. Une nef et deux bas-côtés; transsept au sud. A ce transsept, contreforts adhérents, avec pinacles à crochets; chou et crosses au pignon; animaux en gargouilles. A l'ouest, tour carrée massive, en moellons, avec amortissement en ardoises; restaurée et consolidée à une époque moderne. Au sud, porche carré communiquant avec l'intérieur par un arc en cintre brisé à plusieurs retraits, avec l'extérieur par un plein-cintre. Au-dessous de la tour, à l'ouest, porte basse en cintre brisé à plusieurs retraits, donnant sur un autre porche carré qui communique lui-même avec l'intérieur par une porte semblable. — Au transsept sud, porte à anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crosses, avec animaux aux extrémités. Dimensions du monument dans œuvre, pour la nef seulement, 18ᵐ sur 6ᵐ environ, et 8 travées d'architecture. Les bas-côtés sont reliés à la nef par des arcs étroits en plein-cintre avec ou sans doubleau, portés sur des colonnes cylindriques flanquées de deux en deux de colonnettes engagées; chapiteaux romans différant tous les uns des autres, abaques simples, volutes, billettes, oves, bâtons rompus, lignes contournées, entrelacs, palmettes, échiquetés, animaux. Les bases ne sont plus apparentes. Naissances d'arcs en pierre pour une voûte au transsept sud. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées, personnages, animaux, enroulements. A l'extrados des

arcades, fenêtres romanes, donnant sur les bas-côtés, hautes, étroites, en plein-cintre, très-évasées sur la nef. Dans le transsept sud, fenêtre en cintre brisé avec traces de meneaux, dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Dans le même transsept, enfeu à anse de panier et accolade, avec crosses et pilastres à pinacles. Piscine en accolade à retraits. Cadran solaire. Dans le cimetière, fragments d'une croix de pierre. Fragments d'une autre croix sur la route de Guémené à quelque distance du bourg. Registres d'état civil depuis 1711 (archives communales). — Chapelle N.-D. de Crénénan. Passe pour avoir appartenu aux Templiers. On y va en pélerinage pour se préserver du feu. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier. Au nord, porte en anse de panier et accolade. Au sud, porte en cintre brisé à retraits et colonnettes; au-dessus, figures grossièrement sculptées. Dimensions du monument dans œuvre, 26 m sur 8 m environ. Deux gros piliers cylindriques à animaux et personnages; l'un d'eux présente en outre une ligne de perles; simple tore à la base. Lambris entièrement couvert de peintures du XVIIe siècle, d'un assez bel effet, représentant l'histoire de la Vierge. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées: personnages, animaux, chasse; on remarque, entre autres, un âne jouant de la cornemuse, un poisson prêt à avaler un cheval, deux femmes poursuivant un chat qui a volé une saucisse, etc., et cette inscription : FAICT : PAR : MOY : IAN LE : BOVROIS LAN : 1652 :. Fenêtres en cintre brisé, avec traces de meneaux; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Celle du fond du chœur, masquée à l'intérieur par un grand tableau, présente extérieurement une riche contexture de meneaux en trèfles et quatrefeuilles. Culs-de-lampe sculptés. Non loin de la chapelle, fontaine en pierre, plein-cintre à retraits, et pignon à crosses. — Chapelle de Lochrist. Additions et restaurations de 1686. Une nef et deux bas-côtés. Au chœur, contreforts simples, adhérents; pignon à chou et crosses, avec un écusson sculpté au sommet, à un lion rampant (armes de.....). Au sud, portes en cintre brisé et accolade. Dimensions du monument dans œuvre, longueur de la nef, 14 m environ; largeur, 10 m avec les bas-côtés. Trois travées d'architecture. Arcades, d'un côté en plein-cintre, de l'autre en cintre brisé, reposant sur des piliers à simple tailloir. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées: figures, personnages, animaux, enroulements. Au nord, restes de fenêtres romanes, hautes, étroites, très-évasées à l'intérieur. Au chœur, fenêtre à cintre brisé, meneaux en fleurs-de-lys, dimensions de 1 à 2 1/2 environ. On a déposé dans le bas-côté sud un retable en pierre en six morceaux, grossièrement sculpté, représentant le baptême du Christ et sa Passion; ainsi qu'un cul-de-lampe où se voient deux anges en prière. Bénitier octogonal à cuve circulaire, de 1701. Litre unie à l'extérieur. Non loin de la chapelle, croix de pierre offrant d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge et l'Enfant, têtes d'anges aux

côtés, accolades à jour au-dessus; feuilles de vigne au chapiteau. Fontaine de 1734. — Sur le bord du chemin de Guémené, à un kilomètre environ de Ploërdut, loch bas, arrondi, aujourd'hui renversé; on reconnait facilement la partie qui était en terre.

PLOURAY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale St-Yves. Modillons et denticules à la corniche. Au sud, porche carré de 1687, voûté en pierre sur arceaux parallèles; six niches de chaque côté avec dais à ornementation renaissance; communication avec l'intérieur de l'église par deux portes en anse de panier et accolade, bénitier de 1688 devant le trumeau; avec l'extérieur par un arc plein-cintre surmonté d'un fronton triangulaire reposant sur des pilastres cannelés. Portes en anse de panier ou accolade. Fenêtres pignonnées en fronton triangulaire ou arc de cercle; deux d'entre elles portent la date : 1666; au nord, fenêtre à meneaux flamboyants et trilobes. Enfeux en anse de panier et accolade. Ecussons sculptés à l'extérieur : 1° à 10 mâcles?.....; 2° à 6 étoiles ou molettes?..... Dans le transsept nord, pierre encastrée portant en relief une inscription gothique : LAN § MIL § IIIIcc IIIIm VI..... CHAPPELLE §. Registres d'état civil depuis 1734. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Saint-Maudé. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Animaux au bas des rampants du toit. Larmier. Un escalier en pierre extérieur, au nord, conduit à la cloche. Portes en accolade ou anse de panier. Portail occidental à deux baies en anse de panier à retraits, séparées par un trumeau chargé d'un bénitier et d'un cul-de-lampe mutilé; le tout dans un cintre brisé à plusieurs retraits surmonté d'une accolade à chou et crosses; pilastres aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 18m sur 7m environ. Sablières grossièrement sculptées, figures, personnages, animaux. Fenêtres en cintre brisé; meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ. Restes de vitraux à compartiments variés, personnages de 0m 60 à 0m 80, fonds d'architecture renaissance, devises gothiques; à une fenêtre du sud, saint Germain. Piscines en accolade. — Chapelle N.-D. de Lorette. Au sud, porte en anse de panier. Rinceaux sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 1/2 environ.

PLUMÉLIAU. — *Monuments religieux.* — Église paroissiale de 1696. Registres d'état civil depuis 1700. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Nicodème. Construite dans un bas-fond, cette chapelle a donné lieu à diverses traditions relativement à son origine. Suivant les uns saint Nicodème étant apparu à plusieurs habitants du pays pour réclamer d'eux une chapelle, ceux-ci, afin de connaître le lieu où il voulait qu'elle fût bâtie, lancèrent des bœufs qui vinrent s'arrêter à un bourbier; c'est là qu'elle s'élève aujourd'hui. Suivant d'autres, une dame de Kervéno promit de construire une chapelle à l'endroit où elle reverrait son mari qui était parti pour la guerre, et ils se revirent en ce lieu. On raconte

encore que la tour de Saint-Nicodême ayant été achevée en même temps que celle de N.-D. de Quelven en Guern, et toutes deux par deux ouvriers dont l'un était le père de l'autre, le premier, jaloux de l'œuvre de son fils, se tua de désespoir en se précipitant du haut de la tour de Quelven qui lui paraissait moins belle que celle de S-Nicodême. Pélerinage et pardon le 1er samedi du mois d'août; saint Nicodême est invoqué pour les récoltes; on lui conduit aussi les bestiaux pour les garantir des maladies. (Voir dans C.-D. les détails du pardon.) On voit, dans le chœur, en *ex-voto*, deux petits bœufs adossés au mur sur une sorte de cul-de-lampe. Une inscription extérieure, à l'est, indique que des additions à la construction primitive furent faites en 1649 par A. LERALLE, architecte, du temps de NICOLAZO, recteur. Grand, moyen et petit appareil. Forme de croix latine; un bas-côté au nord. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles ornés de trilobes, accolades et crochets. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; chou et crosses aux rampants. Simple larmier. A l'ouest, vaste tour carrée en pierre surmontée d'une autre tour polygonale qui supporte elle-même une flèche sculptée à jour, le tout orné de clochetons avec personnages et animaux en gargouilles; baies en trilobe ou en plein-cintre et accolade avec pilastres et pignon triangulaire; à chaque étage, galerie flamboyante à jour; luxe d'ornementation, crosses végétales, mascarons, niches à coquilles; hauts contreforts. Tourelle polygonale accolée au sud de la tour carrée, et tourelle cylindrique accolée de même au sud de la tour polygonale du 2e étage; toutes deux contiennent un escalier de pierre. Clocheton en ardoises sur le carré du transsept. Il renferme une cloche à laquelle on n'arrive qu'en rampant avec peine à travers les combles; elle est en bronze, de moyenne grandeur, et porte une inscription gothique: M : LA : HUREL? : ME FIST : LAN : MIL : Voc : VII. Sous la tour, porche carré flanqué de hautes arcades brisées en fausse architecture, d'entre lesquelles s'échappent des naissances d'arcs pour une croisée d'ogives; à droite on accède à l'escalier des tours par une porte dont le linteau, le fronton et les pilastres offrent les sculptures de la renaissance. Le porche communique avec l'extérieur par un grand arc en cintre brisé à plusieurs retraits, festonné de trilobes à jour, et surmonté d'une accolade et d'un faux pignon; pilastres à pinacles aux côtés; le tout à chou et crosses. Communication avec l'intérieur de la chapelle par deux baies en anse de panier à retraits, surmontées chacune d'une accolade à chou et crosses et séparées par un trumeau orné d'un dais à sculptures renaissance; le tout encadré dans un large cintre brisé surmonté (comme à l'extérieur) d'une accolade et d'un faux pignon; tympan à jour, à meneaux flamboyants, fleur-de-lys et trilobes. Au transsept nord, porte en anse de panier à retraits; au sud, portes en cintre brisé à retraits et colonnettes, avec accolade à chou et crosses, pinacles aux côtés. Dimensions du monument dans œuvre, 26m sur 9m environ.

La nef est séparée du bas-côté par deux arcs en cintre brisé à plusieurs retraits, pénétrant des piliers polygonaux à base simple. Lambris à clefs pendantes sculptées ; celle de l'intertranssept est figurée par un ange qui tient un blason uni. Les entraits à têtes de crocodiles ont été coupés. Sablières sculptées, anges et personnages divers, fleurons, rinceaux, écussons unis, figures grimaçantes. Fenêtres en cintre brisé ; dimensions de 1 à 2 et à 3. Meneaux flamboyants à celle du transsept sud. Un *oculus* circulaire éclaire le bas-côté. Piscine en accolade à retraits et colonnettes, avec chou, crosses et pinacles aux côtés. Dans le transsept nord, tribune en pierre supportée par des arcades plein-cintre et voûtée sur croisées d'ogives ; les arcades, à retraits, reposent par pénétration sur des colonnettes cylindriques, au-devant desquelles sont engagés des piliers polygonaux chargés d'ornements renaissance (coquilles, losanges, circonférences, fleurons, roues, figurines). Au-dessus d'un autel en pierre placé entre la nef et le bas-côté, écusson à 3 roses? (armes de.....); on le voyait encore sur d'anciens vitraux aujourd'hui détruits. Dans le bas-côté, sur une banderole tenue par des anges et personnages, inscription gothique en creux : CESTE CHAPPELLE FUT ACHEVE EN LAN M V^cc XXXIX PAR J LE LAYEC DE MORIAC ET ESTOIT PO^s LE TEMPS MAISTRE LOYS DE KEVENNO RECTEU^s (de) CESTE PAROESSE ; et au-dessous : ET D'OM JEHAN LE FICHER CURE. Maison à sculptures renaissance (fenêtre et cheminée) accolée au chœur et attenant à la sacristie. L'enceinte extérieure de la chapelle est ornée de piliers monumentaux qui peuvent être du XVIIe siècle. Tout auprès de la chapelle se trouvent deux fontaines, une de 1790, l'autre de 1608 ; cette dernière, très-remarquable, se compose de trois fontaines, les deux extrêmes en retrait sur celle du milieu ; chacune d'elles est à pignon orné de crosses, animaux, trilobes, personnages, et flanquée de clochetons à sculptures renaissance ; elles sont en plein-cintre à retraits chargés de rinceaux et surmontés d'une accolade à chou et crosses. Des inscriptions modernes se lisent sur un des pilastres du milieu. Enfin à l'intérieur de chaque compartiment est une niche avec quelques sculptures ; au milieu c'est saint Nicodême ayant d'un côté un bœuf, de l'autre un homme et une femme ; à gauche saint Gamaliel avec un personnage en prières et un autre qui conduit son porc ; à droite saint Abibon entre deux personnes, l'une à cheval, l'autre priant. Les habitants du pays se lavent la tête et les mains dans l'eau de cette fontaine pour se préserver des maladies épidémiques. (Voir le dessin de la fontaine, et celui de la chapelle dans l'album de Cayot-Délandre.) — Chapelle Saint-Anne. Cette chapelle, située très-près de celle de St-Nicodême, est encore appelée par les habitants : *le Cloître*. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents, inachevés ; deux d'entre eux présentent chacun un écusson : 1° à l'ouest, à un sautoir cantonné de 4 billettes (de Langle) ; 2° au transsept nord, parti au 1 d'hermines à 3 chevrons, au 2 à un

sautoir chargé de billettes (armes de.....). Toit aigu, ardoises ordinaires. Larmier orné de quelques fleurons et animaux. Au transsept sud, porte plein-cintre à plusieurs retraits formés par des tores; à celui du nord, porte en anse de panier; une semblable au sud de la nef; à l'ouest, porte en cintre brisé à retraits en tores et colonnettes, avec une figure de chaque côté, et un écusson au-dessus, à 5 fasces (armes de Rimaison). Dimensions du monument dans œuvre, 23m sur 7m environ. Lambris à clefs pendantes sculptées; celle de l'intertransept est un ange qui tient un écusson uni. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées, anges présentant des écussons unis, personnages dans diverses positions, animaux fantastiques, religieux et religieuses faisant saillie aux quatre angles du carré du transsept. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants, fleurs-de-lys et trilobes; dimensions de 1 à 1 1/2 et à 2. *Oculus* circulaire au nord. Restes de vitraux; à la fenêtre du fond du chœur, en partie bouchée, concert céleste, anges jouant de divers instruments. — Chapelle Saint-Nicolas des Eaux. Grand, moyen et petit appareil. Forme de croix latine. Chœur carré. Contreforts adhérents à pinacles sculptés, crosses et faux trilobes. Toit aigu, ardoises ordinaires; chou et crosses aux rampants. Simple larmier. Animal en gargouille au transsept nord. Clocheton en ardoises sur le carré du transsept. Au sud de la nef, porte en cintre brisé à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou, crosses et pinacles, (actuellement masquée par une misérable chaumière qu'on a accolée à la chapelle). Au transsept sud, porte en cintre brisé à retraits, colonnettes et rinceaux. A celui du nord, porte en anse de panier et accolade à crochets. A l'ouest, portail à deux baies en anse de panier à retraits, surmontées chacune d'une accolade à chou et crosses, et séparées par un trumeau orné d'un dais sculpté, le tout dans un grand arc en cintre brisé surmonté lui-même d'une accolade et flanqué de pilastres à pinacles; tympan sculpté à jour en flammes et trilobes. Dimensions du monument dans œuvre, 25m sur 8m environ. Piliers cylindriques engagés aux quatre angles de l'intertransept. Lambris à clefs sculptées; celle du carré du transsept est un ange tenant un écusson uni. Entraits à têtes de crocodiles. Sculptures aux sablières, anges, personnages dans diverses positions, figures grimaçantes, animaux, fleurons; au sud du chœur, inscription gothique en creux : JEHAN LAYEC FIST LE BOYS DE CESTE LĀ : M Vc XXIIII. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes; dimensions de 1 à 2 environ. Celle du fond du chœur est en partie bouchée. Traces d'un *oculus* circulaire au nord. Fragments de vitraux. Piscines en accolade et en anse de panier. Large bénitier d'une seule pierre, de forme cylindrique, diamètre de 1m environ, cuve taillée en quatrefeuille; point de pied. Niches à culs-de-lampe. Petit cadran solaire sur pierre.

PLUMELIN. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1683. (Voir aux archives communales.) Eglise paroissiale N.-D. de la

Fosse (paroisse de la Chapelle-Neuve). On y conduit en pélerinage les enfants qu'on veut préserver de la fièvre, le 15 août et le 2e dimanche après Pâques. Grand et moyen appareil. Forme rectangulaire. Chœur polygonal. Contreforts adhérents surmontés de pinacles, à ornements rectilignes de la renaissance. Toit aigu, ardoises ordinaires; les trois pans du chevet ornés de pignons à crosses. Larmier à plusieurs retraits. Gargouilles en pierre aux contreforts. Sur le pignon occidental, tour de 1700, carrée, surmontée d'une flèche polygonale, et flanquée d'une tourelle qui renferme l'escalier; le tout en pierre. Porche au-dessous de la tour. Portes en anse de panier, avec pilastres et fronton triangulaire chargés d'ornements renaissance. Dimensions du monument dans œuvre, 24m sur 7m environ. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées, figures humaines, enroulements, denticules, fleurons; inscription gravée en caractères partie gothiques partie romains : I : DENIS : O : IOSSIC : M : CARIO : I : ..... : A FAIT. Fenêtres en cintre brisé, à plusieurs retraits intérieurs et extérieurs; dimensions de 1 à 3 environ. Une sacristie de 1660 cache une fenêtre au fond du chœur. Restes de vitraux; blasons mutilés. A l'extérieur, ligne de sculpture en torsade, niches renaissance et tracés d'écussons au chevet. Cadran solaire, et au-dessous, l'inscription gravée : GVLON 1576 CARIRON. Fontaine de 1698. — Chapelle de Locmaria (paroisse de la Chapelle-Neuve.) Appareil mélangé; le chœur a été reconstruit en grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Point de corniche. Portes en cintre brisé simple, ou anse de panier. Entraits à têtes de crocodiles; quelques fleurons sur les sablières. Petites fenêtres hautes et étroites, très-évasées à l'intérieur. Autres en cintre brisé; dimensions de 1 à 2 environ. A la fenêtre du fond du chœur, fragments de vitraux parmi lesquels on distingue deux écussons : 1° d'hermines à une fasce de gueules chargée de 3 besants d'or (Pontsal?); 2° parti au 1 d'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même (du Botdéru), au 2 d'azur à 3..... d'argent (armes de.....) Piscine en accolade et trilobe aigu. — Chapelle Saint-Quidy (paroisse de.....). Traces d'ornementation flamboyante de la dernière époque aux rampants du toit, à la piscine et à la fenêtre du chœur; porte en anse de panier; entraits à têtes de crocodiles, aujourd'hui coupés. Petite cloche en bronze (presque inaccessible) portant une inscription très-fruste en caractères gothiques; j'ai pu y lire la date : M Vcc XXX III, à côté d'un écusson à un chevron accompagné de 3 billettes (armes des du Botdéru.) — *Monuments militaires.* — On voit, à Bot-Coet, deux statues d'Hercules en granit, hautes de 2m; elles ont été trouvées dans les décombres du château de Quinipily près de Baud, où elles servaient probablement de cariatides. Ces statues, grossièrement travaillées, me paraissent avoir été faites ou au moins retaillées en même temps (1696) que la Vénus de Quinipily (commune du Baud) et peut-être par la même main; elles ont avec elle une analogie incontestable sous tous les

rapports. L'une d'elles d'elles porte sur une tablette l'inscription suivante gravée en capitales certainement modernes : (1) VIM PATITVR SI VIS VINCERE DISCE PATI. Cette inscription n'est pas autre que la devise de la famille de Languéouez autrefois propriétaire de Quinipily : *vim patitur qui vincere discit.* On ne l'a que remaniée pour en faire un pentamètre. (Voir dans C.-D. la description et le dessin de ces statues, ainsi que les diverses dissertations auxquelles elles ont donné lieu.)

PRIZIAC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Bého. Restes de deux époques de construction. Forme de croix latine ; deux bas-côtés. Contreforts simples, adhérents. Clocher en ardoises au-dessus du carré du transsept. Porte occidentale en cintre brisé à retraits et accolade. Arcades en cintre brisé simple ; celles de l'intertranssept sont en plein-cintre à retraits formés par de gros tores ; ces arcs reposent sur des colonnes cylindriques engagées à chapiteaux romans (entrelacs, figures grossières, lignes contournées) ; malheureusement la plupart de ces chapiteaux ont été retaillés et sont aujourd'hui unis. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 2 et à 3 environ ; celle du fond du chœur est aujourd'hui bouchée. Au sud, fenêtre géminée à trilobes aigus, bouchée en partie. Cadran solaire de 1600. Dans le cimetière, fragments de calvaire en granit avec traces d'inscription gothique. On y voit également un lech aujourd'hui renversé, ayant la forme d'un cône tronqué régulièrement taillé (comme celui de Plouharnel), haut de 3 m, large de 0 m 50 à la base, de 0m 40 à la tête environ, creusé postérieurement au sommet qui a dû recevoir une croix. Suivant la tradition du pays, cette borne était un canon sur lequel saint Bého serait venu d'Angleterre. Registres d'état civil depuis 1747. (Archives communales.) — Chapelle St-Nicolas. (Voir dans Cayot-Délandre le détail des réjouissances qui signalaient autrefois le pardon de cette chapelle). Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, inachevés. Toit aigu, ardoises ordinaires ; crosses et animaux aux rampants. Larmier. A l'ouest, clocher et flèche en pierre de construction récente ; une petite tourelle polygonale au sud, reliée à la tour par une galerie sculptée en flammes à jour, contient l'escalier. Porte occidentale en cintre brisé à retraits, pilastres aux côtés. Autres portes en anse de panier ou accolade. Au sud, *oculus* circulaire à meneaux flamboyants. Dimensions du monument dans œuvre, 22 m sur 5 m environ. Des piliers cylindriques à base simple, engagés aux angles de l'intertranssept, étaient destinés à recevoir des arcades. Entraits à têtes de crocodiles. Figures grossièrement sculptées sur les sablières ; on y trouve la date : 1580 (que nous croyons lire aussi en dehors, au-dessus du portail ouest). Fenêtres en cintre brisé, à meneaux en flammes et trilobes ;

(1) Le premier mot est accompagné de quelques traits superflus qui ne nous semblent pas de nature à rendre douteuse la lecture de l'inscription.

dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Restes de vitraux à compartiments variés; personnages de 0 m 60 environ, fonds d'architecture renaissance mêlées d'anses de panier et d'accolades; quelques traits de la vie de saint Nicolas. Piscines en anse de panier et accolade. Jubé et chancel en bois assez élégamment sculptés, séparant la nef de l'intertranssept. Le jubé est divisé de chaque côté en trois travées indiquées par des arceaux à pendentifs, figurés de deux en deux par des anges; peintures dans les compartiments, anges tenant des banderoles où se lisent des passages de l'écriture sainte en capitales romaines. Au-dessus, du côté du chœur, se voient les douze apôtres dans des niches séparées par des cariatides; du côté de la nef, diverses scènes de la vie de St-Nicolas sont reproduites sur neuf panneaux séparés de même; le tout entremêlé d'ornementations renaissance. Le chancel présente des colonnettes à chapiteaux en volutes, arabesques et mascarons. — *Monuments civils.* — Au bourg, près de l'église, maison en pierres de grand et moyen appareil; fenêtres et cheminée à ornements de la renaissance; porte en plein-cintre, et à côté portail semblable, aujourd'hui bouché, au-dessus duquel est gravée cette inscription : 1579 § M § I § P §. — Près de l'étang de Priziac, non loin de Kervenach, ont été trouvées, en 1860, environ deux mille monnaies carolingiennes.

REMUNGOL. — *Monuments religieux.* — Dans le cimetière de l'église paroissiale, croix de pierre au sommet carré représentant d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge; petit pignon aigu au-dessus; anges aux angles. — Non loin de l'église, fontaine en plein-cintre à retraits surmontés d'une accolade à chou, crosses et figures aux extrémités; au-dessus, pignon également à chou et crosses, flanqué de deux colonnettes cylindriques supportant chacune une statuette. A l'intérieur de la fontaine, autre statuette mutilée sur un cul-de-lampe figuré par un ange qui tient un écusson uni. Registres d'état civil depuis 1623. (Archives communales.)

ROUDOUALLEC. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale N.-D. de Lorette. — Grand et moyen appareil. Croix latine; deux bas-côtés. Chœur polygonal. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à crochets, et ornés de niches avec dais et cul-de-lampe. Toit aigu, ardoises ordinaires. Crosses aux rampants, et animaux présentant des blasons unis. Simple larmier. Tour de 1772 sur le pignon ouest. Portes en cintre brisé avec colonnettes, pilastres, et accolade à chou et crosses. Dimensions du monument dans œuvre, 23 m sur 12 m environ. Six travées d'architecture, y compris le chœur. Piliers polygonaux, à base simple, recevant par pénétration des arcades en cintre brisé. Entraits à têtes de crocodiles, restaurés en partie en 1729. Figures humaines et écussons unis sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ; surmontées extérieurement de pignons à crochets. Fragments de vitraux. Quelques figures humaines sont appliquées aux murs en guise de culs-de-lampe. Registres d'état civil depuis 1670. (Voir aux archives communales.)

SAINT (le). — *Monuments religieux.*—Eglise paroissiale St-Samuel. Restes d'une ancienne construction. Ifs séculaires dans le cimetière. A la fête de la sainte Trinité, on conduit les enfants à la fontaine voisine dite *de saint Samuel* pour leur donner des forces. Un autre pélerinage a lieu le deuxième dimanche d'août, pour la guérison de la fièvre, à la fontaine sainte Jeanne, à deux kilomètres du bourg. Grand et moyen appareil. Croix latine ; une nef et deux bas-côtés ; l'église primitive n'en avait qu'un. Le chœur était et est encore plus long que la nef. Larmier. Porche au sud ; arc en plein-cintre surmonté d'une accolade à chou et crosses. Dimensions du monument dans œuvre, 32^{m} sur 9^{m} environ. Arcades en plein-cintre ou en cintre brisé, peu élevées, portées sur de courts piliers polygonaux à simple tailloir. Quelques chapiteaux grossièrement sculptés (fleurs, deux animaux n'ayant qu'une même tête). On voyait autrefois au carré du transsept quatre gros piliers avec de petits bancs de pierre à la base. Entraits à têtes de crocodiles. Sablière sculptée au transsept sud, personnages, animaux, entre autres deux lions tenant l'écusson de Guéguen : (d'argent) au chêne (de sinople), au franc canton (d'argent) chargé de 3 fusées (de gueules). (Voir en Gourin, château de Kerbiguet.) Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Dans le chœur, groupe en bois représentant sainte Anne tenant la sainte Vierge qui porte elle-même l'enfant Jésus. Quelques tableaux sur toile assez anciens ornent le chœur. Ils représentent N.-D. de Grâce, la naissance du Christ et l'adoration des bergers, saint Samuel. L'ossuaire a été décoré de meneaux à trilobes rapportés. Dans le cimetière, croix de pierre dont la partie inférieure est assez remarquable. Registres d'état civil depuis 1672. (Voir aux archives communales.) — Chapelle Saint-Adrien. Restaurée en 1821. On envoie les enfants à Saint-Adrien pour les guérir de la colique ; nombreuses offrandes de poulets. Grand et moyen appareil. Plan rectangulaire. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires ; chou, crosses, animaux et personnages aux rampants. Simple larmier. Clocheton carré en pierre, auquel on arrive par un petit escalier extérieur aussi en pierre. Figures humaines sculptées sur les côtés. Portes en anse de panier ou en cintre brisé à retraits, colonnettes, pilastres, accolade à chou et crosses. A gauche d'une des portes du nord, cul-de-lampe figuré par un homme qui passe sa tête entre ses jambes. Dimensions du monument dans œuvre, 18^{m} sur 6^{m} environ. Entraits à têtes de crocodiles. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants ; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Auprès de la chapelle, croix de pierre avec accolade, relevée en 1821.

SAINT-AIGNAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Aignan. Quelques restes d'une architecture flamboyante ; porche et fenêtres. Registres d'état civil depuis 1671 (archives communales). — *Monuments militaires.* — Près de Corboulo, restes de fortifications avec une butte artificielle de 120^{m} environ de circonférence à la base ; la

tradition prétend que ce lieu fut habité par des *moines rouges* (Templiers). (C.-D.) — A Castel-Finans, ruines de retranchement; grande analogie avec la position de Castennec en Bieuzy; légende de sainte Trifine (C.-D).

SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Caradec. Il ne reste de l'ancienne église que le portail occidental en cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes, avec accolade à chou, crosses et pinacles. Dans le cimetière, croix de pierre mutilée, de 1709. Registres de l'état civil depuis 1747. (Archives communales.) — Chapelle N.-D. de Kernascleden (1). Voir la légende de la chapelle Saint-Fiacre du Faouët. Celle de Kernascleden eut pour fondateur Alain de Rohan, vicomte de Porhoët. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine, avec cette particularité que le transsept coupe la chapelle par le milieu; un bas-côté au nord de la nef, deux bas-côtés au chœur. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, surmontés de pinacles à chou et crochets; niches vides, culs-de-lampe et dais sculptés à jour. Toit aigu, couvert d'ardoises ordinaires; chou et crosses aux rampants. Rinceaux de vigne et quelques animaux sur le larmier. Galerie rayonnante au-dessus de la corniche des deux côtés du chœur. Personnages et animaux en gargouilles. A l'ouest, tour carrée en pierre surmontée d'une flèche polygonale à crochets dont elle est séparée par une galerie flamboyante faisant saillie sur le devant à l'aide de quatre arcatures en retrait (comme à St-Fiacre du Faouët); baies à linteau sur consoles; clochetons aux quatre angles, reliés par des frontons triangulaires sculptés en flammes et faux trilobes. A gauche de la tour, un peu en arrière, une tourelle polygonale de même architecture contient un escalier qui aboutit à un autre escalier extérieur conduisant aux cloches. La plus ancienne cloche, qui est de 1689, porte l'écusson à 9 mâcles des Rohan. Deux porches, un de chaque côté du transsept sud; celui de droite, de forme rectangulaire, voûté sur croisée d'ogives à clef pendante; aux côtés une statue de saint avec cul-de-lampe et dais sculptés; communication avec l'extérieur par un cintre légèrement brisé, bordé d'une dentelure en trilobes, et surmonté d'une accolade à chou et crochets; avec l'intérieur par deux baies un peu brisées, séparées par un trumeau chargé d'un bénitier et d'un double dais, le moins élevé servant également de cul-de-lampe et supportant la statue de sainte Catherine; les deux baies encadrées d'un cintre brisé à plusieurs retraits et colonnettes; tympan plein; rinceaux de vigne dans les retraits. Le porche de gauche, plus grand et plus soigné que le précédent, à pignon aigu bordé extérieurement d'une dentelure trilobée et surmonté d'un clocheton, avec figures de monstres au bas des rampants; ce porche, de forme rectangulaire, se compose

(1) Voir le rapport sur cette chapelle fait au nom de la Société archéologique du Morbihan, par M. de Fréminville, et la décision ministérielle qui la classe parmi les monuments historiques. Archives de la Société, 1857.

de deux travées voûtées en pierre sur croisées d'ogives à clefs pendantes ; il est décoré de douze niches, six de chaque côté, avec culs-de-lampe et dais sculptés en trilobes et accolades avec pinacles ; chacun des apôtres, dont les statues remplissent ces niches, porte ses attributs distinctifs. Communication du porche avec l'extérieur par un plein-cintre surmonté d'un linteau, le tout encadré d'un arc en cintre brisé à plusieurs retraits avec colonnettes à base simple et chapiteau sculpté, les retraits ornés de rinceaux de vigne et surmontés eux-mêmes d'une accolade à chou et crochets ; communication avec l'intérieur par un cintre brisé semblable au précédent ; au-dessus deux culs-de-lampe supportent des statuettes. Toutes les portes ressemblent, avec plus ou moins de richesse dans les sculptures, à celles que nous venons de décrire. Dimensions du monument dans œuvre, 30 m sur 9 m environ. Sept travées d'architecture. Arcades en cintre brisé de largeur variable, à retraits et colonnettes à base simple et petit chapiteau feuillé ; ces colonnettes masquent des piliers quadrangulaires. Au chœur, les arcs reposent par pénétration sur des colonnes cylindriques à base peu élevée marquée par un simple tore. Voûtes en pierre sur doubleaux et croisées d'ogives à clefs pendantes, celles-ci quelquefois remplacées par des écussons unis qui tous ont dû être peints, car on en trouve encore deux qui portent des traces certaines de peinture. La voûte et l'extrados des arcades du chœur offrent du reste de superbes fresques qui ont été remises à nu après avoir été couvertes de badigeon. La même opération a été faite avec succès à la voûte du transsept nord, et tout porte à croire que, continuée pour le reste de l'édifice, elle produirait un semblable résultat. Les fresques du chœur représentent, en autant de tableaux qu'il y a de divisions formées par les ogives et les doubleaux, les différentes scènes de la vie de la sainte Vierge et de celle de Jésus-Christ ; celles du transsept offrent un concert d'anges psalmodiant et jouant de divers instruments. Fenêtres en cintre brisé, dont quelques-unes à retraits et colonnettes ; meneaux flamboyants, dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 ; la grande fenêtre du fond du chœur offre, en outre, des quatrefeuilles. Au-dessus de la porte occidentale, rose rayonnante avec trilobes et quatrefeuilles, à plusieurs retraits encadrés d'un arc plein-cintre orné d'un rinceau de vigne ; au nord de la nef, rose flamboyante ; au fond du transsept sud, grande rose rayonnante et flamboyante. Quelques fragments de vitraux à légendes gothiques ; on reconnaît encore un écusson d'argent à 3 fasces de sable (armes de.....). Dans le transsept nord, ancien autel, sculpté en trilobes et accolades. On voit à terre, dans la nef, un devant d'autel sculpté en accolades et ornements flamboyants, qui semble avoir fait pendant au premier. Une table d'autel, longue de 3 m, et ornée d'un rinceau de vigne à la bordure, est également abandonnée dans la nef. Nombreuses piscines à trilobes, accolades et pilastres, celle du chœur encadrée de rinceaux de vigne. Bénitier circulaire, à

pied polyédral chargé de trilobes et d'animaux. A l'extérieur, nombreuses traces de blasons unis ou mutilés. Le chœur et le côté sud sont beaucoup plus chargés de sculptures que le reste de l'édifice. (Voir l'album de Cayot-Délandre.) A l'intérieur, plusieurs culs-de-lampe, dont quelques-uns brisés, ornés de feuillages et portant, sous dais à jour, des statues, saint Laurent et son gril, saint Michel terrassant le dragon; cette dernière a pour support un moine. Dans le chœur, beau tableau représentant la Vierge et l'Enfant, rapporté de Rome et donné à la chapelle par M. Duportal, capitaine de vaisssau. Sur le mur septentrional du chœur, se lit l'inscription gothique en relief : ĀNO . DO^{i}. ML^{mo}. CCCC^{mo}. L^{o} TERCIO . DIE . II^{a}. SEP^{bris} FU^{t} DEDI^{ta}. I^{ta} CAP^{la}. P̲ . R . I . X^{o}. P . t (*et*) . D . D . Y . PS . E . VĒN . ET LĀ LXIIII FUT VOULTE . P . P. ET . J . LES BAIL . R . Ē CELY TP̄S . J FEGEAR. (*Anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tertio die secunda septembris fuit dedicata ista capella per reverendum in Christo patrem et dominum dominum Yvonem Pontis-Salis episcopum Venetensem, et l'an soixante-quatre fut voulte par P. et J. les Bail, recteur en cely temps J. Fegear.*) Cadran solaire sur ardoise. Dans le cimetière, calvaire de même époque que la chapelle; d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'Enfant; au-dessus, petit toit aigu avec chou et crochets. A la base, qui forme tout à la fois autel et rétable, sont sculptées différentes scènes de l'Ecriture, avec rinceau et colonnettes. On conduit en pélerinage, tous les samedis, à la fontaine voisine, les enfants auxquels on veut faire prendre des forces. — *Vœux.* Indépendamment des restaurations que nécessite l'état actuel de la belle chapelle de Kernascleden en plusieurs parties de sa construction, il serait du plus grand intérêt, au point de vue de l'étude de la peinture murale au moyen-âge, de découvrir toute la portion de la voûte que masque encore une épaisse couche de badigeon.

SAINTE-BRIGITTE. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1700. (Archives communales.) — *Monuments militaires.* — Ruines du château des Salles qui appartenait autrefois à la maison de Rohan. On ramasse, dans les environs, une grande quantité de pierres ayant la forme de mâcles; c'est l'origine des armes de cette famille.

SAINT-GÉRAN. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Géran. Forme de croix latine. Portes en cintre brisé. Colonnes cylindriques engagées aux angles du carré du transsept, comme pour supporter une voûte inachevée. Grande fenêtre au chœur, en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 environ; aujourd'hui bouchée. Animaux sculptés au bas des rampants des pignons. Cadran solaire de 1677. Croix processionnelle d'argent plaqué portant les instruments de la Passion (XVIIe siècle?). (Grande analogie avec celle de la chapelle voisine de sainte Noyale en Noyal-Pontivy.) Registres d'état civil depuis 1561. (Voir aux archives communales.)

SAINT-GONNERY. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale Saint-Gonnery. A l'extérieur, écusson des Rohan, à 9 mâcles 3, 3, 3.

Dans le cimetière, croix de pierre représentant d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge; anges aux flancs; le tout surmonté d'un pignon à trilobe, chou et crosses, soutenu par quatre angelots; rinceau de vigne au chapiteau. Registres d'état civil depuis 1591. (Voir aux archives communales.)

SAINT-THURIAU. — *Monuments religieux* — Eglise paroissiale St-Thuriau. Restes d'une ancienne construction; le chœur et le bas de la nef ont été refaits. Ifs séculaires dans le cimetière. Moyen et petit appareil. Croix latine. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires; chou et crosses aux rampants. Larmier. Restes de gargouilles en pierre, figurées par des animaux. Au sud, porche carré en plein-cintre, donnant accès dans l'église par une porte en cintre brisé à retraits et colonnettes. Porte méridionale en cintre légèrement brisé, à plusieurs retraits et colonnettes simples, surmontée d'une accolade à chou et crosses, flanquée de pilastres et d'animaux sculptés. Au carré du transsept, restes de colonnes cylindriques engagées qui semblent avoir été préparées pour supporter une voûte. Lambris à clefs pendantes, sur lequel de mauvaises peintures de 1779 représentent la vie de saint Thuriau. Les entraits ont été coupés. Sculptures aux sablières : dans la nef, deux lions couchés tenant entre eux un blason uni, personnage entre deux monstres qui s'avancent pour le dévorer; dans les transsepts, monstres liés deux à deux par le cou, et personnages dans diverses positions indécentes; d'autres faisant saillie aux extrémités. Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Celle du transsept nord est divisée par un meneau simple en deux baies à cintre brisé; celle du transsept sud est flanquée extérieurement de deux animaux sculptés. Au transsept sud, vitraux assez bien conservés; compartiments variés; personnages de 0m 40 à 0m 50; tableaux représentant les différentes scènes de la Passion avec des légendes françaises en lettres gothiques. Quelques vitraux aussi au transsept nord, figurant la sainte Trinité, l'Annonciation, la Circoncision; au sommet, à gauche, deux anges tiennent un écusson d'azur au canton cousu de gueules (armes de.....); autre écusson à droite. Piscine à anse de panier surmontée d'une accolade à chou et crosses. Cadran solaire de 1636. Registres d'état civil depuis 1751. (Voir aux archives communales.) — Chapelle du Cohazé, (paroisse de Napoléonville) (le vieux saint Mathieu? en breton coh Vazé ou Mahé). Cette chapelle était autrefois l'église paroissiale de Pontivy. Grand et moyen appareil. Croix latine. Chœur carré. Contreforts simples, adhérents. Toit aigu, ardoises ordinaires; chou, crosses et animaux aux rampants. Larmier. Sur le portail occidental, tour carrée en pierre, surmontée d'une flèche en ardoises; au bas, porche et porte légèrement brisée. Au sud, porte en cintre brisé à retraits et colonnettes, surmontée d'une accolade à chou et crosses, flanquée de pilastres; enroulement de feuilles de vigne. Sur le tympan qui est plein, niche à dais sculpté en

trilobes et cul-de-lampe figuré par un ange qui présente un blason ; têtes d'animaux. Dimensions du monument dans œuvre, 20m sur 6m environ. Lambris; croisée d'ogives en bois et clef pendante au carré du transsept. Entraits à têtes de crocodiles et écussons unis. Sur les sablières, figures grossièrement sculptées; au transsept sud, inscription en creux : LOY : KEO : 1610 (*Keo* doit sans doute se lire *Keo*, c'est-à-dire *Kereo*, le *Ker* breton s'écrivant autrefois indifféremment K ou K). Fenêtres en cintre brisé, à meneaux flamboyants et trilobes; trèfles et quatrefeuilles à celle du chœur. Fragments de vitraux à compartiments variés; personnages de 0m 40 environ. A la fenêtre du chœur, on distingue le Christ, et les différents traits de la vie de la sainte Vierge, avec quelques inscriptions gothiques. Chancel en bois sculpté en trilobes à jour posés deux par deux sur des colonnettes à base simple et chapiteau feuillé (comme à la chapelle N.-D. de la Houssaye, en Napoléonville). Près de la chapelle, croix de pierre présentant le Christ d'un côté, de l'autre la Vierge et l'Enfant; sur le flancs, anges en prières. Quatre têtes d'anges, placées au chapiteau, supportent quatre colonnettes à pinacles, sur lesquelles repose une espèce de baldaquin qui recouvre le tout; chou et crochets à la partie supérieure. Dans l'intérieur de la chapelle, on voit un grand coffre à panneaux sculptés dans le style flamboyant.

SAINT-TUGDUAL. — *Monuments religieux.* — Eglise paroissiale St-Tugdual. Cloche de 1615. A côté de l'église, croix de pierre avec la date 1704, sans doute celle d'une restauration, car le socle parait plus ancien; il est chargé de bas-reliefs représentant le baptême du Christ, et plusieurs scènes de la Passion. Traces d'une inscription. Registres d'état civil depuis 1660 (archives communales). — Chapelle Saint-Guen. Additions modernes. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine, très-rapprochée du *tau* grec, le chœur étant très-peu profond. Toit aigu, ardoises ordinaires, chou, crosses et animaux aux rampants; au chœur, le chou est remplacé par une statuette. Simple larmier. Sur le pignon ouest, clocheton carré avec petite flèche polygonale en pierre; baies à linteau sur consoles; gargouilles; pinacles à crochets aux quatre angles. On arrive à la cloche par un escalier extérieur, au sud. Portes en cintre brisé à retraits ou en anse de panier, avec accolade à chou, crosses et pinacles. Dimensions du monument dans œuvre, 16m sur 5m environ. Des piliers polygonaux engagés aux angles de l'intertranssept étaient destinés à recevoir des arcades. Sablières grossièrement sculptées, personnages et animaux. Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes et fleurs-de-lys; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. Celle du sud de la nef présente extérieurement un pignon flanqué de pinacles. Dans le transsept sud, *oculus* circulaire à meneaux flamboyants, aujourd'hui bouché. Restes de vitraux à compartiments variés, personnages de 0m 50 environ; à la fenêtre de la nef, scène de l'Annonciation avec devises gothiques, saint Christophe portant l'enfant Jésus, etc. Au chœur, écusson écartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 hures de sangliers

de sable, aux 2 et 3 d'azur au lion allé d'argent (armes de.....); au transsept nord, écusson parti au 1 (manque), au 2 d'argent à 3 fasces de sable (le même qu'en Saint-Caradec) (armes de.....). Piscines en accolade. Bénitier monolithe, de 0m 80 de diamètre environ, à huit pans, sans pied; deux figures grossièrement sculptées à la partie antérieure; cuve à neuf compartiments (grande analogie avec les bénitiers de Locmaria et de Saint-Fiacre en Melrand). Culs-de-lampe sculptés. Restes de litre extérieure. Une pierre encastrée à l'extérieur du transsept nord, et tenue par un ange, porte cette inscription gothique en creux : LE VIIIe IOUR DE AUOU (?) LAN MIL Vc KANTE (*Kante* ou *Kante*, c'est-à-dire *Kerante*, pour *quarante*), FUT DEDIE CESTE CAPLLE CEANS..... Cadran solaire sur ardoise. — Chapelle du Croisty (maison de la Croix). Chapelle principale de la commanderie de Saint-Jean du Croisty qui y a certainement remplacé les Templiers. Un moulin, situé à 2 kilomètres environ de la chapelle, se nomme *moulin du Temple*, et les paysans de toute cette portion du pays appellent encore la terre *doar Tampl*, *terre de Templiers*. Vieil if dans le cimetière. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine, ou plutôt de *tau* grec; chœur peu profond. Contreforts adhérents, inachevés. Toit aigu, ardoises ordinaires, crosses et animaux aux rampants. Simple larmier. A l'ouest, tour carrée, autrefois en pierre, aujourd'hui en ardoises; on y accède par un escalier extérieur au nord. Porche carré au sud; sablières sculptées sur les côtés; communication avec l'intérieur par un arc anse de panier surmonté d'une accolade à retraits, chou, crosses et pinacles; avec l'extérieur par un plein-cintre pénétrant la muraille. Un arc semblable relie le porche sur la gauche avec l'ossuaire. Portes en cintre brisé avec accolade à chou et crochets; pilastres à pinacles aux côtés. Celle de l'ouest, ornée d'un rinceau de vigne dans les retraits, est en outre surmontée d'une niche à dais sculpté. Dimensions du monument dans œuvre, 20m sur 6m environ. Des colonnes cylindriques, à base et chapiteau simples, engagées aux angles de l'intertranssept, étaient destinées à recevoir des arcades. Lambris sur arceaux à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées, enroulements, personnages, animaux, chasses, homme unissant la patte d'un chien à celle d'un lièvre. Au transsept sud, inscription gothique en relief sur une banderole tenue par des anges : + LAN MIL CINQ CENTZ CINQUANTE TROYS Me PIERRE LE DORFEN A FAICT FAIRE LE BOYS DE CEANS. Fenêtres en cintre brisé, celle du chœur très-grande; meneaux en trilobes, flammes, fleurs-de-lys, trèfles et quatre-feuilles. Restes de vitraux à compartiments variés; personnages de 0m 50 environ; au chœur, le baptême du Christ, le crucifiement, divers traits de la vie de saint Jean-Baptiste; devises gothiques; écusson au sommet, parti au 1 d'argent à la croix dentelée de sable (armes de.....), au 2 (manque). Au maître-autel, fragment de retable en bois de la renaissance, représentant six des apôtres sous des dais.

Piscine en cintre brisé ; autre en trilobe et accolade. Restes de chancel de la renaissance ; colonnettes à volutes ; ornements en arabesques. Anges en culs-de-lampe. Ossuaire à trois baies en anse de panier et colonnettes à volutes. — *Vœux*. Les monuments religieux de cette commune, qui n'est traversée par aucun chemin praticable, sont eux-mêmes dans le plus grand délabrement, faute de ressources ; ils ne sont cependant pas sans intérêt.

SÉGLIEN. — *Monuments religieux*. — Eglise paroissiale N.-D. de Lorette. Additions de la renaissance. A l'ouest, tour carrée, ornée d'une ligne de denticules. Au sud, porche carré ; douze niches, six de chaque côté ; communication avec l'intérieur et avec l'extérieur par un arc plein-cintre à retraits ; de chaque côté, à l'extérieur, colonnettes cannelées à chapiteau en volutes ; pignon flanqué de clochetons renaissance et orné, comme la tour, d'une ligne de denticules. Porte occidentale en cintre brisé à retraits. Lambris à clefs pendantes. Entraits à têtes de crocodiles ; sablières grossièrement sculptées ; figures, personnages, animaux, chasses, écusson à 1 fleur-de-lys (armes de Coetanfao). Fenêtres en cintre brisé. Cadran solaire de 1640. Ossuaire à ouvertures en anse de panier. Registres d'état civil depuis 1700. (Archives communales.) — Chapelle de Locmaria-Coetanfao. Grand, moyen et petit appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, inachevés. Toit aigu, ardoises ordinaires ; chou et crosses aux rampants. Simple larmier. A l'ouest, tour carrée en pierre, surmontée d'une flèche polygonale à crochets, et flanquée au sud d'une tourelle également polygonale, contenant un escalier pour aller à la cloche ; baies hautes et étroites en plein-cintre bordées d'un tore ; animaux en gargouilles. Au-dessous de la tour, porche communiquant avec l'extérieur par un arc en cintre brisé à retraits surmontés d'une accolade à chou et crosses ; pilastres à pinacles aux côtés ; écussons au sommet. (Voir plus loin.) Portes en cintre brisé. Dimensions du monument dans œuvre, 25^{m} sur 6^{m} environ. Des piliers, aux angles du chœur, étaient destinés à recevoir des arcades. Entraits à têtes de crocodiles ; écussons à 1 fleur-de-lys unie soit à des mâcles (Coetanfao), soit à une croix dentelée (armes de.....). (On retrouve ces dernières armes à la chapelle saint Laurent en Silfiac.) Sablières grossièrement sculptées : figures humaines, animaux, rinceaux de vigne. Fenêtres en cintre brisé ; meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 2 et 2 1/2 environ. Restes de vitraux, compartiments variés, personnages de 0^{m} 50 environ, légendes gothiques, édifices de la renaissance. A la fenêtre du chœur, divers traits de la vie de la Vierge ; écussons au sommet : 1° écartelé aux 1 et 4 échiqueté d'or et de gueules (armes de.....), aux 2 et 3 d'azur à 1 fleur-de-lys en chef et 2 mâcles en pointe d'or (Coetanfao) ; 2° écartelé au 1 au lion rampant, au 2 à trois tours?, au 3 d'argent? à 2 barres ou chevrons de gueules?, au 4 échiqueté d'or et de gueules, sur le tout parti au 1 coupé au 1

échiqueté d'or et de gueules, au 2 à 1 fleur-de-lys ; au 2 d'argent à 5 fusées de gueules accompagnées en chef de 2..... (armes de Crénihuel?) A la fenêtre du transsept nord, saint Roch et Jésus crucifié ; au sommet, l'écusson de Coetanfao dans un collier d'ordre. A la fenêtre du transsept sud, écusson écartelé au 1 d'argent à 5 fasces de gueules, au 2 de Coetanfao, au 3 de vair, au 4 d'argent au croissant de gueules ; sur le tout d'hermines (Bretagne) au chef de gueules chargé de 3 fleurs-de-lys d'or (armes de.....) Piscine en accolade à chou, crosses et pinacles. Culs-de-lampe chargés des écussons ci-dessus mentionnés. — Chapelle Saint-Jean. Grand, moyen et petit appareil. Forme de croix latine. Crosses et animaux aux rampants du toit. Sur le pignon occidental, tourelle carrée et flèche polygonale en pierre ; un escalier extérieur conduit à la cloche. Portes en anse de panier ou en plein-cintre à retraits. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières grossièrement sculptées, figures, personnages, animaux. Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes et trilobes ; dimensions de 1 à 1 1/2 environ. Fragments de vitraux. Piscine en cintre brisé. — Chapelle Saint-Germain. Forme de croix latine. Contreforts adhérents, inachevés. Crosses aux rampants du toit. Portes en anse de panier ; celle de l'ouest est, en outre, surmontée d'une accolade à chou et crosses, le tout dans un arc en cintre brisé à plusieurs retraits au-dessus desquels est encore une accolade ; pilastres à pinacles aux côtés. Colonnes cylindriques engagées aux quatre angles du carré, destinées à recevoir des arcades. Entraits à têtes de crocodiles. Sablières sculptées, animaux, personnages, enroulements. Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes, fleurs-de-lys et trilobes ; dimensions de 1 à 2 environ. Quelques fragments de vitraux. Piscines en trilobe ou en anse de panier avec accolade. — Près de la chapelle Saint-Zenon, croix de pierre portant en creux une autre croix pattée.

SILFIAC. — *Monuments religieux.* — Registres d'état civil depuis 1675. (Archives communales.) — Chapelle Saint-Laurent. On vient en pélerinage à cette chapelle pour obtenir la guérison des maux de pieds ; on se les lave dans une petite fontaine située dans la chapelle même. Grand et moyen appareil. Forme de croix latine. Chœur terminé carrément. Contreforts adhérents, à retraits. Ceux du chœur sont ornés chacun d'une niche à dais sculpté en trilobe, accolade et pinacles ; en guise de cul-de-lampe, d'une part on voit un homme riant et unissant la patte d'un lièvre à celle d'un chien, de l'autre un écusson mutilé tenu par le bec d'un oiseau. Toit aigu, ardoises ordinaires ; crosses aux rampants. Simple larmier. Clocheton carré en pierre sur le portail occidental. Une tourelle polygonale, également en pierre, s'élève au sud du pignon ouest, et renferme un escalier qui conduit à un autre pratiqué sur le toit jusqu'à la cloche. Portes en cintre brisé à plusieurs retraits surmontés d'une accolade à chou, crosses et pinacles. Dans le chœur, porte en anse de panier. Dimensions du monument dans œuvre,

21 m sur 6 m environ. Des piliers polygonaux, aux quatre angles de l'intertranssept, étaient destinés à recevoir des arcades. Entraits à têtes de crocodiles, au chœur. Quelques figures sculptées sur les sablières. Fenêtres en cintre brisé, meneaux en flammes, trèfles, quatrefeuilles et trilobes; dimensions de 1 à 2 1/2 environ. *Oculus* circulaire au transsept sud. Restes de vitraux; quelques écussons: 1° de gueules à une croix dentelée d'argent (armes de.....); 2° d'azur à une fasce d'hermines (armes de.....); 3° de gueules à 9 mâcles d'or (Rohan). Piscines en trilobe et accolade; à celle du chœur, l'accolade est à plusieurs retraits, avec chou, crosses, pilastres à pinacles et rinceau de vigne dans les retraits. Au transsept sud, à l'extérieur, deux niches jumelles à culs-de-lampe sculptés en feuilles de vigne, et dais en trilobe et accolade; écusson des Rohan plusieurs fois répété. Dais et culs-de-lampe également ornés à l'intérieur. Cadran solaire. Dans l'intérieur de la chapelle, près de l'autel du transsept nord, fontaine ci-dessus mentionnée; elle est particulièrement dédiée à saint Nodez.

TABLEAUX RÉSUMÉS.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE ROMANE, EN PARTIE GOTHIQUE.

Langonnet: église Saint-Pierre et Saint-Paul, 1662. *Lignol*: église Saint-Pierre; chapelle Saint-Yves. *Moréac*: chapelle Saint-Yvy, 1545; chapelle Sainte-Anne. *Persquen*: chapelle Saint-Maudé. *Ploërdut*: église Saint-Pierre; chapelle N.-D. de Crénénan, 1652; chapelle de Lochrist. *Plumelin*: chapelle de Locmaria. *Priziac*: église Saint-Bého. *Le Saint*: église Saint-Samuel?

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE GOTHIQUE.

Baud: chapelle Saint-Adrien; chapelle Saint-Barthélemy; chapelle Saint-Thuriau. *Berné*: chapelle Saint-Germain. *Cléguerec*: chapelle Saint-Jean; chapelle de Locmaria, 1578. *Le Faouët*: église N.-D. du Rosaire; chapelle Saint-Fiacre, chapelle Sainte-Barbe, 1489. *Gourin*: église Saint-Pierre et Saint-Paul; chapelle Saint-Nicolas; chapelle N.-D. de Consolation ou de Moustérion; chapelle Saint-Hervé; chapelle Saint-Guénolé. *Guelias*: église Saint-Gildas. *Guern*: chapelle de Lomeltro; chapelle Saint-Michel (paroisse du Sourn). *Guiscriff*: église Saint-Pierre; chapelle Saint-Eloi, 1414?, 1501 (ou 1550); chapelle Saint-Maudé; chapelle Saint-Antoine. *Kerfourn*: église Saint-Eloi. *Langoëlan*: église Saint-Barnabé; chapelle de Locmaria; chapelle

Saint-Hervé. *Langonnet* : église de la Trinité, 1500, 1568 ; abbaye de Langonnet. *Lanvénégen* : église Saint-Cognogan, 1508 ; chapelle Saint-Urlo. *Locmalo* : chapelle N.-D. de Grâce. *Locminé* : église Saint-Sauveur (avec la chapelle Saint-Columban) ; chapelle de la Vierge. *Malguénac* : église Saint-Pierre et Saint-Paul ; chapelle Saint-Gildas. *Melrand* : chapelle Saint-Fiacre. *Moustoir-ac* : église Sainte-Barbe. *Moustoir-Remungol* : église Saint-Gorgon ; chapelle N.-D. des Fleurs ; chapelle Saint-Laurent. *Napoléonville* : église Saint-Mériadec (paroisse de Stival) ; chapelle N.-D. de la Houssaye. *Neulliac* : chapelle Saint-Drédeno ; chapelle du Moustoir. *Noyal-Pontivy* : église Sainte-Noyale ; chapelle Sainte-Noyale ou Santès-Malhuen, 1423 ; chapelle Sainte-Barbe. *Persquen* : église Saint-Adrien. *Plouray* : chapelle Saint-Maudé ; chapelle N.-D. de Lorette. *Plumélian* : chapelle Sainte-Anne ; chapelle Saint-Nicolas des Eaux, 1524. *Plumelin* : chapelle Saint-Quidy. *Prixiac*: chapelle Saint-Nicolas, 1580. *Roudouallec* : église N.-D. de Lorette. *Le Saint* : chapelle Saint-Adrien. *Saint-Aignan* : église Saint-Aignan. *Saint-Caradec-Trégomel* : église Saint-Caradec ; chapelle N.-D. de Kernascleden, 1453, 1464. *Saint-Géran* : église Saint-Géran. *Saint-Thuriau* : église Saint-Thuriau ; chapelle du Cohazé (paroisse de Napoléonville), 1610. *Saint-Tugdual* : chapelle Saint-Guen, 1540 ; chapelle du Croisty, 1553. *Séglien* : chapelle Saint-Jean ; chapelle Saint-Germain. *Silfiac* : chapelle Saint-Laurent.

MONUMENTS RELIGIEUX D'ARCHITECTURE EN PARTIE GOTHIQUE, EN PARTIE RENAISSANCE.

Baud : chapelle N.-D. de la Clarté, 1625. *Berné* : église Saint-Bréwin, 1666 ; chapelle Saint-Talbot. *Bieuzy* : église Saint-Bieuzy, 1560, 1561 ; chapelle de la Trinité. *Le Faouët* : chapelle Saint-Sébastien, 1598, 1599, 1600, 1608. *Guénin* : chapelle N.-D. du Manné-Guen, 1577, 1604. *Guern* : chapelle N.-D. de Quelven, 1582. *Locmalo* : église Saint-Malo. *Melrand* : chapelle de Locmaria. *Meslan* : église N.-Dame, 1577. *Napoléonville* : église N.-D. de la Joie, 1533. *Neulliac* : chapelle N.-D. de Carmès. *Plouray* : église Saint-Yves, 1486, 1666. *Plumélian* : chapelle Saint-Nicodème, 1539. *Plumelin* : église N.-D. de la Fosse (paroisse de la Chapelle-Neuve). *Séglien* : église N.-D. de Lorette ; chapelle de Locmaria-Coetanfao.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE TEMPLIERS.

(Soit d'après la tradition, soit d'après les documents historiques, soit enfin d'après les monuments qui leur ont appartenu ou dont la construction primitive leur est attribuée.)

Baud : chapelle Saint-Adrien ; lieu dit : *le prieuré*. *Guémené* : Aumônerie de Guasgurc possédée en 1160, par les Templiers. (pr. de D.

Morice.) *Lignol* : chapelle Saint-Yves. *Locmalo* : aumônerie appartenant aux Templiers. (D. Morice.) *Napoléonville* (ancien Pontivy). *Ploërdut* : chapelle N.-D. de Crénénan. *Priziac* : Lotavy. *Saint-Aignan* : Corboulo. *Saint-Tugdual* : chapelle du Croisty (qui passa ensuite aux Chevaliers de Saint-Jean).

LISTE DES DIVERS OUVRIERS (CHARPENTIERS, SCULPTEURS, MAÇONS, VERRIERS, PEINTRES, ETC.) CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Bieuzy : Louis Bigoign, charpentier, église paroissiale, 1560. *Le Faouët* : Pierre Androuet de Quimperlé, peintre verrier, 1552; Olivier Le Loergan, sculpteur, 1480, chapelle Saint-Fiacre; Gabriel Brenier, charpentier, chapelle Saint-Sébastien, 1600, 1608. *Guénin* : Guillaume Thébault, charpentier, 1577; Jacques Thébault, charpentier, 1577; O. Bigoin, charpentier, 1604, chapelle N.-D. du Manné-Guen. *Guern* : N.-L. Coint, sculpteur, chapelle Saint-Michel, 1642. *Guiscriff* : Macé, sculpteur, chapelle Saint-Eloi, 1501 (ou 1550). *Langonnet* : P. Poulichet, charpentier, 1568; P. Androuet, peintre verrier, 157., église paroissiale de la Trinité. *Malguénac* : Boivin? Loiset, fondeur, église paroissiale, 1478. *Melrand* : Yvon Jan, peintre verrier, chapelle de Locmaria, XVIe siècle. *Moréac* : Jehan Le Layec, charpentier, chapelle Saint-Yvy, 1545. *Napoléonville* : Le Breton, maçon?, église paroissiale N.-D.-de-la-Joie, 1533; Jehan le Flaman, peintre verrier, église paroissiale Saint-Mériadec, 1552. *Ploërdut* : Jan le Bourois, charpentier, chapelle N.-D. de Crénénan, 1652. *Pluméliau* : A. Leralle, architecte, 1649; M. La Hurel?, fondeur, 1507; J. Le Layec de Moréac, charpentier, 1539, chapelle Saint-Nicodême; Jehan Layec, charpentier, chapelle Saint-Nicolas des Eaux, 1524. *Plumelin* : Gulon Cariron, sculpteur, église paroissiale N.-D. de la Fosse. 1576. *Saint-Caradec-Trégomel* : P. Le Bail, maçon, 1464; J. Le Bail, maçon, chapelle N.-D. de Kernascleden. *Saint-Thuriau* : Louis Kereo, charpentier, chapelle du Cohazé, 1610.

RELEVÉ DES OBJETS D'ART ET DE MOBILIER MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE.

Baud : à Quinipily, statue romaine retaillée au XVIIe siècle; chapelle Saint-Adrien, vitraux, jubé et tribune du XVIIe siècle, fontaine du XVe siècle; chemin du Pont-Augan, croix du XVIIe siècle; au Prieuré, bénitier, statues. *Bieuzy* : à Castennec, 2 colonnes milliaires, médaille romaine (aujourd'hui au musée); église paroissiale, vitraux XVIe siècle, fontaine XVIe siècle. *Cléguérec* : chapelle Saint-Jean, vitraux; chapelle Saint-Morvan, cercueil antérieur au XIIe siècle. *Le Faouët* : église paroissiale, ossuaire; chapelle Saint-Fiacre, vitraux 1552, 1557,

rétable XVe siècle, jubé et chancel de 1480, statues; chapelle Sainte-Barbe, vitraux XVIe siècle, tribune XVIe siècle. *Gourin* : église paroissiale, panneaux sculptés du XVIe siècle (aujourd'hui au musée); chapelle N.-D. de Consolation, vitraux; chapelle Saint-Hervé, vitraux 1530; château de Kerbiguet, fresques XVIe siècle, puits XVIe siècle. *Guéltas* : église paroissiale, vitraux XVe siècle, rétable XVe siècle. *Guémené* : château, boulets de pierre XVe siècle. *Guénin* : à Dosten, colonne milliaire; près du bourg, croix XVIe siècle. *Guern* : chapelle de Lomeltro, 3 colonnes milliaires; chapelle N.-D. de Quelven, vitraux XVe siècle, tribune XVIe siècle, fontaine XVIe siècle; chapelle Saint-Michel, fonts baptismaux de 1642, bénitier, croix 1626. *Guiscriff* : chapelle Saint-Eloi, statuette, sculptures XVIe siècle; chapelle Saint-Maudé, vitraux XVIe siècle, statues XVe siècle. *Kerfourn* : église paroissiale, rétable XVe siècle. *Langonnet* : église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, cloche 1605, ossuaire, bénitier; église paroissiale de la Trinité, vitraux 157.., ventaux XVIe siècle. *Lanvénégen* : église paroissiale, vitraux XVIe siècle, cadran solaire 1550; chapelle Saint-Urlo, cadran solaire 1603. *Lignol* : église paroissiale, vitraux, cadran solaire 1614; chapelle Saint-Yves, rétable XVIe siècle. *Locmalo* : église paroissiale, cloche 1571, bénitier XVIe siècle. *Locminé* : église paroissiale, vitraux XVe siècle, bénitier. *Malguénac* : église paroissiale, cloche 1478, 2 pierres tombales XVe siècle, croix XVIIe siècle; chapelle Saint-Gildas, statue XIIIe siècle?, coffre XVIe siècle. *Melrand* : chapelle de Locmaria, vitraux XVIe siècle, bénitier XVIe siècle, chaire XVIe siècle, fontaine 1574; chapelle Saint-Fiacre, vitraux, bénitier XVIe siècle, jubé et chancel XVIe siècle, avec peintures, fontaine XVIe siècle. *Meslan* : église paroissiale, bénitier XVIe siècle. *Moréac* : chapelle Saint-Yvy, bénitier; chapelle Sainte-Anne, bénitier; près du bourg, 2 croix XVIe siècle. *Moustoir-ac* : au Resto, couteau, celtæ, arme et fragment de collier celtique (aujourd'hui au musée); vases funéraires romains; à Kerbernard, poteries, armes et divers instruments romains (aujourd'hui au musée); près du Resto, médaille gallo-romaine; église paroissiale, bénitier; à Kerbedic, restes d'une croix de 1556. *Moustoir-Remungol* : chapelle N.-D. des Fleurs, vitraux. *Napoléonville* : église paroissiale N.-D. de la Joie, calice XVIIe siècle; chapelle de l'hospice, reliquaire du XIIIe siècle?; église paroissiale Saint-Mériadec, clochette du XIIIe siècle?, vitraux 1552, fontaine XVIe siècle; chapelle Saint-Pierre, pierre tombale XVe siècle, monnaie XVe siècle; chapelle N.-D. de la Houssaye, vitraux, rétable, chancel; dans la ville, hôtel de la Grandmaison, statue du XVIe siècle?. *Neulliac* : chapelle Saint-Drédeno, vitraux, chancel; chapelle du Moustoir, baldaquin. *Noyal-Pontivy* : église paroissiale, vitraux, cercueil antérieur au XIIe siècle, statue, croix, fontaine 1600; chapelle Sainte-Noyale, 3 statues, croix 1424, croix processionnelle XVIIe siècle; chapelle Sainte-Barbe, vitraux. *Persquen* : église paroissiale, cloche 1523;

chapelle Saint-Vincent, croix antérieure au XIVe siècle. *Ploërdut* : chapelle N.-D. de Crénénan, fontaine ; chapelle de Lochrist, rétable, croix. *Plouray* : chapelle Saint-Maudé, vitraux XVIe siècle. *Plumélian* : chapelle Saint-Nicodême, cloche 1507, tribune XVIe siècle, fontaine 1608 ; chapelle Sainte-Anne, vitraux ; chapelle Saint-Nicolas des Eaux, bénitier XVe siècle. *Plumelin* : église paroissiale N.-D. de la Fosse, cadran solaire 1576 ; chapelle Saint-Quidy, cloche 1533 ; à Bot-Coët, 2 statues XVIIe siècle?. *Priziac* : église paroissiale, cadran solaire 1600 ; chapelle Saint-Nicolas, vitraux XVIe siècle, jubé et chancel du XVIe siècle, avec peintures. *Remungol* : église paroissiale, croix, fontaine. *Le Saint* : église paroissiale, ossuaire, statue, tableaux, croix ; chapelle Saint-Adrien, croix. *Saint-Caradec-Trégomel* : chapelle N.-D. de Kernascleden, fresques, autels, bénitier, statues, tableau, calvaire. *Saint-Géran* : église paroissiale, croix processionnelle XVIIe siècle. *Saint-Gonnery* : église paroissiale, croix. *Saint-Thuriau* : église paroissiale, vitraux, cadran solaire 1636 ; chapelle du Cohazé, vitraux, chancel, coffre XVIe siècle, croix. *Saint-Tugdual* : église paroissiale, cloche 1615, croix ; chapelle Saint-Guen, vitraux, bénitier XVIe siècle ; chapelle du Croisty, vitraux, ossuaire XVIe siècle, rétable XVIe siècle, chancel XVIe siècle. *Séglien* : à Saint-Germain, borne milliaire ; au Logeo, borne milliaire ; à Saint-Zenon, fragments de borne milliaire ; à Coëtanfao, fragments de borne milliaire ; église paroissiale, ossuaire XVIe siècle, cadran solaire 1640 ; chapelle de Locmaria-Coëtanfao, vitraux XVIe siècle ; chapelle Saint-Zenon, croix antérieure au XIVe siècle.

RELEVÉ DES LECHS SIGNALÉS DANS CET OUVRAGE.

Bieuzy : sur le chemin du bourg, 2 lechs bas. *Cléguérec* : près de la chapelle Saint-Morvan, lech? quadrangulaire à croix pattée. *Langonnet* : dans le cimetière de l'église paroissiale, lech quadrangulaire. *Lanvénégen* : près de la chapelle Saint-Urlo, lech? *Moustoir-ac* : dans le cimetière de l'église paroissiale, lech. *Napoléonville* : dans le cimetière de l'église paroissiale de Stival, lech à croix sculptée, *oratoire de saint Mériadec*. *Ploërdut* : à un kilomètre du bourg, lech bas. *Priziac* : dans le cimetière de l'église paroissiale, lech taillé en cône tronqué parfait, (dit *canon de saint Bého*.

RELEVÉ DES MONUMENTS MILITAIRES DU MOYEN-AGE DONT LES RUINES ONT ENCORE UNE CERTAINE IMPORTANCE.

Bieuzy : château de Rimaison XVIe siècle. *Gourin* : château de Kerbiguet XVIe siècle. *Guémené* : château de Guémené XVe et XVIe siècles. *Napoléonville* : château de Pontivy XVe siècle.

COMMUNES OU SE VOIENT EN ABONDANCE DES MAISONS DES XVe, XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Le Faouët : dans la ville. *Guémené* : dans la ville. *Locminé* : dans la ville. *Napoléonville* : dans la ville.

Nota. Les limites dans lesquelles nous sommes obligés de nous resserrer pour la publication de ces essais ne nous permettent pas de donner à notre travail l'ordre et la disposition qui pourraient le rendre plus facile à consulter. Les tableaux résumés principalement gagneront plus de clarté à être mis sous forme de colonnes, ainsi que nous nous proposons de le faire à l'achèvement de cette statistique pour tout le département. Toutefois, il est urgent de prévenir dès aujourd'hui le lecteur que les dates qui figurent dans les listes des monuments religieux ne sont pas celles que nous assignons à la construction de l'édifice, mais bien celles que fournisssent les monuments eux-mêmes, et qui se rapportent à telle ou telle de leurs parties dont nous donnons la description dans le courant du travail.

Nous nous sommes bornés à classer ces monuments d'après le genre de leur architecture, parce que c'était la seule classification qui reposât sur des bases certaines, ainsi que nous le démontrerons plus tard.

HISTOIRE NATURELLE.

DESCRIPTION PHYSIQUE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

(Par M. Arrondeau.)

§ Ier OROGRAPHIE.

I. Considéré dans son ensemble, le département du Morbihan présente la forme générale d'un parallélogramme dont les petits côtés sont dirigés du nord au sud, tandis que les deux autres suivent une direction oblique du nord-ouest au sud-est. Il est borné à l'ouest par le Finistère, à l'est par l'Ille-et-Vilaine, au nord par les Côtes-du-Nord, au sud par l'Océan et par le département de la Loire-Inférieure. Sa plus grande longueur de l'est à l'ouest est de 128 kilomètres, sa plus grande largeur du nord au sud de 88 kilomètres; la diagonale menée du nord-ouest au sud-est, de Roudouallec à Théhillac, présente un développement de 140 kilomètres. La superficie du département peut être évaluée à 699,641 hectares, environ 7000 kilomètres carrés.

II. Cette immense surface est extrêmement accidentée, sillonnée de vallées généralement étroites, creusée d'une multitude de vallons à flancs souvent escarpés, et arrosée d'une foule de cours d'eau. Vue à vol d'oiseau, elle présenterait l'aspect d'un vaste plateau, fortement relevé vers le nord-est où il s'appuie sur les Montagnes noires, s'inclinant de là vers le sud et vers l'est, relevé vers son milieu, puis finissant en pente douce à quelques lieues de la mer et bordé d'une zône littorale qui forme une plaine basse et peu accidentée. Pour se faire une idée plus précise de l'inclinaison du sol, il faut concevoir le département divisé en deux parties par une ligne tirée de Rohan à Vannes : la portion occidentale du territoire présentera une pente assez régulière du nord au sud, comme l'indique la direction des cours d'eau qui l'arrosent, et qui vont tous se jeter à la mer ; la partie située à l'est de notre ligne séparative offre une inclinaison générale vers le sud-est, manifestée par la direction de l'Oust qui sert de lit au canal depuis Rohan jusqu'à Redon.

III. Au reste, pour bien comprendre la structure du sol de notre département, il est nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil d'ensemble sur la constitution orographique de la péninsule armoricaine. Considérée en grand, elle consiste en deux vastes plateaux dirigés à peu près de l'est à l'ouest, et séparés l'un de l'autre par une vallée longitudinale ou bassin intérieur qui s'étend de la rade de Brest jusqu'aux limites du bassin hydrographique de la Vilaine. C'est d'ailleurs à sa constitution géologique que le sol de la péninsule bretonne emprunte

ces caractères ; le bassin intérieur appartient au terrain de transition dont les couches ont été relevées sur ses bords par le soulèvement des deux longues bandes granitiques qui forment le littoral, au nord et au sud. Dans la partie occidentale, les limites de ce bassin intérieur sont parfaitement dessinées par les montagnes d'Arrez au nord et par les Montagnes noires au sud. Quoique moins prononcées dans la partie orientale, ces limites se suivent encore avec assez de facilité ; ainsi le bord septentrional du bassin forme une ligne sinueuse qui passe par Callac, Locarn, Kgrist, Saint-Nicolas, Uzel et Loudéac, dans les Côtes-du-Nord ; tandis que la limite méridionale suit une ligne parallèle qui, de Rostrenen, se dirige sur Napoléonville, puis sur Baud, et de là passe aux environs de Locminé, Josselin et Plélan. Le plateau situé au nord du bassin que nous venons de décrire, et qui appartient tout entier au Finistère et aux Côtes-du-Nord, présente du côté du nord une pente ou versant qui s'étend jusqu'à la Manche ; le plateau méridional, au contraire, forme un versant tourné vers le sud, mais qui ne s'étend point jusqu'à l'Océan et laisse, le long de la côte, une zône plane de quelques lieues de largeur.

IV. Il suit de cette description que le territoire de notre département, placé sur le versant méridional de la presqu'île, est compris presque tout entier dans le vaste plateau granitique qui forme la côte sud, depuis la pointe du Raz jusqu'à l'embouchure de la Loire, et au-delà. Le bord septentrional de ce plateau forme la limite naturelle du département depuis Gourin jusqu'à Saint-Aignan ; à partir de ce point, ainsi que nous l'avons dit, la limite du plateau s'infléchit vers le sud pour atteindre Napoléonville, suit la rive droite du Blavet jusqu'à Saint-Adrien, puis reprend la direction de l'est, en suivant à peu près la route de Baud à Locminé, et se prolonge vers Plélan, effacée pendant quelque temps par la vallée de l'Oust. La portion du département comprise entre cette ligne et la limite administrative qui le sépare des Côtes-du-Nord, fait partie du bassin intérieur dont le bord septentrional effleure notre territoire vers Ménéac. Quant à la limite méridionale du plateau, elle forme une ligne sensiblement parallèle à la côte, qui de Plouay se dirige par Pluvigner, Grand-Champ, Meucon, les hauteurs de Kboulard et de là suit la route de Redon jusque vers Questembert.

V. C'est au nord-ouest, dans les cantons de Gourin, du Faouët, de Guémené et de Cléguérec, que le plateau présente la plus grande élévation. Au nord de Gourin, il s'appuie sur les Montagnes noires dont la crête dentelée s'élève jusqu'à 303 mètres au-dessus du niveau de la mer, au point culminant de l'ancienne route de Carhaix. En suivant la limite septentrionale du département, on voit les grès de la forêt de Convaux atteindre la hauteur de 289 mètres ; on rencontre ensuite les buttes granitiques de la Trinité au nord de Langonnet, et de Locuon en Ploërdut, qui s'élèvent l'une à 280 mètres et l'autre à 297.

Dans la forêt de Quénécan, on retrouve les grès à la hauteur de 280 mètres. Le sol s'abaisse assez rapidement en marchant vers le sud, et l'on ne trouve plus qu'une hauteur moyenne de 130 à 140 mètres sur la ligne menée de Plouay à Questembert qui forme, comme nous l'avons vu, la limite méridionale du plateau. La portion orientale de ce même plateau se relève vers son centre et l'on retrouve des hauteurs de 160 mètres sur le massif granitique qui s'étend entre Saint-Allouestre, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec. En se prolongeant à l'est, le plateau s'abaisse en descendant vers l'Oust, pour se relever ensuite dans la direction de Beignon et de Plélan. Quant à la portion du bassin intérieur que comprend notre département et qui est limitée appproximativement par la route de Napoléonville à Baud, puis par celles de Baud à Josselin et de Josselin à Beignon, son lit s'abaisse, à partir de la rive droite du Blavet, jusqu'à un niveau moyen de 110 à 100 mètres. Au sud, il a pour appendice la vallée de l'Oust; au nord ses bords se relèvent vers Ménéac où le granit reparait à plus de 160 mètres de hauteur.

VI. Au pied du talus qui forme la limite méridionale du plateau s'étend la zône littorale, partie la plus fertile et la plus peuplée du département. C'est une plaine basse, peu accidentée, légèrement inclinée vers le sud, qui se termine en général par des falaises de 15 à 20 mètres de hauteur. Sa faible pente permet à la mer d'y pénétrer par de nombreuses et profondes coupures, et la marée se fait sentir à une assez grande distance dans les rivières et les ruisseaux qui s'y sont creusé leur lit. La mer présente d'ailleurs peu de profondeur sur nos côtes et le fond forme le prolongement naturel de la pente du terrain : ainsi, si son niveau s'abaissait seulement de 20 mètres, la baie de Quiberon serait à sec et présenterait une plaine sablonneuse au-dessus de laquelle la côte s'éleverait par un relief moins saillant que le talus qui borde au midi le plateau que nous avons décrit.

§ II. HYDROGRAPHIE.

VII. Il faut bien se garder de confondre le canevas orographique que nous venons de tracer avec les limites hydrographiques déterminées par les lignes de partage des eaux, et qui dessinent les bassins de nos rivières. En effet, à l'exception de l'Aulne qui se jette dans la rade de Brest, la grande vallée intérieure du centre de la Bretagne verse ses eaux au sud par plusieurs ouvertures qu'elles se sont creusées dans le plateau méridional : il en résulte que la ligne de partage des eaux représentée par le bord sud du plateau septentrional partage la presqu'île en deux versants fort inégaux : le versant méridional, le plus étendu, comprend par suite les cours d'eau les plus importants. C'est ainsi que l'Oust et le Blavet, nos deux principales rivières, prennent naissance dans le bassin intérieur, et, s'ouvrant un passage à travers le plateau méridional, vont porter leurs eaux au sud, l'un dans l'Océan, l'autre dans la Vilaine.

VIII. Les lignes de partage qui forment les bassins de nos rivières ne présentent au contraire rien de bien saillant. La plus remarquable est celle qui sépare les affluents de l'Oust de ceux du Blavet. Cette ligne traverse le département du nord au sud, de Rohan à Vannes. A partir de Rohan elle s'incline vers l'est, en suivant à peu près la direction du canal jusqu'à Pleugriffet, de là elle descend au sud vers Buléon, tourne à l'ouest en suivant le bord du plateau granitique, passe à l'est de Locminé, descend à Moustoir-ac où elle sépare à leur naissance la vallée de la Claie de celle de l'Evel. La ligne de partage retourne ensuite à l'est vers Plaudren où elle passe entre la source de l'Ars et celle du Loc, et se dirige enfin vers Meucon.

IX. Cette limite hydrographique partage le département en deux portions qui présentent des caractères tout différents. La portion située à l'ouest offre, comme nous l'avons vu, une pente assez régulière du nord au sud : aussi telle est la direction générale de ses vallées et de ses cours d'eau. A part le Blavet, qui a son origine dans le bassin intérieur, les autres rivières prennent leur source sur le plateau même, et le parcourent du nord au sud : telles sont le Loc, le Scorff et l'Ellé ; l'Evel seul fait exception à cette règle. La portion du département placée à l'est de la ligne de partage peut être considérée comme formant le bassin hydrographique de l'Oust, qui n'est qu'une dépendance de celui de la Vilaine. L'Oust, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, porte à la Vilaine les eaux qu'il a recueillies, tant dans le bassin intérieur que sur la partie orientale du plateau. Ses affluents de la rive gauche affectent encore la direction nord-sud ; mais sur la droite les vallées secondaires de la Claie et de l'Ars suivent une direction parallèle E 15° S—O 15° N qui se lie intimement à la constitution géologique du sol.

X. Après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur la structure orographique et hydrographique du sol de notre département, il ne nous reste plus qu'à décrire en quelques mots le cours de nos principales rivières.

La Vilaine n'appartient au Morbihan que par la partie inférieure de son cours. Née dans le département de la Mayenne aux environs d'Ernée, elle traverse le département d'Ille-et-Vilaine, puis le sépare de celui de la Loire-Inférieure depuis le confluent du Chère jusqu'à Redon. A partir de ce point, elle se dirige au sud, servant de limite entre la Loire-Inférieure et le Morbihan, puis tournant brusquement à l'ouest auprès de Théhillac, elle pénètre dans notre département, passe à la Roche-Bernard et se jette dans l'Océan entre Billiers et Pénestin, par une embouchure de plus de 2 kilomètres de largeur. Elle est navigable jusqu'à Redon sur une distance de près de 49 kilomètres, dont 40 dans le département.

XI. L'Oust prend sa source au pied des montagnes de Lanfains (Côtes-du-Nord), franchit près d'Uzel un chaînon qui subdivise en deux bassins partiels la grande vallée longitudinale que nous avons

décrite au centre de la presqu'île, forme pendant quelque temps la limite du Morbihan et des Côtes-du-Nord, puis pénètre sur notre territoire à Saint-Samson ; de là il passe à Rohan, Josselin, Malestroit et débouche dans la Vilaine près de Redon, servant, dans tout ce trajet, de lit au canal de Nantes à Brest. Les principaux affluents de l'Oust sont : à gauche, le Lié, le Ninian, la rivière de Ploërmel et l'Aff qui lui apportent les eaux du bassin intérieur ; à droite, la Claie et l'Ars qui parcourent la partie orientale du plateau que nous avons décrit. Le Lié naît au pied du Menen dans les Côtes-du-Nord, coule du nord au sud, forme, sur une longueur de 10 kilomètres à partir de Lachèze, la limite du département, et se jette dans le canal, non loin des forges de Lanouée ; le Ninian, qui suit la même direction, passe à la Trinité, et verse ses eaux dans l'Oust, près de Montertelot, après s'être grossi du cours d'eau qui sort du bel étang au Duc, près de Ploërmel ; l'Aff, qui prend sa source aux étangs de Paimpont, sert de limite aux départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, reçoit à droite l'Oyon près de Guer, passe à la Gacilly et rejoint l'Oust près de Glénac. La Claie, qui naît entre Bignan et Saint-Allouestre, coule d'abord du nord au sud ; mais rencontrant au sud-ouest de Saint-Jean-Brévelay le sillon remarquable formé par le terrain de transition, elle se dirige au sud-est, et débouche dans le canal au-dessous de Saint-Congard. Enfin l'Ars, prenant sa source près de Plaudren, suit un sillon parallèle au précédent, passe au nord de Rochefort et rejoint le canal au-dessous de Saint-Perreux.

XII. Les rivières qui arrosent la partie occidentale du département ont généralement, comme nous l'avons vu, leur cours dirigé du nord au sud et se jettent directement dans l'Océan. Outre le Blavet et son affluent l'Ével, les principales sont le Loc, le Scorff et l'Ellé.

Le Blavet prend sa source sur le territoire des Côtes-du-Nord, près de Maël-Pestivien, au pied du talus granitique qui forme en ce point la limite du plateau septentrional de la presqu'île. Après avoir coulé du nord au sud et avoir recueilli les eaux d'une partie du bassin intérieur, il se dirige vers l'est de Gouarec à Mûr, et s'ouvre un passage à travers les grès de Quénécan par une gorge profonde qu'il traverse avec la rapidité d'un torrent ; de là il reprend la direction du sud, entre dans notre département près de Saint-Aignan, suit le bord du plateau méridional et passe à Napoléonville. A Saint-Adrien, près de Baud, il s'ouvre de nouveau, par une profonde coupure, un passage à travers les parois granitiques du plateau, prend la direction de l'ouest en pénétrant dans le sillon où il reçoit l'Ével, puis retourne au sud, arrose Hennebont et se jette dans la rade de Lorient. Le canal de Nantes à Brest emprunte le lit du Blavet de Gouarec à Napoléonville ; de cette ville à Hennebont, le Blavet est canalisé, et ouvre ainsi au port de Lorient une communication intérieure avec Brest d'une part, et Nantes de l'autre. L'Ével, qui rassemble les eaux du territoire compris

entre Napoléonville, Rohan et Locminé, pénètre au nord de Camors, dans le sillon qui sert de lit à la Claie vers l'est, et s'y dirige en sens opposé jusqu'au point où il atteint le Blavet, après avoir passé au sud de Baud.

XIII. Le Loc prend naissance dans la commune de Plaudren, tout près des sources de l'Ars; mais la pente du sol le dirige vers l'ouest en suivant la même vallée transversale que l'Ars parcourt en sens contraire. A partir des forges de Lanvaux, le Loc prend la direction du sud, forme le port d'Auray, reçoit le ruisseau de Pontsal, et va se jeter dans le golfe du Morbihan.

Le Scorff naît dans la commune de Langoëlan, à la limite septentrionale du département; il se dirige du nord au sud, passe près de Guémené, aux forges de Pontcallec, puis sert de limite au département qu'il sépare du Finistère sur une longueur d'environ 10 kilomètres. Il rentre ensuite sur notre territoire, arrose Pontscorff, auquel il donne son nom, puis débouche dans la rade de Lorient, aux portes de la ville.

L'Ellé prend également sa source aux limites du département, vers Plouray; il passe au pied du Faouët, recueille les eaux qui s'écoulent du versant de la Montagne noire aux environs de Gourin, puis pénètre dans le Finistère et arrose Quimperlé où il se grossit de l'Isole. Un peu au-dessous de cette ville, il sert de limite au département en longeant la commune de Guidel, et verse ses eaux à l'Océan dans l'anse du Pouldu.

XIV. Un caractère commun à toutes nos rivières, c'est la largeur et la profondeur de leur lit depuis leur embouchure jusqu'à plusieurs lieues dans l'intérieur des terres. Cette particularité, si favorable à l'établissement des ports intérieurs, se retrouve même chez des ruisseaux qui, sans importance par eux-mêmes, acquièrent de l'intérêt vers leur embouchure, par l'envahissement de l'Océan qui transforme en bras de mer la partie inférieure des vallons qu'ils parcourent. Ainsi les ruisseaux qui arrosent la zône littorale entre le Loc et le Blavet, se réunissent pour former la rivière d'Étel d'un côté et de l'autre la rivière de Crach. Le golfe du Morbihan reçoit, outre le Loc, la rivière de Vannes formée des ruisseaux de Meucon et de Saint-Avé, puis la rivière de Saint-Nolf qui forme le bras de mer de Noyalo. A l'est de la presqu'île de Rhuis, la rade de Pénerf reçoit la rivière d'Ambon; enfin la rivière de Muzillac forme, en se jetant à la mer vers l'embouchure de la Vilaine, le petit port de Billiers.

XV. En résumé, laissant de côté la Vilaine qui ne nous appartient que sur une très-petite partie de son cours, on peut classer en trois catégories les nombreux cours d'eau qui arrosent le territoire de notre département. L'Oust et le Blavet qui ont leur origine dans le bassin intérieur de la presqu'île, sont les plus importants par l'étendue de leur cours qui dépasse 100 kilomètres, et conséquemment par le volume

de leurs eaux. La Claie, l'Ars, le Loc, le Scorff et l'Ellé naissent sur le plateau qu'ils arrosent sur un parcours de 40 à 50 kilomètres en moyenne. Enfin les ruisseaux qui prennent leur source au pied du talus que forme le bord du plateau, arrosent la zône littorale seulement, et se jettent à la mer après un cours de quelques kilomètres.

QUELQUES MOTS SUR LA GÉOLOGIE DU MORBIHAN.

(Par M. Fouquet.)

GÉNÉRALITÉS.

Le sol du Morbihan a été peu tourmenté par les cataclysmes, et ce n'est que dans une certaine mesure qu'il semble avoir participé aux premières et aux dernières perturbations du globe.

Les assises inférieures du terrain de transition *(étage cambrien)*, recouvraient seules le département dans sa totalité, lorsque la première convulsion *(système de Westmoreland)* vint redresser ces couches en faisant apparaître les granits à grains fins.

Dans les dépressions de ce nouveau sol profondément modifié par l'apparition et le contact de cette production ignée, s'accumulèrent les dépôts *siluriens*, qui furent relevés eux-mêmes par une nouvelle perturbation *(système des Ballons)* qui mit au jour des granits à gros grains.

Ce second soulèvement éleva notre sol au-dessus de toutes les mers environnantes, si bien, qu'on n'y trouve pas la moindre trace du terrain carbonifère, du terrain pénéen, du grès vosgien, du trias, du terrain jurassique et du terrain crétacé. On n'y rencontre même pas l'étage inférieur du terrain tertiaire.

Cependant, soustrait au domaine des eaux, le Morbihan n'en a pas moins subi l'influence de deux nouveaux cataclysmes terrestres. Le premier *(système du sud du pays de Galles)* s'y est manifesté par l'éruption des granits porphyroïdes; et le dernier *(système de la Corse)*, a produit les masses amphiboliques et les filons métallifères.

Il n'existe donc du terrain de transition, dans le Morbihan, que deux étages, le *cambrien* et le *silurien* séparés l'un de l'autre par l'éruption des granits à petits éléments.

L'étage *cambrien* est formé de grès à grains fins, de schistes talqueux ou chloritiques et de micaschistes staurotidifères.

L'étage *silurien* comprend les gneiss, les poudingues, les quartzites, les schistes argileux, les grauwackes schiteuses et les micaschistes maclifères.

Étage cambrien. — Une grande bande de schistes cambriens, coupée par les granits de Houat et de Quibéron, s'étend le long de nos côtes, de l'embouchure de la Vilaine jusqu'à l'île de Groix. Ce schiste micacé

commence en Arzal jusqu'à Saint-Gildas ; il est généralement verdâtre et se désagrège facilement. Belle-Isle est entièrement composée de schistes micacés, bleuâtres, nacrés, fissurés et remplis de noyaux de quartz. L'île de Groix est formée de schistes micacés jaunâtres à grandes feuilles de mica.

On observe une seconde bande de schistes cambriens, moins puissante et surtout moins continue, dont les traces sont reconnaissables entre Muzillac et la Vilaine, entre Vannes et la rivière d'Auray, et aussi en Plœmeur et en Guidel. Entre Vannes et l'anse du Parun, sur la rivière d'Auray, on trouve des amas de grès dans le schiste cambrien quartzeux non modifié.

Non loin de Baud commence une vaste formation schisteuse qui, au contact du granit en fusion, s'est profondément modifiée. Ce métamorphisme est caractérisé par les staurotides qui s'y montrent très-nombreuses. A l'est de Baud le micaschiste renferme beaucoup de grenats, et, plus à l'est encore, d'énormes masses de disthène cristallisé.

Entre Napoléonville et le Finistère, on trouve des lambeaux de micaschiste généralement compacte, cristallisé, riche en talc et en mica ; on y rencontre de beaux grenats.

Les schistes des environs de Napoléonville tantôt bleuâtres, altérés, talqueux ; tantôt verts avec des parties blanches, sont des schistes modifiés par les roches amphiboliques et dioritiques. Le grès quartzite de l'écluse du Cohazé, très-dur, très-compacte, avec teinte verdâtre, est un grès cambrien amené au jour par l'éruption de la roche amphibolique.

Les schistes cambriens non modifiés sont d'un noir bleuâtre, satinés, doux au toucher, le plus souvent talqueux. Ils contiennent à leur partie inférieure de minces assises de quartz d'un bleu gris. Ces schistes se rencontrent de Gouarec à Baud ; au nord de Napoléonville ; à l'est du Blavet, près Crédin, à Rohan, entre Lanouée et la Trinité ; à Ploërmel, à Néant, etc., etc.

Etage silurien. — La vallée de l'Ars est composée de schistes mâclifères. Les mâcles y sont d'autant plus abondantes qu'on se rapproche de Rochefort.

Sur la route de Rochefort à Limerzel, près la chapelle de Brespan, on atteint un schiste micacé jaunâtre qui renferme du quarzite silurien. A Limerzel le schiste est mâclifère. Celui de la vallée de Saint-Nolf l'est aussi. D'Aucfer à Béganne les mâcles sont peu abondantes quoique très-distinctes ; mais c'est à l'étang des Salles, sur la limite du département des Côtes-du-Nord, qu'existe le plus riche gisement mâclifère.

Les assises inférieures de l'étage silurien renferment de puissants amas de poudingues et de grès. Dans les environs de Malestroit, de Missiriac, de Ploërmel, de Guilliers, d'Augan et de Guer, on trouve des bancs de poudingues formés de blocs composés de noyaux de quartz blanc, empâtés dans un ciment siliceux.

Les grès siluriens sont blancs, à grains fins, à cassure esquilleuse; ce sont de vrais quartzites, car leur structure est réellement intermédiaire entre celle du quartz pur et celle des grès modernes. On trouve ces grès de Malestroit à Cournon, de Malestroit à Guer, de Guer à Josselin, de Beignon à Tréhorenteuc, de Guilliers à Mauron, de Saint-Aignan à Croixanvec, et sur les bords du Blavet. Ces grès sont disposés par bandes interrompues et par nids.

Le schiste argileux qui fournit l'ardoise est aussi disposé par bandes, de Sérent à la Gacilly, de Ploërmel à Guer, de Ploërmel à Mauron. La vallée de l'Ars, dans la commune de Pluherlin et de Malansac, fournit les plus belles ardoises du Morbihan connues sous le nom d'ardoises de Rochefort.

La grauwacke et le schiste rouge, ocreux et micacé, se trouvent par petites couches, entre Saint-Vincent et Saint-Perreux, entre le Roc-Saint-André et Guillac, et par masses dominantes du Pont-du-Secret (limite d'Ille-et-Vilaine), jusqu'à l'Aff près la Gacilly.

Le gneiss est-il une roche primitive? un granit remanié? un schiste profondément modifié par le granit? ou enfin un granit d'accident produit par des circonstances particulières de cristallisation ou de refroidissement? A cet égard voici ma manière de voir et les raisons qui me portent à le ranger dans le terrain silurien.

Après l'éruption des premiers granits, les parcelles de mica, les grains de quartz et les cristaux de feldspath, désagrégés de ces roches, durent être entraînés par les cours d'eau et versés dans les mers qui recouvraient alors certains points du sol. Ces débris granitiques s'y accumulèrent par couches successives, suivant leur densité spécifique; et lorsqu'une nouvelle éruption granitique vint à se produire, elle dut changer en roches par son contact, et soulever par sa pression, ce terrain sédimentaire. De là les gneiss qui ont tous les éléments du granit, mais dans des dispositions différentes, et qui ne se rencontrent, chez nous, qu'entre les granits modificateurs et les schistes cambriens modifiés, tantôt en longues bandes comme de Silz à Billiers, de Nivillac à Muzillac, tantôt en amas comme en Vannes et en Arradon.

Le catalogue suivant des espèces géologiques que l'on trouve dans le Morbihan ou qui y font défaut, doit donner une idée assez exacte de la simplicité de son sol et de son peu de variété en roches.

ROCHES SILICÉES.

1° *Quartz* : Compacte, fétide, hyalin, laiteux, carié, sublamelleux, radié, stratiforme, etc.

Dans une carrière près Saint-Gravé on trouve des cristaux de quartz biprismé et d'autres cristaux encroûtés d'une couche mince de calcédoine encastrés dans des cellules d'argile siliceuse. Ces échantillons sont fort curieux. Une route au-delà d'Elven, vers Malestroit, est macadamisée de quartz où la tourmaline noire abonde. Sur la route de

Vannes, au-dessus de Saint-Avé, on trouve beaucoup de phosphate de fer dans le quartz.

2° *Grès* : Quartzite (caradoc des Anglais), lustré, fissile, micacé, bigarré, gris, rougeâtre, blanc à grains fins, etc.

En Théhillac, à la limite du Morbihan et de la Loire-Inférieure, on trouve sur le sol, et en masses profondes, un grès tellement fissile qu'on le réduit en aiguilles avec la main seule.

3° *Silex* : Corné, rougeâtre, agathe grossier, jaspoïde.

Les silex sont rares dans le Morbihan. On en rencontre des échantillons épars sur le sol.

4° *Jaspe* : Résinite, rouge, marbré, tacheté, etc.

Véritables échantillons géologiques et encore assez rares.

5° *Tripoli* : N'existe pas dans le Morbihan.

6° *Poudingues* : Ferrugineux, quartzeux, schisteux, amphiboleux (avec quartz et feldspath), etc.

Les poudingues formés de quartz roulés et de ciment ferrugineux sont très-communs.

7° *Brèches* : Quartzeuse et ferrugineuse.

8° *Psammites*.—9° *Macignos*.—10° *Gompholite*.—11° *Arkose* : Point.

ROCHES SILICATÉES.

1° *Schiste* : Mâchifère, staurotidifère, satiné rose, argileux, pailleté, tégulaire, talqueux, grenu, carburé, etc.

2° *Ampélite*.—3° *Thermantides*.—4° *Psephite*.—5° *Calschiste* : Point.

ROCHES ARGILEUSES.

1° *Kaolin* : On trouve le kaolin à Plœmeur et un gisement d'une grande puissance à la Roche-Bernard. Malheureusement ce kaolin rougit au feu et pour cette raison n'est point utilisé.

2° *Argile* : A Saint-Jean-la-Poterie près Redon, au Rohu près Lorient, et à Malansac près Rochefort, l'argile est employée dans la fabrication des poteries légères à bas prix.

3° *Smectite*. — 4° *Marne*. — 5° *Ocre*. — 6° *Sanguine* : Point.

ROCHES FELDSPATHIQUES.

1° *Feldspath* : Orthose. On trouve dans les granits porphyroïdes de très-gros cristaux de feldspath et des nids de ces cristaux dans quelques gneiss.

2° *Pegmatite* : Graphique, granulaire, à ciment ferrugineux.

3° *Granit* : A grains fins, à gros grains, porphyroïde, etc.

Le granit forme les 3/4 du département ; il varie en couleur suivant la nature variable de ses éléments.

4° *Syénite* : Rare.

5° *Protogine* : En rares échantillons.

6° *Leptinite* : Se trouve sur les bords et dans le lit de l'Ével ; elle est remplie de petits grenats.

7° *Eurite* : Je n'en connais point dans le Morbihan.

8° *Petrosilex*. — 9° *Variolite*. — 10° *Pyroméride*. — 11° *Porphyre*. — 12° *Argilophyre*. — 13° *Argilolite*. — 14° *Stigmite*. — 15° *Ponce*. — 16° *Trass*. — 17° *Domite* : Point.

ROCHES ALBITIQUES.

1° *Trachyte*. — 2° *Phonolyte*. — 3° *Obsidienne*. — 4° *Rétinite* : Point.

ROCHES LABRADORIQUES.

1° *Labradorite*. — 2° *Euphotide*. — 3° *Hypersténite* : Point.

4° *Jade* : A Roguédas près Vannes, on trouve, sur le rivage, un rocher dont la cassure a presque l'aspect de l'euphotide de Corse. L'amphibole et la diallage entrent dans sa composition et l'idocrase s'y trouve par nids. Cette roche unique dans le Morbihan est bien en place au milieu d'un lambeau de gneiss, de veines de feldspath et de quartz. On retrouve dans la falaise, en arrière de ce rocher, un filon de la même substance, mais sous un aspect plus vitreux. Ce filon est perpendiculaire dans le sol.

5° *Téphrines* : Point.

ROCHES AMPHIGÉNIQUES.

1° *Leucitophyre* : Point.

ROCHES GRENATIQUES.

1° *Grenat* : On trouve des grenats dans la leptinite et dans quelques micaschistes ; il est compacte dans le diorite de Billiers.

2° *Eclogite* : Point.

ROCHES MICACIQUES.

1° *Micaschiste* : Bacillaire, quartzeux, mâclifère, staurotidifère, talqueux, argileux, philladien, etc.

2° *Gneiss* : Talqueux, à feldspath rose, porphyroïde, à gros grains, à grains fins, etc.

ROCHES CHLORITIQUES.

1° *Chlorite* : On trouve près Saint-Vincent des quartz contenant des nids de chlorite.

ROCHES TALCIQUES.

1° *Talc* : Stéatiteux, lamelleux, schistoïde, écailleux, par échantillons.

2° *Magnésite* : Point.

3° *Ophiolite* : Dans les landes de Coquidan, en Guer, près de schistes rouges, on trouve une ophiolite d'un gris verdâtre à veines rouges. La roche fissurée en tous sens, ne peut donner de beaux blocs.

4° *Stéachiste* : Point.

ROCHES AMPHIBOLIQUES.

1° *Hornblende.* — 2° *Hémithrène :* Point.

3° *Diorite* : On trouve beaucoup de diorites dans l'arrondissement de Napoléonville et surtout autour de cette ville, près de Rohan, et de Gourin. Se voit aussi sur les rives de la Vilaine, en Billiers.

4° *Aphanite* : Point.

ROCHES PYROXÉNIQUES.

1° *Lherzolite.* — 2° *Dolérite.* — 3° *Mélaphyre.* — 4° *Trapp.* — 5° *Basalte.* — 6° *Vacke.* — 7° *Pépérine.* — 8° *Spilite :* Point.

ROCHES CALCAREUSES.

1° *Calcaire* : On trouve à la côte, près Billiers, un filon calcareux d'un blanc sale, qui fait une très-lente effervescence avec les acides. C'est un calcaire plutôt manganésifère que magnésien, et dans lequel on trouve de la grammatite. Son peu de puissance le rend sans usage. Il en est de même pour un petit dépôt calcareux qui existe au Bois-David.

2° *Glauconie.* — 3° *Cypolin.* — 4° *Ophicalce.* — 5° *Dolomie* : Point.

ROCHES GIOBERTIQUES.

1° *Giobertite :* Point.

ROCHES GYPSEUSES.

1° *Gypse.* — 2° *Karsténite :* Point.

ROCHES BARYTINIQUES.

1° *Barytine* : Point.

ROCHES ALUNIQUES.

1° *Alunite :* Point.

ROCHES CHLORURÉES-SODIQUES.

1° *Sel marin* : On fait dans le département beaucoup de sel pour l'usage domestique; mais on n'y trouve point de dépôts de sels gemmes.

ROCHES FLUORURÉES.

1° *Fluorine* : Point.

ROCHES PHOSPHORÉES.

1° *Phosphorite* : Rare et en petits nids dans quelques roches.

ROCHES MÉTALLIQUES.

Fer : Les minerais de fer sont assez abondants dans le Morbihan qui compte trois hauts fourneaux en activité, en a compté jusqu'à six.

Étain : On exploite aussi sur une assez grande échelle, à la Villeder, près le Roc-Saint-André, l'étain oxidé, qu'on y trouve en masses et en cristaux dans le quartz.

ROCHES COMBUSTIBLES.

Dans les schistes métamorphiques de Saint-Jacut (vallée de l'Ars), on a découvert un peu d'anthracite, dur et peu combustible, destiné à rester sans usage.

A la suite de cette lecture, M. Arrondeau présente une observation relative à l'âge du gneiss que l'auteur du mémoire rapporte au terrain silurien. L'opinion qui consiste à classer le gneiss parmi les terrains de sédiment ne manque pas de vraisemblance, et si cette roche a été présentée d'abord comme une variété du granit auquel elle est associée, elle est souvent aussi considérée comme une modification des schistes inférieurs. Mais, dans tous les cas, sa position au contact du granit ne permet pas de la séparer des terrains de sédiment les plus anciens et de la considérer autrement que comme formant l'assise inférieure du terrain cambrien. Ainsi, dans notre département, deux bandes de gneiss, qui s'étendent sur une longueur de 13 à 15 kilomètres, l'une de Nivillac à Bourg-Paul, l'autre de Silz, sur la rive droite de la Vilaine, au-delà de Billiers, sont placées l'une et l'autre entre les granits, et les schistes micacés que tous les auteurs placent, sans contestation, à la base de l'étage cambrien.

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE.

STATISTIQUE VÉGÉTALE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

(Par M. Arrondeau.)

MESSIEURS,

Il y a plus de 30 ans, un des fondateurs de la Société polymathique que vous vous honorez de compter encore parmi vous, rendant compte des travaux accomplis par la Société, pendant la première année de son existence, exprimait l'espoir que les études de la section de botanique donneraient quelque jour naissance à une flore morbihannaise. Faisant ressortir l'importance de ce travail au point de vue de la géographie botanique, le savant secrétaire ajoutait avec beaucoup de raison : « Ce qu'il importe, c'est de recueillir des faits, c'est de noter la fréquence ou la rareté des espèces, et d'établir des points de comparaison entre la flore de notre département et celle des départements voisins. »

Le zèle persévérant des botanistes que la Société a comptés et compte encore dans son sein s'est chargé de réaliser, avec l'aide du temps, les prévisions de M. le docteur Mauricet. Grâce aux actives et patientes investigations de plusieurs membres, à la tête desquels vous ne vous étonnerez pas de m'entendre nommer notre infatigable collègue M. Taslé, la végétation du Morbihan est aujourd'hui aussi bien connue que celle d'aucun autre département, et l'un de nos plus éminents collègues, dont la science déplore la perte récente, M. Le Gall, en a tracé un tableau presque complet dans un ouvrage justement apprécié.

Est-ce à dire qu'à nous, les derniers venus, il ne reste plus rien à faire? Celui-là seul pourrait le penser qui oublierait que le champ de la nature est inépuisable. En dehors même de la voie nouvelle qu'ouvrent à nos études les nombreuses espèces distinguées par les botanistes les plus récents, il est certain que des recherches assidues amènent chaque jour ou la découverte d'espèces non encore observées ou la constatation de localités nouvelles pour des plantes rares, d'où résulte une connaissance plus exacte de la distribution sur notre sol des plantes qui caractérisent sa végétation. Aussi nous possédons aujourd'hui assez de faits et d'observations pour pouvoir établir cette comparaison que le savant et judicieux secrétaire de 1827 semblait assigner comme but définitif aux études de la section de botanique. Le vaste domaine de l'histoire naturelle offre en effet peu de sujets plus intéressants que l'étude des rapports qui existent entre le climat d'un pays et ses productions naturelles, et nul spectacle n'a plus d'attraits pour le naturaliste que celui de cette variété infinie qu'impriment à la végétation des diverses contrées la situation géographique, la constitution du sol, et la disposition topographique du pays. En étudiant à ce point de vue la flore du Morbihan, en groupant sous divers aspects les plantes qui la composent et en les comparant à celles qui croissent dans d'autres départements, nous tâcherons de faire ressortir l'action des causes diverses et de saisir les traces des lois générales qui président à la distribution géographique des végétaux.

On peut évaluer à 1140 environ le nombre des espèces de plantes vasculaires qui croissent dans le Morbihan : sur ce nombre, une trentaine sont cultivées ou accidentellement importées du dehors, toutes les autres sont spontanées. 821 espèces appartiennent à l'embranchement des Dicotylédones, 285 aux Monocotylédones et 35 aux Cryptogames vasculaires. Les familles les plus nombreuses sont les Graminées qui comprennent 119 espèces et les Composées qui en comptent 109, viennent ensuite les Légumineuses, 67 espèces ; les Cypéracées, 62 ; les Ombellifères, 51 ; les Scrophulariées, 47 ; les Crucifères, 46 ; les Caryophyllées, 44, et les Rosacées, 41. Les genres les plus nombreux en espèces sont le genre *Carex* qui en réunit 37 ; *Trifolium*, 21 ; *Ranunculus*, 20 ; *Juncus*, 15 ; *Scirpus*, 13 ; *Galium*, *Veronica* et *Potamogeton*, 12 chacun ; *Rosa*, *Rumex* et *Orchis*, chacun 11 ; *Viola*, *Silene* et *Euphorbia*, 10. Tous les autres comptent moins de 10 espèces.

Ces chiffres peuvent déjà donner matière à quelques remarques intéressantes. Ainsi c'est une loi reconnue en géographie botanique que la proportion des Monocotylédones aux Dicotylédones augmente à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur. Cette proportion, qui est de 10 à 60 aux Canaries, de 10 à 43 pour l'ensemble de la France, est de 10 à 22 en Laponie. Les chiffres cités plus haut donnent, pour notre flore, la proportion de 10 à 28, plus forte que pour la France entière, moindre que pour les contrées du nord ; cette proportion est ainsi conforme à la loi énoncée et peut être considérée comme une conséquence de la latitude de notre département. Nous pouvons déduire des conséquences analogues du nombre des Graminées, des Cypéracées et des Joncées, familles qui deviennent également dominantes lorsqu'on s'approche des pôles. Ainsi tandis que, sous la zone équatoriale, on trouve en moyenne 1 Graminée sur 14 Phanérogames, on en compte 1 sur 12 dans la zone tempérée, et chez nous 1 sur 9. La proportion des Cypéracées est de 1 sur 20 pour la zône tempérée, 1 sur 18 dans le Morbihan, 1 sur 9 pour la zone glaciale. Enfin, tandis que les contrées de l'équateur n'offrent qu'une Joncée sur 400 Phanérogames, les pays tempérés en ont en moyenne 1 sur 90 : on en compte chez nous 1 sur 60.

D'autres familles, au contraire, comprennent des espèces qui recherchent les climats chauds, et deviennent plus nombreuses à mesure que l'on se rapproche de l'équateur. Les Rubiacées, par exemple, qui forment 1/14 de l'ensemble des Phanérogames dans les climats chauds de l'ancien continent, n'en forment plus que 1/60 dans les climats tempérés, 1/69 chez nous, et 1/80 dans les contrées du nord. Mais les Légumineuses et les Malvacées, qui suivent la même loi, présentent chez nous deux exceptions remarquables. La flore du Morbihan comprend en effet 1 Légumineuse sur 16 Phanérogames, tandis que la proportion pour la zone tempérée n'est que de 1 sur 18 ; de même nous comptons 1 Malvacée sur 158 espèces, quoique la proportion de 1 sur 200 soit indiquée pour les climats tempérés. Cette forte proportion des Légumineuses et des Malvacées peut être considérée comme un des traits du caractère méridional que nous aurons à faire ressortir dans la physionomie de notre flore.

Le nombre des espèces est à cet égard un des symptômes les plus significatifs, et c'est une loi bien constatée que, pour une surface donnée, ce nombre va en augmentant des pôles vers l'équateur. Ainsi tandis que la Laponie, d'après Wahlenberg, ne compte que 496 espèces phanérogames pour une étendue de 196,886 kilomètres carrés, j'en ai recueilli 1100 aux environs de Toulouse sur une superficie 400 fois moindre. Or en comparant, sous ce rapport, la flore du Morbihan à celle de quelques départements de l'Ouest, dont j'ai été à même d'étudier la végétation, je trouve que le département de la Mayenne, malgré les terrains calcaires qu'il possède, ne compte pas 900 espèces phanérogames ; le département de Loir-et-Cher, dont le sol appartient

aux terrains tertiaire et crétacé, en réunit environ 1050, tandis que notre flore, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, en comprend 1140. Cette supériorité numérique sur des départements qui ont à peu près la même latitude et une constitution géologique plus favorable à la végétation, indique la véritable cause de la richesse relative de la flore morbihannaise : elle est due à la position occidentale et à la situation maritime du département.

Nos diverses espèces sont loin en effet d'être également réparties sur tous les points de notre territoire. Tandis que la végétation de l'intérieur du département présente une monotonie fatigante, la zone littorale offre au contraire une grande variété et produit plus de 300 espèces que l'on chercherait vainement à quelque distance de la mer. Or, il importe remarquer que ce n'est pas seulement à la présence des plantes maritimes qu'est due cette richesse exceptionnelle de la flore de nos côtes et de nos îles ; elle comprend encore un bon nombre de plantes qui ne croissent habituellement que sur les terrains calcaires, et toutes celles de nos espèces qui appartiennent à des flores plus méridionales.

La présence de ces dernières s'explique en partie par la situation géographique de nos côtes et surtout de la presqu'île de Quibéron et des îles qui l'avoisinent. Il faut ajouter néanmoins que la pente générale du sol incliné vers le sud et abrité au nord par le massif central de la Bretagne, ne peut manquer de procurer à la zone littorale un climat plus chaud que celui des plateaux élevés de l'intérieur. Quant aux plantes calcicoles, leur croissance est favorisée non-seulement par les débris de coquilles qui se trouvent mêlés, souvent en grande quantité, aux sables du rivage, mais par les sels calcaires que contient l'eau de mer et que l'évaporation fixe dans les terrains qu'elle a mouillés. On doit considérer aussi que le sable, lorsqu'il est humecté et suffisamment fixé, offre un sol favorable à la végétation d'un grand nombre de plantes dont les racines déliées pénétreraient difficilement dans un terrain plus compacte.

Quoiqu'il en soit, je citerai, comme les plus remarquables parmi ces plantes, non maritimes, qui ne croissent chez nous que sur la côte ou dans les îles, les espèces suivantes : *Myosurus minimus*, *Ranunculus arvensis*, *parviflorus* et *ophioglosifolius*, *Delphinium ajacis*, *Glaucium luteum*, *Arabis sagittata*, *Diplotaxis tenuifolia* et *viminea*, *Sinapis nigra*, *Silene conica* et *Otites*, *Spergula nodosa*, *Cerastium semi-decandrum* et *pumilum*, *Linum angustifolium*, *Erodium moschatum*, *Geranium sanguineum*, *Anthyllis vulneraria*, *Melilotus parviflora*, *Trifolium strictum*, *resupinatum*, *ochroleucum* et *Bocconi*, *Ornithopus compressus*, *Vicia lathyroides* et *Bithynica*, *Lathyrus sphæricus*, *angulatus*, *hirsutus* et *sylvestris*, *Spiræa filipendula*, *Rosa pimpinellifolia*, *Sedum acre*, *Saxifraga tridactylites* et *granulata*, *Torilis nodosa*, *Anthriscus sylvestris*, *Tordylium maximum*, *Smyrnium Olusatrum*, *Peucedanum officinale*, *Ænanthe Lache-*

nalii, *Fœniculum officinale*, *Buplevrum aristatum* et *tenuissimum*, *Rubia peregrina*, *Asperula cynanchica*, *Valerianella auricula* et *eriocarpa*, *Erigeron acris*, *Chrysocoma Linosyris*, *Helichrysum Stœchas*, *Scolymus hispanicus*, *Silybum marianum*, *Kentrophyllum lanatum*, *Tolpis umbellata*, *Helminthia echioides*, *Barkhausia fœtida* et *taraxacifolia*, *Gnaphalium luteo-album*, *Filago lutescens*, *Prismatocarpus hybridus*, *Erica vagans*, *Cynanchum vincetoxicum*, *Chlora perfoliata*, *Heliotropium europœum*, *Lithospermum officinale*, *Pulmonaria angustifolia*, *Lycopsis arvensis*, *Cynoglossum officinale*, *Hyoscyamus niger*, *Datura Stramonium*, *Veronica acynifolia*, *Bartsia latifolia*, *Trixago apula*, *Linaria spuria*, *commutata* et *pelisseriana*, *Orobanche galii et amethystea*, *Mentha pyramidalis*, *Teucrium scordium*, *Salvia verbenaca*, *Nepeta cataria*, *Lysimachia linum-stellatum*, *Thesium humifusum*, *Aristolochia clematitis*, *Euphorbia esula*, *Butomus umbellatus*, *Arum italicum*, *Ophrys apifera* et *aranifera*, *Epipactis latifolia* et *palustris*, *Gladiolus illyricus*, *Narcissus biflorus*, *Ornithogalum sulphureum*, *Scilla verna*, *Muscari comosum*, *Allium paniculatum* et *sphærocephalon*, *Scirpus Holoschœnus*, *Panicum glabrum*, *Cynodon Dactylon*, *Miobora verna*, *Corynephorus canescens*, *Kœleria cristata*, *Cynosurus echinatus*, *Festuca myuros*, *Brachypodium pinnatum*, *Bromus madritensis*, *Gaudinia fragilis*, *Adianthum capillus-Veneris*.

A cette liste il faut joindre, pour compléter le tableau de notre flore littorale, les espèces véritablement maritimes, soit qu'elles aient besoin d'être arrosées par les eaux de la mer, soit que l'air salin suffise à leur développement. Je citerai d'abord, comme appartenant spécialement aux rivages de l'Océan : *Raphanus maritimus*, *Cochlearia anglica* et *danica*, *Dianthus gallicus*, *Adenarium peplpides*, *Medicago striata*, *Galium arenarium*, *Chrysanthemum maritimum*, *Tamarix anglica*, *Omphalodes littoralis*, *Linaria arenaria*, *Rumex rupestris*, *Statice Limonium*, *Dodartii* et *occidentalis*, *Euphorbia portlandica*, *Ruppia rostellata*, *Scirpus parvulus*, *Carex arenaria*, *Spartina stricta*. Les autres, qui appartiennent en même temps aux bords de la Méditerranée, peuvent être regardées comme des plantes méridionales, mais auxquelles l'élément salé est indispensable. Les espèces les plus remarquables sont : *Cakile maritima*, *Mathiola sinuata* et *incana*, *Crambe maritima*, *Frankenia lævis*, *Arenaria marina* et *marginata*, *Lavatera arborea*, *Erodium maritimum*, *Ononis reclinata*, *Medicago marina*, *Daucus maritimus*, *Eryngium maritimum*, *Crithmum maritimum*, *Apium graveolens*, *Aster Tripolium*, *Inula crithmoides*, *Artemisia crithmifolia*, *Diotis candidissima*, *Sonchus maritimus*, *Erythræa maritima*, *Convolvulus Soldanella*, *Glaux maritima*, *Plantago maritima* et *subulata*, *Salicornia herbacea* et *fruticosa*, *Salsola Kali* et *Soda*, *Suæda maritima* et *fruticosa*, *Atriplex Halimus*, *portulacoides* et *littoralis*, *Beta maritima*, *Rumex palustris*, *Polygonum maritimum*, *Euphorbia*

Peplis et *Paralias*, *Ephedra distachya*, *Triglochin maritimum* et *Barrelieri*, *Ruppia maritima*, *Zostera marina* et *nana*, *Trichonema Bulbocodium*, *Pancratium maritimum*, *Asparagus maritimus*, *Juncus acutus* et *maritimus*, *Carex extensa* et *punctata*, *Calamagrostis arenaria*, *Agrostis maritima*, *Polypogon monspeliensis*, *maritimus* et *littoralis*, *Glyceria procumbens*, *Lepturus incurvatus*, *Triticum acutum* et *junceum*, *Lagurus ovatus*, *Hordeum maritimum*, *Ophioglossum lusitanicum*, *Asplenium marinum*.

Au reste, comme nous l'indiquions tout à l'heure, les différentes espèces maritimes n'exigent pas au même degré la présence de l'élément marin. Tandis que les *Zostera* et les *Ruppia* flottent dans la mer et fructifient au sein des eaux, un plus grand nombre croissent dans les marais salés et élèvent leurs tiges et leurs fleurs au-dessus de l'eau qui baigne leurs racines; tels sont l'*Aster Tripolium*, les *Salicornia*, plusieurs espèces de Joncs et de Scirpes, les *Triglochin*, les *Polypogon*, le *Statice Limonium*, le *Plantago maritima*, le *Spartina stricta*. Plusieurs, telles que les *Arenaria*, *Cakile maritima*, *Convolvulus Soldanella*, *Glaux maritima*, *Plantago subulata*, les *Salsola*, les *Atriplex* et quelques *Carex*, recherchent de préférence un sable plus ou moins humecté par la mer. Enfin, c'est dans les sables secs, hors de l'atteinte des marées, que l'on rencontre *Mathiola sinuata*, *Dianthus gallicus*, *Medicago marina*, *Eryngium maritimum*, *Diotis candidissima*, *Euphorbia Paralias*, *Ephedra distachya*, *Trichonema Bulbocodium*, *Asparagus maritimus*, *Triticum acutum*, *Hordeum maritimum*. On peut noter encore les plantes qui croissent dans les fissures des rochers qui bordent le rivage, tels que : *Arenaria marina*, *Silene maritima*, *Crithmum maritimum*, *Daucus hispidus*, *Inula crithmoides*, *Statice ovalifolia*, *Rumex rupestris*, *Suæda fruticosa*, *Asplenium marinum*.

On ne doit pas d'ailleurs accorder une valeur trop absolue à ces distinctions auxquelles échappent quelques espèces : il est des plantes que l'on rencontre à la fois en deçà et au-delà de la limite qu'atteignent les grandes marées. Le *Cochlearia danica* nous offre, à cet égard, un exemple remarquable par la variété des stations dont il s'accommode. Ainsi, tandis qu'il croît le plus ordinairement sur le rivage, dans les sables humectés par la mer, on le rencontre également sur les rochers, sur les murs de clôture et jusques sur les toits de chaume, à l'Isle-aux-Moines et à la pointe d'Arradon, dans des localités où il ne peut recevoir que les émanations salines apportées par les vents. C'est ici le lieu de rappeler deux faits singuliers observés, il y a longtemps déjà, dans notre département : le *Crithmum maritimum* a été recueilli à Guémené, à plus de quarante kilomètres de la mer ; l'*Erodium maritimum* croît à Josselin, à une distance non moins grande de la côte. Il y a des raisons de croire que le terrain où croissent ces plantes contient des traces de sel : le transport de leurs graines à une si grande

distance n'en est pas moins un fait fort difficile à expliquer. A ces deux exemples, je joindrais celui du *Silene maritima* qui a été également signalé dans l'intérieur, si je n'étais porté à considérer comme une espèce distincte le *Silene* qui croît sur les crêtes schisteuses de la Montagne noire et que j'ai recueilli au nord de Gourin.

Nous avons dit en commençant que la flore de l'intérieur du département est beaucoup moins riche que celle du littoral. En dehors de la zône maritime, la végétation présente en effet une monotonie qu'expliquent l'uniformité de la constitution du sol, sa stérilité sur plusieurs points, et l'existence de vastes landes parcourues librement par les troupeaux dont la dent meurtrière ne respecte guère les plantes rares. Aussi, en regard des 300 espèces particulières aux côtes de l'Océan, on en compterait à peine 150 qui croissent exclusivement dans l'intérieur. Ce sont spécialement des plantes appartenant aux bois et aux bosquets ombragés, et qui ne peuvent ainsi rencontrer sur nos côtes dénudées les stations qui leur conviennent. C'est à cette catégorie qu'appartiennent : *Anemone nemorosa*, *Racunculus auricomus*, *Aquilegia vulgaris*, *Corydalis claviculata*, *Androsæmum officinale*, *Oxalis acetocella*, *Evonymus europæus*, *Rhamnus catharticus* et *Frangula*, *Frugaria vesca*, *Spiræa Ulmaria*, *Sorbus torminalis*, *Epilobium angustifolium*, *Sedum Telephium*, *Pimpinella magna*, *Sanicula europæa*, *Cornus sanguinea*, *Viburnum Opulus*, *Valeriana officinalis*, *Gnaphalium sylvaticum*, *Prenanthes muralis*, *Phyteuma spicatum*, *Vaccinium Myrtillus*, *Vinca minor*, *Melittis Melissophyllum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Mercurialis perennis*, *Salix triandra*, *aurita* et *capræa*, *Alnus glutinosa*, *Myrica Gale*, *Juniperus communis*, *Allium ursinum*, *Polygonatum multiflorum*, *Convallaria maïalis*, *Galanthus nivalis*, *Neottia ovata*, *Spiranthes æstivalis*, *Platanthera bifolia*, *Poa nemoralis*, *Melica uniflora*, *Bromus asper*, *Nardus stricta*, *Osmunda regalis*, *Aspidium angulare*. On peut y joindre quelques plantes des terrains aquatiques et tourbeux, qui recherchent les eaux pures de l'intérieur et que l'on ne rencontre jamais dans les marais saumâtres de la région maritime ; telles sont : *Ranunculus ololeucos* et *Lenormandi*, *Drosera rotundifolia* et *intermedia*, *Stellaria glauca*, *Cerastium aquaticum*, *Elatine hexandra* et *campilosperma*, *Trapa natans*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Peucedanum palustre*, *Senecio aquaticus*, *Pinguicula lusitanica*, *Lysimachia nummularia*, *Sibthorpia europæa*, *Scirpus sylvaticus*, *Leersia oryzoides*, *Catabrosa aquatica*, *Lycopodium inundatum*.

Mais la flore de l'intérieur du département emprunte son caractère le plus saillant à la présence de quelques espèces qui appartiennent aux régions montagneuses. C'est dans les bois qui couvrent les parties les plus élevées du plateau intérieur et les dernières ramifications de la Montagne noire, ou sur les bords des ruisseaux qui arrosent les nombreux vallons dont cette région est sillonnée, que l'on rencontre,

souvent en abondance : *Viola palustris, Cardamine sylvatica, Stellaria nemorum, Lychnis diurna, Comarum palustre, Vaccinium Myrtillus, Veronica montana, Rhynchospora alba, Eriophorum vaginatum, Luzula maxima, Narthecium ossifragum, Polystichum Oreopteris.*

Les citations qui précèdent, en montrant quelle est la répartition des espèces entre les différentes parties de notre territoire, mettent en évidence les effets de l'altitude, de l'exposition et surtout l'influence prédominante du voisinage de la mer. Ce serait ici le lieu de mentionner les faits relatifs à l'action que la nature minéralogique du sol exerce sur la végétation ; mais je dois dire que la distribution des espèces, telle qu'elle s'observe chez nous, est peu favorable à l'opinion qui voudrait attribuer à la composition chimique du terrain une influence supérieure à celle de ses qualités physiques. Les plantes de l'intérieur se montrent indifféremment sur les terrains schisteux et granitiques qui se partagent le département, et je crois que l'on ne pourrait guère citer que l'*Astrocarpus Clusii* comme habitant exclusivement les roches schisteuses. Quant aux plantes rares qui croissent sur nos côtes, en remarquant qu'un certain nombre de celles qui ont été observées à Belle-île se retrouvent à l'embouchure de la Vilaine et sur la côte méridionale de la presqu'île de Rhuys, on pourrait être tenté, au premier abord, d'attribuer cette coïncidence à l'identité de la constitution géologique, et de présenter ces plantes comme spéciales au schiste micacé qui constitue le sol des localités en question. Mais on est bientôt amener à renoncer à cette idée, en reconnaissant que la plupart des espèces qui nous occupent se montrent également dans les îles granitiques d'Houat et d'Hœdic, ainsi que sur la presqu'île de Quibéron qui a la même constitution géologique. On doit remarquer d'ailleurs que quelques-unes sont des plantes considérées comme essentiellement propres aux terrains calcaires. Telles sont : *Ranunculus ophioglossifolius, Arabis sagittata, Diplotaxis tenuifolia* et *viminea, Linum angustifolium, Anthyllis vulneraria, Althæa hirsuta, Malva nicæensis, Chlora perfoliata, Ophrys apifera, Bromus erectus.* L'état de division du terrain, sa perméabilité plus ou moins grande, son aptitude à retenir l'eau plus ou moins longtemps, telles sont donc, avec l'altitude, l'exposition et l'influence du voisinage de la mer, les causes générales qui paraissent présider à la distribution des plantes qui composent la flore du Morbihan.

Par les énumérations qui précèdent, on a pu juger déjà que nous possédons un certain nombre d'espèces qui sembleraient appartenir exclusivement aux provinces méridionales. Il importe néanmoins d'insister sur ce point et de faire ressortir, ainsi que nous l'avons annoncé, les traits que notre flore emprunte à la végétation du midi. On sait en effet que les provinces occidentales doivent au voisinage de l'Océan des hivers plus doux que ceux de l'intérieur, une température plus uniforme qui favorise le développement d'un certain nombre de plantes

étrangères à l'est de la France. Outre les plantes spéciales aux bords de la mer que nous avons énumérées déjà, nous pouvons encore citer, comme caractéristiques de la flore de l'ouest, les espèces suivantes : *Ranunculus tripartitus*, *Lenormandi*, *parviflorus* et *chærophyllos*, *Brassica Cheiranthus*, *Lepidium Smithii*, *Sennebiera pinnatifida*, *Diplotaxis viminea*, *Helianthemum umbellatum* et *guttatum*, *Viola lancifolia*, *Astrocarpus Clusii*, *Arenaria montana*, *Stellaria glauca*, *Hypericum linearifolium*, *Ulex europæus*, *nanus* et *Gallii*, *Adenocarpus complicatus*, *Potentilla Vaillantii*, *Sedum anglicum*, *Conopodium denudatum*, *Ænanthe peucedanifolia*, *Anthemis mixta*, *Carduus tenuiflorus*, *Lobelia urens*, *Campanula hederacea*, *Erica cinerea*, *ciliaris* et *tetralix*, *Pinguicula lusitanica*, *Bartsia viscosa*, *Sibthorpia europæa*, *Myrica Gale*, *Asphodelus sphærocarpus*, *Simethis bicolor*, *Spiranthes æstivalis*, *Malaxis Læselii*, *Juncus pygmæus* et *capitatus*, *Agrostis setacea*, *Aira uliginosa*.

Mais ce n'est pas tout : outre ces plantes qui, grâce à l'analogie du climat, se retrouvent à peu près également dans tous les départements de l'ouest et même à des latitudes plus élevées que la nôtre, la flore du Morbihan comprend encore un assez grand nombre d'espèces que l'on peut considérer comme plus spécialement méridionales. Aussi, dans la carte botanique qui accompagne la 3e édition de sa flore française, Decandolle avait-il donné à une partie de notre département la teinte dont il couvrait toute la région sud-ouest de la France, et par laquelle il indiquait une végétation intermédiaire entre celle du nord et celle du midi. Voici la liste de ces plantes dont nos côtes doivent la possession probablement, nous l'avons déjà dit, à leur exposition, peut-être aussi à leurs relations physiques et commerciales avec les côtes de la Vendée, de la Saintonge et de la Gascogne. Ce sont : *Myosurus minimus*, *Delphinium Ajacis*, *Corydalis claviculata*, *Glaucium luteum*, *Lepidium latifolium*, *Arabis sagittata*, *Erodium moschatum*, *Silene gallica*, *Spergula subulata*, *Linum angustifolium*, *Malva nicæensis*, *Althæa hirsuta*, *Androsæmum officinale*, *Lupinus reticulatus*, *Ouonsi reclinata*, *Trigonella ornithopodioides*, *Trifolium angustifolium*, *maritimum*, *Bocconi*, *resupinatum*, *strictum*, *suffocatum* et *Michelianum*, *Ornithopus compressus*, *Astrolobium ebracteatum*, *Vicia bithynica*, *Lathyrus latifolius*, *sphæricus*, *angulatus*, *Spiræa filipendula*, *Lythrum Hyssopifolia*, *Smyrnium olusatrum*, *Solidago graveolens*, *Elychrysum Stæchas*, *Chrysocoma Linosyris*, *Scolymus hispanicus*, *Tolpis umbellata*, *Tragopogon porrifolius*, *Barkhausia setosa*, *Rubia peregrina*, *Momordica Elaterium*, *Erica vagans*, *Exacum pusillum*, *Anchusa sempervirens*, *Linaria Pelisseriana* et *commutata*, *Orobanche Eryngii*, *Bartsia purpurea et Trixago*, *Melissa officinalis*, *Asterolinum stellatum*, *Plantago subulata*, *Atriplex rosea*, *Quercus Ilex* et *Toza*, *Serapias cordigera*, *Narcissus biflorus*, *Gladiolus illyricus*, *Scirpus Holoschænus*, *Carex teretiuscula*, *Avena flavescens* et *strigosa*, *Bromus*

madritensis, *Cynosurus echinatus*, *Gaudinia fragilis*, *Festuca tenuiflora* et *bromoïdes*, *Adianthum capillus-veneris*.

Les plantes comprises dans les diverses énumérations que nous venons de présenter, sont loin, on le devine, de se montrer toutes sur notre territoire, avec le même degré de fréqnence ou de rareté. Quoique aucune ne soit précisément triviale, il en est qui se rencontrent sur beaucoup de points différents, d'autres au contraire qui sont circonscrites dans des localités restreintes. Aussi nous semble-t-il intéressant de citer quelques exemples des espèces qui paraissent avoir chez nous leur centre de végétation, et de celles dont le domaine vient expirer dans nos limites.

Parmi les premières, la plus intéressante est sans contredit le joli *Eryngium viviparum* Gay, trésor que notre flore ne partage avec aucun autre département, peut-être même avec aucune autre contrée. Quoiqu'il ne croisse qu'en un petit nombre de localités de nos landes maritimes, cependant, grâce à ses habitudes sociales, il est facile d'en recueillir des échantillons par centaines. On peut considérer aussi comme plante spéciale à notre territoire l'*Ulex* qui a été dédié au savant auteur de la flore du Morbihan : quoique son habitation soit plus étendue et qu'il ait même été observé jusqu'à Brest, l'*Ulex Gallii* semble cependant avoir sur nos côtes son centre de végétation. Dès mes premières promenades dans nos environs, j'avais remarqué une violette appartenant au groupe du *Viola tricolor*, dont les élégantes fleurs, mêlées de bleu et de blanc, font l'ornement de nos moissons d'ailleurs si pauvres. Elle me semblait entièrement nouvelle et je songeais à la publier, lorsque je la trouvai décrite dans la 3e édition de l'excellente flore de M. Boreau d'Angers, sous le nom de *Viola meduanensis*. L'auteur l'ayant reçue de Mayenne, il est probable qu'elle se rencontre sur des points intermédiaires ; mais je ne crois pas que nulle part elle croisse en aussi grande abondance que dans nos champs, et je ne crains pas de la présenter comme une plante caractéristique de notre flore. Je citerai encore le *Crambe maritima*, plante qui paraît spéciale à la Bretagne et qui croît à Houat et à Hœdic, ainsi que dans les autres îles du littoral armoricain. Le *Statice bahusiensis*, rare espèce que M. Taslé a découverte à Séné, appartient au nord de l'Europe ; Vannes et Brest sont les deux seuls points de la côte de France où elle ait été signalée. Le *Statice ovalifolia*, que nous possédons à Gâvre et à Belle-île, est un peu moins rare : son habitation s'étend depuis les côtes de la Vendée jusqu'à notre littoral, et on la signale même aux environs de Saint-Malo.

Parmi les plantes qui appartiennent à d'autres régions de la flore française, mais que nous possédons à l'exclusion des départements environnants, la plus remarquable est l'*Isoëtes hystrix* qui a été découvert d'abord à l'île d'Houat par M. l'abbé Delalande, puis retrouvé à Belle-île par M. Lloyd. Il est curieux de rencontrer chez nous cette

rare espèce qui ne se retrouve plus qu'en Corse et sur un point isolé de la côte du Var. Le *Bartsia Trixago* est une plante méridionale qui croît sur le littoral de la Provence et de Roussillon ; inconnue sur le reste des des côtes de l'Océan, elle se montre à Groix et à Belle-île : l'île de Ré et les environs de Thouars (Deux-Sèvres) paraissent être les seules localités non méditéranéennes qui partagent avec nous sa possession. Le *Serapias cordigera*, belle orchidée qui croît en abondance dans les bois des environs de Toulouse, se montre par localités dans la Vendée et la Loire-Inférieure : nous en possédons une nombreuse colonie dans les prairies du Plessis en Theix, et de Tremouar, commune de Berric. Le *Linosyris vulgaris* est une espèce moins décidément méridionale et, si elle est répandue dans le Languedoc et la Guyenne, on la retrouve aussi en Bourgogne et en Alsace ; il n'en est pas moins remarquable de rencontrer cette plante à Belle-île, lorsque, pour la retrouver, il faut aller jusqu'aux côtes de la Vendée. L'aigrette légère, dont sa graine est surmontée, ne lui a-t-elle pas permis de nous arriver sur l'aile des vents? et ne faut-il pas expliquer de la même manière l'existence à Belle-île et sur la côte de Saint-Gildas du *Scolymus hispanicus*? Cette belle plante, commune dans la région des oliviers, et sur les bords de la Garonne, se montre sur un point isolé de la Sologne, puis à l'embouchure de la Loire d'où ses graines nous auront été probablement apportées par les vents.

C'est à une cause différente qu'on pourrait attribuer l'introduction du *Torilis heterophylla*, plante appartenant également aux provinces méridionales, qui a été observée en Vendée, et découverte à nos portes. Ses petits fruits munis d'aiguillons recourbés s'accrochent facilement et suivent ainsi les pas de l'homme ou des animaux.

Un grand nombre d'espèces sont ainsi accidentellement transportées et finissent par se naturaliser lorsque les conditions du climat leur conviennent. Telle est, entre autres, l'origine de la plupart des plantes qui accompagnent les céréales dans nos champs cultivés, et dont le nombre va probablement en croissant à mesure que la facilité des communications et les progrès de l'agriculture amènent l'introduction de semences empruntées à d'autres provinces. C'est ainsi que j'ai trouvé dans les moissons de Belle-île, en 1859, une élégante légumineuse, la *Vicia bithynica*, qui n'y avait pas encore été indiquée. Peut-être faut-il attribuer la même origine au *Reseda lutea* que j'ai signalé le premier dans les dunes de Quibéron, et le *Melilotus alba* que j'ai cueilli, l'an dernier, à l'Isle-aux-Moines, y avait été certainement apporté avec les sables provenant du délestage des navires. Notre collègue M. Taslé vient de découvrir dans la même localité le *Sinapis incana* qui n'y avait pas encore été vu.

Par opposition à ces plantes qui, transportées accidentellement, viennent s'implanter dans notre pays où elles vivent en quelque sorte en étrangères, on en peut signaler un grand nombre qui, se propageant

de proche en proche, arrivent chez nous comme en éclaireurs, suivies des bataillons qui depuis longtemps occupent les contrées voisines. Exemples de la force expansive des espèces, elles s'avancent du sud au nord, et ne s'arrêtent que quand viennent à leur manquer les conditions de température ou les qualités du sol nécessaires à leur existence. Plusieurs se montrent jusques sur les côtes du Finistère, quelques-unes même ont de rares représentants sur la côte nord de la presqu'île ; mais un grand nombre trouvent dans nos limites le terme de leur habitation.

Tel est l'*Astrocarpus Clusii* qui croît dans tout le sud-ouest, de Bayonne à Nantes, et s'arrête aux bords de la Vilaine qu'il ne franchit que sur un point, à la faveur des roches schisteuses de Tréhorenteuc et de Néant. Tel encore l'*Heliantemum umbellatum*, commun en Sologne, dans la Maine et l'Anjou, plus rare dans la Loire-Inférieure et dont les derniers individus se montrent près de Saint-Dolay. Le *Polypogon littoralis*, qui croît sur les bords de la Méditerranée, habite aussi les côtes de l'Océan depuis Bayonne, et s'avance chez nous jusqu'à Vannes et Auray. Je citerai encore l'*Adenocarpus complicatus* qui ne se montre plus au-delà de Guer et Questembert ; les *Trifolium ochroleucum* et *Bocconi*, *Erica scoparia*, *Potentilla Vaillantii*, qui s'arrêtent à l'embouchure de la Vilaine ; les *Spiræa filipendula*, *Althæa hirsuta*, *Trifolium Michelianum*, *Erica vagans* et plusieurs autres espèces qui parviennent jusqu'à Belle-île.

Ces citations qu'il serait facile de multiplier et les nombreux détails dans lesquels je suis entré sont propres, si je ne me trompe, à bien préciser le caractère de la flore du Morbihan, et à faire ressortir l'intérêt qu'elle présente au point de vue de la question générale de la distribution des espèces végétales. On voit que la situation occidentale et maritime du département, l'exposition de ses côtes et ses relations avec les provinces du sud-ouest, compensent amplement l'uniformité de la constitution minéralogique de son territoire et l'absence de l'élément calcaire. Notre flore offre ainsi assez de variété, elle emprunte à la flore méridionale des traits assez nombreux pour justifier les vues qu'un rapide coup d'œil avait inspirées à un savant illustre. En parcourant le tableau que je viens de tracer, les botanistes apprécieront avec combien de fondement Decandolle avait compris la portion sud-ouest de notre département dans cette grande région que couvre une végétation intermédiaire entre celle des plaines du nord et celle des provinces méridionales, et qui comprend toutes les côtes du golfe de Gascogne depuis Bayonne jusqu'à la pointe de Quibéron.

LISTE DES MAMMIFÈRES

OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

(Par M. Taslé.)

PREMIER ORDRE. — CARNASSIERS.

1re FAMILLE. — *Cheiroptères.*

Vespertilio murinus Linné. La Chauve-Souris. CC. — Plecotus auritus Geoff. St-Hil. L'Oreillard. C. à Vannes. — *Nota.* Cette famille n'a pas été suffisamment étudiée ici.

2e FAMILLE. — *Insectivores.*

Erinaceus europæus Linné. Le Hérisson. C. — Sorex araneus Linné. La Musaraigne. L'existence de cette espèce dans les limites de notre faune m'a été affirmée ; mais je ne l'y ai pas rencontrée. — Talpa europæa Linné. La Taupe. CC. Cette espèce est quelquefois atteinte d'albinisme.

3e FAMILLE. — *Carnivores.*

Ursus Meles Linné. Le Blaireau. R. — Mustela putorius Linné. Le Putois. C. — M. vulgaris Linné. La Belette. CC. — M. erminea Linné. L'Hermine. PC. Vannes. — M. martes Linné. La Martre. PC. — M. foina Linné. La Fouine. R. — M. lutra Linné. La Loutre. PC. — Canis lupus Linné. Le Loup. PC. — C. vulpes Linné. Le Renard. C. — Phoca vitulina Linné. Le Phoque. Observé accidentellement sur nos côtes.

DEUXIÈME ORDRE. — RONGEURS.

FAMILLE UNIQUE.

Sciurus vulgaris Linné. L'Écureuil. C.—Mus nitela Gmelin. Le Lérot. C. à Vannes. — M. musculus Linné. La Souris. CC. Il existe dans la rue de Séné, à Vannes, une variété albine de cette espèce. — M. rattus Linné. Le Rat. CC. — M. sylvaticus Linné. Le Mulot. CC. — M. amphibius Linné. Le Rat d'eau. CC. — M. arvalis Linné. Le Campagnol. C.? — De nouvelles recherches continuées avec persévérance amèneront la découverte d'espèces appartenant à la famille des rongeurs, et non encore observées dans notre département. — Lepus timidus Linné. Le Lièvre. PC. — L. cuniculus Linné. Le Lapin. C. par localités.

TROISIÈME ORDRE. — PACHYDERMES.

FAMILLE UNIQUE.

Sus scropha Linné. Le Sanglier. PC.

QUATRIÈME ORDRE. — RUMINANTS.

FAMILLE UNIQUE.

Cervus capreolus Linné. Le Chevreuil. C. — C. elaphus Linné. Le Cerf. De passage accidentel dans les forêts qui avoisinent le département des Côtes-du-Nord.

CINQUIÈME ORDRE. — CÉTACÉS.

Delphinus phocœna Linné. Le Marsouin. C. — D. delphis Linné. Le Dauphin. C. — D. grampus Hunter. L'Épaulard. R. ? — Balenoptera rorqual De Lacépede. Observé accidentellement sur nos côtes.

CATALOGUE DES OISEAUX

OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

(Par M. Taslé.)

ABRÉVIATIONS.

Eg. (égaré) quand l'oiseau n'apparaît qu'à l'époque de violentes commotions atmosphériques. — *Emigr.* (émigrant) quand il se reproduit chez nous, et qu'il nous quitte à l'automne. — *Hiv.* (hivernant) quand il passe l'hiver chez nous, et qu'il nous quitte au printemps. — *Pass. accid.* (de passage accidentel) quand l'oiseau n'apparrait que momentanément. — *Séd.* (sédentaire) quand il ne quitte en aucune saison notre pays. — CC. (très-commun). — C. (commun). — PC. (peu commun). — R. (rare). — RR. (très-rare). — Les noms vulgaires connus sont en français.

PREMIER ORDRE. — ACCIPITRES LINNÉ.

1re FAMILLE. — *Falconidæ* Ch. Bonaparte.

Aquila fulva Savigny. L'Aigle royal. Eg. RR. — Haliætus albicilla Degland. L'Aigle de mer. Pass. accid. En hiv. R. — Pandion haliætus Ch. Bonaparte. L'Aigle de marais. Pass. accid. En hiv. R. — Buteo vulgaris Ch. Bonaparte. La Buse. Séd. PC. — Milvus regalis Brisson. Pass. accid. En hiv. RR. — Circus rufus Savigny. Pass. accid. En hiv. RR. — C. Cyaneus G. Cuvier. Le Milan. Séd. PC. — Astur nisus Keyserling et Blasius. L'Épervier. Séd. C. — A. palumbarius Ch. Bonaparte. Pass. accid. RR. — Falco peregrinus Brisson. Le Faucon. Pass. accid. En hiv. RR. — F. subuteo Linné. Le Hobereau. Séd. R. — F. lithofalco Gmelin. Hiv. RR. — F. tinnunculus Linné. L'Épervier. Séd. C.

2e FAMILLE. — *Strigidæ* Ch. Bonaparte.

Strix litturata Retzius. Eg. RR. Observé aux Timbrieux, près Josselin, par le colonel E. Pradier. — S. aluco Linné. Le Chat-huant. Séd. C. — S. psilodactyla Linné. La petite Chouette. Séd. C. — S. flammea Linné. La Fresaie. Séd. C. — S. brachyotos Forster. Pass. rég. En hiv. C. — S. bubo Linné. Le Grand-duc. Pass. accid. RR. — S. otus Linné. Le Hibou. Séd. C.

DEUXIÈME ORDRE. — SYLVAINS.

3e FAMILLE. — *Picidæ* Ch. Bonaparte.

Picus viridis Linné. Le Pic-vert. Séd. C. — P. canus Gmelin. Pass. accid. RR. — P. major Linné. Le Pic tricolore. Séd. R. — P. minor Linné. Le petit Pic. Séd. R. — Yunx torquilla Linné. Le Torcol. Emigr. R.

4e FAMILLE. — *Cuculidæ* Ch. Bonaparte.

Cuculus canorus Linné. Le Coucou. Emigr. C.

5e FAMILLE. — *Fringillidæ* Ch. Bonaparte.

Loxia curvirostra Linné. Le Bec-croisé. Pass. accid. et irrégulier en troupes nombreuses. — Pyrrhula europæa Vieillot. Le Bouvreuil. Séd. PC. — Coccothraustes vulgaris Vieillot. Le Gros-bec. Séd. R. — Chlorospiza chloris Ch. Bonaparte. Le Bruant. Séd. PC. — Passer domesticus Brisson. Le Moineau. Séd. CC. — P. montanus Keys. et Blas. Le Moineau d'arbre. Séd. C. — P. petronia Degland. Pass. accid. RR. Fringilla cælebs Linné. Le Pinson. Séd. CC. — F. montifringilla Linné. Le Pinson d'Ardennes. Hiv. R. — Carduelis elegans Stephens. Le Chardonneret. Séd. C. — C. spinus Degland. Le Tarin. Pass. périodique en automne. PC. — Cannabina linota G.-R. Gray. Le Linot. Séd. CC. — Linaria borealis Vieillot. Pass. accid. en automne. RR. — Emberiza citrinella Linné. Le Méléñech. Séd. CC. — E. cirlus Linné. Emigr. C. dans la région maritime. — E. hortunala Linné. Emigr. RR. — E. schœniculus Linné. Pass. accid. RR. — E. miliaria Linné. L'Ortolan. Emigr. C. — E. nivalis Linné. Pass. accid. RR.

6e FAMILLE. — *Paridæ* Ch. Bonaparte.

Parus major Linné. La grosse Mésange. Séd. CC. — P. ater Linné. Pass. accid. R. — P. cœruleus Linné. La petite Mésange. Séd. CC. — P. cristatus Linné. La Mésange huppée. Séd. PC. — P. palustris Linné. La Nonnette. Séd. PC. — P. caudatus Linné. La Mésange à longue queue. Séd. C. — Regulus igni capillus Naumann. Le Roitelet. Séd. PC.

7e FAMILLE. — *Corvidæ* Ch. Bonaparte.

Corvus corax Linné. Le gros Corbeau. Séd. R. — C. corone Linné. Le Corbeau. Séd. C. — C. cornix Linné. Le Corbeau gris. Hiv. PC. —

C. frugilegus Linné. Le Corbeau. Hiv. CC. — C. monedula Linné. La Corneille. Séd. CC. — Coracia graculus Degland. La Corneille de Belle-Ile. Séd. C. à Houat et à Belle-Ile. — Pica caudata Linné. La Pie. Séd. CC. — Garrulus glandarius Vieillot. Le Geai. Séd. C. — Nucifraga caryocatactes Vieillot. Pass. accid. RR.

8e FAMILLE. — *Sturnidæ* Degland.

Sturnus vulgaris Linné. L'Etourneau. Séd. PC. Hiv. CC.

9e FAMILLE. — *Hirundinidæ* Ch. Bonaparte.

Hirundo rustica Linné. L'Hirondelle. Emigr. CC. — H. urbica Linné. L'Hirondelle à cul blanc. Emigr. C. — H. riparia Linné. L'Hirondelle grise. Emigr. C. — Obs. L'hirundo rustica arrive à la fin de mars et ne disparaît complétement que dans les premiers jours d'octobre. L'hirundo urbica apparaît dans la seconde quinzaine d'avril, et nous quitte vers la mi-octobre. L'hirundo riparia arrive et repart avec l'hirundo urbica (1). — Cypselus apus Illiger. Le Martinet. Emigr. CC. Obs. Le Martinet arrive à la fin d'avril, et émigre dans la première quinzaine d'août. — Caprimulgus europœus Linné. Crapeau-volant. Emigr. PC.

10e FAMILLE. — *Muscicapidæ* Lesson.

Muscicapa grisola Linné. Emigr. R. — M. albicollis Temminck. Pass. accid. En été. R.

11e FAMILLE. — *Laniadæ* Vigors.

Lanius excubitor Linné. Pass. accid. A l'aut. R. — L. rufus Brisson. Pass. accid. A l'aut. RR. — L. collurio Linné. La Pie pendue. Emigr. C.

12e FAMILLE. — *Alaudidæ* Schinz.

Alauda cristata Linné. L'Alouette huppée. Séd. C. — A. arvensis Linné. L'Alouette. Séd. CC. — A. arborea Linné. Hiv. PC.

13e FAMILLE. — *Motacillidæ* Degland.

Anthus pratensis Bechstein. Emigr. CC. — A. arboreus Bechstein. Séd. CC. — A. obscurus Pennant. Emigr. C. — Motacilla alba Linné.

---

(1) Tout en repoussant l'opinion populaire qui prétend que les hirondelles, au lieu d'émigrer à l'automne, s'engourdissent durant l'hiver et traversent cette saison, enfouies dans la vase des marais ou blotties dans des trous, je crois devoir consigner ici une remarque intéressante.

M. le docteur Fouquet, alors habitant de Josselin, avait recueilli, il y a quelques années, à la fin de l'été, une hirondelle tombée dans son salon par le tuyau de la cheminée; il l'avait renfermée dans un sac où il l'oublia. Par une belle journée de l'hiver suivant, il la retrouva pleine de vie, il l'exposa au soleil et elle ne tarda pas à s'envoler.

Ne pourrait-on pas conclure de ce fait et de quelques autres analogues, que lors de l'émigration d'automne, les jeunes hirondelles provenant des dernières couvées, trop faibles pour entreprendre un lointain voyage, se retirent dans des trous et y passent l'hiver engourdies?

La Lavandière. Séd. CC. — M. Yarrellii Gould. Hiv. R. — M. flava Linné. La Lavandière jaune. Emigr. PC. — M. boarula Gmelin. Hiv. C.

14e FAMILLE. — *Hydrobatidæ* Degland.

Cinclus aquaticus Bechstein. Le Merle d'eau. Séd. RR.

15e FAMILLE. — *Oriolidæ* Boie.

Oriolus galbula Linné. Le Loriot. Emigr. PC.

16e FAMILLE. — *Turdidæ* Ch. Bonaparte.

Turdus merula Linné. Le Merle. Séd. C. — T. torquatus Linné. Pass. accid. En aut. R. — T. musicus Linné. Le Mauvis. Séd. PC. Hiv. C. (1) — T. viscivorus Linné. La Traie. Séd. PC. Hiv. C. — T. pilaris Linné. Le Chacha. Hiv. PC. — T. iliacus Linné. La petite Grive. Hiv. PC. — Saxicola œnanthe Meyer et Wolf. Le Cul-blanc. Emigr. PC. — S. rubetra Meyer et Wolf. Séd. R. — S. rubicola Linné, Le Huichetrac. Séd. CC. — Erithacus luscinia Degland. Le Rossignol. Emigr. C. — E. phœniculus Degland. Le Rossignol de muraille. Emigr. C. — E. tithys Degland. Le Rouge-queue. Hiv. R. — E. rubecula Degland. La Gorge-rouge. Séd. CC. — Accentor modularis Temminck. Le Rouzic. Séd. C. — Sylvia atricapilla Scopoli. Emigr. PC. — S. hortensis Meyer et Wolf. Emigr. CC. — S. cinerea Latham. Emigr. CC. — S. provincialis Temminck. Emigr. RR. (2) — Phyllopneuste trochilus Ch. Bonaparte. Le Védic de bois. Séd. CC. — P. rufa Ch. Bonaparte. Le petit Védic. Emigr. PC. — P. silvicola Degland. Emigr. C. — Calamodyta phragmitis. Ch. Bonaparte. Emigr. R. — Locustella nævia Degland. Emigr. PC. — Troglodytes vulgaris Temminck. Le Berret. Séd. C.

17e FAMILLE. — *Certhiadæ* Lesson.

Sitta europea Linné. Le Maçon. Séd. PC. — Certhia familiaris Linné. Le Grimpin. Séd. C.

18e FAMILLE. — *Upupidæ* Ch. Bonaparte.

Upupa epops Linné. Le Putput. Séd. R.

19e FAMILLE. — *Alcedinidæ* Ch. Bonaparte.

Alcedo ispida Linné. l'Oiseau de saint Jean. Séd. PC.

TROISIÈME ORDRE. — PIGEONS.

20e FAMILLE. — *Columbidæ* Leach.

Columba palumbus Linné. Le Ramier. Séd. PC. — C. œnas Linné. Pass. accid. R. — C. livia Brisson. Le Pigeon sauvage. Séd. RR. (Houat et Belle-île. C.) — C. turtur Linné. La Tourterelle. Emigr. C.

---

(1) La Grive commence à chanter dès les premiers jours de février.

(2) Tous les oiseaux du genre Sylvia portent ici le nom de *Védic*.

QUATRIÈME ORDRE. — GALLINACÉS.

21e FAMILLE. — *Phasianidæ* Ch. Bonaparte.

Phasianus nycterinus Linné. Le Faisan argenté (1).

22e FAMILLE. — *Perdix* Degland.

Perdix rubra Brisson. La Perdrix rouge, la Bartavelle. Séd. R. aura bientôt disparu. — P. cinerea Brisson. La Perdrix grise. Chaque année moins C. Séd (2). — P. corturnix Latham. La Caille. Emigr. C.

CINQUIÈME ORDRE. — ÉCHASSIERS.

23e FAMILLE. — *Otidæ* Degland.

Otis tarda Linné. La grande Outarde. Pass. accid. RR.

24e FAMILLE. — *Charadridæ* Ch. Bonaparte.

Ædicnemus crepitans Temminck. Pass. accid. En hiv. R. — Charadrius pluvialis Linné. Le Pluvier. Pass. périod. En hiv. C. — C. morinellus Linné. Pass. En mai et août. RR. — C. minor Meyer. Le petit Pluvier. Séd. PC. — C. cantianus Latham. Emigr. R. — Hæmatopus ostralegus Linné. La Pie de mer. Séd. R. — Vanellus cristatus Meyer. Le Vanneau. Séd. Et hiv. PC.

25e FAMILLE. — *Gruidæ* Degland.

Grus cinerea Meyer. La Grue. Pass. accid. A l'aut. et au print. RR.

26e FAMILLE. — *Ardeidæ* Vigors.

Ardea cinerea Linné. Le Héron. Séd. R. — A. purpurea Linné. Pass. accid. En hiv. RR. — A. stellaris Linné. Le Butor. Pass. accid. Séd. R. — A. minuta Linné. Pass. accid. En hiv. RR. — A. nycticorax. Pass.

---

(1) Je ne mentionne cette espèce domestique que pour consigner ici les remarques que j'ai eu l'occasion de faire sur la transformation qui s'opère quelquefois dans le plumage de la femelle des Faisans, transformation constatée par Buffon, mais révoquée en doute par divers naturalistes.

M. Hervo, ancien procureur du roi à Vannes, a possédé pendant longtemps un couple de Faisans argentés. Le mâle mourut à l'âge de 20 ans. La femelle lui survécut. Deux ou trois ans après la mort du mâle, à la mue du printemps, elle revêtit la livrée complète de celui-ci. Son plumage gris et terne fut remplacée par les longues plumes blanches de la queue, la huppe effilée de la tête, les caroncules des joues, le noir métallique de la poitrine et de l'abdomen; le beau blanc liséré et vermiculé des parties supérieures. La métamorphose fut entière et simultanée. La seule différence consistait dans une taille moindre et dans l'absence de l'ergot, attribut exclusif du mâle. Elle mourut deux ou trois ans après la transformation de son plumage. Sa dépouille est déposée au musée de la Société polymathique.

J'ai été témoin de cette métamorphose qui s'est opérée pour ainsi dire sous mes yeux.

(2) Les chasseurs reconnaissent deux races dans la Perdrix grise. Ils donnent le nom de Roquette à la plus petite. Cette race se rencontre surtout dans le nord-est du département. Serait-ce la Perdrix de montagne (P. montana Brisson)?

accid. R. — Ciconia alba Brisson. Pass. accid. R. — C. nigra Bechstein. Pass. accid. RR. — Platalea leucorodia Linné. La Spatule. Pass. accid. A l'aut. et au print. RR.

27e FAMILLE. — *Ibisidæ* Degland.

Ibis falcinellus Vieillot. Pass. accid. A l'aut. et au print. RR.

28e FAMILLE. — *Scolopacidæ* Degland.

Numenius arquata Linné. Le Corbijau. Séd. C. — N. phœopus Latham. Le petit Corbijau. Pass. accid. PC. — Limosa rufa Brisson. Pass. rég. En hiv. C. — L. meyeri Leisler. Pass. accid. En hiv. R. — Totanus glottis Temminck. Pass. accid. En hiv. RR. — T. calidris Bechstein. Pass. irrég. En aut. R. — T. ocropus Temminck. Le Cul-blanc. Pass. irrég. En hiv. PC. — T. hypoleucos Temminck. Séd. C. — Scolopax gallinago. La Bécassine. Séd. R. hiv. C. — S. gallinula. La petite Bécassine. Hiv. C. — S. rusticola. La bécasse. Hiv. C. (1) — Tringa canutus Linné. Pass. périod. A l'aut. et au print. C. — T. maritima Brünn. Pass. irrég. A l'automne. R. — T. subarquata Temminck. L'Alouette de mer. Séd. C. — T. torquata Degland. L'Alouette de mer. Séd. C. — T. pygmea Degland. Pass. irrég. En hiv. R. — T. Temminckii Leisler. Pass. irrég. En hiv. R. — T. minuta Lesler. Pass. irrég. En hiv. R. — T. pugnax Linné. Pass. rég. En été. PC. — Arenaria calidris Meyer. Pass. accid. En hiv. RR. — Strepsilas collaris Temminck. Le Tournepierre. Séd. PC.

29e FAMILLE. — *Phalaropidæ* Degland.

Phalaropus fulicarius Ch. Bonaparte. Pass. irrég. En hiv. PC.

30e FAMILLE. — *Recurvirostridæ* Ch. Bonaparte.

Recurvirostra avocetta Linné. Pass. irrég. En aut. et au print. RR.

31e FAMILLE. — *Rallidæ* Ch. Bonaparte.

Rallus aquaticus Linné. Le Râle d'eau. Séd. PC. — R. crex Linné. Le Râle de genêt. Pass. rég. A l'aut. PC. — R. porzanna Linné. Pass. irrég. En hiv. R. — Gallinula chloropus Latham. La Poule d'eau. Séd. C. — Fulica atra Linné. La Judelle. Séd. C.

SIXIÈME ORDRE. — PALMIPÈDES.

32e FAMILLE. — *Laridæ* Ch. Bonaparte.

Stercorarius pomarinus Vieillot. Pass. accid. A l'aut. RR. — S. longicaudatus Brisson. Pass. irrég. En hiv. R. — Larus marinus Linné. Le gros Goëland. Séd. C. — L. argentatus Brünn. Le Goëland gris Séd. C. — L. canus Linné. Le Goëland. hiv. C. — L. tridactylus Linné. Séd. C. — L. ridibundus Linné. hiv. C. — Sterna hirundo Linné. L'Hirondelle de mer. Séd. C. — S. paradisea Brünn. Pass. accid. R. Niche quelquefois sur nos côtes. — S. fissipes Linné. Séd. R. — S. minuta Linn. Séd. PC.

---

(3) Une variété albine a été tuée récemment dans nos environs.

33e FAMILLE. — *Procellaridæ* Ch. Bonaparte.

Thalassidroma pelagica Vigors. L'oiseau de tempête. Séd. R.

34e FAMILLE. — *Pelecanidæ* Ch. Bonaparte.

Phalacrocorax carbo G. Cuvier. Le Cormoran. Séd. C.—P. cristatus Ch. Bonaparte. Séd. PC. — Sula bussanna Brisson. Le Fou. Eg. R.

35e FAMILLE. — *Anatidæ* Ch. Bonaparte.

Anser ferus Temminck. Pass. accid. En. hiv. R.—A. sylvestris Brisson. L'Oie sauvage. Pass. accid. En hiv. R.—A. albifrons Meyer. Pass. accid. en hiv. RR. — A. erythropus Degland. Pass. accid. En hiv. RR. — A. bernicla Temminck. La Bernache. Hiv. CC. (1) — Cygnus ferus Linné. Le cygne. Pass. accid. En hiv. R. — Anas tadorna Linné. Le Canard royal. Séd. R. — A. clypeata Linné. Pass. accid. En hiv. RR. — A. boschas Linné. Le Canard sauvage. Séd. et hiv. C. — A. acuta Linné. Pass. accid. En hiv. PC. — A. strepera Linné. Pass. accid. En hiv. R. — A. penelope Linné. Le Penru. Hiv. CC. — Fuligula clangula Ch. Bonaparte. Hiv. C.—F. marila Ch. Bonaparte. Pass. accid. En hiv. RR. — F. ferina Keyserling. Le Turban. Pass. accid. En hiv. R. — F. cristata Ch. Bonaparte. Le Morillon. Hiv. PC. — F. nigra Degland. La Macreuse. Hiv. C.—F. fusca Degland. Pass. accid. En hiv. R. — Mergus merganser Linné. Pass. accid. en hiv. R. — M. serrator Linné. Pass. accid. En hiv. R. — M. albellus Linné. Pass. accid. En hiv. R.

36e FAMILLE. — *Colymbidæ* Degland.

Colymbus glacialis Linné. Hiv. PC. — C. articus Linné. Pass. accid. En hiv. R. — C. septentrionalis Linné. Le Plongeon. Hiv. C.

37e FAMILLE. — *Podicepidæ* Degland.

Podiceps cristatus Latham. L'Anguiller. Hiv. C. — P. Rubricollis Latham. Pass. accid. En hiv. RR.—P. cornutus Latham. Le petit Grèbe. Hiv. C. — P. minor Latham. Le Castagneux. Séd. R.

38e FAMILLE. — *Alcidæ* Ch. Bonaparte.

Uria troile Latham. Séd. C. — Fratercula arctica Vieillot. Séd. P. C. — Alca torda Linné. Séd. C.

RÉSUMÉ.

Oiseaux sédentaires.....	86	*Report*....	168
émigrants.....	48	Oiseaux de passage régulier ou accidentel..	41
hivernants.....	34	égarés.....	3
A reporter...	168	Total.....	212

(1) C'est improprement que l'on donne le nom de Bernache à cette espèce. La véritable Bernache (Anser erythropus) est bien distincte ; mais elle est très rare.

VARIÉTÉS.

UN CHAPITRE DES CHRONIQUES DE LA RENAISSANCE.

LE PÈRE DE GARGANTUA ET DE PANTAGRUEL.

(Par M. Félix Élie.)

Les bourgeois de Paris venaient de voir s'élever un charmant petit palais, au bout de la rue Git-le-cœur, du côté de la rivière. Le tuf de la façade, d'une blancheur sans tache, était sculpté comme un bas-relief; les guirlandes de feuillages s'enroulaient autour des médaillons, des voluptueuses sirènes et des faunes lascifs. Çà et là apparaissaient des cœurs enflammés, des F couronnées, et partout rampaient les mystérieuses salamandres vomissant des flammes.

A l'intérieur, cette somptueuse habitation était ornée aussi luxueusement, et surtout très-richement meublée. Quelques-unes de ces belles statues, que le roi François faisait venir à grands frais d'Italie, peuplaient le vestibule et l'escalier de marbre, dont la rampe était artistement festonnée; des peintures à fresque, des tapisseries, des tableaux qui tous retraçaient les scènes les plus tendres de la mythologie, décoraient les salles; partout, les lambris, les caissons des voûtes et les corniches étaient ciselés d'arabesques, au milieu desquelles on apercevait encore les cœurs enflammés, les lacs d'amour, les F enrubannées et les salamandres, accompagnés d'emblêmes et d'amoureuses devises. Enfin, l'ameublement se composait de tout ce que l'ébénisterie de l'époque avait pu fournir de plus délicat et de plus élégant, de tout ce que l'orfévrerie avait pu produire de plus gracieux et de plus riche.

C'était un vrai bijou que ce petit palais!

Derrière l'édifice se trouvait un jardin de peu d'étendue, entouré de murs assez élevés pour le défendre de la curiosité du voisinage. Les bosquets touffus, les grottes discrètes s'en partageaient l'espace, et chacun de ces mystérieux réduits était occupé par un locataire de bronze ou de marbre : ici, une Vénus ou un Amour, là un dieu Pan ou un Silène, plus loin une Naïade ou un Satyre.

Le petit palais communiquait par une suite de bosquets ombreux avec l'hôtel de la duchesse d'Etampes, située rue de l'Hirondelle.

Dans une pièce du rez-de-chaussée, donnant sur ce jardin, il y avait, au moment où nous introduisons le lecteur dans ce charmant séjour, une compagnie peu nombreuse, mais choisie : elle se composait du roi, de madame d'Etampes, d'Anne de Montmorency, connétable de

France, de Chabot de Briou, de deux autres gentilshommes et de trois ou quatre femmes, amies intimes de la duchesse et *fort belles et honnêtes dames*. Cette société, que François Ier avait réunie pour célébrer l'inauguration du petit palais, se livrait à une joyeuse causerie, en attendant l'heure de passer dans la pièce voisine, où quelques valets venaient de dresser une table et s'occupaient alors très-activement à la garnir.

Deux coups frappés à une porte, percée en face de celle de la salle à manger, attirèrent tout à coup l'attention des causeurs.

— Qui peut nous venir là? dit le roi en portant les yeux sur madame d'Etampes.

Avant que la duchesse eût eu le temps de répondre, la porte s'ouvrit, et sur le seuil parut un homme, vêtu de noir de la tête aux pieds, dont la figure était pâle et sérieuse.

Ce visiteur n'était pas attendu sans doute, car son apparition sembla surprendre les dames et les quatre gentilshommes. Quant à François, il fit un geste de mécontement, et le froncement de ses sourcils apprit au visiteur qu'il n'était pas le bienvenu.

— Au diable les affaires! murmura le roi avec humeur.

L'homme vêtu de noir était le chancelier Duprat.

Le mouvement du prince et la contraction de ses sourcils n'avaient pas échappé au chancelier; cependant sa physionomie ne perdit rien de son impassibilité. Il s'inclina respectueusement devant le roi et salua ensuite la noble compagnie avec un calme imperturbable.

— Je demande pardon à votre Majesté, dit-il, de venir ainsi la troubler au milieu de ses plaisirs; mais l'affaire qui m'amène est de la plus haute importance.

François Ier se leva par un mouvement brusque; puis, après avoir conduit Duprat un peu à l'écart dans l'embrasure d'une croisée, il lui dit d'un ton d'impatience.

— En deux mots, Monsieur le chancelier, de quoi s'agit-il?

— Sire, cette lettre du prévôt de Lyon vous expliquera tout.

François déploya le parchemin que venait de lui remettre le chancelier, et lut.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de vous adresser un affreux scélérat, qui avait formé l'exécrable projet d'empoisonner à la fois sa très-gracieuse Majesté et toute la famille royale. Ce monstre, descendu dans une hôtellerie de la bonne ville de Lyon, ayant avisé le fils de l'hôtelier, jeune enfant de dix ans, l'appela auprès de lui, et tout en le caressant, lui demanda s'il savait écrire. Sur la réponse affirmative de l'enfant, il le pria de lui rendre un léger service: c'était d'écrire quelques étiquettes. L'innocente créature accepta sans défiance, et cet homme abominable lui fit copier plusieurs inscriptions ainsi conçues :

» Poison pour faire mourir le roi.

» Poison pour faire mourir la reine..

» Poison pour faire mourir M. le duc d'Orléans... et ainsi de suite pour tous les illustres rejetons de sa très-gracieuse Majesté. Il appliqua chacune de ces étiquettes sur de petits sachets, en présence de l'enfant; puis il le congédia en lui recommandant le secret.

» Le pauvre enfant épouvanté n'eut rien de plus pressé que d'aller tout raconter à sa mère, qui est accourue me prévenir. Je me suis transporté en toute hâte à l'hôtellerie pour arrêter le scélérat susdit, lequel j'ai trouvé dînant fort tranquillement.

» Je vous envoie ce misérable sous bonne escorte; il dit avoir d'importantes révélations à vous faire. »

Suivaient de longues protestations de dévouement que le roi ne se donna pas la peine de lire, et il rendit au chancelier la dépêche du prévôt de la bonne ville de Lyon.

La lecture de cette lettre avait amené sur le front du monarque un nuage de tristesse : elle venait de lui rappeler la perte de son fils aîné, François, dauphin du Viennois et duc de Bretagne, jeune prince de grande espérance, mort à Tournon, il y avait une année à peine. On prétendait que ce fils bien-aimé du roi avait été empoisonné par son échanson, le comte Sebastiano Montecuculli, à l'instigation de l'empereur Charles-Quint. — Le jeune prince, affaibli par un précoce abus des plaisirs, était mort tout bourgeoisement d'une fluxion de poitrine, gagnée en buvant de l'eau glacée après s'être échauffé au jeu de paume.

— Vous avez interrogé cet homme? demanda le roi après un moment de silence.

— Je l'ai interrogé, Sire; mais sans succès. Il demande instamment à vous voir.

— Me voir, moi?

— Il ne veut faire qu'à votre Majesté les révélations importantes dont parle la lettre du prévôt de Lyon... La figure de cet homme ne m'est pas inconnue, ajouta le chancelier d'un air pensif, mais je ne saurais dire....

Il porta brusquement la main à son front.

— Je me souviens maintenant! reprit-il avec vivacité. Il y a quelques années, un homme affublé d'une robe verte et portant une longue barbe blanche se présenta à mon hôtel et parla au suisse en latin. Le suisse, ne comprenant pas, fit appeler un interprète qui voulut continuer la conversation dans la même langue; l'homme à la robe verte lui répondit en grec. L'interprète, qui ne connaissait que la langue latine, courut chercher un confrère plus instruit. L'inconnu parla hébreu à cette personne... Mais je demande pardon à votre Majesté de l'entretenir de choses semblables, dit le chancelier en s'interrompant.

— Continuez, fit le roi qui paraissait écouter avec intérêt. Foi de gentilhomme! Voilà un singulier personnage!

— Après avoir parlé latin, grec, hébreu, notre homme parla arabe, italien, allemand, espagnol. Je fus curieux de voir un savant aussi extraordinaire. J'ordonnai qu'on me l'amenât. Il ne fut pas plutôt introduit qu'il changea d'aspect. Arrachant sa longue barbe, il se débarrassa de sa robe verte et parut couvert des vêtements d'un docte personnage.

— C'était?.. demanda le roi fort intrigué.

— Un docteur que m'envoyait la faculté de Montpellier.

— Un docteur? Et en pareil équipage?

— Ne pouvant arriver jusqu'à moi, il avait, me dit-il, fait usage de ce singulier expédient.

Le roi se mit à rire.

— L'expédient était ingénieux! s'écria-t-il.

— Je fus si charmé de l'esprit de cet homme que je l'admis à ma table et lui accordai tout ce qu'il était chargé de me demander.

— Mais, fit le roi frappé d'une idée subite, ne dites-vous pas que votre homme à la robe verte était un savant?

— Un savant très-distingué.

— Alors il doit tout au moins savoir écrire.

— Tout au moins, Sire, répondit le chancelier en souriant.

— Dans ce cas, comment se fait-il qu'il se soit adressé à un enfant pour transcrire les étiquettes de ses sachets?

Le chancelier parut frappé de la justesse de l'observation.

— Si votre Majesté voulait consentir à voir cet homme, dit-il au bout d'un instant de réflexion, il nous expliquerait sans doute.....

— Où l'avez-vous laissé?

— Ici près, dans le vestibule, Sire, et sous bonne garde.

— Faites-le entrer, mais seul. Que les gardes restent à la porte.... Je suis curieux de voir votre homme à la robe verte. Quand cette grande affaire d'empoisonnement se réduirait à une simple bouffonnerie, j'en serais assez peu étonné.

Duprat s'inclina et sortit.

François Ier se rapprocha de ses courtisans, auxquels il fit connaître en peu de mots le motif de la visite du chancelier. Il commençait à leur raconter en riant le stratagème dont s'était servi pour s'introduire chez Duprat l'homme qui allait paraître devant eux, lorsque ce même inconnu entra dans la salle à la suite du chancelier.

Tous les yeux se portèrent aussitôt sur lui. L'indignation et l'horreur se lisaient sur les traits des favoris et des belles dames; mais les regards de François n'exprimaient rien autre chose qu'une grande curiosité.

La vue de cet homme n'anonçait pas ce grand criminel qui avait formé l'abominable projet d'empoisonner le roi et toute la famille royale. Il avait une figure expressive et spirituelle : ses yeux vifs pétillaient de malice, et sur ses lèvres était stéréotypé un sourire de goguenarderie. Il ne parut nullement déconcerté de se voir devant une aussi brillante

compagnie. Après avoir salué avec aisance, il attendit respectueusement qu'il plût au roi de lui adresser la parole.

— Ton nom ? demanda François Ier.

— François Rabelais, Sire, répondit le prisonnier.

— Rabelais !... C'est bien mon homme à la robe verte, dit à demi-voix le chancelier, de manière à n'être entendu que du prince.

— Tu as demandé à parler au roi.... Qu'as-tu à lui dire ?

— Je dois d'abord vous apprendre, Sire, que j'ai l'honneur d'être le médecin ordinaire de son Éminence le cardinal du Bellay, ambassadeur de votre très-gracieuse Majesté près la cour de Rome.

— Alors, maître Rabelais, votre place est auprès de M. le cardinal.. Qui a pu vous faire quitter Rome ?

— Hélas! Sire, quelques intempérances de langue. Un jour entre autres que Sa Sainteté m'avait permis de lui demander quelque grâce, je la priai de m'excommunier.

— Vous excommunier ! s'écria le roi avec surprise. Pour faire une demande aussi impertinente, il faut, maître Rabelais, que vous soyez un drôle bien impudent !

— Cette demande parut en effet étonner le Saint-Père autant que votre Majesté, répliqua gravement Rabelais ; il me pressa de m'expliquer. « Saint-Père, lui dis-je, je suis français et d'une petite ville, nommée Chinon, qu'on tient être fort sujette au fagot ; on y a déjà brûlé quantité de gens de bien, et de mes parents. Or, vous saurez qu'en venant à Rome nous nous sommes arrêtés, à cause du froid, dans une pauvre maison de la Tarentaise, et qu'une vieille femme qui voulait nous faire du feu, n'en pouvant venir à bout, se mit à dire que, puisque son fagot ne brûlait pas, il fallait qu'il fût excommunié de la propre bouche du pape. Donc, si votre sainteté m'excommuniait, je serais sûr de ne jamais brûler ».

Cette bouffonnerie, racontée avec un inperturbable sérieux, fit rire aux éclats François Ier. Les courtisans se hâtèrent de faire chorus, et le grave chancelier ne pût lui-même échapper à la contagion.

Rabelais attendit que cet accès de fou-rire fût passé, puis il ajouta :

— Parti un peu précipitamment de Rome, je suis arrivé à Lyon dans un fort pauvre équipage, sans avoir un denier vaillant. Cependant je voulais me rendre à Paris et m'y rendre sans retard. Après avoir longtemps cherché, je ne trouvai rien de mieux que de m'y faire conduire aux frais de votre Majesté. Mais il m'était arrivé bien souvent de faire cette remarque, que plus un prisonnier avait d'importance, mieux il était traité. J'ai le défaut d'être un peu comme tout le monde : au pain sec et à l'eau claire, je préfère un bon repas, une promenade à cheval me sourit plus qu'un voyage à pied, enfin un bon lit bien chaud me convient beaucoup mieux qu'une litière de paille humide. Mais pour avoir pendant la route de bons repas, une monture, et toujours un lit au lieu d'une litière, il me fallait devenir un criminel de haute importance. Je m'avisai

donc de faire ces trois sachets que je remplis de ce sel indien, que les Brahmes appellent *Suchar*, les Persans *Schaka*, les Italiens *Zucchero*, les Anglais *Sugar* et que nous commençons à appeler *Sucre*. Je fis écrire sur les sacs les mots *poison pour le roi*, *poison pour la reine*, *poison pour M. le duc d'Orléans* par un petit garçon qui s'empressa d'aller le dire à sa mère, laquelle le dit à M. le prévôt, lequel m'a fait conduire jusqu'ici aux frais de votre Majesté.... C'est un fort honnête homme, Sire, que votre prévôt de Lyon.

— Ainsi donc les sachets ?.....

— Ne contiennent que la substance dont je viens de parler, ainsi que M. le chancelier peut s'en convaincre.

Le chancelier Duprat ouvrit successivement les petits paquets ; ils ne contenaient en effet que du sucre.

— Foi de gentilhomme ! dit le roi en riant, vous êtes un homme de ressources, maître Rabelais, et un joyeux compère, c'est dommage que vous arriviez à notre cour quelques mois trop tard.

— Je ne comprends pas, Sire.

— Oui, il y a quelques mois, la charge de ce pauvre Triboulet était encore vacante.

Rabelais se disposait à répliquer lorsque le chancelier lui adressa la parole.

— Savez-vous bien, maître Rabelais, dit-il d'un air sévère, à quoi vous exposait cette incartade ?

— A quoi donc, Monseigneur?

— Tout simplement à subir la question ordinaire et extraordinaire.

Le joyeux docteur fit une grimace assez laide.

— Je remercie votre Excellence de ce bon avis, répondit-il. On ne me reprendra plus à vouloir faire l'empoisonneur.

— Que décide votre Majesté ? demanda le chancelier au roi.

— Que l'on remette en liberté sur-le-champ maître Rabelais, et qu'on lui compte de notre part cent écus d'or, afin qu'il ne soit pas dit que nous l'ayons abandonné sur le pavé de Paris, après l'avoir fait venir de notre bonne ville de Lyon.

Rabelais se confondit en remerciements. Bientôt après il sortit avec le chancelier Duprat.

A quelques années de là, Rabelais, qui venait de faire paraître *la Vie inestimable du grand Gargantua et celle de Pantagruel, roi des Dipsodes, avec leurs faits héroïques et prouesses merveilleuses*, était dénoncé comme hérétique et athée. François Ier, auquel l'accusé eut recours, se fit lire l'ouvrage. Jugeant l'accusation mal fondée il accorda sa protection à l'auteur, et la joyeuse histoire de Gargantua et de Pantagruel, imprimée avec privilége du roi, ne fut jamais défendue.

LA CROIX-JÉGOUX, LE PONT-ROUILLER, N.-D. DU PONT-D'ARS ET LE CHATEAU DES AUNAIS.

LÉGENDES.

(Par M. Fouquet.)

MESSIEURS,

Autres temps, autres mœurs, a dit le philosophe;.... chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs, a dit le poëte; et ces adages sont acceptés; mais sont-ils vrais?... Certes non; car il est des vices éternels communs à tous les âges, à tous les sexes, à tous les lieux, à tous les temps. L'enfant, la jeune fille, l'homme mûr, le vieillard, le château, le village, le passé, le présent, n'ont-ils pas tous leurs vanités?... Tout est vanité, a dit l'ecclésiaste, et c'est là une vérité sûre, absolue, immuable!...

Où conduisent pourtant toutes les vanités?... si ce n'est au dégoût, au ridicule, à la perte! Prouvons ceci par des légendes, les exemples sont des argumeuts sérieux.....

LA CROIX-JÉGOUX.

Demandez, Messieurs, à la petite cité de Rohan où fut le château des seigneurs dont elle porte fièrement le nom?..... Sur son emplacement devenu champ-de-foire, elle ne peut même en montrer les débris.

Réclamez un souvenir, une trace historique, une empreinte locale de ces hauts personnages qui, ne pouvant être rois, dédaignaient d'être princes..... On ne vous montrera pas même une tombe!... O néant des vanités!!!

Mais demandez aux jeunes filles de Rohan pourquoi, lorsqu'elles sont dans leurs beaux atours, elles évitent de passer à la Croix-Jégoux, une simple croix de bois sur le territoire de Saint-Gouvry.... L'œil baissé, le front rouge, elles vous diront :

..... « On *devisait* à la veillée, et de lugubres récits avaient rétréci le cercle des auditeurs et semé sur tous les fronts la pâleur livide.... De tous les cœurs troublés, le plus troublé, à coup sûr, était celui de Louise, jeune fille de seize ans qu'à Rohan on nommait *la Rose*.

— Que te voilà donc pâle! lui dit sa marraine, je suis sûre que tu n'oseras sortir seule de la veillée, pour rentrer à ton logis...

— Oh ! dit Louise, je suis émue, c'est vrai, marraine ; mais je n'ai pas peur, et j'irais bien des fois plus loin que la maison de ma mère, s'il y avait une récompense à gagner...

— Je parie que non, dit la marraine, et je gage mon beau cotillon rouge, qui te fait tant envie, que tu ne vas pas à la Croix-Jégoux qui pourtant est bien près de Rohan....

La jeune Louise pâlit encore plus ; mais la honte d'être démentie, le désir vaniteux de se faire belle de la jupe enviée, agirent si bien sur elle, qu'elle prit en tremblant son parti, et s'écria :

— Eh bien ! j'irai seule à la Croix-Jégoux, et je gagnerai votre cotillon rouge, marraine....

— Soit, observa celle-ci, mais comme je ne te suivrai pas, il faut que tu allumes du feu au pied de la croix, pour nous prouver que tu t'y es bien rendue....

Louise partit aussitôt, munie de paille et d'un falot, le cœur serré de peur, mais bien décidée à gagner la belle jupe rouge.

Arrivée à la Croix-Jégoux, elle dépose sa paille, l'enflamme sans crainte de mettre le feu au bois sacré, et s'écrie de toutes ses forces : *J'y suis ! j'y suis ! j'y suis !!!*

— Et moi aussi !... cria tout à coup une voix terrible qui se fit entendre bien au-delà de Rohan.... Puis un profond silence régna.... et puis la paille s'éteignit.....

Les plus hardis garçons de la veillée n'osèrent, de nuit, aller à la Croix-Jégoux ; mais, quand on fut, au lever du jour, chercher Louise qui n'avait pas reparue, on ne vit rien qu'un peu de cendre, et le pied de la croix noirci !..... »

LE PONT-ROUILLER.

« Au temps jadis florissait à Josselin un sémillant tailleur qui répondait, avec un sourire gracieux ou qui prétendait l'être, au prénom de Florentin que lui avait donné son parrain, et avec une laide grimace, au nom de Tortillonnic seul héritage légué par son père.

Notre tailleur n'était pas beau, mais il croyait l'être ; il était loin d'être spirituel et pourtant il visait à la malice ; enfin, quoique de très-modeste extraction, il se donnait des airs, et laissait croire volontiers qu'il avait trouvé, dans l'héritage de son père, une particule que la modestie seule de sa position sociale le détournait d'appliquer à son bénéfice.

Il fallait le voir, le dimanche, se *carrer* en habit vert-bouteille suivant, de près, sur les cruyières des Champs-Carnacs, toutes les jolies filles qu'il fusillait d'œillades assassines, en leur grasseyant des fadeurs.

En un mot, Tortillonnic était un incroyable !...

Un soir d'hiver, Florentin revenait d'une noce à la Coëssière, en la Grée-Saint-Laurent. A cette noce on avait beaucoup dansé et beaucoup bu, et notre tailleur, pour montrer en tout sa supériorité, avait bu et dansé plus que tous les autres convives; aussi les airs qu'il chantait, en marchant seul, étaient-ils un peu chevrotés, et le chemin de la Grée, qui n'est pas de première classe, lui semblait-il bien étroit..... Mais enfin tout allait assez bien pour Tortillonnic, qui eût fait son chemin sans trop de misère, s'il n'avait eu à franchir le Pont-Rouiller, une simple planche sur un ruisseau.

Arrivé là. — Diable! se dit notre tailleur, ce n'est pas ici une petite affaire! et j'aimerais mieux enfiler une aiguille fine le matin, que ce méchant pont ce soir..... Avec çà que la lune vient de se cacher dans un gros nuage, et que je n'y vois pas plus que dans un four!... Diable de pont, va!... Et encore, si j'allais trouver ici la Bête-Jeannette!!! On dit qu'elle fréquente ce lieu en mouton blanc, et qu'elle se jette aux jambes des passants pour les faire tomber à l'eau.... Peste! un bain froid, en hiver, ça n'a rien de bien réjouissant.... Foi de tailleur! je retourne à la noce, j'aime mieux passer la nuit à boire du cidre que de l'eau.....

Tortillonnic finissait à peine son monologue, que la lune, sortant du nuage qui la cachait, lui permit de voir autre chose que le mouton blanc qu'il redoutait.....

Une belle jeune fille toute vêtue de blanc, posait un pied timide sur la planche vacillante et le retirait aussitôt, hésitant visiblement à franchir ce passage difficile.

— Ah fichtre! la belle femme!... s'exclama Tortillonnic, en ouvrant de grands yeux hébétés.... Allons, Florentin, mon ami, voilà le cas ou jamais de montrer ici toute la grâce que la nature t'a départie.....

Et, sans penser à l'état où l'avait mis la noce, sans même regarder à ses pieds, le tailleur s'élance galamment.....

Mais à peine a-t-il fait trois pas incertains sur la planche, que la vision disparaît, ne laissant à l'air que le bruyant éclat d'un rire.....

C'était la Bête-Jeannette en Dame-blanche!!!

Déconcerté, outré même de ce rire insultant, Tortillonnic se retourne avec vivacité; mais dans ce brusque mouvement il perd son aplomb, et tombe à l'eau la tête la première.....

Quand Florentin put sortir du ruisseau, il était bien dégrisé; mais il avait acquis un gros rhume et une entorse..... Le sirop de mou-de-veau guérit la bronchite; mais l'entorse résista au reboutou, et rendit notre tailleur boiteux pour le reste de ses jours.

N.-D. DU PONT-D'ARS.

L'année 1860 a été et est encore une année exceptionnelle, le ciel gris de Bretagne y a passé du demi-deuil au grand-deuil perpétuel, et versé, sur nos têtes toutes ses réserves diluviennes.

Pour les récoltes compromises on a fait bien des processions; on a institué bien des prières publiques; on a mené à fin bien des neuvaines et toujours il a plu, et il pleut toujours.

Cependant (on doit s'en souvenir), dans les premiers jours de septembre, le soleil voulut bien sourire à la terre, et donner aux agriculteurs des espérances qu'il a trompées depuis.

J'étais alors à la campagne où j'ai recueilli quelques propos que je vais vous redire, Messieurs, pour vous prouver que la vanité règne aussi bien au village qu'à la ville :

.....« On se reposait d'une *batterie*, et chacun plaçait son mot sur les déceptions du passé, sur les espérances de l'avenir.....

—Enfin v'là le beau temps, et j'allons ouvrir nos tourelles, disait un batteur de St-Congard, la mésse à Notre-Dame de Quiempé a fait son effet, et le houx de nos fléaux va ronfler sur l'aire.....

—Ah ! c'est i plaisant ! riposta un gars de Saint-Martin, tu t'imagines que c'est ta mésse de Quiempé qu'a arrêté la pié d'chai !.... ah ben pu souvent!.....j'savons ben a quoai nous en t'ni nous autes de Saint-Martin, pis que, s'i fait biau, c'est à nous qu'on le dait.....

—Et pourtant c'est le lendemain de la mésse de Quiempé que l'iau a cessé de chai.....

—Verre ce-ben ! mais ce jour là itou, j'ons été en procession, de Saint-Martin à Notre-Dame du Pont-d'Ars.....

—Eh ben quai ! c'est alors aux prières de tout l'monde que l'on dait de n'avère pu d'iau.....

—Mais tu n'sais don pas, dit le gars de St-Martin, que j'ons privilége nous autes et que N.-D. du Pont-d'Ars n'a ren a nous r'fuser.....

—Sont-i fiers ces gars de Saint-Martin, et de quai, j'vous le demande? la chapelle du Pont-d'Ars n'est seulement point cheux eux, et N.-D. de Quiempé est au moins cheux nous.....

Pardi ! c'te finesse !.... tout l'monde sait ben que la rivière d'Ars ne passe point à Saint-Martin m'est avis !..... eh ben, j'n'en ons que pu de mérite à processioner ben lin..... d'ailleurs, c'est-i de ça qu'i s'agit?..... N.-D. du Pont-d'Ars ne peut ren nous refuser; j' l'i ons demandé du biau temps, et j'ons du biau temps..... v'là l'histoire!....

—Mais nous aute aussi, têtu ; j'ons r'clamé du biau temps à N.-D. de Queimpé et j'l'ons obtenu..... Est-ce qu'on peut savai à qui qu'en est l'mérite?....

—Pardié ! c'est à nous don, et j'vas te l'prouver :

.....». De son temps, le grand saint Martin était chait en amour de sa vésine, et par un biau jou, i fut la demander en mariage ; Mais Notre-Dame du Pont-d'Ars li répondit : je sais toute marrie, mon brave homme, de vous faire offense, mais vey'ous, je tiens à demeurer comme je sai, et à mourir vierge ; recevez-en ben mes excuses..... Et comme saint Martin insistait fort, la vierge du Pont-d'Ars li dit : je ne saurais épouser personne, mon bonhomme, et j'vous l'dis sans feinte, car sans ça j's'rais

la vot, ben sur !.... vous m'plaisez bien, m'est avis; aussi, pour vous consoler, j'vous donne gage de vous accorder tout c'que vous me d'mandrez..... »

.....Sur ce, le gars de Saint-Martin bien pénétré de son mérite, reprit sa place au cercle des batteurs.....

Où la vanité ne se niche-t-elle pas ! ! !

LE CHATEAU DES AUNAIS.

Il y avait grand dîner au château des Aunais, et quoique l'on ne fût encore qu'à la fin du premier service, les langues allaient bon train, chacun des convives faisant étalage de ses vanités, l'un vantant ses meubles, l'autre exaltant ses immeubles.

—Parbleu, Henry, dit le seigneur des Aunais, à celui des convives qui venait de parler le dernier, tu nous la donne belle avec ton avenue de marroniers qui n'a pas 200 pas de long!.... voilà-t-il pas merveille!.. je n'en ai pas, moi, d'avenue à mon château des Aunais; mais quand j'en voudrai une, je la planterai longue d'une lieue.

—Ce sera fort beau, répondit le convive interpellé ; mais pour planter une avenue d'une lieue, il faut une lieue de terrain, et je ne crois pas que toutes les fermes t'appartiennent, des Aunais jusqu'à Josselin.

—Pour planter une avenue, reprit le châtelin, pas n'est besoin de de toutes les terres d'une commune ; et je parie qu'avant un an et un jour j'ai mon avenue d'une lieue.....

—Je gage que non, intervint le seigneur de Trévran, mon château de Penhoët contre ton château des Aunais.....

—C'est moi qui tiens le pari..... s'exclama tout-à-coup un inconnu vêtu de noir qui se dressa en face de l'amphitrion.....

Tous les convives frappés de surprise à cette intervention imprévue, jettèrent les yeux sur ce personnage que personne ne se rappelait avoir jamais vu.

—Qui êtes vous, Monsieur, observa le seigneur châtelain, et comment se fait-t-il que vous soyez ici?....

—Que vous importe comment et pourquoi je suis venu, reprit l'inconnu? un pari est lancé et je le tiens, pour vous ou contre vous, seigneur châtelain, cela suffit, je pense.....

—Pas du tout, mais pas du tout, s'écria vivement le seigneur de Trévran, je ne jette pas mon château de Penhoët à la tête du premier venu.....

—Oh ! gardez votre Penhoët, seigneur de Trévran ; c'est avec monsieur des Aunais que je veux parier. Il a demandé un an et un jour pour établir une avenue; moi je ne lui demande pas un an, je ne demande pas un jour, je ne lui demande qu'une heure !....

—Et quel sera l'enjeu, observa monsieur des Aunais?....

—Une signature sans condition, reprit l'inconnu ; ce que je veux n'a ni mesure, ni poids, ni valeur au marché de Josselin.....

—Et j'aurai mon avenue jusqu'à cette ville, fit le châtelain ?

—En moins d'une heure, si vous êtes pressé..... dit l'inconnu en souriant.

—L'obligation doit-elle être sur timbre, observa le seigneur ?

—Oh ! je ne demande que votre parole de gentilhomme, dit l'homme noir ; vous ne signerez qu'au bout de l'avenue que je m'engage à vous planter et que vous viendrez voir après votre dîner, mais seulement après votre dîner..... c'est ma seule condition : l'acceptez vous ?

—Soit, dit le seigneur, je l'accepte.....

L'homme noir disparut alors.

—C'est un sorcier ! s'écria M. Henry.....

—C'est le diable ! ! ! dit M. de Trévran.

—Sorcier ou démon, qu'importe ? observa le seigneur des Aunais. Le pari est fait, il s'agit de le gagner. Dînons donc sans perdre de temps ; car, à coup sûr, l'inconnu ne le perd pas de son côté..... Allons, Germain, vite le second service, et vous La Fleur, allez seller mon meilleur cheval..... Je vous préviens, Messieurs, qu'on ne prendra pas le café.....

..... En sortant du château, Satan (car c'était lui) fut bientôt en besogne, et muni d'un bâton courait de-ci, de-là, frappant la terre de tous côtés et criant : Un chêne ici, un hêtre là, un frêne ici, un ormeau là ; plantons-ci, plantons là..... et il allait, il allait, il allait comme le vent.... et derrière lui les arbres désignés sortaient de terre et poussaient à vue d'œil.

Déjà il avait dépassé la terre de Ville-Neuve et touchait presque à la limite de la Ville-Plançon, quand un vieillard qui disait son chapelet, dans le fossé de son champ, le vit venir vers lui, répétant toujours en touchant la terre : Un chêne ici, un hêtre là....

— Qu'est-ce donc, dit le vieillard, voulez-vous faire une forêt de mon champ, mon beau monsieur ?.... Ah, c'est que je n'entends pas ça voyez-vous !....

—Tais-toi, mon brave homme, et laisse-moi faire, dit Satan, je n'ai pas le temps de t'écouter..... plantons-ci, plantons-là... Un chêne ici, un ormeau là.....

— Allez-vous bientôt fini ? mossieu le plantou, ou je vas vous fiche mon chapelet par la goule ?....

A cette menace Satan recule et de loin crie au vieillard :

— Doucement, mon vieux, calme-toi !.... On te payera ton champ plus qu'il ne vaut.....

—Mais je ne veux pas le vendre mon champ, moi ! et quand vous m'en donneriez dix fois la valeur, vous ne l'auriez pas mon champ !....

Et le paysan levait toujours la main armée du chapelet, et Satan reculait toujours.....

Pendant cette discussion animée de gestes, le seigneur des Aunais, monté sur son meilleur cheval, arrivait au galop.

—Comment, monsieur le vantard, s'écria-t-il, vous n'êtes pas encore aux terres de Josselin !.... Eh bien, alors, votre pari est perdu.....

—Je proteste, dit Satan; c'est à cette brute de paysan que vous devez..

—De n'avoir pas mon avenue d'une lieue, n'est-ce pas? acheva le châtelain.....

—Et vous-même, seigneur des Aunais, reprit aigrement l'esprit malin, vous n'avez pas tenu nos conditions, car vous avez quitté le dîner avant sa fin.

—Oubliez-vous, drôle, que je suis un loyal gentilhomme; le café n'était pas dans nos conditions !....

—Le nombre d'arbres ne l'était pas non plus, s'exclama Satan, qui se mit à renverser, avec rage, les ormeaux, les chênes et les hêtres qu'il venait de faire pousser.....

—Donne-moi vite ton chapelet, mon vieux, s'écria le seigneur au paysan, que je corrige ce polisson qui ne sait ni tenir, ni perdre un pari..

A cette menace du chapelet, Satan épouvanté prit la fuite et disparut..

Voilà comment le château des Aunais possède la plus belle avenue qu'on ait jamais vue au pays, quoiqu'elle n'ait pas une lieue; et voilà aussi comment beaucoup d'arbres y ont laissé des vides.....

LA PIERRE TREMBLANTE DE TRÉGUNC. *

(Par M. Dulaurens de la Barre.)

Dans ce temps-là, on trouvait dans les villages autant de maisons de sorciers que l'on y voit aujourd'hui de chapelles ornées d'une branche de gui *(périphrase pour désigner les cabarets)*; il y avait alors, auprès du bourg de Trégunc, un vieux fermier nommé Stévan; comme il était veuf et sans enfants de sa *seconde*, il ne voyait pas d'un très-bon œil la petite Corentina, sa nièce, qu'il avait été presque forcé de prendre chez lui après la mort de sa mère. Stévan aurait bien voulu se débarrasser de l'orpheline, mais la petite était *finaude* et disait souvent qu'elle ne serait pas pour le premier *darbaudér* venu (entremetteur de mariages). Peut-être avait-elle déjà un attachement au cœur. C'est ce que personne ne savait, car elle semblait distraite quand on lui parlait de mariage. Vous comprenez que cela arrivait plus d'une fois l'an, vu que Tina serrait dans sa *crédence* six chemises neuves, trois ou quatre beaux *chupens*, sans compter les *justins* et les coiffes empesées; et de plus elle possédait une vache dans l'étable de Stévan. Vous voyez qu'on pouvait presque la regarder comme une vraie *pennhérez*.

---

* Cette légende m'a été racontée par un charretier des environs de Pontaven, un jour que, surpris dans ma route, par un orage de mer affreux, je fus heureux de trouver une place dans la carriole du voiturier.

Il faut ajouter, pour l'intelligence du récit, que le père Scod, le vieux commissionnaire, voyageait en compagnie de sa fille, nommée Barbane.

Il y avait aussi au bourg de Beuzek-Konk, là-bas, au fond de la baie de Concarneau, un jeune paysan, nommé Mao, fils d'une pauvre veuve, dont il était le soutien et la consolation. C'est égal, Mao, ayant vu un dimanche, au bourg de Trégunc, la nièce de Stévan, avec son beau justin de velours et du vermillon sur les joues, depuis ce jour il était malade dans son pauvre cœur. Sa mère, en ménagère raisonnable, avait beau lui dire que Corentine n'était pas pour un pauvre *dizhéret* (déshérité) comme lui, qu'elle avait déjà refusé Iann de Kmez, Jalm de Pontaven, Fanch de Trémeur, sans compter le fils du meunier et le sergent d'église de Beuzek, rien n'y faisait et le pauvre innocent *(idiod)* pâlissait et maigrissait à vue d'œil. Il avait l'air d'une tige de blé qui pousse sur une roche. Cent fois il avait suivi *sa douce* du côté des prés, souvent il l'avait espérée à la fontaine de Saint-Ivy pour lui dire ce qu'il avait là..... et la fontaine était un bon endroit, à son idée, car on peut s'asseoir sur la margelle, et aider la fille à mettre la cruche sur sa tête. *Bah !* le pauvre *zod* (sot) n'arrivait à rien, car dès les premiers mots il s'embrouillait comme un jeune recteur qui est à son premier sermon, si bien qu'à bout de patience, et ayant entendu parler d'un sorcier de Lanriek, qui savait adoucir le cœur des jeunes filles plus aisément que coudre un *bragou*, il s'en fut le trouver. Le sorcier était tailleur de son état, louche par dessus le marché, et encore plus malin que louche : en sorte qu'on l'avait surnommé *Pilpoux*. Par malheur Mao n'avait pas un sou dans sa poche, c'est pourquoi le tailleur lui rit au nez et lui tourna le dos au troisième mot de la demande.

— Pour lors, je vas me jeter dans l'Aven, tout de suite, répondit Mao, et tu auras ma mort sur ton mauvais cœur.

— Bah ! bah ! fit l'autre, je m'en *fiche* comme d'une aiguille rouillée.

— Et quand j'aurais été riche, je t'aurais bien récompensé, va, et puis, tiens voilà mon chapeau neuf du dimanche, je te le donne si tu veux. Le tailleur examina le chapeau en louchant, le retourna en tous sens, et le laissant retomber sur la table, il dit :

— C'est un vieux *tok-kolo* (chapeau de paille), je n'oserais pas aller au pardon de Beuzek avec, ah ! ah !...

Mao désespéré détacha sa ceinture de cuir qui avait une belle boucle argentée. C'était un cadeau de son parrain ; aussi fit-il un gros soupir avant de parler.

— Tiens voilà ma meilleure ceinture, dit-il enfin, prends-la ou sinon.

— Bagatelles ! s'écria le *loustik*, en roulant la ceinture et la mettant dans sa poche, garde ton chapeau de peur de t'enrhumer ; mais tu vas *toper* avec moi que le soir de tes noces tu me donneras la plus belle vache de Stévan.

— Je le voudrais bien, mais je ne puis en vérité donner ce que je n'ai pas.

— Alors n'en parlons plus.... Cependant, si tu n'étais pas si bête

tu verrais qu'il n'est pas difficile d'oublier de fermer la porte de l'écurie. Comprends-tu ?

Mao se gratta la tête en soupirant, comme un homme dont la conscience frémit. Il vit passer sur ses yeux la figure de Corentine; il sentit son cœur trembler, donna un grand coup de poing sur la table, et dit :

— C'est fait, tope-là ! à ces mots les yeux du tailleur eurent envie de déménager : l'un regarda du côté de Quimper et l'autre du côté de Vannes.

Le fils de la veuve avait pourtant du cœur et de la religion, aussi faut croire qu'il pensa dans sa pauvre cervelle fêlée. — Je laisserai ouverte la porte de l'écurie, mais il n'y aura *dedans (ébarz)* que la vache de Tina, qui m'appartiendra quand la chère fille sera ma *moitié de ménage*, et alors nous serons si heureux que nous n'aurons pas besoin de vache pour vivre en commençant. Plus tard, avec mes bons bras, je gagnerai de quoi acheter deux ou trois vaches plus belles et tout sera réparé.

— Je sais bien qu'il pensait ainsi *moi qui connais un peu cette affaire;* mais enfin doit-on tromper un sorcier? Les uns disent *ya*, les autres *nann*. Moi je pense qu'il n'est permis de tromper personne, fût-ce un coquin, un sorcier ou même un tailleur, sauf le respect que je vous dois.

— Pour lors, continua notre *pilpouz*, je vas te conter la chose : tu sais bien le gros rocher que l'on voit à droite, sur la route, avant d'arriver à Trégunc. C'est là que tu iras tout seul, un samedi soir à minuit, quand il y aura de gros nuages dans le ciel, car il ne faut pas que les étoiles te voient. Tu te rendras auprès du rocher, tu te placeras en haut du côté de la butte, et alors, appuyant ton épaule gauche contre la pierre, tu feras trois efforts modérés, entends-tu?

— Je ferai trois efforts modérés.

—Bien, si le rocher tremble ou remue, c'est que la fille ne t'aime pas, mon pauvre ami ; s'il reste immobile, tu peut compter sur sa tendresse, mais c'est diablement rare. Ainsi te voilà prévenu, faudra pas te désoler.

— Après, après, dépêche-toi.

—Voilà tout, c'est fini, bonsoir, et le sorcier, poussant Mao à la porte, la lui ferma au nez. Mao entendit dans la cabane comme un rire qui figea son sang; et puis je crois bien qu'il espérait autre chose du maudit sorcier. Mais le tailleur était un *finaud* : il avait, de ses yeux louches remarqué la jolie Corentine; il connaissait le fond de sa *crédence* : et comment avait-il appris que Stévan devait à sa nièce un compte de cent écus, c'est ce que je ne puis vous dire. Enfin il s'était dit, qu'en éloignant, par désespoir ou autrement, tous les *bader* (niais) qui viendraient le consulter, ce serait toujours autant de rivaux de moins pour lui. Le pauvre Mao n'était pas le premier. Le marché conclu entre eux n'était qu'une *frime* de sorcier pour gagner une âme au diable, son patron, car il savait bien que le paysan ferait remuer le rocher sans beaucoup de peine. A cette époque, à la vérité, où la fidélité se trouvait encore sur

la terre, où les filles n'aimaient qu'une fois, la *Roche-fée*, n'ayant pas encore été consultée presque tous les jours, ne remuait pas aussi facilement qu'aujourd'hui, et ne vacillait pas au seul souffle du vent. Mais depuis elle a été poussée tant de fois par des amants malheureux ou trompés, qu'on la verra choir un beau jour. Et ceci ne prouve rien de bon en faveur de la fidélité du monde, je vous le dis.

Enfin n'importe! trois jours après, par une nuit de pluie et de vent, Mao se rendit sur la route de Trégunc. Onze heures venaient de sonner au bourg, et, en attendant minuit qui était le moment convenu, il alla faire un tour sur les landes voisines, afin de se tremper le cœur dans la solitude.

Moi je pense qu'il ne put y faire que de mauvaises rencontres : car vous savez que les pierres de nos landes sont toujours hautées par des esprits dont je ne vous conseille pas de faire la connaissance. Tenez, *va minon* (mon ami), voyez-vous là-bas, sur le milieu de la lande, ces pierres blanches qui brillent quand le soleil tombe dessus, eh bien! un soir en allant à Nizon je passai par là, vu que j'étais très-pressé d'amener le recteur à ma pauvre défunte qui était malade, bien malade. Pour lors, en approchant des pierres, je vis bouger quelque chose, mais je m'enhardis en disant qu'un chrétien qui va chercher le bon Dieu pour sa femme n'a rien à redouter des *anges noirs*; et puis n'avais-je pas tout fait pour ma pauvre *moitié de ménage*. Je lui avais, la veille même, donné du pain blanc, une *rôtie* au cidre, et du vin de feu pour réchauffer son cœur. *Tout de même* je n'étais pas trop rassuré quand je vis une ombre noire, noire, qui allait devant moi d'un rocher à l'autre. Effrayé, comme vous le pensez bien, j'invoquai la Vierge et les meilleurs saints du paradis. La lune se cacha sous de gros nuages, et je ne vis plus rien, rien. J'entendis un soupir, et ce fut fini. M. le recteur, auquel je racontai cela en revenant, se moqua de moi, le digne homme. *Allas!* un peu plus tard il vit bien que j'avais eu un *intersigne*, car en arrivant à la maison, votre pauvre mère, Barbane, était trépassée, Jésus, Maria!...

Le bonhomme s'essuya les yeux du revers de sa manche. Comme nous montions une petite côte, il sauta à terre lestement pour son âge. La pluie ne tombait plus et le regard embrassait, au-dessus des landes, un magnifique horizon borné au loin par les montagnes de Scaër et d'Elliant. A notre gauche l'océan limitait la terre par une ligne bleuâtre, sombre ou brillante selon que le soleil se voilait ou perçait les nuages.

— Votre père est un bien brave homme, dis-je à la paysanne.

— Ah! que oui, Monsieur, c'est un homme *délicat* et un homme qui cause bien, ajouta-t-elle, en me regardant pour voir sans doute si je partageais son admiration d'enfant à l'égard du conteur.

— Est-ce qu'il ne va pas nous achever l'histoire de Mao, dis-je pour répondre à sa pensée.

Si fait, si fait, si vous voulez, dit le charretier, qui m'avait entendu, en reprenant sa place dans la carriole.

Je l'observai attentivement : l'expression désolée, qui tout à l'heure crispait sa figure, au souvenir de la mort de sa femme, cette expression, d'une douleur profonde et vraie, avait complètement disparu. Le caractère du paysan breton est ainsi fait : brisé aux pénibles labeurs d'une existence laborieuse, la sérénité du cœur ne l'abandonne presque jamais. Le vieux Scod m'en fournissait alors une preuve, la bonhomie, la gaîté même régnaient déjà sur ses traits. Il adressa à *marc'h goz* (vieux cheval) quelques encouragements affecteux, et reprit à peu près en ces termes le fil de son récit :

— L'histoire est bientôt finie; mais pour vous revenir, voilà que, au coup de minuit, sous un orage *Ker-zu* (très-noir), comme on dit : Mao, était au pied du rocher fatal, il avait le cœur agité comme le temps. Le voilà qui monte sur la butte, il met son épaule contre le rocher, il pousse : une fois, *nétra* (rien), deux fois, rien encore, mais quelques grains de sable glissent sous la pierre et tombent en grésillant dans une flaque d'eau. *Stard, stard* (allons, courage), mon pauvre Mao, voyons la troisième fois.... *allas* (hélas) ! la pierre remue, malheureux pécheur, la pierre tremble, elle frissonne comme une âme en peine....

— *Mil malloz Doué* (mille malédictions de Dieu), s'écria l'amant de Corentine en fuyant. Il ne s'arrêta que sur la grève lorsqu'il sentit l'eau de mer lui monter aux genoux et l'écume des vagues lui mouiller le visage. On dit que des pêcheurs en passant par là dans leur bateau, entendirent des pleurs et des cris lamentables.

— Tina ne m'aime pas, Tina ne m'aime pas, je vais mourrir !

Les pauvres gens voulurent aller au secours de cet infortuné, mais il y avait dans la chaloupe un tailleur de Beuzek revenant on ne sait d'où, qui leur dit alors :

— Malheur à vous si vous allez de ce côté, je vois des roches à fleur d'eau ; c'est un piége du démon pour nous perdre.... et les matelots s'éloignèrent.

Voilà donc ce *pilpouz* de sorcier deux fois cause de la mort de Mao. Pourtant le sacristain de Nevez, qui m'a raconté ceci, m'a dit *pour sûr* que Corentine aimait ce cher *innocent*; mais peut-être attendait-elle son âge; elle craignait peut-être aussi que Stévan ne mît obstacle à ce mariage à cause de la pauvreté du jeune paysan ; ou bien elle voulait jouir plus longtemps de sa jeunesse et habituer Mao à la patience. Pour cela ce n'est pas une mauvaise chose avant d'entrer en ménage : la patience, Monsieur, c'est une richesse pour les pauvres laboureurs ; moi je crois plutôt que la fillette avait sous sa *koëf* un petit brin de coquetterie à la mode des femmes comme il faut. N'importe, vous avez vu la triste fin de tout ce manége. Jugez du désespoir de la *pauvre créature*, quand elle vit le lendemain le tailleur venir à la ferme trouver Stévan et lui dire entre deux chopines :

— A propos, Stévan, savez-vous que ce matin on a tiré de l'eau le corps de ce coquin de Mao qui s'est noyé comme un *Diod* qu'il était.

Corentine, déchirée dans son cœur comme un chevreuil qui a reçu une balle, courut sur le *pilpouz*, et s'écria la main levée :

— Tu mens, maudit, tu mens, avoue-le de suite, sans quoi je dirai que c'est toi qui as tué Mao.

— Est-ce que la fille a marché sur un *lazaouen-droug* (herbe de colère), ou bien sur un *louzou-foll* (de folie), dit le sorcier en louchant.

— Je ne sais pas, elle en a l'air en vérité, dit le fermier; c'est comme qui dirait un mauvais vent qui a passé sur la petite.

La pauvre Corentine pleurait, pleurait de tout son cœur, Jésus, que c'était une pitié.

Les deux compères allumèrent leurs pipes au foyer, vidèrent leurs chopines, et sortirent de la chambre, pour aller causer tout à leur aise dans le courtil. Lorsqu'ils rentrèrent après avoir comploté sur le sort de Corentine, ils furent surpris de ne pas la retrouver à la maison. Ils cherchèrent partout, peine inutile : celle qui aimait Mao, dans son pauvre cœur, avait laissé son esprit s'en aller là-haut rejoindre son pauvre défunt. Elle était devenue folle, tout d'un coup, et comme elle pouvait soupçonner Stévan d'être le complice du sorcier, elle avait quitté la métairie.

Le reste de sa vie, qui ne dura pas longtemps, à ce qu'on dit, elle alla mendier pour vivre aux foires et aux pardons. Ensuite elle finit par apprendre, je ne sais pas trop comment, que la pierre tremblante de Trégunc était cause de la mort de Mao; alors elle allait s'asseoir sur le rocher, où elle chantait d'une voix triste tous les cantiques de la première communion, et finissait toujours en disant :

— Mao n'est pas mort, il est sous le rocher, j'attends que Jésus me donne la force de le soulever. Et quand un passant, après lui avoir fait l'aumône, se mettait à pousser la pierre, elle secouait tristement la tête, et disait :

— Allons, celui-là n'est pas encore assez fort pour délivrer Mao.

Le vieux Scod s'interrompit, peut-être ému de son propre récit; il soupira fortement à deux ou trois reprises, puis, faisant claquer son fouet au-dessus des oreilles de *march goz*, il ajouta : Tenez, Monsieur, voilà la roche branlante. Tina n'y est plus, allez, et il n'y a que les *dengoz* (les anciens) du pays qui savent encore son histoire.

— Les jeunes hommes ne peuvent-ils aimer à les entendre, répondis-je?

— Sans doute, sans doute, répliqua-t-il, mais c'est rare, tout de même. On ignore l'aventure de Mao, on en rit, et cependant il y a souvent procession autour de la pierre qui tremble. Finalement je dis que, au lieu d'interroger sur l'avenir qui est à Dieu seul, des fontaines, des pierres, des *louzou* et autres choses qui peuvent bien avoir rapport au diable, comme dit le recteur, on ferait mieux d'avoir confiance en la Trinité qui récompense les cœurs fidèles, en Jésus qui adoucit et soulève, quand il lui plaît, le *rocher pesant du malheur*. (*Roch pounér euz ar malhurus :* mot à mot, le rocher pesant des malheureux; figure hardie pour rappeler le poids si lourd de l'infortune.)

Ainsi finit l'histoire de Mao et de Corentine ; quant à Stévan et au *pilpouz* de tailleur (sauf votre respect), nous les oubliâmes complètement à la vue de la pierre de Trégunc que j'allai examiner et interroger peut-être, en disant *kénavo* à mes compagnons de voyage.

LA FIANCÉE DE SAINT-HERBOT.

(Par M. Dulaurens de la Barre.)

Au sommet de la montagne d'Arrèz, dans la commune de Komana, s'élèvent d'énormes blocs de rochers noircis par la foudre et rongés par les orages, très-fréquents dans ces régions élevées. C'est ce qu'on appelle le Roch-Trevezel (1). De ce lieu la vue s'étend au loin, sur le Léon et sur la Cornouaille, vers la mer, et jusqu'aux limites du Morbihan.

Après avoir suivi, dans un espace de trois lieues, le chaînon des montagnes d'Arrèz, qui part du *Roch-Trévézel* et se dirige vers la Cornouaille en décrivant une courbe autour du grand marais qui s'étend au pied du mont Saint-Michel, le voyageur découvre une vallée dont le riant aspect contraste avec l'aridité du pays qu'il vient de parcourir : c'est la vallée de Saint-Herbot. Une petite rivière la traverse dans toute sa longueur, au milieu des sites les plus pittoresques ; d'abord elle coule paisiblement sous les arbres de la forêt du Ruskek, près du vieux manoir en ruines ; mais bientôt des rochers sans nombre viennent arrêter son cours, et quand les pluies de l'hiver ou des orages ont grossi tous les ruisseaux, le torrent roule sur ces blocs de granit qu'il blanchit d'écume, et ses eaux, bondissant de rocher en rocher, d'abîme en abîme, forment les cascades si curieuses de Saint-Herbot.

De l'autre côté de la forêt se trouve le bourg du même nom. Son église, qui date du règne de François Ier, emprunte néanmoins beaucoup de détails au style gothique. Depuis longtemps la flèche du clocher a été abattue par la foudre ; mais les arabesques du portique, et les fenêtres ogivales, à vitraux coloriés, méritent de fixer l'attention.

On remarque encore dans l'église le tombeau d'Herbot, l'anachorète qui vécut dans ces lieux.

Le récit suivant est une légende d'un genre plus simple que terrible, et plutôt un souvenir de ballade qu'une tradition originale.

.... C'était l'heure propice aux esprits des ténèbres,
Dans le clocher du bourg tintaient des glas funèbres :
On entendait au loin les bruits confus du soir,
Et le chant du berger qui vient de l'abreuvoir,
Et le mugissement des cascades prochaines,
Et les soupirs du vent dans les branches des chênes...
Yves, le beau *sonneur*, jouait sur son *hautbois*

---

(1) *Roch-trévézel* : Roche d'où la vue s'étend au loin.

Les plus tristes refrains dont l'écho des grands bois
Répétait en mourant la naïve harmonie ;
Puis il disait encore les chansons que Marie,
Sa douce fiancée, aimait à écouter,
Et les airs si touchants qu'elle savait chanter.
Bientôt les derniers sons finirent sur la plaine,
Pareils à des soupirs d'une âme dans la peine ;
Il entendit soudain comme le frôlement
D'une aile ou d'un linceul, comme un gémissement ;
Puis il sentit passer un souffle dans l'espace,
Le suprême soupir d'une âme qui trépasse.
Il se leva tremblant et de froid et de peur,
Prit le chemin du bourg en priant le Sauveur,
Et fit trois fois le tour du clocher solitaire ;
Puis ayant achevé sa fervente prière,
Et malgré lui cédant à son pressentiment,
Son chapelet en main, il alla doucement
Écouter sur le seuil d'une pauvre demeure.
Il entendit parler comme une voix qui pleure :
— Maria, disait-elle, ah ! je quitte ces lieux,
Je vais te précéder, ma fille, dans les cieux ;
Dans peu d'instants, hélas ! tu n'auras plus ta mère.
Je te laisse un soutien, Yves sera ton frère,
Peut-être ton époux, il te protégera ;
Sur toi, puis sur ta sœur, si jeune, il veillera....
Pour ta sœur ici-bas sois une providence,
Ne la quitte jamais *pour aller à la danse*,
Jamais tu m'entends bien.... Ma fille, écoute-moi....
Car tu serais perdue.... Un silencieux effroi
Régna quelques moments dans la cabane sombre.
Yvon entra sans bruit, s'agenouilla dans l'ombre ;
Marie auprès du lit pleurait dans sa douleur.
— Elle oublia dès lors pour élever sa sœur
Les plaisirs qui l'avaient autrefois abusée,
Elle entendait toujours en sa triste pensée
Une voix lui crier, en sortant du tombeau :
Oui, tu serais perdue !... Alors, près du berceau
De sa petite sœur elle veillait sans cesse ;
Mais un jour de *pardon*, hélas ! jour de tristesse,
Maria regardait dormir sur ses genoux
La douce créature à qui des soins si doux
Pouvaient faire oublier l'absence de sa mère.
Assise près du seuil, sur un talus de pierre,
Paisible elle laissait sur les bois au hasard
Dans un vague désir s'égarer son regard.
Tout à coup les accents du hautbois retentirent,

Les échos des rochers au loin y répondirent,
Conviant à la danse, au plaisir dans les bois.
Marie à ces accents tant aimés autrefois
Ne put fermer l'oreille ; alors la paysanne
Se rendit au pardon, oubliant sa cabane....
Elle y dansa longtemps sans songer au retour ;
Lasse enfin de plaisir, elle quitta le bourg.
Déjà le pâle éclat de la lune voilée
Brillait par intervalle en la voûte étoilée :
Sa lumière incertaine éclairait les côteaux,
Et plus près du torrent le bruit profond des eaux
Dans le cœur de Marie attristait la pensée.
Demi-morte d'effroi la pauvre fiancée
Bientôt de la cascade arriva sur les bords.
Elle sentit crier dans son cœur un remords :
Elle pouvait alors apercevoir dans l'ombre
Le toit abandonné de sa cabane sombre ;
Elle voulut pourtant sur le pont repasser,
Mais voyant à ses pieds l'écume s'élancer
Le vertige la prit, et ses genoux tremblèrent,
Et devant ses regards les rochers se dressèrent,
Aux sinistres accords du torrent furieux ;
Enfin, comme entraînée en cet abîme affreux,
Hélas ! elle tomba, puis disparut dans l'onde.
— Qu'ai-je donc entendu sous la voûte profonde ?
Se disait en marchant, Yves plein de frayeur,
On dirait des sanglots et des cris de douleur....
Mais non, je n'entends plus que le vent dans les chênes....
Puis il passa bien triste, et regardant les plaines,
Il allait au-devant de Marie.... Ah ! priez,
Priez pour eux, vous tous, ici qui m'écoutez.

POÉSIES CHRÉTIENNES

TIRÉES DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

(par M. Dulaurens de la Barre.)

Préface.

J'ai ouvert le livre au hasard, et j'ai lu ce qui suit :

.... Homines transeunt, sed veritas Domini manet in æternum. Lib. I. cap. V.

.... Non est grave humanum contemnere solatium, cum adest divinum. Lib. II. cap. IX.

.... Erras, erras, si aliud quæris.... Lib. II. cap. XII.

Le titre que j'ai cru devoir adopter indique suffisamment, je l'espère, quel a été mon but en ouvrant ce livre magnifique que l'on appelle l'Imitation de Jésus-Christ, pour en tirer quelques poésies chrétiennes, quelques pensées *plus pratiques*, pour ainsi dire, à cause de la concision que j'ai du moins voulu mettre dans mes vers. Ce n'est donc pas une traduction que j'ai entreprise, c'est une sorte d'*imitation*, de souvenir, comme un reflet, bien pâle, il est vrai, d'une grande chose.

Au reste, la traduction rigoureuse est impossible de l'aveu du grand Corneille; son titre même ne le dit-il pas assez : *l'Imitation traduite et paraphrasée*. M. de Saint-Albin, dans la préface de la nouvelle édition de 1857, dit aussi, en parlant de l'opinion de Voltaire sur cet ouvrage : « Le dédain de Voltaire pour cette *paraphrase* poétique et pieuse de l'Imitation, l'a du moins sauvée de l'outrage de son commentaire. »

En effet, aucune critique ne saurait s'attacher avec raison à une aussi pieuse entreprise. Telle a été ma pensée, mon espoir, en abordant un sujet si fort au-dessus de mes forces, un travail si abondant et si aride en même temps, un labeur si pénible et si consolant à la fois. Ceci est conforme à l'opinion émise par Corneille lui-même, dans sa préface de 1856, il dit : « Enfin me voici au bout d'un long ouvrage. J'ai bien lieu de craindre que vous ne vous aperceviez un peu trop de l'impatience que j'ai eue de l'achever et du chagrin qu'a jeté dans mon esprit un travail si long et si pénible. »

Maintenant, il est vrai, bien peu de personnes lisent encore l'Imitation de Corneille. Ce beau livre semble tombé dans l'oubli : sa poésie mystique a déjà vieilli, disent les indifférents; les éditeurs même le retranchent presque toujours des nouvelles éditions du grand poëte. Aurais-je le dessein de lutter contre cet état de choses désolant et inexcusable? Non, sans doute.

Ces essais poétiques et religieux ne sont pas destinés à la publicité; ils ne seront connus que de quelques amis. Ils déclinent enfin toute prétention à une valeur littéraire, et surtout la moindre idée de comparaison avec l'œuvre incomparable de Corneille. Ils furent tout simplement inspirés par le désir de jeter aussi un grain de sable dans la balance, hélas trop chancelante, de la morale et de la foi.

CHAPITRE Ier.

Qui me suit ici-bas ne marche point sans guide,
Au milieu de la nuit, je serai son égide,
A dit notre Seigneur. Par ce divin discours
Jésus-Christ nous exhorte à l'imiter toujours,
Si nous voulons du ciel recevoir les lumières,
Et bannir de nos cœurs le monde et ses chimères.
Mes frères, que souvent la méditation
De Jésus-Christ vous porte à l'imitation.
Du Sauveur notre Dieu la doctrine est meilleure

Que celle des grands Saints, car pour la dernière heure
Elle garde aux élus un trésor immortel,
Une manne cachée, un bonheur éternel.
Mais la plupart de ceux qui lisent l'évangile
Ou l'entendent souvent (tant leur âme est fragile),
N'en sont pas plus touchés dans leur aveuglement,
N'ayant point de Jésus l'esprit, le sentiment.
De Jésus pour comprendre et goûter la parole,
Pour en saisir l'esprit (divine parabole),
Il faut s'étudier à conformer ses jours
A ceux de Jésus-Christ pour en régler le cours.
Que vous sert de parler de la Trinité sainte,
Pourquoi des saints parvis fréquentez-vous l'enceinte,
Si vous n'êtes pieux, si votre humilité
N'a su toucher encore la sainte Trinité.
— Non, non, ce ne sont pas des paroles sublimes
Qui rendent l'homme juste ou qui lavent ses crimes;
La vertu seule enfin le peut sanctifier
A l'amour du Seigneur s'il veut se confier.
Quand vous auriez appris la bible toute entière,
Des sentences, vains mots, ô science éphémère!
Que serait tout cela sans la grâce de Dieu,
Sans le divin amour? Une mort sans adieu,
Sans secours efficace, une fin misérable,
Ah! sans l'appui du ciel il n'est rien de durable.
— Vanité, vanité, tout nous trompe ici-bas,
Il n'est que vous, Seigneur, qui ne trahissez pas!
Qu'il est vain d'amasser tant de biens périssables!
D'y mettre leur espoir les hommes sont coupables.
C'est une vanité de chercher les honneurs,
De briguer les emplois, d'aspirer aux grandeurs.
Malheur à qui s'adonne aux amours de la terre
Ils méritent du ciel la trop juste colère (1).
Vanité de penser, sans foi dans l'avenir,
A trouver ici-bas le chemin du plaisir.
Enfin c'est vanité que d'aimer ce qui passe
Bientôt, comme l'étoile éteinte dans l'espace,
Et de ne vouloir pas, en méritant le ciel,
Conquérir à jamais un bonheur éternel.
Rappelez-vous ceci que nous conseille un père:
L'œil n'est point satisfait de ce qu'il voit sur terre,
L'oreille ne saurait se remplir de vains mots.

---

(1) Variante: { *Vanité* de songer aux amours de la terre,
Ils méritent du ciel la trop juste colère.

Travaillez donc encor, travaillez sans repos
A détacher vos cœurs de ces choses visibles,
Pour ne goûter enfin que les biens invisibles;
Car tout homme qui suit la sensualité,
Souille son âme et perd la divine bonté.

CHAPITRE XXX. LIVRE 3.

O mon fils! oui je suis le Sauveur votre père,
Je vous fortifierai dans vos jours de misère;
Venez, venez à moi, je vous consolerai,
Si votre peine est grande, ah! je l'adoucirai.
Et vous tous qui souffrez, que tardez-vous encore
A confier au ciel le mal qui vous dévore,
Oubliant que moi seul je pourrais vous guérir
Vous cherchez vainement la joie et le plaisir.
Rien ne peut vous sauver, car c'est moi qui délivre
Quiconque espère en moi; vous qui voulez me suivre,
Croyez-le, tout secours est perdu loin de moi,
Tout remède à vos maux serait vain sans ma loi.
— Il n'est rien qui ne soit facile à ma puissance;
Si vous avez la foi, puis la persévérance,
Pour vous luira le jour de consolation;
Je viendrai vous sauver de la tentation.
Quel effroi vous domine? Ah! votre âme blessée
Scrute de l'avenir les jours dans sa pensée....
De là votre tristesse, inutile douleur;
A chaque jour suffit sa peine et son malheur.
— Tel est l'homme pourtant, il se laisse séduire
Par ces rêves bien faux, il cède à leur empire.
Il n'importe au démon de l'une ou l'autre erreur,
D'un cruel avenir le fantôme trompeur,
Ou du présent chéri l'illusion funeste:
Tout sert à sa vengeance, hélas! tout nous l'atteste;
Tout lui devient égal lorsqu'il peut parvenir
A vouer les humains au malheur à venir.
De vos cœurs cependant bannissez les alarmes,
Croyez-en ma bonté qui séchera vos larmes.
Quand on croit tout perdu, sans espoir à jamais,
C'est alors que souvent je donne mes bienfaits.
Non tout n'est pas perdu si contre votre attente
Un malheur imprévu vous frappe d'épouvante,
Ne soyez pas soudain par le coup abattu
Comme un lâche qui fuit sans avoir combattu.
Et si je vous impose encor un sacrifice,

Une croix à porter.... De ma lente justice,
Lorsque viendra le jour, ne désespérez pas,
Au royaume des cieux je guiderai vos pas.
Je connais de vos cœurs les secrètes pensées,
Je sais qu'il est utile aux âmes oppressées
De souffrir quelquefois des revers, des douleurs.
Ah! n'ayez point d'orgueil, songez, pauvres pécheurs,
Que je puis retirer le seul bien qui vous charme,
Que je puis, s'il me plaît, dissiper votre alarme;
Parce que tous les biens n'appartiennent qu'au ciel,
Et qu'en moi seul on trouve un bonheur éternel.
Si je vous trouble un jour par une peine amère,
Sans murmure à votre aide appelez la prière.
Ne perdez point courage, et votre affliction
Se changera bientôt en jubilation.
— Disciples bien-aimés, comme m'aima mon père
Je vous chéris, disais-je; allez sur cette terre,
Non, pour y rechercher la joie et le plaisir;
Non, pour y posséder des honneurs, mais souffrir
Les mépris, les dangers, les travaux, les injures,
Pour endurer enfin tous les maux sans murmures.

PRIÈRE TIRÉE DU CHAPITRE III. LIVRE 3.

Devant votre gloire éternelle,
Qui suis-je pour parler, Seigneur?
Une créature mortelle;
Je suis un pauvre serviteur
Bien méprisable sur la terre.
Souvenez-vous de ma misère,
Je ne puis rien, non rien sans vous.
Vous êtes saint, juste et propice,
Vous donnez tout, mais pour le vice
Vous réservez votre courroux.

Ah! loin de vous l'âme exilée
Ressemble à la terre sans eau,
Sans vous, mon âme est désolée,
J'appelle à grands cris le tombeau.
Que votre désir s'accomplisse
Dans la sagesse et la justice;
Vous voyez le fond de mon cœur,
Car bien avant que fût le monde,
O vérité sainte et profonde!
Vous me connaissiez, doux Sauveur.

Pour traverser tous les orages,
De votre grâce comblez-moi,
Vous qui voulez que vos ouvrages
S'accomplissent sous votre loi.
Souvenez-vous de vos promesses,
Venez soutenir mes faiblesses
Par votre mérite infini;
Venez me visiter vous-même.
Venez, Seigneur, mon bien suprême
Consolez-moi, soyez béni.

MÉMOIRES DE L'ANNÈE 1860

QUI N'ÉTAIENT PAS DE NATURE A ÊTRE PUBLIÉS DANS CE BULLETIN.

Aveu des seigneuries de Marzan et de Kerjean.—M. l'abbé Piéderrière.

Edits relatifs à la compagnie des Indes. — M. Lallemand.

Documents relatifs aux seigneurs de Quéhéon. — M. de Bréhier.

Notes sur divers sceaux. — M. de Bréhier.

Commerce d'Alger avant la conquête française. — M. Elie de la Primaudaie.

Géographie des Gaules jusqu'au Ve siècle. — M. Lallemand.

Notice sur le Prieuré d'Ambon. — M. Piéderrière.

Le Papegault de la Roche-Bernard. — M. Piéderrière.

Notes complémentaires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Prières. — M. Piéderrière.

Des relations des Veneti et des Pictones. — M. Lallemand.

Usages du duché de Rohan, sa composition en 1682.—M. Rosenzweig.

Un mot sur les commentaires et sur les commentateurs.—M. Fouquet.

Sceaux du XIIe et du XVe siècles. — M. Rosenzweig.

Note sur des enfeux de Guégon. — M. de Bréhier.

Observations sur un travail de M. Mouillard, intitulé : Essai sur les monuments druidiques. — M. Taslé.

Aurore boréale du 12 octobre 1859. — M. Arrondeau.

Note sur une monstruosité de l'Asphodèle. — M. Arrondeau.

Reptiles observés dans le Morbihan. — M. Taslé.

Recherches sur les mollusques du Morbihan appartenant à la famille des Limaciens de Lamarck. — M. Taslé.

Trois chapelles et le salon d'un manoir (légendes). — M. Fouquet.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE ET AUX ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1860.

Mémoires de l'académie du Gard (1858-1859).

Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne (1859).

Ordonnance de Louis XIV relative à l'établissement de la Compagnie des Indes. — M. Aubry, de Lorient.

Recueil d'antiquités suisses. — M. le baron de Bonstetten.

Circonstances qui ont précédé et suivi la vente faite par M. le duc de Rohan-Chabot à M. Henri de Janzé en 1802.

Annuaire du département du Morbihan pour 1860. — M. Lallemand.

Bulletin de la société des sciences et arts de Toulon (Var) (1858-59).

Annales de la société linnéenne de Maine-et-Loire (1858).

Bulletin de la société archéologique de la Loires-Inférieure (1859-60).

Annuaire de l'institut des provinces (1860).

Société de secours des amis des sciences; compte-rendu de la 3e séance publique annuelle (mars 1860).

La vie de bivouac (Algérie, Crimée, Italie); lettres intimes par D. P. L. Noël, chef de bataillon au 74e de ligne, revues et annotées par M. Elie de la Primaudaie.

Bulletin de la société académique de Brest (1860).

Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (1860).

Répertoire archéologique de l'Anjou (1858-59-60).

Bulletins de la société archéologique du Morbihan (1858 et 1859).

Recueil des procès-verbaux des séances de la société polymathique du Morbihan (1860).

Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle; section des sciences naturelles (annales de 1859).

Titres de l'abbaye de Prières. — M. Piéderrière.

Guerrazzi, la Battaglia di Benevento, 4 volumes. — M. Elie de la Primaudaie.

Prophétie du pape Innocent XI, 1 volume. — idem.

La véritable prophétie d'Holzhauser, 1 volume. — idem.

Formaleoni. Histoire du commerce de la mer Noire, 2 volumes. — idem.

Irwin. Voyage de l'Inde en Europe, 1 volume. — idem.

Ign. Avolio. Cenni soprà l'antico metropolitano di Siracusa, 1 volume. — M. Elie de la Primaudaie.

De Castres. Voyage à la mer d'Azof, 1 volume. — idem.

Oran sous le commandemant du général Desmichels, 1 volume. — id.

Fr. Avolio. Antiche fatture di argilla, 1 volume. — idem.

Grégorio. Considerazioni soprà la storia di Sicilia, 2 volumes. — idem.

Ag. Gallo. Elogio storico di Pietro Novelli, 1 volume. — idem.

Capitula et ordinationes civitatis Amalphæ, 1 volume. — idem.

Tabularium regiæ capellæ Panormi, 1 volume. — idem.

Histoire du Roussillon, 2 volumes. — idem.

DONS FAITS AU MUSÉE

PENDANT L'ANNÉE 1860.

Fragments d'une statuette de Vénus, tête de Lucine, et silex de flèche, provenant d'un dolmen de Locmariaquer — M. L. Galles.

Carreau de terre cuite à reliefs. — M. de Limur.

Empreintes de sceaux. — M. de Bréhier.

Monnaies romaines découvertes aux environs de Lannion. — M. de la Fruglaye.

Empreinte de sceaux. — M. Piéderrière.

Statuette en fonte trouvée à Kerivalan, en Brech. — M. Humphry, d'Auray.

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN,

AU 1er JANVIER 1861.

MM. MEMBRES TITULAIRES.

Poriquet, Préfet du Morbihan.
Lallement, Maire de Vannes, Conseiller général.
Amé, Architecte du département.
Arrondeau, Inspecteur d'académie.
Augustin, Expert.
De Bec de Lièvre, Propriétaire.
De Béville, Receveur général du Morbihan.
Bonnement, Propriétaire, Maire de Pluneret.
Le Bouédec, Ingénr des ponts et chauss.
De la Bourdonnaye, Membre du Conseil général.
De Bréhier, Propriétaire à Josselin.
Buchet (Père), Préfet des études à l'école libre St-François-Xavier, à Vannes.
Burgault, Avoué à Vannes.
Caradec, Président honoraire du tribunal civil de Vannes.
Charier, Architecte de la ville et du diocèse.
De Closmadeuc, Docteur médecin.
Dantu, Docteur médecin.
Dulaurens de la Barre, Notaire à Vannes.
Eude, Conseiller honoraire à la cour de Rennes.
Fouchard (abbé), Curé de St-Pierre de Vannes.
Fouquet, Docteur médecin.
A. de Francheville, Membre du Conseil général.
J. de Francheville, Propriétaire à Sarzeau.
De Fréminville, Ingénieur des ponts et chaussées.
De la Fruglaye, Propriétre à Moustoir-ac.
J.-M. Galles, Imprimeur-Libraire.
R. Galles, Sous-intendant militaire.
Guilloux (abbé), Aumônier de la maison des Frères de l'instruction chrétienne à Ploërmel.
Guyot-Jomard, attaché à l'Inspection d'académie.
Jouanno, Architecte à Napoléonville.
Kerdaffret (abbé), Aumônier de la maison du Refuge, à Vannes.
De Keridec, Propriétaire, à Hennebont.
De Keyser, Avoué à Vannes.
B. Lagillardaie, Docteur médecin.
M. Lagillardaie, Contrôleur des contributions directes.
Lallemand, Juge de paix à Vannes.
De Limur, Propriétaire à Vannes.
Loddé, Agent-voyer.
Marot (abbé), Curé de Rochefort (Morbihan).
Marquer, Avocat.
Mauricet, Docteur médecin.
De la Monnéraye, Membre du Conseil général.
De Montlaur, Propriétaire.
Mouillard (abbé), Recteur d'Arzal.
Du Noday, Membre du Conseil général.
De Quéral, Docteur médecin.
Rosenzweig, Archiviste du département.
Sévène, Ingénieur des ponts et chaussées.
Steinman, Professeur de musique.
Taslé, Notaire à Vannes.
Thomas-Kercado, Membre du Conseil général.
Vallée-Feutray, Bibliothécaire de la ville.

MEMBRES CORRESPONDANTS OU HONORAIRES.

MM.

Aimé De Soland, Président de la société linnéenne à Angers.

Baudouin-Desmarattes, ancien Géomètre du cadastre à Vannes.

Bertrand-Geslin, Propriétaire à Nantes.

Bizeul, Notaire à Blain (Loire-Inférieure).

De Bonstetten, Chambellan honoraire de S. M. l'empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

De la Borderie, Directeur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Vitré.

Brongniart (Ad.), Professeur au jardin des plantes à Paris.

Claret aîné, Conseiller honoraire à la cour de Rennes, à Vannes.

Claret jeune, Docteur médecin à Paris.

Claret (Ludovic), Employé des postes à Paris.

Courtillier, Naturaliste à Saumur.

Elie de la Primaudaie, Homme de lettres à Paris.

Galles (Félix), Conseiller à la cour, à Chambéry.

Grégoire, Ingénieur à Paris.

Guillanton, Officier d'infanterie de marine.

Jaquemet, Ingénieur en chef à Agen.

Jégo, Docteur médecin à Muzillac (Morbihan).

Jullien, Receveur de l'enregistrement et des domaines à Etables (Côtes-du-Nord).

De Kanflec'h, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

Legal (Fulgence), Proviseur du lycée à Napoléonville.

Legal, Percepteur à Plœmeur (Morbihan).

Le Lièvre, Employé des postes à Nantes.

Maujouan, Propriétaire à Lorient.

Moquin-Tandon, Membre de l'Institut à Paris.

Peslin, Professeur à la faculté des sciences à Rennes.

Philippe de Kerhallet, Capitaine de vaisseau à Paris.

Piédebrière (abbé), Vicaire à Noyal-Muzillac (Morbihan).

Pogard-Kviler, Capitaine de frégate en retraite à Vannes.

Power (Jeannette), Membre de plusieurs sociétés savantes à Paris.

Pradier (Ernest), Colonel d'infanterie de ligne.

Pradier (Edmond), Capitaine de frégate à Lorient.

Pradier (César), Capitaine de frégate à Lorient.

Rio, Homme de lettres à Paris.

Taslé (Julien), Conseiller à la cour, à Rennes.

Terrier de Laistre (H.), Etudiant en droit à Rennes.

Trochu, Propriétaire à Belle-ile (Morbihan).

Viennet, Membre de l'académie française à Paris.

BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1860.

MM.

Arrondeau, Président.

Le Joubioux, Vice-Président.

Rosenzweig, Secrétaire.

Guyot-Jomard, Secrétaire-adjoint.

B. Lagillardaie, Trésorier.

J.-M. Galles, Conservateur.

Fouquet, Taslé, Arrondeau, Conservateurs-adjoints.

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

pages

Le Beffroi et l'Hotel-de-ville de Vannes. — Par M. Aed Lallemand... 1

Relation du Siége de Lorient par les Anglais, en 1746. — Par l'abbé Pontvallon-Hervouet. (Communication de M. l'abbé Marot)..... 5

Observation sur le bulletin de l'année 1858..... 11

Fouille d'un Dolmen a Locmariaker. — Par M. L. Galles..... 12

Grotte située dans la Lande de Grooch, près de Kerlescant, au nord des alignements de Carnac. — Par M. de Villemeureuil..... 13

Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville. — Par M. Rosenzweig..... 15

HISTOIRE NATURELLE.

Description physique du département du Morbihan. — Par M. Arrondeau. 85

Quelques mots sur la Géologie du Morbihan. — Par M. Fouquet..... 91

Géographie botanique. — Statisque végétale du département du Morbihan. — Par M. Arrondeau..... 97

Liste des Mammifères observés dans le département du Morbihan. — Par M. Taslé..... 109

Catalogue des Oiseaux observés dans le département du Morbihan. — Par M. Taslé..... 110

VARIÉTÉS.

Un Chapitre des Chroniques de la Renaissance. — Le Père de Gargantua et de Pantagruel. — Par M. Félix Elie..... 117

La Croix-Jégoux, le Pont-Rouiller, N.-D. du Pont-d'Arz et le Chateau des Aunais. — Légendes. — Par M. Fouquet..... 123

La Pierre tremblante de Trégunc. — Par M. Dulaurens de la Barre.... 129

La Fiancée de Saint-Herbot. — Par M. Dulaurens de la Barre..... 135

Poésies chrétiennes tirées de l'Imitation de Jésus-Christ. — Par M. Dulaurens de la Barre..... 137

Mémoires de l'année 1860, qui n'étaient pas de nature à être publiés dans ce Bulletin..... 142

Dons faits a la Bibliothèque et aux Archives de la Société pendant l'année 1860..... 143

Dons faits au Musée pendant l'année 1860..... 145

Membres de la Société polymathique du Morbihan, au 1er janvier 1861. 146

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

3 2044 100 859 289